
3 1761 04298 8063

LA QUESTION D'ORIENT DEPUIS LE TRAITÉ DE BERLIN

PAR

MAX CHOUBLIER

Professeur à l'École française de droit du Caire

21

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1899

AVANT-PROPOS

J'ai voulu en abordant l'histoire de la Question d'Orient contribuer à l'étude de l'histoire contemporaine du droit. C'est en Orient que, durant le cours de ce siècle l'évolution du droit européen s'est le plus nettement dessinée, aujourd'hui encore, c'est en Orient que la plupart des problèmes, non seulement du droit public et du droit des gens, mais encore du droit international privé et de la législation financière, se posent et reçoivent leur solution.

Mon point de départ est le traité de Berlin. Il est le dernier acte international qui ait réglé les conditions d'existence de la Turquie. La plupart des événements qui, depuis vingt ans, ont agité l'Orient sont la conséquence, soit directe soit indirecte, de ses dispositions. Un premier volume est spécialement consacré à ces événements. La question d'Égypte, réservée au congrès de Berlin sur la demande des plénipotentiaires français, fera l'objet d'une deuxième étude.

INTRODUCTION

LA QUESTION D'ORIENT AVANT LE TRAITÉ DE BERLIN

L'Europe du xve siècle attendait avec angoisse le résultat des événements dont la péninsule des Balkans était alors le théâtre.

L'Empire grec avait perdu son antique puissance ; affaibli par la corruption, menacé au dedans par les révoltes de ses sujets Bulgares, Valaques et Serbes, qui cherchaient à reconquérir leur indépendance, il avait à craindre au dehors un ennemi redoutable, le Turc.

Saurait-il se régénérer? triompherait-il des nationalités qui se reconstituaient à ses dépens; pourrait-il repousser l'invasion musulmane? Telle était la question d'Orient à la fin du moyen âge.

Si l'Empire byzantin succombait, les Turcs, maîtres de Constantinople, la porte de l'Europe, mettaient en péril toute la chrétienté. Les papes, chefs politiques autant que religieux de la république chrétienne, tentèrent de conjurer la catastrophe; ils purent seulement la retarder. Les croisades, entreprises par leur ordre, ne firent qu'arrêter un moment l'effort musulman, et en 1453, Constantinople tomba entre les mains de Mahomet II. La question d'Orient était une première fois résolue.

Elle se pose de nouveau aujourd'hui, et dans des conditions presque identiques.

L'Empire turc, qui pendant trois siècles a menacé l'Europe de ses armées et de ses flottes et qui l'a épouvantée de sa puissance, subit à son tour le sort de l'empire des Comnène ; comme lui, il a vieilli et s'est corrompu, comme

lui, il n'est plus que l'ombre d'un grand nom. Comme l'Empire byzantin aussi, il est à la fois menacé au dedans par les révoltes de ses sujets, attaqué au dehors par un ennemi redoutable : les Russes sont ses Turcs.

Sa vertu guerrière, la seule de ses forces passées qui ne l'ait pas encore abandonné, suffira-t-elle à le sauver? et, s'il tombe, succombera-t-il comme l'Empire grec, dernière similitude, sous les coups d'un ennemi étranger qui imposera à son tour sa domination aux populations autochtones, ou bien celles-ci rentreront-elles enfin en possession de leur antique patrimoine?

Ce nouveau problème intéresse aujourd'hui l'Europe autant que le premier l'intéressa au moyen âge. Il touche à tous les intérêts si multiples de la vie des peuples modernes, intérêts politiques, religieux, économiques. Qu'adviendra-t-il si l'Empire turc s'effondre? Les puissances seraient sans doute d'accord pour empêcher la Russie de s'établir à sa place et de fonder un immense empire slave qui menacerait d'absorber le reste de l'Europe. Mais sur tous les autres points, que deviendrait cet accord? A qui donner Constantinople, la clef de la Mer Noire, à qui l'Asie Mineure avec les Échelles du Levant, la Syrie avec la route du golfe Persique, l'Egypte avec Alexandrie et l'isthme de Suez? Et comment satisfaire les puissances qui n'auraient point les bénéfices du partage? Une guerre générale européenne ne serait-elle pas à craindre?

Et qui sait même si la guerre ne s'étendrait pas au delà de l'Europe? Le Sultan n'est pas seulement le souverain temporel des Turcs, il est aussi le Khalife, le successeur de Mahomet, l'ombre d'Allah sur terre, et comme tel il commande à tout l'Islam. Sa chute sous les coups des chrétiens, ce pourrait être le réveil du fanatisme musulman, la révolte dans l'Inde anglaise, en Algérie, partout en Asie et en Afrique où s'étend la religion de Mahomet.

L'importance de la proie à partager et les dangers du partage ont fait naître bien des convoitises et bien des

craintes. Ceux qui profiteraient le plus de la liquidation veulent en hâter l'heure, les autres cherchent à la retarder : les uns trouvent leur avantage à attaquer la Turquie, les autres à la défendre, presque tous redoutent une guerre qui bouleverserait l'Europe entière. C'est de ces oppositions, de ces divergences et aussi de cette crainte qu'est né ce qu'on appelle le Concert européen pour le règlement de la question d'Orient.

De là ces conférences, ces congrès qui ont abordé tant de fois le problème, sans en jamais donner une solution définitive ; de là ces engagements si souvent répétés et si souvent violés de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman.

De là aussi ces craintes, chaque fois que les événements de l'Orient nécessitent l'intervention de l'Europe, de voir le concert européen, l'entente des puissances se rompre brusquement. Leur accord n'est fait que de concessions réciproques, et n'a pour base que l'équilibre des forces des États rivaux. Qu'un jour cet équilibre soit rompu et les ambitions, qui parfois se dissimulent, mais ne cessent pas d'exister, décideront à la guerre ceux qui croiront pouvoir compter sur la victoire.

A l'origine la question d'Orient eut deux causes, l'ambition de la Russie, la décadence de la Turquie. C'est au XVIII[e] siècle que la lutte entre les deux empires s'engagea. Dès les premiers siècles de la fondation de l'Empire russe, les successeurs de Rurik avaient été entraînés vers le Sud. D'abord, l'attrait d'un climat plus doux les avait poussés à descendre le cours de leurs fleuves qui coulent vers la Mer Noire et la Mer Caspienne. Puis, après la chute de Constantinople, ils s'étaient crus les héritiers légitimes de l'Empire byzantin ; un de leurs Tsars, Ivan III, avait épousé une descendante des Paléologue, c'était donc aux Russes que revenait leur héritage.

Ces prétentions de la Russie, qui n'étaient encore qu'une menace lointaine avec Pierre le Grand, devinrent un danger immédiat pour les Turcs sous Catherine II.

La Turquie n'était plus ce qu'elle avait été ; depuis Soliman elle n'avait fait que décroître, sa puissance était restée d'abord redoutable à ses ennemis : mais au dedans c'était la désorganisation du pouvoir central, la vénalité et la corruption dans toutes les branches de l'administration avec, pour conséquences, le mécontentement, l'insubordination, les révoltes des janissaires. Puis l'heure des défaites était enfin venue. La Pologne, l'Autriche, la Russie, après avoir été longtemps forcées de se tenir sur la défensive, attaquaient à leur tour, et en 1699 par la paix de Carlowitz, en 1718 par le traité de Passarowitz, la Turquie perdait l'Esclavonie, la Croatie, la Transylvanie, le banat de Temesvar. Le démembrement de l'Empire turc commençait.

Avec sa puissance, il avait perdu ses amis, la France, autrefois toujours prête à le défendre, l'abandonnait. Depuis la fin de la guerre de Trente ans, elle était assez forte pour se passer du secours des Turcs et Louis XIV, qui aspirait à la suprématie sur l'Europe chrétienne, ne voulait plus rester ouvertement leur allié. Il envoyait même à l'Autriche envahie par les troupes du Sultan des secours qui contribuèrent dans une large mesure à la victoire de Saint-Gothard : il soutenait les Vénitiens assiégés dans Candie et un moment il fut sur le point de mettre à exécution un projet de Leibnitz qui, en 1672, l'avait engagé à employer à la conquête de l'Égypte les forces qu'il avait destinées à la guerre de Hollande, « entreprise des plus faciles à exécuter, l'extrême faiblesse des Orientaux n'étant plus un secret. »

Affaibli, sans alliances certaines, l'Empire turc était une proie facile. Elle tenta l'ambition de Catherine II, encouragée d'ailleurs dans ses desseins par les aspirations religieuses de ses sujets, du peuple russe tout entier qui désirait la conquête de Byzance, la ville sainte. En 1768 les Turcs, inquiets des progrès de la Russie en Pologne, voulurent s'opposer à l'accroissement d'une puissance qui

chaque jour les menaçait davantage. Ils ne réussirent qu'à attirer sur eux la guerre et les défaites, et partout battus, sur terre comme sur mer, ils furent rejetés jusque dans Constantinople.

Les victoires de Catherine, en inquiétant l'Europe, posèrent pour la première fois le problème de la question d'Orient. L'Autriche craignit de voir les Russes s'établir aux bouches du Danube et elle prit, soutenue par la Prusse, une attitude menaçante qui décida Catherine à abandonner la Turquie pour se jeter sur la Pologne. La Russie ne perdit pourtant pas tout le fruit de ses victoires. Au traité de Kutschuk Kainardji (1774) elle obtenait plusieurs ports et le droit de libre navigation sur la Mer Noire. Elle stipulait en outre, dans une clause dont l'obscurité voulue devait par la suite légitimer les prétentions les plus arbitraires, que la Sublime Porte permettrait « aux ministres de la Cour impériale de Russie de faire dans toutes les occasions des représentations tant en faveur de la nouvelle église de Constantinople que pour ceux qui la desservent, promettant de les prendre en considération comme faites par une personne de confiance et d'une puissance voisine et sincèrement amie » (1). A plusieurs reprises et principalement en 1853, le Tsar profita de cette clause pour s'immiscer dans les affaires de la Turquie et réclamer la reconnaissance de son droit de protection sur les chrétiens orthodoxes sujets de l'Empire ottoman.

Catherine II n'avait pas abandonné ses projets de conquête, elle chercha en 1787 à en assurer la réussite en se

(1) De Martens, *Recueil des principaux traités*, tome IV. « L'ignorance du Divan, écrivait à ce propos M. de Moltke, et la vénalité de ses représentants rendaient facile sous la pression du moment non seulement de lui arracher des provinces, mais encore de lui imposer des conditions d'une portée incalculable, chaque traité de paix contenait en germe une guerre nouvelle et à lui seul le protectorat des sujets du padischah concédé à un monarque étranger devait, au moyen d'interprétations arbitraires, prêter à toute attaque l'apparence du droit. »

ménageant l'appui de l'Autriche. Elle soumit à l'empereur Joseph II un projet de partage de la Turquie, qui reçut depuis le nom de projet grec. Les puissances alliées devaient créer aux bouches du Danube un État nouveau sous le nom de Dacie, l'Autriche se serait emparée de la Bosnie et de l'Herzégovine, et sur le trône de l'Empire de Byzance reconstitué, Catherine II aurait placé son petit-fils Constantin.

« Tout cela eût été très bien, s'il n'y eût eu que Catherine et Joseph en Europe. » Mais la Prusse et l'Angleterre se montrèrent décidées à défendre l'Empire ottoman, dont l'existence leur paraissait nécessaire au maintien de l'équilibre européen. L'émotion que causa en Europe la Révolution française de 1789 contribua également à sauver la Turquie attaquée par la Russie et l'Autriche, et au traité d'Iassy en 1792, elle se tira d'affaire sans rien perdre que la Crimée cédée à la Russie avec le pays compris entre le Bug et le Dniester.

Le bouleversement de l'Europe qui suivit la Révolution française, puis l'épopée napoléonienne, n'empêchèrent pas la Russie de poursuivre l'exécution de ses plans du côté de l'Orient. Mais désormais elle n'était plus seule à convoiter la succession de la Turquie. La question d'Orient s'élargissait et se compliquait par l'introduction d'éléments nouveaux. D'autres États prétendaient avoir leur part des dépouilles du Turc, puis, chez les peuples qu'il avait autrefois subjugués et qui jusqu'alors étaient restés endormis dans la servitude, l'espoir de la liberté commençait à se réveiller.

Napoléon avait souvent rêvé de l'Orient. En 1797, pendant la campagne d'Italie, il écrivait au Directoire : « de ces différents postes (les îles Ioniennes, Malte, etc.) nous veillerons sur l'Empire ottoman qui croule de toute part, et nous serons en mesure de le soutenir ou d'en prendre notre part. » Il promettait en même temps sa protection aux Grecs des îles, insurgés, et plus tard, lorsqu'il partait

du Caire pour la conquête de la Syrie, il projetait encore de soulever les populations chrétiennes de l'Orient contre l'Empire turc, afin de s'emparer, grâce à leur concours, de Constantinople et de prendre l'Europe à revers.

Mais, si grande que fût la puissance de Napoléon, elle ne lui permettait pas de poursuivre en même temps l'exécution de tous les plans que formait son ambition. Pour conquérir l'Europe, il abandonna la Turquie à la Russie; au traité de Tilsitt, aux conférences d'Erfurth il se résigna à partager avec l'Empereur Alexandre, au moins momentanément, l'Empire du monde, et il lui laissa les mains libres vers l'Orient en se réservant l'Occident. Il n'avait mis à ses promesses qu'une condition, c'est que la Russie ne s'emparerait pas de Constantinople. « Constantinople, disait-il, jamais! c'est l'Empire du monde. »

La France était la seule puissance de l'Europe qui fût capable de tenir la Russie en échec. Assuré de la neutralité de Napoléon, l'empereur Alexandre pouvait marcher à la conquête de l'Empire ottoman. Il déclara la guerre à la Turquie et la question d'Orient eût peut-être alors été résolue sans la brouille entre les deux empereurs, qui força Alexandre à réunir toutes ses forces pour repousser l'invasion française. La Russie fit par le traité de Bukarest (1812) la paix avec les Turcs, qui durent une fois de plus leur salut aux luttes intestines de l'Europe.

Ils allaient bientôt avoir à faire face à un danger nouveau.

Lorsqu'ils firent la conquête de la Péninsule des Balkans, les Turcs se trouvèrent en présence de Grecs, d'Albanais, de Bulgares et de Serbes. Pleins de dédain pour ceux qu'ils avaient vaincus, ils n'essayèrent point de se les assimiler ou de se fondre en eux : ils se contentèrent de les soumettre à leur puissance, de les dominer et de les exploiter. Ils les laissèrent jouir, il est vrai, d'une demi-indépendance administrative : ils leur permirent de conserver leurs lois civiles et leurs magistrats locaux; ils auto-

risèrent le libre exercice de leur culte, mais ils les traitèrent avec mépris ; ils les éloignèrent de toutes les fonctions publiques et ils ne les admirent même pas dans l'armée ; ils leur imposèrent des taxes onéreuses et enfin ils levèrent sur eux un épouvantable tribut de chair humaine, en enlevant leurs enfants en bas âge pour en faire des janissaires, soldats de l'Islam et oppresseurs de leurs frères.

Les chrétiens d'Orient avaient supporté leurs maux avec résignation, tant qu'ils avaient cru impossible la résistance à leurs oppresseurs. Mais la décadence de la puissance ottomane, les excitations et les promesses des émissaires de la Russie, l'immense retentissement de la Révolution française, qui leur semblait devoir ouvrir pour le monde une ère de liberté, éveillèrent leurs espérances et leur donnèrent la conscience de leur droit.

Les Serbes les premiers se révoltèrent et sous les ordres de deux des leurs, Karageorges et Milosch Obrenovitch, ils arrivèrent à conquérir une demi-indépendance. Puis la Grèce à son tour engagea la lutte pour la liberté. En 1814 une association secrète, l'Hétairie, fondée sous la protection russe, avait commencé à agiter les populations hellènes. Elles supportèrent de ce jour avec de plus en plus de difficulté l'oppression ottomane, et, lorsqu'en 1821 l'insurrection préparée de longue main éclata, tous les chrétiens hellènes y prirent part. La guerre avec les Turcs fut héroïque et sauvage, mais, malgré leur courage, les Grecs, sans organisation régulière, ne pouvaient lutter avec succès contre les forces disciplinées des Ottomans, et la Turquie, soutenue par le pacha d'Égypte, Méhémet Ali, qui lui envoyait ses flottes et ses armées, aurait triomphé de leurs dernières résistances, si la Russie n'était soudain intervenue en leur faveur.

Jusqu'alors l'Europe s'était désintéressée de la lutte. Ses gouvernements ne voyaient dans les Grecs que des rebelles à leur souverain légitime, et ils n'eussent pas voulu encourager des sentiments d'indépendance qu'ils

craignaient de voir se propager dans leurs propres États. Mais si les gouvernements ne voulaient pas soutenir la Grèce. les peuples lui étaient favorables, et finalement les peuples l'emportèrent.

Nicolas I[er] était monté sur le trône de Russie en 1825. Moins par sympathie pour les Grecs que par désir d'affaiblir la Turquie, il se prépara à intervenir en leur faveur. L'Angleterre voulut immédiatement se joindre à lui, non pour le seconder mais plutôt pour le surveiller. pour régler et modérer son action ; le gouvernement français, entraîné par un mouvement unanime de l'opinion publique, dut également participer à cette intervention. Les trois puissances s'entendirent pour imposer leur arbitrage aux belligérants, et elles envoyèrent leurs flottes sur les côtes de Morée. L'obstination d'Ibrahim, qui refusa de suspendre les hostilités malgré les injonctions des commandants des escadres confédérées, amena la bataille de Navarin où fut anéantie la flotte turco-égyptienne.

La nouvelle de la victoire de Navarin, accueillie avec consternation par le gouvernement anglais et traitée par le roi Georges IV de « malentendu déplorable », souleva au contraire en France le plus vif enthousiasme. et le gouvernement français. obéissant au sentiment général, continua sa protection à la Grèce, sans pour cela rompre avec la Turquie. Il envoya en Morée un corps d'armée avec mission de chasser les Égyptiens d'Ibrahim et de pacifier le pays.

La Russie avait sur ces entrefaites (26 avril 1828) déclaré la guerre à la Turquie et faisait marcher par le Danube et le Caucase ses armées sur Constantinople. Partout battue la Turquie demanda la paix. Au traité d'Andrinople (14 septembre 1829) elle dut reconnaître l'indépendance de la Grèce, qui avait été solennellement proclamée quelques mois auparavant (22 mars) par la Convention de Londres, arrêtée par les trois puissances protectrices ; l'Angleterre, la France et la Russie. Le traité d'An-

drinople accordait en outre à la Serbie, à la Moldavie, à la Valachie une demi-autonomie, et de ces provinces sujettes de la Turquie faisait des provinces vassales.

La révolte de la Grèce enlevait à l'Empire ottoman de vastes territoires, et, ce qui pour la Turquie était plus grave encore, elle éveillait des désirs d'indépendance chez les autres peuples chrétiens soumis au Sultan. A la décadence de l'Empire, aux ambitions de l'Europe allait s'ajouter une troisième cause de ruine : la naissance des jeunes nationalités.

La Turquie sortait à peine de sa lutte contre la Grèce insurgée qu'un nouveau péril la menaçait, l'Égypte se révoltait.

Après le départ des soldats de Bonaparte, l'Égypte était rentrée sous la domination nominale de la Turquie : en réalité elle était devenue la propriété d'un soldat de fortune, Méhémet Ali, qui avait su la reconquérir et se débarrasser par trahison des Mameluks, qui avaient été jusqu'alors ses véritables maîtres. Intelligent, actif, ambitieux, Méhémet avait réorganisé l'Égypte, puis il avait recruté et discipliné à l'européenne une armée nombreuse, qu'il avait employée à la conquête d'une partie de l'Arabie et le Soudan. Après la révolte de Grèce, il avait obtenu du Sultan, en reconnaissance de ses services pendant la guerre, l'île de Crète. Mais son ambition n'était pas satisfaite ; il voulut conquérir la Syrie, peut-être même marcher sur Constantinople pour renverser le Sultan et se faire proclamer à sa place. Les troupes égyptiennes envahirent la Syrie, sous le commandement de son fils Ibrahim, battirent partout les Turcs et, après la victoire de Konieh (1832), menacèrent Constantinople.

Le sultan Mahmoud, incapable de résister avec ses seules forces à celles de son vassal, se décida alors à implorer l'appui de la Russie, qui envoya aussitôt une flotte et des troupes dans le Bosphore. Mais la présence des Russes devant Constantinople effraya l'Europe. La

France et l'Angleterre se hâtèrent d'agir auprès du sultan et du pacha pour les décider à la paix. Leurs conseils furent écoutés. Le traité de Kutaya (1833) donna la Syrie et le pachalik d'Adana à Méhémet Ali, et les puissances occidentales se crurent délivrées du danger d'une intervention russe en Orient.

Mais une convention secrète avait été signée à leur insu entre le Divan et la Russie. Par le traité d'Unkiar Skelessi, le Tsar mettait ses forces de terre et de mer au service de la Turquie pour assurer la durée, le maintien et l'indépendance de la Sublime Porte : il obtenait, en retour, du Sultan l'engagement de fermer les Détroits aux bâtiments de guerre de toutes les autres nations européennes, et de les ouvrir à la seule flotte russe. L'Empire ottoman avait ainsi trouvé un protecteur dans son plus dangereux ennemi, mais il n'avait obtenu cette protection qu'en se mettant encore plus à sa merci.

La paix de Kutaya ne devait être qu'une trêve. Le Sultan se repentait d'avoir trop donné et le Pacha de n'avoir pas assez pris. La lutte recommença en 1839, et cette fois encore les Turcs furent complètement défaits. La victoire des armées égyptiennes mettait l'Empire dans une situation périlleuse : le sultan Mahmoud venait de mourir laissant sur le trône un enfant de 16 ans. Sans gouvernement, sans armée, la Turquie perdait encore sa flotte par la traîtrise de son chef qui la livrait à Méhémet Ali. La seule ressource qui lui restât était d'implorer le secours de son nouvel allié, la Russie. Elle le fit et de nouveau la France et l'Angleterre et, avec elles, l'Autriche se disposèrent à intervenir pour sauvegarder leurs intérêts menacés.

Ces intérêts n'étaient pas tout à fait les mêmes qu'aujourd'hui. La Russie cherchait à s'agrandir jusqu'au Bosphore, pour faire de la Mer Noire par la possession des détroits un lac russe, pour compléter son système de défense vers le sud, obtenir le libre accès de la Méditerra-

née, et, en s'emparant de l'isthme de Suez, devenir maîtresse des communications de l'Europe avec l'Extrême-Orient.

Les autres puissances redoutaient l'accroissement de force que la Russie retirerait de cette conquête et étaient d'accord pour traverser ses projets.

La France, protectrice des nationalités d'Orient contre la Turquie, défendait cependant le Sultan contre ses ennemis du dehors, non qu'elle fût liée comme autrefois à l'Empire ottoman par un pacte d'alliance ou même d'amitié, mais afin de maintenir l'équilibre européen.

L'Angleterre craignait qu'en descendant sur Constantinople la Russie n'arrivât à lui fermer un jour la route de l'Inde ; elle redoutait pour les mêmes raisons de la voir s'établir dans l'Anatolie et dans la vallée de l'Euphrate. Il était enfin dans les traditions de l'Angleterre d'être protectrice de l'Empire ottoman ; son commerce y trouvait son avantage et elle croyait se concilier ainsi l'affection de ses millions de sujets musulmans.

L'Autriche se servait de la Turquie comme d'une barrière contre la Russie qu'elle craignait de voir arriver aux bords du Danube ; son gouvernement essentiellement légitimiste était de plus toujours prêt à soutenir la Turquie contre les révoltes de ses sujets, qui lui semblaient une atteinte au droit absolu des souverains.

La Prusse enfin n'avait alors aucun intérêt en Orient et se désintéressait volontiers des affaires turques.

Ces intérêts généraux ne devaient pas suffire à indiquer à toutes les puissances la ligne de conduite à tenir dans le règlement du conflit turco-égyptien.

La Russie en particulier pouvait voir dans Méhémet Ali un ennemi de la Porte, et, comme tel, lui accorder son soutien : elle avait d'autre part lieu de craindre qu'après avoir vaincu la Turquie, Méhémet Ali ne la régénérât, et que, loin de l'affaiblir, il ne la rendît plus capable de résister à ses voisins du Nord.

Après quelques hésitations le Tsar se décida à suivre

l'Angleterre et l'Autriche et à défendre la Turquie contre son vassal.

L'Angleterre, qui, d'accord avec la France, avait autrefois soutenu Méhémet Ali, l'abandonnait et proclamait le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman : en réalité elle voulait, en donnant son appui à la Turquie, contrebalancer l'influence russe, qui menaçait de devenir prépondérante à Constantinople, et peut-être aussi détruire la puissance de Méhémet Ali, qui subissait plus que le sien l'ascendant de la France et qui, maître de l'Égypte et de la Syrie, pouvait occuper l'isthme de Suez et lui barrer la route de l'Inde.

Pour l'Autriche, elle voyait dans Méhémet Ali un rebelle qu'il fallait punir.

La France restait seule en Europe à défendre le Pacha d'Égypte, elle voulut au moins lui conserver la Syrie. « Vous ne rendrez pas à la Turquie, avec la Syrie, disait « M. Guizot, notre ambassadeur à Londres, la force de la « gouverner et de la garder ; l'anarchie, le pillage, l'impuis- « sance et la violence turque reprendront possession de cette « province et vous serez responsable de son sort. » En enlevant la Syrie à la Turquie, au contraire, le gouvernement français prétendait rester fidèle au principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, et affirmait que la Turquie serait plus forte, après avoir été allégée d'une province difficile à gouverner. Il ne songeait en réalité qu'à défendre les intérêts de Méhémet Ali, son client.

Mais il n'avait pas alors assez de force ni d'influence en Europe pour que les autres puissances tinssent compte de ses volontés. Elles exclurent la France du concert européen, et signèrent entre elles, le 15 juillet 1840, le traité de Londres, qui enlevait la Syrie à Méhémet Ali, et lui ordonnait de se soumettre dans un délai de vingt jours à cette décision, sous peine de perdre l'Égypte elle-même. La France ressentit vivement l'outrage, et l'irritation du pays fut telle que la guerre parut un moment inévitable.

Mais le gouvernement recula devant les dangers d'une pareille aventure et se décida à contre-cœur à abandonner Méhémet Ali, qui, incapable de résister à la flotte anglaise, subit les conditions qui lui étaient imposées. La Porte, à son tour, sous la pression de l'Europe, consentit, par la convention d'Alexandrie, à reconnaître à Méhémet Ali le gouvernement héréditaire de l'Égypte et la question égyptienne fut définitivement réglée.

Peu après, la France rentra dans le concert européen pour signer la Convention des détroits, qui annulait le traité d'Unkiar Skelessi, en enlevant aux bâtiments de guerre russes le privilège du libre accès dans les Détroits.

Le différend turco-égyptien avait révélé la faiblesse toujours croissante de l'Empire ottoman et son impossibilité de vivre sans le secours de l'Europe. Il avait en même temps modifié la situation des puissances par rapport à la Turquie. L'Angleterre avait joué le principal rôle dans les négociations; son crédit l'emportait désormais sur le crédit de la Russie à Constantinople.

Mais l'échec momentané de la Russie ne devait pas la faire renoncer à ses projets. Douze ans plus tard, elle crut l'occasion favorable pour frapper un coup décisif et elle tenta d'anéantir définitivement la puissance ottomane. Le Tsar comptait sur la neutralité de la Prusse et de l'Autriche, il espérait acheter l'Angleterre en lui abandonnant Candie et l'Égypte. Napoléon III, qu'il avait gravement offensé, défendrait peut-être la Turquie, mais une alliance de la Turquie avec la France seule ne l'effrayait pas. Il chercha un prétexte quelconque qui légitimerait une déclaration de guerre, il ne lui fut pas difficile d'en trouver un. A propos d'une querelle survenue entre Grecs et Latins, pour la possession de quelques sanctuaires en Palestine, le Tsar, se réclamant du traité de Kutschuk Kainardji, émit la prétention de faire reconnaître par le Divan son protectorat sur tous les chrétiens orthodoxes de Turquie. Le Sultan ne pouvait, sans abdiquer, faire

droit à une demande qui aurait soustrait à son autorité effective près de douze millions de ses sujets. Il opposa un refus formel aux demandes de la Russie. Sur ce refus, les Russes occupèrent les principautés danubiennes, et, le 30 novembre 1853, la flotte russe de la Mer Noire détruisait une escadre turque à Sinope.

La Porte risquait d'être écrasée ; elle implora le secours de la France et de l'Angleterre. Elle l'obtint. La Russie s'était trompée dans ses calculs. Les Anglais considéraient alors que la possession de l'Égypte ne saurait compenser le dommage que leur causerait la présence des Russes à Constantinople, ils se décidèrent à soutenir la Turquie et conclurent avec la France un traité d'alliance défensive et offensive. Les flottes alliées pénétrèrent dans la Mer Noire et débarquèrent un corps expéditionnaire sur les côtes de Crimée.

Le premier ministre du Piémont, Cavour, qui désirait se concilier les sympathies de la France et de l'Angleterre en vue de la lutte qu'il comptait bientôt engager contre l'Autriche, conseilla à son souverain, Victor-Emmanuel, de profiter de l'occasion qui s'offrait à lui de nouer des rapports plus étroits avec les deux grandes puissances occidentales, et bientôt un corps d'armée piémontais vint rejoindre les armées française et anglaise sous les murs de Sébastopol.

La prise de cette ville, après un siège long et pénible, termina la campagne. Le tsar Alexandre II, qui avait succédé à son père mort pendant la guerre, demanda la paix. Un congrès se réunit à Paris le 25 février 1856. Le traité signé le 30 mars stipulait la libre navigation du Danube, la neutralisation de la Mer Noire qui devait rester fermée à la marine militaire de toutes les nations, la défense de relever les fortifications de Sébastopol, la perte pour la Russie de la bouche septentrionale du Danube. Le protectorat russe sur les principautés danubiennes était aboli et remplacé par la protection collective des grandes puis-

sances; enfin la Sublime Porte était admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen: l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman étaient de nouveau garanties.

Mais si les puissances lui reconnaissaient le droit de faire partie du concert européen, et prenaient ainsi sa défense contre ses ennemis, c'était à une condition : elles voulaient qu'il entrât résolument dans la voie des réformes.

Le désordre à l'intérieur de l'Empire, la vénalité et la corruption des fonctionnaires, les abus de pouvoir, les excès dont étaient victimes les populations chrétiennes opprimées allaient toujours croissant. Les sultans avaient depuis 1830, sous prétexte d'apporter un remède aux abus, affermi la puissance du gouvernement central et brisé toutes les autonomies locales dans l'intérieur de l'Empire; ils avaient ainsi livré plus complètement les populations à l'avidité des fonctionnaires. Les puissances ne pouvaient accorder leur protection à un empire qui périssait au milieu de tels abus, et en signant le traité de Paris, elles signaient aussi l'engagement pris par la Turquie d' « améliorer le sort de ses sujets sans distinction de race ni de religion ». Malheureusement, les puissances hésitaient à traiter la Turquie victorieuse en vaincue; elles voulurent ménager la susceptibilité du Sultan, et non seulement elles se contentèrent d'une simple promesse de réformes, mais encore elles parurent s'interdire d'en réclamer l'exécution en reconnaissant par l'article 9 du traité l'intégrité de la Turquie et la souveraineté absolue du Sultan à l'intérieur de son empire. Les conséquences de cette faiblesse ne se firent pas longtemps attendre. La Turquie ne tint pas ses engagements et l'Europe fût bientôt forcée de reprendre contre la Porte la défense de ses sujets.

La Syrie avait été restituée en 1840 par Méhémet Ali à la Turquie, et, comme l'avait prédit M. Guizot, elle était immédiatement retombée dans l'anarchie. Dans les

régions montagneuses du Liban habitées par les Druses musulmans et les Maronites catholiques, les hostilités entre les sectateurs des deux religions ennemies étaient perpétuelles. En 1860, encouragés par les fonctionnaires turcs, les Druses se jetèrent sur les Maronites et les massacrèrent. L'Europe assistait indignée mais immobile au carnage. La France se souvint qu'elle était la protectrice attitrée de tous les chrétiens d'Orient ; elle provoqua la réunion à Paris d'une conférence européenne qui décida qu'un corps expéditionnaire français soutenu par des troupes ottomanes partirait pour la Syrie. Le corps français débarqué à Beyrouth au commencement de septembre rétablit aisément l'ordre.

Pour éviter le retour de pareils massacres, les puissances convinrent de donner au Liban une administration semi-indépendante et elles en conférèrent le commandement à un gouverneur nommé pour cinq ans par le Sultan avec l'approbation des puissances.

Quelques années plus tard, de nouveaux troubles appelaient l'attention de l'Europe sur l'Orient : la Crète lasse de ses maux s'était révoltée. Les puissances laissèrent le Sultan libre de réprimer l'insurrection ; mais cette révolte leur fit sentir qu'il était décidément nécessaire d'intervenir sérieusement en Turquie et d'imposer à la Porte des réformes qui assureraient l'existence de l'Empire et le bien-être de ses sujets.

Les puissances élaborèrent en commun un plan de réformes suivant un projet présenté par la France ; elles le soumirent à la Turquie et l'invitèrent à s'y conformer. Mais elles n'en surveillèrent pas l'application. La guerre qui éclatait en 1870 entre la France et l'Allemagne occupait complètement leur attention et elles se désintéressaient des affaires d'Orient.

Seule, la Russie continuait à regarder vers Constantinople. Les autres puissances, divisées, ne pouvaient s'opposer à ses entreprises ; elle saisit l'occasion, profita de

l'écrasement de la France, de l'isolement de l'Angleterre, de ses relations amicales avec la Prusse pour dénoncer les articles du traité de Paris qui l'empêchaient de relever sa puissance militaire dans la Mer Noire. A la conférence de Londres (février 1871) elle obtint la ratification de l'Europe et la Mer Noire cessa d'être considérée comme neutre (1). La Russie regagnait ainsi le terrain qu'elle avait perdu au traité de Paris et se trouvait de nouveau en mesure de menacer sérieusement la Turquie. Elle revenait en même temps à ses ambitions, et encourageait l'action de comités privés qui cherchaient au nom du panslavisme à étendre son influence parmi les populations chrétiennes des Balkans sujettes de la Turquie et qui les poussaient à la révolte.

Des encouragements étrangers étaient superflus. Les exactions et les mauvais traitements dont les fonctionnaires ottomans accablaient leurs administrés auraient suffi. En 1875, les chrétiens de la Bosnie et de l'Herzégovine se soulevaient plutôt que de consentir à une augmentation des impôts déjà exorbitants qui pesaient sur eux. Les insurgés étaient soutenus par le Monténégro et la Serbie, qui bientôt déclaraient la guerre à la Turquie ; puis les Bulgares se révoltaient à leur tour.

La France et l'Allemagne, irritées par le meurtre de leurs consuls massacrés à Salonique par des fanatiques musulmans, exigeaient en même temps une réparation : la Russie prenait une attitude menaçante. Une révolution de palais venait enfin mettre le comble aux embarras de la Turquie. Le sultan Abdul-Aziz, accusé par ses sujets musulmans d'avoir causé les maux dont ils souffraient, était jeté en prison, puis assassiné. Son successeur, Mourad V, était à son tour déposé comme fou et remplacé par son frère Abdul Hamid (1876).

(1) Par le traité de Paris la Mer Noire était neutralisée, fermée à la marine militaire de toutes les nations. La Turquie et la Russie ne pouvaient y entretenir plus de dix bâtiments de guerre légers, pour le service des côtes.

La situation de l'Empire ottoman semblait désespérée. Il sut néanmoins encore une fois faire face à tous ses ennemis. Tandis que le gouvernement ottoman cherchait à abuser l'Europe par des promesses de réformes, ses armées réprimaient les révoltes des Bosniaques et des Bulgares, contenaient les Monténégrins, écrasaient les troupes serbes et marchaient sur Belgrade.

Mais les puissances n'étaient pas disposées à laisser anéantir la Serbie. La sauvagerie dont les troupes ottomanes avaient fait preuve dans la répression de l'insurrection bulgare les avait indignées contre la Turquie. La Russie surtout, qui avait poussé la Serbie à la guerre et qui l'avait soutenue par des envois d'hommes et d'argent pendant toute la campagne, était décidée à ne pas l'abandonner. Lorsqu'elle vit Belgrade en danger, elle remit à la Porte un ultimatum exigeant un armistice entre les belligérants. La Porte céda sous la menace.

La Russie cependant mobilisait son armée et se préparait ouvertement à la guerre. Afin de déjouer ses projets et d'éviter une guerre turco-russe, l'Angleterre demanda à l'Europe de régler la question par une conférence. Sa proposition fut acceptée et les plénipotentiaires des puissances se réunirent à Constantinople afin d'examiner les réformes qu'il convenait d'exiger de la Porte et de régler les conditions de paix avec la Serbie et le Monténégro.

Le jour même de l'ouverture de la conférence (23 décembre 1876) le gouvernement ottoman promulguait une constitution basée sur les principes de 1789 qui proclamait l'égalité de tous les sujets de l'Empire, établissait le régime parlementaire en Turquie et confiait le gouvernement du pays à un ministère responsable, surveillé par un sénat et une chambre des députés élus au suffrage universel.

Il espérait ainsi leurrer les puissances, les éblouir par des promesses brillantes et les faire renoncer à leur dessein d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Empire ; mais

les représentants de l'Europe n'étaient pas assez naïfs pour tomber dans un piège aussi grossier. Le 15 janvier 1877, ils remettaient à la Porte leur ultimatum.

Ils réclamaient des rectifications de frontières à l'avantage du Monténégro, le rétablissement du *statu quo ante bellum* pour la Serbie, une demi-autonomie pour la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzégovine, qui devaient être administrées par des gouverneurs nommés pour cinq ans avec l'agrément des puissances et secondés par des assemblées provinciales élues par les conseils municipaux. Ces trois provinces devaient bénéficier en outre de tout un système de réformes judiciaires, administratives et financières, dont l'application serait surveillée par deux commissions nommées par les puissances.

La Turquie victorieuse était traitée en vaincue : elle s'indigna des conditions que l'on prétendait lui imposer, et, comptant sur l'appui de l'Angleterre, elle refusa absolument de se soumettre aux exigences de l'Europe.

La conférence n'avait pas atteint le but qu'elle poursuivait. La Russie en profita : elle proposa immédiatement d'adresser à la Turquie un dernier ultimatum et insista sur la nécessité où les puissances se trouveraient, en cas de refus, de recourir à la force des armes.

Les six grandes puissances adhérèrent à ce projet ; elles invitèrent la Turquie (Protocole de Londres, 31 mars 1877) à accepter les conditions que la conférence de Constantinople avait posées.

La Porte une fois de plus refusa. C'est ce qu'espérait la Russie ; le 24 avril 1877 elle déclarait la guerre à la Turquie. Les Russes furent d'abord partout victorieux ; en Europe, ils franchissaient le Danube et forçaient les passes des Balkans ; en Asie, ils occupaient Bayazid et assiégeaient Kars.

Mais les Turcs ne perdaient point courage ; ils se concentraient à Kars, à Plevna ; ils y opposaient aux assaillants une résistance acharnée, les battaient à leur tour, et

ils reprenaient l'avantage lorsque d'énormes renforts vinrent rejoindre les armées russes, qui alors les écrasèrent sous le nombre.

La Russie avait mobilisé le ban et l'arrière-ban de son armée. Les Roumains puis les Serbes entraient aussi en campagne et lui apportaient leur concours. Après quatre mois d'une résistance héroïque, les troupes d'Osman Pacha, investies dans Plevna, étaient réduites à capituler; puis les autres armées turques étaient successivement battues à Kars, à Schipka, à Philippopoli et un mois plus tard, le 20 janvier 1878, le général Skobeleff entrait dans Andrinople, le dernier boulevard de la capitale de l'Empire ottoman.

La Turquie s'était héroïquement défendue; mais ses soldats épuisés par leurs défaites ne pouvaient résister plus longtemps. Elle se sentit vaincue. Réduite à la dernière extrémité, elle était entièrement à la merci de ses adversaires, et, sans l'intervention de l'Europe, un désastre définitif eût sans doute clos la série des chutes successives qui depuis un siècle énervent sa puissance. Mais les conditions ruineuses que prétendaient lui imposer ses vainqueurs étaient inacceptables pour les puissances, qui de la conservation de l'Empire ottoman ont fait un dogme ou qui redoutent de voir un jour l'équilibre européen rompu par les forces sans cesse grandissantes de la Russie.

Le traité de San-Stefano, auquel la Porte avait dû consentir, enlevait à l'Empire ottoman presque toute la Turquie d'Europe et ne laissait sous la domination du Sultan que la province de Constantinople, Salonique, la Thessalie, l'Épire, l'Albanie, la Bosnie et l'Herzégovine. Ces dernières provinces séparées du reste de l'Empire par la constitution d'une grande Bulgarie qui s'étendait du Danube à la mer Egée, sans frontières stratégiques naturelles, enveloppées d'ennemis de toute part, devaient à leur tour tomber à brève échéance entre les mains de la

Russie ou dans celles des petits peuples slaves du sud, ses fidèles clients. Ni l'Angleterre, ni l'Autriche, les deux nations les plus intéressées à tenir les Russes éloignés du Bosphore, ne pouvaient ratifier un pareil traité. Elles s'interposèrent entre le vainqueur et le vaincu.

Avant le traité de San-Stefano, elles avaient déjà protesté contre tout changement qu'apporterait la Russie au traité de Paris, sans l'assentiment préalable de toutes les puissances signataires, et elles avaient réclamé l'ouverture d'un congrès pour le règlement des questions soulevées par la guerre.

Dès que l'Angleterre apprit quelles conditions la Russie à San-Stefano prétendait imposer à la Turquie, le cabinet de Saint-James somma le cabinet de Saint-Pétersbourg de déclarer s'il entendait bien soumettre toutes les clauses du traité turco-russe aux délibérations du congrès. A cette demande, le prince Gortchakoff répondit que la Russie « laissait aux puissances la liberté de soulever au congrès telles questions qu'elles jugeraient à propos de discuter, mais se réservait à elle-même la liberté d'accepter ou non la discussion de ces questions ».

Au reçu de cette réponse, l'Angleterre mobilisa ses réserves, et le conflit aurait peut-être abouti à une guerre, si la Russie, sans alliances, épuisée par sa victoire, ne s'était décidée à entrer dans la voie des concessions. Elle s'entendit secrètement avec l'Angleterre (memorandum du 30 mai) sur les sacrifices qui lui seraient demandés, et pour éviter une nouvelle guerre, qui ne se serait certainement pas terminée à son avantage, elle se résigna à reconnaître l'arbitrage de l'Europe.

D'un commun accord, les six grandes puissances arbitres des affaires d'Orient : l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie et la Russie résolurent de tenir un congrès solennel où leurs représentants régleraient à nouveau le sort de la Turquie.

PREMIÈRE PARTIE

LE TRAITÉ DE BERLIN

Le 13 juin 1878, le congrès s'ouvrait à Berlin sous la présidence de M. le Prince de Bismarck, chancelier de l'empire d'Allemagne.

Les puissances qui s'y trouvaient représentées étaient presque toutes persuadées de la nécessité de maintenir l'Empire ottoman et prêtes à s'entendre sur les moyens de protéger son existence. Le traité de Berlin a cependant été un désastre pour la Turquie. Il l'a sauvée de la mort immédiate, mais c'est tout. Il a ruiné sa puissance et il a augmenté la force de ses ennemis. C'est que l'histoire ne se fait pas seulement dans les congrès et ne suit pas toujours la volonté des diplomates. S'il est en leur pouvoir de régler les relations extérieures des puissances, la vie intérieure des nations ne leur appartient pas. Ils n'ont pas de remède contre les forces obscures, les mille causes diverses et insaisissables qui font qu'un empire tombe. La Turquie s'effondrait dans la corruption, ils tentèrent en vain de la sauver par des mesures extrêmes.

A l'autorité du Sultan, le traité de Berlin chercha à substituer l'autorité de l'Europe ; il enleva à la Turquie quelques-uns des droits constitutifs de la souveraineté des États. Il n'aboutit ainsi qu'à constater sa déchéance, non à la régénérer. En accordant au contraire plus de droits et d'indépendance aux sujets chrétiens du Sultan, en réglant le sort des petits peuples ennemis de la Turquie qui

naissent de chacune de ses morts successives, les puissances accrurent, au delà de leur désir, des forces et des ambitions toujours prêtes à grandir.

Trois éléments constituent la question d'Orient : les puissances, la Turquie, les nations qu'elle a autrefois subjuguées, et dont les unes aujourd'hui sont libres et dont les autres cherchent à le devenir.

Depuis un siècle, l'Europe cherche à maintenir la Turquie en possession de son domaine. La Turquie décline et devient chaque jour plus incapable de conserver un empire qui ne se maintient que par la violence. Les nations qu'elle a asservies, cherchent à s'émanciper, ou, si elles le sont déjà, à reconquérir sur le Turc les territoires qu'elles occupaient avant l'invasion ottomane et à reconstituer sur ses anciennes bases leur ancienne puissance.

Le traité de Berlin modifie ces trois éléments de la question d'Orient : il intéresse plus directement les puissances à la conservation de la Turquie, mais il augmente sa faiblesse, il favorise contre elle les désirs d'indépendance de ses sujets, il accroît la force des petits États des Balkans ses ennemis.

CHAPITRE PREMIER

LA TURQUIE

§ I. — Causes des mesures prises par l'Europe au Congrès de Berlin : 1. *Évolution du droit d'intervention.* — 2. *L'intérêt des puissances leur commande d'intervenir en Orient.* — § II. — Nature des mesures prises par l'Europe. — § III. — Effet de ces mesures.

I

Les traités qui précèdent le traité de Berlin respectent les droits de souveraineté du Sultan. Le traité de Berlin, au contraire, met en tutelle l'Empire ottoman impuissant à s'administrer.

Il admet la légitimité de l'intervention des puissances en faveur des nationalités chrétiennes opprimées par la Turquie, il les aide à recouvrer leur indépendance. Ce changement dans l'attitude de l'Europe en Orient vient d'une transformation totale du droit public et des intérêts des puissances, d'abord d'accord pour repousser toute intervention dans les affaires de la Turquie, d'accord ensuite pour l'exiger.

I. Une des conséquences essentielles de la souveraineté que le droit international reconnaît à chaque État, est le devoir pour les autres États de n'intervenir ni dans ses affaires intérieures, ni dans ses affaires extérieures. Cette intervention serait en effet une atteinte à la liberté absolue qui est la base même de toute souveraineté. Mais toujours on reconnut, selon l'esprit et les tendances du moment,

des exceptions à ce principe ; d'abord en faveur des gouvernements, ensuite en faveur des peuples (1).

Après avoir renversé Napoléon en qui ils voyaient le représentant de la révolution, les souverains avaient engagé une lutte acharnée contre les principes de liberté et de droit des peuples qui menaçaient leurs trônes. Imbus de l'idée que tous les droits appartiennent aux gouvernants et tous les devoirs aux gouvernés, exaspérés par la sourde résistance qu'ils rencontraient au dessous d'eux, inquiétés par des menaces permanentes de révolutions, ils s'étaient ligués pour étouffer les idées subversives de leurs droits, partout où elles prendraient naissance. Il ne pouvait leur venir à l'esprit de trouver aucune domination illégitime, fût-ce celle des sultans, ni d'admettre aucune protestation des opprimés contre leur oppresseur, vînt-elle des raïas révoltés contre le Turc. « Toute révolution, disait ironiquement M. de Broglie, est un attentat contre la civilisation ; tout peuple qui revendique ses droits, une liberté que son gouvernement lui refuse, est un peuple de forbans, de pirates, qui doit être mis au ban de l'Europe. » Aux congrès de Troppau, de Laybach, de Vérone, les puissances s'entendaient pour réprimer les insurrections de Naples, du Piémont et d'Espagne. Les armées autrichiennes soutenaient en Italie les rois de Piémont et des Deux-Siciles; une armée française entrait en Espagne pour rendre à Ferdinand VII le pouvoir absolu. Lorsque les Grecs poussés à bout par les exactions et les mauvais

(1) V. Kebedgy, *De l'intervention, théorie générale et étude spéciale de la question d'Orient ;* Amari. *Nouvel exposé du principe de non-intervention. Revue de droit international.* 1873. tome V ; Lavisse. *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe :* Engelhardt, *Le droit d'intervention et la Turquie ;* Rotteck. *Das Recht der Einmischung in die innere Angelegenheiten eines fremden Staates*, 1845 ; Geffeken, *Das Recht der Intervention ;* T. Curti. *Autonomie und Intervention : ein Wort über die Orientalische Frage.* Würzburg, 1878 ; Rolin Jacquemyns, *L'année* 1877 *et les débuts de* 1878 *au point de vue du droit international. Revue de droit international public*, 1878.

traitements se révoltèrent contre la Turquie, tous les gouvernements blâmèrent de même leur conduite ; ils ne voulurent les regarder que comme des révolutionnaires et les sympathies qu'ils inspirèrent au parti libéral en France et en Angleterre ne firent que les rendre plus suspects. « Les « révolutionnaires, écrivait M. de Bernstoff, ne s'intéres- « sent à l'affranchissement de la Grèce qu'afin d'émanciper « et d'affranchir le génie du mal dans tous les États de « l'Europe » (1).

En vain les Grecs, dans leurs proclamations, affirmaient qu'ils n'étaient point des sujets révoltés, mais un peuple qui cherchait à reconquérir son indépendance (2). Les gouvernements flétrissaient « leurs combinaisons criminelles » (3) et leurs représentants, réunis en congrès à Vérone, refusaient d'entendre les délégués hellènes.

Mais les gouvernements n'étaient pas assez forts pour lutter longtemps contre leurs peuples. Ils n'avaient pu étouffer les désirs de liberté chez leurs sujets, et bien des symptômes annonçaient déjà le triomphe prochain des

(1) Prokesch Osten. *Geschichte des Abfalls der Griechen*, vol. III, p. 347. — Voir également dépèche de M. de Nesselrode du 29 août 1821. Prokesch, vol. III, p. 169.

(2) Proclamation de l'assemblée d'Epidaure, 15 janvier 1822. « Notre guerre contre les Turcs n'est point l'effet d'un mouvement séditieux. C'est une guerre nationale, entreprise dans le seul but de recouvrer nos droits, de sauver notre existence et notre honneur. » Bikélas, *La formation de l'Etat grec et ses limites*.

(3) Metternich, *Mémoires*, tome III, nº 553 ; dépèche circulaire du 12 mai 1821 de M. de Metternich résumant les principes qui inspirèrent les souverains au congrès de Laybach : « Les souverains ont déclaré qu'en respectant les droits et l'indépendance de tout pouvoir légitime, ils regardaient comme légalement nulle et désavouée par les principes qui constituent le droit public de l'Europe toute prétendue réforme opérée par la révolte et la force ouverte. Ils ont agi en conséquence de cette déclaration dans les événements de Naples, dans ceux du Piémont, dans ceux même qui, dans des circonstances très différentes, mais par des combinaisons également criminelles, viennent de livrer la partie orientale de l'Europe à des convulsions si menaçantes. » V. Vieil Castel, *Histoire de la Restauration*.

idées libérales. Avec elles, le principe du droit des peuples allait prévaloir dans l'opinion publique de l'Europe.

L'Angleterre blâmait énergiquement les décisions prises au congrès de Vérone. En France (1), l'opposition, chaque jour plus forte et plus hardie, protestait avec violence contre l'intervention dans les affaires d'Espagne. Les souverains, obligés de compter avec l'opinion publique, n'osaient plus s'appuyer sur les seuls principes de droit divin, et affectaient de croire qu'ils n'avaient pour but que de délivrer les populations opprimées par une poignée de factieux (2).

Le réveil de la Grèce servit puissamment la cause libérale. L'admiration qu'inspiraient les luttes héroïques soutenues par les nouveaux Hellènes, ce que leur nom représentait de grandeur et de beauté aux artistes et aux lettrés qui croyaient voir la Grèce antique renaître, la résurrection, miraculeuse après tant de siècles de servitude, de ce pays « dont autrefois, chaque plaine et chaque montagne furent un berceau de liberté ou un tombeau de gloire » (3), tout enthousiasma l'opinion publique en faveur des insurgés. En France, libéraux et royalistes s'unirent sans distinction de parti, « l'on vit Benjamin

(1) « Les nations qui rentrent dans leur droit ne se révoltent pas », disait M. de Girardin dans un discours à la Chambre le 9 janvier 1821. C'était presque une menace. Cf. De Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*.

(2) Déclaration des souverains à Laybach. Metternich. *Mémoires*, tome III, pièce 553 : « La providence a frappé de terreur des consciences aussi coupables, et l'improbation des peuples dont les partisans de troubles avaient compromis le sort, leur a fait tomber les armes des mains.

Uniquement destinées à combattre et à réprimer la rébellion, les forces alliées, loin de soutenir aucun intérêt exclusif, sont venues au secours des peuples subjugués, et les peuples en ont considéré l'emploi comme un appui en faveur de leur liberté et non comme une attaque contre leur indépendance... »

(3) Whose land from plain to mountain cave
Was freedom's home or glory's grave (Byron).

Constant et M. de Bonald, Béranger et M. de Genoude d'accord pour acclamer la même cause » (1).

Une semblable émotion entraîna l'Allemagne et l'Angleterre, elle obligea les gouvernements anglais et français à s'interposer entre le Sultan et ses sujets révoltés.

Mais, en s'unissant aux libéraux pour demander la délivrance d'un peuple opprimé, les royalistes avaient oublié leurs principes, ils combattaient contre eux-mêmes, ils accroissaient les forces de leurs adversaires. L'intervention de la France et de l'Angleterre eut un immense retentissement dont profita le parti libéral, et le hasard de Navarin fut sa première victoire sur les gouvernements.

La convention de Londres qui reconnut l'indépendance de la Grèce, la révolution française de 1830, la révolution de Belgique assurèrent le triomphe définitif des idées de liberté.

Désormais, les États reconnaissaient des droits aux peuples. En conséquence, ils se reconnaissaient le devoir non seulement de respecter ces droits, mais encore de les faire respecter, de soutenir ceux qui les revendiquent, toutes les fois qu'ils ne peuvent se passer de secours.

L'intervention en faveur des peuples contre les gouvernements devait logiquement succéder à l'intervention en faveur des gouvernements contre les peuples.

Si la Grèce avait secoué son joug, les autres populations chrétiennes de l'Empire souffraient toujours de l'oppression que les Turcs faisaient peser sur elles : le devoir des puissances était de les secourir.

II. Ce ne fut cependant que cinquante ans après l'émancipation de la Grèce, au traité de Berlin, que les puissances prirent pour la première fois sous leur protection les sujets du Sultan. Bien avant le traité de Berlin, elles s'étaient, il est vrai, inquiétées des dangers qui naissaient de la corruption intérieure croissante de la Turquie ;

(1) Discours de M. Denys-Cochin, Chambre des députés, 23 février 1897.

elles avaient cherché à éclairer la Porte sur l'avenir qui menaçait l'Empire ottoman s'il ne tentait sérieusement de se régénérer ; elles lui avaient indiqué quelles réformes étaient nécessaires et parfois même elles avaient subordonné leur protection à leur accomplissement (1), mais jamais elles n'imposèrent les réformes qu'elles conseillaient. C'est que si l'Europe se reconnaissait le devoir de protéger les races opprimées, son intérêt lui commandait de veiller à la conservation de l'Empire ottoman et de s'opposer, dans la mesure du possible, à tout ce qui pourrait lui porter préjudice. En s'immisçant méthodiquement dans ses affaires, en prononçant sa déchéance, les puissances eussent craint de l'affaiblir encore davantage et elles ne se décidèrent à intervenir que lorsqu'elles désespérèrent de voir la Turquie se sauver par elle-même. Seules, la France et la Russie se montrèrent toujours prêtes à s'interposer entre le Sultan et ses sujets ; mais l'opposition des autres puissances paralysait leur action. D'ailleurs, elles ne protégeaient que les sujets chrétiens du Sultan, et elles les protégeaient, non pas au nom du droit des peuples, mais en vertu de titres spéciaux que leur avait depuis longtemps reconnu le droit public européen. Les capitulations et un usage plusieurs fois séculaire faisaient de la France la protectrice attitrée des chrétiens d'Orient. Le Tsar, chef de l'église orthodoxe, se réclamait du traité de Kutschuk Kainardji, habilement interprété, pour exercer la même protection sur les chrétiens orthodoxes de Turquie.

La protection de la France était peut-être désintéressée, et certainement elle obéit à un pur élan de générosité dans l'expédition de Syrie de 1860, qui ne fut d'ailleurs

(1) En 1839 l'Europe sembla faire de la promulgation du Hatti chérif de Gulhané la condition de l'intégrité de la Turquie et l'article 1er du traité des Détroits stipulant l'inviolabilité du territoire ottoman se relie à la promulgation des hatts impériaux qui devaient réformer l'Empire.

entreprise qu'avec l'agrément du Sultan. Mais le but de la Russie était moins de défendre les opprimés que de satisfaire son ambition, ses intérêts personnels. Les Tsars, chefs du gouvernement le plus autocratique de l'Europe, restés plus longtemps que les autres souverains les fidèles défenseurs du pouvoir absolu (1). n'étaient pas des protecteurs du droit des peuples. et par leurs interventions en Orient, ils continuaient seulement la lutte traditionnelle engagée entre leur pays et la Turquie.

Aussi, lorsqu'en 1853 le tsar Nicolas exigea de la Turquie la reconnaissance de ses droits de protection sur les chrétiens orthodoxes, et sur son refus lui déclara la guerre, Napoléon III, quoiqu'il fût partisan passionné du droit des peuples et par conséquent mal disposé pour la Turquie, intervint en sa faveur et s'entendit avec l'Angleterre pour traverser les projets ambitieux de la Russie.

Le traité de Paris, qui mit fin à la guerre de Crimée, proclama de nouveau la volonté des puissances de protéger la Turquie; il reconnut solennellement les droits souverains du Sultan et il fit entrer l'Empire ottoman dans le concert européen.

Cependant les dispositions des puissances à l'égard de la Turquie commençaient à changer. Leur intérêt leur commandait toujours de veiller à la conservation de l'empire, mais sa décadence croissante les inquiétait; s'il n'entrait enfin dans la voie des réformes, son existence était menacée, et elles se demandaient s'il serait capable de se régénérer lui-même, si elles ne seraient pas forcées de le mettre en tutelle. Depuis une vingtaine d'années,

(1) En 1849 la Russie intervenait pour soutenir l'Autriche contre les Hongrois révoltés. « La révolte magyare a pris une extension de plus en plus menaçante..... Sa Majesté l'empereur d'Autriche nous a invité à l'assister contre l'ennemi commun..... nous avons ordonné à notre armée de se mettre en marche pour étouffer la révolte et anéantir les anarchistes audacieux qui menacent la tranquillité de nos provinces..... » Manifeste de l'empereur Nicolas du 8 mai 1849, Klaczko, *Deux chanceliers*.

les puissances prodiguaient leurs conseils à la Porte, qui avait d'abord paru les écouter; elle avait promulgué des édits dont le but apparent était de réprimer les abus, d'établir la justice pour tous, d'affirmer l'égalité entre les sujets de l'Empire, mais qui ne tendaient réellement qu'à tout soumettre à son autorité. Elle avait cherché à organiser la Turquie sur le modèle des États européens; elle n'avait pu que détruire les quelques institutions et gouvernements locaux qui fonctionnaient encore régulièrement, que mécontenter les peuples et qu'affaiblir les dernières forces vives de l'Empire. Elle avait bien réussi à briser quelques autonomies qui la gênaient, à asseoir plus solidement sur quelques points sa domination, mais seule l'avidité des mandataires du gouvernement en avait profité: les impôts s'étaient accrus sans que le trésor public en bénéficiât: l'administration s'était désorganisée, les finances s'étaient obérées: le désordre et l'anarchie des services publics et la corruption des fonctionnaires avaient augmenté jusqu'à ne plus pouvoir être dépassés. Pouvait-on, malgré cet échec lamentable, avoir encore confiance en la vitalité de la Turquie; était-il possible d'espérer quelque chose d'un dernier effort? Les Puissances le crurent.

La France et l'Angleterre, qui avaient pris les armes pour la défendre, ajoutaient foi aux projets du tanzimat, à l'efficacité des ordonnances que la Porte venait de promulguer. Du moment que la Turquie pouvait se régénérer, il eût été peu politique de la traiter en vaincue. il valait mieux continuer à la regarder comme une amie et lui accorder les bénéfices de sa victoire, pour garder des droits à sa reconnaissance. En proclamant l'indépendance de la Turquie, elles croyaient d'ailleurs porter un coup mortel à l'influence de la Russie qu'elles venaient de combattre (1). C'est pourquoi les représentants de l'Europe, après avoir proclamé que les puissances « étaient sympa-

(1) *Le Traité de Paris*, par un ancien diplomate, M. Desprez, Paris, 1856.

thiques à l'amélioration du sort des populations chrétiennes en Orient » et pris acte des promesses du Sultan, « reconnurent que ces promesses ne sauraient, en aucun cas, donner le droit aux dites puissances, de s'immiscer, soit collectivement soit séparément, dans les rapports de S. M. le Sultan avec ses sujets ni dans l'administration intérieure de son empire » (1).

Les puissances comptaient cependant que la Turquie remplirait les devoirs correspondant aux droits qui lui étaient reconnus, et « prêterait l'oreille aux conseils désintéressés des puissances amies qui garantissaient son empire » (2). Elles n'avaient formulé dans le traité aucune restriction, de peur d'offenser l'orgueil de la Turquie, mais elles ne s'en remettaient pas purement et simplement pour cela à la bonne volonté du Sultan (3) et elles étaient dès lors à peu près décidées, si leurs derniers espoirs étaient trompés, à arracher de force l'Empire à son incurable inertie, à lui imposer des réformes ou encore à soustraire à sa domination les populations qu'il était incapable de gouverner.

L'expérience tentée par l'Europe au traité de Paris démontra définitivement la faiblesse, l'incapacité et l'irrémédiable mauvais vouloir du gouvernement turc. La Porte, satisfaite des engagements qu'avait pris l'Europe à son endroit et se croyant désormais assurée de l'impunité, en profita pour enterrer les réformes ; elle montrait vis-à-vis de ses sujets plus de cruauté, et vis-à-vis des

(1) Traité de Paris, art. 9.

(2) Discours du représentant de l'Angleterre à la conférence de Constantinople de 1876, huitième protocole, *Livre jaune* de 1877.

(3) V. Engelhardt, *Le droit d'intervention et la Turquie*, *Revue de droit international*, 1876. « Aucun droit d'ingérence dans les rapports de Sa Majesté et de ses sujets ne fut fondé sur l'article 9 du traité de 1856. Cependant les engagements de ce traité ne furent pas, ne peuvent pas être unilatéraux. » Discours du marquis de Salisbury. V. également discours de Lord Palmerston au Parlement le 26 mai 1856, et le *Livre jaune* de 1877, page 136.

puissances plus d'insolence que jamais, et elle tomba bientôt dans une telle anarchie que ses meilleurs amis furent forcés de reconnaître qu'il devenait nécessaire de prendre contre elle des mesures sérieuses (1).

En l'espace de vingt ans, la France et la Russie étaient obligées d'intervenir pour l'empêcher d'écraser le Monténégro, puis la Serbie; en 1858, un croiseur anglais devait bombarder Djeddah afin d'obliger le gouvernement turc à donner réparation pour un massacre de chrétiens et pour le meurtre des consuls de France et d'Angleterre; la France devait, en 1860, envoyer une expédition en Syrie pour empêcher les musulmans d'exterminer jusqu'au dernier les chrétiens maronites; en 1867, les Crétois, accablés de mauvais traitements, se révoltaient. Les puissances essayèrent alors une dernière fois de décider la Porte à des réformes, ce fut en vain. Devant leur accord, un moment elle céda, mais elle profita de la première rupture du concert européen pour retourner à ses anciens errements. La guerre de 1870 et la défaite de la France, qui surveillait plus qu'aucune autre puissance l'exécution d'un programme de réformes qui était son œuvre, fut pour le Divan l'occasion attendue. Il fit de nouveau peser un régime inique sur les populations et ne voulut plus tenir compte d'aucun conseil, jusqu'au jour où la Bosnie et l'Herzégovine, exaspérées par les exactions et la mauvaise administration des fonctionnaires ottomans, se soulevèrent en entraînant dans leur révolte les principautés vassales de Serbie et de Monténégro et commencèrent une lutte qui devait se terminer par l'intervention de la Russie et la défaite complète de la Turquie.

(1) « La physionomie de l'Orient prise dans son ensemble, écrivait M. de Beust au moment de la révolution de Crète, se présente sous un aspect essentiellement différent de celui de 1856 et les stipulations de cette époque, aussi bien que les conventions spéciales dont elles furent suivies, dépassées qu'elles sont sur plus d'un point important par les événements survenus depuis, ne suffisent plus aux nécessités de la situation actuelle. »

Il était désormais de toute évidence qu'on ne pouvait abandonner la Turquie à elle-même, que jamais la Porte ne consentirait à réprimer les abus qui faisaient périr le pays. Quarante ans de réformes simulées n'avaient abouti qu'à désorganiser à fond les services publics et qu'à ruiner complètement les finances (1). Les troubles et les désordres n'avaient fait que croître. Pour maintenir ses sujets dans l'obéissance, la Porte ne savait plus que les accabler de mauvais traitements, et les massacrer s'ils tentaient de se révolter.

Le devoir et les intérêts des puissances étaient d'accord pour les déterminer à l'emploi de tous les moyens qui pourraient mettre fin à cette situation intolérable. Dans l'intérêt de leurs clients, les protecteurs des chrétiens d'Orient et les protecteurs de la Turquie sentaient également la nécessité d'une intervention énergique de l'Europe.

L'entente était complète entre les puissances; celles mêmes qui avaient en Orient les intérêts les plus opposés, la protectrice et l'ennemie traditionnelle de la Turquie, l'Angleterre et la Russie, étaient prêtes à adopter les mêmes résolutions.

Le chancelier de l'empire de Russie, le prince Gortchakoff, dans une dépêche du 18 novembre 1876, résumait ainsi la situation de la Turquie et les mesures que, selon lui, l'Europe devait prendre. « Cette expérience a démon-
« tré, avec la dernière évidence, que l'action européenne
« s'est condamnée à l'impuissance par les stipulations de
« 1856, et que la Porte en profite pour perpétuer le régime
« ruineux pour elle et pour ses sujets chrétiens, désas-
« treux pour la paix générale, révoltant pour les sentiments
« d'humanité et pour la conscience de l'Europe chrétienne,
« qu'elle poursuit depuis vingt ans avec la certitude d'une
« complète impunité...

« Jamais l'Europe n'en a été plus troublée, plus mena-

(1) V. Lord Stratford de Redcliffe : *Turkish finance,* memorandum de 1874 publié à Londres en 1881.

« cée dans son repos, ses intérêts, sa sécurité. Jamais les « violences par lesquelles les Turcs ont répondu à ses « efforts de conciliation et d'apaisement n'ont été plus « odieuses et accomplies dans de plus vastes proportions ; « jamais elles n'ont révélé avec plus d'évidence la profon- « deur et le caractère incurable du mal qui ronge la « Turquie et met en péril la sécurité de l'Europe.

« Si les grandes puissances veulent faire une œuvre « sérieuse et ne pas s'exposer au retour périodique et « toujours aggravé de cette crise dangereuse, il est impos- « sible qu'elles persévèrent dans le système, qui en laisse « subsister les germes et leur permet de se développer avec « l'inflexible logique des choses.

« Il importe de sortir de ce cercle vicieux et de recon- « naître que *l'indépendance et l'intégrité de la Turquie « doivent être subordonnées aux garanties réclamées par « l'humanité, les sentiments de l'Europe chrétienne et le « repos général* (1). » Le gouvernement autrichien, qui, tant qu'il avait eu foi en la puissance de l'Empire ottoman, s'était montré le ferme défenseur de ses droits, depuis qu'il s'était convaincu de sa faiblesse, partageait l'opinion de la Russie.

Le gouvernement anglais affectait trop de toujours se poser en défenseur des droits du Sultan pour demander ouvertement une réforme qui était peut-être conçue dans l'intérêt de la Turquie, mais que l'on serait certainement obligé de lui imposer par la force. Toutefois, il reconnaissait, lui aussi, l'absolue nécessité de l'intervention de l'Europe dans les affaires de l'Empire (2), et

(1) D'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin*.

(2) « On peut, écrivait au *Times* le 31 décembre 1875 Lord Stratford de Redcliffe, qui avait été autrefois un des plus fermes soutiens de l'absolue intégrité intérieure et extérieure de l'Empire ottoman, élever des objections contre les mesures nécessaires, mais leur caractère de nécessité fait qu'elles font partie du moindre mal, et doivent par conséquent être acceptées avec lui. Les mesures en question sont une surveillance d'organisation mixte à l'intérieur, et une pression stipulée

il était prêt à approuver toutes les mesures tendant à l'établissement d'un contrôle qui permettrait aux puissances de surveiller et même de réformer son organisation intérieure.

II

D'accord sur la nécessité d'agir, les puissances n'avaient plus qu'à s'entendre sur les moyens à employer. Tous les plans de réforme se ramenaient à deux types. Les puissances pouvaient laisser l'autorité entre les mains des Turcs et leur conserver leur domination sur les autres races de l'Empire ; il fallait alors réformer les services publics, veiller à ce qu'ils acquissent plus d'ordre et de régularité, et créer une organisation administrative puissante, un système de centralisation semblable à celui des grands États de l'Europe qui briserait toutes les autonomies encore subsistantes. On espérait ainsi rendre à la Turquie son ancienne puissance, fondre et unifier toutes les races de l'Empire, ce qui revenait à les assujettir absolument aux Turcs, en donnant à ces derniers, pour remplacer leur ancienne suprématie militaire disparue, tous les moyens d'oppression que comporte une administration régulière qui eût enserré les peuples dans des liens plus étroits.

Ce premier système eût été accueilli avec faveur par le gouvernement ottoman et principalement par les hommes d'État Jeunes Turcs. La Porte y voyait moins, en effet, le moyen de se régénérer que celui de saisir avec l'appui de

par convention du dehors. Les difficultés de ce double arrangement seraient loin d'être insurmontables, et les inconvénients seraient compensés par les résultats. Ces mesures, réduites en système, équivaudraient sans doute à une *tutelle ;* mais l'empire turc est virtuellement depuis longtemps dans cet état, qui, s'il avait été fermement imposé comme un droit, aurait sauvé la Porte de ses embarras actuels. » Stratford de Redcliffe, *The Eastern question*. Londres 1881. V. aussi sa lettre au *Times* du 16 mai 1876.

l'Europe la puissance absolue, de briser toutes les résistances qui s'élevaient autour d'elle et de soumettre à une domination plus impérieuse les peuples de l'Empire qui avaient réussi à conserver encore quelques vestiges de leur ancienne indépendance ou avaient profité de la décadence des Osmanlis pour se délivrer partiellement de la servitude qui pesait sur eux.

Les puissances pouvaient au contraire tenir compte des vœux des populations, reconnaître que la diversité des races et des religions et leur antagonisme plusieurs fois séculaire empêchaient une fusion à laquelle répugnaient également vainqueurs et vaincus, augmenter au lieu de les réduire les privilèges spéciaux dont jouissaient déjà chrétiens et musulmans, donner à chacun des peuples qui composent l'Empire un *self government*, une demi-autonomie sous la suzeraineté du Sultan, et, en supprimant à peu près l'ancienne Turquie, établir à sa place une sorte de confédération d'États.

Depuis qu'elle était convaincue de la nécessité de réorganiser la Turquie, l'Europe hésitait entre ces deux systèmes. Lorsque en 1867 la révolte de la Crète attira l'attention des gouvernements sur la situation déplorable de la Turquie, ils agitèrent entre eux la question de savoir s'il ne conviendrait pas de lui imposer une réforme générale ; et une conférence se réunit à Paris en 1869 pour examiner quel plan il conviendrait d'adopter.

Le gouvernement français, encore confiant en l'avenir de la Turquie et désireux de maintenir l'œuvre du traité de Paris, demandait que l'on concentrât entre les mains des Turcs toute l'autorité, car ce système lui paraissait à juste titre le seul de nature à se concilier avec le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman.

« Il y a aujourd'hui dans l'Empire ottoman, disait M. de « Moustier, ministre des affaires étrangères, un élément « sérieux d'ordre et de gouvernement, c'est l'élément turc « qui seul sait maintenir la paix et l'ordre au milieu de

« toutes les populations diverses et qui est disposé à les « traiter sur le pied d'une juste et équitable égalité » (1).

En conséquence, le gouvernement français proposait à l'Europe de procéder à la consolidation de l'autorité absolue du Sultan sur tous les sujets de son empire par « une série de réformes ayant pour base essentielle leur « avènement à une égalité réelle, ainsi que leur émancipa- « tion par la bonne organisation de la justice, de l'admi- « nistration et de l'enseignement » (2).

Animé de l'esprit contraire, le gouvernement russe qui faisait peu cas de la puissance et de l'intégrité de la Turquie et préférait se concilier l'amitié des populations chrétiennes, préconisait une réforme basée sur le développement des libertés locales, système qu'il avait déjà proposé à l'Europe, sans réussir à le faire adopter, aux conférences de Vienne de 1855 (3). « Ou autonomie, ou anatomie » disait le général Ignatieff, représentant du gouvernement russe et porte-parole du prince Gortchakoff.

Tel était également le sentiment du gouvernement autrichien, inquiet de l'affaiblissement de la Turquie, qui lui avait été révélé par la peine qu'elle avait eue à vaincre l'insurrection crétoise (4). Il se demandait si la Turquie

(1) Discours de M. de Moustier à la Chambre, séance du 8 juillet 1868. *Moniteur universel* du 9 juillet.

(2) Exposé de la situation de l'Empire, novembre 1867. D'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin.*

(3) « La diversité des nations, religions et rites, les us, franchises et immunités locales devant être pris en considération dans l'organisation administrative particulière de chaque province de l'empire ottoman, le gouvernement s'appliquera à puiser dans chaque province les éléments administratifs, en se conformant aux vœux des populations et de manière à préserver chaque nation ou communion de l'oppression d'une autre nation dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre religieux. » Cf. D'Avril.

(4) « La marche des événements qui ont ensanglanté l'île de Crète semble dénoter un certain amoindrissement dans la force de résistance dont dispose le gouvernement du Sultan puisqu'un territoire d'une étendue peu considérable est en état de tenir en échec la puissance musulmane. » Dépêche de M. de Beust à M. de Metternich, Vienne, 1er janvier 1868. — *Mémoires* de M. de Beust, tome II, Paris, 1888.

était encore capable d'opposer une résistance suffisante à l'ambition russe, s'il ne serait pas plus conforme aux intérêts autrichiens d'abandonner un empire décrépit et de se ménager la reconnaissance des populations chrétiennes qui un jour ou l'autre pouvaient secouer leur joug. Elles étaient restées jusque-là sous l'influence exclusive de la Russie, l'Autriche avait tout avantage à combattre le prestige de leur unique protectrice, « en en faisant les obligées de l'Europe entière » (1).

L'Autriche avait alors de sérieuses raisons de chercher à plaire à la Russie. En soutenant les droits des chrétiens d'Orient, elle savait devoir lui être agréable : cette dernière considération la décida ; elle se déclara disposée à seconder les vues du gouvernement impérial et à « favoriser parmi les chrétiens le développement de l'autonomie et l'établissement d'un *self government* limité par un lien de vassalité » (2).

Le cabinet de Saint-Pétersbourg avait accueilli avec joie cette communication (3) et il crut un moment que l'Europe adopterait le système de réformes qu'il avait présenté. Mais, à la suite d'un refroidissement survenu entre l'Autriche et la Russie, les idées du cabinet de Vienne se modifièrent brusquement et il se rallia au projet français qui fut définitivement adopté par toutes les puissances.

La mauvaise volonté de la Porte, dont le concours était nécessaire, avait empêché l'application du plan de réformes élaboré par les puissances en 1867. Elles n'étaient pas disposées en 1878 à recommencer l'expérience qui avait une première fois piteusement échoué. Elles comprirent que chercher à établir dans l'Empire, l'unité de races, l'égalité de religions, était absolument contraire

(1) M. de Beust, dépêche du 22 janvier 1867.

(2) Dépêche à Stackelberg du 16 novembre 1868.

(3) V. Dépêche du Prince Gortchakoff au chargé d'affaires à Londres, 23 novembre 1866, et Beer, *Die orientalische Politik Oesterreichs*, chap. VIII. V. également *Mémoires* de M. de Beust, tome II, chap. VI.

aux institutions, aux mœurs et aux croyances de ses sujets chrétiens et musulmans. Les chrétiens haïssaient les musulmans et ne voulaient pas entretenir avec eux des rapports plus intimes ; ils les redoutaient plus encore, et ils n'auraient que difficilement consenti à accepter un régime qui les mettrait sous l'autorité, c'est-à-dire sous l'exploitation, des Turcs. Les musulmans de leur côté se regardaient par droit de conquête comme les maîtres du pays ; leur religion leur enseignant leur absolue supériorité sur tous les infidèles, il était certain qu'ils ne consentiraient jamais à reconnaître dans les *raïas* leurs égaux. Les puissances ne voulaient pas d'une union qui n'aurait été que l'oppression de tous sous un même maître ; ce résultat eût été absolument contraire aux principes d'humanité et de respect des droits de chacun sur lesquels elles entendaient baser la réforme.

Elles abandonnèrent un projet, à la fois contraire à la justice et de réalisation presque impossible, pour adopter les plans autrefois présentés par la Russie : s'attacher à reconstituer les autonomies, donner aux différentes races de l'Empire une administration propre sous l'autorité suprême du Sultan, exaucer dans la limite du possible les désirs d'indépendance des populations, substituer au système de centralisation administrative un régime de décentralisation (1). Les puissances au traité de Berlin élabo-

(1) Pour plus de détails voir le chapitre suivant. — Les puissances décidèrent que de nouveaux règlements seraient élaborés pour chacune des provinces de l'Empire. De plus, à côté des anciennes administrations semi-autonomes, telles celles du Liban et de Samos, l'Europe en créait de nouvelles. Elle recommandait à la Turquie d'exécuter les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des Crétois, à la suite de la révolte de 1867 et qui leur donnaient une demi-liberté. Elle constituait au centre de la Turquie d'Europe, sous le nom de Roumélie orientale, une province, où seul un gouverneur nommé par le Sultan représentait le gouvernement central et elle lui donnait une administration locale presque entièrement indépendante.

L'Europe se chargeait d'élaborer elle-même la constitution de la Roumélie orientale (art. 18). Pour d'autres parties de l'Empire, les réformes

rèrent sur ce plan un projet de réformes pour toutes les provinces de l'Empire. Partout, elles se réservaient le droit d'en surveiller l'exécution. Elles intervenaient entre le Sultan et ses sujets et méconnaissaient les droits de souveraineté de la Turquie.

III

La nécessité d'une action énergique, que commandait l'intérêt général de l'Europe, des populations de l'Orient et de l'Empire turc, suffisait pour légitimer cette intervention. Quelque rigoureuses d'ailleurs pour la Turquie que fussent les obligations qui lui étaient imposées, les mesures qu'on la forçait de prendre vis-à-vis de ses sujets semblaient devoir lui être en même temps profitables ; et peut-être en eût-elle en effet réellement bénéficié, si l'Europe s'en fût tenue à ces seules décisions.

Malheureusement pour la Turquie, s'il était des points où ses intérêts et ceux des populations qu'elle opprimait paraissaient se concilier, il en était d'autres où l'Europe devait opter entre son désir de sauvegarder l'intégrité de l'Empire ottoman et son devoir envers les nationalités.

Les petits peuples vassaux de la Turquie qui s'étaient révoltés contre elle, ses sujets Bulgares et Rouméliotes également insurgés, réclamaient la récompense de leur victoire et voulaient que les puissances reconnussent leur indépendance. L'Europe admit en grande partie leurs prétentions. Elle se montrait ainsi conséquente avec elle-même : elle cherchait, selon les cas et dans la mesure du possible, à satisfaire aux deux principes qui depuis quelques années dirigeaient sa politique : conservation de la puissance de l'Empire ottoman, mais aussi respect du

devaient être « communiquées périodiquement aux puissances qui en surveilleront l'application » (art. 61). Pour d'autres, au contraire, l'Europe se réservait seulement le droit de contrôler les projets établis par les commissions (art. 23).

droit des peuples (1). Malheureusement pour la réussite de ses plans, les populations ne comprirent pas qu'elle avait une double intention. Les clauses du traité de Berlin qui concernaient les petits États des Balkans, la Bulgarie et la Roumélie, n'étaient manifestement pas inspirées par le respect des intérêts de la Turquie. Ses sujets en conclurent que, lorsqu'ils étaient en conflit, aux intérêts du Sultan l'Europe préférait les leurs. Ils ne comprirent pas le vrai caractère de ces autres clauses où, pour opérer la réforme, l'Europe avait su concilier l'avenir de la Turquie et l'amélioration du sort de ses sujets; ils n'y virent plus qu'un commencement d'émancipation, une promesse d'indépendance pour l'avenir. Leur désir de liberté leur fit mettre dans le traité de Berlin une unité de conception qui ne s'y trouvait pas réellement. Il devint pour elles une proclamation absolue des droits des nationalités. Chacune leur parut y être traitée selon ses vœux et son état du moment. A toutes, il semblait faire faire un pas sur la route de la liberté, il la donnait absolue à celles qui étaient déjà presque libres et avaient pris conscience d'elles-mêmes, il la rendait plus accessible aux autres.

Il n'était certainement pas dans la volonté des représentants de l'Europe de sacrifier aussi complètement la Turquie; et alors qu'ils développaient les autonomies et accordaient à quelques provinces leur *self government*, ils ne songeaient pas à les préparer à une prochaine et complète indépendance.

C'est pourtant sous cet aspect que les clauses du traité de Berlin nous apparaissent, à nous aussi, aujourd'hui, car nous ne les voyons plus qu'au travers des événements qu'elles ont engendrés. L'impéritie du gouvernement ottoman, les désirs d'indépendance qui agitent les nations qui lui sont soumises, ont retourné contre lui les dispo-

(1) Bluntschli, *Le congrès de Berlin et sa portée au point de vue du droit international. Revue de droit international public*. 1879.

sitions qui étaient prises pour le sauver. Là, où ces décisions du traité, qui devaient donner plus de bien-être et de liberté aux populations et par conséquent les réconcilier avec la domination ottomane, ont été exécutées, les populations ont profité de leur force nouvelle pour se retourner contre leurs maîtres : là, au contraire, où le gouvernement ottoman put se soustraire à ses obligations et ne pas accorder aux peuples les avantages que le traité leur reconnaissait, ceux-ci s'irritèrent pour avoir espéré en vain ; leur haine s'augmenta de toute la rancune de leurs espoirs déçus ; ce fut une des principales raisons des insurrections de Crète et d'Arménie.

Dans son ensemble, partie par la volonté de l'Europe qui se montra respectueuse du droit des peuples, partie par la logique des événements qui modifièrent le caractère de plus d'une de ses dispositions, le traité de Berlin devint une éclatante proclamation du principe des nationalités. Non pas de ce principe chimérique et vague qui, sous des prétextes de similitude de langue et de race, cherche à grouper des éléments parfois même réfractaires, et qui n'est alors qu'une excuse à commettre des iniquités, mais d'un principe plus noble et plus juste, fondé sur le respect de la liberté et de la volonté des peuples, de leur droit à n'être gouvernés que par le pouvoir qu'ils ont une fois accepté.

C'est par là que le traité de Berlin ouvre une ère nouvelle dans la question d'Orient. Souvent depuis, le principe qu'il a posé a été méconnu. On ne peut s'en étonner, car la complexité des événements ne permet pas toujours à ceux qui ont le souci des intérêts des nations, de se conformer aux règles absolues sur lesquelles la raison pure voudrait les voir se régler. Mais souvent aussi, ce principe a eu la plus grande influence sur les événements qui depuis vingt ans se précipitent en Orient.

Les décisions du traité de Berlin n'ont pas eu qu'une influence purement morale ; elles ont nui matériellement

à la Turquie. Elles ont accru les forces des petits peuples des Balkans ; dans l'intérieur de l'Empire, elles ont donné des moyens de résistance aux peuples encore soumis au Sultan et sur le développement de presque toutes les nationalités qui composaient alors l'Empire ottoman, elles ont eu une action immédiate et effective.

CHAPITRE II

LES NATIONALITÉS

§ I. — Affranchissement des petits peuples vassaux. — 1. *Le Monténégro.* — 2. *La Serbie.* — 3. *La Roumanie.* — 4. *La Grèce.* — § II. — Création d'un nouvel État vassal.— La Bulgarie. — § III. — Constitution de provinces privilégiées. — Roumélie orientale. Bosnie et Herzégovine. — 1. *La Roumélie orientale.* — 2. *La Bosnie.* — § IV. — Privilèges accordés aux nationalités restant soumises à la Turquie. — 1. *Populations de la Turquie d'Europe.* — 2. *Crétois.* — 3. *Arménie.*

I

Quoiqu'ils n'eussent plus rien à redouter de la Turquie, les petits États des Balkans, ses vassaux, se souvenaient toujours de l'oppression qui autrefois avait pesé sur eux. Ils n'en avaient que plus de pitié pour le sort des populations chrétiennes qui gémissaient encore sous la domination des Turcs. C'est pourquoi, lorsque presque en même temps la Bosnie et l'Herzégovine se révoltèrent, un même enthousiasme unit les Serbes et les Monténégrins aux insurgés et leur fit déclarer la guerre à la Turquie.

Plus tard les Roumains, sollicités par la Russie, entrèrent également en campagne.

L'aide que les armées de ces petits peuples apportèrent à la Russie, ne fut pas sans importance. Ils avaient partagé les périls de la guerre, il était juste qu'ils eussent leur part des bénéfices de la victoire. Au traité de San-Stefano la Russie avait tenu compte de leurs vœux ; l'Europe au traité de Berlin ne les oublia pas.

I. Avant tous les autres Slaves des Balkans, les Monténégrins avaient reconquis leur indépendance ; jamais même ils n'avaient vraiment connu la domination turque. Lors-

qu'au XIV[e] siècle les Turcs se rendirent maîtres de l'empire de Serbie, dont le Monténégro faisait partie, ils ne purent vaincre sa résistance. Retranchés dans les défilés des montagnes et dans les forêts de sapins qui donnent son nom à leur pays (1), les Monténégrins bravèrent pendant des siècles les armées ottomanes, rivalisant avec elles de courage et de férocité (2) et compensant le désavantage du nombre par les avantages de la position.

Un de leurs princes disait : « Nous sommes petits par le nombre mais grands par la volonté ». La lutte qu'ils soutinrent contre les Turcs en 1876 devait démontrer une fois de plus la vérité de ces héroïques paroles. Jusqu'au jour où la Serbie fut complètement réduite à l'impuissance ils furent victorieux : après qu'elle eut été écrasée par ses adversaires, ils durent rester sur la défensive, mais ils parvinrent à résister à l'effort des armées ottomanes jusqu'à l'ouverture de la trêve imposée par l'Europe à la Turquie. Lorsque quelques mois plus tard la Russie eut déclaré la guerre à la Turquie, les Monténégrins reprirent part à la lutte et immobilisèrent un corps d'armée ottoman de 50.000 hommes.

Au traité de San-Stefano, la Russie récompensa largement leur concours. Elle obtint pour eux de la Turquie la reconnaissance de leur indépendance (3), la cession des

(1) Cf. Maton. *Histoire du Monténégro*; Coquelle. *Histoire du Montenégro et de la Bosnie depuis les origines*; Vivien de Saint-Martin. *Dict. de géographie*. Montenegro, Tserna Gora. Montagne noire est le même nom donné au pays à cause des forêts de pins qui le couvrent.

(2) « En temps de guerre contre les Turcs, dit une loi rendue à Tsettinie en 1484, aucun Monténégrin ne pourra sans l'ordre de son chef quitter le champ de bataille; celui qui prendrait la fuite serait déshonoré à tout jamais, méprisé et banni des siens qui lui donneraient un vêtement de femme et un fuseau; les femmes le chasseraient comme lâche et traître à la patrie. » De la Jonquière, *Histoire de l'empire ottoman*.

(3) Toutes les puissances sauf l'Angleterre avaient d'ailleurs depuis longtemps reconnu cette indépendance (V. Attilio Brunialti, *La Servia e il Montenegro*, *Nuova antologia*, 1880); la Porte elle-même avait

places fortes occupées lors de la signature de la paix par leurs troupes, le port d'Antivari qui leur donnait accès sur l'Adriatique et le territoire qui s'étend du lac de Scutari à la Boiana.

C'était d'ailleurs l'intérêt de la Russie de favoriser le Monténégro. Depuis le XVIII[e] siècle, elle lui avait toujours accordé son appui contre la Porte et toujours il lui était resté fidèle (1). Slaves et chrétiens orthodoxes, les Monténégrins voyaient dans le Tsar leur père spirituel et le protecteur de leur race ; ils lui étaient d'autant plus attachés qu'ils n'avaient pas à craindre son ambition et réclamaient au contraire son appui contre celle de l'Autriche, qui semblait, depuis Sadowa, vouloir, peut-être à leurs dépens, s'étendre vers l'Orient.

Les puissances réunies à Berlin n'avaient pas les mêmes raisons que la Russie de favoriser le développement du Monténégro, et elles restreignirent considérablement les avantages qui lui avaient été faits par le traité de San-Stefano (2).

Elles reconnurent, il est vrai, son indépendance, en n'y mettant comme condition que l'absolu respect de la liberté religieuse chez ses sujets (3), mais elles lui retirèrent la majeure partie des territoires qui lui avaient été accordés.

dû plusieurs fois la reconnaître. « Nous Sultan Selim-Emir-Khan régnant du ciel à la terre, de l'orient à l'occident, donnons à la connaissance de nos vizirs, pachas et cadis en Bosnie, Herzégovine, Albanie et Macédoine qui sont les provinces voisines du Monténégro, que les Monténégrins n'ont jamais été sujets de notre Sublime Porte, afin qu'ils soient bien accueillis à nos frontières, et nous espérons qu'ils agiront de la même manière envers nos sujets. » Reinach, *La Serbie et le Monténégro*.

V. également l'article 5 du traité de 1838 entre le Monténégro et les pachaliks de Bosnie et d'Herzégovine qui parle du « gouvernement indépendant du Monténégro » et le memorandum du prince Danilo du 19 mai 1856 protestant contre les assertions imprévues de la Porte qui prétend en faire son vassal.

(1) V. Alexis Andric, *Geschichte der Fürstenthum Montenegro*.

(2) Traité de Berlin, articles 26 à 33.

(3) Traité de Berlin, article 27.

Si les puissances avaient tenu compte dans leurs décisions de l'ethnographie et de la géographie du pays qu'elles délimitaient, elles eussent étendu les frontières du Monténégro du côté de l'Herzégovine qui appartient au même système de montagnes (1) que le Monténégro et est peuplée d'habitants de même race. Malheureusement, les puissances devaient tenir compte des intérêts de l'Autriche qui convoitait la Bosnie et l'Herzégovine et ne pouvait permettre au Monténégro de s'en emparer (2).

De ce côté donc, on conserva au Monténégro ses anciennes frontières, les puissances lui enlevèrent le petit district maritime de Spizza que lui donnait le traité de San-Stefano pour l'attribuer à l'Autriche, chargée de surveiller de là l'exacte observation des clauses auxquelles le traité de Berlin subordonnait la cession du port d'Antivari.

On avait limité le Monténégro à l'ouest et au nord dans son expansion naturelle ; on respecta par contre les décisions du traité de San-Stefano qui, du côté de l'est, reculait ses frontières vers les côtes d'Albanie.

Les populations qu'on mettait ainsi sous sa puissance étaient de race albanaise. attachées à la Turquie, et désireuses de ne pas tomber sous une domination étrangère. Tous les Albanais étaient d'accord pour repousser une décision funeste à l'unité de leur race et qui les partageait entre deux maîtres ; mais les représentants ottomans protestèrent en vain, au congrès, en leur nom et au nom de la Turquie, contre l'injustice qui allait être commise (3). Leurs représentations ne furent point écoutées,

(1) Attilio Brunialti, *La Servia e il Montenegro.*

(2) Annexe I au protocole 10, Congrès de Berlin.

(3) « Pour que les travaux du congrès constituent une œuvre durable de paix et de concorde, ne faudrait-il pas éviter de placer, sans nécessité absolue, des peuples de race et de religions différentes, sous la domination d'une race étrangère ? Le plénipotentiaire ottoman propose, en conséquence que, pour agrandir le territoire actuel du Monténégro, il ne lui soit concédé que des contrées dont les habitants

et l'Europe attribua définitivement au Monténégro ces territoires dont il ne put prendre possession que près de deux ans plus tard, et avec la plus grande difficulté.

II. Quoiqu'il fût privé d'une grande partie des avantages énormes qu'il retirait du traité de San-Stefano, et, quoique l'Europe ne se soit pas inspirée d'une parfaite justice dans la distribution des territoires qui devaient lui revenir, le Monténégro sortait du traité de Berlin considérablement agrandi et fortifié.

Son compagnon de guerre, le petit royaume serbe, fut moins récompensé de ses efforts. Les avantages qu'il obtint au traité de San-Stefano et au traité de Berlin n'étaient pas en rapport avec ce qu'il était en droit d'attendre et encore moins avec ce qu'il espérait.

Les Serbes avaient pris une part active à la guerre ; indépendants, en fait, de la Turquie, depuis dix ans déjà, il ne leur suffisait pas d'avoir conquis leur liberté ; toutes leurs aspirations les poussaient à se faire les protecteurs des autres populations slaves des Balkans dans leur lutte contre la Turquie. Ils espéraient qu'un jour il n'y aurait plus « ni fleuve ni montagne entre le Serbe, le Slovène, le Croate et le Bulgare », c'est-à-dire que tous les Slaves des Balkans seraient Serbes (1), et pour bien affirmer leurs droits à la prépondérance dans un grand empire slave du sud, ils voulaient coopérer de toutes leurs forces à la libération de leurs frères opprimés.

Dès le début de l'insurrection de Bosnie, leurs volontaires se joignirent en masse aux révoltés ; et, aux réclamations de la Turquie contre cet acte d'hostilité du peuple serbe, le gouvernement ne répondit qu'en déclarant que

sont de la même race et, pour la plupart, de la même religion que les Monténégrins ; *il regarde comme une injustice l'annexion au Monténégro de territoires habités par des Albanais musulmans et catholiques.* »

(1) Discours du président de l'université d'Agram, 1878. Cf. de la Jonquière, *Histoire de l'empire ottoman.*

le gouvernement serbe était résolu à « mettre les forces de la Serbie au service des intérêts communs de l'empire et de la principauté » (1), c'est-à-dire à faire occuper la Bosnie et l'Herzégovine par ses troupes et à en chasser les garnisons ottomanes. La Turquie ne pouvait accepter une si étrange prétention, elle y vit une déclaration de guerre déguisée et les hostilités commencèrent.

Mal organisées et mal encadrées, les troupes serbes ne pouvaient lutter contre les armées turques bien disciplinées et supérieures en nombre : elles n'avaient pas, comme les Monténégrins, la ressource de se retrancher dans leurs montagnes : malgré l'appui d'un grand nombre de volontaires russes, elles furent écrasées et ne durent leur salut qu'à l'intervention de l'Europe qui arrêta les Turcs dans leur marche sur Belgrade. Mais la défaite n'avait pas lassé leur courage et, poussée par la Russie, soutenue par ses subsides (2), la Serbie, après la défaite d'Osman Pacha à Plevna, envoya ses armées renforcer l'armée du Tsarevitch. Lors du traité de San-Stefano, ses troupes, enfin victorieuses, occupaient la partie de la Macédoine connue sous le nom de Vieille-Serbie.

Ils croyaient pouvoir compter sur la reconnaissance des Russes et déjà ils espéraient la reconstitution de l'ancien royaume de Serbie qui comprenait, au XIV[e] siècle, la Thrace, la Macédoine, l'Albanie et l'Étolie (3).

Tout semblait légitimer leurs espérances et les désigner comme chefs des races slaves dans les Balkans, et comme successeurs de la puissance ottomane. Ils avaient été des

(1) Lettre du Prince Milan au grand Vizir, Belgrade, 10-22 juin 1876, doc. 22. *Recueil de documents diplomatiques relatifs à la Serbie*, Constantinople, 1876. V. également déclarations de la Porte et de la Serbie, doc. 20 à 25.

(2) *Revue militaire de l'étranger*, 2 février 1878.

(3) Bokovitch, *Mission du peuple serbe*.

premiers à secouer la domination turque (1), et presque sans secours étrangers, sous le commandement de deux des leurs, deux pâtres ignorants, Karageorges et Milosch Obrenovitch, ils avaient engagé et soutenu pour leur indépendance, pendant 22 ans, de 1804 à 1826 (2), une lutte où du premier jusqu'au dernier ils mirent toute leur énergie, et où leur volonté d'être libres finit par triompher de la puissance de leurs adversaires (3).

Depuis, tout en continuant à lutter pour l'accroissement des privilèges qui leur avaient été conférés, ils avaient développé chez eux la vie publique. Comme tous les Slaves (4), sauf les Russes, ils avaient le sentiment du gouvernement par le peuple.

(1) L'insurrection avait eu pour cause des massacres commis par les janissaires. A la nouvelle de ces massacres, Karageorges s'enfuit dans les montagnes et lança sa première proclamation appelant les Serbes à la guerre. « Que tout homme capable de manier un fusil se joigne à nous; cachez dans les maquis les vieillards, les femmes et les enfants. » Cf. Reinach, *La Serbie et le Monténégro.*

(2) En 1812, la Serbie abandonnée par les Russes au traité de Bukharest retomba sous le joug ottoman. Dès 1815, elle se souleva de nouveau avec Milosch Obrenovitch et obtint au traité d'Andrinople la reconnaissance de son indépendance, sous la suzeraineté de la Porte. La convention d'Akkermann en 1826 et le traité d'Andrinople en 1829 ne laissèrent aux Turcs que le droit de tenir garnison dans Belgrade et dans cinq autres forteresses, avec un faible tribut (50.000 fr.). Le traité de Paris en 1856 plaça sous la garantie collective des puissances les immunités relatives à la Serbie, et en 1867, après une nouvelle insurrection du peuple serbe, le Sultan, sur le conseil de la France et de l'Autriche, se décida à rappeler ses garnisons de Serbie. Cf. Ranke, *Serbien und die Turkei im neunzehnten Jahrhundert*. Leipzick, 1879; Coquelle, *Le Royaume de Serbie*, Paris, 1895.

(3) Dans leur littérature populaire d'alors, qui est presque exclusivement composée de chants de guerre, on retrouve l'énergie des sentiments qui les animèrent et la joie que leur donna leur victoire. Quelques-uns de ces chants sont d'une réelle beauté. « Quand le vent de l'Albanie descend la montagne et s'engouffre dans les forêts, il en sort des cris comme de l'armée des Turcs en déroute, et ce bruit est doux à l'oreille des Serbes affranchis. Morts ou vivants, oh! qu'il est doux après le combat de reposer au pied du chêne qui chante la liberté. » Dozon, *Marko Kralievitch et autres poésies serbes*, Paris, 1859. Saint-René-Taillandier, *La Serbie au* XIX[e] *siècle.*

(4) V. Cyprien Robert, *Les Slaves de Turquie* et *Le Monde slave.*

Dès 1807, alors qu'ils étaient en pleine lutte contre la Turquie, ils avaient constitué des assemblées nationales dont les membres étaient nommés au suffrage universel et qui commencèrent à organiser le pays. En 1878, les institutions serbes fonctionnaient régulièrement. L'État était régi par une constitution libérale (1). Le peuple serbe avait derrière lui un passé héroïque : seul des petits peuples des Balkans, il avait su se donner une organisation indépendante, il pouvait se regarder comme appelé à exercer sur eux son empire.

Mais les raisons même qui donnaient aux Serbes le droit d'aspirer à jouer un rôle prépondérant devaient empêcher la Russie de leur servir d'appui. Elle n'avait aucun intérêt à les patronner. Elle ne pouvait exercer aucun protectorat efficace sur une nation orgueilleuse, qui lui avait déjà montré combien elle était jalouse de son indépendance (2), et qui manifestait volontiers son dépit de voir le cabinet de Saint-Pétersbourg ne songer à se servir d'elle que comme instrument (3).

(1) La constitution serbe de 1869 organise ainsi le gouvernement : Monarchie constitutionnelle. Un conseil d'Etat de 15 membres ayant à peu près les mêmes attributions que le conseil d'Etat français. Une assemblée représentative, la Skouptchina (1 député par 10.000 habitants) élue au suffrage universel, avec le droit pour le prince de nommer un quart de députés en sus de ceux élus par le peuple; une assemblée extraordinaire pour changer la constitution. V. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine;* Morel. *La Constitution Serbe*, 1835-1894. *Annales de l'école des sciences politiques*, janvier-février 1895.

(2) Karageorges, au début de l'insurrection, avait demandé à Napoléon Ier son appui plutôt qu'au Tsar dont il craignait l'ambition pour son pays. Cette crainte fut toujours partagée par la majorité des Serbes. Lors de la guerre de Crimée, ils profitèrent de la protection que leur accordaient les puissances européennes pour refuser à la Russie de seconder ses projets contre la Turquie, et pour obtenir de l'Autriche et de la Prusse, la reconnaissance de leur complète indépendance vis-à-vis de la Russie.

(3) « La Serbie a regagné son indépendance par ses seuls efforts. La Russie n'a cherché qu'à faire de nous ses soldats. Que les Serbes jugent du présent par le passé, et voient l'abîme dans lequel le cabinet

Il eût même été dangereux pour la Russie de reconstituer, au profit des Serbes, l'ancien empire de Douchan qui s'étendait sur toute la péninsule des Balkans. Un tel empire aurait été assez fort pour échapper complètement à son influence. Il valait mieux ne pas donner aux Serbes une puissance démesurée, et créer, des dépouilles de la Turquie, un nouvel État slave, qui, plus jeune, devant à la Russie seule son existence, serait tout dévoué à ses protecteurs, et prêt à servir leurs projets. Obéissant à ces calculs, la Russie, dans les préliminaires du traité de San-Stefano, se contentait d'exiger la reconnaissance de l'indépendance de la Serbie, et ne stipulait en sa faveur l'abandon d'aucune parcelle du territoire qu'occupaient ses troupes victorieuses (1). Elle créait au contraire une grande Bulgarie qui s'étendait du Danube à la mer Egée et englobait à l'ouest les territoires de la Vieille-Serbie, objet principal des ambitions serbes.

Ainsi limitée à l'est par la Bulgarie, la Serbie, bornée au nord par l'Autriche-Hongrie, n'avait plus d'expansion possible que vers l'ouest et vers le sud. A l'ouest, elle ne pouvait s'agrandir qu'au détriment de la Bosnie convoitée par l'Autriche, et, pendant la guerre, pour obéir aux vœux de la Russie (2) qui s'était secrètement entendue avec l'Autriche, elle n'avait pas porté ses efforts de ce côté (3).

de Saint-Pétersbourg veut précipiter leur contrée. » Bystronowski, *op cit.*; Sir E. Cotton Minchin, *The growth of Freedom in the Balkan peninsula.*

(1) Cf. Cotton Minchin, *The growth of Freedom...*; Vladan Georgevitch, *La Serbie au Congrès de Berlin*, *Revue d'histoire diplomatique*, 1891. Ce ne fut que sur les réclamations de la Serbie que la Russie demanda pour elle, au moment de la signature du traité, le district de Nisch.

(2) « Les Russes reconnaissent qu'avant la guerre, pour s'assurer la neutralité autrichienne, ils ont offert la Bosnie à l'Autriche. » Lettre de M. Ristitch du 12 juin 1878.

(3) Discours de M. Ristitch devant la Skouptchina le 13 janvier 1878, « Il nous fut recommandé de la part de la Russie de ne rien entreprendre sur la Drina pour ne pas provoquer l'Autriche. »

Au sud, de même, elle eût coupé la voie de Salonique que l'Autriche tenait à conserver libre ; de cette considération la Russie tint également compte ; et, lorsque fut signée la paix de San-Stefano, elle n'exigea de la Turquie pour ses alliés que le district de Nisch, en Vieille Serbie.

Le traité de Berlin ne fut pas beaucoup plus généreux envers la Serbie. Les puissances ne firent aucune difficulté pour reconnaître son indépendance, aux conditions qu'elles avaient déjà posées pour le Monténégro; mais elles s'entendirent plus difficilement lorsqu'il s'agit de lui faire sa part dans les dépouilles de l'Empire ottoman. L'Autriche-Hongrie repoussait toute cession de territoire qui eût menacé ses communications avec Salonique. La Russie tenait à conserver à la Bulgarie les provinces qu'elle lui avait destinées ; et la Serbie serait finalement restée dépouillée, si, désireuse d'étendre son influence dans la péninsule des Balkans, l'Autriche ne lui avait proposé son concours contre la Russie. Les conditions mises à ce concours inquiétaient bien un peu les hommes d'État serbes, car elles équivalaient à « une hypothèque autrichienne sur la Serbie » (1). Mais ils se sentaient abandonnés par la Russie, ils se décidèrent à accepter les propositions autrichiennes, et demandèrent au congrès de reconnaître leurs droits sur les territoires de la Vieille-Serbie, notamment sur les districts de Trn et de Pirot, attribués, au traité de San Stefano, à la Bulgarie (2). Grâce à l'appui de l'Autriche (3). et malgré l'attitude hostile de la Russie, ils obtinrent satisfaction.

(1) Dépèche de M. Ristitch à M. Grouitch du 29 mai 1878. V. également dépèche de M. Grouitch à M. Ristitch du 29 juin 1878 (Vladan Georgevitch). Les conditions imposées par l'Autriche étaient : la conclusion d'un traité de commerce austro-serbe et la construction de lignes de chemins de fer au travers de la Serbie par des compagnies autrichiennes. C'était une mainmise économique sur le pays. V. aussi Dehn, *Les chemins de fer orientaux*.

(2) Mémoire présenté par le représentant serbe au congrès.

(3) Dépèche de M. Ristitch à M. Schwegel représentant de l'Autriche au congrès.

Mais ces maigres avantages ne suffisaient pas à les satisfaire. Le traité de Berlin les laissait mécontents et aigris contre les Russes qui leur avaient manqué de parole, hostiles aux Bulgares qui s'étaient agrandis à leurs dépens. Ce mécontentement les fera longtemps osciller indécis entre l'influence russe et l'influence autrichienne et les poussera, en 1885, à faire la guerre à la Bulgarie.

III. Si la Serbie eut à se plaindre des dispositions du traité de Berlin, au moins sur quelques points elle était satisfaite ; son ambition n'était pas pleinement assouvie, mais pourtant elle avait accru ses forces, et n'avait pas perdu pour l'avenir l'espoir de nouvelles conquêtes.

Tout autre fut le sort de la Roumanie. Isolés au milieu des autres peuples des Balkans, formant un groupe ethnique nettement tranché, probablement d'origine latine(1), les Roumains, par cela seul qu'ils se différencient nettement des races slaves qui les entourent, ne peuvent avoir l'espoir d'étendre leur domination bien au delà de leurs frontières actuelles.

Leur position géographique leur défend d'ailleurs ces ambitions ; enserrés entre la Russie, la Transylvanie et la Bulgarie, ils n'ont d'expansion possible que vers la Transylvanie, en partie peuplée de Roumains (2) mais qui est entre les mains d'un État trop puissant pour que la Rou-

(1) La Roumanie faisait partie de l'ancienne Dacie conquise et colonisée par Trajan. A l'époque des grandes invasions, les Roumains cherchèrent un refuge dans les Carpathes, et, quand le flot des barbares se fut écoulé, ils redescendirent dans la plaine où ils fondèrent les deux principautés de Moldavie et de Valachie. V. Rosny, *Les Romains d'Orient, Ethnographie de la Roumanie;* Xénopol, *Une énigme historique;* Edgard Quinet, *Les Roumains. Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1856.

(2) 3 millions 1/2 d'après les plus récentes statistiques. V. Becksics, *La question roumaine en* 1897. Selon cet auteur la proportion des Roumains en Transylvanie serait de 57 0/0. — Djuvara, *La lutte des nationalités hongroises et roumaines, Revue générale de dr. intern. public*, janvier-février 1895. Gaidoz, *Les Roumains de Hongrie*, Paris, 1894.

manie nourrisse sérieusement l'espérance de se l'annexer un jour.

Cette situation explique le caractère de leur politique ; elle est sage, prudente, et sans ambition. Depuis, le jour, du reste, où ils ont acquis quelque indépendance, ils ont appris qu'ils avaient assez à faire de se garder eux-mêmes contre les entreprises des Turcs et des Russes, leurs voisins. Les Russes surtout leur furent toujours redoutables.

Dès le XIV[e] siècle, les Roumains jouissaient d'une semi-indépendance vis-à-vis de la Porte. Des capitulations donnaient à la Moldavie et à la Valachie le droit de s'administrer selon leurs lois sous le gouvernement du Sultan (1). Une série de capitulations postérieures conclues en 1460, 1511 et 1643 reconnaissaient l'indépendance absolue des provinces et ne permettaient même pas aux sujets musulmans d'y voyager ou de s'y établir sans l'autorisation des princes. Cette situation privilégiée, qui donnait aux provinces Moldo-Valaques tous les avantages de la protection turque sans qu'ils eussent à en supporter les charges (2), les satisfaisait pleinement. Ce qu'elles redoutaient par dessus tout c'était l'ambition de la Russie ; au traité de Kainardji, elle s'était emparée d'une partie de la Moldavie, après le traité de Tilsitt elle imposa aux deux provinces son protectorat, qu'elles subirent à contre-cœur jusqu'en 1812. L'invasion de la Russie les délivra, mais en 1829 elles faillirent de nouveau être annexées. Le général Kisselef, qui les avait occupées en 1828 pendant la

(1) V. Boéresco, *La situation politique des anciennes principautés roumaines du Danube avant* 1878. *Leurs rapports avec la Turquie et avec les autres États. Revue de droit international public*, t. IV, 1897, p. 324.

(2) Au XVIII[e] siècle pourtant la situation de la Moldo-Valachie devint plus dure. La Moldavie s'étant en 1711 alliée au tsar Pierre contre les Turcs, le Sultan vainqueur imposa sa domination absolue aux deux principautés et enleva l'administration aux boyards indigènes pour la confier aux grecs du Fanar « les plus bas et les plus corrompus des serviteurs de la Porte ».

guerre de l'indépendance hellénique, proposait à la Cour de Saint-Pétersbourg, de « faire dépendre l'évacuation des principautés, de l'exécution pleine et entière du traité d'Andrinople (1) ». « La Russie, disait le représentant du Tsar dans les principautés, n'a pas marché depuis plus d'un demi-siècle des rives du Dnieper, pour s'arrêter sur celles du Pruth (2). »

La Russie consentit néanmoins à rendre à la Turquie la Moldavie et la Valachie, mais à condition que la Porte respecterait leur indépendance. Le traité ajoutait que désormais les principautés se trouveraient sous le double protectorat de la Russie et de la Porte. Cette deuxième clause menaçait plus l'indépendance des principautés que la première ne la sauvegardait (3).

Lors de la guerre de Crimée, la Russie occupa les principautés : leur existence dépendit alors tout entière du succès ou de l'échec des armes russes. Battus, les Russes se virent enlever la Bessarabie et perdirent leurs droits de protectorat sur la Moldo-Valachie (4) qui fut placée sous la garantie collective des puissances signataires du traité de Paris. Les puissances, sauf la France, s'étaient opposées à la réunion des deux principautés en un même Etat ; mais quelques années plus tard elles se réunissaient d'elles-

(1) Lettre du Gl. Kisselef. Prince Bibesco, *Le règne de Bibesco de 1843 à 1856, Correspondance et documents*, t. I. d'Andrinople à Balta Liman.

(2) *Id.*

(3) « Aucune loi nouvelle ne pouvait être décrétée sans le consentement de la Russie et la Chambre valaque fut dissoute pour avoir refusé la concession d'une mine à une compagnie russe. En 1849 après avoir supprimé dans les principautés un mouvement révolutionnaire dont le vrai but était l'indépendance nationale, l'empereur Nicolas abolit les Chambres et tous les droits électoraux, s'attribuant, conjointement avec la Porte, le droit de nommer les princes qui devaient gouverner despotiquement les deux provinces. » Tallichet, *La politique de l'Angleterre en Orient, Revue Suisse*, septembre 1878.

(4) Traité de Paris, art. 22.

mêmes (1). La Porte même accepta l'union en 1861 et l'État roumain fut fondé.

Leur passé avait appris aux Roumains à craindre l'ambition russe. Lorsque éclata la guerre de 1876, ils cherchèrent à se retirer d'une lutte dont la Russie victorieuse pourrait profiter pour annexer leur pays. Ils s'adressèrent aux grandes puissances, leur firent observer qu'ils n'étaient plus que nominalement partie de l'Empire ottoman et en conséquence leur demandèrent de reconnaître et même au besoin de garantir leur neutralité. Une telle prétention était contraire à la foi des traités. Le traité de Paris et la convention de 1858 imposaient aux Roumains l'obligation de coopérer à la défense du territoire ottoman et, si les principautés n'avaient signé ni le traité ni la convention, elles avaient accepté l'un et l'autre (2). Aussi l'Europe se refusa à reconnaître la neutralité des Roumains qui, placés entre les belligérants, se virent forcés de prendre parti pour la Russie ou pour la Turquie.

(1) Une commission européenne avait été chargée d'organiser le pays, avec l'assistance de deux divans, élus par la population, les Moldo-Valaques nommèrent à ces conseils des partisans de l'unité; sur la demande des divans les puissances à la conférence de Paris (1858) accordèrent à la Moldavie et à la Valachie le titre de : Principautés-Unies avec deux gouvernements distincts, deux hospodars et deux assemblées. En 1859 les deux assemblées s'entendirent pour nommer le même hospodar, Couza, qui fut le premier prince de Roumanie; l'Etat nouveau était fondé.

(2) C. F. D'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin.*

Traité de Paris. Art. 26. — Il est convenu qu'il y aura, dans les principautés, une force armée nationale, organisée dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle des frontières. Aucune entrave ne pourra être apportée aux mesures extraordinaires de défense que, d'accord avec la Sublime Porte, elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

Art. 27. — Si le repos intérieur des principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres puissances contractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre ces puissances.

Convention de 1858. Art. 8. — La cour suzeraine combinera avec les principautés les mesures de défense de leur territoire en cas

S'ils refusaient le passage aux troupes russes sur leur territoire, ils étaient forcés d'entrer en guerre avec la Russie; si, au contraire, ils permettaient aux armées russes de traverser leur pays, ils violaient leurs devoirs envers la Porte, s'exposaient à ses représailles et risquaient d'être en partie annexés par la Russie après la guerre pour prix de leurs services (1).

Incapables de résister avec leurs seules forces à la Russie, abandonnés par les troupes turques qui n'entendaient point s'aventurer de l'autre côté du Danube, portés par leurs sentiments à prendre le parti de leurs coreligionnaires, plutôt que celui de la Turquie, ils se décidèrent à signer avec la Russie une convention qui autorisait le libre passage de ses troupes à travers la Roumanie et par laquelle, en revanche, la Russie s'engageait à maintenir l'intégrité de la principauté. Les rapports entre la Turquie et la Roumanie devinrent aussitôt extrêmement tendus. La Porte somma la Roumanie de lui

d'agression extérieure, et lui appartiendra de provoquer par une entente avec les Cours garantes, les mesures nécessaires pour le rétablissement de l'ordre, s'il venait à être compromis.

Art. 43. — Les milices doivent être réunies toutes les fois que la sûreté de l'intérieur ou celle des frontières serait menacée.

En dehors de ces conventions, sa seule qualité d'État vassal eût-elle obligé la Roumanie à coopérer à la défense de la Turquie? nous ne le pensons pas. La Turquie a cependant récemment émis cette prétention et dans la guerre gréco-turque de 1897, elle a invité le gouvernement bulgare à rappeler son agent d'Athènes (V. Politis, *La guerre gréco-turque au point de vue du droit international, Revue générale de droit international public*, juillet et août 1897). La Bulgarie ne fit pas droit à cette demande. — « Si, en droit, dit fort sagement à ce propos M. Politis, on peut soutenir que le lien de vassalité oblige le vassal à prendre fait et cause pour son suzerain, en fait, chaque fois que le vassal vit d'une vie propre, distincte de l'État suzerain, le vassal se refusera à participer à la guerre entreprise par son suzerain. »

(1) En janvier 1877, M. de Nelidoff présentait à la Roumanie un projet de convention, pour le passage des troupes russes, qui garantissait son intégrité pendant la guerre. Tallichet, *Politique de l'Angleterre en Orient*.

apporter son concours, et, après le refus de la Chambre roumaine, la flotte turque se livra à quelques agressions, entre autres le bombardement de la ville de Braïla, qui décidèrent les Roumains à sortir définitivement de leur neutralité.

Le 22 mai 1877, la Roumanie proclamait solennellement son indépendance (1). Bientôt après, 60.000 Roumains passaient le Danube, allaient rejoindre l'armée russe sous les murs de Plevna, arrivaient à temps pour la sauver d'une défaite et assuraient sa victoire (2).

Les Roumains avaient pris une part active à la guerre, ils n'osaient espérer retirer de la paix de grands avantages, mais, après les services qu'ils avaient rendus à la Russie, ils se croyaient au moins assurés de ne pas en pâtir. Ils se trompaient. Au traité de San-Stefano, la Russie fit reconnaître leur indépendance par la Porte, mais en même temps elle leur reprenait la Bessarabie. La Russie étendait ainsi ses frontières jusqu'au nord des bouches du Danube, depuis longtemps convoitées, et surtout elle effaçait la honte du traité de Paris. Sous prétexte de dédommagement, elle attribuait à la Roumanie une part des plateaux arides et des marécages de la Dobroutcha, presque exclusivement peuplés de musulmans. En vain la Roumanie se plaignit amèrement, la Russie ne tint pas compte de ses protestations.

Les membres du congrès de Berlin consentirent à écouter les représentants roumains (3), mais ils ne firent

(1) Déclaration du parlement roumain du 9 mai 1877. D'Avril, *Le traité de Berlin*.

(2) Le grand-duc Nicolas menacé par Osman Pacha aurait télégraphié au prince Charles : « Venez à notre secours, passez le Danube où vous voulez, sous quelles conditions vous voulez, mais venez à notre secours au plus vite. Les Turcs nous abîment, la cause chrétienne est perdue. » Tallichet, *La politique de l'Angleterre en Orient* ; Le Faure, *Histoire de la guerre d'Orient de* 1877.

(3) Congrès de Berlin, protocole 10, séance du 18 juillet 1878, déclaration de MM. Bratiano et Colganiceano, délégués roumains.

pas davantage droit à leurs plaintes. MM. Bratiano et Colganiceano eurent beau exposer les droits de la Roumanie sur la Bessarabie, rappeler que dès son entrée en campagne la Russie s'était engagée expressément à garantir l'intégrité du territoire roumain, engagement qui eût dû redoubler de force le jour où, « sur l'appel de la « Russie même le concours de la nation roumaine se trans- « formait en coopération militaire effective, en complète « alliance » (1); les représentants des puissances, dont aucune n'avait d'intérêt direct à soutenir la Roumanie, ne consentirent pas à prendre sa défense. Seule, la France proposa de lui donner quelque satisfaction par « une extension de territoire au midi de la Dobroutcha, qui comprendrait Silistrie et Mangalia » (2). Cette rectification de frontières fut, après les observations des représentants de la Russie, en partie adoptée par les plénipotentiaires et l'on accorda à la Roumanie les territoires qui s'étendent « dans la direction de Silistrie jusqu'à la ville de Mangalia ». Ce n'était encore qu'une maigre compensation à la perte des terres si peuplées que lui enlevait la Russie, et la Roumanie sortit du traité de Berlin, diminuée et mécontente. Le seul avantage qu'elle en retirait était la reconnaissance de son indépendance, qui déjà existait à peu près de fait, et sous des conditions qui en diminuaient encore la valeur.

Les puissances exigeaient en effet de la Roumanie, comme des autres petits États des Balkans, la reconnaissance de « l'égalité des conditions religieuses et des cultes » (3) dans l'intérieur de la principauté, c'est-à-dire, dans le cas particulier de la Roumanie, l'abrogation des lois d'exception qui frappaient les israélites, nombreux sur le sol roumain. Pendant deux ans, le gouvernement roumain hésita à prononcer un affranchissement qui « lui

(1) Déclaration des délégués roumains.
(2) Discours de M. Waddington, Congrès de Berlin, protocole 10.
(3) Traité de Berlin, article 44.

semblait menaçant pour sa situation économique et pour sa puissance politique » (1) et ce ne fut qu'en 1880, que la Roumanie céda et compta définitivement au nombre des États indépendants (2).

Depuis, la Roumanie a persisté dans sa politique prudente. Eclairée par l'expérience du traité de Berlin, elle se méfie de la Russie, elle ne se laisse pas prendre à ses promesses et, depuis vingt ans, sous la protection de l'Allemagne et de l'Autriche, elle travaille à se fortifier en silence, sans jamais être un élément de troubles dans la péninsule des Balkans.

IV. Seule des petits États des Balkans, la Grèce n'avait pas pris part à la guerre. La différence de race empêchait

(1) Les représentants de l'Europe n'ont-ils pas en cette occurrence outrepassé leurs droits ? « Un congrès, dit à ce propos M. Renault, n'est pas compétent pour trancher de pareilles questions, jamais on n'a indiqué une pareille condition parmi celles qui étaient exigées pour la constitution d'un nouvel État..... Est-ce que s'il prenait fantaisie à l'Espagne de supprimer la liberté religieuse qui est de date récente chez elle, les autres États pourraient lui enlever son caractère d'État souverain ? » Renault. *Introduction à l'étude du droit international*. Ajoutons que l'intervention de l'Europe se comprend d'autant moins que la question juive n'est pas en Roumanie une question religieuse mais une question sociale et dont la solution présente, aujourd'hui encore, les difficultés les plus ardues. V. Contra Bluntschli. *Der Staat Rumanien und das Rechtverhaeltnis der Juden in Rumanien*, Berlin, 1879.

(2) La Russie, l'Autriche-Hongrie et l'Italie avaient déjà reconnu la Roumanie. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France avaient ajourné l'acte de reconnaissance jusqu'à ce que la Roumanie, en émancipant les israélites, eût rempli la condition imposée par le traité de Berlin. Le 20 février 1880 par une note identique les trois grandes puissances reconnaissaient enfin à leur tour le gouvernement roumain. Cette note prenait acte en même temps de la nouvelle loi de naturalisation promulguée par le gouvernement roumain, qui ne naturalisait pas en masse tous les israélites n'appartenant à aucune nationalité étrangère, comme le traité de Berlin le demandait, mais leur accordait la qualité de citoyen seulement sur leur demande individuelle. Une note faisait remarquer au gouvernement roumain cette différence et exprimait l'espoir que la loi nouvelle serait appliquée dans un esprit conforme au traité de Berlin. V. texte de la note. *Temps*, 21 février 1880. Correspondant, avril-mai 1881, *Un nouveau royaume*.

la communauté de sentiments: jalousée par les Slaves, elle redoutait de son côté les progrès de leur influence, et il n'était pas dans son intention de rien faire pour les aider. Cependant, le jour où la Russie intervint, et où sa victoire sur la Turquie parut assurée, la Grèce commença à se demander si elle ne ferait pas bien d'entrer, elle aussi, en campagne, non pour aider à l'écrasement de la Turquie, mais pour affirmer ses droits en cas de partage de l'Empire.

La Grèce avait autant d'ambitions à satisfaire que les autres petits États des Balkans. Le traité d'Andrinople qui avait mis fin, en 1829, à la guerre de l'Indépendance et assuré l'existence de l'État grec, avait arrêté ses frontières à la Thessalie. Ni les Crétois, ni les Epirotes, ni les Thessaliens, qui avaient combattu aux côtés de leurs frères hellènes, n'étaient compris dans le nouveau royaume. Ils n'avaient point pour cela perdu l'espoir de se réunir un jour à leur patrie, et les incessantes révoltes de Crète, le soulèvement de la Thessalie et de l'Épire, au moment de la guerre de Crimée, en sont le témoignage. Les Grecs, de leur côté, ne cessaient d'encourager leurs frères dans leurs tentatives, et ils espéraient bien que le jour où l'Empire ottoman s'effondrerait, la Crète, la Thessalie, la Macédoine grossiraient leur patrimoine.

L'éveil du sentiment national chez les Slaves de Turquie vint, particulièrement en Macédoine, menacer ses espérances. Dans les dix années qui précédèrent la guerre de 1878, la Grèce sentit celles des populations de Macédoine qui n'étaient pas de pure race hellène, échapper de plus en plus à son influence, sans qu'elle pût arrêter la propagande des petits États slaves, soutenus par la Russie.

C'est pourquoi elle assista avec joie aux premiers échecs qu'en 1876 la Turquie infligea aux Serbes et aux Monténégrins. C'est pourquoi aussi, alors que grâce à la Russie leur victoire sembla probable, elle chercha par quels moyens elle pourrait tout au moins en partager avec eux

les bénéfices. Un moyen bien simple, mais dangereux, se présentait à la Grèce : déclarer la guerre à la Turquie. Mais, sans armée permanente constituée, sans marine militaire, elle risquait d'être écrasée, puis envahie. Elle ne voulut pas courir un tel danger et elle tenta d'obtenir des puissances occidentales la garantie de l'intégrité de son territoire, en cas de défaite. Loin d'encourager ses velléités belliqueuses, les cabinets de Londres et de Paris qui redoutaient par dessus tout de voir s'étendre la guerre, usèrent de toute leur influence pour dissuader les Grecs de prendre les armes. Privés de secours qu'ils avaient attendu de l'Europe, ils renoncèrent alors à entrer en campagne; mais ils cherchèrent à affirmer quand même leurs droits sur la Macédoine en y fomentant des insurrections contre le gouvernement ottoman.

Inquiétée par ces tentatives, la Porte s'adressa à l'Angleterre pour la prier de sonder les dispositions de la Grèce et d'appuyer de ses conseils les réclamations et les menaces énergiques qu'elle adressait au cabinet d'Athènes. La Grèce, du moment qu'elle n'avait aucun point d'appui en Europe, redoutait une déclaration de guerre de la Turquie ; elle écouta les conseils de l'Angleterre et s'abstint de manifester ses sentiments hostiles jusqu'à la signature de l'armistice entre la Turquie et la Russie, du 12 mars 1878. Mais alors, sentant que s'il conservait plus longtemps son attitude pacifique, tout espoir de profiter de la guerre allait définitivement lui échapper, le gouvernement hellène tenta de nouveau d'affermir ses droits et il informa l'Europe de sa résolution d'envoyer un corps d'armée en Thessalie, sous prétexte d'assurer le sort des habitants de cette province (1). L'intention du gouverne-

(1) « Le gouvernement du roi prenait le soin de rappeler tout ce qu'il avait fait pour prévenir le soulèvement des provinces limitrophes... Lorsque d'autres peuples en Turquie recouvraient leur indépendance et leur autonomie, les Grecs ne pouvaient pas abandonner les habitants des provinces insurgées, exposées à toutes les horreurs d'une

ment grec n'était pas de déclarer réellement la guerre à la Turquie, qui même affaiblie lui était encore bien supérieure en forces. Il avait calculé que les Turcs, lassés par leur lutte avec la Russie, feraient tout pour éviter une guerre nouvelle, et par conséquent supporteraient patiemment son agression. Il espérait d'autre part que la France, l'Angleterre et l'Autriche, inquiètes de la situation de l'Empire ottoman, s'efforceraient d'empêcher de nouvelles complications en Orient et consentiraient, pour arrêter la Grèce, à reconnaître « les droits de l'hellénisme » et à lui promettre leur soutien dans le congrès des puissances. Il marchait de l'avant, mais avec le vif espoir d'être retenu.

Aussi, lorsque les gouvernements de France et d'Angleterre lui conseillèrent de retirer ses troupes des provinces de Thessalie, le cabinet d'Athènes s'empressa de déclarer qu'il était prêt à suivre ce conseil, mais à condition « que les intérêts de ces provinces fussent l'objet des délibérations du congrès » (1). A cette condition, il était tout prêt à obéir et son plus vif désir était même de voir la France et l'Angleterre accepter ses offres. Il leur représentait qu'il était de leur intérêt de prendre en main la cause de l'Hellénisme, pour faire contrepoids au Slavisme envahissant. Mais les cabinets de Londres et de Paris ne pouvaient ni ne voulaient s'engager par des promesses dont l'exécution ne dépendait pas d'eux seuls. Ils crurent assez promettre en assurant la Grèce de leur bonne volonté (2). Cette assurance suffit au gouvernement grec, il

répression sanglante de la part des troupes indisciplinées que la Turquie employait à cet effet. Il avait donc résolu d'occuper provisoirement ces provinces. La Grèce ne veut pas faire la guerre à la Turquie, elle veut garantir sa propre sécurité et faire en sorte que la condition des populations chrétiennes qui tournent leurs regards vers elle soit définitivement améliorée. » *Documents présentés au Parlement grec* en 1878. Dépêche circulaire de M. Delyannis du 20 janvier 1878.

(1) *Livre jaune*. Dépêche du ministre de France à Athènes du 4 février 1878.

(2) « En nous communiquant sa décision relative au retrait des

voyait la Turquie prête à perdre patience, Il avait réussi à obtenir une semi-garantie de la France et de l'Angleterre, à allumer par la présence de ses soldats une insurrection en Macédoine. Satisfait des résultats de sa politique, il manda aux puissances qu'il remettait ses intérêts entre leurs mains et il envoya à ses troupes l'ordre de repasser la frontière.

Son demi-succès lui fut un encouragement. Après comme avant le retrait des troupes, le plan du gouvernement grec resta le même : attirer sur lui par des agitations permanentes l'attention de l'Europe, continuer à mettre le marché à la main aux puissances qui tenaient au maintien de la paix, et leur vendre, si possible, la tranquillité qu'elles désiraient, en échange de leur appui.

Mais prendre directement, à nouveau, des mesures hostiles contre la Turquie, eût été braver trop ouvertement les États auxquels la Grèce venait de promettre de s'abstenir de toute agression. Le gouvernement grec préféra utiliser l'agitation du pays, fomenter sous main des révoltes en Macédoine, protester de son impuissance à empêcher le peuple grec de secourir les insurgés et proposer à l'Europe, comme seul remède possible aux dangers de cette situation, la reconnaissance des droits de l'hellénisme.

Dès le lendemain du retrait des troupes régulières grecques de Thessalie, des bandes d'irréguliers repassaient la frontière (1). Certaines d'entre elles étaient commandées par des membres de la Chambre des députés ou par des officiers de l'armée active (2). Elles organisèrent un soulèvement général dans la Thessalie et l'Épire. Des troupes

troupes, le gouvernement hellénique a exprimé sa confiance dans les assurances qu'il a reçues que les intérêts des populations grecques seraient l'objet de la sollicitude des puissances. » *Livre jaune.* Dépêche du ministre de France à Athènes, 6 février 1878.

(1) *Livre bleu* (anglais), *Turquie* 32, 1878, insurrections en Thessalie et en Epire, dépêche du 19 février 1878, pièce 6.

(2) *Livre bleu*, id. pièce 10 (16 février).

régulières, chargées d'arrêter les bandes à la frontière, se joignaient à elles (1). Malgré les efforts et les cruautés sauvages (2) des Albanais et des Bachi-bouzouks turcs, les Macédoniens et les Thessaliens, armés par la Grèce, renforcés de volontaires grecs, se rendaient maîtres du pays et proclamaient leur union à la Grèce (3). A toutes les réclamations des puissances, le gouvernement répondait en protestant de son impuissance à arrêter l'enthousiasme populaire, à empêcher les enrôlements et le départ de volontaires (4), ou encore il signalait les barbaries dont se rendaient coupables les irréguliers turcs en Thessalie, et rejetait sur eux les responsabilités de la lutte.

Les Turcs ne savaient comment venir à bout des insurgés soutenus par la Grèce. Ils hésitaient, après tous leurs sacrifices en hommes et en argent, à s'engager dans une nouvelle guerre (5). Ils sollicitèrent une intervention de l'Angleterre en leur faveur (6).

Le gouvernement anglais était bien disposé à la fois pour la Grèce et pour la Turquie. Il craignait qu'une guerre où les deux belligérants s'épuiseraient réciproquement ne profitât qu'à la Russie. Il se décida à offrir sa médiation. En même temps qu'il représentait à la Turquie sa faiblesse et lui conseillait de faire aux insurgés les quelques concessions qui avaient chance de mettre fin à une lutte inutile, conseil que la Turquie était d'ailleurs toute prête à suivre (7), il cherchait à apaiser les insurgés et la Grèce, en promettant aux premiers d'obtenir pour eux de la Porte des réformes, en offrant aux seconds de remettre leurs intérêts entre les mains des puissances et en les assurant que l'Angleterre saurait s'opposer à ce

(1) *Livre bleu*, id. pièce 52 (2 mars).
(2) *Livre bleu*, id. pièces 55, 73, 77, 78, 88, 159, etc., etc.
(3) *Livre bleu*, pièce 147 (15 mars 1878).
(4) *Livre bleu*, pièces 11 et 148.
(5) *Livre bleu*, pièce 184 (5 avril 1878).
(6) *Livre bleu*, pièce 124.
(7) *Livre bleu*, pièce 149, annexe 4, du 30 mars.

que les Hellènes fussent absorbés par les Slaves (1). Le cabinet d'Athènes eut désiré obtenir davantage.

« Je vous prie de représenter au marquis de Salisbury, répondait M. Delyannis au chargé d'affaires de la Grèce à Londres, que les vœux et les aspirations des provinces sont pour l'annexion pure et simple au royaume hellénique (2). » Néanmoins lorsqu'il se fut bien convaincu que l'Angleterre ne le suivrait pas sur ce terrain il déclara se contenter d'une nouvelle promesse du cabinet de Saint James qui s'engageait « à obtenir que la Grèce serait entendue pleinement et favorablement au congrès et à y expliquer la raison de la pacification de la Thessalie » (3).

Le gouvernement grec, se croyait certain d'avoir obtenu l'appui sérieux de l'Angleterre, il faisait fonds en outre sur l'amitié de la France ; c'est pourquoi, tout en rappelant à l'Angleterre « qu'il comptait sur sa pleine et entière sympathie » (4), il fit dès ce moment tous ses efforts pour empêcher le départ des volontaires. De leur côté, sur l'assurance « que la cause hellénique ne serait pas lésée » (5), les insurgés consentirent à se soumettre, et la Grèce, confiante en ses protecteurs, attendit en toute sécurité l'ouverture du congrès.

Dans la deuxième séance du congrès de Berlin, le plénipotentiaire anglais remarquait (6) qu'en raison du conflit qui existait en Turquie entre Slaves et Hellènes, il importait que chacune des deux races fût représentée au congrès. Les Slaves y avaient pour défenseur la Russie ; les Grecs étaient sans défenseurs ; il convenait par conséquent de les admettre à plaider leur cause eux-mêmes. Les puissances repoussèrent cette première proposition, mais elles se rangèrent aux observations de la France qui

(1) *Livre bleu*, dépêche du 9 avril, pièce 146 et du 20 avril, pièce 210.
(2) *Livre bleu*, dépêche du 20 avril, pièce 213.
(3) *Livre bleu*, dépêche du 2 mai 1878, pièce 220.
(4) *Livre bleu*, id.
(5) *Livre bleu*, id.
(6) Congrès de Berlin, 2e protocole.

demanda que le congrès autorisât au moins les plénipotentiaires grecs à lui exposer leurs vœux.

L'Europe était disposée à faire droit dans une certaine mesure aux réclamations de la Grèce, mais ses prétentions excessives rebutèrent les bonnes volontés. « Le gouvernement grec, déclara M. Delyannis, doit limiter ses vœux, « et voir dans l'annexion de Candie et des provinces limitrophes au royaume, tout ce qui dans le moment pourrait « être fait pour la Grèce (1). »

Les puissances eussent sans doute purement et simplement repoussé ces demandes qui leur paraissaient extravagantes, si le gouvernement français, fidèle à ses anciennes traditions, n'avait intercédé en faveur de la Grèce. Le premier plénipotentiaire français, M. Waddington, appuyé par les représentants de l'Italie, proposa d'adopter la résolution suivante : « Le congrès invite la Sublime Porte à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontières en Thessalie et en Épire, et est d'avis que cette rectification pourrait suivre la vallée du Salamyrias (ancien Peneus) sur le versant de la mer Égée et celle du Kalamas sur le côté de la mer Ionienne (2). » Quoique combattue par la Russie et faiblement soutenue par l'Angleterre (3), qui subitement changeait d'attitude et sacrifiait la Grèce (4), cette proposition fut adoptée par le congrès. Mais il ne voulut pas donner un titre positif à la Grèce et il se contenta, dans l'article 24 du traité, de prévoir le cas où la rectification de frontières entre la Grèce et la Turquie, indiquée au 13e protocole, ne pourrait

(1) Congrès de Berlin, 9e protocole. V. Jezierski, *La Grèce devant le congrès*. *Revue Bleue*, 6 juillet 1878.

(2) Séance du 5 juillet. 13e protocole.

(3) Discours de lord Beaconsfield, 13e protocole.

(4) L'abandon de la Grèce fut peut-être une des conditions de la signature de la Convention de Chypre par la Turquie. Le grand vizir signait la convention de Chypre le 1er juillet et elle était ratifiée le 4 juin. Le jour même on proposait l'examen immédiat de la question grecque qui venait le lendemain devant le Congrès.

se faire à l'amiable « dans ce cas les puissances se réservent d'offrir leur médiation aux deux parties pour faciliter les négociations ».

Ainsi la Grèce n'obtenait rien qu'un gage de la bonne volonté de l'Europe, la Turquie recevait des conseils, non des ordres. Une pareille décision est étrange pour ne pas dire inexplicable, et l'on se demande à quel mobile les membres du congrès ont obéi en exprimant des vœux qui ne devaient pas être écoutés. Il fallait bien peu connaître les hommes en général, et les Turcs en particulier, pour croire qu'ils se dépouilleraient de gaieté de cœur au profit de leurs voisins. La diplomatie dont le devoir est d'éviter et de prévenir les conflits a fait là une faute grave, elle a ouvert une série de difficultés, qui n'est pas près d'être close.

II

La grande œuvre du traité de Berlin, celle qui retint le plus longtemps l'attention des diplomates, fut la création de la Bulgarie.

Depuis la chute du royaume bulgare sous les coups des Turcs (1390) les nouveaux sujets du Sultan avaient patiemment supporté leur sort. Paysans, laboureurs ou bergers, ils vivaient pauvrement, disséminés dans les campagnes. Ils n'avaient ni les moyens ni l'audace de se révolter contre leurs maîtres et dans la décadence où ils étaient tombés, ils les regardaient superstitieusement comme d'une race supérieure à la leur. Mais, quoique « le joug de l'esclavage enlève à l'homme la moitié de la vertu virile », il leur restait malgré tout un souvenir des jours meilleurs, une haine inconsciente de la servitude que la moindre occasion pouvait éveiller. Un jour les occasions vinrent en foule et ce réveil fut prompt. L'oppression turque, des encouragements venus du dehors, la reconstitution de leur église nationale leur rendirent en quelques années la conscience d'eux-mêmes.

Dans tous les pays d'Orient, l'émancipation religieuse n'est que le prélude de l'émancipation politique, parce qu'une église n'y est pas seulement une foi et des prêtres, elle est aussi une administration indépendante, toute une organisation de fonctionnaires, compétente non seulement au spirituel, mais encore au temporel ; elle est un État dans l'État.

Les Bulgares n'avaient plus d'église nationale. Les Turcs, après les avoir vaincus, les avaient soumis à l'autorité de l'église grecque, qui les traitait avec mépris et qui usait de la puissance que le gouvernement ottoman lui reconnaissait, pour lever sur eux des impôts souvent fort lourds.

Las d'avoir à servir deux maîtres, les Bulgares, encouragés dans leurs tentatives par la Russie, demandaient vers 1857, à la Porte, de reconnaître leurs droits à posséder une église (1).

La Porte eût fait immédiatement droit à cette requête, si elle n'eût subi l'influence du patriarche grec de Constantinople et si la crainte de voir naître une nationalité nouvelle ne l'eût aussi fait hésiter.

La résistance qu'ils rencontraient ne découragea pas les Bulgares, et pour combattre les plus acharnés adversaires de leurs revendications, les prêtres orthodoxes, ils se découvrirent des forces nouvelles. Les premiers journaux bulgares furent alors créés (2), la littérature se réveilla et le peuple apprit à se reconnaître, si bien qu'en 1867, comme la Porte, effrayée de cette renaissance, se montrait de plus en plus hostile à leurs demandes, les Bulgares osèrent poser un ultimatum à la Turquie : Église et administration indépendante, sinon la révolte. Derrière la Bulgarie, le gouvernement turc voyait la Russie, il céda et « sous le titre d'exarchat il donna à la Bulgarie une

(1) V. IIe partie, chap. III.

(2) Cf. Pypine et Spasovics, *Histoire des littératures slaves*. Contemporary review, *The new Bulgaria*, juin 1879.

administration religieuse séparée (1) ». C'était un premier pas vers l'indépendance.

Lorsqu'en 1867 le mouvement panslaviste commença à agiter la Russie (2), les comités de Moscou se prirent d'une grande sympathie pour leurs frères bulgares. Jusqu'en 1878, ils inondèrent la Roumélie et la Macédoine d'émissaires qui promettaient aux populations, si elles voulaient se révolter, le secours du Tsar blanc et la délivrance (3).

Les Turcs redoublaient en même temps de rigueur, et croyaient, à force de mauvais traitements, contenir les désirs de liberté croissants chez les Bulgares. La Porte, en 1865, répartissait sur les bords du Danube des hordes de montagnards, Kurdes et Tcherkesses, afin de constituer des colonies militaires qui serviraient au besoin à réprimer une insurrection. Ces peuplades barbares traitaient les Bulgares en esclaves (4).

Privés de tous leurs droits, écrasés d'impôts, exaspérés par les injustices, confiants dans les promesses de la Russie, les Bulgares ne pouvaient supporter plus longtemps une vie intolérable. L'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine de 1875 fut le signal de la révolte. Les plus hardis crurent le moment venu de revendiquer leurs droits à l'indépendance : plusieurs villages se soulevèrent et les chrétiens y assassinèrent les musulmans. L'insurrection n'était pourtant pas générale et eût été facile à réprimer. Encore timides, trop longtemps asservis pour ne pas

(1) Firman du 10 mars 1870. V. le texte complet dans V. Bérard, *La Turquie et l'hellénisme contemporain*.

(2) V. IIe partie, chapitre I.

(3) *Rapport de l'agent autrichien à Bucharest*.

(4) « Qu'êtes-vous ici, disait le Mudir de Matchin (petite ville de la Dobroutcha) aux habitants du village de Gratz qui s'étaient pris de querelle avec des émigrés circassiens. Vos champs vous appartiennent-ils ? Vos titres de propriété, je ne les reconnais pas. Vous prétendez ne pas pouvoir satisfaire aux réquisitions qui vous sont faites pour des sujets musulmans ? Vendez vos maisons, vendez vos femmes, vendez vos enfants et obéissez, ou bien quittez le pays. » Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*.

craindre leurs maîtres, les insurgés seraient rentrés dans l'obéissance à la première menace. La répression de la Porte n'en fut pas moins sauvage, elle voulut « dompter la révolte par la terreur » (1) : elle lâcha sur la Bulgarie des troupes irrégulières qui massacrèrent indistinctement les populations paisibles et les révoltés. Les rapports des ambassades de France et d'Angleterre évaluent à 15 ou 20.000 le chiffre des victimes (2).

La sauvagerie des Turcs avait dépassé son but. Ils avaient exterminé, selon les préceptes du Koran et selon leur habituelle politique, les infidèles qui osaient résister aux croyants, mais cette exécution sommaire n'avait pas suffi à briser la résistance des Bulgares ; ils ignoraient que par l'emploi de tels moyens on fait naître plus de haines que de craintes, et qu'on peut anéantir un peuple, mais non le soumettre. Leurs atrocités avaient indigné l'Europe ; en Angleterre, le grand *leader* du parti libéral, M. Gladstone, clamait les forfaits de « la race anti-humaine de l'humanité » et sommait les puissances, avec une énergie qui soulevait l'opinion, de supprimer les abus en Turquie, en supprimant les Turcs (3). La colère de l'opinion

(1) Dépêche de l'ambassadeur de France du 24 juin 1876, *Livre jaune* de 1877, p. 169 ; *Livre bleu*, 1, 1876, rapports de M. Schuyler, d'Edib Effendi, etc., pages 12, 75, 156, 158, 159, 162, 166, 194, 254, etc., et Gopsevics : *Die Türken und die Ursachen der Serbisch-Bulgarischen Erhebung*. Vienne, 1878.

(2) *Livre jaune*, page 169 et *Livre bleu* pour 1877, n° 1, page 197. Dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre.

(3) « Que notre gouvernement aide de toutes ses forces, d'accord avec les autres États, à supprimer le pouvoir exécutif de la Turquie en Bulgarie. Que les Turcs fassent disparaître leurs abus de la seule manière possible, c'est-à-dire en disparaissant eux-mêmes. » Gladstone, *Bulgarians horrors*. La question bulgare agitait profondément l'Angleterre, elle devint presque une question de politique intérieure et occasionna une vive polémique entre conservateurs et libéraux. Les pamphlets publiés à ce propos sont intéressants à consulter. Voici les principaux d'entre eux :

1° Pour la Bulgarie et contre la Turquie : Gladstone, *Bulgarians horrors* : Gladstone, *Lessons in massacre* ; Duc d'Argyll, *What the Turk are and how we have been helping them* ; (Discours prononcé

publique dans les autres pays, et surtout en Russie, n'était pas moins vive (1).

Les Bulgares cherchèrent à tirer parti de l'indignation générale, ils appelèrent l'Europe à leur secours et lui demandèrent de les soustraire à la domination turque, et de garantir leur existence «..... C'est juste au moment où « l'on prônait le système des prétendues réformes à introduire en Turquie qu'ont été commises, l'an passé et cet « été, en Bulgarie, les atrocités qui ont eu un si triste retentissement dans le monde entier. Sous prétexte d'une ré-

au City Hall de Glascow le 19 sept. 1887); Jenkins, *The shadow of the Cross,* Lond. 1876; John Bright, *The Eastern question* (discours prononcé à Birmingham le 4 décemb. 1876), Lond. 1876; *The Turko-Servian war,* Lond. 1876; An English liberal, *The indignation meetings of the liberals,* Lond. 1876: Anonyme, *Peace or war,* Lond. 1877; Gladstone, *Speech à la Chambre des Communes,* 7 mai 1877; Vic. Strangford, *The Bulgarian peasant;* H. H. S., *Breakers ahead,* Lond. 1878; Anon. *An American view of the Eastern question,* Lond. 1878;

2° Pour la Turquie et contre la Russie : Lord Campbell, *Discours à la Chambre des Lords du 26 février 1877,* Lond. 1877; Daly, *The duty of the civilised Europe,* Lond. 1877; Daly : *Greater lesson in massacre,* Lond. 1877; Lucien Wolff, *The Russian conspiracy.* Lond. 1876; Anonyme. *Revelations from the seat of war,* Lond. 1876; Id., *Bulgarians horrors and M. Gladstone's eastern policy,* Lond. 1876; Id., *The three great perils of England,* Lond. 1876; Id., *The correct card on the Eastern Question,* Lond. 1876; Id., *The remarkable history of a wicked two headed bird,* Lond, 1877; Id., *Secret despatches of Ge Ignatieff,* Lond. 1877; Id., *The Russo-Turkish war,* Lond. 1877; Id., *Russia in Asia.* Lond. 1877, Id., *Russian intrigues;* Major Daad, *Russian invasion of India;* B. C. S., *Holy Russia and M. Gladstone;* Wilson. *Englands duty in relation to the Christians of Turkey;* Captain Wyatt. *The Eastern Question from an english point of view,* Lond. 1876; Comte Grey, *Discours à la Chambre des Lords, 26 février 1877,* Lond. 1877; Anon, *The russian wolf and his sacred mission,* Lond. 1877; Id., *The anti turkish crusade,* Boston 1876; Boyle, *The sympathy of England,* Lond. 1877; William Charteris. *Russian lessons in massacre (Letters to Lord Shaftesbury),* Lond. 1878; Fairfield. *A correspondance with M. Freeman,* Lond. 1878; Anon. *The Russian policy in the East,* Lond. 1878.

(1) Xavier Marmier : *Pétition pour la Bulgarie,* Paris 1877; Macgahan : *Die turkischen Graeuel in Bulgarien,* Stettin 1876, etc...

« volte ayant pour cause des abus inimaginables et des « vexations incroyables, mais en tout cas adroitement grossies et habilement exploitées par de prétendus réformateurs et par leurs agents, on s'est rué sur la nation bulgare et l'on a voulu, en dévastant le pays, en massacrant « sans distinction d'âge ni de sexe un grand nombre de ses « habitants, en réduisant le reste à l'étatde misère, arriver « à une extermination totale.....

« Résigné et patient dans son long martyre, le peuple bulgare n'en peut plus ; le comble même de ses malheurs et « de ses souffrances a été dépassé, et il ne vit plus qu'à « moitié. Comme il ne voit pas que son esclavage sous le « gouvernement turc soit une des conditions nécessaires au « maintien de l'équilibre européen ou au progrès de la civilisation du genre humain, il s'adresse aux gouvernements « chrétiens de l'Europe, représentants des peuples civilisés. « pour solliciter d'eux unétat de choses qui lui permette de « vivre, non pas en troupeaux d'animaux, bons à être tondus « ou massacrés quand il plaît à leurs maîtres, mais en hommes ; jouissant de droits imprescriptibles et nécessaires « pour son développement intellectuel, moral et social. « L'expérience ayant démontré dequelle nature et de quelle « efficacité peuvent être les réformes turques, le peuple « bulgare, qui, par ses traditions, sa position géographique, « son importancenumérique, ses qualités de peuple agricole « et industriel possède tous les éléments voulus pour marcher avec succès dans la voie du progrèspacifique, ne met « plus aucune confiance dans les réformes. Il prie donc les « Puissances protectrices des Chrétiens en Orient d'intercéder, afin de lui faire obtenir le droit de se gouverner « dorénavant lui-même,

« Il demande, en d'autres termes, sa pleine autonomie « avec un gouvernement national garanti par les grandes « puissances protectrices des chrétiens d'Orient, unique « moyen de pouvoir vivre paisiblement et de se développer « graduellement.....

« Il n'y a que cette autonomie qui puisse empêcher, dans « l'avenir, le retour des atrocités qui ont justement soulevé « l'indignation du monde civilisé. Il aime à croire qu'après « les cruelles épreuves auxquelles il a été soumis par ses « maîtres, l'Europe ne voudra plus mettre de rechef ces « derniers en état de le pousser à des actes de désespoir, « au sacrifice même de son existence..... (1). »

En même temps qu'ils envoyaient cette pétition aux puissances, les Bulgares s'adressaient spécialement à la Russie et l'appelaient à leur aide. Tout le peuple russe entendit cet appel, et le gouvernement encore indécis fut entraîné par le mouvement populaire. Un immense courant de sympathie s'établit entre les Russes et les Bulgares : aussi, lorsque les Russes eurent franchi le Danube, ils furent accueillis partout comme des frères libérateurs.

Le gouvernement russe voulut mettre à profit cet enthousiasme. Il se dit que la reconnaissance attacherait définitivement les Bulgares à la Russie et que, s'il les réunissait en un État indépendant, il aurait en eux un instrument fidèle et dévoué.

Ainsi fut fait. Le traité de San-Stefano créa le royaume bulgare. Mais l'Europe intervint.

Elle était favorable au principe des nationalités, mais elle ne voulait point sacrifier ses intérêts à un principe.

Avec l'appui des Bulgares, la Russie eût été maîtresse de la Turquie. La Bulgarie du traité de San-Stefano couvrait une étendue de 164.000 kilomètres carrés peuplés de 4.500.000 habitants presque tous de race bulgare, elle s'étendait du Danube à la mer Égée et isolait la province de Constantinople des provinces d'Albanie, de Vieille-Serbie, de Bosnie et d'Herzégovine, seuls restes des possessions de la Turquie en Europe. Laisser au nouvel État ces limites équivalait à prononcer l'arrêt de mort de l'Empire ottoman. Les puissances n'y pouvaient consentir.

(1) *Livre jaune* de 1878, p. 172, pièce du 14 août 1876.

La création d'un nouvel état maritime devait en outre spécialement déplaire à l'Angleterre et aux autres nations qui font le commerce de la Méditerranée. L'extension de la Bulgarie vers le sud était également contraire aux intérêts de l'Autriche, car elle lui barrait la route de Salonique.

Mais si l'Europe était d'accord pour ne pas tolérer cet accroissement de la puissance slave, elle ne pouvait, d'autre part, rendre à la Turquie sur ses anciens sujets son autorité, c'est-à-dire la possibilité de les massacrer à nouveau.

Les horreurs bulgares avaient excité trop d'indignation pour qu'aucun retour au régime appliqué avant la guerre fût désormais possible ; les puissances eussent cru, en remettant la Bulgarie entre les mains des Turcs, se faire les complices des bourreaux. Les populations bulgares avaient su d'ailleurs mettre à profit leurs premiers mois de liberté ; elles s'étaient déjà organisées, groupées, armées, avec le secours de la Russie ; et, si l'on avait voulu les rendre à la Turquie, il eût fallu une nouvelle guerre pour les réduire.

Les plénipotentiaires européens s'arrêtèrent à une solution intermédiaire qui devait, dans leur pensée, à la fois satisfaire les vœux des Bulgares et écarter le danger qui menaçait la Turquie.

Ils coupèrent en trois parties la première Bulgarie, et de ses morceaux ils créèrent une Bulgarie allant du Danube aux Balkans et formant « une principauté autonome et tributaire sous la suzeraineté de S. M. I. le Sultan » avec un gouvernement chrétien et une milice nationale ; puis, une Roumélie Orientale s'étendant des Balkans au pachalik d'Andrinople et à la mer Noire, « placée sous l'autorité politique et militaire directe de S. M. I. le Sultan dans des conditions d'autonomie administrative » avec un gouverneur chrétien ; enfin, une troisième province comprenant la Thrace et la Macédoine et s'étendant jusqu'à la mer Egée, qui restait entièrement

soumise au Sultan, mais dont l'Europe se proposait de réformer et de surveiller l'administration.

La Bulgarie nouvelle, d'une étendue de 64.390 kilomètres carrés, peuplée de 1.850.000 habitants, doit recevoir un prince librement élu par les populations (1) et confirmé par la Porte avec l'assentiment des puissances. Une assemblée de notables (art. IV) est chargée d'élaborer, avant la nomination du prince, le règlement organique de la principauté, c'est-à-dire sa constitution, sous la surveillance d'un gouvernement provisoire russe, contrôlé par les représentants de l'Europe (art. VI). Cette disposition, adoptée, malgré quelque opposition de l'Autriche et de l'Angleterre, reconnaissait dans une certaine mesure un droit de contrôle ou de protection sur la Bulgarie à la Russie ; elle ne donnait certainement aucun droit direct à cette puissance, mais elle montrait que l'Europe prenait en considération les sacrifices faits pour l'émancipation bulgare, et qu'elle trouvait juste que la Russie en fût quelque peu récompensée.

Rien ne fixait les limites de ce droit d'immixtion, de cette sorte de protectorat, que l'Europe semblait reconnaître à la Russie. Armé d'un droit aussi vague, à peine existant, un État comme la Turquie n'eût certainement pas su en tirer parti : il fallait s'attendre, au contraire, à voir la Russie le mettre à profit, pour s'immiscer le plus possible dans les affaires bulgares. Encore soumise, d'autre part, à la suzeraineté du Sultan, la Bulgarie n'avait pas conquis, au traité de Berlin, son entière liberté ; il lui restait deux maîtres, dont le premier surtout chercherait à affirmer sa domination.

(1) « L'administration provisoire de la Bulgarie sera dirigée jusqu'à l'achèvement du règlement organique par un commissaire impérial russe. Un commissaire impérial ottoman, ainsi que les consuls délégués *ad hoc* par les autres puissances signataires du présent traité seront appelés à l'assister, à l'effet de contrôler le fonctionnement de ce régime provisoire. »

L'histoire de la Bulgarie, depuis le traité de Berlin, est l'histoire de sa seconde émancipation : après de longs efforts, elle sut, sans secours étrangers, se délivrer à la fois de ses anciens maîtres et de ses libérateurs.

III

I. Les puissances laissaient les monts des Balkans à la Turquie pour lui conserver une bonne ligne stratégique de défense. Mais les Bulgares qui habitaient au delà des Balkans ne voulaient, pas plus que leurs frères des bords du Danube, retomber sous la domination turque. Ils avaient pris la part la plus active à l'insurrection et l'on eût pu craindre de nouveaux troubles si, après les avoir laissés goûter à la liberté, on eût voulu de nouveau les soumettre à la rigueur du régime turc.

L'Europe s'arrêta à une demi-mesure : elle rendit à la Turquie ses droits de souveraineté sur les Bulgares de la Roumélie orientale, mais elle élabora pour eux un régime spécial qui, s'il n'était pas l'indépendance, en avait presque tous les avantages, et devait un jour y aboutir.

La province de Roumélie orientale, telle que la créait le traité de Berlin, était limitée par la Bulgarie au nord et au nord-ouest ; à l'est, par la mer Noire ; par les autres provinces de l'Empire ottoman au sud et à l'est. Elle couvrait une superficie de 35.387 kilomètres carrés et était peuplée par 751.000 habitants.

Elle devait être administrée par un gouverneur nommé par le Sultan, pour un terme de cinq ans, avec l'assentiment des puissances (art. 17).

Une commission européenne, dit le traité (art. 18), est chargée d'élaborer l'organisation de la province de concert avec le gouvernement ottoman : elle doit administrer provisoirement ses finances (art. 19) et déterminer son régime administratif judiciaire et financier ainsi que les pouvoirs et les attributions du gouverneur général. L'en-

semble de ces dispositions fera l'objet d'un firman impérial qui sera promulgué par la Sublime Porte, et approuvé par les puissances (1).

L'ordre dans l'intérieur devait, d'après les dispositions du traité (art. 15), être maintenu « par une gendarmerie indigène, assistée par une milice locale ». Mais la nécessité pour la Turquie de veiller par elle-même à la défense de ses frontières, et d'avoir les moyens, le cas échéant, de maintenir les populations dans l'obéissance, décida l'Europe à permettre à la Porte d'entretenir des troupes qui devraient rester cantonnées à la frontière, sans jamais séjourner dans l'intérieur du pays.

Seule, cette dernière disposition laissait à la Turquie le moyen de veiller à la conservation de ses droits sur la Roumélie; l'opposition des habitants n'en permit pas l'exécution.

Dès la signature du traité, tous les publicistes relevaient les dangers que la situation de la Roumélie orientale faisait courir à la paix (2). L'Europe mécontentait les Bulgares sans satisfaire la Turquie; elle remettait les Rouméliotes sous la domination de la Porte, sans leur enlever

(1) La commission nommée par l'article 18 du congrès décida que la nomination des fonctionnaires et des magistrats appartiendrait au gouverneur, sauf pour les plus importants d'entre eux, où serait en outre nécessaire l'approbation du Sultan.

Les lois locales seront votées par une assemblée provinciale, composée de membres élus, au scrutin secret, par la population, des hauts fonctionnaires de la province et de membres choisis par le gouvernement. Un conseil permanent, choisi dans le sein de l'assemblée, doit veiller à l'exécution des lois pendant l'intervalle des sessions.

Ce règlement donnait en réalité l'administration à deux pouvoirs : l'assemblée et le gouverneur. L'autorité du Sultan, qui consistait seulement en un droit de contrôle des plus restreints, était à peu près supprimée.

(2) Cf. Bluntschli, *Congrès de Berlin, Revue générale de droit international public*, 1879; Bonghi, *La crisi d'Oriente e il congresso di Berlino*, Milan, 1885; D'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin;* Laveleye, *La péninsule des Balkans;* de Tchitchaheff, *Le traité de Berlin*, *Revue britannique*, année 1879; *La question d'Orient et le congrès de Berlin*, *Correspondant* du 25 septembre 1878.

les moyens de se révolter. Il n'était pas besoin d'un prophète pour prédire la révolution qui, en 1885 enlevait la Roumélie à la Porte pour la joindre définitivement à la Bulgarie.

II. Les dispositions du traité de Berlin concernant la Bosnie et l'Herzégovine établissaient au contraire d'une manière définitive la situation de ces deux provinces. Ellles manquent en apparence de précision et semblent ne pas déterminer exactement la nature de leurs rapports avec la Turquie ; mais cette indécision est préméditée et ne sert qu'à masquer des ambitions auxquelles l'Europe ne voulait pas ouvertement consentir.

De même qu'en Bulgarie, en Serbie et en Grèce, les Turcs avaient eux-mêmes, par leurs exactions, développé chez les Bosniaques et les Herzégoviniens le désir de l'indépendance.

De races mêlées, de religions différentes, quoiqu'ils aient autrefois appartenu à la Serbie, et que la majorité d'entre eux fussent Serbes d'origine (1), les Bosniaques et les Herzégoviniens se seraient volontiers faits Turcs si les Turcs y avaient consenti. Ils ne désiraient ni former un État autonome, ni se rattacher à un de ceux existant déjà à côté d'eux : à la Serbie ou au Monténégro (2). Les rivalités, les mésintelligences inévitables entre musulmans turcs ou convertis, chrétiens orthodoxes et catholiques qui vivaient côte à côte (3), eussent du reste

(1) Spalaïkovitch. *La Bosnie et l'Herzégovine*. Paris, 1897. Bochkovitch, *Mission du peuple Serbe*, Bruxelles, 1886.

(2) Dépêche du comte Andrassy du 30 décembre 1875. *Livre jaune* de 1877, p. 66.

V. également les dépêches des consuls autrichiens. Beer, *Die orientalische Politik des Oesterreichs* et rapport de M. Holmès, consul d'Angleterre. « Ils ne désirent pas et n'ont jamais désiré leur indépendance ou leur annexion au Monténégro, mais seulement de rester sujets de la Turquie, pourvu qu'ils bénéficient d'une bonne administration générale dont l'exécution serait garantie par l'Europe. »

(3) Avant que la Bosnie et l'Herzégovine passassent aux mains de l'Autriche, la majorité de la population de ces deux puissances était

permis à tout autre gouvernement que le gouvernement ottoman de commander dans ces provinces, en pleine sécurité. Divisés, leurs habitants fussent restés soumis : les exactions turques les rapprochèrent pour la révolte.

Nulle part, si ce n'est en Asie-Mineure, la domination ottomane ne fut plus oppressive. C'est qu'outre la rapacité du fonctionnaire musulman, les populations chrétiennes avaient à supporter l'insolence des nobles convertis à l'islamisme, qui soumettaient le pays aux duretés du régime féodal le plus rigoureux. Seuls, les musulmans, seigneurs des fiefs, avaient le droit de posséder la terre, et ils exigeaient des chrétiens auxquels ils l'affermaient, le tiers et souvent même la moitié de leurs bénéfices (1). Les seigneurs levaient en outre sur les chrétiens des impôts qui venaient s'ajouter à ceux déjà si lourds qu'ils avaient à payer au gouvernement turc.

La Porte avait bien essayé un moment (1859) d'améliorer la situation des fermiers et de régler la question agraire (2), mais elle échoua dans ses premières tentatives. Sur ces entrefaites une insurrection de l'Herzégovine dont elle ne parvint à se rendre maîtresse qu'en 1862, changea ses dispositions ; elle continua en apparence à multiplier les réformes, mais en fait, ses édits

composée de musulmans. Bluntschli, *Le congrès de Berlin*, donne les chiffres suivants : 490.000 mahométans, 400.000 orthodoxes et 180.000 catholiques.

En 1881 on compte 496.000 orthodoxes, 448.000 mahométans, 290.000 catholiques. Annexe au *Livre rouge* autrichien de 1881. Rien du reste ne garantit l'exactitude de ces statistiques.

(1) Sur le régime foncier en Bosnie et Herzégovine, V. Spalaïkovitch. Dans divers districts, le paysan n'apportait que la main-d'œuvre et retenait pour lui le 1/3 de la récolte ; dans d'autres districts le propriétaire ne livrait que la terre et le fermier lui abandonnait un ou deux dixièmes de la récolte, mais il était en outre soumis aux corvées, avait à payer un impôt d'un dixième à l'Etat, etc.

(2) Pour la loi agraire du 12 septembre 1859 réglant les rapports entre fermiers et propriétaires. V. Anon. *Bosnien unter Oesterreich-Ungarn Verwaltung ;* et Eichler, *Das Justizwesen Bosniens und der Herzegovina.*

restaient lettre morte et elle abandonnait Bosniaques et Herzégoviniens au bon plaisir, aux avanies et aux exactions de ses beys et des aghas.

Irrités par les mauvais traitements, ils oublièrent vite l'insuccès de leur première révolte et n'attendirent plus qu'une occasion favorable pour se soulever à nouveau. Une augmentation de la dîme, l'impôt qui pesait le plus lourdement sur eux, leur fit perdre patience. Les plus hardis engagèrent tous leurs compatriotes à se joindre à eux pour se soustraire aux maux qu'ils enduraient (1). Leur appel fut entendu et bientôt les Bosniaques et les Herzégoviniens furent en armes et décidés à ne plus jamais retomber sous la domination turque. « Plutôt, disaient-ils, mourir les armes à la main que de souffrir la misère des raïas (2). »

Rendre ces provinces à la Turquie était impossible; leurs habitants, exaspérés par les atroces répressions exercées pendant la guerre par les armées turques un instant victorieuses (3), persuadés qu'ils n'avaient à obtenir ni grâce ni merci (4), se seraient défendus désespérément. L'antagonisme entre musulmans et chrétiens avait d'ail-

(1) « Frères, disait le manifeste appelant les Bosniaques aux armes, il y a longtemps qu'a été livrée la bataille dans les plaines de Kossovo, mais depuis ce moment, la nation endure, sans trêve ni merci, les injustices, le pillage, les mauvais traitements. Chaque pouce de terre est arrosé du sang et des larmes de nos aïeux. Les Turcs foulent aux pieds la foi, la liberté, l'honneur et les biens des descendants des Niemanitch ». De la Jonquière, *Histoire de l'empire ottoman.*

(2) *Livre vert* (italien) *sur la Bosnie et l'Herzégovine.* Dépêche du consul italien Durando, p. 50; Id. *Livre bleu,* 1876, n° 2, p. 40.

(3) Rapport de M. Durando.

(4) Déjà en 1875 lorsque la commission consulaire exhortait les Bosniaques vaincus à faire leur soumission, ceux-ci répondaient : « Vous nous dites de rentrer dans nos maisons, où sont nos maisons? Elles ont été brulées par le Turc. Et puis pouvons-nous exposer ainsi nos familles et nous-mêmes, qui nous garantit que nous ne serions pas tués les uns après les autres... » et, ajoute le rapport italien, en racontant ainsi leurs douleurs, ces hommes *piangevano desperatamente* pleuraient désespérément.

leurs, par le fait de l'insurrection, considérablement augmenté et rendait plus difficile le gouvernement du pays. Si la Turquie consentait à déposséder les musulmans d'une partie du sol qu'ils considéraient comme leur appartenant de droit, ils chercheraient à le reprendre par la force sur les chrétiens ; si les chrétiens n'obtenaient aucune concession, ils ne déposeraient pas les armes, et bientôt des rixes, entre eux et les musulmans, avec qui dans chaque village ils vivaient côte à côte, amèneraient de nouveaux troubles. Des deux côtés, les passions étaient surexcitées et la Porte n'avait ni la force, ni l'impartialité suffisantes pour empêcher les conflits.

Pour les mêmes raisons, il était également impossible de livrer le pays à lui-même, c'eût été l'abandonner à l'anarchie, aux luttes entre chrétiens et musulmans et même entre les chrétiens orthodoxes et les catholiques, qui, un moment réunis pour la révolte, seraient bientôt retournés à leurs anciennes querelles.

Il semblait n'y avoir qu'un moyen de pacifier ces contrées ; les soumettre à un gouvernement étranger assez fort pour y établir et y imposer une administration intérieure puissante.

Ainsi posé, le problème était facile à résoudre ; l'Autriche était prête à se charger de la réorganisation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Seul, le parti hongrois eût pu s'opposer à cette acquisition mais il était hésitant. Il avait en outre contre lui tout le parti slave, et aussi le parti militaire autrichien, le parti des lieues carrées, qui voulait trouver une compensation en Orient aux provinces perdues en Italie (1). Ce qui définitivement décida l'Autriche, c'est qu'elle avait un intérêt essentiel à occuper ces provinces. Sa sécurité lui en commandait l'acquisition : elles pouvaient devenir contre elles une base d'opérations excellentes, si elles tombaient entre les mains d'un de ses ennemis.

(1) Cf. Attilio Brunialti, *L'Austeria Ungheria nella Bosnia.*

« Séparant la Dalmatie de la Slavonie hongroise, la « Bosnie s'enfonce dans l'empire d'Autriche comme une « hache toujours prête à fendre l'arbre des Habsbourg dès « qu'il se trouvera en Orient un pouvoir capable de secon- « der la nature (1). »

Un tel pouvoir menaçait justement de se constituer, c'était la fédération slave des Balkans. L'Autriche, par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, élevait un poste de défense important sur ses frontières. Elle rendait en outre plus difficile l'union qu'elle redoutait, en coupant la Serbie du Monténégro, en séparant en deux tronçons les Slaves des Balkans. Par sa position nouvelle et son prestige accru, elle se mettait en mesure de rivaliser d'influence avec la Russie. Ces raisons avaient décidé en 1876 le comte Andrassy à accepter les offres secrètes de la Russie, et à lui promettre la neutralité de l'Autriche pendant la guerre, en échange de ces deux provinces (2).

Le pacte se trouvait rompu par l'intervention de l'Europe ; mais l'Autriche-Hongrie ne désespérait pas pour cela d'en arriver à ses fins. Elle s'était assuré le concours de l'Angleterre et de l'Allemagne : elle comptait sur la neutralité de la France. Elle avait bien des raisons à invoquer à l'appui de ses revendications. « L'Autriche-Hon- « grie, dit le plénipotentiaire autrichien (3), se croit en « devoir d'appeler l'attention du congrès sur les dangers « qu'entraînerait toute solution dépourvue de garanties de « durée. Intéressée en première ligne comme puissance « limitrophe, l'Autriche-Hongrie a l'obligation de déclarer « franchement et ouvertement que ses intérêts les plus « vitaux ne lui permettent d'accepter qu'une solution de la « question Bosno-Herzégovinienne qui serait apte à amener « la pacification durable desdites provinces, et à empêcher « le retour des événements qui ont fait courir de si graves

(1) Cyprien Robert, *Les Slaves de Turquie*, t. II. *Les Bosniaques*.
(2) V. *Norddeutsche allgemeine Zeitung*, 20 et 24 avril 1887.
(3) Protocole 8, séance du 28 juin 1878.

« dangers à la paix de l'Europe et créé à l'Autriche-Hongrie, « tout en lui imposant de grands sacrifices et de graves « pertes matérielles, une situation intolérable dont elle ne « saurait accepterla prolongation. »

A cette invitation, le plénipotentiaire anglais répondit, comme sans doute à l'avance il en avait été convenu, qu'il n'y avait qu'un remède à la situation de la Bosnie et de l'Herzégovine : leur occupation par une puissance capable de supporter des charges trop lourdes pour la Porte ; par l'Autriche-Hongrie (1).

Soutenue par l'Allemagne, cette proposition fut acceptée par la France, par la Russie et par l'Italie qui n'osa hasarder que quelques timides objections : si bien que, malgré l'opposition des Bosniaques et des Herzégoviniens (2), malgré les protestations de la Turquie dépouillée de deux nouvelles provinces, l'Autriche fut chargée de la réorganisation de la Bosnie et de l'Herzégovine sur lesquelles le Sultan ne devait garder qu'une autorité purement nominale.

Le traité de Berlin donnait à l'Autriche le droit d'occuper et d'administrer la Bosnie et l'Herzégovine ; il ne spécifiait ni la nature des droits cédés à l'Autriche, ni l'étendue de ceux qui restaient au Sultan, ni le temps que durerait la réorganisation ; il ne prescrivait même pas à l'Autriche de restituer les provinces au Sultan, une fois cette réorganisation terminée (3).

On a discuté depuis sur la nature du droit concédé par

(1) « La Porte ferait preuve de la plus haute sagesse si elle refusait de se charger plus longtemps d'une tâche qui dépasse ses forces. En la confiant à une puissance capable de la remplir elle détournerait de l'Empire turc des dangers formidables. Pour ces motifs, le gouvernement de la Reine propose aux puissances réunies que le congrès statue que les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. » Congrès de Berlin, protocole 8.

(2) Bochkovitch, *La mission du peuple Serbe ;* Gabriel Charmes, Laveleye, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin, 15 juin, 1er août 1885.

(3) Traité de Berlin, art. 25.

l'Europe à l'Autriche (1), discussions inutiles. Dès le traité de Berlin toutes les puissances et même la Turquie savaient bien à quoi s'en tenir (2). Elles avaient tacitement consenti à une annexion déguisée, elles savaient que la Bosnie et l'Herzégovine, tombées dans les mains de l'Autriche, y resteraient, et, lorsque trois ans plus tard (en 1887), le gouvernement autrichien faisait passer une loi soumettant les Bosniaques et les Herzégoviniens au service militaire « pour la défense de la monarchie » (3), ce qui consacrait l'union définitive de ces provinces à l'Autriche, personne, pas même la Turquie, dont cependant une convention du 8 avril 1879 signée par l'Autriche reconnaissait formelle-

(1) Brunswick, *Traité de Berlin annoté et commenté*; Spalaïkovitch, *La Bosnie et l'Herzégovine*.

(2) V. Neumann, *L'empire austro-hongrois. La Bosnie et l'Herzégovine. Revue de droit international*, 1879, t. XI. — En sens contraire, M. Spalaïkovitch affirme que tout en confiant l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche, l'Europe entendait sauvegarder l'intégrité de l'Empire ottoman, et pour le démontrer, il s'appuie principalement sur les déclarations de lord Beaconsfield au Parlement anglais ; mais, comme nous l'indiquons plus loin, la sincérité de Disraëli en cette circonstance est extrêmement suspecte. Il avait à se défendre contre ses adversaires politiques qui lui reprochaient le démembrement de la Turquie, et, pour soutenir qu'au contraire il l'avait défendue, il ne reculait devant aucun sophisme. Il faudrait, d'autre part, lui supposer une bien grande naïveté, pour affirmer que, voulant n'autoriser l'Autriche qu'à une occupation provisoire, il n'a pas même soulevé la question de la durée de l'occupation. Au fond, sauf l'Italie, toutes les puissances consentaient à l'annexion ; et la colère soulevée en Italie par les dispositions du traité de Berlin, concernant la Bosnie et l'Herzégovine, montre bien que cette puissance ne s'abusait pas plus que les autres sur leur véritable caractère.

L'Autriche cependant n'a pas, il faut bien le reconnaître, de titre formel et, si les intentions des puissances changeaient, elles auraient le droit strict, au nom même du traité de Berlin, d'exiger l'évacuation de la Bosnie et de l'Herzégovine.

(3) Depuis longtemps déjà les journaux de Vienne réclamaient « l'annexion de ces provinces auxquelles nous ne renoncerons désormais à aucun prix ». La résistance de la Hongrie seule empêchait l'annexion. Voir Daniel, *Année politique* 1885. *Portefeuille diplomatique. La loi militaire en Bosnie et Herzégovine*, t. VI, p. 241.

ment les droits de souveraineté (1), ne songea à protester et la seule opposition que rencontra l'Autriche vint de ses nouveaux sujets, peu satisfaits d'avoir à supporter les charges d'une domination dont ils ne connaissaient encore que les avantages.

Les régimes particuliers auxquels l'Europe avait soumis les provinces de Roumélie orientale, de Bosnie et d'Herzégovine devaient donc avoir pour conséquence directe la perte pour la Porte de ces deux provinces. L'Europe ne les lui enlevait pas de façon ostensible, comme les territoires donnés à la Serbie et au Monténégro, ou comme ceux dont elle formait la Bulgarie, mais elle savait pourtant que jamais l'Autriche n'évacuerait la Bosnie ni l'Herzégovine, et aussi que la Roumélie orientale, rendue semi-indépendante, profiterait de la première occasion pour s'émanciper tout à fait. La Turquie ainsi mutilée, le Sultan ne conservait d'autorité effective que sur ses sujets d'Asie Mineure et que sur une partie des populations de la Turquie d'Europe ; et là encore le congrès intervenait, sinon pour supprimer, du moins pour restreindre sa puissance.

IV

Aux nationalités de l'Empire ottoman qui avaient supporté sans se révolter la domination turque, soit parce que leur petit nombre ou leur position isolée au milieu de populations mulsulmanes fidèles ne leur permettait pas d'espérer le succès de leur révolte, soit encore parce que, souffrant moins de l'oppression, elles n'avaient pas encore eu de raisons sérieuses pour tenter de se constituer en États indépendants, le traité de Berlin accorda une administration intérieure semi-autonome et des avantages

(1) Les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie s'étaient réservés le droit de s'entendre sur les détails de l'occupation décidée par le traité de Berlin, la convention du 21 avril 1879 règle ces détails. Texte : Holland, *The european concert in the Eastern question*, p. 356.

proportionnés à leurs désirs et à leurs besoins. Chrétiens de la Turquie d'Europe, Crétois, Arméniens obtinrent ainsi un système de réformes qui devait assurer leur sécurité et les soustraire en partie à l'arbitraire des fonctionnaires ottomans.

I. Le Sultan conservait l'administration directe des provinces de la Turquie d'Europe. Elles comprennent la Thrace, la Macédoine, l'Albanie, l'Epire, ou plutôt, car ces noms de provinces ne correspondent à aucune division réellement existante, ni géographique, ni administrative, les sept vilayets de Constantinople, Andrinople, Salonique, Monastir, Kossovo, Scutari d'Albanie et Janina.

C'eût été une tâche trop lourde pour les plénipotentiaires réunis à Berlin que de déterminer exactement sur l'heure le régime qui convenait à ces provinces. Tout y est confusion : dix races mêlées les peuplent : selon les districts, la religion, les mœurs et aussi les revendications et les vœux des habitants changent (1).

Les membres du congrès de Berlin résolurent de leur appliquer le système de décentralisation administrative auquel ils s'étaient arrêtés comme le plus propre à sauver la Turquie et à satisfaire partout les vœux des populations. Ils prescrivirent à la Porte d'introduire dans les diverses provinces des « règlements adaptés aux besoins locaux » qu'élaboreraient « des commissions spéciales au sein desquelles l'élément indigène sera largement représenté » (art. 23). Le congrès tenait compte ainsi de la diversité de vœux des différentes populations et permettait à chacune d'adopter le régime qui conviendrait le mieux à ses besoins.

Il reconnaissait ne pouvoir déterminer à l'avance quelles étaient les réformes les plus désirables, ni donner sur ce

(1) Nous avons cru devoir reporter un examen plus détaillé de la Macédoine, de son passé et des races qui la peuplent au chapitre : Question macédonienne. Il est difficile en effet de séparer cette étude de celle des rivalités qui agitent aujourd'hui ce pays.

point aucune indication à la Turquie : c'est pourquoi il réservait à des délégués de l'Europe, qui auraient le temps d'acquérir les connaissances nécessaires et de recueillir les vœux des populations, le droit de contrôler le résultat des travaux des commissions. « Les projets d'organisation résultant de ces travaux seront soumis à l'examen de la Sublime Porte qui, avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la Roumélie orientale. »

En outre, les membres du congrès indiquaient jusqu'à quel point ils demandaient l'indépendance administrative pour ces provinces. Ils stipulaient de la Turquie qu'elle leur accorderait, sauf en matière d'impôts, des privilèges analogues à ceux qu'avaient obtenus les Crétois après leur révolte de 1867.

C'était la dépendance politique, mais l'absolue liberté municipale, l'égalité des religions et la diminution du nombre et de l'autorité des fonctionnaires ottomans.

II. Le traité de Berlin fut moins généreux pour la Crète. Elle forme le huitième vilayet de la Turquie d'Europe, mais toujours elle a été soumise à un régime distinct. A comparer simplement les privilèges que le traité accorde aux Crétois et ceux qu'obtiennent les habitants des autres provinces de la Turquie d'Europe, les Crétois semblent favorisés ; mais si l'on tient compte de la situation spéciale de la Crète, des vœux de ses habitants, des principes qui semblent en général avoir guidé les membres du congrès, on reconnaît que les plénipotentiaires des puissances n'ont pas traité les Crétois comme ils eussent pu s'y attendre. L'Europe n'a fait que confirmer aux Crétois des avantages que par leur énergie ils avaient depuis longtemps conquis, il eût été plus juste de les gratifier d'un régime analogue à celui de la Roumélie orientale.

Les Crétois, en effet, avaient fait plus d'efforts pour reconquérir leur indépendance qu'aucune des populations dont le traité de Berlin réglait le sort.

Ils avaient depuis longtemps exprimé leur volonté d'être libres et avaient combattu pour la liberté ; ils n'obéissaient à la Turquie que contraints par la force, et il eût été à la fois équitable et habile de se rendre à leurs vœux et de ne pas attendre de nouvelles révoltes pour leur donner l'indépendance. Mais les Crétois n'étaient protégés par aucune des grandes puissances, plusieurs au contraire avaient intérêt à les maintenir sous la domination ottomane.

Montagneuse, couverte de forêts, l'île de Crète, avec ses pics escarpés, ses défilés étroits, ses gorges profondes, est une citadelle naturelle presque imprenable. Retranchés dans les massifs centraux de l'île, ses habitants ont souvent défié l'effort de troupes supérieures en nombre, mais dont les forces étaient toujours en partie paralysées par le désavantage de la position et par l'ignorance du terrain.

La race qui peuple le pays est digne de lui. Peu nombreux, les Crétois ne sont pas aujourd'hui plus de 275.000 dont seulement 230.000 chrétiens (1), mais leur énergie supplée à leur petit nombre. Souvent asservis, ils vendirent chèrement chaque fois leur liberté et toujours, après l'avoir perdue, ils cherchèrent à la reconquérir. « Pour défendre ses lois et sa liberté, dit Montesquieu, la Crète opposa aux Romains plus de résistance que les plus grands rois. » Depuis la conquête romaine, elle lutta avec le même courage contre les musulmans, les empereurs grecs de Constantinople, les Vénitiens (2), ses maîtres

(1) Cf. Vivien de St-Martin, *Dict. de géographie universelle* ; Behm et Wagner, Castonnet des Fosses. *Contrà* : Laurent, *La question crétoise*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1878, évalue les Crétois à 200.000 environ ; Ubicini, *État présent de l'Empire ottoman*, à 220.000 dont 50.000 musulmans ; les recensements officiels de 1887 donnent un chiffre de 294.192 habitants dont 204.781 chrétiens orthodoxes et 88.487 musulmans.

(2) Tombée en 1204 entre les mains des croisés, lors de leur partage de l'Empire d'Orient, la Crète fut cédée par son nouveau roi, le marquis de Montferrat, à la république de Venise. Les Crétois, de ce jour, furent en perpétuelle révolte contre les Vénitiens qui par leurs

successifs. Reconquise en 1669 par les Turcs après une guerre sanglante, la Crète n'a pu depuis secouer leur domination, mais elle ne l'a jamais non plus complètement acceptée et les Turcs ont dû renoncer à forcer l'île dans tous ses obstacles et notamment à occuper les districts montagneux de Sphakhia et d'Apokorona (1).

Cependant, sauf une insurrection suscitée en 1767 par la Russie, alors en guerre avec la Porte, et qui fut sévèrement réprimée, les Crétois, jusqu'au jour de la révolte de la Grèce, ne tentèrent pas de lutter contre les forces supérieures de leurs oppresseurs. Lors même que la Grèce se révolta, isolés dans leur île, oubliés par les organisateurs de l'insurrection, laissés sans armes et sans secours, ils ne participèrent pas tout d'abord au mouvement qui entraînait la Grèce et la Macédoine. Le fanatisme musulman les fit sortir de leur torpeur. Irrités des succès des Grecs, les musulmans cherchaient partout où ils le pouvaient à se venger sur leurs coreligionnaires. Les massacres commencèrent en Crète. Plutôt que de se laisser égorger sans se défendre, les Sphakhiotes coururent aux armes; bientôt ils furent imités de tous leurs compatriotes, et leur enthousiasme pour la guerre qui commençait devint tel qu'il surpassa celui des Grecs de la péninsule eux-mêmes (2).

Dès 1822, le gouvernement insurrectionnel grec avait envoyé en Crète un de ses représentants afin d'organiser

exactions leur faisaient regretter la domination turque. V. Daru, *Histoire de Venise*.

(1) Cf. De la Jonquière, *Histoire de l'Empire ottoman*; Castonnet des Fosses, *La Crète et l'hellénisme*; Luciano Mariani, *Nel regno di Minosse*, *Nuova antologia*, octobre 1896; Beulé, *L'île de Crète et la question d'Orient*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1867.

(2) Pour les détails, Gervinus, *Histoire du* XIX[e] *siècle, Le soulèvement des Grecs*, tome XII.

Un an suffit aux Crétois pour chasser presque entièrement les Turcs de l'île et ils en restèrent à peu près maîtres jusqu'en 1824. Ibrahim descendit alors en Crète à la tête d'une armée et subjugua les Crétois, sauf les Sphakhiotes, qui continuèrent la lutte dans leurs montagnes jusqu'au traité d'Andrinople.

l'île (1). D'accord avec les Crétois, il la regardait comme faisant dorénavant partie de la Grèce. Mais, à la conférence de Londres, les puissances protectrices ne ratifièrent pas les désirs des insurgés. Quoique les représentants des puissances eussent promis aux Crétois d'intercéder en leur faveur (2), quoique la France se fût un moment montrée disposée à reconnaître leur indépendance, devant l'opposition de l'Angleterre, qui peut-être avait déjà des vues sur la Crète, la France et la Russie se refusèrent, malgré les représentations de Capo d'Istria, à prononcer l'union de la Crète à la Grèce (3) et elles la replacèrent sous la domination turque (4).

De ce jour, il ne devait plus y avoir de paix en Crète. De race hellène (5), les Crétois désirent revenir à la patrie commune; les Grecs ne se résignent pas à abandonner « le plus beau rameau du trone puissant d'Hellas » (6).

Les premiers se révoltent sans cesse, les seconds les encouragent et les soutiennent.

Deux ans après la proclamation de l'indépendance, lorsque les puissances offrirent au prince Léopold la couronne de Grèce, il mit pour condition de son acceptation la cession de la Crète à la Grèce. Pour la seconde fois, l'Angleterre empêcha l'Europe de consentir à cette union. « Je me hasarderai à prédire, dit à cette occasion Lord Palmers-

(1) Cf. G. Philarétos, *Les insurrections de Crète. Revue des questions diplomatiques et coloniales*, mai 1897.

(2) Cf. Deloncle, *La question crétoise, Revue encyclopédique*, mai 1897.

(3) Ypsiloritis, *The situation in Crete. Contemporary review*, sept. 1896; Gervinus, *Histoire du* XIXe *siècle*.

(4) Protocole du 2 février 1830.

(5) Divers auteurs soutiennent que les Crétois, ayant échappé aux invasions slaves que subit la Grèce, ont seuls pu conserver le type hellène primitif (V. Gervinus, Laurent, Elisée Reclus), mais en Crète, comme dans tout le reste de cette partie de l'Orient, les invasions ont été assez nombreuses pour faire regarder cette affirmation comme hardie.

(6) A. Rhisos-Rhangabé, *La Veille*.

ton au parlement anglais, que si la Crète n'est pas annexée à la Grèce, nous aurons la guerre d'ici peu (1) ». La prédiction ne tarda pas à se réaliser et la guerre s'alluma en Crète pour ne plus s'éteindre. En 1831, une première insurrection éclata à l'occasion de la cession par la Porte de la Crète à l'Egypte ; en 1833, lors de l'avènement du roi Othon au trône de Grèce, les Crétois se soulevèrent à nouveau et ils demandèrent leur union à la Grèce (2) : en 1840, nouvelle insurrection soutenue vigoureusement par la Grèce et motivée, cette fois, par la rétrocession de la Crète faite par l'Egypte à la Turquie ; en 1858, autre insurrection des Crétois qui réclament des réformes de la Porte ; en 1867 enfin, éclate une dernière révolte, plus terrible que toutes les précédentes.

La Porte, qui désespérait de venir à bout de la résistance des insurgés, s'était résignée, en 1858, à traiter avec eux ; elle leur avait accordé le droit de porter des armes, elle avait reconnu l'égalité des chrétiens et des musulmans en matière religieuse et civile, et elle avait consenti à une diminution des impôts (3).

Mais les Crétois réclamèrent en vain pendant les années suivantes l'exécution des promesses qui leur avaient été faites (4). Le Divan ne répondit à leurs protestations que pour les menacer de les traiter en rebelles, c'en était trop, ils reprirent les armes.

« Animés du sentiment de la grandeur et de l'unité « nationales, disait un manifeste publié le 12 août 1866 à « Prosneron, confiants en la justice de notre cause, nous « proclamons hardiment devant Dieu et devant les hommes « notre ardent désir de nous voir réunis à la Grèce notre « mère commune (5) ». Le peuple grec secourait les révoltés

(1) Potel, *Aperçu historique des affaires d'Orient*.
(2) Cf. Bikélas, *La Grèce byzantine et moderne*.
(3) Cf. Mariani, *Nel regno di Minosse*.
(4) Pétition des Crétois au Sultan, *Livre jaune* de 1867, n° 8, p. 284.
(5) Cf. Streit, *La question crétoise*, *Revue générale de droit international public*, janvier 1897.

avec enthousiasme, le gouvernement leur accordait ostensiblement son appui, des volontaires partaient en foule pour la Crète (1). Les puissances européennes elles-mêmes semblèrent un moment s'intéresser à la cause crétoise et disposées à écouter les vœux de la Grèce. « Cédez aux « Grecs, disait le prince Gortchakoff, cette île que vous ne « saurez conserver..., prenez ce parti sans tergiverser car « chaque goutte de sang versée par vous creuse un abîme « qu'il vous sera impossible de combler plus tard (2) ».

La France, alors enthousiaste du principe des nationalités, et qui recherchait l'amitié du cabinet de Saint-Pétersbourg, paraissait prête à appuyer cette politique. Le ministre des affaires étrangères disait à la Chambre des députés : « La Crète est un pays perdu pour la Turquie. Le Sultan ferait mieux d'accepter franchement ce résultat, que d'accorder des concessions et des privilèges qui ne réussiraient point à réconcilier les Crétois avec la domination ottomane (3). »

L'Autriche se montrait non moins favorable au projet de l'annexion de la Crète à la Grèce (4). Seule l'Angleterre, fidèle à ses traditions, soutenait le Sultan.

Mais les vues de la France et de l'Autriche changèrent brusquement.

La Prusse, trop forte depuis Sadowa, menaçait l'Autriche et commençait à inquiéter la France (5). Dans le but de la contenir, Paris et Vienne faisaient des avances à Saint-Pétersbourg. La Russie, attachée par une entente

(1) *Arch. dipl.*, 1869, p. 1544 embarquement de volontaires et de canons tirés des arsenaux grecs pour la Crète, p. 1547 embarquement de mille volontaires pour la Crète, p. 1550 agissements des comités helléniques.

(2) « En admettant que vous parveniez à y rétablir pour quelque temps l'autorité du Sultan, disait-il dans une autre occasion, ce ne serait que sur un tas de ruines et un monceau de cadavres. »

(3) Cf. Séance de la Chambre du 8 juin 1868, discours de M. Jules Favre. *Moniteur universel* du 9 juin.

(4) V. dépêche de M. de Beust, dans Klaczko, *Deux chanceliers*.

(5) Affaire du Luxembourg.

secrète (1) à la Cour de Berlin, ne tint aucun compte de ces sollicitations et manifesta même ouvertement ses sentiments d'hostilité envers l'Autriche. Cette attitude de la Russie eut pour conséquence un revirement complet dans la politique des cabinets de Paris (2) et de Vienne ; ils s'unirent à l'Angleterre pour soutenir la Porte, qui répondit par fin de non-recevoir absolue aux demandes présentées par la Russie (20 octobre 1867).

Quoique soutenus énergiquement par les Grecs, les Crétois épuisés par deux ans de lutte avaient perdu courage. Des renforts de volontaires, des envois d'armes et de munitions leur permirent encore quelque temps de soutenir la lutte, puis ils firent leur soumission et se rendirent à merci. L'Europe conseilla au Sultan l'indulgence.

Les cabinets se demandaient alors si une réforme générale de la Turquie ne devenait pas nécessaire. Le gouvernement turc craignait l'intervention européenne ; il saisit l'occasion qui s'offrait à lui de faire preuve de son bon vouloir, et le 8 janvier 1868, il promulgua un règlement organique qui accordait aux Crétois d'importants privilèges (3). Cette charte leur refusait la liberté politique, mais par contre, leur accordait la liberté municipale. Un gouverneur nommé par le Sultan (règlement organique, art. I) doit administrer l'île avec le concours de deux conseillers, l'un chrétien, l'autre musulman. Une assemblée, sorte de conseil général composé de délégués envoyés par les divers districts, doit se réunir annuellement pendant quarante jours afin d'étudier les modifications et améliorations à introduire dans l'administration intérieure ; chacun des cinq districts en lesquels l'île est divisée aura également son conseil mixte, composé de chrétiens et de musulmans. Les juges des tribu-

(1) Cf. Une très intéressante lettre de M. Benedetti du 5 janvier 1868. Klaczeko, *Deux chanceliers*.
(2) V. Séance de la Chambre du 8 juin 1868.
(3) V. *Livre bleu* anglais, 1868, p. 67.

naux seront élus par les habitants et seront chrétiens dans les districts peuplés exclusivement de chrétiens, chrétiens et musulmans dans les districts de population mixte. Les seuls tribunaux mixtes connaîtront des affaires entre chrétiens et musulmans Les Crétois n'auront enfin aucun impôt direct à payer à la Turquie.

La question crétoise ainsi réglée. la Porte se tourna du côté de la Grèce. Il lui fallait à tout prix, si elle voulait pacifier définitivement la Crète, mettre fin aux intrigues du gouvernement hellénique.

Au mépris le plus évident de toutes les règles du droit des gens, la Grèce n'avait cessé, depuis le commencement de la lutte, de secourir les insurgés et de les encourager à la résistance. La Porte avait fait de sérieuses représentations au cabinet d'Athènes, elles étaient restées sans effet. Irritée, elle se décida enfin à passer des menaces à l'action et fit bloquer le Pirée par sa flotte.

Soutenu par l'enthousiasme populaire, le gouvernement grec ne voulait pas céder ; heureusement une intervention de l'Allemagne empêcha le conflit : la Turquie et la Grèce consentirent à s'en remettre aux décisions d'une conférence internationale. réunie à Paris, qui donna tort à la Grèce et lui recommanda d'observer à l'avenir un peu plus scrupuleusement les principes du droit des gens dans ses rapports avec la Crète et la Turquie.

La constitution accordée par le gouvernement turc à la Crète, si elle avait été appliquée d'une façon vraiment libérale, n'eût sans doute pas pleinement satisfait les Crétois. mais elle leur eût du moins donné une bonne administration, et elle leur aurait permis d'attendre avec patience le jour de l'indépendance.

Mais le gouvernement ottoman ne voulut pas appliquer le règlement qu'il avait promulgué : la guerre de 1870 avait détourné l'attention de l'Europe des affaires de Turquie, les Turcs n'avaient plus à craindre son contrôle et ils ne redoutaient pas une révolte des Crétois, trop affaiblis par

deux ans de combats pour songer à se soulever de nouveau. Les Crétois sollicitèrent en vain l'exécution de la nouvelle charte; jusqu'en 1876 la Porte n'écouta pas leurs réclamations.

La guerre turco-russe de 1876, les victoires de la Russie et l'affaiblissement de la Turquie, réveillèrent les espoirs des Candiotes. Ils réclamèrent l'exécution des conventions de 1867, augmentées de privilèges nouveaux; lorsqu'ils virent leurs pétitions repoussées, ils prirent immédiatement les armes et exigèrent la reconnaissance de leur autonomie sous un simple lien de vassalité. Sur le refus du Sultan, l'assemblée générale crétoise promulgua, le 3 janvier 1878, un décret qui prononçait la rupture avec la Porte (art. 1er) et priait les puissances de « prendre en considération les déclarations solennelles des chrétiens de la Crète et les luttes héroïques soutenues par eux en 1821, en 1841 et en 1866 ».

La Crète voulait obtenir de l'Europe sa réunion à la Grèce. « La Crète ne peut jouir d'une tranquillité de quelque durée ni jamais prospérer, si elle n'est réunie à la Grèce à laquelle la rattachent des liens indissolubles (1). »

Le représentant de la Grèce au congrès de Berlin demandait de son côté aux plénipotentiaires de prononcer l'union. Mais l'Europe n'était pas disposée à satisfaire aux vœux exagérés des Grecs qui réclamaient, outre la Crète, les provinces de Thessalie et d'Épire. Elle crut faire assez pour la Grèce en rectifiant sa frontière du côté de la Thessalie, et assez pour la Crète, en stipulant de la Turquie (2) qu'elle « appliquerait scrupuleusement à l'île le règlement organique de 1868, en y apportant les modifications qui seraient jugées équitables ».

Le traité de Berlin n'améliorait donc en rien la situa-

(1) Mémoire de l'assemblée crétoise aux représentants des puissances du 2 juin 1878.

(2) *Traité de Berlin*, art. 23.

tion de la Crète ; il recommandait simplement à la Turquie l'exécution d'anciennes promesses qu'elle avait déjà éludées et qu'elle éluderait sans doute encore, puisque aucune disposition spéciale ne soumettait son action en Crète à une surveillance de l'Europe semblable à celle qui avait été au contraire stipulée pour les autres provinces de l'Empire.

Quant aux demandes de réformes nouvelles, faites par les Crétois, l'Europe n'y répondait que par cette phrase vague : « en apportant au règlement organique de 1868 les dispositions qui y seraient jugées équitables ». Jugées équitables par qui? l'Europe ne le dit pas. Est-ce par les Crétois, est-ce par la Turquie? Si l'on s'arrête à cette dernière hypothèse, ce que les Turcs jugeaient équitable c'était sans doute de restreindre les anciennes concessions et non d'en accorder de nouvelles.

Heureusement pour les Crétois et aussi pour la tranquillité des puissances, l'Angleterre obtint de la Porte, par une convention spéciale, des conditions plus satisfaisantes. Sur la demande des insurgés, elle intervint en leur faveur; le gouvernement turc écouta ses conseils, et signa en octobre 1878, avec les Crétois, une convention connue sous le nom de « Pacte Halepa » qui donnait, en partie, satisfaction aux vœux des insurgés et qui allait ramener la tranquillité dans l'île pour quelques années.

III. Les plus riches et les plus importantes provinces de l'ancien royaume d'Arménie, aujourd'hui partagé entre la Turquie, la Russie et la Perse, sont entre les mains des Turcs. Elles s'étendent sur les hauts plateaux qui forment la partie supérieure du bassin de l'Euphrate et le bassin du lac de Van. Situées entre la mer Noire, le golfe Persique et le golfe d'Alexandrette, les avantages de leur position, leurs richesses naturelles en feraient des pays fortunés (1), si elles étaient exploitées par un peuple

(1) Cf. Azruni, *Die œkonomische Lage der Armenien in der Turkei*, Saint-Pétersbourg, 1879.

actif et intelligent. Mais leurs premiers maîtres, les Arméniens, sont aujourd'hui disséminés dans le pays, au milieu de populations oisives. Soumis au régime écrasant de la Porte, ils ont pris les défauts qui caractérisent les races éprouvées par une trop longue servitude. Ceux d'entre eux qui habitent les villes, marchands pour la plupart, ont su garder leur vivacité d'intelligence et leur activité ; les paysans, cultivateurs ou pasteurs, se sont endormis dans la paresse et l'ignorance (1).

Mais ces vices, nés avec la servitude, périraient en grande partie avec elle ; et, entre les autres races apathiques ou sauvages qui peuplent les provinces turques d'Asie Mineure, les Arméniens semblent bien être aujourd'hui les seuls capables de régénérer le pays et de lui rendre son ancienne prospérité. Dès que le sort leur permet de s'élever un peu au dessus de la condition inférieure où la conquête turque les a placés, ils retrouvent toutes les qualités de leurs ancêtres. Intelligents, industrieux, âpres au gain, actifs, souples et tenaces, ils sont dans l'Asie Mineure les intermédiaires obligés de tous les marchés, et ils réussissent à s'y constituer des fortunes, malgré les impôts exagérés qui les frappent.

Hors de leur pays, encore plus leur habileté se révèle. A Constantinople, ils se font banquiers, administrateurs, fonctionnaires ; toutes les premières places du gouvernement égyptien leur furent un moment confiées (2).

En Russie, beaucoup occupent de hautes positions et c'est à la souplesse, à la diplomatie propres à ceux de sa race que le plus illustre d'entre eux, le général Loris Mélikoff, le héros du Caucase, le vainqueur de Kars, dut d'exercer pendant plusieurs années, sous le règne d'Alexandre II, le pouvoir suprême (3).

(1) Cf. Père de Damas. *Coup d'œil sur l'Arménie.* Lyon, 1887. Bureau des missions catholiques.

(2) Cf. Selim Faris. *The decline of the british prestige in the East.*

(3) Melchior de Vogüé, *Spectacles contemporains. Le général Loris-Mélikoff.* Il était communément appelé « le dictateur ».

Partout à l'étranger, des Arméniens émigrés perpétuent les hautes traditions historiques et littéraires de leur patrie. Ils sont, comme leurs pères, historiens, grammairiens et poètes. A Venise, ils ont fondé le monastère des Méchitaristes qui continuent les travaux scientifiques de leurs ancêtres et travaillent pour leur nation en gardant à la langue arménienne, son ancienne pureté.

Tous ces hommes, habiles, énergiques, instruits, ont conservé l'espoir de voir l'antique Arménie un jour renaître.

Deux obstacles les arrêtent : la domination turque qui pèse sur leur pays et leur petit nombre. Noyés au milieu des autres races qui ont successivement envahi leur sol, les Arméniens ne forment pas au total le quart de la population de l'Asie Mineure (1). « Nulle part on ne discerne dans ces provinces un point où cette malheureuse population soit en majorité, et où elle puisse former un centre autour duquel s'opérerait la constitution d'une certaine autonomie (2). » Il n'y a donc plus aujourd'hui d'Arménie, et il semble impossible qu'il y en ait de nouveau une, dans l'avenir. Mais, depuis des siècles, la race arménienne a donné un tel exemple de vitalité, elle a si bien résisté aux catastrophes successives qui auraient dû l'anéantir qu'on ne peut, devant son énergie, entièrement désespérer de son avenir.

C'est une histoire étrange que celle de l'Arménie. Ses historiens nationaux font remonter à l'an 2350 avant

(1) Cf. Documents et statistiques divers. Discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, du 3 novembre 1896.

La faible proportion de la population arménienne est reconnue d'ailleurs par tous, il est plus difficile de l'évaluer exactement. Les appréciations sur leur nombre total varient de trois à six millions et en ce qui concerne les seuls Arméniens de Turquie, de 475.000 (*Livre jaune* de 1896 sur les affaires d'Arménie) à 3.500.000, Jean Broussali. V. également Curtis, Lettre au *Times*, 6 janvier 1877, Ubicini, Rolin-Jaequemyns, E. Reclus, Engelhardt.

(2) Discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, du 3 novembre 1896.

J.-C. (1) la date de la fondation du royaume d'Arménie ; et sans lui donner des origines aussi reculées, il est certain qu'on trouve trace de son existence de toute antiquité. Converti au christianisme au IIIe siècle de notre ère, il fut en partie conquis au Xe siècle par les Grecs de Byzance. Quelques Arméniens se retirèrent en Cilicie ; là, ils fondèrent un nouveau royaume indépendant dont les derniers rois, de souche française, furent des Lusignan et qui tomba lui-même, au XIVe siècle, sous les coups des musulmans d'Égypte. De ce jour, l'Arménie fut une proie que se disputèrent les Égyptiens, les Perses et les Turcs. Elle fut le champ de toutes leurs batailles jusqu'au XVIIe siècle, où ils se la partagèrent définitivement.

L'Arménie, en voyant naître une Russie puissante en face de la Turquie, eut un moment l'espoir de recouvrer son indépendance, elle demanda à la tsarine Catherine II son appui.

En 1828, la guerre ayant éclaté entre la Russie et la Perse, beaucoup d'Arméniens persans se révoltèrent et allèrent servir dans les armées russes ; mais la victoire du Tsar n'eut d'autre effet que de les faire partiellement changer de maîtres et de substituer à la domination chancelante des Perses, la domination plus méthodiquement sévère et plus étroite de la Russie (2).

Ainsi l'Arménie n'a pas même « joui de la tranquillité de la servitude » (3) ; son sol a eu à supporter les invasions de tous ceux qui convoitaient ses dépouilles. Les récits de ses historiens ne sont que lamentations (4) ; ses en-

(1) Broussali, *L'Arménie, Revue française de l'étranger et des colonies*, mars 1896 ; *The Armenians and the Eastern question* pamph. Lond., 1878.

(2) V. Lynch, *The armenian question, Comtemporary review*, 1894.

(3) Gibbon, cit. Rolin-Jaequemyns.

(4) V. Lasdivertsi, *Histoire de l'Arménie*. Paris, 1864 ; J. Catholicos, *Histoire de l'Arménie*. Paris, 1831 ; Mose di Choronese (Moïse de Khorène). *Storia dell'Armenia*. « O désolation, ô déplorable histoire, s'écrie Moïse de Khorène, en commençant son livre, comment sup-

fants ont été décimés, les uns massacrés, les autres chassés de leur pays par la terreur.

A travers toutes ces vicissitudes, le sentiment national est resté pourtant chez eux toujours fort et vivace. C'est qu'un État peut être envahi et renversé, une nation peut être subjuguée et son nom peut disparaître de la langue des hommes, les souvenirs glorieux des ancêtres même s'effacer puis s'évanouir de la mémoire de leurs descendants, jamais le peuple ne périra s'il garde sa langue et sa religion.

Dominateurs cruels, les Turcs laissèrent pourtant toujours aux populations qu'ils avaient vaincues, par orgueil, par tolérance ou plutôt par impuissance, une certaine liberté.

Le système de domination des Ottomans après la conquête présente une certaine analogie avec celui qu'adoptèrent en Gaule les anciens Germains. Les uns comme les autres étaient impuissants à s'assimiler les peuples vaincus en leur imposant une administration régulière qu'ils auraient été incapables d'organiser ; ils préférèrent s'établir au dessus des vaincus, et les maintenir dans l'obéissance par leur seule supériorité militaire en leur laissant leur organisation religieuse et sociale.

Ce système répondait aux idées politiques et religieuses des musulmans qui forment, en leur qualité de croyants, moins une nation qu'une caste religieuse fermée, où ils ne cherchent pas à faire entrer l'infidèle, fût-ce en le convertissant (1). Ils ne savent établir leur domination que par la force ; ils ne veulent pas, par mépris pour ceux qu'ils ont conquis, procéder au travail d'assimilation qui seul assure la conquête, et ils sont satisfaits lorsqu'ils

porterai-je la vue de tes douleurs! je pleure sur toi, Arménie, je pleure sur toi! » Venise, édition des Méchitaristes, 1844.

(1) Cette règle générale comporte néanmoins, il faut le reconnaître, de nombreuses exceptions.

obtiennent de leurs sujets l'obéissance et des tributs suffisants pour assouvir leur rapacité (1).

Lorsqu'en 1515 l'Arménie tomba définitivement entre les mains de la Turquie et fut organisée en province, les Turcs lui laissèrent une constitution religieuse analogue à celle de l'église grecque. Un patriarche siégeant à Constantinople a pour mission de représenter, au temporel, la communauté arménienne et de défendre ses droits vis-à-vis du gouvernement dont elle dépend. Ses attributions sur ce point sont semblables à celles du patriarche à la fois chef national (rououça i milel) des Grecs orthodoxes et chef suprême de l'église grecque. Mais, à la différence de ce dernier, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ne sont pas concentrés dans ses mains. Il est à côté de lui un autre patriarche, chef spirituel de l'église arménienne, qui seul a le droit de consacrer les évêques ; il siège au monastère d'Echmiadzin dans la ville de Vagartchabad dans la province d'Ararat, aujourd'hui soumise à la Russie, et est le chef suprême de l'église arménienne (2).

A cette organisation religieuse qui garantissait déjà aux Arméniens une certaine autonomie vint, en 1862, s'ajouter une constitution civile. Pris d'un accès de libéralisme, le gouvernement turc faisait promulguer la « constitution nationale arménienne ».

Les dispositions pompeuses de ce document ne doivent pas abuser sur sa valeur pratique effective. Il accorda aux Arméniens des droits presque illimités, soit : un gouvernement central, des assemblées provinciales, et le droit de reviser leur constitution ; mais il ne les empêcha pas d'être

(1) As-tu vu un Turc, disait un proverbe grec antérieur à la guerre de l'Indépendance, il te demande de l'argent, en rencontres-tu un autre, il en demande encore Τοῦρκον εἶδες, ἄσπρα θέλει, καὶ ἄλλον εἶδες, καὶ ἄλλα θέλει. Toujours en effet ils levèrent, conformément aux prescriptions du Koran, de lourds tributs sur les chrétiens asservis.

(2) V. Ubicini, *État présent de l'Empire ottoman.*

pillés et volés, après comme avant. Ce n'était qu'un de ces actes de façade destinés à abuser la crédulité de l'Europe (1).

Les pouvoirs que la constitution donnait aux chefs élus de la nation arménienne les mettaient du même coup dans la main du Sultan; l'assemblée générale, organe solennel des volontés de la nation, se réunissait à Constantinople sous la surveillance directe du pouvoir ottoman : elle était composée en majorité de membres n'habitant pas l'Arménie, ne souffrant pas les mêmes maux que leurs compatriotes, fonctionnaires du gouvernement ou ayant avantage à le ménager, et qu'il était facile de gagner par l'intérêt ou de dominer par la crainte.

Aussi, loin de s'améliorer, la situation des Arméniens de l'Asie Mineure, qui jusque-là avait été en somme supportable, devenait de jour en jour plus pénible (2). Ils souffraient cruellement de la désorganisation croissante des services publics, conséquence des tentatives malheureuses du Tanzimat. Non seulement l'avidité des fonctionnaires avait crû, mais aussi l'audace des brigands que le gouvernement ottoman n'avait plus la force de contenir.

Écrasés d'impôts par les fonctionnaires qui, toujours à la veille d'être remplacés par quelque nouvel acheteur de leur charge, tenaient à rentrer au plus vite dans leurs dépenses et cherchaient à mettre à profit leur stage dans l'administration pour édifier rapidement leur fortune, les Arméniens étaient encore la proie des Kurdes (3). Habitants

(1) V. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*; Rolin-Jaequemyns, *Affaires d'Arménie. Chronique des faits internationaux. Revue de droit international*, année 1887 ; Sath Apear, *Mémoire sur la situation actuelle des Arméniens*, Constantinople, oct. 1876.

(2) Rolin-Jaequemyns, Victor Bérard, *La politique du Sultan*.

(3) V. le *Rapport sur l'oppression des Arméniens présenté à l'Assemblée Nationale Arménienne par la commission nommée à cet effet* (1870-1871). V. aussi un second rapport (1876), Lond. 1877. Le

des montagnes, brigands cherchant toujours à vivre au détriment des plaines. ils prenaient l'habitude de lever sur les Arméniens un perpétuel tribut (1). Pour n'être pas inquiétés dans leurs déprédations, ils s'entendaient avec les beys ottomans, achetaient leur connivence en leur cédant une part du butin, puis pillaient impunément, faisaient main basse sur le bétail et incendiaient les villages qui leur résistaient (2). Rarement cruels sans nécessité, ils devenaient féroces à la moindre résistance (3); ils massacraient, brûlaient et se montraient dignes de leur nom de « loup » (4). Les Arméniens étaient trop faibles pour se défendre contre leurs ennemis : ils ne pouvaient ni repousser les Kurdes, ni se révolter contre les Turcs; aussi mettaient-ils tout leur espoir dans l'Europe (5).

premier rapport classe les sujets de plainte en quatre catégories : abus dans la perception des impôts, abus commis par les fonctionnaires, non admission du témoignage des chrétiens devant les tribunaux, violences des Kurdes.

(1) Les Arméniens doivent payer aux Kurdes deux impôts : le Hala et le Hafir. « Lorsque le cultivateur arménien veut rentrer ses récoltes, vendre ses moutons, il est obligé de payer à ses puissants voisins le Hafir pour être protégé, c'est-à-dire pour cesser d'être volé. » Denys Cochin, *Discours sur l'Arménie*, Chambre, 3 novembre 1896. Pour détails, Bérard, *La politique du Sultan* et *la Macédoine*; Osman Bey, *Les brigands kurdes*, *Revue suisse*, mars 1873; Athelstan Riley, *Christians and Kurds*, *Contemporary review*, 1889 ; Mlle Bishop, *The shadow of the Kurd*, *Contemporary review*, 1891.

(2) Lepsius, *La question d'Arménie*. L'interrogatoire d'un Kurde par l'auteur est caractéristique. « Avez-vous souvent tué des Arméniens, en grand nombre ? — Oui, mais ce n'était pas notre but; nous voulions du butin, non des vies d'hommes. — Les vies d'hommes n'ont pas de valeur pour nous, seulement il faut bien quelquefois leur lâcher une balle pour les faire tenir tranquilles, quand ils s'avisent de résister..... Nous avons aussi des bestiaux, mais ils ne nous donnent pas beaucoup de peine, nous les confions aux Arméniens qui les soignent et les nourrissent. — Mais s'ils s'y refusent ? — Eh bien, nous leur enlevons leurs moutons, nous leur brûlons leurs maisons, leur foin et leur blé et alors ils préfèrent ne pas refuser...... » etc., etc.

(3) Enquête de 1876. — Rolin-Jacquemyns.

(4) Kurd veut dire « loup » en tartare.

(5) V. *Adress of armenian residents in London to the Eastern question association*. Lond., 1877; Lettres au *Times* 21, 30 sept., 13 nov. 1876, 6, 24 janv. 1877, 20 mars 1878 (J. Bryce).

Pendant la campagne de 1876, ils eurent plus que jamais à souffrir du fanatisme des musulmans, qui, exaspérés par leurs défaites (1), en tiraient vengeance sur eux. Sans cesse menacés dans leurs biens et dans leur existence, ils appelèrent sur leur malheureux sort les regards des puissances et implorèrent leur secours.

L'Europe ne pouvait oublier les chrétiens d'Arménie. Ses intérêts le lui commandaient autant que ses devoirs d'humanité. L'importance stratégique de l'Anatolie, qui aux mains d'un maître puissant commanderait la Méditerranée, la mer Rouge et Constantinople, la richesse et la fertilité du sol, l'intelligence et l'activité des habitants qui sauraient tirer de leur pays de véritables trésors, s'ils étaient soumis à un régime moins barbare, tout attirait sur cette région l'attention des puissances qui ont des intérêts en Orient et principalement celle de la Russie et de l'Angleterre.

La Russie était déjà maîtresse d'une partie de l'Arménie, elle convoitait le reste. Au traité de San-Stefano, les Russes avaient su se ménager la faveur des populations arméniennes et se réserver en même temps une occasion d'intervenir entre la Turquie et ses sujets ; ils avaient appliqué, en Asie, le système qui leur avait jusqu'alors si bien réussi en Europe. L'article 16 du traité de San-Stefano était ainsi conçu : « Comme l'évacuation par les troupes russes des territoires qu'elles occupent en Arménie et qui doivent être restitués à la Turquie, pourrait y donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes exigées par les Arméniens et à

(1) Lettre de Thérapia au *Times* 12 sept. 1876 sur les massacres commis par les rédifs en Asie Mineure, lettres de Péra du 23 janvier, 30 sept. et 6 mars 1877 sur l'incendie de Péra et les pillages des Kurdes, lettre d'Erzeroum du 1er oct. 1877 et *Livre bleu*, Turquie 1, 1878, annexe au no 287, lettre écrite en juin 1878 par un arménien de Van à l'évêque de Bitlis.

garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens. »

Ces dispositions devaient causer de réelles inquiétudes à l'Angleterre, qui avait peur que la Russie, maîtresse de l'Asie Mineure, ne lui coupât la route de l'Inde. Elle soupçonnait les Russes de n'être pas étrangers aux manifestations de mécontentement des populations arméniennes, et elle craignait que le cabinet de Saint-Pétersbourg n'inaugurât en Asie une politique d'agitation semblable à celle qu'il avait suivie vis-à-vis des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe, et que par la suite il ne suscitât, à son jour, en Arménie. un mouvement insurrectionnel dont il lui serait aisé de tirer parti.

Elle savait que les populations de la Turquie d'Asie étaient en général peu attachées au Sultan et que ni Arméniens, ni Kurdes n'étaient de bien fidèles sujets. Les Arméniens auraient vu avec joie la chute de l'Empire ottoman ; les Kurdes ne songeaient qu'au pillage ; croyants peu zélés. attachés à l'Empire seulement par de fragiles liens. ils ne seraient pas pour lui des défenseurs héroïques.

Le traité de San-Stefano enlevait à la Turquie les villes de Kars, le principal boulevard de l'Arménie, d'Ardahan et de Batoum. Le cabinet britannique appréhendait que ces villes ne devinssent des centres d'agitation d'où partiraient les émissaires destinés à soulever l'Arménie ; il redoutait aussi la plus grande proximité des nouveaux postes militaires russes ; en quelques jours, les troupes concentrées à Kars pouvaient envahir l'Asie Mineure avant que les Turcs aient eu le temps d'organiser aucune résistance (1). Il n'était pas jusqu'au prestige moral qu'une conquête donnait à la Russie aux yeux des populations de l'Asie Mineure qui ne vînt redoubler les inquiétudes de

(1) V. Lynch, *The armenian question*, *Contemporary review*, 1894; Wheeler, *Russians in Armenia*, *Fortnightly review*, 1877; Tallichet, *La paix de Berlin*, *Revue suisse*, août 1878 et *La politique de l'Angleterre en Orient*, *Revue suisse*, septembre et octobre 1878.

l'Angleterre. « Alors même (1) qu'il serait certain que « Batoum, Ardahan et Kars ne deviendront pas la base d'où « partiront des émissaires d'intrigue, qui seront suivis en « temps opportun par des armées d'invasion, leur simple « possession par la Russie exercera une puissante influence « sur la désintégration des possessions asiatiques de la Porte. « Étant un monument de la faiblesse de la défense d'un côté « et de l'agression couronnée du succès de l'autre, ces con- « quêtes seront considérées par les populations asiatiques « comme présageant la marche de l'histoire politique dans « un avenir immédiat et stimuleront, par l'action combinée « de l'espoir et de la crainte, le dévouement à la puissance « qui s'élève et la désertion du pouvoir qui est considéré « comme tombant en décadence (2) ».

Aussi le premier soin de l'Angleterre, dans les négociations qui précédèrent l'ouverture du congrès de Berlin, fut de s'assurer que la Russie lui laisserait les moyens de contrebalancer son influence en Asie Mineure. Dans l'entente amicale qui intervint alors entre les deux parties, le cabinet de Londres obtint du gouvernement russe la promesse qu'à l'intervention de la Russie pourrait toujours se joindre l'intervention de l'Angleterre.

« Les promesses pour l'Arménie, stipulées par le traité préliminaire de San-Stefano, ne doivent pas être faites exclusivement à la Russie mais à l'Angleterre aussi (3). »

Mais un tel engagement n'était pas pour l'Angleterre une garantie suffisante de ses intérêts, il lui fallait encore trouver le moyen d'en surveiller l'exécution.

Le gouvernement anglais entama des négociations

(1) Mémoire de Lord Salisbury, Foreign Office, 30 mai 1878, D'Avril, *Le Traité de Berlin*.

(2) La Russie pourrait en outre user en Arménie de l'influence du patriarche d'Echmiadzin qu'elle tient sous sa dépendance. V. Père Vernier. *Le patriarchat arménien : histoire religieuse de l'Arménie.*

(3) *Memorandum précisant les points sur lesquels une entente a été établie entre les gouvernements de la Russie et de la Grande-Bretagne*, § 7.

secrètes avec la Porte. Frappés d'épouvantes par leurs dernières défaites, les Turcs voyaient alors dans la Russie l'ennemi terrible et irréconciliable ; ils étaient prêts à tout pour obtenir dans l'avenir une sauvegarde contre ses coups. L'Angleterre offrait sa protection, ils l'acceptèrent.

Lord Beaconsfield remontra aux membres du Divan que « la seule mesure qui pourrait fournir une garantie « substantielle pour la domination ottomane dans la Turquie « d'Asie, et qui serait aussi essentielle après la reprise des « annexions russes, telles qu'elles sont maintenant, serait un « engagement, de la part d'une puissance assez forte pour « l'accomplir, que tout nouvel empiètement par la Russie sur « le territoire turc en Asie sera empêché par la force des « armes... »

L'Angleterre consentait à être cette puissance ; en échange de ses loyaux services, elle ne demandait à la Porte que de souscrire à deux conditions : la première était que le gouvernement anglais reçût « l'assurance formelle de l'intention du Sultan d'introduire les réformes nécessaires dans le gouvernement des sujets chrétiens et autres de la Porte dans ces régions » ; la seconde était la cession d'une position voisine de l'Asie Mineure dont l'occupation par les forces anglaises « permettrait au gouvernement de Sa Majesté d'exécuter efficacement les engagements proposés ». L'île de Chypre, ajoutait lord Salisbury, « paraît être sous tous les rapports la mieux appropriée à cette fin » (1).

La Turquie accepta ces conditions et le 4 juin une convention était signée secrètement entre la Porte et le gou-

(1) Trente ans avant, Disraëli dans *Tancred* écrivait : « Les Anglais ont besoin de Chypre et ils la prendront comme compensation, ils ne feront pas les affaires des Turcs de nouveau pour rien. Ils ont besoin d'un nouveau marché pour leurs cotons. L'Angleterre ne sera jamais satisfaite jusqu'à ce que la population de Jérusalem porte des turbans en calicot. » D'Avril, *Le traité de Berlin*.

vernement anglais, par laquelle celui-ci s'engageait à « s'unir à S. M. I. le Sultan pour la défense des territoires en Asie de S. M. I. le Sultan, par la force des armes » (1), à charge pour la Porte de consentir à l'occupation de l'île de Chypre par l'Angleterre et de s'engager à effectuer « les réformes nécessaires (à être arrêtées plus tard par les deux puissances) ayant trait à la bonne administration et à la protection des sujets chrétiens et autres de la Porte qui se trouvent sur les territoires en question » (2).

Les Arméniens étaient ainsi protégés contre la Turquie par deux puissances. Dans le traité de San-Stefano et dans la convention de Chypre, la Russie et l'Angleterre les prenaient concurremment sous leur sauvegarde. Ces garanties ne leur semblèrent pourtant pas suffisantes. Ils se méfiaient de l'ambition des Russes. Être protégés par eux, c'était risquer de tomber un jour entre leurs mains, et ils redoutaient une annexion qui leur eût assuré la tranquillité, mais qui, par contre, leur eût enlevé le peu de liberté dont ils jouissaient encore.

D'autre part, ils n'avaient pas une confiance absolue dans la protection anglaise. Connaissaient-ils même, avant les discussions du congrès de Berlin, la convention de Chypre ? Ceci est déjà fort douteux, la convention entre l'Angleterre et la Turquie devait rester secrète et il semble que ce secret a été gardé. Mais quand bien même les notables de la nation arménienne auraient été avisés des dispositions de cette convention, ils avaient raison de n'en être pas pleinement satisfaits. Les Anglais s'étaient emparés de Chypre qu'ils regardaient comme une position stratégique importante dans la Méditerranée. Leur principal but était atteint. Peut-être protégeraient-ils quand même les Arméniens contre les Russes parce que tel était encore leur intérêt, mais voudraient-ils risquer de se brouiller

(1) Convention du 4 juin, art. I.
(2) *Id.*

avec la Porte, en prenant contre elle leur défense ? La chose était moins certaine.

Ni dans le traité de San-Stefano, ni dans la convention de Chypre n'étaient spécifiées les réformes que le gouvernement turc s'engageait à accomplir ; autre cause d'inquiétude pour les Arméniens. Aussi tentèrent-ils d'obtenir du congrès de Berlin des promesses plus précises et une plus sérieuse garantie de leur exécution. Ils envoyèrent auprès des représentants de l'Europe, leur patriarche à Constantinople, Mgr Nersès, avec la mission de leur exposer les vœux de la nation arménienne. Ces vœux étaient modestes (1), les Arméniens demandaient :

1° Un gouverneur général chrétien choisi de préférence dans la nationalité arménienne, nommé pour cinq ans, avec l'assentiment des puissances garantes et assisté d'un conseil administratif ;

2° Tous les procès civils entre chrétiens et musulmans devaient être jugés par des tribunaux composés de trois juges nommés par le gouverneur général ;

3° La liberté des cultes ;

4° La constitution d'une force publique composée d'une milice d'Arméniens de 4.000 hommes d'où seraient exclus les Kurdes ;

5° La nomination d'une commission internationale, nommée pour un an par les puissances garantes, afin de surveiller l'exécution de ce règlement ;

6° L'impôt foncier remplaçant les dîmes et la refonte du système judiciaire (1).

Quoique ces demandes n'eussent rien d'exagéré, l'Europe ne jugea pas à propos de les exaucer de façon for-

(1) Beaucoup d'Arméniens les trouvèrent assez modestes pour accuser ces délégués arméniens d'avoir agi de connivence avec la Porte et trahi les intérêts de leur pays. V. passim *Portefeuille diplomatique*, année 1880.

(1) V. le texte de ce programme de réformes dans Broussali, *L'Arménie, Revue française de l'étranger et des colonies*, mars 1886.

melle. Sans doute elle craignit de trop s'engager en spécifiant avec précision les réformes que la Porte aurait à accomplir en Arménie. Elle se contenta dans l'article 61 du traité de réclamer de la Porte l'engagement de « réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes ».

L'Europe se réservait également le droit d'intervenir pour surveiller l'exécution de ces réformes ; « la Porte donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application. »

Quoiqu'ils n'eussent pas obtenu satisfaction pour toutes leurs demandes, les Arméniens étaient contents. Ils se voyaient protégés à la fois de deux côtés : car si le traité de Berlin faisait tomber le traité de San-Stefano, il laissait subsister la convention de Chypre ; l'Europe entière s'était intéressée à leur sort ; la Turquie avait pris vis-à-vis des puissances à leur sujet des engagements spéciaux et elle promettait des réformes promptes et sérieuses. Ils prirent confiance et espérèrent dans l'avenir.

Ils avaient tort. Aucun des articles du traité de Berlin stipulant de la Turquie des réformes à l'intérieur de l'Empire, ne reçut son exécution. Ni la Crète, ni la Turquie d'Europe, ni l'Arménie ne ressentirent les heureux effets de la sollicitude des puissances. Pas un des engagements de la Turquie au traité de Berlin n'avait été pris de bonne volonté. De tous, elle se promettait d'esquiver autant que possible l'exécution. Elle dut bien se résigner aux mesures immédiates prises en dehors d'elle et auxquelles elle ne pouvait s'opposer : elle perdit ainsi les territoires que le traité lui enlevait ; mais à l'égard de ceux qui restaient ses sujets directs, elle continua à agir à sa guise. Les réformes ne pouvaient s'opérer en un jour, elles nécessitaient des études préalables, il fallait le temps de procéder

à une transformation graduelle ; la Turquie avait là, devant l'Europe, bien des prétextes de retard. Elle paya de promesses, et elle attendit le jour où l'accord passager et fragile des puissances serait rompu.

Aucune d'elles n'avait un intérêt assez direct au sort des sujets du Sultan pour se hasarder à prendre leur défense en dehors du concert européen ; d'autre part, leurs rivalités et la divergence de leurs intérêts rendirent bien vite une action collective impossible. Les populations chrétiennes se trouvèrent abandonnées de nouveau à elles-mêmes et ne retirèrent d'autre avantage du traité de Berlin qu'un plus grand désir de liberté, une plus grande énergie pour la conquérir.

CHAPITRE III

LES PUISSANCES

Modifications générales qu'apporte à leurs intérêts le traité de Berlin. — Il les rend plutôt favorables à la Turquie. — I. *La Russie.* — II. *L'Angleterre.* — III. *L'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, l'Italie.* — IV. *La France.*

« La question d'Orient n'est pas en Orient, mais en Occident. » Qu'on enlève à ce mot la part d'exagération sans laquelle il ne serait point un mot, il restera une vérité.

Le sort de la Turquie est intimement lié aux intérêts des États de l'Europe, elle n'existe que par eux ; s'ils décidaient sa perte, rien ne saurait la sauver; lorsqu'elle a affaire à quelque ennemi puissant, c'est dans leur secours plus que dans ses propres forces qu'elle trouve son salut.

La Turquie sortait du traité de Berlin affaiblie, déchue d'une partie de ses droits et de son autorité sur ses sujets, démembrée et ruinée. Ses finances, déjà obérées avant la guerre par les gaspillages d'Abdul-Aziz, étaient écrasées par le déficit : elle avait perdu plus de 92.000 kilomètres carrés de territoire (1) et elle était pour longtemps devenue incapable de recommencer une lutte comme celle qu'elle venait de soutenir.

Les nationalités d'Orient, ses ennemies, sortaient au contraire du traité plus prospères ; leurs forces s'étaient accrues; leur espoir grandissait.

Si le traité de Berlin avait modifié dans ce même sens les rapports de l'Empire ottoman et des puissances, si,

(1) 363.452 kilomètres avant le traité, 271.015 après.

affaiblie, en présence d'ennemis devenus plus forts, la Turquie avait en même temps perdu l'appui du concert européen, sa chute eût été définitive. Il n'en fut rien. Cette protection, qui tant de fois déjà avait sauvé la Turquie, lui resta après le traité comme avant, et de ce moment même l'Europe se montre d'autant plus attentive à la secourir qu'elle a plus besoin de secours.

Par le fait du traité de Berlin, l'attitude générale des puissances, toujours protectrices de la Turquie, n'a pas subi de transformation profonde, mais les rapports particuliers de plusieurs d'entre elles avec l'Empire ottoman ont entièrement changé.

Ce changement n'est pas sans importance. Selon qu'il est dû à des causes plus ou moins passagères, selon que la Turquie peut plus ou moins compter sur la fidélité de ses nouveaux amis, le traité de Berlin aura affermi son existence d'une façon durable ou précaire.

I. Les deux peuples qui eurent le moins à se louer du traité de Berlin furent certainement les principaux belligérants. La Turquie s'était vu dépouiller par ceux-là mêmes qui prétendaient la défendre et elle s'apercevait que, si l'Europe avait arraché ses conquêtes au vainqueur, ce n'était pas pour les rendre au vaincu : elle apprenait à ses dépens que « le congrès était réuni, non pour sauvegarder ses intérêts, mais pour préserver la paix de l'Europe dans le présent et dans l'avenir » (1).

La situation de la Russie était meilleure, mais l'Europe l'arrêtait dans sa victoire.

Le gouvernement russe, lorsqu'il déclara la guerre à la Turquie, se croyait assuré, en cas de succès, de la neutralité bienveillante des puissances (2). Moyennant l'abandon

(1) Protocole 8, séance du 28 juin 1878, discours de M. de Bismarck.

(2) Si le cabinet de Saint-Pétersbourg hésita longtemps avant de déclarer la guerre à la Turquie, son indécision venait seulement des inquiétudes que lui inspirait l'état de l'armée, alors en pleine période de réorganisation.

de la Bosnie et de l'Herzégovine, il avait obtenu de l'Autriche qu'elle ne défendrait pas la Turquie. Dans le cas où cette convention n'aurait point été, au dernier moment, ratifiée par la masse de la nation austro-hongroise (1), il comptait sur la coopération de l'Allemagne pour calmer les velléités d'intervention de son alliée. Les Russes avaient en 1870 empêché par leur attitude l'Autriche de prendre parti pour la France contre l'Allemagne, un tel service méritait de n'être pas oublié et ils espéraient que l'Allemagne ferait pour eux ce qu'ils avaient fait pour elle.

Du côté de l'Angleterre ils étaient également rassurés. L'attitude pacifique du cabinet de Saint-James (2), les avertissements qu'il donnait à la Porte de ne pas avoir en cas de guerre à compter sur son appui, écartaient l'idée d'une intervention armée de sa part (3). Le gouvernement anglais avait en outre, dès la déclaration de guerre, proclamé sa neutralité (4) et spécifié les conditions auxquelles

(1) Jusqu'en 1889, par crainte du mécontentement du parti hongrois, le pacte anciennement passé entre les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg ne fut pas révélé. Beer, *Die orientalische Politik Oesterreichs*. 1885.

« La Russie n'a-t-elle pas acheté la neutralité de l'Autriche par la promesse de la réunion de la Bosnie et de l'Herzégovine ? Le sentiment général en Autriche est que le comte Andrassy ne pouvait se jeter dans une telle aventure et marcher la main dans la main avec la Russie. Sa situation vis-à-vis du parti hongrois lui rendait cette politique impossible. » Ce ne fut qu'en 1889 que les révélations de M. de Bismarck amenèrent le gouvernement austro-hongrois à reconnaître qu'il avait en effet passé cette convention.

(2) De Tchitchaheff, *Le traité de Berlin*, *Revue britannique*, août 1879.« La guerre la plus juste et la plus nécessaire de notre temps a commencé. » *Spectator*, 29 avril 1877.

(3) Lord Derby faisait remarquer à l'ambassadeur ottoman « qu'il s'agissait en cas de guerre avec la Russie de l'existence même de l'Empire ottoman ».

(4) « Le gouvernement de S. M. la Reine... n'a pas perdu de temps pour proclamer sa neutralité. Il a, dès le premier jour, averti la Porte qu'elle ne devait pas compter sur son concours et il est bien décidé à poursuivre avec impartialité la ligne politique ainsi annoncée, tant qu'il n'y aura d'engagés que les seuls intérêts turcs. » Déclaration du cabinet de Londres du 6 mai 1877.

il s'abstenait de prendre part à la lutte (1). Ces clauses avaient été scrupuleusement observées par la Russie ; et il n'y avait pas lieu de croire que l'Angleterre se départirait de ses dispositions pacifiques, lorsqu'il s'agirait de régler les conditions de la paix.

Malheureusement pour la Russie, l'attitude menaçante de l'Autriche-Hongrie, en qui l'Angleterre eut dès lors la certitude de trouver un appui, l'émotion qui se manifesta dans les deux pays à l'annonce des conditions imposées à la Turquie vaincue, l'indifférence de l'Allemagne qui manifesta sa volonté de ne pas prendre part au conflit, tout détermina l'Angleterre et l'Autriche à changer soudain de politique et à s'interposer en faveur de la Turquie.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie furent bientôt d'accord. La Russie, isolée en face de la coalition européenne, vit son œuvre détruite et ses clients dépouillés ; la Turquie fut reconstituée, la Bulgarie, resserrée entre le Danube et les Balkans, amoindrie encore au profit de la Roumanie (2) et de la Serbie devenues hostiles à l'influence russe, le Monténégro, privé d'une partie de ses conquêtes et forcé de subir le contrôle de l'Autriche.

Au traité de San-Stefano, la Russie avait obtenu de la Turquie, en Europe la Bessarabie ; en Asie Mineure, en payement de l'indemnité de guerre, le port de Batoum

(1) « L'importance de Constantinople, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique et commercial, est trop généralement reconnue, pour avoir besoin d'être démontrée. Il est, par conséquent, inutile de vous signaler que le gouvernement de Sa Majesté ne verrait pas d'un œil indifférent passer en d'autres mains que celles de ses possesseurs actuels une capitale dans une situation aussi importante. Les dispositions actuellement existantes prises sous la sanction de l'Europe, réglant la navigation du Bosphore et des Dardanelles, lui paraissent sages et salutaires, et, à son avis, il y aurait de graves inconvénients à y introduire la moindre modification... »

(2) Les territoires de la Dobroutcha accordés à la Roumanie sur la demande de la France faisaient partie du territoire bulgare.

sur la Mer Noire, et les villes de Kars, Ardahan, Alachkert et Bayazid. Kars dominait l'Arménie ; Bayazid coupait la route d'Asie Mineure en Perse par Trébizonde, Erzeroum et Tabriz.

Le traité de San-Stefano stipulait en outre une indemnité de guerre d'un milliard quatre cent dix millions de roubles.

Après défalcation de la valeur des territoires d'Asie Mineure qui payaient la plus grande partie de cette indemnité, la Russie restait encore créancière d'une somme de trois cent dix millions de roubles.

Le traité de Berlin réduisit ces avantages. Sur la demande de l'Angleterre, qui tenait à conserver libre à ses marchandises la route de Perse, le district de Bayazid fut rétrocédé à la Turquie ; la Russie ne conserva le port de Batoum que sur sa promesse (1) d'en faire un « port franc, essentiellement commercial » (art. LIX) ; enfin le congrès priva également la Russie de toute chance d'obtenir avant bien longtemps le paiement de l'indemnité de guerre qu'elle réclamait. Les membres du congrès ne s'occupèrent en effet de cette question que pour refuser à la Russie le droit d'exiger de la Turquie aucune garantie de paiement (2) et que pour établir les droits de priorité de tous les porteurs de titres ottomans sur la créance russe. Hors ces deux points, ils laissèrent la question de l'indemnité tout entière à débattre entre la Turquie et la Russie, sur une proposition du prince de Bismarck qui fit décider que « les stipulations relatives à l'indemnité de guerre ne seraient pas insérées dans le nouveau traité » (3).

(1) Tel est au moins le sens implicite de l'article du traité dans lequel la Russie « affirme son intention de faire de Batoum, etc. ». Cet engagement n'est cependant pas exprès. Aussi en 1885 la Russie fortifia Batoum, malgré quelques protestations de l'Angleterre. V. Baker et Vambery. *Russia and England, Batoum and Cyprus. Fortnightly review*, septembre 1886.

(2) Congrès de Berlin, séance du 8 juillet, 11e protocole.

(3) Congrès de Berlin. Séance du 8 juillet 11e protocole. Le 14 mai

L'attitude hostile de l'Europe et surtout la trahison de l'Allemagne avaient profondément irrité le peuple et le gouvernement russes (1). La Russie sortait épuisée d'une guerre où elle avait prodigué l'or et le sang de ses sujets (2); et, pour prix de tous ses sacrifices et de ses éclatantes victoires, elle n'obtenait que quelques lieues de terre en Bessarabie et en Asie Mineure.

Dans la masse de la nation surtout la déception fut profonde; on avait cru un moment à la victoire complète de la Russie. Le traité de San-Stefano avait été une première désillusion, mais le traité de Berlin « la trahison de Berlin » (3), qui anéantissait la grande Bulgarie, fut regardé par tous comme un désastre. « Nous sommes réunis ici pour célébrer les funérailles de nos espérances », déclarait, dans un discours aux membres du comité panslaviste de Moscou, un des chefs du parti panslaviste russe, quelques jours après la signature du traité de Berlin. Et en effet, pour ceux qui avaient espéré assister à la chute définitive de la Turquie, et c'était la grande majorité du peuple russe, les décisions de l'Europe ruinaient toute espérance.

Le gouvernement partageait le mécontentement général.

1882, une convention signée à Constantinople entre la Russie et la Porte réglait définitivement la question de l'indemnité. Le gouvernement ottoman s'engageait à payer annuellement la somme de 350.000 livres turques jusqu'à complète libération de sa dette. V. Texte : Holland, *The European concert in the Eastern question*, p. 350.

(1) Cf. De Tchitchaheff, *Le traité de Berlin*; O. K., *Russia and England*, etc.

(2) Le mauvais état des finances russes obligeait le gouvernement à décréter un emprunt de 300 millions, afin « de fournir au trésor les moyens de couvrir les dépenses extraordinaires nécessitées par la dernière guerre » ukase impérial. *Temps*, 18 août 1878.

Les pertes de l'armée russe en hommes et en officiers étaient également considérables; elle avait grandement souffert des fatigues de la guerre à la traversée des Balkans, et de ses périls au siège de Plewna.

(3) Danilewsky, *La Russie et l'Europe*.

« La Russie, écrivait le Messager officiel du gouvernement, avait le droit d'attendre d'autres résultats après les sacrifices d'une guerre victorieuse » ; et, quelques jours plus tard, il publiait le manifeste suivant, où il affirmait nettement son irritation et sa volonté de ne pas accepter sa défaite : « Jamais occasion plus solennelle ne s'était « offerte aux grandes puissances, placées à la tête de la civi- « lisation, d'accomplir une de ces œuvres de sagesse et de « conciliation qui marquent dans l'histoire en ouvrant au « monde une ère de progrès pacifique. L'histoire dira si le « congrès de Berlin a justifié cette attente par la largeur de « ses vues et la hauteur de ses délibérations ; s'il a su se pré- « server de préoccupations égoïstes et de mesquines riva- « lités ; si, en un mot, les sentiments généreux dont la « Russie avait fait preuve, en se dévouant à la cause de « l'humanité, y ont trouvé de l'écho...

« Les défiances mutuelles et la rivalité des puissances ont « paralysé, cette fois comme toujours, leur action en Orient.

« La Russie n'a pu achever sa tâche. Comme toujours elle « a été encore arrêtée cette fois-ci dans le sanglant mais « glorieux sillon qui doit l'amener à l'accomplissement de « sa mission nationale : la délivrance de l'Orient chrétien. « Maintenant, l'Empire ottoman a fait un nouveau bail avec « l'Europe chrétienne et civilisée. S'il entre franchement dans « la route qui lui est ouverte, en exécutant scrupuleusement « les clauses qui garantissent l'autonomie de ses populations « chrétiennes, une existence prospère peut lui être assurée. « La Russie, qui compte sur son vaste territoire des millions « de sujets musulmans et qui protège leur religion et leur « sécurité, loin de le menacer peut devenir sa meilleure « alliée. En cas contraire, il aura signé sa propre condam- « nation. »

Mais ce n'était là que l'expression d'une colère passagère. Le gouvernement russe était trop habile pour s'obstiner dans une politique où toujours il se heurterait à l'opposition unanime de l'Europe.

Abandonné par l'Allemagne sur qui, avant le traité de Berlin, il comptait pour imposer sa volonté en Orient, il n'espérait plus réaliser ses projets contre la Turquie, soutenue par toutes les puissances.

Du moment qu'il lui était impossible de renverser par les armes l'Empire ottoman, ses intérêts lui commandaient de cesser d'en faire l'enclume de son épée et de chercher au contraire, ainsi qu'il l'avait déjà fait lors de la lutte entre le sultan Mahmoud et Méhémet-Ali, à établir son influence souveraine à Constantinople ; il lui fallait se faire le protecteur de la Turquie en attendant le jour où de nouveau elle deviendrait vulnérable, et profiter de cette alliance pour obtenir, le cas échéant, les bons offices du Sultan et pour déjouer les intrigues de ses rivaux, de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Ce rapprochement avec les ennemis de la veille allait encore être facilité par les différends qui survenaient entre les Russes et leurs obligés les Bulgares.

L'État nouveau entendait ne pas subir le patronage de la Russie et il se dérobait à son influence. Une rupture s'ensuivit qui inspira confiance à la Porte et lui fit si bien ajouter foi aux promesses d'amitié du cabinet de Saint-Pétersbourg que, quelques années après le traité de Berlin, la Russie se posait en amie de l'Empire ottoman face à l'Angleterre qui, changement non moins surprenant, devenait son ennemie.

II. Échec pour la Russie, le traité de Berlin paraissait un triomphe pour l'Angleterre. Elle avait atteint son but principal qui était d'humilier la Russie, elle avait sauvé la Turquie, noué des liens d'amitié avec l'Autriche-Hongrie et enfin, par l'acquisition de l'île de Chypre, elle s'était assuré sur les côtes de l'Asie Mineure une position stratégique qu'elle jugeait importante.

Mais ce triomphe était plus apparent que réel.

Les négociateurs anglais avaient, au congrès de Berlin, cherché avant toute chose à combattre la puissance russe.

Ils avaient été les adversaires les plus décidés de la constitution d'une grande Bulgarie et c'est sur leur proposition que les représentants des autres puissances avaient ramené aux monts des Balkans la frontière de l'État nouveau. Ils avaient donné la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche : ils espéraient, en l'encourageant à marcher vers l'Orient, créer dans la Péninsule une influence rivale de l'influence russe : dans la pensée de Lord Beaconsfield la Bosnie et l'Herzégovine devaient être un poste avancé d'où les Autrichiens surveilleraient les menées de la Russie et seraient plus à même, le cas échéant, de défendre la Turquie. Par la convention du 4 juin, il réservait à l'Angleterre, dans Chypre, un poste d'observation analogue, d'où elle commanderait l'Asie Mineure. Tout paraissait bien combiné pour miner le crédit de la Russie en Orient et affirmer la prépondérance de l'Angleterre. L'avenir démentit cependant presque tous les calculs du cabinet de Saint-James. Cet insuccès n'est pas dû au seul hasard : il eut pour raison principale l'indécision de la politique anglaise à l'égard de la Turquie.

L'Angleterre, au congrès de Berlin, se servit de la Turquie plus qu'elle ne la servit : elle la dépouilla en même temps qu'elle la protégea : elle ne sut se résoudre, ni à rompre franchement avec ses anciennes traditions et abandonner sa politique de protectrice de l'Empire ottoman, ni à les suivre assez complètement pour ne pas mécontenter ses protégés.

Il en résulta qu'en protégeant la Turquie aux dépens des Bulgares et des Grecs, elle ne put pas se concilier l'amitié des petits peuples des Balkans, et qu'en dépouillant la Turquie au profit de l'Autriche, elle perdit sa confiance, car la Porte désabusée ne vit plus de ce moment dans la convention du 4 juin qu'un piège destiné à lui enlever Chypre et se persuada qu'elle avait été jouée.

Si le gouvernement anglais avait toujours et franchement défendu la Turquie, s'il avait renoncé à s'emparer

de Chypre, s'il n'avait pas encouragé les ambitions de l'Autriche, il n'aurait pas vu quelques années plus tard le commerce austro-allemand se substituer au sien dans les Balkans, ni l'influence russe remplacer la sienne à Constantinople et il aurait gardé ses anciennes prérogatives d'ami attitré du Sultan. Si, au contraire, il avait définitivement reconnu l'impossibilité de défendre plus longtemps la Turquie et l'avait abandonnée pour prendre sous sa protection les petits peuples des Balkans, non seulement il eût eu sa part des dépouilles du mort, mais encore il se fût assuré la clientèle des petits États nouveaux, et peut-être eût-il trouvé un moyen plus efficace d'arrêter les Russes en leur opposant une confédération des Balkans protégée par l'Autriche et l'Angleterre, qu'en leur opposant la Turquie.

La faute où tomba le gouvernement anglais en n'adoptant pas résolument une de ces deux politiques s'explique un peu par la situation délicate où il se trouvait alors.

Le parti conservateur était au pouvoir, ses représentants avaient toujours été fermement attachés au principe de l'inviolabilité de l'Empire ottoman. « Avec ceux qui n'admettent pas ce principe, disait Pitt, je refuse de discuter » et cette parole, les membres du cabinet l'avaient trop longtemps faite leur, pour oser la démentir.

Et pourtant, depuis la guerre d'indépendance de la Grèce (1), les hommes politiques anglais sentaient que la décadence toujours croissante de la Turquie rendait de plus en plus difficile leur rôle de protecteurs de l'Empire ottoman.

(1) « Le duc de Wellington admet que la Porte est frappée à mort, que nos efforts pour ranimer son principe vital seraient infructueux et devraient se porter vers l'objet de son remplacement parmi les puissances européennes » écrivait le 12 octobre 1829 le prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres (*).

(*) Prokesch Osten. *Geschichte des Abfalls der Griechen*, vol. VI, p. 183, cité par Bikélas, *La formation de l'État grec et ses limites*.

Ils comprenaient que l'Angleterre serait un jour ou l'autre forcée de changer de politique et ils se demandaient s'il ne serait pas préférable de hâter ce moment et de se retourner résolument contre la Turquie, afin de se faire la part la plus large possible dans ses dépouilles.

Tel était bien un peu, au moment du traité de Berlin, l'avis de lord Beaconsfield.

Autour de lui, quelques chefs du parti conservateur demandaient que, sans plus se soucier des intérêts de la Turquie, l'Angleterre profitât de la circonstance pour s'emparer de l'Égypte (1) ; les libéraux conseillaient de leur côté au gouvernement de prêter son aide aux jeunes nationalités qui se constituaient au détriment de la Turquie, particulièrement aux Bulgares. Une importante fraction du parti conservateur restait cependant fidèle au vieux principe de conservation absolue de l'intégrité de l'Empire ottoman.

Satisfaire à la fois tories et whigs, il n'y fallait point songer. Le premier ministre savait parfaitement que, même s'il suivait la politique que lui conseillaient ses adversaires du parti libéral, il ne parviendrait point à les contenter. Il préféra tenter de se rallier les différents groupes conservateurs en respectant en apparence le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman et en satisfaisant les ambitieux du parti, par l'acquisition de l'île de Chypre. C'est pour se conformer à ce plan qu'au traité de Berlin, sauf dans la question de l'attribution de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche, il affecta de prendre les intérêts de la Turquie et se montra même, malgré ses promesses antérieures, peu favorable aux revendications de la Grèce.

(1) Cf. Dicey. *Our route to India*, *Nineteenth Century*, juillet 1877. « Il est tout à fait singulier, écrivait à ce propos M. Gladstone, que la propagande pour l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre paraisse venir surtout de ceux que l'on considérait comme les plus fermes partisans de l'intégrité de l'Empire ottoman et sur lesquels les malheureux Turcs comptaient le plus. » Gladstone. *Agression on Egypt and freedom in the East*, *Nineteenth Century*, août 1877.

C'est pourquoi aussi, rentré en Angleterre, il soutint devant le Parlement cette thèse hardie que le traité de Berlin avait fortifié la Turquie, et qu'en lui enlevant la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzégovine, l'Europe la débarrassait d'éléments de troubles et concentrait ses forces (1).

D'autre part, au contraire, il avouait qu'il avait enrichi l'Angleterre aux dépens de l'Empire ottoman, alors qu'il cherchait à faire ressortir les avantages qu'elle tirerait de la possession de Chypre. « Chypre, disait-il au parlement, est une position stratégique admirable, dont on pourrait faire une situation militaire supérieure à Malte ou à Gibraltar ; la nature y a ménagé des ports merveilleux » (2). Disraëli obtint effectivement l'approbation du parti conservateur, mais il n'échappa pas aux reproches des libéraux. Les attaques qu'il eut à repousser visaient exclusivement les dispositions du traité de Berlin où il s'était montré favorable à la Turquie.

La convention du 4 juin surtout fut blâmée, elle engageait l'Angleterre à la défense de l'Empire ottoman, elle excitait la jalousie des autres puissances ayant des intérêts dans la Méditerranée (3), elle augmentait l'irritation de la Russie, tout cela pour de bien maigres avantages. Le parlement anglais savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la valeur réelle de Chypre. Présenter Larnaca et Famagouste, petits ports à demi ensablés, comme des stations militaires merveilleuses, c'était fantaisies dignes de l'auteur de Tancred et de Lothair, mais qui étonnaient

(1) La pensée que vous avez exprimée, disait à ce propos à lord Beaconsfield M. de Beust, est ingénieuse mais elle n'est pas neuve. On nous a tenu le même langage après nous avoir débarrassés du souci de l'Italie ; nous avons été quelque temps après débarrassés du souci de l'Allemagne, ce qui a complété notre délivrance. » *Mémoires de M. de Beust*. C'est ainsi aussi qu'en 1840 la France voulait protéger la Turquie en la débarrassant de l'Égypte et de la Syrie.

(2) *Journal des Débats*, 11 mai 1886.

(3) V. Lord Stratford de Redcliffe. *Memorandum on the anglo-turkish Convention*, Lond., juillet 1878 ; De Chéon, *L'île de Chypre et la République française au Congrès de Berlin*, Paris, 1878.

dans la bouche de l'homme d'État. L'importance stratégique de l'île avait été de même fort exagérée, et l'Angleterre savait très bien, que si les armées russes menaçaient Erzeroum, les troupes britanniques venant de Malte et débarquant à Trébizonde seraient plus à même de parcourir les trois cents kilomètres qui séparent cette ville d'Erzeroum et d'arriver à temps pour lui porter secours, que les troupes débarquées de Chypre à Alexandrette, qui auraient à parcourir plus de six cents kilomètres.

L'Angleterre gagnait donc peu à s'emparer d'une île pauvre, sans grande valeur stratégique, et dont les habitants lui étaient hostiles (1). L'orgueil anglais était néanmoins assez flatté d'une annexion nouvelle pour l'accueillir avec enthousiasme, et les adversaires du cabinet eux-mêmes ne s'en seraient pas plaints, n'eussent été les obligations qu'elle imposait à l'Angleterre à l'égard de la Turquie (2).

Le parti libéral reprochait à lord Beaconsfield d'avoir promis à la Turquie de la défendre, d'avoir cru possible l'œuvre impossible de la réforme. « Vous prétendez, « s'écriait M. Gladstone, faire sortir l'ordre et la prospérité « du chaos et de l'anarchie, dans un pays aussi vaste que « l'Europe occidentale, avec une population de dix-huit « millions d'âmes ; la Turquie d'Asie devient un avant-poste

(1) Les Cypriotes hellènes espéraient leur réunion à la Grèce. Ils accueillirent la domination anglaise avec mécontentement. Ils manifestèrent leurs sentiments deux ans plus tard, en illuminant à la nouvelle de la chute du ministère Beaconsfield qui les avait réunis à l'Angleterre. *Débats* du 11 mai 1880. Haggard, *Our position in Cyprus*, *Contemporary review*, juin 1887.

(2) La presse britannique croyait volontiers à la valeur réelle de Chypre, mais reprochait à lord Beaconsfield de n'avoir pas obtenu la cession complète de l'île. V. en ce sens : Brassey, *The future of Cyprus*, Lettre au *Times* du 26 déc. 1878 ; Brassey, *Discours à la Chambre des Communes*, 24 mars 1879 ; Sir S.-W. Baker, *Cyprus as i saw it in 1878*. An ex Consul général, *The occupation of Cyprus*, Lond. 1878 ; Edward Cazalet, *The Berlin congress and the anglo-turkish convention*, Lond., 1878 ; Theta, *The secret of Cyprus*, Lond., 1878.

« de l'Empire britannique ; nous assumons l'énorme respon-
« sabilité de défendre, au moment où il plaira à la Russie
« de nous attaquer, cette frontière éloignée de nous de deux
« ou trois mille milles, mais limitrophe à toute la masse du
« territoire russe... Nous aurons à changer la police, la
« magistrature, les impôts, les services civils, la nomination
« des gouverneurs et nous aurons à fermer à Constantinople
« toutes les sources de corruption qui jusqu'ici ont vicié les
« plus généreuses tentatives de réformes. Tel est le projet
« insensé qu'on vient tranquillement nous proposer !..... »

Les orateurs de l'opposition attaquaient également les dispositions du traité de Berlin relatives à la Bulgarie. Ils reprochaient au gouvernement de n'avoir pas compris que le véritable intérêt de l'Angleterre était d'abandonner la Turquie, de soutenir les Bulgares, et d'en faire les ennemis de la Russie (1). Les événements leur donnèrent raison.

Dès la signature du traité de Berlin, la Porte ne perdit pas une occasion de manifester sa méfiance à l'Angleterre, elle refusa d'exécuter la convention de Chypre et elle ne voulut pas écouter les représentations du cabinet anglais impuissant à améliorer le sort des malheureux Arméniens qu'il avait pris sous sa protection. Aussi, lorsque deux ans après le traité de Berlin, un ministère libéral arriva aux affaires, il satisfit la presque unanimité de l'opinion publique, en se posant résolument en adversaire de la Turquie, et quelques

(1) « Une grande Bulgarie allant jusqu'à la mer serait nécessairement plus indépendante de l'influence russe. Elle contiendrait une population mélangée, non exclusivement slave ; et, par le fait de son contact avec la mer, elle serait plus ouverte à l'influence britannique. » Lord Derby, Discours du 18 juillet 1878, *op. cit.* D'Avril. L'Angleterre n'eût pas moins à regretter d'autre part de s'être donné, en l'Autriche, une concurrente redoutable dans les Balkans, qui, loin de conserver à l'Angleterre reconnaissance des services qu'elle lui avait rendus, la regardait comme « le grand ennemi en Orient » (Discours à la séance de la délégation du Reichsrath, 8 novembre 1884. Dehn, *Deutschland nach Osten*, tome II) et la chassait de la plupart des marchés des Balkans.

années plus tard devant la Bulgarie, en lutte avec la Russie, l'Angleterre sans aucune distinction de partis regrettait d'avoir, au traité de Berlin, travaillé à diminuer les forces de l'État nouveau et applaudissait à la révolte des Rouméliotes. Depuis lors, le gouvernement anglais, que les conservateurs ou que les libéraux aient été au pouvoir, est resté l'ennemi de l'Empire ottoman.

III. Sans transformer de manière aussi radicale la politique des autres puissances, le traité de Berlin a néanmoins profondément modifié l'attitude de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie, à l'égard de la Turquie. Il a eu pour effet d'intéresser plus directement à la question d'Orient ces trois puissances, de rapprocher les deux premières par la similitude de leurs intérêts et d'en faire des amies de la Turquie.

De toutes les puissances représentées au congrès, l'Autriche avait lieu d'être la plus satisfaite. Elle obtenait, sans efforts, une province qu'elle convoitait depuis longtemps déjà (1); elle voyait s'accroître son ascendant sur les peuples slaves des Balkans et sa prépondérance dans l'Orient et elle pouvait désormais compter sur l'appui de l'Allemagne, dont jusqu'alors elle avait toujours un peu douté (2).

Il y avait sans doute des ombres à ce tableau; la reconnaissance de l'indépendance des petits États des Balkans

(1) Beer, *Die orientalische Politik Oesterreichs*. Sur la politique de l'Autriche : *Das Verdict der Thatsachen, Studien über die Orient-politik des Grafen Andrassy*, Leipzig, 1878 (anonyme), *Graf Andrassy auf der Anklagebank der Delegationen*, Munich, 1878 (anonyme). *Oesterrich und die Orientfrage*, Leipzig, 1876 (anonyme); et *Die projecte zur Losung der Orientfrage*, Trieste, 1876 (anonyme).

(2) *Livre rouge*, II, 83. Dépêche de M. de Beust au chargé d'affaires à Londres du 5 février 1868. « Quant à l'intention prêtée à M. de Bismarck de ne pas offrir un appui à une politique orientale contraire à la nôtre, nous souhaitons vivement qu'il en soit ainsi ; mais nous ne voyons pas encore que cette supposition soit corroborée par des faits. »

était une proclamation de ce principe des nationalités dont elle sera peut-être un jour victime; l'amitié allemande n'était pas désintéressée et M. de Bismarck avait ses raisons pour tenir à déplacer l'Autriche vers le sud; l'introduction de nouvelles populations slaves dans l'Empire pouvait devenir un danger pour sa stabilité toujours menacée (1). Une portion du parti hongrois voyait dans ces annexions, selon le mot de Louis Kossuth, « comme un oiseau prophète de mort « et les troubles intérieurs que commençait à susciter l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine semblaient justifier ses appréhensions: l'occupation et l'organisation de ces provinces devaient enfin lui coûter cher et lui rapporter peu (2). Mais tout cela était

(1) Les Hongrois protestèrent vivement en 1878 contre l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche.

« Cette occupation, disait à la délégation en 1879 le député Skenegeth, jette l'État dans une grande confusion, en accroît les charges et trouble l'accord obtenu à grand'peine entre les deux partis de la monarchie. » Lorsqu'il s'agit de l'administration à donner à ces deux provinces les députés hongrois, par l'organe de M. Simonyi, déclarent que : « l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine étant contraire au droit des gens, aux intérêts du royaume d'Autriche et en général à ceux de la monarchie, surtout au point de vue de la sécurité extérieure, de la constitution des finances publiques et de la nationalité, ils prient la Chambre de repousser les propositions du comte Andrassy ». Mais il ne manquait pas au reste de la Chambre de bons arguments pour défendre la proposition de traiter la Bosnie comme terre d'empire et de l'administrer comme dépendance de l'Autriche et c'est pourquoi le baron Haymerlé avait l'approbation de la majorité en déclarant que « personne ne pouvait demander à la monarchie la fin de l'occupation, parce qu'une clause approuvée par l'Europe entière ne pouvait être dénoncée que par un autre vote unanime ». Voir Kollesberg, *Der monarchische Bundestaat Oesterreich Ungarn und der berliner Vertrag nebst der bosnichen Vorlage*. On peut encore consulter avec avantage, Anon. *Die Erlebtes in Bosnien*, Vienne, 1878; Id., *Die occupation Bosniens und deren Folgen*, Vienne, 1878; Winzens von Hardt, *Die Occupation Bosniens und der Herzegovina*, Vienne, 1878 (intéressant surtout au point de vue militaire); Anonyme, *Bosniens Gegenwart und nächste Zukunft;* du même, *Bosnien als neu Oesterreich* et *Bosniens unter Oesterreichisch. — Ungarn Verwaltung*, Leipzig 1886.

(2) L'Autriche eut besoin, en 1878, d'environ 90.000 hommes pour occuper la Bosnie et l'Herzégovine. (*Militär Zeitung* du 31 juillet 1878.

largement compensé par l'immense avantage politique et commercial qu'elle trouvait à assurer sa route vers l'est.

Nous avons déjà vu, en nous occupant de la Bosnie et de l'Herzégovine, quels avantages politiques l'Autriche entendait retirer de l'occupation de ces deux provinces; elle en retirait des avantages commerciaux non moins considérables. La Bosnie était riche. Quoique ses débouchés naturels fussent les ports dalmates, qui appartenaient à l'Autriche, son commerce était resté jusqu'alors entre les mains des négociants anglais, qui trafiquaient par voie de terre depuis Salonique (1). L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine devait enlever ce marché aux Anglais pour le donner aux commerçants autrichiens; elle permettait en outre à l'Autriche d'envelopper la Serbie qui devenait presque forcément sa tributaire économique. Mais surtout, elle rapprochait l'Autriche de Salonique, le grand entrepôt commercial de l'Orient. Qu'une ligne de chemin de fer réunît à Vienne cette ville, dont les plus ambitieux faisaient déjà « le plus grand port de la monarchie austro-hongroise » (2) et la voie du Danube était doublée par une autre voie plus sûre et moins longue qui permettrait à l'Autriche et à son alliée, l'Allemagne, d'étendre leur commerce dans toute la Péninsule des Balkans.

Ces avantages ont déterminé l'Autriche à s'attacher toujours plus fermement, depuis le traité de Berlin, à la

V. également *Wehr Zeitung* cité par le général Baratieri, *Situazione militare in Oriente*, *Nuova antologia*, août 1878). Bogovig, *Zur bosnischer Frage*, Agram, 1880.

Les dépenses que l'Autriche eut à supporter furent en 1878 de 106.700.000 florins; 1879, 32.600.000 florins; 1880, 8.000.000 florins; 1881, 6.300.000 florins (Annexe au *Livre rouge* de 1881). Elle aurait perdu plus de 7.000 florins dans cette campagne. Bogovig, *Zur bosnischer Frage*.

(1) Vladan Georgevitch, *La Serbie au Congrès de Berlin;* Houston Stewart Chamberlain, *La Bosnie sous le protectorat de l'Autriche*, *Revue suisse*, avril 1892; Büchelen, *Bosnien und seine volkswirtschaftliche Bedeutung für Oesterreich Ungarn*, Vienne 1879.

(2) Ratzenhoffer, *Zur Beleuchtigung der Occupation Bosniens und der Herzegovina*. Vienne, 1879.

vieille politique de Metternich et à rester la protectrice fidèle de l'Empire ottoman; elle est encouragée et efficacement soutenue dans cette voie par son alliée l'Allemagne.

Depuis le traité de Berlin, l'Allemagne prend le plus vif intérêt à toutes les affaires d'Orient et impose dans le Levant sa volonté souvent prépondérante.

Avant 1878 au contraire, l'Allemagne affectait de se désintéresser complètemeut de la question d'Orient, et le grand chancelier de l'Empire affirmait au Reichstag, sans soulever aucune protestation, que « la question d'Orient ne valait pas les os d'un fusilier poméranien » (1).

Ce n'est pourtant pas que, dès cette époque, l'Allemagne n'eût des intérêts en Orient, mais ils étaient primés par les intérêts bien supérieurs de sa politique européenne.

Depuis la guerre de 1870, c'est-à-dire depuis le jour de sa naissance, l'Allemagne, qui se sentait menacée par les désirs de revanche de la France, avait cherché à s'assurer l'amitié et au besoin l'appui de l'Autriche et de la Russie. Mais, pour entretenir à la fois des relations cordiales avec ses deux amies, l'Allemagne était obligée de sacrifier ses intérêts en Orient. Elle ne pouvait manifester des sentiments qui, quels qu'ils fussent, en contentant l'un des États rivaux (2) eussent fatalement mécontenté l'autre.

Tous les efforts de la politique allemande tendaient, au contraire, à maintenir l'accord entre l'Autriche et la Russie et à reculer le jour où leur désunion mettrait l'Allemagne

(1) « Je n'ouvre jamais le courrier de Constantinople », disait-il encore au prince Gortchakoff. V. Edouard Simon, *L'Allemagne et la Russie au* XIX[e] *siècle*. Revue des Deux-Mondes, 1[er] août 1876; *La question d'Orient et l'Allemagne*.

(2) « La question d'Orient ne vaut pas pour l'Allemagne les os d'un simple fusilier poméranien..... Ainsi, ajoute-t-il, ai-je voulu exprimer que nous étions trop économes du sang de nos compatriotes et de nos soldats, pour l'exposer au service d'une politique arbitraire qu'aucun intérêt ne nous commande. » Vilhelmi, *Discours du prince de Bismarck*, 7[e] volume, page 29.

Par « politique arbitraire », M. de Bismark entendait soutenir les intérêts de l'Autriche ou ceux de la Russie.

dans la nécessité de se prononcer pour l'un de ses alliés ou de les perdre tous les deux.

Tant que des intérêts trop manifestement contraires n'avaient point divisé les trois empires, l'habileté et la souplesse de M. de Bismarck lui avaient suffi pour persuader aux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg qu'elles avaient tout avantage à une alliance commune, et à chacune d'elles en particulier, qu'elle pouvait entièrement compter sur l'Allemagne. Seule, la foi en cette promesse maintenait dans l'alliance allemande l'Autriche, encore toute meurtrie de Sadowa et qui attendait, pour lui pardonner complètement, que l'Allemagne eût racheté sa victoire et la Russie, où un parti nombreux, soutenu par le grand chancelier de l'Empire, préconisait un accord avec la France, pour faire contrepoids à la puissance allemande dont le développement l'inquiétait.

Les événements de 1875 mirent le cabinet de Berlin dans le plus grand embarras. La guerre russo-turque serait peut-être suivie d'une brouille entre la Russie et l'Autriche, que ferait alors l'Allemagne? M. de Bismarck espéra sans doute un moment que la guerre entreprise par la Russie se terminerait sans rompre les liens qui unissaient les trois empires.

Il avait eu connaissance des conventions qui assuraient à la Russie la neutralité de l'Autriche (1); il dut les espérer suffisantes et il n'osa pas risquer de s'aliéner la Russie en la pressant de ne pas entrer en campagne. Il ne pouvait prévenir le Tsar que, si les circonstances rendaient une intervention de l'Allemagne en sa faveur nécessaire, l'Allemagne manquerait à toutes ses promesses antérieures,

(1) V. Discours de M. de Bismarck au Reichstag du 6 février 1888. — « En janvier 1877 il fut conclu entre l'Autriche et la Russie un arrangement concernant l'éventualité d'une crise orientale et qui assurait à l'Autriche dans cette éventualité l'occupation de la Bosnie..... etc..... » Interrogé sur la véracité de cette révélation, le comte Andrassy répondit au Reichsrath que cette convention avait en effet été passée, et qu'il en avait aussitôt avisé le gouvernement allemand.

et cela seul eût arrêté le gouvernement russe. C'est pourquoi, dans l'espoir qu'une éventualité nécessitant l'intervention allemande ne viendrait pas à se produire, il laissa la Russie déclarer la guerre à la Turquie et, pendant toute la durée des opérations militaires, il continua à envoyer à ses alliés (1) des témoignages de sympathie. Malheureusement pour l'Allemagne, les prétentions exagérées des Russes vainqueurs, le mouvement violent de l'opinion publique qui entraîna les gouvernements de Londres et de Vienne à s'opposer énergiquement à leurs exigences vinrent tromper toutes ses prévisions.

Le conflit entre l'Autriche et la Russie, qu'elle pensait éviter, avait éclaté ; et les divergences dans les intérêts des parties en présence s'étaient de part et d'autre trop nettement affirmées pour qu'on pût espérer encore une transaction qui les contenterait toutes deux.

L'Allemagne se trouvait contrainte à prendre parti ; car rester immobile et neutre n'eût servi qu'à s'aliéner les deux adversaires, qui, chacun de leur côté, réclamaient l'exécution des promesses qui leur avaient été faites. Dès le premier jour, la résolution du gouvernement allemand fut prise. Lorsqu'en mars 1878 l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre adressèrent à la Russie leur ultimatum, le cabinet de Saint-Pétersbourg fit appel à Berlin. C'était le moment pour l'Allemagne de rendre à la Russie le service qu'elle

(1) « Tant que nous siégerons à cette place, s'écriait-il le 5 décembre 1876, répondant aux plaintes de l'opposition qui s'étonnait de sa trop grande condescendance envers la Russie, vous ne réussirez pas à altérer en quelque manière que ce soit nos bonnes et solides relations avec la Russie, ni à faire une brèche dans l'amitié séculaire et éprouvée des deux gouvernements. Il faudrait pour cela des gens plus puissants que vous ne l'êtes, il faudrait que le gouvernement russe lui-même voulût cette rupture, et il en a aussi peu l'intention que nous. Je parle ainsi non seulement d'après ma conviction personnelle, mais aussi suivant l'intention de Sa Majesté l'Empereur lui-même. Le but des efforts qui m'est imposé par Sa Majesté l'Empereur est celui-ci : faire en sorte qu'autant que possible les bons rapports où nous sommes avec les trois puissances le plus directement intéressées puissent sortir de cette crise aussi peu altérés que possible. »

en avait reçu en 1870 et d'imposer sa volonté à l'Autriche pour l'empêcher de s'unir à l'Angleterre, de même que la Russie l'avait empêchée huit ans auparavant de se joindre à la France.

Le cabinet de Berlin se déroba. C'était une première marque d'amitié donnée à l'Autriche. La Russie en jugea ainsi et manifesta vivement son mécontentement.

Tout poussait M. de Bismarck, alors arbitre des destinées de son pays, vers un rapprochement avec l'Autriche, seuls les sentiments personnels du vieux roi Guillaume, resté l'ami de la Russie, lui étaient un obstacle.

L'opinion publique allemande était presque tout entière favorable à l'Autriche. « Messieurs, disait M. Windthorst aux applaudissements du Reichstag (1), mon opinion est qu'il s'agit dans la question d'Orient de la grande question si pleine de conséquences pour l'avenir même le plus éloigné : lequel des deux, de l'élément germanique ou de l'élément slave, doit dominer le monde ? Je crains qu'en raison de l'ascendant que prennent les Russes, l'élément slave n'ait, dès maintenant une avance que les nations de race germanique auront grand'peine à regagner. »

En dehors de cette rivalité entre Slaves et Germains, une communauté d'intérêts liait Autrichiens et Allemands. En poussant l'Autriche vers le sud, non seulement M. de Bismarck lui payait la rançon de Sadowa et donnait à son activité un but qui l'empêchait de jamais chercher à briguer à nouveau l'hégémonie dans l'Empire allemand, mais encore il en faisait le pionnier de l'Allemagne. Travailler pour la Russie eût été se créer un concurrent terrible et augmenter la force d'un rival qui eût toujours pu se transformer en adversaire redoutable : c'eût été risquer de faire tomber le bas Danube, nécessaire à l'Autriche, utile à l'Allemagne, entre des mains ennemies : risquer d'accroître démesurément la puissance slave : risquer de

(1) Séance du Reichstag du 19 février 1878. Interpellation de M. Windthorst. Wilhelmi, *Recueil des discours de M. de Bismarck.*

voir l'Autriche démembrée, puis finalement, l'Allemagne même sérieusement menacée. Travailler pour l'Autriche au contraire, c'était travailler pour l'Allemagne.

Il n'est pas jusqu'aux considérations personnelles qui n'aient poussé M. de Bismarck à se montrer plus favorable à l'Autriche qu'à la Russie.

Lorsqu'en 1875, effrayé de la rapide renaissance de la France, il avait voulu à nouveau et définitivement cette fois l'écraser, le prince Gortchakoff s'était interposé et avait fait échec à ses projets. C'était une raison de se défier d'un allié aussi indépendant. M. de Bismarck avait de plus conservé une rancune contre son rival heureux qui s'était trop ouvertement vanté de sa victoire, et il saisissait avec plaisir l'occasion de prendre sa revanche. Les petites raisons appuyaient les grandes.

Mais, quelque décidé que fût M. de Bismarck à donner des gages de son amitié à l'Autriche, il cherchait quand même à ne pas se brouiller avec la Russie. Il aurait voulu satisfaire les uns sans mécontenter les autres; donner à son allié préféré ce qu'il désirait (1) et pourtant conserver intacte l'alliance entre les trois empires. S'il lui était impossible d'empêcher une rupture, il voulait tout au moins que la Russie crût à sa parfaite impartialité, et attribuât, non à une sympathie pour l'Autriche, mais à son complet désintéressement, à sa volonté de tenir la balance égale entre les deux parties, à son amour de l'équité, les avantages dont il laisserait gratifier l'Autriche-Hongrie.

Il entendait ainsi ménager l'avenir et rendre possible un rapprochement, qui plus tard pouvait devenir nécessaire à l'Allemagne. Ce double désir du prince de Bismarck apparaît dans les discours pleins d'humour, de pittoresque et de simplicité voulue qu'il prononça devant le Reichstag et où il exposa, avec tous les mensonges de sa franchise, la politique qu'il entendait suivre au congrès.

(1) Discours du 19 février 1878.

« Suivant moi, la médiation ne consiste pas à jouer le « rôle de juge de l'Europe et à dire, voici ce qui doit être, « et derrière cet arrêt se tient la puissance de l'empire alle- « mand; elle consiste à remplir l'office d'un *honnête cour-* « *tier* qui veut mener réellement l'affaire à bonne fin..... Nous « sommes ainsi en situation d'épargner à une puissance qui « a des vœux secrets, l'embarras de faire fiasco près de son... « je dirai de son adversaire dans le congrès et, si nous « sommes également amis des deux adversaires, nous pou- « vons les mettre d'accord. J'ai une vieille expérience de ces « choses, j'ai souvent vu que lorsqu'on est à deux, il arrive « que le fil tombe et par une fausse honte on ne le ramasse « pas. Le moment passe où l'on pourrait le reprendre ; on se « sépare en silence, indisposé l'un contre l'autre. Mais, s'il « y a là un tiers, il peut sans faire de façons ramasser le fil. « Tel est le rôle de médiateur, ainsi que je le comprends et « qui répond aux relations amicales dans lesquelles nous « vivons avec, en premièreligne, nos bons voisins de fron- « tière et qui est conforme aussi à l'union qui existe entre « les trois cours impériales depuis un lustre déjà...

« Nous avons toujours évité, lorsqu'il y avait divergence « d'opinion entre l'Autriche et la Russie, de former une ma- « jorité de deux contre un, en prenant positivement parti « pour l'un d'eux, alors même que nos vœux nous eussent « fait pencher d'un côté plutôt que de l'autre. Nous nous « sommes abstenus de cela, parce que nous craignions que « le lien ne fût pas encore assez fort pour déterminer l'une « de ces puissances à sacrifier, par complaisance pour l'une « ou pour l'autre, ses propres et incontestables intérêts poli- « tiques et nationaux. C'est là un sacrifice qu'aucune grande « puissance ne fait pour les beaux yeux de l'autre. Elle le « fait lorsqu'au lieu des arguments se présente la question « de force. Alors elle peut se dire : « Faire cette concession « m'est très désagréable, mais il m'est plus désagréable en- « core de me brouiller pour ceci avec une aussi grande « puissance que l'Allemagne. Toutefois je me souviendrai

« de ceci et je le porte en compte..... C'est de cette manière « que pareilles choses se passent et je me trouve maintenant « dans la nécessité de combattre ici très nettement les exi- « gences excessives qu'on élève à l'égard de la médiation de « l'Allemagne. Je sais qu'à cet égard je trompe de nom- « breuses espérances qui s'attachent aux communications « que je fais aujourd'hui, mais je ne suis pas d'avis que nous « suivions la voie napoléonienne. Nous ne voulons être, je « ne dis pas même l'arbitre, mais même le maître d'école de « l'Europe. »

Et après avoir ainsi expliqué et tenté de faire passer pour légitime et nécessaire l'abstention qui coûtera à la Russie, épuisée par la lutte, abandonnée par l'Allemagne et restant seule en face de l'Autriche et de l'Angleterre, la perte du fruit de ses victoires, le chancelier, qui semble affecter de croire que rester neutre est tenir la balance égale et qu'il ne nuirait à ses amis les Russes que s'il prenait ouvertement parti pour ses amis les Autrichiens, repousse avec indignation cette dernière supposition et s'épanche en de nouvelles protestations d'amitié :

« Je n'assumerai jamais la responsabilité de sacrifier « une amitié sûre, éprouvée depuis des générations à « l'amitié d'une grande puissance voisine, à la démangeaison « de jouer en Europe le rôle de juge.

« Mettre en jeu cette amitié qui heureusement nous lie en « ce moment à plusieurs États européens, mettre, dis-je, « cette amitié en jeu avec un de nos amis dans une question « où nous, Allemands, n'avons pas d'intérêt direct, acheter « au prix de notre propre paix la paix d'autrui, intervenir « pour un ami en quelque sorte comme second sur le champ « clos (1), je le pourrais, s'il n'y avait qu'à exposer ma per- « sonne, mais je ne le puis pas du moment que j'ai à con- « seiller Sa Majesté l'Empereur sur la politique d'un grand « empire de quarante millions d'âmes, placé au milieu de « l'Europe ; et c'est pourquoi, ici, à la tribune, je réponds à

(1) « Auf der Mensur. » C'est le champ de duel pour les étudiants.

« toutes ces voix, à toutes ces demandes par un refus formel..... en déclarant qu'en aucune circonstance je ne me « prêterai à pareil rôle. »

Pendant les séances du congrès de Berlin, le prince de Bismarck conserva la même attitude. Toujours plein d'égards et de prévenances pour les représentants de la Russie, il accueillit toujours avec bienveillance leurs demandes, mais jamais il ne s'avança en leur faveur ; il ne prit l'initiative d'aucune proposition qui eût aidé la Russie à atténuer son échec.

« Il y a toujours un peu d'hypocrisie dans la question d'Orient », avait dit un général prussien ami de Frédéric-Guillaume IV (1). Ces paroles ne semblent pas avoir été ignorées de M. de Bismarck.

« Je me suis comporté de telle façon, au congrès de « Berlin, disait-il au Reichstag, que lorsqu'il fut terminé je « me disais :

« Je possède depuis longtemps l'ordre russe le plus élevé « en brillants, autrement, je devrais le recevoir aujourd'hui. « En un mot j'ai eu le sentiment d'avoir rendu à une puis-« sance étrangère un service, comme il a rarement été donné « à un ministre étranger de le rendre. »

La Russie fut-elle dupe de ces protestations ? c'est peu probable. Que néanmoins, M. de Bismarck ait été assez habile pour permettre à la Russie officielle au moins d'affecter de croire à ses protestations d'amitié, que, malgré une certaine défiance, le gouvernement russe ait cru de son intérêt de continuer à entretenir en secret avec l'Allemagne des rapports d'amitié et même d'alliance (2), ce sont là mystères de la politique et l'avenir seul peut les

(1) Edouard Simon, *L'Allemagne et la Russie au* XIXe *siècle*.

(2) M. de Bismarck prétendit récemment avoir secrètement conclu avec la Russie un traité d'alliance qui persista jusqu'en 1890, date à laquelle il quitta le pouvoir. Il disait au contraire quelques années plus tôt : En 1878 nous étions en face d'une situation nouvelle, puisque la Russie nous en voulait de notre attitude au congrès. » Discours au Reichstag du 6 février 1888.

élucider. Mais ce qui est évident, ce qui est la conséquence indéniable du traité de Berlin, c'est que de ce jour l'Allemagne a pris parti en Orient, c'est qu'elle n'y est plus spectatrice désintéressée, qu'elle a choisi entre les politiques contraires de la Russie et de l'Autriche, qu'elle s'est rapprochée de l'empire des Habsbourg (1) et qu'enfin elle a adopté une politique de protection de la Turquie, conforme aux traditions de son alliée et surtout à ses propres intérêts (2).

Comme l'Allemagne, l'Italie n'avait avant 1878 aucun intérêt essentiel dans la question d'Orient.

Malgré les sollicitations des puissances amies, et notamment de l'Angleterre, elle n'avait pas voulu, avant le congrès, courir le risque d'être engagée dans un conflit dont elle ne tirerait aucun avantage et elle avait gardé la plus absolue neutralité (3). Au congrès, elle entendait conserver la même réserve et jouer le seul rôle d'intermédiaire et de « conciliatrice entre les puissances » (4). Ses

(1) Le traité de double alliance entre l'Autriche et l'Allemagne, contre toute tierce puissance qui inquiéterait l'une des deux alliées, c'est-à-dire la Russie pour l'Autriche, la France pour l'Allemagne, est de 1879.

(2) V. IIe partie. Chap. Ier.

(3) Lorsque l'Angleterre intervint entre la Turquie et la Russie, elle s'adressa à l'Italie et lui demanda son appui « pour défendre leurs intérêts communs dans la Méditerranée et la mer Noire ». (Dépêche de M. de Menabrea, ambassadeur à Londres. Bonghi, *La crisi d'Oriente*. V. également dépêche au comte Corti. Bonghi).

L'Italie ne voulut pas s'engager dans une lutte sans avantage pour elle, et, tout en accueillant avec bienveillance les ouvertures de l'Angleterre, lui répondit qu'elle resterait ferme « dans son désir de neutralité » (dépêche de l'ambassadeur d'Italie à Londres, 10 mai 1877, *Livre vert)* « que sans doute l'Angleterre et l'Italie ont des intérêts communs pour tout ce qui concerne leur commerce et le régime des détroits de la mer Noire... mais que pourtant le gouvernement italien ne pourrait s'engager à des mesures pouvant le conduire à une action » *(Livre vert*, réponse du comte Corti aux propositions anglaises). Doc. CDXXXI, *op. cit.*, Bonghi.

(4) « La politique de l'Italie doit être fondée essentiellement sur le respect de tous les intérêts légitimes et des droits des autres états cherchant à assurer le maintien de la paix en exerçant une action conciliatrice vis-à-vis des diverses puissances. » Discours du député

plénipotentiaires ne se départirent point de cette attitude un peu effacée, et ne prirent aucune initiative. Dans aucune des questions agitées, d'ailleurs, les intérêts de l'Italie n'étaient directement en jeu.

Les décisions du traité de Berlin laissèrent l'Italie aussi désintéressée que jamais dans la question d'Orient ; elles ne furent pourtant pas étrangères au changement de sa politique extérieure, qui devait quelques années plus tard la rapprocher de l'Allemagne et de l'Autriche et lui faire prendre parti, à la suite de ses deux alliées, dans le concert européen pour le règlement des affaires d'Orient.

L'attitude réservée et prudente du gouvernement pendant les négociations avait été sévèrement appréciée par le peuple italien ; et la nouvelle que le pays ne retirait du traité aucun bénéfice avait été accueillie avec le plus vif désappointement.

Les peuples jeunes ont l'ambition prompte et l'espoir facile. Les Italiens avaient fondé sur le traité de Berlin de grandes espérances. Ils croyaient que, pour prix de leur concours, ils obtiendraient de l'Europe, Trieste, une partie du Tyrol italien et de la Dalmatie ; quelques publicistes d'imagination plus vive parlaient même de l'Albanie (1) et de la Tunisie.

Pas une de ces espérances, d'ailleurs chimériques, n'avait été réalisée et l'Italie se trouvait au contraire, au dire des mécontents, lésée par la cession du port de Spizza à l'Autriche, par la semi-annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, qui devait avoir pour conséquence le développe-

Melegari à la Chambre italienne, 23 avril 1877. Bonghi, *La crisi d'Oriente*. V. également Discours de M. Visconti Venosta du 23 avril.

(1) Cf. Bonghi, *La diplomazia italiana nella crisi d'Oriente*, *Nuova antologia*, 1878, etc. ; *La giustizia e la liberta in Oriente*, *Nuova antologia*, 1877.

Avant l'ouverture du congrès, M. Crispi avait été envoyé en mission auprès des divers cabinets de l'Europe par le gouvernement italien, afin d'échanger des vues sur les questions qui devaient faire l'objet des négociations ultérieures. Le public italien avait donné pour but à cette mission la négociation des cessions mentionnées plus haut.

ment du commerce dans les ports dalmates et qui menaçait par conséquent ses intérêts dans l'Adriatique (1).

Les Italiens ne voulurent pas voir que rien ne justifiait leurs désirs, que personne en Europe, ni l'Autriche, ni l'Allemagne et l'Angleterre qui tenaient à rester en bons rapports avec l'Autriche, ni la France qui cherchait à éviter toute complication nouvelle, ne pensait à satisfaire leurs vœux, et qu'ils n'avaient pas plus de raisons pour demander, à propos du traité de Berlin, la cession de territoires appartenant à l'Autriche, que la France n'en eût eu pour réclamer la restitution de l'Alsace-Lorraine. Ils préférèrent accuser leur gouvernement de maladresse et d'inertie.

La première conséquence de ce mécontentement général fut la chute du cabinet responsable, puis un réveil du mouvement irrédentiste (2) ; mais l'Italie avait trop d'intérêt à ménager l'Autriche et l'Allemagne, qui seules pouvaient lui donner le rang de grande puissance qu'elle ambitionnait, pour que cette irritation fût de longue durée. Bientôt les esprits se calmèrent et se consolèrent en s'attachant plus vivement à la réalisation des espoirs qui leur restaient. L'Italie avait d'autres ambitions que son extension territoriale vers le nord, elle tenait à devenir une grande puissance maritime.

Depuis longtemps (3), elle avait jeté les yeux sur la

(1) Cf. Ratzenhoffer, *Zur Beleuchtigung der Occupation Bosniens und der Herzegovina*, Vienne, 1879.

(2) « Je voudrais, écrivait à ce moment le vieux Garibaldi, que tout Italien considérât la lutte contre l'Autriche comme une bonne fortune. Nous avons à laver en effet cinq siècles d'outrages et de massacres. Plus de fanfaronnades, mais des faits tels que ceux que nous avons déjà accomplis ensemble. Notre guerre ne doit pas être faite comme par le passé avec des gants blancs, mais avec des couteaux... »

(3) C'est-à-dire depuis le jour de l'unité italienne. — Mais avant cette époque déjà les Italiens avaient tourné leurs convoitises vers la Tunisie. Au XIII[e] siècle, Charles d'Anjou, roi de Naples, cherchait à l'adjoindre à son royaume avec l'aide de son frère saint Louis (8[e] croisade).

Tunisie, qui, séparée de la Sicile seulement par un étroit bras de mer, formait comme le prolongement de ses possessions européennes. Elle redoutait, comme menaçante pour sa sécurité, l'occupation de cette province par une puissance européenne qui aurait ainsi reconstitué Carthage aux portes de Rome, et ce lui était une raison de plus pour désirer s'emparer de cette portion de la côte africaine, en partie colonisée déjà par ses nationaux, et qui lui aurait constitué une position stratégique de premier ordre au centre de la Méditerranée (1).

C'est de ce côté que se portèrent tous ses vœux. Mais au traité de Berlin, ou plutôt dans des négociations y afférentes, le sort de la Tunisie avait été à peu près réglé.

Comme l'Italie, la France convoitait cette province; elle avait profité de la convention du 4 juin et de l'acquisition de Chypre par l'Angleterre pour demander au cabinet de Londres, en échange de son approbation à un acte qui la lésait dans ses intérêts méditerranéens, la reconnaissance de ses droits sur la Tunisie, et l'Angleterre, qui craignait, pour sa prépondérance dans la Méditerranée, la présence des Italiens à Tunis (2), avait immédiatement accueilli les propositions françaises (3). De ces négociations, il avait bien transpiré quelque chose et le gouvernement italien n'était pas sans soupçon (4). Néanmoins, lorsque trois ans

(1) V. Maldini, *Difesa delle coste e delle isole d'Italia*; Carta, *La questione tunisiana e l'Europa*, Rome 1879; Cadorna, *Le relazioni internationali dell' Italia*, Turin 1882; De Gubernatis, *Lettere sulla Tunisia*.

(2) En 1870 déjà, l'Angleterre s'était opposée aux ambitions de l'Italie prête à profiter de la guerre pour marcher sur Tunis. P. H. X., *Politique française en Tunisie*.

(3) Dépêche de Lord Salisbury à Lord Lyons, 7 août 1878. « L'Angleterre continuera à reconnaître, comme elle le fait à présent, les effets naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisateur comme la France et elle n'a pas à mettre en avant de prétentions contraires. »

(4) Les journaux officieux du gouvernement français pour satisfaire une fraction de l'opinion publique qui prenait ombrage de la convention de Chypre avaient, sans préciser, affirmé une entente particulière de la France et de l'Angleterre et garanti l'existence de compensations

plus tard les troupes françaises débarquèrent en Tunisie, sa surprise et sa colère furent grandes et il accusa la France d'avoir abusé de sa bonne foi, lors du traité de Berlin, et de s'être fait alors céder, pour prix de ses complaisances, la Tunisie que, selon lui, l'Allemagne aurait alors volontiers donnée à l'Italie. Que ces allégations soient vraies ou fausses (1), l'Italie était profondément irritée contre la France et sa déconvenue fut une des principales causes qui la portèrent à resserrer les liens d'amitié qui l'unissaient déjà à l'Allemagne et à l'Autriche et à s'entendre avec elles pour former la Triple Alliance.

Depuis lors, elle suivit en Orient une politique conforme à celle de ses alliées, quoique un peu indépendante et modifiée parfois par ses bonnes relations avec l'Angleterre.

IV. La France fut la seule des grandes puissances dont le traité de Berlin ne modifia en rien la politique orientale; lors du congrès, elle se conforma à ses anciennes traditions et elle ne les a pas abandonnées depuis.

Après la guerre de 1870, la France, mutilée moralement et matériellement, s'était tenue à l'écart des affaires européennes et avait travaillé dans l'isolement à réparer ses forces. Lorsque les puissances décidèrent que leurs représentants se réuniraient en congrès à Berlin, elle se demanda si, dans la circonstance, il lui était possible de persister dans sa politique d'abstention rigoureuse (2) et si elle devait continuer à se tenir à l'écart.

« qui lorsqu'elles seront connues seront acceptées comme une ample satisfaction ». *République Française*, 12 juillet 1878. V. aussi P. H. X., citations d'articles de la *Liberté* et du *Montags Blatt* et le *Livre bleu*, Tunisie de 1881.

(1) V. polémique à ce sujet : *Estafette* du 22 octobre, article de M. Jules Ferry et *Débats* du 29 oct., art. de M. Francis Charmes qui cherche à démontrer la fausseté des accusations italiennes par des citations de dépêches du comte Launay, ambassadeur d'Italie.

(2) En 1877 le duc Decazes écrivait : « la politique de la France

Sa situation en Europe ne lui permettait pas de se désintéresser complètement des affaires extérieures; elle avait d'autre part en Orient des droits qu'il lui était impossible d'abdiquer; elle n'oubliait pas « que les traités de 1856 et de 1871 avaient été revêtus de sa signature, et il lui était impossible d'admettre que ces traités pussent être modifiés valablement ou mis de côté sans l'assentiment de toutes les puissances qui les avaient signés » (1).

Le gouvernement de la République décida que la France participerait au congrès ; mais il ne voulut pas se départir de la prudence scrupuleuse qui avait jusqu'alors dicté sa conduite (2). Il prit ses précautions pour éviter toute complication qui aurait pu le forcer à sortir de sa neutralité; il demanda que le but du congrès fût à l'avance nettement délimité et mit comme condition de sa participation que l'on n'y discuterait « que des questions résultant naturellement et directement de la dernière guerre... c'est-à-dire que l'on s'abstiendrait de soulever la question de l'Égypte, celle du Liban et celle des Lieux Saints » (3).

Lt France espérait ainsi éviter tout conflit où elle pourrait être mêlée et aussi empêcher toute discussion de ses

c'est la neutralité la plus absolue garantie par l'abstention la plus scrupuleuse ».

Cf. M. de Broglie. *Vingt-cinq ans après*, *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1896, et M. de Broglie, Discours au Sénat, *Journal officiel* du 1er décembre 1880.

(1) *Journal officiel* du 8 juin 1878. Séance de la Chambre du 7 juin. Discours de M. Waddington, ministre des affaires étrangères.

(2) « La France, disait en 1875 le duc Decazes aux plénipotentiaires chargés de représenter notre pays à Constantinople, la France n'entend pas sortir de son recueillement, elle ne peut refuser à faire entendre sa voix dans les conseils de l'Europe, mais elle entend n'y défendre que les intérêts de la paix, de la concorde et de la conciliation, et, en prêtant son concours le plus actif à tous les efforts pour en assurer les bienfaits, elle entend toujours garder la pleine possession d'elle-même ; vous ne devez donc jamais et en aucune circonstance vous engager dans une voie qui pourrait compromettre sa neutralité. »

(3) Discours de M. Waddington à la Chambre des députés, séance du 7 juin 1878.

droits avant le jour où elle aurait reconquis assez de force pour les affirmer sans crainte.

Les puissances acceptèrent ces conditions, et la France prit part au congrès. Elle y fit entendre une voix de paix et de justice, elle y joua le rôle de médiatrice à la satisfaction générale. Fidèle à ses traditions, elle ne sortit de sa réserve que pour prendre en main la cause de la Grèce (1) et celle de la Roumanie, et elle eut chaque fois la satisfaction de voir ses propositions acceptées par les autres puissances. Celles-ci voulurent même reconnaître ses bons procédés et dans l'article 62 du traité elles rappelèrent ses droits de protection sur les chrétiens dans l'Empire ottoman.

La France recevait d'autre part de l'Angleterre l'assurance qu'elle ne s'opposerait pas à l'exécution de ses projets concernant la Tunisie : lord Salisbury lui reconnaissait formellement, en outre, des droits égaux à ceux de l'Angleterre, en Egypte ; elle retirait donc du congrès, outre le prestige moral que lui valait la sagesse de son attitude, certains avantages matériels.

Le traité de Berlin n'était pourtant pas sans lui causer quelques préjudices ; elle souffrait de la prépondérance

(1) Les réserves de la France dans la question d'Egypte, l'initiative qu'elle prit en faveur de la Grèce ont été également critiquées (V. de Broglie, *Vingt-cinq ans après*). Nous avions pris en main la cause de la Grèce. Deux ans plus tard nous nous voyions presque obligés d'intervenir par les armes en sa faveur. Nous enlevions la question d'Egypte au contrôle européen, l'Angleterre en profitait en 1882 pour s'installer en Egypte et y établir sa domination. Mais, 1° ce sont des hardiesses postérieures au traité de Berlin qui mirent en 1880 la France dans une situation délicate vis-à-vis de la Grèce ; 2° Nous étions au moment du congrès en droit de nous méfier des vues de M. de Bismarck sur l'Egypte. Il semblait prêt à engager l'Angleterre à une occupation qui, pour lui, aurait présenté l'avantage de la brouiller avec la France. Nous n'avions rien à gagner à une discussion dans le congrès, il valait mieux s'en tenir aux assurances amicales données par Lord Salisbury et Lord Beaconsfield à M. Waddington. C'est en 1882, non en 1878, que nous avons perdu l'Egypte, et si alors vraiment notre inaction nous fut imposée, il faut remonter plus loin que le Traité de Berlin pour retrouver la cause de notre impuissance, et s'arrêter aux désastres de 1870.

qu'il ménageait à l'Allemagne en Orient; comme l'Angleterre, elle devait pâtir de l'énorme développement du commerce austro-allemand dans les Balkans. Elle avait enfin de sérieuses raisons de regretter les satisfactions obtenues par l'Autriche. car l'Allemagne l'achetait à ce prix et la faisait entrer définitivement dans une alliance dirigée surtout contre la France. Mais pour importants et réels que fussent tous ces avantages et ces inconvénients, aucun d'entre eux ne modifiait son attitude envers la Turquie, et elle resta, après le traité de Berlin comme avant, également soucieuse de respecter les principes fondamentaux de sa politique dans le Levant : protection des chrétiens, assistance aux jeunes nationalités, et enfin maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. s'il se trouve menacé par l'ambition de quelque grande puissance.

Peut-être seulement sa politique est-elle depuis plus réservée qu'autrefois et plus manifestement encore inspirée par la volonté de conserver la paix.

Les autres puissances aussi redoutent plus qu'autrefois tout conflit. Depuis qu'elles supportent le régime de la paix armée, que chacune s'épuise pour augmenter ses forces militaires et toujours être prête à entrer en guerre contre ses voisines, chacune redoute cette lutte qu'elle sait devoir être terrible, ruineuse pour le vainqueur et mortelle pour le vaincu; elles s'empressent d'étouffer toute conflagration locale susceptible d'allumer la guerre universelle.

Plus spécialement en Orient, le traité de Berlin, qui intéresse d'une façon directe toutes les puissances au sort de la Turquie, a augmenté leur souci de conserver une paix que le moindre incident menace de compromettre. Afin d'éviter des conflits, dont le moins grave peut toujours prendre des proportions inattendues et provoquer une guerre générale en Europe, les puissances sont presque toujours d'accord pour chercher à maintenir en Orient le *statu quo*. Tel est le but essentiel de leur politique commune; elle veut le calme et l'immobilité. Lorsqu'un con-

flit éclate malgré leurs efforts, elles cherchent tout au moins à le limiter, et pour éviter de nouveaux troubles, il arrive qu'elles ne soutiennent pas des revendications qui leur paraissent légitimes, ou qu'elles s'inclinent devant le fait accompli, même si elles le désapprouvent.

Quoique souvent, depuis dix-huit ans, l'intervention de l'Europe ait été plus efficace, quoiqu'elle ait pu ralentir la chute de la Turquie, protéger parfois contre elle ses sujets, calmer les ambitions trop vives des petits peuples ses voisins, et exercer presque toujours avec sagesse son action modératrice sur les événements, ce n'est plus d'elle que dépend essentiellement le sort de l'Orient. Depuis le traité de Berlin, la cause précédente des agitations, des troubles, des nouveaux démembrements de la Turquie n'est plus l'ambition des puissances ou la décadence de l'Empire ottoman, mais le développement en Orient des nationalités nouvelles.

DEUXIÈME PARTIE

LA QUESTION D'ORIENT DEPUIS LE TRAITÉ DE BERLIN

CHAPITRE PREMIER

L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BERLIN (AFFAIRES DE GRÈCE ET DE MONTÉNÉGRO DE 1878-1881)

§ I. *Les affaires de Grèce jusqu'à la conférence de Berlin de 1880.* — § II *Affaires du Monténégro.* — § III. *Affaires de Grèce depuis la conférence de Berlin.*

Toutes les complications, qui depuis le traité de Berlin ont attiré l'attention de l'Europe sur l'Orient, n'ont cependant pas eu pour cause le développement des nationalités, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Empire ottoman. Après avoir signé le traité, il fallait le faire exécuter ; les exigences de l'Europe, le mauvais vouloir de la Turquie, le vague de certaines décisions occasionnèrent de nombreux embarras ; certains tournèrent en conflits, préoccupèrent vivement les puissances et faillirent rallumer en Orient la guerre presque aussitôt qu'éteinte.

I

On eût pu croire que le premier soin de la Turquie, affaiblie par sa défaite, serait d'éviter, autant qu'il était en son pouvoir, toute cause de troubles et de chercher le

calme et la paix qui lui étaient nécessaires pour réparer ses forces. Il n'en fut rien. Au lieu de payer sagement le prix de sa défaite, elle tenta d'éluder ses obligations ; elle se refusa à reconnaître les droits conférés par le traité de Berlin au Monténégro, elle repoussa les prétentions de la Grèce, le tout sans autre résultat d'ailleurs que d'attirer sur elle le mécontentement de l'Europe et d'augmenter le désarroi à l'intérieur de l'Empire.

Dès le lendemain du traité de Berlin (17 juillet 1878) (1), les Grecs, pressés d'entrer en possession des territoires qui leur avaient été promis, demandaient à la Porte de nommer des commissaires chargés de s'entendre avec les leurs au sujet de la rectification de frontières, ainsi que le traité l'avait stipulé. Mais la Porte n'avait jamais eu l'intention d'accorder aux Grecs un seul pouce de territoire ; et, sans rien répondre aux ouvertures qui lui étaient faites, elle adressait aux puissances une circulaire (2) où elle les priait « de faire parvenir au cabinet d'Athènes des conseils de droiture et de prudence qui le détourneraient d'une entreprise aussi injuste qu'impolitique » et de ne pas « sacrifier les droits d'un propriétaire légitime aux convoitises d'un ambitieux voisin ».

Les réclamations de la Porte furent mal accueillies. Le gouvernement ottoman faisait trop bon marché des vœux que les puissances avaient formellement exprimés au traité de Berlin, et en accusant la Grèce de vouloir la spolier, il semblait trop leur reprocher indirectement cette spoliation.

La France et la Russie spécialement témoignèrent leur mécontentement (3) et firent observer à la Turquie que « sa circulaire ne se bornait pas à repousser le programme développé par M. Delyannis ; elle écartait, avec aussi peu

(1) *Livre jaune* sur la Grèce, page 20, dépêche du 17 juillet 1878.
(2) *Livre jaune*, page 24, 8 août 1878.
(3) *Livre rouge* autrichien sur la question des frontières turco-grecques de 1880, page 13, pièce 8.

de ménagements, les vœux beaucoup plus modestes exprimés par l'Europe dans un sentiment de conciliation » (1). Elles accueillirent au contraire avec bienveillance les réclamations de la Grèce. Le cabinet d'Athènes désespérait déjà d'obtenir satisfaction de la Turquie, il demandait avec insistance la nomination de commissaires chargés de tracer la nouvelle frontière, et il réclamait des puissances la médiation prévue par le traité (2).

La France écouta ces plaintes, et, comme la Porte persistait dans ses refus, elle consulta les autres cabinets sur l'opportunité d'une médiation. Ils jugèrent qu'en effet la situation rendait l'offre de leurs bons offices nécessaire. et, au mois de février 1879, une conférence. composée des représentants des puissances, de la Grèce, et de la Turquie, s'ouvrait à Preveza pour régler le différend.

Dès les premières séances, il fut évident que la Grèce et la Turquie ne sauraient s'entendre, car la Porte avait trouvé un appui en Europe et se montrait intraitable.

Fidèle encore à son ancienne politique. peut-être liée par des engagements récents (3), l'Angleterre soutenait la Turquie (4); elle n'avait admis qu'après toutes les autres puissances la nécessité d'une tentative de conciliation, elle s'était longtemps portée garante du bon vouloir du gouvernement ottoman et finalement n'avait consenti à la médiation européenne qu'en réclamant des puissances un

(1) *Livre jaune*, page 29. Paris, 23 août 1878. Note de M. Waddington, ministre des affaires étrangères.

(2) « La réponse du gouvernement de Constantinople à nos demandes, écrit M. Delyannis, est purement évasive..... Devant cette attitude de la Sublime Porte, qui cherche à éluder les résolutions du congrès, le gouvernement du roi croit que le moment est venu de s'adresser aux puissances et les prie d'exercer ce droit de médiation qui leur est conféré par l'article 24 du traité de Berlin. »

(3) V. les attaques des libéraux contre le cabinet conservateur notamment *Greece abandoned* pamph. publié par le *Greek committee*. Londres, 1880.

(4) Cf. *Livre rouge* autrichien, *Frontières grecques*, p. 16, pièce 15.

tracé nouveau qui satisferait non seulement la Grèce mais aussi la Porte (1).

Les Turcs se savaient protégés ; ils en profitèrent. Avant même l'ouverture de la conférence, le grand vizir avait déclaré à notre ambassadeur à Constantinople « que le gouvernement turc ne partirait pas, dans les négociations à ouvrir, des limites tracées à Berlin » (2) et dès la première séance, les plénipotentiaires ottomans proposaient un tracé inacceptable et déclaraient qu'ils considéraient le traité de Berlin et les décisions de la conférence comme non obligatoires pour leur gouvernement (3).

Sur ce, les représentants des puissances se séparèrent. L'Europe n'était pas disposée à passer immédiatement de la médiation à l'intervention. Seule la Russie, dont la rancune contre la Turquie était encore mal apaisée, l'eût peut-être vue avec satisfaction aux prises avec de nouveaux ennemis ; les autres puissances tenaient par dessus tout à la paix. L'Angleterre était favorable à la Porte, et la Grèce ne trouvait d'autres sympathies en Europe que celles de la France, qui était prête à l'assister de ses conseils et de son influence, mais qui n'eût pas voulu prendre l'initiative d'une mesure hostile contre la Turquie. Les puissances ne méconnaissaient cependant pas qu'elles avaient fait des promesses à la Grèce. Le Divan ne voulait pas les exécuter, elles tentèrent d'obtenir son consentement à une transaction.

Les négociations entre la Grèce et la Porte, rompues à Preveza, avaient été bientôt reprises. La Porte avait craint un moment que, sur une proposition de la France sollicitée par la Grèce, les puissances ne chargeassent leurs représentants à Constantinople de régler entre eux le différend (4) ; et, pour éviter cette solution trop prompte,

(1) *Livre jaune, Frontières grecques*, page 43, dépêche du 26 novembre 1878.

(2) *Livre jaune*, dépêche du 17 décembre 1878.

(3) *Livre rouge* autrichien, 1880, page 33, pièce 52.

(4) *Livre jaune*, page 111, dépêche du 21 avril 1879.

elle avait entamé de nouveaux pourparlers avec le cabinet d'Athènes. Mais le seul but du Sultan était de gagner du temps et de lasser la patience de l'Europe, car il n'y avait pas d'entente possible entre deux adversaires qui ne voulaient ni l'un ni l'autre abandonner aucune de leurs prétentions.

Les deux partis s'entêtaient également lorsque M. Waddington, ministre des affaires étrangères de France, proposa une transaction : La ville de Janina, que réclamait la Grèce, resterait entre les mains des Turcs, mais les Grecs recevraient en compensation des territoires en Thessalie (1).

Cette proposition échoua devant l'obstination des deux adversaires. Puisqu'ils n'acceptaient pas de bon gré une transaction, il ne restait qu'un moyen de résoudre la question, l'intervention active de l'Europe.

Sur ces entrefaites, le gouvernement anglais (2) qui modifiait un peu sa politique sous la pression d'une importante fraction de l'opinion publique, proposait la nomination d'une commission européenne qui irait sur place délimiter la nouvelle frontière (3), et la France demanda qu'il n'entrât ni représentants de la Turquie, ni représentants de la Grèce dans cette commission (4), ce qui semblait indiquer son intention de donner aux décisions de la commission la valeur d'un arbitrage. Les puissances acceptèrent ces deux projets. C'était un premier changement dans leur politique, elles étaient lassées par deux ans de négociations

(1) *Livre jaune*, page 170, Paris, 17 décembre.

(2) Cabinet Salisbury. Le premier symptôme de ce changement d'attitude de l'Angleterre est une dépêche de Lord Salisbury à Sir A. Layard du 12 juin 1879 où il conseille d'exercer une pression sur la Turquie pour la décider à un accord avec la Grèce. Cette dépêche fut envoyée immédiatement après le succès d'un grand meeting organisé à Willi's room par les libéraux, en faveur de la Grèce.

(3) 2e *Livre jaune* sur les affaires grecques. Dépêche du 20 janvier, p. 21.

(4) Journal *le Temps*, dépêche de Vienne, 4 avril 1880.

toujours vaines (1) et entraînées par le gouvernement français qui manifestait de plus en plus vivement ses sympathies pour la Grèce (2), sans pourtant sortir encore de sa réserve prudente (3).

Un brusque et radical changement dans la politique anglaise, qui jusqu'alors avait plus ou moins soutenu la Porte, décida l'Europe à imposer, s'il le fallait, sa volonté à la Turquie.

Le parti libéral anglais était arrivé au pouvoir, et son chef M. Gladstone avait été désigné pour présider le nouveau cabinet. Quoique, depuis le traité de Berlin, il eût continué à défendre la Turquie, le gouvernement anglais avait perdu son ancienne influence à Constantinople ; aussi l'opinion publique anglaise était de plus en plus défavorable à la Turquie et persuadée que continuer à la soutenir, c'était s'obstiner à galvaniser un cadavre. Le bouillant leader du parti libéral s'était d'autre part trop nettement tracé sa conduite à l'avance, il avait trop passionnément attaqué « le Turc innommable » et réclamé son expulsion d'Europe « avec armes et bagages » pour ne pas être obligé, après son arrivée au pouvoir, d'exécuter au moins en partie son programme. Il ne le renia pas, et lié par ses promesses antérieures, poussé par l'ardeur de son caractère, par ses sentiments humanitaires et religieux, il sembla

(1) Ajoutons qu'en cette occurrence encore, la Turquie montra sa mauvaise volonté. Elle n'osa s'opposer ouvertement à la formation de la commission arbitrale, mais elle chercha à se soustraire indirectement à ses décisions. Elle prétendit tout d'abord que tout espoir d'arrangement avec la Grèce n'était pas perdu, chose au moins étrange après les propositions dérisoires faites par la Porte à titre définitif. Ensuite elle affirma qu'elle ne serait pas en mesure de garantir la sécurité des membres de la commission qui opéreraient sur le terrain, ce qui est un aveu si singulier qu'on ne doit y voir qu'un des faux-fuyants coutumiers à la diplomatie orientale.

(2) Ministère de Freycinet.

(3) Circulaire de M. de Freycinet, 21 avril 1879. « L'Europe n'a point à se substituer aux négociateurs eux-mêmes, mais simplement à s'interposer entre eux pour aplanir leurs sentiments et contribuer à les rapprocher. »

vouloir, dans les premiers jours de son ministère, entraîner l'Europe à une véritable croisade contre la Turquie.

Lord Granville, ministre des affaires étrangères, envoyait au représentant de l'Angleterre à Constantinople, une note indiquant les stipulations de 1878 qui n'avaient pas reçu leur application, et invitant les puissances à s'entendre pour obtenir satisfaction de la Porte à cet égard. Dans cette note, qui visait spécialement la conduite de la Porte dans les affaires pendantes de Grèce, de Monténégro et d'Arménie, le gouvernement anglais manifestait sa volonté d'inaugurer une politique énergique contre la Turquie. Les déclarations de M. Gladstone et de lord Granville à la Chambre des communes et à la Chambre des Lords, l'attitude des représentants de l'Angleterre à l'étranger augmentèrent bientôt encore la portée de cette dernière démonstration (1).

Mais isolé, le gouvernement anglais n'avait pas les moyens d'imposer sa volonté à la Turquie et l'Europe n'était pas disposée à le suivre dans la politique belliqueuse qu'il semblait vouloir inaugurer. Les puissances avaient fait bon accueil à la note de lord Granville et elles avaient consenti à y apposer leur signature, parce qu'elles considéraient que leur dignité était engagée à l'exécution du traité de

(1) Le 21 mai 1880 M. Gladstone disait devant la Chambre des communes : « Je ne dois pas dissimuler qu'à mon sens il est deux points sur lesquels le gouvernement turc se méprend complètement, d'abord la Turquie en est venue à croire que l'Angleterre a un tel intérêt particulier au maintien de l'Empire ottoman que ce dernier pourra toujours être assuré en fin de compte de notre concours. » Et dans un discours à la même date, à la Chambre des Lords, lord Granville parlant des affaires d'Arménie se montrait encore plus explicite sur ce qu'il appelle « les illusions de la Turquie » et annonçait que le gouvernement de Sa Majesté avait cru devoir demander à l'Europe une action collective. Discours de MM. Gladstone et Granville, *Mémorial diplomatique*, 20 mai 1880.

« L'Angleterre, a déclaré M. Goschen, ambassadeur à Vienne, n'a aucun intérêt à défendre l'existence de l'Empire ottoman mais s'intéresse tout particulièrement à l'exécution des réformes imposées à la Turquie par le traité de Berlin. » *Débats*, 28 mai 1880.

Berlin et parce qu'elles étaient lasses des atermoiements et des échappatoires du gouvernement turc : mais il n'était pas dans l'intention de la plupart d'entre elles de rien faire qui affaiblît encore la Turquie. En France et en Autriche surtout, les déclarations de M. Gladstone furent fort mal accueillies : la France aimait la Grèce, mais elle craignait toute complication pouvant aboutir à une guerre (1). L'Autriche consentait à exiger de la Turquie l'exécution des réformes, mais elle était déterminée à s'opposer énergiquement à toute mesure ayant chance d'aboutir à un nouveau démembrement de l'Empire ottoman. Alors qu'il était chef de l'opposition, M. Gladstone s'était livré à des attaques violentes contre le gouvernement autrichien, auquel il reprochait de prendre la défense de la Turquie et du « grand assassin ». L'Autriche s'en souvenait (2), elle se méfiait des projets du nouveau premier ministre d'Angleterre et se tenait prête à protéger la Turquie contre tout acte d'hostilité (3).

Ces réserves de l'Europe rendaient impossible le succès de la note anglaise. Il était à prévoir que la Turquie ne redouterait pas une action à main armée des puissances

(1) Voir correspondances et articles du *Temps* et des *Débats* des 13 et 14 mai 1880.

(2) Le gouvernement autrichien exigea même de M. Gladstone, premier ministre, une rétractation des attaques sorties de la bouche de M. Gladstone, homme privé. Mais les promesses de ne pas attaquer de propos délibéré la Turquie, que dut alors faire M. Gladstone, ne parurent pas une garantie suffisante de sa conduite. Voir la lettre de M. Gladstone au comte Karolyi, *Mémorial diplomatique* du 15 mai 1880.

(3) « Il est certain, écrivait la *Neue freie Presse*, journal officieux du cabinet de Vienne, que l'Autriche-Hongrie n'a aucun intérêt à ce que la question d'Orient soit remise sur le tapis ; car cette éventualité nous imposerait de nouvelles charges qui engageraient et paralyseraient nos forces pour des années. Notre politique ne peut se mouvoir dans une direction parallèle à celle de M. Gladstone, si tant est qu'il faille prendre au sérieux ses déclarations au parlement anglais. Si l'on se décidait réellement à effectuer l'exécution du traité de Berlin dans le sens d'une croisade contre la Turquie, *alors, espérons-le, nous trouverions dans l'alliance allemande le contre-poids nécessaire.* »

signataires du traité de Berlin, arrêtées par la divergence de leurs intérêts, et qu'elle regarderait également comme impossible une action isolée de l'Angleterre.

Devant un refus de la Turquie d'obtempérer à ses injonctions, que pouvait en effet l'Angleterre? ce n'est pas une démonstration navale qui eût suffi à faire céder la Turquie, et le peuple anglais n'était pas disposé à courir les aventures d'une expédition pour laquelle les forces dont il disposait eussent été insuffisantes (1).

Le gouvernement turc pouvait, sans crainte, refuser d'obéir aux puissances. Il le fit. Ce refus était un échec surtout pour l'Angleterre, qui avait commis la maladresse de trop s'avancer et qui était plus que toute autre puissance intéressée au succès des négociations qu'elle avait entreprises.

Elle reconnut son erreur et dès lors elle s'ingénia à sortir de l'impasse où elle était entrée. Pour un refus, les négociations de l'Europe avec la Turquie n'étaient pas rompues. Ceci permit à l'Angleterre d'éviter tout au moins l'humiliation de l'insuccès définitif. Elle continua en apparence la même politique, puis insensiblement elle quitta son attitude belliqueuse à l'égard de la Turquie pour rentrer dans le concert européen, afin de partager l'échec final qu'elle prévoyait, avec toutes les autres puissances. Elle n'abandonnait cependant la Grèce qu'avec peine, et elle aurait persisté peut-être dans ses premiers projets, si elle eût seulement trouvé en Europe un auxiliaire prêt à la seconder jusqu'au bout. Un moment elle espéra trouver cet allié dans la France. Le cabinet français manifestait chaque jour plus ouvertement ses sympathies pour la Grèce : un nouveau ministère était arrivé aux affaires, il avait abandonné les projets de transaction proposés à l'Europe par M. Waddington, et il accueillait au contraire avec satisfaction le projet d'une conférence européenne

(1) Voir correspondance de Londres aux *Débats*, 13 mai 1880. Sur l'état de l'armée anglaise et les derniers événements, V. discours de M. Gladstone du 22 juillet 1880.

pour résoudre la question grecque, dont l'Angleterre avait pris l'initiative.

Cet accord de la France et de l'Angleterre influa sur les dispositions des autres puissances. Quoiqu'elles fussent pour la plupart hostiles à l'emploi de mesures coercitives contre la Turquie, toutes consentirent à s'ériger en arbitres du procès, sans se soucier de savoir comment leur jugement serait exécuté.

L'Autriche, l'Allemagne, l'Italie acceptèrent le principe d'une conférence : quant à la Russie, elle espérait trouver là, prétexte pour une intervention nouvelle et non seulement elle applaudissait à la proposition de l'Angleterre, mais encore elle demandait à étendre les discussions des plénipotentiaires à « toutes les questions orientales demeurées en souffrance depuis le congrès » (1).

Le 7 juin 1880 les ambassadeurs d'Allemagne informaient les cabinets étrangers que, suivant la proposition du gouvernement anglais, le gouvernement allemand, « désirant amener l'exécution pleine et entière de l'œuvre commune consacrée par le traité de Berlin, avait l'honneur de proposer aux puissances dont la médiation est prévue par l'article 24 de ce traité, de vouloir bien charger leurs ambassadeurs à Berlin de s'y réunir en conférence. » Le 10 juin 1880, les ambassadeurs de toutes les puissances à Constantinople remettaient à la Porte une note où ils l'avisaient que, devant son attitude et son refus d'arriver à une solution dans l'affaire de rectification des frontières gréco-turques, les puissances avaient « décidé que leurs représentants se réuniraient en conférence à

(1) « La Russie voudrait, parait-il, que la conférence qui se tiendra à Berlin, fût investie d'un mandat général pour régler toutes les questions orientales demeurées en souffrance depuis le Congrès... » 3e *Livre jaune* sur les affaires de Grèce, page 34, n° 33, 21 mai 1880.

« La Russie a demandé que la conférence, pour la question grecque, soit également chargée de régler toutes les autres questions pendantes en Orient. »

Dépêche du comte de Montebello à M. de Freycinet, 21 mai 1880.

Berlin pour déterminer, à la majorité des voix, la ligne de frontières qu'il convient d'adopter » (1).

Huit jours plus tard la conférence s'ouvrait. A la première séance, les représentants des autres puissances, demandaient au représentant de la France, d'exposer le projet sur lequel l'Europe avait à statuer. Il accepta et il détermina ainsi la tâche de la conférence : « rester fidèle, non seulement à l'esprit mais en quelque sorte à la lettre du traité de Berlin ; se conformer aux intentions du Congrès contenues dans le protocole 13 ». Dans l'esprit des représentants des puissances, la conférence de Berlin où l'on n'avait voulu admettre ni délégués grecs, ni délégués turcs, devait décider entre la Grèce et la Turquie et non simplement offrir une fois de plus son inutile médiation (2). Ils ne protestèrent donc pas contre l'interprétation du rôle de la conférence qui devenait un tribunal chargé de prononcer entre la Grèce et la Turquie en s'appuyant sur le texte du traité de Berlin.

Le plénipotentiaire français passa ensuite à l'examen des tracés de frontières présentés par la Grèce et la Turquie et les repoussa également pour en proposer un troi-

(1) 3e *Livre jaune*, n° 48, page 43.

(2) La Porte elle-même avait bien compris que tel était le caractère de la conférence. A la note des puissances l'avisant de sa réunion, elle répondait : « La Sublime Porte n'aurait rien à objecter à la conférence projetée si les informations fournies à ce sujet par la note de Votre Excellence ne semblaient indiquer que les représentants des puissances sont appelés à prendre des décisions qui seraient incompatibles avec l'idée et le caractère d'une médiation. » Cette protestation de la Porte était absolument légitime. Rien, au point de vue du droit international, ne justifiait l'intervention des puissances. Le traité de Berlin faisait des promesses à la Grèce, il ne lui donnait aucun titre positif ; il prévoyait la médiation des puissances, non leur arbitrage. Les puissances ne pouvaient arguer d'aucun droit pour dépouilller la Turquie au profit de la Grèce, si ce n'est de l'axiome allemand : « das Recht ist die Politik der Gewalt ».

Elles ont usé d'un expédient étrange en torturant, pour se retrancher derrière les dispositions du traité de Berlin, le sens du mot médiation, en n'employant jamais que lui et en affectant de croire que des médiateurs avaient le droit d'imposer leurs décisions par la force.

sième qui, tout en réduisant les prétentions exagérées de la Grèce, était encore tout en sa faveur et lui accordait plutôt plus que le traité de Berlin dans son 13e protocole ne l'avait prévu. Chaudement appuyé par la Russie qui défendit le principe des nationalités devant la conférence, le tracé français fut, après quelques discussions, accepté à l'unanimité.

Restait à notifier cette décision à la Turquie : les puissances le firent dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur leur volonté de l'imposer, s'il était nécessaire. Leurs ambassadeurs remirent, le 15 juillet 1880, au gouvernement turc la note collective suivante : «... Le con« grès de Berlin ayant indiqué dans son 13e protocole les « points principaux de la ligne frontière, qu'il jugeait néces« saire d'établir entre la Turquie et la Grèce, les puissances « ont fait appel d'abord aux négociations directes, sur « cette base, entre les deux États. A deux reprises, dans « les conférences de Preveza et de Constantinople, les com« missaires turcs et grecs, après de longs pourparlers, n'ont « abouti qu'à constater leurs divergences ; en présence de « ces tentatives infructueuses, les puissances désignées par « le traité de Berlin ont jugé nécessaire d'imposer leur mé« diation. Cette médiation, pour être efficace, devra s'exer« cer dans toute sa plénitude et les cabinets, en présence des « dispositions réciproques des deux États intéressés, ont « prescrit à leurs représentants réunis en conférence à Berlin « de fixer, en se conformant aux indications générales du « protocole 13, une ligne qui constituât entre la Grèce et la « Turquie une bonne et solide frontière défensive. Les plé« nipotentiaires, après la discussion la plus attentive, éclairés « d'ailleurs par les avis des commissaires techniques dé« légués par leurs gouvernements, ont voté à l'unanimité, « suivant les termes de leur mandat, le tracé contenu dans « l'acte suivant qui résume leurs délibérations. « Les pour« parlers engagés entre la Turquie et la Grèce pour la recti« fication de leurs frontières n'ayant point amené de ré-

« sultats, les soussignés plénipotentiaires des puissances « appelées, par les prévisions de l'acte du 13 juillet 1878, à « exercer la médiation entre les deux États, se sont réunis « en conférence à Berlin, conformément aux instructions de « leurs gouvernements, et après une mûre délibération, « s'inspirant de l'esprit et des termes du protocole 13 du « congrès de Berlin, ont adopté à l'unanimité le tracé sui- « vant : « La frontière suivra le Thalweg du Kalamas, « depuis l'embouchure de cette rivière dans la Mer Ionienne « jusqu'à sa source dans le voisinage de Han Kalabaki, puis « les crêtes qui forment la ligne de séparation entre les bas- « sins au nord de la Wonitza, de l'Haliacmon, et du Mavro- « neri et leurs tributaires : au sud du Kalamas, de l'Arta, « de l'Aspropotamos et du Salambryas (Pénée ancien) et « leurs tributaires pour aboutir à l'Olympe dont elle suivra « la crête jusqu'à son extrémité orientale sur la Mer Égée. « Cette ligne laisse au sud Janina ainsi que Metzovo, qui « resteront acquis à la Grèce.

« En conséquence, les gouvernements de l'Allemagne, de « l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne, « de l'Italie et de la Russie invitent le gouvernement de la « Sublime Porte musulmane, l'empereur des Ottomans et « celui de Sa Majesté le roi des Hellènes à accepter la ligne « frontière indiquée dans le document ci-dessus et que les « puissances médiatrices, réunies en conférence, ont una- « nimement reconnue conforme à l'esprit et aux termes du « congrès de Berlin et du protocole 13 du congrès (1). »

Au reçu de cette note, le gouvernement turc tenta de discuter sa teneur en affectant de ne toujours considérer les décisions de la conférence que comme de simples propositions émanant de médiateurs obligeants. Les gouvernements de l'Europe ne l'entendaient pas ainsi : ils étaient

(1) Voir le rapport de la commission technique sur le tracé de la nouvelle frontière et une carte des frontières proposées par la conférence ainsi que les tracés grecs et turcs, annexée au *Livre bleu, Grèce*, n° 3. 1880.

déterminés à appliquer les décisions de la conférence, cette : « manifestation solennelle de la volonté de l'Europe » disait le prince de Hohenlohe, cette : « décision obligatoire pour la Turquie comme pour la Grèce », selon les paroles de lord Salisbury, ce : « verdict européen, cet arrêt des gouvernements en faveur du peuple grec », selon celles de M. de Freycinet et ils faisaient remettre à la Porte par leurs ambassadeurs à Constantinople, le 25 avril 1880, une note où il était déclaré « que la décision de la confé-« rence de Berlin ayant été prise après mûre délibération et « à la suite d'un examen attentif des différents tracés suc-« cessivement proposés par les gouvernements ottoman et « grec, *les puissances médiatrices ne sauraient consentir à « ce que la discussion fût ouverte à cet égard*... Les gouver-« nements se trouvent, par suite, dans l'impossibilité d'auto-« riser leurs représentants à accepter aucune discussion sur « le tracé de la frontière. Ils ne peuvent que leur laisser la « faculté d'examiner toute proposition que la Porte aura à « leur communiquer en ce qui concerne la meilleure ma-« nière d'effectuer l'évacuation, par les autorités ottomanes, « des territoires que vise la décision de la conférence, ainsi « que leur remise au gouvernement hellénique ».

A ces nouvelles injonctions, la Turquie résista encore. Elle fit bien, car en gagnant du temps elle gagnait la partie. Quelques mois plus tard, le concert européen était rompu et les puissances abandonnaient la Grèce.

La cause principale de cette volte-face fut le demi-insuccès d'autres négociations qu'elles avaient entamées avec la Porte en faveur du Monténégro.

II

Le Monténégro n'avait pas attendu plus que la Grèce, pour presser le Sultan de lui remettre les territoires que lui accordait le traité de Berlin. Quelques jours après la clôture du congrès, le prince Danilo rappela à la Turquie

ses engagements et lui demanda une cession immédiate, de peur que tout retard n'amenât des difficultés. « Il importe, disait-il, de ne pas laisser s'aggraver l'esprit de résistance qui est fomenté par les fonctionnaires du gouvernement bien plus qu'il ne l'est par l'esprit spontané des habitants (1). »

A ces demandes, appuyées énergiquement par les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, la Porte donna une première satisfaction en février 1879, par la cession des villes de Pouz et de Podgoritza ; mais elle s'en tint à cette première preuve de sa bonne volonté et elle refusa soudain par la note suivante, de continuer les cessions : « les commissaires monténégrins ayant soumis la question de la remise de Gussinié et de Plava, les commissaires ottomans déclarent n'avoir pas d'instructions à ce sujet, mais qu'ils sont seulement autorisés à s'entendre sur la remise des territoires cédés au Monténégro et sis dans le vilayet de Scutari d'Albanie ».

Les difficultés soulevées par la Porte avaient une raison et un prétexte. Le gouvernement ottoman prétextait que la géographie des régions qu'il devait céder était imparfaitement connue. Les représentants des grandes puissances, réunis à Berlin, n'avaient pu selon lui qu'indiquer de façon approximative et défectueuse la nouvelle frontière, et, par conséquent, il fallait la déterminer de façon plus exacte avant de procéder à la remise des territoires. En réalité, la Porte ne cherchait ainsi qu'à gagner le temps nécessaire pour fomenter, parmi les populations albanaises qui devaient changer de maître, une révolte qui rendrait leur cession au Monténégro impossible.

D'origine inconnue, descendants, croit-on, des anciens Illyriens (2), les Albanais peuplent au nombre d'environ

(1) Cf. *Livre vert* (italien) sur le Monténégro. *Portefeuille diplomatique*, 1880.
(2) Cf. De Hahn. *Albanesische Studien*. Les Illyriens sont ainsi que les Hellènes un rameau de la race Pélasgique.

1.500.000 (1) la côte orientale de l'Adriatique. Quelques-uns sont restés chrétiens, mais la plupart se sont convertis à l'Islamisme; les uns, après la conquête de leur pays par les Turcs, d'autres à des dates plus récentes, et principalement sous le gouvernement d'Ali de Tebelen, pacha de Janina (2). Ils ne sont point musulmans fanatiques (3); comme les Kurdes avec lesquels ils semblent avoir de nombreuses ressemblances de mœurs, ils ont adopté l'islamisme surtout afin de jouir des avantages qui y sont attachés, afin d'avoir le droit de porter des armes, de se livrer au brigandage et de commander aux chrétiens.

Ils ne sont pas plus fidèles sujets du Sultan qu'ils ne sont croyants fidèles; toujours ils ont entendu être leurs seuls maîtres et n'obéir qu'à leurs beys; ils bravent la Porte dans leurs montagnes, et chaque fois qu'elle a voulu leur imposer une administration régulière, ils se sont révoltés. Lorsque, vers 1830, le gouvernement ottoman chercha à briser dans tout l'Empire les autonomies locales, il se heurta à une résistance acharnée des Albanais qui tenaient à rester indépendants du pouvoir central, et les fonctionnaires que la Porte parvint depuis à établir dans leur pays durent se contenter d'y exercer une autorité plus nominale qu'effective.

Malgré leur esprit d'indiscipline, les Albanais restaient attachés au Sultan qui appelait les principaux d'entre eux aux plus hautes fonctions de l'Empire et leur laissait leur liberté. Ceux d'entre eux que le traité de Berlin cédait au Monténégro repoussaient ce changement dans la crainte

(1) Vivien de Saint-Martin. (Moyenne des chiffres cités par les divers géographes) Hughes, *Travels in Sicily Greece and Albania*; Wassa Effendi, *La vérité sur l'Albanie et les Albanais*, Paris, 1879.

(2) Cf. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*.

(3) Ils révèrent, nous dit M. Bérard *(La Macédoine)*, saint Nicolas autant que Mahomet. La devise inscrite sur la lame de leurs sabres : « Où est le sabre, là est la foi » est, ajoute-t-il, leur première règle de conduite. Voir également M. Hughes, *Travels in Sicily Greece and Albania*.

de tomber sous une domination plus sévère. Ceux qui restaient sous la domination turque ne voulaient pas davantage se voir séparés de leurs frères; un vague sentiment national, le désir de conserver leur force en restant unis, les poussait à s'opposer vivement à tout partage de l'Albanie. Il était aisé au gouvernement ottoman d'exploiter ces sentiments, et de persuader à des populations aussi belliqueuses et jalouses de leur unité de la défendre à coups de fusils.

La Porte avait poussé les Albanais à protester énergiquement, au moment du traité de San-Stefano (1) et pendant le congrès de Berlin, contre toute annexion d'une partie de l'Albanie au Monténégro.

Elle continua à attiser leur mécontentement après la clôture du congrès, et elle les excita ouvertement à la rébellion.

Elle encouragea la formation d'une ligue albanaise ayant pour but la défense et l'administration autonome de l'Albanie; elle présida à sa constitution, et elle augmenta ses moyens d'action en lui faisant des envois continuels d'armes, de vivres et de munitions (2). La ligue qui s'organisa ainsi, malgré les protestations du Monténégro et ses appels à l'Europe (3), unissait dans une entente commune les Albanais chrétiens et musulmans et elle profitait de la liberté que la Porte lui laissait pour devenir une

(1) *Livre bleu, Turquie*, n° 31 (1878). Rapport de M. Layard du 1er avril 1878.

(2) Voir 1er *Livre jaune, Monténégro,* page 30, n° 13, dépêche de Cettinié du 20 janvier 1880.

(3) Dépêche du 22 août 1879, du prince Nicolas au Grand Vizir. « Je dois exprimer à Votre Altesse la crainte que les fonctionnaires de la Sublime Porte n'aient pris des mesures peu propres à préparer les esprits dans les localités intéressées à un changement de régime inévitable. Votre Altesse conviendra que des envois fréquents en hommes et en argent et la construction de nouveaux ouvrages fortifiés ne sont pas faits pour disposer les habitants à la soumission. C'est pourtant ce qui se fait chaque jour. » *Portefeuille diplomatique,* 1880, tome II, page 314.

véritable puissance. Elle se substituait aux fonctionnaires ottomans dans l'administration du pays, percevait et employait les impôts, bref, elle agissait comme pourrait le faire le gouvernement d'un pays indépendant et se montrait disposée à défendre contre tous cette indépendance, avec le secours de la Porte, et même au besoin malgré elle.

C'est avec cette nouvelle puissance que le Monténégro, et l'Europe même, allaient avoir à compter. Lorsque la Porte avait objecté aux puissances que, devant l'imprécision des termes de l'article 24 du traité de Berlin, il était nécessaire de déterminer avec plus d'exactitude la ligne frontière, elles avaient décidé l'envoi à Cettinié d'une commission chargée de fixer définitivement les limites de la Turquie et du Monténégro. La commission s'était mise en devoir d'élaborer le nouveau tracé, lorsqu'une notification d'avoir à suspendre ses travaux, venue des chefs de la ligue albanaise, l'avisa de leur volonté de ne tenir aucunement compte de rectifications de frontières qu'ils n'auraient pas approuvées et l'arrêta dans son œuvre (1).

Devant tous ces retards, les Monténégrins irrités et convaincus de la connivence de la Porte avec la ligue albanaise, la menacèrent de recourir à la force, s'il le fallait, pour s'emparer des districts qu'elle devait leur céder et rompirent avec elle toute relation diplomatique. Ces menaces furent vaines. Le Monténégro envoya alors aux puissances un mémoire où il leur exposait sa situation, dénonçait la mauvaise foi du gouvernement musulman, et leur annonçait sa volonté de se faire justice s'il le fallait par les armes (2).

Les puissances redoutaient par-dessus tout une rupture;

(1) Voir 4e *Livre rouge* autrichien de 1880, dépêche du 15 août 1879, page 205. « Toute rectification de frontières s'opérant sans nous et suivant les vœux et les intrigues du Monténégro sera nulle. »

(2) 1er *Livre jaune. Monténégro*, page 7, annexe au télégramme I. — *Temps* du 4 février 1880.

elles agirent auprès du Divan; l'Autriche-Hongrie surtout, que sa situation encore mal affermie en Bosnie et en Herzégovine intéressait particulièrement au maintien de la paix en Orient, chercha à persuader la Porte de son intérêt à éviter tout conflit et lui conseilla de remettre au plus tôt au Monténégro les districts qu'il réclamait (1). Mais la Porte ne voulait pas céder. Elle protestait de son impuissance à calmer les Albanais, elle affirmait n'avoir jamais participé à la constitution de la ligue albanaise, ni n'avoir jamais approuvé ses projets ; elle rappelait à l'Europe la fin tragique de Méhémet-Ali, un des deux plénipotentiaires ottomans au congrès de Berlin, qui, envoyé quelques mois auparavant par le Divan en Albanie avec mission d'engager la ligue à se dissoudre, y avait été massacré avec son escorte. Elle prétendait ainsi établir que les insurgés albanais n'entendaient pas obéir à ses ordres plus qu'à ceux de l'Europe, et que par conséquent sa responsabilité était complètement dégagée.

Devant l'exaspération croissante des Monténégrins et l'obstination de la Porte (2), les puissances cherchèrent si une transaction ne serait pas possible. L'Italie redoutait toute intervention de l'Autriche qui eût développé son influence dans les pays qui confinent à la côte orientale de la mer Adriatique. Afin de prévenir ce danger, elle prit l'initiative d'une proposition d'arrangement. Elle proposa

(1) Voir le *Temps* du 2 février 1880, le *Livre rouge* autrichien, pièces 30 et 36. Voir dépêche du 13 décembre 1879. « Grâce aux retards continuels de la Porte, les choses sont arrivées au point qu'un conflit est devenu inévitable si elle ne se décide pas dans la dernière heure à faire droit aux engagements qu'elle a contractés envers l'Europe et envers nous en particulier. Quant à nous, nos efforts auprès du Monténégro sont épuisés. Que la Porte réfléchisse aux complications qu'un conflit peut faire naître et dont la portée pourrait bien dépasser l'importance des deux districts en litige. »

(2) Voir dépêches et note turque, le *Temps*, 4 février 1880. *Livre rouge*, dépêche du 10 décembre 1879, pièce 41, et le *Temps* du 5 mars 1880.

à la Turquie de céder au Monténégro d'autres districts presque exclusivement peuplés d'Albanais chrétiens, en échange de ceux que les Albanais se refusaient à évacuer. Le Monténégro approuva ce projet. Les bons offices de la France et de l'Allemagne, une menace de recourir aux armes, faite par le prince de Monténégro, décidèrent la Turquie à l'accepter aussi (1).

Mais en même temps, les fonctionnaires ottomans organisaient la résistance dans ces nouveaux districts (2) et leurs habitants, chrétiens comme musulmans, se préparaient à s'opposer par la force, comme l'avaient fait les habitants des districts de Gussinié et de Plava, à la remise de leurs territoires au Monténégro.

Sur la demande du Monténégro et afin d'éviter un conflit, la Porte s'était engagée à faire avertir le commandant des troupes monténégrines, vingt-quatre heures avant l'évacuation par les troupes ottomanes des localités cédées, afin qu'il eût le temps d'occuper les plus importants des points stratégiques avant qu'ils ne tombassent aux mains des Albanais massés en armes à la frontière (3).

La mauvaise foi de la Porte déjoua cette précaution : au lieu de prévenir le Monténégro 24 heures à l'avance, elle ne l'avisa de l'évacuation des troupes ottomanes que quelques heures avant leur départ ; si bien que les Albanais eurent tout le temps de s'installer dans des postes inexpugnables et de s'y fortifier (4) avant l'arrivée du

(1) *Livre jaune*, page 72, nº 51. Dépêche du 4 avril 1880.

(2) *Livre jaune*, nº 59, p. 77. Dépêche du 6 avril 1880, nº 67, page 86, 12 avril 1880 et annexe 2 à la dépêche du 3 avril nº 72, page 95 sur une réunion de chefs albanais, musulmans et catholiques, à Scutari, réunion favorisée par le gouvernement ottoman.

(3) *Livre rouge*, pièce 127, page 273 : *Livre jaune*, pièce 97, page 119. Voir également *Journal des Débats* du 28 avril sur l'agitation des Albanais. Appel aux armes adressé aux populations par le comité de défense albanais.

(4) Ils y trouvèrent des armes, des munitions et même des canons laissés par les Turcs. *Livre rouge*, pièce 139, 25 avril 1880.

corps d'occupation monténégrin qui tenta, mais en vain, de les en déloger (22-10 avril) (1).

Le Monténégro fit aussitôt connaître ses nouveaux griefs aux puissances. Elles s'en émurent et par une note collective elles sommèrent le gouvernement turc d'avoir à faire réoccuper par ses troupes les positions prises par les Albanais (2), mais elles n'obtinrent en réponse, que de nouvelles protestations de bonne foi. La Porte réitérait toutes ses précédentes affirmations et elle se déclarait impuissante à vaincre la résistance des Albanais, chaque jour plus nombreux (3) et plus résolus à défendre leur indépendance.

Sur ces entrefaites, s'ouvrait à Berlin la conférence pour la délimitation des frontières grecques. Les puissances résolurent de prendre en main en même temps que la cause de la Grèce, la cause du Monténégro qui venait de s'en remettre pleinement à l'Europe (23 mai).

La situation était grave et sa solution difficile. Il était impossible de se dissimuler que tout n'était plus mensonge dans les protestations de la Porte, et qu'après avoir vaincu sa mauvaise volonté, les puissances auraient peut-être à surmonter la résistance des Albanais. Ceux-ci avaient pris goût à la liberté : il se pouvait qu'ils voulussent la conserver, même malgré la Porte. Lorsque, un mois avant, le gouvernement ottoman avait avisé les chefs de la ligue de l'échange consenti avec le Monténégro, ils lui avaient seulement répondu que « si le gouvernement ottoman les abandonnait et les cédait au Monténégro, ils se considéreraient, par ce fait, comme délivrés de leurs devoirs de fidélité envers lui et qu'ils défendraient leurs montagnes pour leur propre compte» (4).

(1) *Livre jaune*, nº 102, p. 124.

(2) *Livre rouge*, pièce 134, 25 avril 1880.

(3) 9.000 hommes étaient réunis et 7.000 pouvaient immédiatement s'adjoindre à eux, d'après un rapport du chargé d'affaires autrichien à Scutari. *Livre rouge*, 1880, pièce 172, 18 mai 1880.

(4) Chrétiens et musulmans se trouvaient d'accord pour défendre

Les puissances, résolues à éviter toute secousse qui ébranlerait trop fortement la puissance de l'Empire ottoman, devaient tenir compte des dangers de cette situation. Elles eussent imposé une tâche difficile à la Turquie en exigeant d'elle la répression d'une révolte de l'Albanie. Les Albanais étaient forts : un siècle plus tôt ils avaient lutté avec avantage contre toute la Turquie, ils avaient conquis leur entière indépendance et ils se seraient séparés de l'Empire, s'ils n'eussent été musulmans (1). L'Europe craignait le renouvellement d'une pareille épreuve. D'ailleurs, le Sultan céderait-il aux injonctions des puissances, n'aimerait-il pas mieux, tel Louis XIV « faire la guerre à ses ennemis qu'à ses enfants », consentirait-il à châtier chez ses sujets une désobéissance qui n'était pas pour lui déplaire, violerait-il la loi de Mahomet qui défend aux croyants d'abandonner, à moins d'être réduits à la dernière extrémité, la terre conquise sur l'infidèle, braverait-il les reproches de ses ulémas (2), mécontenterait-il tout son peuple, risquerait-il son trône pour se dépouiller d'une partie de son royaume ? Rien n'était plus douteux. Les puissances seraient alors mises dans la nécessité de

leur indépendance et leur autonomie : « les chefs catholiques et musulmans de la ligue ont décidé de se rendre chez le pacha pour lui demander si la nouvelle qui s'est répandue depuis hier à Scutari, que le gouvernement ottoman avait cédé les tribus de Hotti, de Grudi et de Clémenti est vraie... Un des baraktars des Hottis, dans le cas où Izzet Pacha leur confirmera cette nouvelle, doit lui déclarer qu'ils se regardent comme déliés de toute fidélité envers le gouvernement ottoman, puisqu'ils ne sont plus ses sujets, et qu'ils défendront leurs montagnes pour leur propre compte et pour obtenir leur indépendance. » Voir *Livre jaune*, n° 62, p. 82, 9 avril 1880.

(1) En 1788, Ali, pacha de Janina, en surexcitant l'instinct national et la fierté des Albanais groupés sous sa main, se rendit maître de la Macédoine et de la Grèce et refusa toute obéissance au Sultan. Mais son œuvre, dit Gervinus, était éphémère car « un partage de l'empire qui représente l'islamisme c'est une pensée presque inadmissible d'après l'esprit de l'Islam ». Gervinus, tome XI, p. 189.

(2) Voir le *Temps* du 15 septembre 1880.

prendre de force, ce qu'elles auraient en vain réclamé ; elles reculaient devant une telle extrémité.

Mais l'Europe ne se résignait pas d'autre part à manquer à tous ses engagements et à se laisser berner par la Turquie. Elle s'était trop engagée pour le Monténégro, elle avait soutenu trop longtemps ses revendications, d'abord par ses conseils, puis par ses menaces pour qu'il lui fût décemment possible de laisser en fin de compte la Turquie déchirer le traité de Berlin et reconquérir par la ruse de ses diplomates les territoires qu'elle avait perdus par la faiblesse de ses armes.

Forte de ces raisons, la Russie, protectrice du Monténégro et toujours prête à rouvrir les hostilités contre la Turquie, eût voulu entraîner l'Europe à une intervention à main armée. Elle était soutenue par l'Angleterre, sympathique au Monténégro, depuis l'arrivée aux affaires du parti libéral et de M. Gladstone. Le ministre anglais renchérissait sur les projets de la Russie, et demandait satisfaction non seulement pour le Monténégro, mais aussi pour l'Albanie ; fidèle à ses anciens principes du droit des nationalités, il conseillait aux puissances d'accorder aux Albanais une demi-autonomie, sous la suzeraineté du Sultan (1).

Ces projets déplaisaient à tous les autres cabinets. Sous les propositions de M. Gladstone, ils devinaient un désir mal déguisé de démembrer la Turquie (2). Ils ne voulaient pas entendre parler de mesures coercitives, à moins qu'elles ne devinssent absolument nécessaires. L'Autriche surtout repoussait « une intervention armée, résultât-elle même d'un concert entre les puissances, celle-ci ne pouvant avoir pour résultat à ses yeux que de généraliser la conflagration ». L'Allemagne soutenait l'Autriche, les

(1) *Livre jaune*, pièce 162, p. 129, 7 juin 1880.

(2) La Turquie, qu'elle agit avec franchise ou non, ne repoussait cependant pas ce projet. V. *Livre jaune*, pièce 213, pp. 248 et 249, 6 juillet 1880.

cabinets de Paris et de Rome étaient de même opposés aux mesures extrêmes. L'Angleterre renonça à faire triompher sa politique.

Les représentants des puissances cherchèrent alors d'un commun accord s'il ne restait aucun moyen de résoudre la question sans conflit et ils s'entendirent pour adopter un projet présenté par le cabinet de Londres qui proposait un nouvel échange dans les territoires à céder. Sans tenir compte d'une pétition que leur avait adressée la ligue albanaise, et où elle protestait « contre tout démembrement de leur pays, ou tout échange les assujettissant à une domination étrangère » (1), ils décidèrent que le district maritime de Dulcigno, peuplé aussi d'Albanais, serait remis au Monténégro par la Turquie, en échange des territoires qu'elle n'avait pas voulu lui livrer (2).

Mais dès que la décision de la conférence de Berlin fut portée à leur connaissance, les chefs de la ligue albanaise suivirent une troisième fois la tactique qui deux fois déjà leur avait si bien réussi. ils s'emparèrent des hauteurs qui commandent Dulcigno et de la ville même, et ils se préparèrent à y organiser la résistance. Le Monténégro et l'Europe étaient une fois de plus joués. Proposer encore un nouvel échange eût été ridicule.

Il n'y avait plus à la situation que deux issues : ou reconnaître à la Porte partie gagnée, ou imposer la volonté de l'Europe à la fois au Sultan et à la ligue albanaise. Les puissances ne parvenaient pas à s'entendre pour une intervention en commun, mais elles ne voulaient pas reconnaître leur impuissance en face de la Turquie ; elles s'armèrent encore un temps de patience, et par trois fois elles adressèrent à la Porte des notes collectives (20 juin,

(1) « Le petit Monténégro, écrivaient les chefs de la ligue albanaise aux délégués des puissances à Berlin, se veut agrandir aux dépens de l'Albanie, il deviendra un poste avancé de la Russie et servira à de nouvelles annexions. » Attilio Brunialti. *La Serbia e il Montenegro.*
(2) *Livre jaune*, n° 154, p. 185, 3 juin et p. 195, n° 167, 8 juin.

10 juillet, 3 août) pour l'inviter à céder Dulcigno au Monténégro.

La dernière était une mise en demeure; la Porte y répondit en « consentant en principe à la cession de Dulcigno » mais en se réservant le droit de retarder la date de cession et en s'opposant à toute intervention européenne. Ainsi, non seulement la Turquie refusait de donner satisfaction à l'Europe, mais à son refus, elle joignait l'insolence. La mesure était comble et après une dernière semaine de négociations, les puissances, enfin d'accord, annonçaient au gouvernement ottoman, le 3 septembre 1880, que s'il s'obstinait dans ses refus, elles enverraient leurs flottes dans les eaux de Dulcigno.

Ce n'était pas sans peine que les puissances avaient réussi à s'entendre sur cette mesure pourtant bien bénigne et qui n'était autre chose qu'une menace un peu plus directe.

Le projet d'une démonstration navale remontait au mois de juillet: le cabinet anglais avait alors proposé à l'Europe de s'unir dans une action commune (1), mais l'adoption de ce projet avait été retardée par les hésitations des puissances, qui craignaient d'être entraînées malgré elles en cas d'échec de la démonstration navale, à des actes de guerre contre la Turquie.

L'Autriche surtout avait été longue à se décider; son intérêt lui commandait de soutenir la Turquie, mais aussi de ménager l'Angleterre. Élevés à l'école des Gentz et des

(1) L'Angleterre prend l'initiative d'une entente des puissances signataires du traité de Berlin pour amener la Turquie par tous les moyens et notamment par une démonstration navale combinée, à faire droit aux réclamations du Monténégro, en lui laissant toutefois l'alternative d'exécuter la convention signée à Constantinople le 8 avril dernier ou de céder aux Monténégrins le port de Dulcigno et la rive droite de la Boiana. » *Livre rouge* sur Dulcigno. — *Portefeuille diplomatique*, tome II, 1880, p. 441, correspondance entre lord Granville et le baron Haymerlé, et *Livre rouge*, 6 juillet 1880, pièce 224, pour les objections faites par l'Autriche à ce sujet.

Metternich, héritiers de leur prudence et de leur finesse, ses diplomates se réservaient habilement, sans rien refuser mais sans rien accorder, et longtemps leurs réponses ambiguës ne laissèrent voir que leur volonté de ne pas s'engager.

L'attitude de la France fut une autre cause de retard; elle demandait aux puissances d'étendre le bénéfice de l'intervention européenne à la Grèce (1). Les cabinets étrangers écartèrent cette demande. Ils firent remarquer au cabinet de Paris que les revendications des Monténégrins s'appuyaient sur un texte du traité de Berlin, c'est-à-dire sur un acte auquel la Turquie avait donné son approbation, au bas duquel elle avait apposé sa signature, tandis que les demandes de la Grèce n'avaient pour fondement que les décisions de la conférence de Berlin, non encore reconnues par la Turquie. D'autres raisons de plus de poids déterminaient d'ailleurs les puissances à disjoindre la cause de la Grèce de celle du Monténégro. Restreinte au Monténégro, l'intervention européenne serait peut-être couronnée de succès; la Turquie pouvait au contraire ne pas consentir à céder à la fois sur deux points différents de ses frontières, et se refuser à donner satisfaction tant au Monténégro qu'à la Grèce. Une démonstration sur les côtes de Macédoine, au contraire, resterait probablement sans effet et les puissances seraient forcées d'accepter leur échec ou de débarquer un corps expéditionnaire.

Elles ne voulaient pas courir un tel risque; elles s'étaient décidées à grand'peine à envoyer leurs flottes sur les côtes d'Albanie, elles entendaient borner là leur intervention.

Elles en avaient limité le but, elles en limitèrent encore plus la portée. Afin, disaient-elles, d'intimider la Turquie, elles envoyaient sur les côtes de l'Albanie des bâtiments de guerre avec des soldats et des canons, mais elles défen-

(1) Sur la demande de démonstration navale en faveur de la Grèce, *Livre bleu*, pièce 194.

daient aux commandants des flottes confédérées de débarquer un seul homme ou de tirer un seul coup de canon. Le gouvernement français déclarait au cabinet de Londres qu'il n'entendait prendre part qu'à « une simple démonstration navale, n'impliquant aucun fait de guerre (1) et ayant pour seul objet d'exercer une pression morale sur la Turquie », qu'il ne participait à la démonstration devant Dulcigno qu'à la condition « que pas un coup de canon ne serait tiré » (2). Le ministre de la marine dans ses instructions à l'amiral Lafont, commandant la division navale française devant Dulcigno, lui indiquait en ces termes la conduite qu'il devait tenir à l'égard de la Turquie : « La « démonstration navale à laquelle les puissances se sont « décidées à recourir a principalement sa valeur comme signe « manifeste de l'accord de tous les gouvernements, et comme « moyen de pression morale destiné à triompher des hésita- « tions de la Turquie : mais elle risquerait de rencontrer des « difficultés qui en rendraient l'efficacité au moins douteuse « et qui par conséquent porteraient un grave préjudice à la « cause même que l'Europe a prise en main, si quelque « mesure trop précipitée venait fournir un prétexte à l'hos- « tilité ouverte de la Porte (3). »

Plus précises encore étaient les instructions du gouvernement autrichien. D'accord avec l'Allemagne, il se refusait à tout acte de guerre. L'Angleterre seule était prête à agir, mais elle ne pouvait se risquer à une action isolée. Les flottes étaient réduites à l'impuissance. Les cabinets espéraient néanmoins que la Turquie, ignorante des dispositions des puissances, redouterait l'effet d'un refus et n'oserait résister. C'était s'abuser étrangement que de supposer une pareille naïveté aux conseillers du Sultan.

(1) 1er *Livre jaune*, no 291, p. 327. Voir aussi dépêche de M. de Freycinet du 31 juillet et 1er août 1880, no 294, p. 329 et dépêches du comte de Montebello des 28 et 31 juillet.
(2) *Livre jaune*, no 292, p. 327.
(3) 2e *Livre jaune*, no 390, p. 30.

Ils devaient être renseignés de bien des côtés sur les dispositions des puissances, d'ailleurs faciles à deviner, et alors même qu'ils eussent cru à l'accord absolu de l'Europe, la politique de résistance leur avait jusqu'alors trop bien réussi pour qu'ils songeassent à l'abandonner. Le sentiment populaire enfin, demandait au Sultan une attitude énergique, ses sujets n'admettaient pas que des croyants tirassent sur d'autres croyants pour les forcer à accepter la domination de l'infidèle, et les ulémas, organes de la volonté populaire, lui enjoignaient de résister à l'Europe (1).

La ligue albanaise persistait de même dans ses résolutions de résistance (2). Les Dulcignottes surtout se montraient décidés à repousser toute attaque et à souffrir l'anéantissement de leur ville plutôt que de se soumettre (3).

(1) « Le vendredi 3 septembre le Sultan a été dénoncé, lui présent, à la Mosquée, dans un sermon de l'Iman, comme un successeur infidèle des Khalifes. » Correspondance de Constantinople au journal le *Temps*. 15 septembre 1880.

(2) « L'attitude des Albanais est telle que le gouvernement ottoman ne se croit pas en état de s'engager à procéder à une cession à laquelle la ligue ne consentirait pas. Or la ligue paraît moins que jamais disposée à abandonner une parcelle quelconque du territoire albanais, et la Porte ne peut ni ne veut l'y contraindre par la force. » Dépêche de M. Tissot, ambassadeur de France à Constantinople, 27 août 1880, *Livre jaune*, n° 343, p. 387.

(3) « Excellence, c'est avec beaucoup de peine que nous avons appris que dans quelques jours les flottes des puissances européennes doivent arriver dans les eaux de Dulcigno, pour nous contraindre à livrer notre chère ville aux Monténégrins.

Pendant bien des siècles, nous, habitants de Dulcigno, nous sommes restés sous la domination et la protection de la puissance ottomane, il nous serait impossible d'adapter nos habitudes, nos coutumes, nos usages, notre langue et notre religion à ceux du Monténégro qui sont tout différents et même le contraire des nôtres.

C'est pourquoi nous sommes fermement résolus à repousser toute attaque, quelle qu'elle soit, de la part du Monténégro et à souffrir l'anéantissement de notre ville et de notre personne plutôt que de nous soumettre...

Nous espérons toutefois que le danger d'un conflit pourra être évité

Deux mois s'écoulèrent depuis l'arrivée des flottes dans les eaux de Dulcigno, sans changer les dispositions des Albanais ni du Sultan. Ce fut la Turquie qui se lassa la première de cette situation. Elle crut, par une manifestation énergique de sa volonté de ne point céder aux puissances, rompre le concert européen ; elle leur notifia soudain sa décision de ne plus tenir aucun compte de leurs représentations (1) et comme les puissances, en réponse à cette note, autorisaient le Monténégro à employer, s'il le fallait, la force pour rompre la résistance de la ligue albanaise, elle annonça par une nouvelle déclaration « qu'elle considérerait le passage de la frontière par les troupes monténégrines comme une déclaration de guerre et repousserait la force par la force » (2).

Ce défi ne lui suffisait pas encore, elle accentua son insolence en lançant, quelques jours plus tard, une troisième note (3) où elle affectait de ne tenir en rien compte de tout ce qui s'était passé depuis le traité de Berlin. Elle y demandait qu'on la laissât libre d'exécuter ses engagements à sa guise, sans même promettre de les exécuter. Elle réclamait le départ de la flotte européenne, dont la présence dans les eaux de Dulcigno « offensait sa dignité » et elle voulait bien, en retour, condescendre à conseiller aux Dulcignottes de se soumettre au Monténégro, mais sans prendre la responsabilité de leur refus (4).

Cette manifestation hardie eut l'effet que la Turquie en attendait. Obligées de prendre une décision, les puissances

puisque nous savons que les grandes puissances ne visent pas à la ruine mais au bien-être des peuples. » Maton. *Histoire du Monténégro.*

(1) Note du 16 septembre, 2e *Livre jaune*, n° 401, p° 45.

(2) 2e *Livre jaune*, p. 80, pièce 428, 27 septembre 1880.

(3) *Daily News*, 5 octobre 1880. « Véritable défi à l'Europe », « réponse insolente comme en ferait un Napoléon au comble de sa puissance à quelque ennemi vaincu ». — Sous toutes réserves, d'après le même journal, l'ambassadeur de Russie à Constantinople aurait qualifié de « grotesque » la proposition turque.

(4) 2e *Livre jaune*, pièce 449, p. 99.

qui n'étaient d'accord qu'à condition de rester immobiles ne purent plus s'entendre (1).

L'Angleterre avait accueilli avec satisfaction le coup de tête du Sultan qui, croyait-elle, lui permettrait de mettre à exécution ses projets contre la Turquie (2). Elle voulut profiter de l'occasion pour entraîner les puissances dans une action commune, et elle leur soumit aussitôt un projet d'occupation du golfe de Smyrne par les flottes alliées qui le bloqueraient jusqu'à complète exécution du traité de Berlin. L'Angleterre comptait que ce projet serait accepté tout au moins par la Russie et l'Italie, elle espérait décider l'Autriche et la France à apporter également leur concours (3). Les cabinets de Rome et de Saint-Pétersbourg envoyèrent en effet bientôt leur adhésion (4). L'Italie était heureuse de témoigner ainsi ses sympathies à l'Angleterre, et la Russie de marcher contre la Turquie, « dût-on aller jusqu'à Constantinople » (5).

Mais la France hésitait, il lui répugnait également de prendre les armes contre la Turquie et de se séparer du concert européen (6). Elle se décida à envoyer son adhésion, mais en la subordonnant à l'accord unanime des puis-

(1) La note turque, disait le *Daily Telegraph*, « a marqué la fin du concert européen ».

(2) Cf. *Livre jaune*, dépêche de M. Challemel-Lacour, ambassadeur de France à Londres; du 30 septembre 1880.

(3) Voir *Livre bleu*, télégramme de M. Hengelmüller à Vienne en date du 7 octobre, il indique que la Russie et l'Italie acceptent la proposition anglaise ; que l'Allemagne s'en remet à l'Autriche et que l'on peut, si on décide l'Autriche, obtenir l'acceptation de la France.

(4) *Livre jaune*, dépêche du 6 octobre, n° 454, p. 112.

(5) L'ambassadeur de Londres à Saint-Pétersbourg écrit : « L'idée de l'occupation de Smyrne a paru excellente au baron Jomini, à une condition pourtant, c'est que les puissances, avant de procéder à cette mesure, fussent d'accord entre elles sur la mesure subséquente à prendre, afin de peser encore plus sur le Sultan, dans le cas où l'occupation de Smyrne ne suffirait pas pour amener celui-ci à la raison. »

D'ailleurs le baron Jomini déclarait dès la fin de septembre « qu'il n'y avait plus rien à faire qu'à aller en avant et jusqu'à Constantinople, si cela était nécessaire ». *Livre bleu*, n° 220.

(6) *Livre jaune*, dépêche du 10 octobre 1880, p. 121.

sances (10 octobre 1880). Les dispositions de l'Autriche rendaient la promesse peu compromettante; le jour même où la France envoyait sa réponse, le cabinet de Vienne avisait l'Angleterre de son refus définitif (1) : « Dans la crainte que la pression effective qui doit être exercée sur la Turquie, au moyen de la prise de possession du port de Smyrne, n'amène des actes d'hostilité directe ou des complications de nature à entraîner la guerre, notre escadre ne s'associera point à l'action nouvelle que l'Angleterre croit devoir entreprendre. En accordant ainsi son adhésion morale, l'Autriche refuse son concours matériel (2). »

Fort de ce refus, le Ministre des affaires étrangères de France, M. Barthélemy St-Hilaire, transmettait à son tour à l'Angleterre celui de la France. Sans le concours de l'Autriche, de l'Allemagne, de la France, le projet anglais avortait.

Mais au moment même où le concert européen était rompu, où le Sultan n'avait plus qu'à s'applaudir de sa victoire: ignorant de l'échec définitif du cabinet de St-James, épouvanté par la menace d'une attaque de l'Angleterre, d'une intervention isolée qu'il redoutait bien plus que l'action collective des puissances, il crut qu'il n'avait plus un instant à perdre pour détourner de sa tête l'orage qui le menaçait. Dans un instant d'affolement, il perdit le calme habituel aux diplomates orientaux et il envoya sa soumission à l'Europe alors que chacun désespérait de l'obte-

(1) *Livre rouge*, dépêche du 10 octobre 1880, dépêche de M. Haymerlé à M. Hengelmüller, ambassadeur d'Autriche à Londres. « La situation de la monarchie et l'état de l'opinion publique ne permettent pas à l'Autriche-Hongrie de faire pour d'autres intérêts que les siens propres, s'ils étaient directement menacés, une démarche qui pourrait avoir pour conséquence une guerre avec une autre puissance. » Voir également *Livre bleu*, dépêche de sir Elliot du 12 octobre, nº 234. Le gouvernement autrichien ne consentait même pas à donner mandat à une autre puissance pour agir à sa place.

(2) *Livre jaune*, nº 459, p. 118, dépêche du 9 octobre 1880.

nir (1). Le 9 octobre l'Angleterre reçut en même temps les refus de l'Autriche et de la France de participer à une action contre la Turquie et la promesse du Sultan, qui s'engageait à vaincre la résistance des Albanais et à remettre Dulcigno au Monténégro.

La Porte regretta vivement sa détermination lorsqu'elle apprit qu'au moment même où elle croyait ne céder qu'à la force, l'accord entre les puissances était rompu. Mais sa soumission les avait réconciliées, le gouvernement ottoman d'ailleurs s'était lié par des promesses trop formelles pour pouvoir sans danger les renier. Il comprit qu'une plus longue résistance devenait impossible, et après quelques dernières tergiversations, il se décida à envoyer en Albanie un commissaire, chargé de remettre Dulcigno entre les mains des Monténégrins et quelques troupes pour obliger, si cela était nécessaire, les Albanais à l'obéissance.

La présence des bataillons turcs sur les hauteurs de Dulcigno suffit pour décider les Albanais à abandonner l'idée d'une résistance à la Turquie et seuls les Dulcignottes, malgré les conseils que leur firent parvenir les chefs de la ligue (2), restèrent résolus à défendre leur ville les armes à la main (3). Mais ils n'étaient pas en état d'opposer une défense sérieuse aux troupes ottomanes et le 24 novembre 1880 les commissaires ottomans, après un court combat, pénétraient dans Dulcigno. Deux jours plus tard, ils remettaient la place au Monténégro.

Ce résultat, si longtemps attendu, si péniblement obtenu, n'était pas un succès pour l'Europe. Deux ans de négociations infructueuses avaient démontré que les habiletés, les conseils, les menaces de la diplomatie, s'ils n'étaient appuyés par le canon, ne pouvaient rien contre les Turcs; qu'ils ne prenaient pas le change sur les intentions des

(1) *Livre bleu*. Dépêche de Sir Elliot du 12 octobre, n° 234.
(2) 2e *Livre jaune*, pièce 422, p. 72.
(3) 2e *Livre jaune*, pièce 516, p. 167 et pièce 538, p. 191.

puissances et savaient attendre, pour céder à leurs volontés, jusqu'au dernier moment, jusqu'à ce qu'elles fussent enfin fermement décidées à recourir à la force. Ces négociations avaient aussi montré la faiblesse de ce concert européen, fait d'intérêts contradictoires et où l'inaction seule peut maintenir l'accord. Le jour où il avait fallu passer des menaces aux actes, l'entente s'était rompue et personne n'avait plus voulu exécuter les décisions prises en commun.

La Turquie avait bien fini par céder, mais elle savait maintenant jusqu'où allait la patience de l'Europe, et elle était prête à profiter de la leçon. L'affaire des frontières grecques n'était pas encore réglée ; il n'y avait plus d'accord entre les puissances ; la Porte fut habile et en bénéficia.

III

La conférence de Berlin close, et ses décisions connues, avant même que les puissances eussent remis au gouvernement ottoman la note qui les renfermait, un doute naissait en Europe sur la possibilité de leur exécution. On se demandait si l'Autriche, qui maintes fois durant les séances de la conférence avait pris la défense des intérêts ottomans, se déciderait à coopérer à une action contre la Turquie, et si même elle admettrait une intervention de la Russie, sa concurrente en Orient. Si l'Autriche s'abstenait ou intervenait en faveur de la Turquie, l'Allemagne, qui affectait avec ostentation de ne pas suivre une autre politique orientale que celle de son alliée, la seconderait probablement et cette double action rendrait impossible l'exécution des décisions de la conférence, à moins que la France et l'Angleterre ne se chargeassent à elles seules de poursuivre jusqu'au bout le règlement de la question avec la Turquie.

Dès les premières négociations, il fut évident que ni

l'Autriche ni l'Allemagne ne consentiraient à seconder les autres puissances (1). Il était certain aussi que la Porte ne céderait à la Grèce que contrainte par la force. Elle n'avait consenti à livrer Dulcigno au Monténégro qu'à la dernière extrémité, déjà mécontente de ces premières concessions, elle ne pouvait en faire volontairement de beaucoup plus considérables, ni se montrer plus disposée à une conciliation en faveur de la Grèce, dont elle n'avait jamais même consenti à reconnaître les droits, qu'elle ne l'avait été en faveur du Monténégro.

Les Grecs n'avaient plus à compter pour réaliser leurs espoirs que sur l'intervention des puissances amies, la France et l'Angleterre.

Si elles avaient voulu se faire les mandataires de l'Europe et exécuter ses décisions par les armes, les autres puissances le leur auraient sans doute permis, car leur ac-

(1) Une lettre de Vienne, 16 novembre, de M. Haymerlé à M. Hengelmüller affirme catégoriquement sa volonté de repousser toute mesure coercitive. M. Haymerlé conclut : « Lord Granville dit que, si on veut obtenir une action commune de toutes les puissances, cela dépend uniquement de nous. Je crois devoir combattre cette opinion pour les motifs déjà cités plus haut. Je ne puis avoir pour mission de préciser l'attitude d'autres puissances, mais il est certain que l'Allemagne, par exemple, tout en prenant part à la démonstration navale devant Dulcigno, s'est prononcée contre tout recours ultérieur à la force. Je ne sache pas que depuis lors elle ait changé de manière de voir.

Le peuple français ne partage pas la tendance d'une participation aux démarches coercitives : depuis l'été dernier, des indices importants en ont témoigné. J'en conclus que pour entraîner également le cabinet français, notre exemple ne serait pas décisif. — Je voudrais en ce qui me concerne personnellement exprimer aussi quelques doutes sur la certitude qu'on aurait, après le règlement de la question de Dulcigno, de pouvoir compter sur la coopération de la Russie et de l'Italie à une action armée pour résoudre les questions encore pendantes du traité de Berlin.

Mais, en dehors de toutes ces considérations, je dois à la franchise de lord Granville de déclarer ouvertement que, pour notre part, nous ne pouvons entrer dans une action qui nous ferait courir la chance d'une guerre avec la Turquie. » *Livre rouge* sur Dulcigno. Le *Livre bleu* donne également, à la même date, des réponses négatives de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères de France.

tion, réciproquement surveillée d'ailleurs, ne semblait devoir éveiller les méfiances ni de l'Autriche, ni de l'Allemagne, ni de la Russie. Mais elles ne poussaient pas le désintéressement jusqu'à entreprendre une expédition pénible, d'issue incertaine, dont elles ne devaient retirer aucun avantage et qui donnerait peut-être naissance à de graves conflits.

La Bulgarie et la Roumélie s'agitaient, une révolte coïncidant avec le débarquement de troupes européennes en Macédoine, aurait été funeste à l'Empire, les autres puissances pouvaient alors, à leur tour, s'interposer et se refuser à admettre qu'une guerre faite en faveur de la Grèce aboutît au renversement de la Turquie : c'était la paix de l'Europe compromise.

L'Angleterre semblait cependant prête à intervenir, mais elle reculait devant une action isolée : il lui fallait le concours au moins de la France. « Nous ne sommes pas, avait dit M. Gladstone au banquet du Lord Maire, disposés à agir séparément, car nous ne croyons pas qu'il est du devoir de la Grande-Bretagne de remplir seule les obligations qui incombent à l'Europe (1). » Le gouvernement français de son côté était loin de consentir à entreprendre une expédition avec le seul appui de l'Angleterre : il supputait les frais, les dangers, il craignait les complications possibles. Il redoutait le mécontentement de l'Autriche, parce que derrière l'Autriche il voyait l'Allemagne, et de jour en jour il devenait plus probable que non seulement le gouvernement français ne prendrait pas part à une intervention à deux, mais encore qu'il refuserait de parti-

(1) *Times* du 20 novembre 1858. Rentrer dans le concert européen et reconnaître l'impossibilité d'une action isolée contre la Turquie n'était que sagesse et politique commandée par les circonstances ; le cabinet libéral se mettait pourtant en contradiction avec le programme qu'il avait développé, lors de son arrivée au pouvoir. M Gladstone, disait lord Salisbury au banquet conservateur, en faisant allusion à ce léger changement d'orientation, « M. Gladstone se décide à suivre la politique de lord Beaconsfield ».

ciper à aucune opération militaire, dût-elle être entreprise avec la coopération de toutes les autres puissances. Cette attitude nouvelle du gouvernement français lui était dictée par le sentiment public. La France redoutait tout ce qui eût ressemblé, même de loin, à une intervention mexicaine. Pour toute expédition militaire, il faut de l'argent et des hommes, et elle n'était disposée à fournir ni l'un ni les autres (1).

Lorsque les dispositions de la France et de son gouvernement devinrent évidentes, l'Angleterre manifesta un vif mécontentement (2). Elle reprochait à la France d'avoir créé la question grecque et de ne pas vouloir la résoudre (3); d'abandonner la Grèce après avoir constamment, depuis le traité de Berlin, pris sa défense; d'avoir trahi la confiance de l'Europe en promettant d'intervenir et en se dérobant au dernier moment; et enfin d'avoir compromis les intérêts hellènes en faisant adopter à la conférence de Berlin des décisions trop favorables à la Grèce pour être acceptées de bonne volonté par la Tur-

(1) V. les principaux journaux politiques du moment : *Temps*, *Débats*, *République française*, *Soleil*, etc... « La France étonnera l'Europe par l'excès de son égoïsme », écrivait le *Temps*, interprète du sentiment général.

(2) Un discours du comte de Mouy au roi de Grèce, où, tout en l'assurant de l'amitié de la France et de son désir de voir régler le différend au mieux des intérêts grecs, il déclare que « la France exercera son influence pour amener le bon succès en restant fidèle aux principes de modération qui en Orient, comme partout ailleurs, ne cessent de régler sa conduite » déchaina le premier les plaintes de l'Angleterre. Sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, se fit l'écho du mécontentement public dans un discours du 13 décembre 1880 (à ses électeurs à Chelsea) où il critique vivement la politique d'hésitation de la France. V. *passim* : *Times* de la première quinzaine de décembre 1880.

(3) Lettre de M. Hengelmüller, du 24 novembre : « Lord Granville me dit : Le cabinet de Londres n'a créé aucune des questions actuellement pendantes. La question grecque est un legs du Traité de Berlin, elle doit son origine à l'initiative de la France et non à celle de l'Angleterre. » *Livre rouge*.

quie, et que l'Europe n'eût pas contresignées, si elle n'eût cru la France disposée à les faire exécuter.

C'était rejeter sur la France la faute de l'Europe. Toutes les puissances s'étaient, à la conférence de Berlin, un peu imprudemment avancées en faveur de la Grèce. L'Angleterre avait ardemment soutenu la cause hellénique, la Russie avait demandé une intervention énergique, l'Autriche même n'était pas absolument éloignée de consentir à des mesures de rigueur (1), puis toutes étaient revenues sur l'imprudence qu'elles avaient commise et elles avaient renié leurs premières résolutions. Elles étaient heureuses de se décharger de leur responsabilité sur l'une d'entre elles, de là leurs accusations contre la France, on ne saurait cependant admettre que leurs décisions à la conférence de Berlin furent exclusivement dictées par la conviction que la France exécuterait leurs arrêts.

Leur attitude contredit cette hypothèse qui n'est, d'ailleurs, appuyée par aucune pièce officielle, ni française ni étrangère, nettement probante. Mais il est d'autre part bien difficile d'affirmer, comme le fit alors le gouvernement français, « que la portée de la conférence de Berlin

(1) *Livre bleu*, dépêche du 15 septembre 1880 :

« J'ai été frappé cette après-midi, écrit sir Elliot, de l'énergie avec laquelle le baron Haymerlé m'a parlé de la nécessité que la question de la frontière grecque fût convenablement résolue, disant qu'il considérait le développement et l'extension de la Grèce comme un sujet de la plus grande importance. Je lui répondis que j'étais entièrement de son avis et qu'il trouverait le gouvernement de la Reine dans le même sentiment ; mais je lui demandai quelle ligne de conduite il se proposait de suivre si la Porte refusait obstinément de se soumettre à la décision de Berlin. Il répondit que, la frontière monténégrine une fois arrangée, cette question devra être examinée et que les lignes principales de la décision devront être maintenues et assurées à la Grèce, mais qu'il n'était pas d'avis d'une action précipitée en pareille matière et qu'il croyait qu'on arriverait à des solutions satisfaisantes par une pression continue et des négociations. »

avait été mal comprise » (1), « que les puissances n'avaient pu donner aux Grecs ce qui ne leur appartenait point », qu'elles n'entendaient conférer aucun droit à la Grèce, que jamais la France n'avait voulu faire autre chose que donner des conseils à la Turquie et qu'elle n'avait proféré aucun mot de nature à faire croire à l'Europe qu'elle était disposée à intervenir en faveur de la Grèce. La vérité semble être que, comme toutes les autres puissances, la France fut un moment décidée à intervenir et si sa politique ne fut jamais assez accentuée pour permettre, plus tard, à ses ennemis de lui reprocher un manquement formel à ses engagements, elle se laissa pourtant entraîner assez loin par son philhellénisme pour prendre quelque temps la tête du mouvement en faveur des Grecs, et pour faire naître en Grèce de sérieuses espérances.

Jusqu'au moment de l'ouverture de la conférence de Berlin, le gouvernement français avait agi avec la plus grande prudence. A maintes reprises, il avait eu soin de spécifier qu'il n'agissait qu'en médiateur et d'affirmer ses sentiments pacifiques.

Aux premiers refus du gouvernement turc de s'entendre avec la Grèce, M. Waddington, ministre des affaires étrangères de France, par sa circulaire du 20 octobre, engageait les puissances à « offrir leur médiation », « dans le seul but, ajoutait-il, d'amener les deux parties à une entente amiable ».

Le cabinet d'Athènes ayant de nouveau réclamé la médiation des puissances, le ministre des affaires étrangères (circulaire du 21 avril 1879) invitait les puissances signataires du traité de Berlin à répondre à cet appel et il demandait que leurs plénipotentiaires se réunissent à Constantinople, mais il ajoutait : « L'Europe n'a point à se substituer aux négociateurs eux-mêmes, mais simplement à s'interposer entre eux pour aplanir leurs dissentiments.

(1) 2e *Livre jaune*, affaires grecques, p. 17, circulaire de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, du 20 juin 1881.

et à les rapprocher. » Trois mois plus tard, de même, pour bien spécifier quel rôle la France entendait jouer, il écrivait à M. Fournier, ambassadeur de France à Constantinople : « Quant à l'opinion que l'affaire grecque dans son ensemble serait une question française, vous avez raison de la combattre. Au congrès de Berlin, l'Europe tout entière a reconnu la nécessité de mettre un terme aux difficultés qui s'élèvent périodiquement entre la Turquie et la Grèce, et les négociations qui vont s'ouvrir à Constantinople répondent à un intérêt d'ordre général, dans lequel disparaissent les convenances et les intentions de chacune des puissances médiatrices. Notre initiative s'est bornée strictement à demander l'exécution totale de résolutions arrêtées en commun, et il n'y a et ne saurait y avoir aucune équivoque à cet égard » (4 juillet 1879).

Mais au moment de la conférence de Berlin, la France se départit un peu de cette modération, et dans les mois de mai, juin et juillet 1880, elle se montra plus favorable à la Grèce que le gouvernement ne voulut l'avouer par la suite. Les documents diplomatiques français eux-mêmes en font foi.

A son arrivée au ministère des affaires étrangères, M. de Freycinet envoyait une circulaire (1) aux représentants de la France à l'étranger, par laquelle il manifestait ses regrets de voir la proposition de transaction de M. Waddington, son prédécesseur, qui laissait Janina à la Turquie, près d'être adoptée par les puissances. Un mois plus tard, une deuxième circulaire constatait l'échec définitif de ce projet repoussé par le cabinet anglais. Le cabinet français ne chercha pas à établir sur d'autres bases une nouvelle transaction, mais il se montra au contraire disposé à admettre toutes les revendications de la Grèce : c'était diminuer considérablement les chances d'une entente paci-

(1) Première circulaire de M. le ministre des affaires étrangères à propos des événements de Dulcigno. *Livre jaune*. Circulaire du 16 avril 1880.

fique entre la Grèce et la Turquie, car c'était donner à la Grèce l'espoir que l'on soutiendrait sa cause.

Sur ces entrefaites, M. Gladstone devenait premier ministre d'Angleterre ; il s'engageait alors, entre Londres et Paris, un échange de vues qui devait aboutir au projet de la conférence pour le règlement de la question grecque. Ce fut l'Angleterre qui patronna le projet et se chargea d'obtenir l'assentiment des autres puissances ; mais il semble que le gouvernement français ne resta pas absolument étranger à son élaboration (1).

Lorsque la conférence de Berlin s'ouvrit, quoique la France eût, à ce moment, manifesté son intention de ne pas prendre « la tête du mouvement » (2), les cabinets de Vienne, de Berlin et de Londres considérèrent que la France avait plus d'intérêt qu'aucune autre puissance au règlement de la question grecque, et se mirent d'accord pour « lui demander de prendre l'initiative de la proposition qui serait formulée en faveur de la Grèce » (3). Le plénipotentiaire français, comte de Saint-Vallier, proposa alors à ses collègues un tracé de frontières entre la Grèce

(1) Telle était au moins l'impression qui dominait à l'étranger, et quelques documents diplomatiques anglais viennent encore la corroborer. Les affirmations contraires des livres jaunes ne permettent pas de conclure sur ce point.

Livre jaune : Dépêche-circulaire de M. de Freycinet, 20 mai 1880. « Le gouvernement austro-hongrois paraît être sous l'impression que la proposition de la conférence est due à l'initiative de la France. J'ai déclaré à M. de Beust que nous n'avions pris aucune initiative. »

Livre bleu : Dépêche de Lord Lyons, 28 avril 1880. « Mylord, j'ai l'honneur de vous informer que M. de Freycinet m'a exprimé l'espoir que les membres de la commission internationale pour la délimitation de la Grèce, ne tarderont pas à être nommés et que la commission se mettra à l'œuvre sans autre délai.

Il dit en outre qu'il continue à croire que si la Sublime-Porte fait des difficultés pour la réunion de la commission en Turquie, celle-ci peut fort bien et en tout cas, pour ses débuts, siéger hors de la Turquie. La Porte entendrait plutôt raison si elle voyait que les puissances sont décidées à agir avec ou sans son consentement. »

(2) *Livre jaune*, dépêche du 12 juin 1880.

(3) *Livre jaune*, dépêche du 12 juin 1880.

et la Turquie qui était trop favorable à la Grèce, pour être accepté sans résistance par la Porte. Le gouvernement français devait le savoir et par conséquent, à moins d'un flagrant illogisme, il devait être décidé à surmonter cette résistance et à imposer sa volonté à la Turquie. C'est ce que crurent les représentants des autres puissances en approuvant le tracé français (1).

Cependant, au même moment, le gouvernement français semblait craindre de s'être trop avancé. Il cherchait à rentrer dans le rang des puissances, il spécifiait que la question grecque n'était pas seulement une question française mais aussi une question européenne. « Après deux années de négociations, écrit M. de Freycinet, notre persévérance a été couronnée de succès. La conférence de Berlin vient de prononcer une décision finale, en harmonie avec nos désirs. Dès lors, l'Europe nous a déchargés de notre mandat bénévole ; elle s'est approprié nos vues, elle s'est donné la mission d'en poursuivre l'exécution. La Grèce est armée désormais d'un titre irréfragable..... » « Conséquente avec elle-même, ajoutait M. de Freycinet, la France se doit et doit à ses alliés de leur rappeler qu'elle a, dès l'origine, exclu de ses prévisions dans l'affaire grecque l'hypothèse d'un recours à la coercition matérielle. »

Que voulait donc le gouvernement français ? il reconnaissait à la Grèce des « titres irréfragables », il exigeait de la Turquie des concessions auxquelles il était certain

(1) Voir *Livre vert* italien. M. de Launay, l'ambassadeur d'Italie à Berlin, écrit : « Le langage du comte de Saint-Vallier à la conférence permettait de présumer que son gouvernement était parfaitement résolu à soutenir le tracé des nouvelles frontières. Si on avait pu prévoir un changement d'attitude, tel ou tel membre de la conférence aurait peut-être suggéré d'en revenir à la dernière proposition de M. Waddington qui excluait la ville de Janina du territoire à céder à la Grèce. »

Une dépêche du 16 août 1880 de M. de Launay attribue au prince de Hohenlohe des paroles analogues.

qu'elle ne consentirait pas volontairement, et puis il repoussait tout « recours à la coercition matérielle ».

Affirmer les droits de la Grèce et refuser de la soutenir, c'était risquer de graves complications et assumer une lourde responsabilité morale. Qu'eût fait la France si, lasse de réclamer les territoires sur lesquels l'Europe lui reconnaissait des droits, la Grèce avait déclaré la guerre à la Turquie ? Après l'avoir poussée à la guerre, l'aurait-elle laissé écraser ?

La conduite du gouvernement français serait inexplicable, si l'on ne supposait que ses quelques déclarations pacifiques n'avaient d'autre but que de rassurer l'opinion publique, et qu'en réalité, il n'était pas absolument hostile à l'idée d'une intervention armée.

Quelques-uns de ses actes, postérieurs à la conférence de Berlin, corroborent cette supposition.

Dès qu'elle eut appris les décisions de la conférence, la Grèce mobilisa son armée et parut prête à exiger de la Turquie la remise immédiate des territoires sur lesquels ses droits avaient été reconnus. Le gouvernement français à vrai dire, blâma cette attitude hostile, ces « armements *prématurés* » (1), il conseilla à la Grèce la patience, et prétendit « donner une marque de sympathie à la Turquie » en lui représentant « *quels périls* lui ferait courir une résistance opiniâtre aux volontés des puissances » (2). Mais il donnait d'autre part à la Grèce des témoignages de sa sympathie qui, même si dans l'esprit du gouvernement français (3) « ils n'avaient aucunement le caractère d'une intervention plus ou moins déguisée dans les diffé-

(1) *Livre jaune*, 7 juillet 1880, pièce 79.

(2) *Livre jaune*, 8 juillet.

(3) « Quant à la mission militaire française en Grèce, dont le principe avait été décidé longtemps avant que la situation eût pris sa physionomie actuelle, on sait également qu'elle n'a aucunement le caractère d'une intervention plus ou moins déguisée, dans les différends qui peuvent survenir entre la Grèce et la Porte. » Circulaire de M. de Freycinet du 27 juillet.

rends entre la Grèce et la Porte », devaient être interprétés par les Grecs comme un encouragement, une promesse de ne pas les abandonner au besoin. C'est ainsi que le gouvernement avait consenti à l'envoi d'une mission d'officiers français chargés de réorganiser l'armée grecque (1); et qu'il avait tout d'abord posé comme condition de sa participation à la démonstration navale en faveur du Monténégro, l'engagement des puissances, de recourir, s'il était besoin, à des mesures semblables pour obtenir de la Turquie qu'elle fît droit aux réclamations de la Grèce. « Il est « certain, écrivait M. de Freycinet, que quant à nous, il nous « serait impossible de justifier devant l'opinion de la France

(1) Si l'on ajoutait foi à certains documents, le gouvernement français n'aurait pas donné que cet encouragement à la Grèce. Voir *Journal officiel* des 23, 25 février et 6 mars 1881. Interpellations à la Chambre et au Sénat sur la politique de la France dans la question grecque. V. entre autres, discours de M. Clémenceau. Un livre bleu paru en 1881 contient trois dépêches du ministre d'Angleterre à Athènes dont la plus importante est ainsi conçue : « Mylord, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que M. Tricoupis m'a informé aujourd'hui de difficultés que la France est en train de soulever à propos de la fourniture de 30.000 fusils « *promis par le ministre de la guerre français au gouvernement grec* ». Son Excellence a ajouté qu'elle avait des raisons de craindre aussi qu'un délai fût apporté au départ de France des officiers français que le gouvernement français avait consenti à laisser employer à la réorganisation de l'armée grecque »; une 2e dépêche du 19 août contient ces mots « promesse fut faite par le gouvernement français de fournir 30.000 fusils à la Grèce ».

Interrogé sur ces documents, le gouvernement français répondit qu'en effet, le gouvernement grec avait adressé une demande pour l'envoi de 30.000 fusils, mais qu'après délibération au conseil des ministres (et une lettre du ministre des affaires étrangères fut produite à l'appui) cette demande avait été refusée par le gouvernement qui ne voulait pas se compromettre dans l'affaire turco-grecque. Sans suspecter la bonne foi d'aucune de ces déclarations contradictoires, observons qu'une erreur est facilement explicable de la part du ministre anglais à Athènes, qui a pu attribuer un sens trop précis et donner une trop grande portée à une simple conversation avec un interlocuteur qui sans doute ne prévoyait pas l'importance qu'on donnerait à ses paroles. (Sur la politique de la France en Grèce, voir également l'interpellation au Sénat du 30 novembre 1880.) V. aussi *Moniteur universel*, 22 et 28 fév. 1881.

« notre coopération à des mesures d'exécution pour l'apla-
« nissement du différend local qui a surgi entre la Turquie
« et le Monténégro, si nous devions laisser le gouvernement
« ottoman maître de porter impunément un défi à l'Europe
« dans l'affaire des frontières grecques. Avant donc de nous
« embarquer dans une entreprise du genre de celle où le
« gouvernement anglais nous convie, nous avons besoin de
« recevoir l'assurance que les puissances, unanimes pour
« faire prévaloir leur volonté dans la question monténégrine,
« agiront avec le même accord et, s'il est nécessaire, par
« des moyens semblables, pour obtenir que l'arrêt de leur
« médiation dans la question grecque soit respecté. »

Cette attitude de la France avait fait concevoir à la Grèce de vives espérances (1).

L'Angleterre et la Russie se crurent de même assurées, le cas échéant, de son concours. Aussi ces puissances furent-elles vivement surprises et contrariées (2), lorsque, devant les appréhensions de l'opinion publique à la simple nouvelle que la France participerait à la démonstration navale de Dulcigno, et devant l'éloignement absolu qu'elle

(1) Elle avait pris une attitude de plus en plus menaçante à l'égard de la Turquie, et le 20 juillet, elle avait appelé ses réserves sous les armes. « Ce que nous pouvons supposer, disait à ce propos M. de Broglie, c'est que lorsqu'on excite les espérances d'un jeune peuple, d'un jeune roi, on peut s'attendre à développer des ambitions imprudentes. On se dit : engageons l'action, et si nous avons le dessous, on ne nous abandonnera pas. Voilà ce qui explique la mobilisation de l'armée grecque. Je ne le lis pas dans votre livre jaune, mais je le lis dans un meilleur livre, le cœur humain » (Discours de M. de Broglie au Sénat, le mardi 30 novembre 1880).

(2) V. Dépêche de Saint-Pétersbourg du 10 octobre 1880. *Livre jaune*, pièce 462. « Il ne faudrait pas conclure par ces quelques paroles que l'on se félicite sans arrière-pensée de l'attitude que nous entendons garder dans les affaires européennes ; les difficultés et les lenteurs qui retardent depuis si longtemps la rectification des frontières monténégrines m'ont fourni à plusieurs reprises, pendant ces derniers temps, l'occasion de constater qu'on s'était attendu, de notre part, à une politique plus accentuée. Il s'en est suivi des mécomptes qui se font jour dans la presse. »

manifesta pour toute démonstration belliqueuse (1), le gouvernement français, sans même daigner reconnaître son revirement (2), inaugura une politique de paix à outrance.

Le refus d'agir de la France faisait échouer tous leurs plans tant au Monténégro qu'en Grèce, et si l'Europe avait eu le tort de croire un peu facilement que la France serait son soldat bénévole, la France l'avait peut-être trop encouragée dans son erreur.

Après avoir péché par trop de hardiesse, la politique française péchait par trop de prudence. « Il ne suffit pas, disait un jour, M. Thiers, de ne pas vouloir la guerre, il ne faut pas suivre une politique qui compromette les relations du pays » (3).

La Grèce cependant, confiante dans l'Europe, avait mobilisé son armée, prête à soutenir par la force les revendications des puissances. Abandonnée de tous, elle ne consentait pas à renoncer à ses espérances. La Turquie, de son côté, avait envoyé des troupes en Macédoine, les deux adversaires s'épuisaient en armements excessifs ; une rencontre aux frontières était à craindre.

L'Europe voulait une solution : la Turquie se refusait à faire droit aux prétentions de la Grèce et il était impossible de l'y contraindre. Il ne restait donc plus qu'un moyen de sortir d'embarras : faire céder la Grèce incapable d'opposer la même résistance aux volontés des puissances ; revenir sur les décisions qui lui conféraient de trop grands

(1) Voir : le *Temps*, les *Débats*, les journaux de l'opposition, le *Français*, le *Citoyen*, et Reinach. *L'opinion publique en France et la politique extérieure, Revue politique* du 11 décembre 1880.

(2) Les journaux français d'abord, et surtout le *Temps*, sont remplis de polémiques engagées avec les grands organes de la presse étrangère et principalement avec les journaux anglais. Ils affirment, ainsi que le gouvernement, que la politique française, depuis le traité de Berlin, fut toujours une et pacifique. V. aussi Barthélemy St-Hilaire, *Fragments pour l'histoire de la diplomatie française*, et *contra*, *Collection du portefeuille diplomatique*, années 1880 et 1881.

(3) Discours à l'Assemblée nationale, séance du 22 juillet 1871.

avantages et chercher à quelle transaction la Porte voudrait bien consentir.

Le nouveau ministre des affaires étrangères de France. M. Barthélemy Saint-Hilaire, proposa aux puissances une solution. Il affirma que la conférence de Berlin n'était qu'un acte de pure médiation et que ses décisions n'étaient que des conseils, restés malheureusement inécoutés (1); en conséquence, il était encore temps, pensait-il, d'intervenir entre les parties intéressées et de leur imposer un arbitrage auquel elles seraient cette fois forcées de se soumettre. L'idée, en principe, était bonne et certainement si les puissances avaient été plus disposées à faire exécuter par la force leurs nouvelles résolutions que les précédentes, si la Turquie avait dû consentir plus volontiers à les admettre, les représentants de l'Europe eussent eu tout avantage à se réunir à nouveau. Mais rien ne faisait présumer qu'il dût en être ainsi. L'Europe, fatiguée des réclamations de la Grèce, peu disposée à lui prêter son assistance matérielle, n'écoutait, dans les déclarations de M. Barthélemy Saint-Hilaire, que celles lui apprenant qu'elle avait fait à Berlin seulement œuvre de médiatrice, et cet empressement à oublier ses anciennes obli-

(1) Circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire du 24 décembre 1880. « La Turquie et la Grèce n'ayant pu atteindre leur but à Preveza ni à Constantinople en 1879, la médiation a été invoquée et offerte par la conférence de Berlin au mois de juin 1880... La Grèce a pour sa part accepté le conseil des médiateurs et réclame en conséquence cette frontière qui est désignée dans les protocoles de la conférence. Mais la conférence a simplement donné un conseil, lequel, pour être efficace, aurait dû être accepté également par l'autre partie qui était également libre de l'accepter ou de le repousser. » Cette profession de foi causa une vive émotion en Angleterre. Elle fut froidement accueillie par une partie de la presse française : voir *Temps*, *République française*, *Revue politique*, *Débats* et discours de M. Spuller à Vitry-le-François du 30 janvier 1881. Elle ne pouvait en rien pourtant aggraver le sort des Grecs, et, vu l'abandon complet où l'Europe les laissait, la proposition d'arbitrage qui devait suivre peut être considérée plutôt comme une marque de sympathie que leur donnait le gouvernement français.

gations suffisait à montrer son peu de dispositions à en contracter de nouvelles.

Les puissances prirent néanmoins en considération la proposition émanée du cabinet français ; mais elles subordonnèrent leur approbation à deux conditions : à l'unanimité de leur assentiment et à l'acceptation préalable de l'arbitrage par la Grèce et la Turquie (1).

C'était condamner à un échec presque certain le projet français. Si l'Europe n'imposait pas son arbitrage, il était probable que ni la Grèce, ni la Turquie ne consentiraient à se soumettre à des décisions auxquelles chacune considérait avoir tout à perdre et rien à gagner.

Dès la première nouvelle d'un projet d'arbitrage, le peuple et le gouvernement grecs avaient protesté (2) et rappelé obstinément à l'Europe les promesses faites au traité de Berlin, et la sanction (3) que la conférence de Berlin avait donnée à ces promesses.

(1) V. *Livre rouge* autrichien, *Portefeuille diplomatique*, t. VI, p. 207, dépêche du 15 décembre à M. Haymerlé et *Gazette de l'Allemagne du Nord*, citée dans le *Temps* du 25 décembre 1880. Ces deux conditions furent posées tout d'abord par M. de Bismark.

(2) Dépêche d'Athènes au *Temps*, 25 décembre 1880. *Livre rouge* autrichien, *Portefeuille diplomatique*, t. VI, p. 209. « A la suite des bruits qui circulent sur le projet d'un arbitrage européen dans la question grecque, le président du conseil a télégraphié hier soir à ses représentants à l'étranger que la Grèce n'admettrait jamais un arbitrage qui ne maintiendrait pas dans sa totalité le tracé du traité de Berlin. »

(3) « La Grèce, écrivait M. Coumondouros, possédait au moment de la guerre russo-turque, une armée de 35 à 40.000 hommes. Personne, je crois, ne contestera que son intervention dans ce conflit aurait produit en Turquie un soulèvement général et amené la solution radicale et définitive de la question qui occupe aujourd'hui l'Europe. L'état où se trouvaient l'Epire, la Thessalie, la Crète nous poussaient irrésistiblement à intervenir. Sans fermer les yeux aux complications que pourrait produire en Orient et en Occident un ébranlement général de la Turquie, la Grèce se rendit aux désirs de l'Europe, préférant contribuer pour sa part à la réalisation de sa volonté d'amener une prompte pacification en Orient : elle céda à ses conseils et réprima l'action déjà commencée dans le but d'accomplir les aspirations séculaires des Hellènes : elle le fit après avoir reçu de l'Europe la promesse

La Porte de son côté ne voulait pas abandonner sa politique de refus, alors qu'elle voyait l'Europe indécise et peu disposée à recourir aux mesures extrêmes.

Les cabinets étrangers ne croyaient pas au succès de la proposition d'arbitrage (1). Le gouvernement français se montrait cependant confiant. L'Allemagne, puis successivement toutes les autres puissances avaient envoyé leur adhésion sous les réserves précitées, et la France espérait que, devant l'accord apparent de l'Europe et les garanties d'impartialité que présenterait son jugement, la Grèce et la Turquie, trop épuisées par leurs armements respectifs pour ne pas désirer une prompte solution, se résigneraient à l'abandon éventuel d'une partie de leurs prétentions, et accepteraient l'arbitrage qui leur était offert. La réponse négative de la Turquie, pressentie la première, mit fin à ces espérances.

L'Europe se retrouvait en face de la même situation inextricable. Heureusement, la Turquie était presque aussi embarrassée que les puissances. Les rapports de la Porte avec le cabinet d'Athènes devenaient de plus en plus tendus et elle craignait une guerre (2) dont le résultat final, même en cas de victoire, ne lui eût probablement pas été favorable. En se refusant à accepter l'arbitrage de l'Europe, elle avait prouvé son indépendance : son but principal ainsi atteint, il était de son intérêt de consentir, pour sauvegarder sa sécurité, à quelques sacrifices. C'est pourquoi, après avoir fait preuve d'une absolue intransigeance, elle revint à des sentiments plus conciliants, et

que les droits de l'Hellénisme seraient pris en considération dans le moment opportun et que l'insurrection des provinces limitrophes serait censée exister encore à l'heure où l'on devrait s'occuper de l'arrangement définitif des affaires d'Orient. » *Documents présentés au parlement grec* en 1882. Dépêche à M. Braïlas, ministre de Grèce à Paris, du 27 décembre 1880. V. Bikélas, *La Grèce byzantine et moderne*, p. 326.

(1) Les cabinets de Vienne et de Berlin notamment. Voir pièces du *Livre rouge, Portefeuille diplomatique* de 1881, t. VI, p. 208.

(2) *Livre rouge*, dépêche du 11 janvier 1881.

elle se montra prête à renouer les négociations sur une base nouvelle.

Quelques jours après avoir rejeté le projet de M. Barthélemy Saint-Hilaire, la Porte proposa aux puissances de rechercher à quelle solution il serait possible de s'arrêter d'un commun accord (1). Partout ses ouvertures reçurent un accueil favorable et l'Angleterre même, qui comprit qu'isolée elle était impuissante, se décida, malgré ses sympathies pour la Grèce, à leur donner son approbation (2). Aussitôt, les puissances convinrent, sur le conseil de M. de Bismarck (3), de charger leurs représentants à Constantinople d'élaborer secrètement un nouveau tracé de frontières qu'ils soumettraient après complet achèvement, à l'examen des parties.

Le règlement du différend n'était plus désormais qu'une question de jours. La conférence se mit à l'œuvre, et après avoir, non sans peine (4), obtenu de la Porte l'exposé de ses vœux, elle détermina un tracé qui donnait le plus possible satisfaction aux revendications helléniques, tout en restant acceptable pour la Turquie.

Dès que les représentants des puissances se furent mis d'accord et eurent obtenu l'agrément du Sultan, ils notifièrent à la Grèce le résultat de leurs délibérations (26 mars), et l'avertirent que, si elle repoussait cette solution, elle se mettrait en opposition avec l'Europe et que par conséquent, elle n'aurait pas à compter sur son concours en cas d'une guerre avec la Turquie, qui, dès lors, serait presque certainement désastreuse pour elle.

La Grèce ne pouvait renoncer de gaieté de cœur aux

(1) *Livre rouge*, dépêche du 8 février 1881. *Livre jaune, Grèce,* II, p. 3.

(2) *Livre jaune*, Grèce, II, pièce 9, p. 9.

(3) *Livre rouge*, dépêche du 8 février 1881. *Livre jaune*, II, dépêche du 8 février, pièce 26.

(4) V. Ultimatum du 12 mars 1881 invitant la Porte a faire connaître ses résolutions à la conférence. *Livre bleu*, *Portefeuille diplomatique*, t. V, p. 78.

avantages que lui attribuait la conférence de Berlin, et quoiqu'elle dût être pleinement édifiée sur les dispositions de l'Europe à son égard, elle continuait à se préparer à la guerre.

Mais en même temps qu'elles lui remettaient la note collective qui l'invitait à accepter leurs décisions, les puissances avertissaient isolément la Grèce qu'elles lui retiraient leur protection.

Le gouvernement grec se trouvait dans une situation difficile : il était poussé par l'enthousiasme du pays qui voulait la guerre et il était retenu par sa connaissance des vrais intérêts de la Grèce pour qui la guerre eût été la défaite.

Les puissances craignaient de voir repousser une combinaison qui eût enfin terminé ces interminables débats ; elles redoutaient tout retard qui risquait de faire disparaître les bonnes dispositions de la Porte, elles redoublèrent d'efforts et elles adressèrent de nouveau au cabinet d'Athènes des représentations véhémentes (1).

Devant cette entente des puissances, la Grèce perdit enfin tout espoir; elle écouta les conseils de l'Angleterre (2) qui lui démontrait l'impossibilité de la résistance ;

(1) V. dépêches des puissances contenues dans le *Livre bleu. Portefeuille diplomatique*, 1881, t. V. p. 220. *Livre jaune* de 1881, p. 66, notamment dépêche anglaise du 27 mars et dépêche russe du 1er avril.

(2) Voici l'exposé de la situation qu'envoyait lord Granville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, à M. Corbett, ministre de la Reine à Athènes, le 6 avril 1881 : « ... Nous avons cru que la solution arrêtée à la conférence est conforme au principe posé par le congrès, mais on ne peut contester qu'elle ne fût conçue dans un sens extrêmement favorable à la Grèce.

Le gouvernement de la Reine a soutenu le tracé, pensant qu'il comprenait des districts où la proportion de la population musulmane serait très faible et qu'il satisferait les sympathies traditionnelles et les aspirations nationales des habitants parlant le grec.

Mais les événements ont prouvé que sous certains rapports ces appréciations n'étaient pas très exactes.

Les sentiments des Albanais ont créé une grande difficulté dont on ne saurait s'empêcher de tenir compte.

elle ne fit plus au projet qui lui était présenté que quelques objections de détail, vite résolues, et enfin, le 2 juillet 1881, elle signa avec la Turquie une convention où les deux parties admettaient le tracé qui avait été déterminé par l'Europe.

La Grèce cédait, mais elle ne se résignait point. Les titres que lui avait reconnus la conférence de Berlin n'avaient pour elle rien perdu de leur valeur (1) ; et elle comptait bien les produire à nouveau dès qu'il se présenterait une occasion favorable. Pour pouvoir, au besoin, appuyer elle-même efficacement ses demandes, elle songea de ce jour, bien plus à augmenter les forces de son armée

L'opposition du gouvernement turc devenait de plus en plus prononcée. Le gouvernement de la Reine a toujours été d'avis qu'aucun État européen, à moins d'être d'une force prépondérante, ne saurait résister à l'entente des puissances si elles sont d'accord pour arranger pacifiquement les difficultés internationales, mais bientôt il devenait évident que l'Europe entière n'était pas disposée à insister pour faire adopter le tracé qui avait été décidé par la conférence de Berlin, et la réserve de ces gouvernements a été approuvée par l'opinion publique de leurs pays respectifs. Nous ne pouvons fermer les yeux sur ce changement de circonstances ; néanmoins, aux négociations qui suivirent, nous avons insisté sur la nécessité de conserver les décisions de la conférence jusqu'à ce qu'on pût entrevoir une solution à y substituer et pouvant être considérée comme une solution satisfaisante de la question.

Cependant le cours des événements a prouvé que les frontières tracées par la conférence de Berlin ne sauraient, dans les circonstances présentes, être acquises à la Grèce qu'après une guerre heureuse avec la Turquie. »

Une guerre avec la Turquie, ajoute lord Granville, serait désastreuse pour la Grèce, inférieure en force et en nombre, et il continue : « Ces considérations et le désir général du maintien de la paix en Europe ont aussi exercé leur influence sur les décisions du gouvernement, relativement à la proposition nouvelle. Nous n'hésitons pas à le déclarer, nous aurions préféré une ligne frontière se rapprochant davantage de celle qui a été adoptée par la conférence de Berlin : mais nous sentons qu'il est de notre devoir de nous joindre aux autres puissances et d'insister de la manière la plus pressante sur le gouvernement grec pour le projet qui lui est présenté... » *Livre bleu*, dépêche du 6 avril.

(1) V. article de M. Saripolos sur les droits de la Grèce et réponse de M. Arntz, *Revue de droit international public*, t. XIII, p. 231 et 244.

et de sa flotte, qu'à mettre en valeur les richesses de son territoire.

Les puissances avaient réussi à retarder un conflit plutôt qu'à l'empêcher ; elles avaient surexcité l'espoir de la Grèce et n'avaient pu qu'imparfaitement le satisfaire ; elles avaient aussi montré que, devant une résistance énergique, elles étaient, par la faute de leurs perpétuels désaccords, presque entièrement réduites à l'impuissance. La Turquie ne devait pas être seule à le constater et à en profiter.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATION BULGARE

§ I. — La Bulgarie du traité de Berlin à 1885. — § II. — La Roumélie du traité de Berlin à 1885. — § III. — L'union de la Bulgarie et de la Roumélie. — § IV. — La lutte contre la Russie. — 1. *L'action de la Russie.* — 2. *La Bulgarie se délivre complètement de l'ingérence russe.* — § V. — Réconciliation de la Bulgarie et de la Russie.

Le traité de Berlin avait, de l'un et de l'autre côté des Balkans, déçu les espérances des Bulgares. Les Roumé-liotes se plaignaient de rester sous le joug de la Turquie et ils se promettaient de transgresser les volontés de l'Europe à la première occasion. Les Bulgares partageaient le mécontentement de leurs frères ; la Roumélie orientale devait, selon eux, appartenir à l'État bulgare : par sa perte, ils se trouvaient amoindris et affaiblis et ils étaient aussi décidés que les Rouméliotes à profiter de toute occasion favorable pour travailler à l'union des deux provinces.

Le traité de Berlin faisait de la Bulgarie la vassale de la Porte. Cette disposition ne causait qu'un léger déplaisir aux Bulgares; ils se savaient assez forts pour se refuser impunément à toutes les obligations qui en résultaient. Leurs rapports avec la Russie devaient au contraire bientôt leur peser.

La domination russe menaçait de remplacer en Bulgarie la domination turque, et l'indépendance que les Bulgares avaient rêvée se changeait peu à peu en une autre sujétion. Pleins de reconnaissance pour leurs libérateurs, les Bulgares auraient admis qu'ils gardassent chez eux quelque influence, et ils auraient volontiers écouté leurs

conseils, mais la Russie ne sut pas ménager leurs susceptibilités. Les Bulgares se froissèrent et oublièrent les bienfaits reçus. Ils voulurent ne plus obéir qu'à eux-mêmes. A leur désir de rompre les derniers liens de vassalité qui les rattachaient à l'Empire ottoman, vint s'ajouter celui de se dégager de toute dépendance envers la Russie. De ce jour, Bulgares et Rouméliotes n'ont pas cessé de lutter pour leur absolue indépendance. Contre la Russie et contre la Turquie ils ont soutenu un double combat, qui, après de longs efforts, s'est terminé par une double victoire.

I

Pendant les premiers mois qui suivirent la signature du traité de Berlin les Russes et les Bulgares vécurent en parfait accord. Les puissances avaient chargé la Russie de l'administration de la principauté de Bulgarie (1) jusqu'à ce qu'elle eût élaboré sa constitution. Le gouvernement russe voulut profiter de la situation privilégiée que lui faisait l'Europe, pour guider ses clients dans le sens qui lui paraissait le plus favorable aux intérêts des deux pays. Les Bulgares, de leur côté, se montrèrent entièrement disposés à accepter la tutelle de leurs libérateurs; ils écoutèrent leurs conseils avec la plus parfaite déférence, et ils s'y conformèrent absolument dans l'élaboration de la constitution qui devait régir la Bulgarie.

La tâche des notables bulgares, chargés par l'Europe de ce travail, conjointement avec des commissaires du gouvernement russe, était difficile. Il s'agissait de satisfaire les aspirations démocratiques des Bulgares qui ne comprenaient d'autre gouvernement que le gouvernement par le peuple. Il s'agissait d'assurer aussi le bon fonctionnement d'un gouvernement stable et régulier, qui resterait un peu indépendant des trop brusques variations et des caprices toujours à redouter de la part d'un peuple sans aucune

(1) Traité de Berlin, art. 16.

expérience de la vie politique et à peine sorti de la barbarie.

Le commissaire du gouvernement russe, prince Dondoukoff eut l'idée de s'inspirer de la constitution qui fonctionnait en Serbie à la satisfaction générale, et il présenta aux notables bulgares, réunis à Tirnova en assemblée nationale pour l'élaboration d'une constitution, un projet qui donnait le gouvernement de la Bulgarie à un prince élu et héréditaire, assisté d'une Chambre dont les membres seraient nommés, partie par le suffrage direct (un député par 20.000 habitants) et partie par le prince, et qui comprendrait en outre les plus hauts fonctionnaires de la principauté. Après de longues discussions, les députés bulgares adoptèrent le projet, mais ils le modifièrent dans un sens plus libéral, en décidant que tous les députés seraient élus par le peuple (1). Leur but, en donnant plus de part à la nation dans le gouvernement du pays, était autant d'assurer leur indépendance extérieure que leur indépendance intérieure. Cette résolution ne satisfaisait pas entièrement la Russie, elle consentit cependant à l'approuver.

La constitution votée, restait à faire choix d'un prince. Les Bulgares, encore tout chauds de reconnaissance, eussent voulu à leur tête un de leurs libérateurs, et ils pressèrent le prince Dondoukoff d'accepter la couronne. Celui-ci répondit aux députés bulgares qu'un russe ne pouvait être prince de Bulgarie, mais que le Tsar les verrait avec plaisir offrir le trône à un de ses neveux, de nationalité allemande, le prince Alexandre de Battenberg (2). Trop heureuse de déférer aux désirs du Tsar, l'assemblée des notables de Tirnova nommait, le 29 avril 1879, Alexandre de Battenberg prince de Bulgarie.

Le choix du gouvernement russe était heureux et sage.

(1) Texte de la constitution. *Archives diplomatiques*, t. X, p. 61.
(2) Cf. Gopsevics, *Bulgarien und Ost Rumelien*. Drandar, *Cinq ans de règne en Bulgarie.*

Les grandes puissances avaient bien implicitement permis à la Russie d'intervenir, jusqu'à un certain point, dans les affaires intérieures de Bulgarie, mais elles n'auraient pas admis qu'un prince de la maison régnante de Russie gouvernât la principauté. La nomination d'Alexandre de Battenberg, de nationalité allemande, ne devait pas soulever les mêmes oppositions en Europe. Son père, Alexandre de Hesse, était prince régnant de Hesse-Darmstadt, et le gouvernement russe espérait avec raison que cette considération déciderait le gouvernement allemand, dont il importait surtout d'obtenir l'acceptation, à approuver son choix. Le prince de Battenberg était, d'autre part, tout dévoué à la Russie. Neveu et favori du Tsar (1), il avait servi dans l'armée russe, il avait pris part à la tête d'un régiment à la campagne des Balkans ; le Tsar espérait trouver en lui un second fidèle et docile,

Protégé de la Russie, assuré de la sympathie des grandes puissances, ce fut sous les plus heureux auspices que le nouveau prince entra en Bulgarie. Ses sujets l'accueillirent avec enthousiasme ; ils saluaient en lui non seulement leur souverain, mais encore l'ami du Tsar, le libérateur qui avait combattu pour l'émancipation du pays qu'il venait gouverner, et aussi, et surtout, le premier souverain qui remontait sur le trône bulgare, vide depuis le temps de leur grandeur passée, le successeur direct de leurs anciens rois, celui avec qui s'ouvrait pour leur pays une ère nouvelle qui devait lui rendre son antique puissance et sa prospérité.

Tout, en apparence, souriait donc au prince Alexandre, mais la réalité devait être moins aimable. Dès les premiers jours, le nouveau souverain se heurta aux plus sérieuses difficultés. « Acceptez toujours, cela laisse des souvenirs » lui avait conseillé M. de Bismarck, alors qu'il hésitait encore à prendre le trône qui lui était offert. Le prince

(1) Qui avait épousé la sœur de son père, Maximilienne Wilhelmine de Hesse.

fut bientôt à même de comprendre combien la prédiction railleuse que contenait ce conseil avait chance de se réaliser ; jeune, ignorant des hommes et des choses, transporté au milieu d'un peuple avec lequel il n'avait pas d'attaches ni d'affinités, dont il ne comprenait ni la langue, ni le caractère, ni les mœurs, il se trouvait en présence d'une tâche qui eût fait reculer le plus habile et le plus expérimenté. Il lui fallait satisfaire les vœux et les désirs d'un peuple jaloux de son indépendance intérieure et extérieure et, tout en restant le roi aimé de ses sujets, il devait vivre en bons rapports avec son suzerain, l'Empereur de Russie, qui se croyait doublement le droit de le diriger, lui prince arrivé au trône par son appui, lui chef d'un peuple que la Russie tenait en tutelle. Tant qu'entre Russes et Bulgares les rapports demeureraient cordiaux, tant que les Bulgares sauraient garder leur reconnaissance et que les Russes sauraient n'en pas abuser, le prince de Bulgarie pouvait contenter à la fois le Tsar et son peuple, mais le premier désaccord devait le jeter dans de graves embarras.

Le gouvernement russe traitait la Bulgarie comme une province de son empire. A l'arrivée du prince de Battenberg, ses troupes avaient évacué le pays, mais il était resté une foule de fonctionnaires et d'officiers qui occupaient les plus hauts postes administratifs et tous les grades supérieurs de l'armée. Par la volonté du Tsar, dans chaque ministère, plusieurs portefeuilles et notamment celui de la guerre, étaient attribués à des officiers russes, et l'autorité suprême appartenait aux ministres qui représentaient la toute-puissante Russie, non à ceux qui ne représentaient que le peuple bulgare.

Cette ingérence excessive de la Russie devait forcément lui aliéner les Bulgares, et, le prince Alexandre qui écoutait docilement les conseils du gouvernement russe, subit le contre-coup de cette impopularité.

Du jour où la Russie avait pris en main la cause bul-

gare, de bons esprits avaient redouté qu'elle ne s'aliénât, par ignorance de son caractère et de ses besoins, le peuple qu'elle défendait (1). Le gouvernement russe ne sut pas tenir compte de ces avertissements.

Les Bulgares se croyaient capables de se diriger eux-mêmes. Les agents du Tsar leur firent durement sentir qu'ils n'avaient qu'à obéir. Là où ils auraient dû montrer infiniment de doigté et de délicatesse, les représentants de la Russie furent impérieux et arrogants (2). Au lieu de conseiller ils donnèrent des ordres : pour les faire exécuter, ils employèrent la menace : à tout propos ils endossèrent le paletot de Mentschikoff.

Représentants d'un grand empire, ils méprisaient le petit peuple bulgare. Habitués dans leur pays à voir tout plier sous une administration toute-puissante, ils conservaient leurs allures impératives. Ils tentèrent d'introduire

(1) « La nation russe prend en main la cause des Slaves des Balkans et ne recule pas devant les plus lourds sacrifices : bien des faits ont prouvé cependant, au milieu même des derniers événements, qu'elle connaît bien mal la cause qu'elle secourt et le peuple qu'elle défend..... Les hommes surtout, à qui tient à cœur le triomphe de l'idée nationale, doivent se préoccuper de rapprocher les deux peuples. Quelle sera l'attitude des Russes vis-à-vis des Bulgares ? Suivant que sera résolue cette question, la Bulgarie obéissant à ses intérêts et à ses traditions slaves, formera avec la Russie une libre et féconde alliance, ou les sacrifices de la Russie n'aboutiront qu'à livrer ceux qu'elle aura affranchis à l'exploitation de l'Europe occidentale. Le moment est décisif, il s'agit de se concilier ou de s'aliéner un peuple qui naît. » Pypine et Spasovic, *Histoire des littératures slaves.*

(2) Cf. Huhn, *Der Kampf der Bulgaren um ihre Nationaleinheit*; Minchin, *The growth of freedom in the Balkan Peninsula*; Drandar, *Cinq ans de règne en Bulgarie*; Minchin, Lettre au *Morning Advertiser* du 20 septembre 1879; Appleton, *Russia, Turkey and Bulgaria.* Huhn raconte une anecdote assez caractéristique. « Un préfet rouméliote me rapportait un jour le discours suivant que lui avait tenu un consul russe : « Vous êtes préfet ? très bien, mais vous savez pourtant très bien que vous n'êtes pas seulement les obligés de la Russie et que vous avez le devoir de vous considérer comme un préfet russe. Vous autres Bulgares, vous croyez souvent que nous ne sommes chez vous qu'en visite, mais vous devez vous mettre dans la tête que nous sommes ici parfaitement chez nous. »

en Bulgarie le système autoritaire et centralisateur qui est la base de l'organisation russe. C'était aller absolument à l'encontre des vœux des Bulgares. Ils ne voulaient pas d'un système de gouvernement qui eût abouti à mettre toute l'autorité entre les mains de quelques hauts fonctionnaires, c'est-à-dire entre les mains de la Russie. Au lieu d'obéir à un pouvoir central illimité, ils entendaient conserver leur entière liberté politique et administrative et instituer un système de gouvernements locaux qui auraient été le premier pouvoir du pays.

En contrariant ces tendances, la Russie s'aliénait le parti libéral et patriote bulgare. C'était une faute, et qui l'amena à en commettre une autre plus grave. Au lieu de tenter de ramener à elle le parti qui devenait hostile à son influence elle essaya de le combattre ; elle s'ingéra dans les luttes intérieures du pays et elle crut avoir trouvé le moyen de le gouverner et d'y affermir son autorité, en y entretenant la discorde et en soutenant d'abord les conservateurs contre les libéraux, puis, plus tard, les libéraux contre les conservateurs.

Une patrie qui n'existe que depuis peu de temps ne peut être profondément aimée à moins qu'elle ne soit née de quelque exploit de ses enfants, assez héroïque pour tenir lieu de tous les efforts, qui répétés pendant des siècles, modèlent une race et en font une nation. Les Bulgares n'avaient pas eu, comme les Grecs, à soutenir une lutte acharnée pour conquérir leur indépendance : leur patriotisme n'avait pas grandi dans les combats coude à coude contre leurs oppresseurs. Nés de la veille, ils n'avaient pas eu davantage le temps d'acquérir cette commune conception de la vie, cette unité de pensées et de souvenirs, cette même forme de l'esprit, qui, des nations font des individus, de véritables êtres vivants différents de tempérament et de nature, ayant chacun leurs traditions et leur idéal. Dans la patrie, ils ne voyaient pas encore ce qu'elle est réellement : un être existant par lui-même, quelque chose

comme une âme, distincte de tous les systèmes d'administration, de tous les modes de groupement intérieur, de tous les rouages administratifs, financiers, judiciaires, qui sont le corps de l'État. La patrie, pour eux, existait tout entière dans le présent, point dans le passé ; ils reconnaissaient les avantages d'une entente fondée sur l'unité de race, de langue et de religion ; ils la trouvaient précieuse et ils étaient prêts à la défendre, mais simplement parce qu'elle leur garantissait la liberté de s'administrer à leur guise, de choisir la forme du gouvernement qui leur convenait le plus ; l'idée de patrie ne se séparait pas encore de l'idée d'indépendance. Ils s'insurgeaient contre l'ingérence des Russes dans leurs affaires, non pas parce que le Russe était l'étranger, mais parce qu'ils voulaient rester libres de s'organiser à leur gré.

Si les Russes avaient consenti à leur laisser une absolue liberté dans le choix et l'établissement des règles de leur gouvernement, s'ils n'avaient trop ouvertement manifesté l'intention d'imposer, au besoin, leur volonté, si même, tout en intervenant directement dans les affaires bulgares, ils avaient su s'appuyer exclusivement sur un des partis qui se disputaient le pouvoir, ils auraient probablement fait accepter leur tutelle. Pour triompher, chaque faction se fût volontiers apppuyée sur l'étranger ; l'esprit de parti eût combattu le patriotisme. Il est probable que conservateurs et libéraux eussent préféré voir la Bulgarie sous la dépendance de la Russie, plutôt que de la voir indépendante mais gouvernée par leurs adversaires. Mais la Russie commit la faute de soutenir d'abord le parti le plus faible, puis de se retourner vers le plus fort quand elle s'aperçut de son erreur. Elle se les aliéna ainsi tous les deux.

Lorsque le prince Alexandre prit possession de sa couronne, une lutte très vive était engagée entre les conservateurs et les libéraux ; les conservateurs avaient pour eux l'appui de la Russie, les libéraux avaient le nombre.

Le prince choisit ses ministres dans les rangs du parti conservateur; mais le ministère ne pouvait gouverner avec une Chambre en grande majorité libérale ; il fut aussitôt mis en minorité.

Le prince Alexandre ne craignit pas d'entrer, dès la première heure de son règne, en désaccord avec son peuple. Sur l'avis de son conseiller le plus écouté, M. Stoïloff, il déclara la Chambre dissoute et il fit procéder à de nouvelles élections. Malgré une forte pression administrative, la nouvelle Chambre fut, comme la précédente, composée en grande majorité de libéraux; et le jeune prince, définitivement forcé d'accepter la démission de ses anciens ministres, se vit dans la nécessité de constituer un cabinet libéral. Il céda mais sans se résigner à son échec: il s'en plaignit au cabinet de Saint-Pétersbourg et lui demanda son appui, pour tenter un coup d'État qui lui donnerait des pouvoirs plus étendus que ceux que lui reconnaissait la constitution.

Le prince Alexandre avait insisté sur l'état d'anarchie du pays, sur la nécessité d'un gouvernement fort; le gouvernement russe était sympathique au parti conservateur, il n'aimait pas le gouvernement par le peuple, il se laissa persuader et il promit son concours (1).

Soutenu par la Russie le prince agit sans crainte. Peu de jours après, une proclamation, affichée sur les murs de Sofia, annonça aux Bulgares que : « tout en étant obligé par son serment à maintenir inviolablement et religieusement les lois de la constitution le prince se considérait comme obligé, en même temps, d'avoir en vue dans tous ses actes la prospérité et le bien du pays ». En conséquence, il remerciait le cabinet libéral alors au

(1) Voir une lettre de M. de Giers du 10 mai 1880 à l'agent diplomatique de Russie en Bulgarie. Il y déclare que l'empereur, consulté par le prince de Battenberg sur des changements à apporter à la constitution et qui donneraient une plus grande puissance au prince, donna son approbation. Cf. Drandar, *Cinq ans de règne en Bulgarie*. *Contra*, M. Soboleff, *Der erste Fürst Bulgarien*, Leipzig, 1886.

pouvoir et chargeait son ministre de la guerre, le général russe Ernroth, de former un cabinet qui surveillerait l'élection des députés à une assemblée nationale appelée à statuer sur un nouveau projet de constitution. De ce jour, les fonctionnaires et les officiers russes exercèrent sur les populations bulgares une violente pression matérielle et morale. Cinq commissaires extraordinaires, tous officiers russes, furent nommés dans les cinq gouvernements de la Bulgarie avec pleins pouvoirs pour destituer les fonctionnaires suspects, les traduire en jugement, et surveiller les élections. La Bulgarie était mise en état de siège. Partout les populations terrifiées votèrent pour les candidats officiels, et l'assemblée réunie à Sistova le 13 juin 1881 accepta le projet de revision de la constitution qui augmentait le pouvoir du prince et réduisait la représentation nationale.

On avait diminué les pouvoirs des chambres, mais on n'avait pas osé les supprimer. Leur existence restait pour le prince une menace perpétuelle, et il était évident qu'il lui serait impossible de gouverner plus longtemps malgré son peuple, même avec les pouvoirs que lui donnait la constitution nouvelle, sans un appui permanent et vigoureux de la Russie. Les libéraux sentaient leur force ; ils ne désarmaient pas. Partout ils cherchaient à fomenter des troubles ; ils attaquaient violemment le prince et plus violemment encore le gouvernement russe. ils se plaignaient de son intervention dans les affaires bulgares et ils dénonçaient sa mainmise sur la Bulgarie aux cabinets de Londres et de Vienne qui semblaient prêter à ces plaintes une oreille complaisante.

Le prince Alexandre n'était qu'un instrument entre les mains de la Russie : elle tenait par dessus tout au maintien de son influence en Bulgarie ; elle voyait l'agitation croître dans le pays ; les conservateurs ne se maintenaient au pouvoir que par la force et l'arbitraire et, malgré leurs efforts, les prochaines élections s'annonçaient menaçantes.

Elle craignit d'avoir fait fausse route en soutenant le jeune souverain malgré la majorité de son peuple, et elle se décida à changer de politique.

Sur ces entrefaites, le prince Alexandre qui avait à lutter chaque jour davantage contre les résistances de ses sujets, sollicita de la Russie un appui encore plus énergique et réclama l'envoi d'un ministre qui « conserverait en Bulgarie les vrais intérêts de la Russie ». Le cabinet de Saint-Pétersbourg répondit à cette demande en envoyant au prince les généraux Soboleff et Kaulbars (1), mais munis d'instructions qui en faisaient plutôt des juges que des soutiens dociles de sa politique. Nommés dès leur arrivée, l'un ministre de l'intérieur, l'autre ministre de la guerre, les généraux russes manifestèrent, en présence de leurs collègues conservateurs, leur volonté de rétablir le calme en Bulgarie, de ne pas tenir compte des dissensions de parti et de se conduire moins en ministres du prince Alexandre qu'en représentants de l'Empereur de Russie.

Il était un peu tard pour tenir ainsi la balance égale entre les partis. Le gouvernement russe s'était compromis avec les conservateurs et brouillé avec les libéraux. L'attitude nouvelle des envoyés de l'Empereur ne servit qu'à rompre leur accord avec tout le parti conservateur, sans les réconcilier avec leurs anciens adversaires. Les généraux russes eurent contre eux, à partir de ce jour, le peuple, le gouvernement bulgare et le prince Alexandre lui-même. Celui-ci leur demanda bientôt une démission qu'ils refusèrent formellement de lui donner, en lui répondant qu'ils n'avaient à obéir qu'au Tsar, qu'ils étaient en Bulgarie par son ordre et qu'ils ne la quitteraient que par son ordre.

Les conservateurs, abandonnés par les Russes, manifestaient leur colère ; les libéraux se souvenaient de l'op-

(1) Ce général était le frère de celui qui fut envoyé en mission en Bulgarie en 1885. Cf. Minchin, *The growth of freedom in the Balkan Peninsula*.

pression que la Russie avait fait peser sur eux, ils se méfiaient d'une alliance incertaine : ils avaient d'ailleurs trop reproché à leurs adversaires politiques de pactiser avec l'étranger pour oser imiter leur conduite. La Bulgarie entière oublia qu'en somme c'était à la Russie qu'elle devait son indépendance, que depuis lors c'était elle qui, non seulement, administrait la Bulgarie, mais la soutenait de son crédit, instruisait son armée et l'équipait à ses frais (1). Elle ne songea plus qu'à se débarrasser d'un contrôle gênant. Les envoyés de l'empereur Alexandre avaient pour mission de rétablir le calme en Bulgarie ; le meilleur moyen d'obtenir leur rappel était de rendre leur présence inutile, c'est-à-dire de se réconcilier, au moins en apparence ; ainsi firent libéraux et conservateurs. Le prince Alexandre de son côté, froissé par les mesures vexatoires de l'empereur de Russie à son égard (2), se décidait à gouverner avec son peuple contre la Russie au lieu de gouverner avec la Russie contre son peuple, il se rapprochait résolument du parti radical nationaliste et recherchait la protection de l'Autriche et de l'Angleterre (3). Devant cette coalition, le gouvernement russe, à moins de recourir à la force, était impuissant. Il avait jusqu'alors profité des dissensions intérieures pour établir son autorité dans le pays. Ces dissensions cessant, il s'y trouvait sans appui et sans prétexte pour légitimer son intervention auprès des puissances qui ne voulaient pas voir la Russie gouverner à Sofia, l'Autriche, l'Allemagne et l'Angleterre. Il se résigna à une inaction momentanée.

Le prince Alexandre voulut profiter du répit que lui laissait la Russie pour s'assurer le concours du pays tout

(1) Bianconi, *La vérité sur la crise bulgare*, *Revue Française* de 1885, tome V.

(2) Voir récit détaillé : Drandar, *Cinq ans de règne en Bulgarie*.

(3) Le 27 juillet 1885, le frère d'Alexandre de Battenberg épousait la princesse Béatrix, fille de la Reine Victoria.

entier pour le jour où elle recommencerait la lutte. Il chercha à surexciter autant que possible le sentiment patriotique et à augmenter les forces de l'État. Il favorisait en même temps le développement du parti radical nationaliste, il choisissait son chef, M. Karaveloff, comme premier ministre et fermait les yeux sur les menées des comités bulgares en Roumélie. Enfin, en 1885, averti du complot qui devait avoir pour résultat la révolte de la Roumélie et sa réunion définitive à la principauté, il y prêtait les mains et en assurait le succès.

II

Peu de jours après la clôture du congrès de Berlin, M. Bluntschli appréciait en ces termes le régime auquel le traité soumettait la Roumélie Orientale : « Cette décision, on peut hautement l'affirmer, ne saura se maintenir longtemps ; un temps viendra où s'accomplira en un seul peuple la réunion des membres disjoints, tout comme se sont faites l'unité allemande et l'unité italienne. »

L'article 22 du traité de Berlin stipulait que dans un délai de neuf mois les troupes russes devaient évacuer la Bulgarie et la Roumélie Orientale et être remplacées par les troupes turques auxquelles le traité accordait le droit d'occuper et de fortifier les passes des Balkans. La présence des troupes ottomanes aux frontières de la Roumélie déplaisait également aux Bulgares et aux Russes (1). Les Bulgares y voyaient un obstacle à toute tentative d'union avec la Roumélie, la Russie était mécontente de l'occupation par la Turquie d'une frontière stratégique puissante, qui lui fermait la route de Constantinople (2). D'accord

(1) Au congrès de Berlin, les représentants de la Russie s'étaient en vain efforcés de faire rejeter cette clause.

(2) Sur l'importance de la ligne des Balkans au point de vue stratégique. V. Baratieri, *La situazione militare in Oriente*, *Nuova Antologia*, 1878. Revue militaire de l'étranger. 1878 : *La campagne de* 1877 ; *la traversée des Balkans* ; et colonel Wood *The passes of the Balkan*, Londres, 1878.

pour protester contre les décisions du traité, Russes, Bulgares et Rouméliotes furent aussi d'accord pour en empêcher l'exécution.

La Russie était chargée de l'administration provisoire de la Roumélie : elle profita de l'inertie de la Turquie et de l'Europe pour procéder en outre à l'organisation de cette province, tâche que le traité de Berlin réservait à une commission européenne. L'organisation que la Russie donna à la Roumélie était conçue de manière à faciliter sa réunion à la Bulgarie. « Grâce à votre concours, disait à la fin d'octobre le prince Dondoukoff aux autorités et notables de Philippopoli, j'ai pu en peu de temps introduire dans toutes les branches de l'organisation de la Roumélie un ordre de choses identique à celui qui existe dans la Bulgarie du Nord... » et il ajoutait : « cette organisation temporaire a bien des chances de devenir définitive, parce que le courant de l'histoire est plus fort que toutes les combinaisons humaines ». Ces paroles et bien d'autres entretenaient l'agitation en Roumélie (1). Ses habitants mettaient leur confiance dans la Russie qui encourageait leurs espoirs. Aussi, lorsqu'au mois de mai 1879, les troupes russes commencèrent à évacuer la Roumélie et que la Turquie manifesta son intention d'envoyer dans les Balkans, dès leur départ, les garnisons qui devaient occuper les passes des montagnes, l'agitation fut très vive dans toute la province.

Les Bulgares, de leur côté, manifestaient leur intention de s'opposer par la force, s'il le fallait, à l'envoi des troupes turques. Depuis un an, la Russie avait réorganisé leur armée ; elle avait également créé une milice dans la Roumélie Orientale ; Bulgares et Rouméliotes avaient con-

(1) Le Tsar, il est vrai, sur les réclamations inquiètes de l'Angleterre, blâma le prince Dondoukoff et la hardiesse de ses discours ; mais ils avaient produit leur effet, et les populations de Roumélie ne virent dans ce blâme qu'une condescendance aux protestations anglaises.

fiance dans leurs jeunes forces; ils paraissaient peu disposés à céder; un conflit était possible.

L'Europe voulait la paix, la Russie chercha à la persuader de la gravité des événements qui pourraient se produire si la Turquie s'obstinait à vouloir exécuter le traité de Berlin. Elle informa les puissances des sentiments belliqueux des Bulgares et des Rouméliotes (1) et elle leur proposa de revenir à une motion du comte Andrassy qui, au traité de Berlin, avait demandé l'occupation de la Roumélie Orientale, pendant une année, par un corps de 15.000 hommes, composé de contingents fournis par les puissances signataires : ce corps aurait eu pour mission de maintenir l'ordre dans cette province tandis que la commission européenne travaillerait à sa réorganisation. La Turquie protesta vivement ; ni la France, ni l'Autriche, ni l'Italie ne voulurent même prendre ce projet en considération. Mais la Russie ne désirait pas qu'on l'adoptât. Son but en le présentant avait été surtout de faire sentir à l'Europe la gravité de la situation et de la persuader de la volonté de résistance des populations, ce but était atteint.

D'autre part, les puissances, qui réclamaient en vain de la Turquie l'exécution des clauses du traité concernant la Grèce et le Monténégro, étaient peu disposées à lui accorder leur secours; elles n'intervinrent point en sa faveur. La Turquie ne comptait pas sur l'appui de l'Europe, elle redoutait une intervention de la Russie ; elle crut plus sage d'éviter le conflit. Elle ne donna pas à ses troupes l'ordre de pénétrer en Roumélie et se contenta d'envoyer à Philippopoli un gouverneur que les habitants rouméliotes consentirent à recevoir.

La Turquie était ainsi privée de la seule garantie qui lui donnât quelque sécurité; il ne lui restait aucun moyen de réduire les Rouméliotes à l'obéissance. La Roumélie

(1) Voir cette circulaire de la Russie, *Livre vert* italien de 1880 sur les affaires d'Orient. *Portefeuille diplomatique* de 1880.

était désormais libre de se révolter, de recevoir des secours de la Bulgarie, d'organiser sa défense sans que la Turquie fût capable de l'en empêcher. La révolution de Roumélie était devenue inévitable ; elle se fût même probablement produite sur-le-champ, si les populations des Balkans n'avaient écouté les conseils modérateurs de la Russie dont la politique changeait alors de caractère.

L'attitude de jour en jour moins soumise des Bulgares, la mauvaise humeur avec laquelle ils accueillaient l'intervention de la Russie dans leurs affaires intérieures, éclairaient le gouvernement russe sur les dangers que le développement des instincts de nationalité et du désir de l'indépendance chez les peuples des Balkans faisaient courir à son influence ; après avoir aidé les Bulgares et les Rouméliotes à s'émanciper, il craignait d'avoir été trop loin et il se demandait s'il serait sage d'augmenter avec les forces de la Bulgarie ses désirs d'absolue indépendance. C'est pourquoi la Russie tenta d'enrayer le mouvement nationaliste qu'elle avait tout d'abord encouragé et par un revirement soudain elle le combattit autant qu'il fut en son pouvoir, en Roumélie et en Macédoine (1).

(1) Cf. Proclamation du Tsar adressée aux Rouméliotes après la résolution de la Turquie de ne pas envoyer de troupes dans les Balkans : « Je sais qu'il y a plusieurs d'entre vous qui sont mécontents de la situation dans laquelle le traité a placé votre pays et qui désirent, par un changement violent, atteindre un but contraire aux décisions des puissances.

Je ne puis pas approuver une telle intention, parce que sa réalisation est impossible sans la volonté et le consentement des puissances, et pourra attirer sur votre pays de nouvelles calamités. Tâchez donc de réagir contre de telles aspirations illégales, qui peuvent saper dans la racine même, l'œuvre à peine commencée de la régénération de votre nationalité ».

Le général, commandant les troupes russes en Bulgarie, ajoutait : « Le sultan a bien voulu renoncer pour le moment à l'entrée des troupes ottomanes dans le pays, afin que toute méfiance de la part des habitants puisse disparaître totalement.

L'Europe a compris que l'occupation des Balkans était pour le moment inutile dans un but militaire ; c'est à vous de prouver que cette

Mais il était trop tard; il est des courants que l'on ne remonte point; la Russie pouvait ralentir le mouvement qui emportait la Roumélie, mais non l'arrêter. Les Rouméliotes trouvaient en Bulgarie des encouragements et des secours (1) : avec l'aide des Bulgares, ils constituèrent des comités agitateurs, qui avaient pour but de propager les idées nationalistes dans la province et de seconder la formation de bandes armées qui tentaient de soulever la Macédoine. Par la suite, lorsque les conservateurs et les libéraux bulgares se coalisèrent contre la Russie, la surexcitation des sentiments d'indépendance en Bulgarie eut son contre-coup en Roumélie et il s'y forma également un parti hostile aux Russes comme aux Turcs et qui ne cherchait que la libération complète du pays.

En vain la Porte, sur la demande de la Russie, destitua le gouverneur de Roumélie, Aleko-Pacha Vogoridès, qui était tout dévoué aux Bulgares; elle ne put empêcher le parti national d'étendre peu à peu son action sur le pays tout entier. Partout se tenaient des réunions populaires où ses délégués prêchaient ouvertement la révolte (2). Le peuple était mûr pour une révolution.

C'est de Sofia que vint le signal. Il s'y était formé un comité secret pour la réunion des deux Bulgaries : les membres les plus considérables du parti national bulgare en faisaient partie. Pendant les mois d'août et septembre 1885, ses agents parcoururent la Roumélie, préparèrent et organisèrent un vaste complot. Dans la nuit du

obligation est également inutile dans un but politique. Aidez, par une conduite digne, à l'établissement de l'administration de la province, administration qui est la vôtre et dirigée par vous-mêmes, et chassez de vos esprits toute idée de révolte contre les décisions du traité de Berlin. Je vous le dis franchement : *Ni la Russie, ni l'Europe ne veulent plus verser une goutte de sang pour vous* ».

(1) Cf. *Bulgarien und Ost Rumelien*, Gopsevics, page 275. La Bulgarie au printemps de 1880, envoyait 800.000 francs aux comités agitateurs rouméliotes. Daniel, *Année politique*.

(2) Cf. Bonghi, *Il principe Alessandro e la Bulgaria*. *Nuova Antologia*, août 1886.

17 au 18 septembre, au signal parti du siège du comité, l'insurrection éclata dans toute la Roumélie. Elle réussit sans coup férir, et le gouverneur ottoman Gavril Pacha saisi dans son palais de Philippopoli, fut immédiatement reconduit à la frontière.

Après ce premier succès les insurgés constituaient un gouvernement provisoire qui organisait la défense de la province, mobilisait les troupes, faisait partir les milices rouméliotes pour la frontière turque (1) et proclamait l'union de la Roumélie à la Bulgarie. Le prince Alexandre était en même temps prévenu et prié de venir remplacer le gouvernement provisoire. Il accepta aussitôt et partit pour Philippopoli.

La Bulgarie était prête à profiter du complot. Son armée, mobilisée peu de jours avant, sous prétexte de manœuvres, venait d'être disloquée, mais elle pouvait opérer en quelques heures une nouvelle concentration.

La promptitude de décision du prince Alexandre mettait l'Europe en présence du fait accompli (2). Dès son arrivée à Philippopoli, il avisait les puissances de sa détermination d'accepter le titre de prince de l'état nouveau et il les priait de vouloir bien reconnaître le nouvel ordre de choses (3). La révolution était faite (4).

(1) Cf. Charles Roy, *Souvenirs politiques et militaires de Bulgarie*, et le journal *le Temps* des 20 et 21 septembre 1885.

(2) *Livre jaune*, page 11, n° 14, télégramme du prince Alexandre à M. de Freycinet, et *Unsere Zeit*, Leipzig, 1886, 2e et 3e livraisons, *die Ereignisse im Bulgarien*, 1885.

(3) Le prince Alexandre était-il prévenu du complot? la promptitude de ses déterminations en une circonstance où l'hésitation était plus que naturelle, le choix des ministres qui composaient alors son cabinet, ses tendances manifestement favorables à un mouvement nationaliste, la mobilisation préalable de l'armée bulgare, tout permet de l'affirmer.

(4) Outre les ouvrages déjà cités, V. sur la révolution de Bulgarie, Louis Léger, *La Crise Bulgare*, *Revue politique*, 3 octobre 1885; Leroy-Beaulieu, *La Bulgarie*, *Revue politique*, 5 décembre 1885; Renouard, les *Deux Bulgaries* (extrait du Bulletin de géographie de

III

La surprise de l'Europe fut extrême. La soumission avec laquelle le premier ministre du prince Alexandre, M. Karaveloff, avait, depuis sa nomination, écouté les conseils des puissances, l'empressement qu'il avait mis, quelque mois auparavant, à tenir compte de leurs représentations et à prendre des mesures pour dissoudre les comités insurrectionnistes bulgares qui fonctionnaient en Macédoine lui avaient assuré la pleine confiance des représentants de l'Europe en Bulgarie, et ils n'avaient pas même soupçonné l'existence du complot dont il était le principal organisateur.

Le gouvernement russe même, qui pourtant était plus qu'aucun autre en position de savoir ce qui se tramait à Sofia, manifesta ouvertement l'étonnement que lui avait causé la nouvelle de la révolution (1).

Les autres puissances n'accordèrent tout d'abord aucune créance à ces marques d'étonnement. La Russie avait trop longtemps encouragé les aspirations des Bulgares et des Rouméliotes pour que l'on ne fût pas tenté de voir en elle l'inspiratrice du complot. La réunion de la Bulgarie à la Roumélie orientale, c'était le traité de Berlin déchiré et le traité de San-Stefano ressuscité.

Les soupçons de l'Europe n'étaient cependant pas fondés. Le complot bulgare avait été organisé justement par des ennemis de l'influence russe (2). Sans doute la Russie aurait secondé le gouvernement Bulgare dans ses tentatives d'union s'il était resté soumis au Tsar et peut-être même un moment promit-elle aux Bulgares de leur abandonner la Roumélie, s'ils consentaient à chasser un prince

Lille) ; H. Lang. *Roumelian coup d'état, Servo-Bulgarian war.* Londres, 1886.

(1) *Livre Bleu*, 1886, p. 3. Dépêche de sir A. Paget du 20 septembre.

(2) *Livre Bleu*, 1886, p. 49. Déclaration du Dr Stransky au Consul général anglais Fawcett.

qui la bravait (1). Certainement elle ne voulut rien faire pour un rebelle à sa puissance.

Dans les conditions où elle s'effectuait, la révolution de Roumélie qui augmentait la puissance de la Bulgarie, était un échec pour la politique moscovite. Le Tsar, qui était irrité de voir le prince Alexandre se soustraire de plus en plus à sa tutelle et qui tenait en outre, à bien montrer à l'Europe qu'il n'avait pas encouragé la révolution se fit le champion du droit violé et fut le premier à rappeler la Bulgarie au respect des traités.

Il avait, dès les premiers jours, manifesté son mécontentement par sa réponse aux adresses que lui envoyait le gouvernement bulgare pour invoquer sa protection (2). Il donna bientôt à la Bulgarie des preuves plus sensibles de son irritation.

Une convention militaire, passée en 1883 entre la Bulgarie et la Russie (3), stipulait que le ministre de la guerre bulgare, qui toujours devait être un officier russe, dépendrait, ainsi que les autres officiers russes au service de la Bulgarie, non du gouvernement bulgare, mais de l'agent russe à Sofia ; ce qui mettait l'armée bulgare dans les mains de la Russie. Usant du droit qui lui était reconnu par cette convention, le Tsar donna l'ordre à tous les officiers russes d'envoyer leur démission au prince Alexandre (4). Cette mesure plaçait la Bulgarie dans une

(1) Les opinions nationalistes de M. Karaveloff eussent dû faire soupçonner ses projets. On rapporte (Cf. *Livre bleu*, 1886, sur les affaires de Roumélie et de Bulgarie, partie I, nº 65. Gopsevics, *Bulgarien und OstRumelien*. Minchin, *The growth of freedom in the Balkan peninsula*), que six semaines avant la révolution, l'agent russe à Sofia aurait proposé à divers membres de l'Assemblée nationale bulgare : « de soutenir un mouvement pour l'union, à condition que le prince Alexandre fût détrôné et fût remplacé par quelqu'un qui agirait plus d'accord avec les intérêts de la Russie. »

(2) *Livre jaune*, page 13, pièce 17.

(3) Cf. Gopsevics ; *Pester Lloyd* 21 janvier 1886 ; M. Soboleff, *der erste Fürst von Bulgarien*.

(4) *Livre jaune*, nº 62, p. 43. En même temps, il faisait rayer le prince des cadres de l'armée russe.

situation périlleuse, elle désorganisait son armée au moment où elle avait à redouter une guerre avec la Turquie.

Le prince Alexandre comprit alors quels dangers une rupture ouverte avec la Russie risquait d'attirer sur son pays. Il envoya au Tsar une nouvelle députation pour le prier de lui conserver son appui. Mais à cette prière, le Tsar fit simplement répondre par son ministre des affaires étrangères : « les sentiments de la Russie vis-à-vis de la « nation bulgare, malgré la fausse direction prise par le « gouvernement princier, restent les mêmes qu'auparavant. « Le vœu pour l'union des deux parties de la Bulgarie est « légitime et la Russie la désire aussi, mais Sa Majesté ne « saurait jamais approuver les moyens auxquels les Bul- « gares ont recouru contre sa volonté. Par la démarche « actuelle, ils se sont jetés dans une position extrêmement « dangereuse. Le gouvernement fera son possible pour pré- « server la Bulgarie de ce péril menaçant et dans l'intérêt « du pays pour lui procurer une organisation durable. On « ne pourra y atteindre que si les Bulgares restent tran- « quilles et attendent que la question soit complètement « résolue (1) ».

Dans cette réponse, le Tsar ne manifestait peut-être plus la même irritation contre la nation bulgare, mais il adressait des menaces peu déguisées au « gouvernement princier » et il devenait visible que, s'il consentait à reconnaître l'union de la Bulgarie et de la Roumélie, il ne pardonnerait jamais au prince Alexandre sa conduite.

Sans avoir les mêmes raisons de mécontentement que la Russie, les autres puissances n'approuvaient pas davantage la violation ouverte d'un traité où elles avaient solennellement consigné leurs volontés. Elles envoyèrent au prince Alexandre une note (15 octobre) qui désapprouvait l'insurrection et le blâmait de la part qu'il y avait prise.

(1) Cf. Coulbault, *Une phase de la question bulgare*, *Revue générale de Droit international public*, 5e livraison, 1896.

Mais de simples manifestations de mécontentement ne changeaient rien au fait accompli. Les Bulgares avaient pris possession de la Roumélie, il fallait, ou renoncer à rétablir l'ordre de choses qu'ils avaient bouleversé, ou se décider à les déloger par la force.

La Turquie et les puissances, avaient également le droit de leur imposer le respect du traité de Berlin par l'emploi de mesures de coercition matérielle. L'article 16 du traité (1) donnait à la Turquie le droit de faire pénétrer ses troupes en Roumélie, pourvu qu'elle obtînt l'assentiment préalable des puissances. Le droit international permettait de même aux puissances d'intervenir : le traité de Berlin était leur œuvre, elles étaient en droit d'user de tous les moyens pour le faire respecter et pour exiger du gouvernement bulgare la restitution d'une province qu'il détenait illégalement, puisqu'elles s'étaient refusées, en 1878, à reconnaître la légitimité de ses prétentions.

La Turquie eût pu, dès le premier jour, mobiliser son armée et la jeter sur la Roumélie ; elle s'abstint et déclara s'en remettre aux décisions de l'Europe. C'est qu'à une action violente elle avait beaucoup à risquer et rien à gagner. Elle perdait peu en perdant une province qui ne lui appartenait guère que nominalement, dont les soldats ne renforçaient pas ses armées et dont les revenus n'augmentaient pas ses richesses. Aussi elle abandonnait sans regrets l'ombre d'autorité qui lui restait sur un pays où elle n'avait plus pu gouverner, du jour où elle n'avait plus pu contraindre.

Dès la proclamation de l'union, le gouvernement bulgare avait fait savoir à la Sublime Porte qu'il continuerait

(1) Art. 16 : Le gouverneur général aura le droit d'appeler les troupes ottomanes dans le cas où la sécurité intérieure ou extérieure de la province se trouverait menacée. Dans l'éventualité prévue, la Sublime Porte devra donner connaissance de cette décision, ainsi que des nécessités qui la justifient, aux représentants des puissances à Constantinople ». Cf. Rolin Jaequemyns, *La question d'Orient en 1885; Revue de droit international*, 1886.

à reconnaître la suzeraineté de la Turquie : il lui avait promis le paiement du tribut, stipulé en 1878, dont elle n'avait pas encore touché une seule annuité, et il s'était engagé à ne rien faire pour susciter des troubles en Macédoine (1).

La Turquie, aimait mieux accepter l'union de la Roumélie et de la Bulgarie à ces conditions, que de courir la chance des combats. Elle aurait sans doute eu facilement raison des seuls Bulgares (2), mais elle ne savait si elle n'aurait pas à faire face à d'autres ennemis : la Macédoine agitée, mécontente de n'avoir obtenu encore aucune des réformes stipulées par le traité de Berlin, menaçait de se soulever (3). la Grèce prenait une attitude inquiétante. La nécessité de veiller à la tranquillité intérieure de l'empire, réduisait considérablement les forces disponibles de l'armée turque. La Porte craignait aussi les agissements de l'Angleterre qui se montrait favorable à la Bulgarie. Tout la décidait à la paix.

Mais. si la Porte n'osait déclarer la guerre à la Bulgarie, elle comptait sur les puissances pour assurer la défense de ses droits et elle leur remit le soin de ses intérêts.

Le 23 septembre 1886, dans une première circulaire, le gouvernement ottoman déclare que : « fort de ses droits « naturels et pénétré de ses devoirs, il se voit dans l'obliga-

(1) Le gouvernement provisoire rouméliote avait un instant pensé à appeler la Macédoine aux armes, mais la certitude d'une guerre avec la Turquie l'avait arrêté. Il préféra placer la Porte en présence de la révolution de la Roumélie et lui demander de reconnaître l'état nouveau en la menaçant d'une insurrection en Macédoine, si elle n'acceptait pas.

(2) V. *Livre bleu*, 1886, p. 18. Dépêche du Consul général anglais au marquis de Salisbury sur l'armée rouméliote.

(3) *Livre bleu*, p. 8. dép. du 22 sept. 1885. En 1880 (cf. Holland, *The european Concert in the eastern question*). la Porte avait invité la commission de réformes de la Roumélie orientale à se réunir et lui avait présenté ses projets de réformes. La commission (acte du 23 août 1881) approuva les projets qui lui avaient été présentés ; mais de ces projets, en 1885, personne n'avait encore entendu parler. Cf. Rolin Jaequemyns. *La question d'Orient en 1885, Revue de droit international*, 1886.

« tion d'user en fait de la faculté que lui confère l'article 16 « du traité de Berlin pour faire cesser le désordre et « rétablir la province dans la position qui lui a été faite « par cet acte international.

« Cependant, comme le prince s'écartant des devoirs qui « ont été tracés par les puissances signataires, a mis le pays « dans une situation périlleuse en se rendant à Philippopoli, « le gouvernement impérial croit nécessaire de recourir aux « cabinets pour demander leur intervention bienveillante en « vue de rappeler et de ramener Son Altesse au respect de « ses véritables devoirs ».

La Porte menaçait la Bulgarie d'intervenir, mais elle ne parlait ainsi que pour ne pas paraître abdiquer ses droits : la seconde partie de la dépêche indique seule ses véritables intentions, sa volonté évidente de s'en remettre entièrement aux puissances.

Les puissances n'étaient pas plus que la Turquie disposées à intervenir en Roumélie ; des considérations d'humanité, le respect qu'elles étaient susceptibles d'éprouver pour les volontés d'un peuple qui s'émancipait, le désir de conserver la paix, contribuaient à les éloigner de toute mesure de coercition. Leurs intérêts d'ailleurs, se combattaient et il leur eût été difficile de s'entendre sur les moyens à employer pour rétablir l'ordre dans la péninsule.

Elles se contentèrent tout d'abord (15 octobre) de répondre à la circulaire turque par une note assez vague (1), où après avoir blâmé les événements de Roumélie, elles recommandaient aux parties de ne pas susciter de nouveaux troubles. Puis elles cherchèrent sur quel terrain il leur serait possible d'établir une entente commune.

La Russie, puis la Porte, proposèrent l'ouverture d'une conférence entre les représentants des grandes puissances à

(1) *Livre jaune*, 1885, *Affaires de Roumélie et de Grèce*, nº 132, p. 102. Cette note des puissances n'était d'ailleurs que la répétition d'une précédente note collective qu'elles avaient, sans résultat, fait parvenir au gouvernement ottoman.

Constantinople (1). Cette idée fut adoptée aussitôt qu'émise. Restait à savoir par quelles concessions réciproques les différents cabinets parviendraient à se mettre d'accord.

L'antagonisme entre la politique russe et la politique britannique était complet. Tandis que le gouvernement russe se montrait prêt à secourir en toutes choses la Turquie, le cabinet de Saint-James se faisait le protecteur des Bulgares.

Depuis sa mésintelligence avec le Tsar, le prince Alexandre avait recherché l'appui de l'Angleterre et de l'Autriche, et l'influence de Vienne et de Londres avait remplacé à Sofia celle de Saint-Pétersbourg. Les Anglais avaient vu avec satisfaction les Bulgares entrer dans leur clientèle. Prendre leur défense, c'était répondre à des complications graves que les Russes leur suscitaient à ce même moment sur la frontière afghane. Le Foreign Office obéissait d'ailleurs à d'autres raisons plus sérieuses. Lors du traité de Berlin, les Anglais avaient combattu le projet d'une grande Bulgarie, parce qu'ils craignaient qu'elle ne devînt un instrument entre les mains de leurs puissants voisins ; du moment au contraire que la Bulgarie s'affranchissait de l'influence russe, ils avaient tout intérêt à aider à l'accroissement de forces qui se retournaient contre la Russie au lieu de la servir dans ses projets. « Ce n'est pas « nous, disait Lord Salisbury, qui avons changé, mais les « circonstances ; notre but est resté le même, arrêter la « marche des Russes sur Constantinople. Autant une Bul- « garie attachée à la Russie par la reconnaissance avait paru « dangereuse, autant une Bulgarie unie, sous un prince « docile à l'influence de l'Europe et fidèle alliée du sultan, « offre une garantie solide contre une agression russe » (2).

L'Angleterre était également satisfaite de trouver une occasion d'affermir son influence chez les petits peuples des Balkans. Elle avait rompu avec la Turquie, et elle avait perdu son ancien crédit à Constantinople. Le gou-

(1) Voir *Livre jaune*, 1885, nº 54, page 37 et nº 150, page 131.
(2) Discours de lord Salisbury au Parlement, du 7 octobre 1885.

vernement ottoman lui en voulait, de son attitude lors des affaires de Grèce et du Monténégro de 1880, de la démonstration navale de Dulcigno, de ses représentations en faveur des Arméniens, et enfin et surtout de l'occupation de l'Égypte ; il se refusait à la seconder plus longtemps dans ses projets. L'Angleterre n'avait donc rien à perdre en se posant en ennemie de la Turquie, elle avait, au contraire, beaucoup à gagner en attirant les petits peuples des Balkans dans sa clientèle ; elle accroissait ainsi son ascendant et son prestige politique ; elle espérait aussi sauvegarder ses intérêts commerciaux, gravement menacés dans la péninsule par la concurrence austro-allemande.

Elle manifesta donc toute sa sympathie aux Bulgares. Le représentant de la Reine en Bulgarie avait, lors de l'insurrection de Roumélie, fait prévoir les intentions de l'Angleterre en accompagnant le prince Alexandre à Philippopoli, ce qui, de sa part, était en quelque sorte admettre la réunion de la Roumélie à la Bulgarie, puisque le représentant d'une puissance ne saurait suivre à l'étranger, sans contrevenir à tous les usages qui font loi en matière diplomatique, le prince auprès duquel il est accrédité. L'attitude des chefs du gouvernement anglais donna bientôt tout son sens à cette première manifestation.

Dans leurs instructions aux représentants de Sa Majesté la Reine, dans leurs discours au parlement, les ministres d'Angleterre manifestèrent leur intention « de placer, conformément à leur désir, les habitants de la Roumélie sous l'administration du prince de Bulgarie (1) ». Ils s'appuyaient, pour expliquer une politique qui tendait à sanctionner la

(1) Discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du Parlement, 21 janvier 1886. « Dans les négociations qui ont eu lieu relativement au soulèvement de la Roumélie orientale, mon but a été de placer conformément à leur désir les habitants de la Roumélie sous l'administration du prince de Bulgarie, tout en maintenant dans leur intégrité les droits essentiels de Sa Majesté impériale le Sultan. » — Voir aussi, discours de lord Salisbury du 7 octobre 1885, et discours de lord G. Hamilton du 15 septembre 1885.

violation d'un traité dont ils avaient été les principaux artisans, sur la nécessité qui, selon eux, obligeait les puissances à tenir compte dans leurs décisions des vœux des populations. « Il ne m'appartient pas, disait le 9 novembre « lord Salisbury au banquet annuel du Lord Maire, de pré-« juger quelle sera la déclaration de la conférence, mais je « suis parfaitement d'avis que tout édifice élevé en contra-« diction flagrante avec le vœu des populations auxquelles « il doit servir ne saurait avoir une bien longue durée » (1) ; ce qui revenait à dire qu'il fallait s'incliner devant le fait accompli et reconnaître l'existence de l'État nouveau.

Les autres puissances étaient moins favorables aux Bulgares et, sans réclamer, comme la Russie, une sévère répression de la révolte, elles n'étaient pas d'avis, comme l'Angleterre, d'approuver sans réserves le nouvel ordre de choses.

La France était plutôt sympathique aux insurgés. Elle prenait part à la conférence avec le désir de faire respecter le traité de Berlin et de soutenir la thèse de la nécessité de la conservation de l'Empire Ottoman ; mais sa volonté d'écarter toute solution qui aurait eu chance de troubler la paix de l'Europe, ses craintes devant un conflit de nature à amener une intervention armée des puissances en Roumélie, et aussi les sentiments amicaux qu'elle avait toujours manifestés aux peuples qui s'émancipent, lui faisaient préférer à toute autre solution le maintien du *statu quo ante*, pourvu que la sécurité de l'Empire ottoman ne s'en trouvât pas menacée. M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, envoyait au représentant de la France à Constantinople des instructions qui précisaient sur tous ces points l'attitude qu'entendait conserver le gouvernement français : « Je n'ai pas à insister sur le regret avec « lequel nous avons vu la révolution survenue en Roumélie. « Partisans décidés du maintien de l'Empire ottoman, nous

(1) Cf. Rolin Jaequemyns, *Chronique des faits internationaux. La Question d'Orient en 1885. Revue de droit international*, 1886.

« sommes d'avance hostiles à tout ce qui peut l'affaiblir.
« Mais non moins désireux de la conservation de la paix « européenne, nous devons nous demander si aujourd'hui « un brusque retour à l'état de choses antérieur est possible « sans faire courir à cette paix de sérieux dangers. Les « jours écoulés depuis la première nouvelle de l'insurrec- « tion, le temps qui a été laissé pour prendre des racines et « conquérir des appuis au dehors, tout concourt pour faire « douter du succès pacifique qu'aurait une tentative tendant « à annuler les effets des derniers événements.

« Dans ces conditions et sans prendre vous-même « aucune initiative, que dans l'intérêt de la France cette « question ne comporte pas, vous vous rallierez à la majorité « de vos collègues si cette majorité opine pour reconnaître « le fait accompli. Toutefois vous accompagnerez votre « adhésion de la réserve formelle que le nouveau régime sera « entouré de toutes les garanties nécessaires pour la sécurité « de l'Empire ottoman. Dans le cas où, contre mon attente, « la majorité de vos collègues se prononcerait dès le début « contre le principe de la réunion de la Roumélie à la Bul- « garie, vous m'en référeriez avant de prendre parti défini- « tivement » (1).

L'Italie manifestait de même son désir de conserver la paix en Europe (2). Elle eût pourtant consenti à participer à toute action commune des puissances, dans quelque sens qu'elle s'exerçât. Sans intérêts directs dans la question, elle se contentait de suivre les indications qui lui venaient des cabinets de Vienne, de Berlin et de Londres

(1) Télégramme du 29 septembre 1885, *Livre jaune. Affaires de Roumélie et de Grèce*, page 54, n° 77.

(2) Voir *Livre vert, Affaires de Roumélie*, dépêche du 13 novembre 1885, en tête du recueil. Le ministre des affaires étrangères d'Italie donne pour instruction à l'ambassadeur d'Italie à Constantinople de s'associer à l'action commune de l'Autriche, de la Russie, de l'Allemagne pour le maintien de la paix. — Voir aussi les dépêches du 19 novembre du chargé d'affaires de Vienne au ministre des affaires étrangères; il déclare son intention d'agir de concert avec les puissances pour tout ce qui touche le respect de la paix et des traités.

avec qui elle entretenait alors des relations d'amitié, et les divergences de vues qui existaient entre l'Autriche et l'Angleterre rendaient sa politique indécise et hésitante. Dans l'obscurité de ses correspondances diplomatiques, il semble par moments apparaître qu'elle était peu favorable aux Bulgares; ses hommes politiques se montrent hostiles à toute modification du traité de Berlin: plus loin ils se déclarent prêts à suivre dans leur politique de conciliation les trois empires, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie avec qui l'Allemagne était alors en coquetterie ; ils assurent d'autre part l'Angleterre de leurs sympathies ; ils semblent se réjouir de l'échec de l'influence russe dans les Balkans (1), puis craindre que cette influence ne soit remplacée par l'influence autrichienne; bref, comme l'écrivait alors l'ambassadeur de France à Rome, « les réponses du gouvernement italien pouvaient s'appliquer aux démarches de la Russie, de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre..... et ce qu'il y a de plus explicite dans les déclarations de M. Depretis, c'est qu'il se propose de marcher d'accord avec toutes les puissances (2) ».

L'Autriche au contraire avait franchement pris place dès les premiers jours aux côtés de la Turquie, sans pourtant être décidée, comme la Russie, à recourir à des mesures coercitives contre la Bulgarie (3). M. Tisza exposait aux Délégations, le 3 octobre 1885, que le gouvernement austro-hongrois regardait la réunion de la Roumélie orientale à la Bulgarie comme une violation formelle des traités et il ajoutait : « Nous reconnaissons à la Turquie le droit de « rétablir par tous les moyens possibles le *statu quo ante* et « nous ne l'empêcherons pas de le faire. Si cela n'arrive pas,

(1) Voir correspondance entre le ministre des affaires étrangères et le représentant de l'Italie à Sofia. *Livres verts* sur les affaires de Roumélie du 18 janvier au 12 juin 1886.

(2) *Livre jaune. Affaires de Roumélie et de Grèce.*

(3) Si ce n'est peut-être dans le cas où le mouvement révolutionnaire aurait gagné la Macédoine. *Livre bleu. Affaires de Roumélie*, p. 8. Conversation du 22 sept. entre Sir A. Paget et le comte Kalnoky.

« nous considérons qu'il est de notre devoir d'agir avec « toutes les puissances signataires du traité de Berlin, de « façon que tous les rapports soient réglés, autant que pos- « sible, conformément au traité et qu'une conflagration « générale puisse être évitée.....

« Mais tout en réservant, je le répète, les droits de la « Turquie, nous ne reconnaissons à aucune autre puissance « le droit d'intervenir à main armée » (1).

L'Autriche affirmait sa résolution de ne pas tolérer une intervention de la Russie en Bulgarie, ce qui eût été un échec grave pour sa politique, mais on s'étonne que là se soit bornée sa sympathie pour les Bulgares. L'Europe s'attendait plutôt à la voir prendre leur défense aux côtés de l'Angleterre, son alliée naturelle dans toute lutte contre la Russie.

Peut-être l'Allemagne aurait-elle vu avec déplaisir l'Autriche se montrer nettement hostile à la Russie. M. de Bismark semblait alors animé du désir de gagner la confiance et l'amitié de la Russie et il aurait sans doute désapprouvé une action de son alliée qui aurait contrecarré trop ouvertement la politique de Saint-Pétersbourg. Mais il faut chercher autre part les vraies causes de l'attitude de l'Autriche : en agissant autrement elle se serait aliéné la Turquie avec laquelle elle tenait à entretenir des rapports cordiaux et elle aurait mécontenté ses clients, les Serbes, qui se montraient très excités contre les Bulgares et réclamaient le retour au *statu quo ante* comme si la révolution de Roumélie les eût personnellement lésés ; l'Autriche craignait encore que l'agitation des petits États des Balkans ne les entraînât « à réclamer des compensations dans le cas où l'union bulgare serait sanctionnée par l'Europe..., ce qui aurait réveillé la question d'Orient dans tout son

(1) Il expose ensuite que le gouvernement austro-hongrois regarde la réunion de la Bulgarie et de la Roumélie comme une violation formelle des traités. V. *Mémorial diplomatique*, 10 octobre 1885.

ensemble (1) ». Plutôt que de risquer de si graves complications, l'Autriche préférait soutenir la Turquie contre les Bulgares. Ce parti était d'autant plus sage qu'elle ignorait après tout jusqu'à quel point le désaccord entre la Bulgarie et la Russie était définitif : l'avenir rétablirait peut-être l'entente entre ces frères de race, et le plus sûr pour le gouvernement autrichien était encore de donner la préférence à ses intérêts immédiats.

L'Allemagne, comme toujours, manifestait son intention de se guider d'après les mêmes principes que son alliée l'Autriche ; si bien qu'au total les puissances, sauf l'Angleterre franchement favorable aux Bulgares, étaient d'accord pour blâmer l'insurrection de Roumélie et pour chercher à donner satisfaction aux réclamations du Sultan.

Mais si les puissances étaient évidemment prêtes, au moment où elles se réunirent en conférence, à s'employer dans la mesure du possible au rétablissement de l'ancien état de choses en Roumélie, elles étaient, excepté la Russie, peu disposées à recourir à la force.

Au cours de la première séance de la conférence de Constantinople, les représentants des puissances exposèrent les vues de leurs gouvernements respectifs. Le premier, le représentant de la Turquie, demanda, au nom de son gouvernement, le retour au traité de Berlin (2). Il fut chaudement appuyé par les représentants de l'Italie,

(1) Le 31 octobre, le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères d'Autriche, déclare à la tribune que : « L'union de la Bulgarie avec la Roumélie orientale ne serait pas contraire aux intérêts de l'Autriche, mais que, dans le cas présent, il faut surtout tenir compte des objections que formulent les autres États des Balkans dont les intérêts seraient lésés par la création d'une grande puissance bulgare à leurs côtés. D'autre part les prétentions que soulèvent ces États, qui demandent des compensations dans le cas où l'union bulgare serait sanctionnée par l'Europe, ne peuvent aucunement recevoir satisfaction, sans porter atteinte aux droits territoriaux de la Turquie, et porter atteinte à ces droits, ce serait réveiller la question d'Orient dans tout son ensemble. » *Mémorial diplomatique*, 7 novembre 1885.

(2) Protocoles de la conférence de Constantinople, *Archives diplomatiques*, tome XIX, pages 216 à 250.

de l'Autriche, et surtout de la Russie. Celui-ci tint une fois de plus à établir que son pays n'était pour rien dans la révolution bulgare, puis il loua l'administration du Sultan en Roumélie, blâma vivement la conduite de la Bulgarie et finit en demandant « le retour formel au *statu quo ante* ».

Les représentants de l'Allemagne et de la France accueillirent au contraire avec beaucoup de réserve les déclarations de l'envoyé du Sultan, tout en se montrant favorables aux intérêts de la Turquie. L'ambassadeur allemand insista surtout sur le désir de son gouvernement de maintenir la paix, et sans parler du retour au *statu quo ante*, il protesta seulement de « son respect des droits du Sultan ». Le représentant de la France, de même, fit passer avant toute autre considération la nécessité de conserver la paix en Europe ; il employa, comme son collègue, l'expression vague et peu compromettante « de droits du Sultan » et, s'engageant encore moins que lui, il ne promit pas autre chose que de faire part à son gouvernement des propositions turques.

Le représentant de l'Angleterre, enfin, n'eut pas un mot d'approbation pour la proposition de la Porte, il se contenta de demander des améliorations au sort des populations de la Roumélie orientale et il exprima l'avis que les puissances devaient tenir compte de leur volonté (1).

Si, par la suite, les puissances persévéraient, comme cela était probable, dans les intentions que les déclarations de leurs représentants réciproques venaient de faire connaître, il était loisible d'espérer qu'elles parviendraient à se mettre d'accord, soit pour demander aux Bulgares d'évacuer la Roumélie, soit plutôt pour proposer aux intéressés des mesures intermédiaires ; mais si la Bulgarie se refusait à toute concession, il était à craindre que cet accord ne cessât

(1) « Le gouvernement de la reine désire que l'œuvre de la conférence contribue d'une manière efficace à la sécurité de l'Empire ottoman, en tenant compte du passé et des vœux des populations du sort desquelles nous nous occupons ». Protocole de la conférence.

et que les puissances ne se trouvassent absolument divisées dès qu'il s'agirait de chercher par quels moyens faire exécuter leurs résolutions.

Suivant une proposition des plénipotentiaires ottomans (21 octobre), la conférence avait décidé l'envoi par la Porte d'un message aux populations rouméliotes pour leur promettre une amnistie générale, si elles voulaient rentrer dans le devoir et faire leur soumission à la Turquie.

Les rouméliotes reçurent avec une telle indignation ce message et y opposèrent un fin de non-recevoir si catégorique que les puissances se demandèrent quelle solution pourrait bien avoir plus de chance de succès. Elles commençaient à agiter sérieusement la question du recours à des mesures coercitives (1), lorsqu'une subite déclaration de guerre de la Serbie à la Bulgarie les tira momentanément d'embarras (2). Avant de prendre une résolution nouvelle, elles attendirent la fin de la lutte, avec l'espoir que les Serbes seraient les exécuteurs des volontés de l'Europe.

Les Serbes prenaient contre les Bulgares la défense de la Turquie. L'entente, qui toujours aurait dû unir les petits peuples chrétiens des Balkans contre leurs anciens oppresseurs, était rompue et ils donnaient à l'Europe le spectacle d'une véritable guerre civile en présence de l'ennemi, événement malheureux qui remplit de joie les défenseurs du principe de l'intégrité de l'Empire ottoman autant qu'il attrista ceux qui avaient vu dans une confédération des petits États des Balkans la solution possible de la question d'Orient (3).

(1) *Livre jaune*, page 167, n° 187. Pièce concernant les intentions de la France, de l'Allemagne et de la Russie.

(2) Les Roumains semblèrent un moment aussi vouloir profiter de la circonstance pour obtenir de la Bulgarie l'exécution des clauses du traité de Berlin qui intéressaient la Roumanie (V. T. de Berlin, art. 52), mais le gouvernement calma l'effervescence populaire et sut observer une sage neutralité. V. *Archives diplomatiques*, tome XVIII, p. 122, discours de M. Bratiano au parlement roumain.

(3) M. Gladstone, entre autres, qualifia l'intervention de la Serbie

Pour justifier leur intervention, les Serbes déclaraient « qu'un agrandissement considérable de la Bulgarie, sans compensation correspondante au profit du territoire de la Serbie, mettait ce pays à même de devenir une menace permanente contre la Serbie », qu'il y avait « une question de vie et de mort pour la Serbie à ce que l'équilibre soit maintenu dans les Balkans » (1) et que par conséquent ils avaient le droit de s'opposer à tout accroissement de force de leurs voisins.

Mais, s'ils craignaient un accroissement de la puissance bulgare, pourquoi n'essayaient-ils pas de rétablir l'équilibre en augmentant leur propre puissance au détriment de l'ennemi commun ! Ils venaient à peine de naître à la liberté et ils attaquaient un peuple de même race qu'eux, qui se soulevait contre le même oppresseur. Se jeter sur la Turquie eût été plus excusable, plus conforme à leurs traditions et plus conforme aussi aux vieilles théories de l'équilibre (2). Ils se faisaient au contraire les défenseurs

d' « événement déplorable ». Voir aussi : discours de lord Salisbury à la Chambre des lords du 21 janvier 1886. Depuis 1885, les défenseurs de l'intégrité de l'Empire ottoman ont souvent reproché aux Serbes cette lutte fratricide, ils l'ont invoquée comme un puissant argument pour démontrer que seuls les Turcs avec leur esprit de douceur et de justice, sont capables de jouer le rôle de médiateurs entre les populations ennemies de la péninsule et que si un jour, par malheur, ils disparaissaient d'Europe, la péninsule des Balkans serait le théâtre de perpétuelles guerres civiles.

(1) Lettre du consul de Serbie au *Standard* du 13 octobre 1885; Rolin Jacquemyns. *Revue de droit international* 1885, *chronique des faits internationaux*. Voir également dans le *Sunday Times* du 25 novembre 1885, interview de M. Mijalovics, ministre de Serbie à Londres, où il soutient la thèse de la nécessité d'un équilibre politique dans les Balkans et affirme que l'établissement de cet équilibre a été une des préoccupations des représentants de l'Europe au congrès de Berlin. En même sens, discours du comte Kalnoky du 7 novembre 1885, à la délégation autrichienne : « Le traité de Berlin avait certainement pour but d'établir une sorte d'équilibre dans les États des Balkans ; cet équilibre ne pourrait pas être détruit par un des États à son avantage exclusif, sans causer des susceptibilités chez ses voisins ».

(2) Voir Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, livre I, chap. Ier, § 6. Le système de l'équilibre.

de l'Empire ottoman et déclaraient vouloir « non seulement rétablir, mais encore raffermir l'autorité de S. M. I. le Sultan. »

A côté de la raison qu'ils invoquaient, les Serbes avaient, il est vrai, d'autres motifs pour se déclarer contre les Bulgares plutôt que contre la Turquie. Libérés les premiers du joug turc, ils avaient, avant la constitution de la Bulgarie, espéré réunir à leur royaume les populations de Bulgarie et de Macédoine au fur et à mesure qu'elles s'émanciperaient, et c'est dans cet espoir qu'ils avaient combattu aux côtés de la Russie pendant la guerre de 1877. Mais la Russie d'abord, puis l'Europe, avaient trompé leurs espérances. Non seulement les Bulgares s'étaient constitués en État indépendant, mais le traité de Berlin leur avait attribué les districts de Vidin, Samakov et Bresnik que les Serbes avaient enlevés aux Turcs pendant la guerre et que, de ce fait, ils considéraient comme leur appartenant légitimement.

De ce jour, les Serbes prirent en haine les Bulgares, et leur mécontentement, leur rancune, sans cesse avivés par des rapports de mauvais voisinage ne firent que croître. Lorsque éclata la révolution de 1885, les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été rompues à la suite de réclamations du gouvernement serbe qui se plaignait que le gouvernement bulgare encourageât les menées des réfugiés politiques serbes, et de contestations violentes entre les deux gouvernements au sujet d'une question de délimitation de frontières (1).

Ainsi animés contre les Bulgares, les Serbes avaient accueilli avec colère la nouvelle d'un événement qui non seulement accroissait la puissance de leurs rivaux, mais encore et surtout étendait leur frontière jusqu'à la Macédoine, leur permettait d'y exercer une plus active propa-

(1) Voir *Archives diplomatiques*, t. XIII, pages 11 à 62. Le territoire contesté était un lopin de terre de quelques hectares.

gande (1) et menaçait d'avoir un jour ou l'autre pour conséquence la réunion à la Bulgarie de cette province que la Serbie regardait comme un héritage qui devait lui revenir (2).

Pour arrêter la Bulgarie dans son essor et pour sauvegarder ses droits sur la Macédoine, une autre solution se présentait à la Serbie, c'était d'envahir les provinces qu'elle convoitait; mais affronter la Turquie était une entreprise téméraire, tandis que tout semblait promettre le succès dans une lutte contre les Bulgares.

L'armée bulgare était bien inférieure en nombre à l'armée serbe (3), elle était désorganisée par le départ des officiers russes qui la commandaient, diminuée de forces par la nécessité où le gouvernement se trouvait d'entretenir des troupes à la frontière de la Roumélie et de la Turquie. La Serbie avait d'ailleurs à tenir compte des dispositions du cabinet de Vienne qui se serait opposé à une guerre contre la Turquie dont le résultat, en cas de victoire des Serbes, eût été de couper à l'Autriche la route de Salonique; qui verrait au contraire sans déplaisir ses clients s'attaquer aux Bulgares et se faire les exécuteurs des volontés de l'Europe (4).

Le roi Milan, assuré de la sympathie de l'Autriche (5)

(1) Un des griefs de la Serbie était que déjà elle ne pouvait s'opposer à la bulgarisation de la Macédoine. Voir Mathias Ban, *Solution de la question d'Orient*, Belgrade, imprimerie de l'Etat, 1885.

(2) Voir *Sunday Times*, 25 novembre 1885, interview de M. Mijalovics, ministre de Serbie ; La propagande bulgare en Macédoine.

(3) Cf. Sur l'organisation respective des armées serbes et bulgares, Colburns united service magazine, 1883 : *The military forces of the Balkan peninsula*, t. I, p. 700, Serbie ; t. II, p. 16, Bulgarie, et *Handbook of armies of the minor Balkan states*. Londres. War office, 1891.

(4) Cf. Onze articles du *Pester Lloyd* réunis sous ce titre : *Der serbische-bulgarische Streit*. Vienne, 1886, et Freeman. *Servia and Bulgaria*, *Contemporary review*, vol. 48, 1885.

(5) Le gouvernement autrichien permit à la Länder Bank de Vienne de prêter 25 millions au gouvernement serbe pour les frais de la guerre, Rolin Jacquemyns, *Revue de droit international*, 1886. V. aussi les discours devant les délégations, *Archives diplomatiques* (chroniques) année 1886.

et de la neutralité de la Turquie, prit prétexte d'une prétendue agression commise par les avant-postes bulgares (1) pour déclarer brusquement la guerre à la Bulgarie et il fit passer la frontière à ses armées, avant même que la déclaration de guerre eût eu le temps de parvenir à Sofia (14 novembre 1886).

Non seulement la Serbie fut blâmée pour l'irrégularité de cette déclaration de guerre et pour la précipitation avec laquelle elle fit entrer ses troupes sur le territoire bulgare, mais encore on lui reprocha d'avoir déclaré la guerre à la Bulgarie sans même avoir mis en cause la Turquie, suzeraine des Bulgares, et sans l'avoir avertie que, si satisfaction ne lui était donnée, elle exigerait par les armes réparation des Bulgares pour les griefs qu'elle leur reprochait.

Il y avait là un manque de formes répréhensible et en droit, la Turquie eut été recevable à se plaindre d'une agression si soudaine contre ses vassaux. Mais en fait, le Sultan était peu disposé à soutenir la Bulgarie rebelle et il pardonnait volontiers à la Serbie son incorrection à son égard, parce qu'en déclarant la guerre à la Bulgarie les Serbes agissaient en « soutiens de sa puissance » et se constituaient ses gendarmes.

La nouvelle de la déclaration de guerre causa une vive émotion en Europe. Tandis que les amis de la Turquie attendaient avec confiance le résultat de la lutte, l'Angleterre (2) qui désirait l'accord de la Serbie et de la Bulgarie (3), la Russie (4) qui au fond en voulait au gouvernement, mais non au peuple bulgare, et enfin la France (5)

(1) Voir *Archives diplomatiques*, volume XLVIII, 1885.
(2) Voir les discours de MM. Chamberlain, Gladstone, et celui de Sir Hicks Black, ministre du cabinet, à Bristol, le 16 octobre 1885.
(3) V. *Livre bleu*, dépêches de M. Lascelles, pages 22 et 127 et Drandar, *Les événements politiques en Bulgarie depuis* 1885.
(4) Voir correspondance de Saint-Pétersbourg au *Temps*, octobre 1885.
(5) *Livre jaune*, n° 192, page 173.

que ses sympathies entraînaient vers la Bulgarie, manifestaient leur mécontentement et leur inquiétude.

Les événements trompèrent toutes les prévisions. Les Serbes espéraient remporter une facile victoire : ils battirent en effet, en plusieurs rencontres, les milices mal encadrées qui défendaient la frontière bulgare et s'avancèrent sur Sofia. Mais le prince Alexandre, alors à la frontière turque, se hâta d'accourir au Nord avec ses meilleures troupes renforcées des contingents rouméliotes. A son arrivée, les événements changèrent de face (1). Après un combat acharné (2), il battit les Serbes à Slivnitza, puis les poursuivit en Serbie et ne fut arrêté dans le cours de ses succès que par l'intervention de l'Autriche.

Le comte Kevenhüller, représentant de l'Autriche à Belgrade, se rendit au quartier général du prince Alexandre, campé devant Pirot, et l'avertit que l'Autriche s'opposerait, au besoin par la force, à toute nouvelle marche en avant des troupes bulgares. Le prince Alexandre céda et par les bons offices des puissances (3) un armistice fut conclu entre les belligérants.

Les Bulgares étaient prêts à traiter sans rien réclamer pour prix de leur victoire, mais les Serbes étaient moins conciliants et leur gouvernement, qu'ils accusaient de leur défaite, n'osait affronter le mécontentement public en signant une paix peu honorable.

Une première intervention de l'Europe qui demandait à la Bulgarie et à la Serbie de désarmer resta sans résul-

(1) Les troupes du prince Alexandre auraient fait près de 200 kilomètres en trois jours. Cf. Charles Roy, *Souvenirs politiques et militaires de Bulgarie*.

(2) La bataille dura trois jours (17, 18 et 19 novembre). Les pertes des troupes engagées furent inouïes, c'est ainsi que du 7e régiment d'infanterie serbe, engagé contre la droite bulgare, il ne resta que 3 officiers et 200 hommes sur 22 officiers et 2.400 hommes.

(3) Cf. *Livre jaune*, pièce 230, page 217 et page 300, note collective de désarmement remise à la Bulgarie et à la Serbie, le 11 janvier 1886.

tat (1). Mais au reçu d'une nouvelle note plus énergique (31 janvier 1886) manifestant l'intention des puissances « de se déclarer catégoriquement, en cas de reprise des hostilités, contre la partie assaillante quelle qu'elle soit, pour prendre les intérêts de la partie attaquée et de ne consentir à aucune modification territoriale quelle que soit d'ailleurs l'issue de la guerre (2) », le roi Milan qui comprenait qu'une guerre nouvelle serait probablement une nouvelle défaite pour la Serbie, inquiété peut-être aussi par un voyage dans les cours d'Europe du prince de Monténégro dont le gendre, le prince Karageorgevitch, revendiquait sa couronne, se résigna à prendre une attitude plus conciliante et le 19 février 1886 il signait la paix avec la Bulgarie.

Le traité remettait les choses en l'état où elles étaient avant la guerre et n'accordait aucun avantage ni à l'un ni à l'autre des deux adversaires (3).

Si la Bulgarie ne retirait aucun avantage direct de sa victoire, elle devait pourtant en bénéficier indirectement. Bulgares et Rouméliotes avaient combattu et vaincu côte à côte, ils avaient versé ensemble leur sang sur les champs de bataille, ils avaient ainsi prouvé que dans le soulèvement de la Roumélie, il y avait autre chose qu'un complot fomenté par un parti, il y avait la réalisation des vœux de tout un peuple. Jusque-là l'Europe pouvait ignorer ou feindre d'ignorer leurs véritables sentiments ; maintenant

(1) Note collective des puissances du 11 janvier 1886, *Livre jaune*, page 360.

(2) *Livre jaune*, note du 31 janvier 1886.

(3) Le traité signé à Bucharest porte simplement que « la paix est rétablie entre le royaume de Serbie et la principauté de Bulgarie ». Le texte préalablement proposé par les puissances portait, en outre du mot paix, les mots « bonnes relations », ils furent supprimés sur le refus de la Serbie, qui voulut une fois de plus protester ainsi contre l'annexion de la Roumélie. Cette mauvaise humeur de la Serbie dura peu, et lorsque le prince Alexandre revint dans ses Etats, après le complot de Sofia, il fut félicité par le roi Milan qui demanda et obtint de renouer avec la Bulgarie des relations diplomatiques.

elle les connaissait et partout, même en Russie (1), un irrésistible mouvement de l'opinion publique s'accentuait en leur faveur.

Ils avaient conquis cette sympathie que donne le succès, ils s'étaient montrés forts, disciplinés, capables de défendre leur indépendance. Un État, disent les publicistes (2), a droit à l'existence lorsqu'il est capable de la défendre, ils avaient acquis le droit d'exister. Enfin une des principales raisons qui avaient attiré sur eux la sévérité de l'Europe n'existait plus. Les puissances avaient craint, en reconnaissant l'union de la Bulgarie et de la Roumélie, de susciter les réclamations violentes de la Serbie et de la Grèce. Tout au moins du côté de la Serbie, battue et humiliée, il n'y avait plus de troubles à redouter.

Néanmoins les représentants des puissances à Constantinople, retenus par la Russie, hésitaient encore à reconnaître l'union de la Roumélie et de la Bulgarie. Un revirement de l'opinion publique était toujours possible. Le gouvernement bulgare pensa que la solution la plus prompte assurerait le mieux sa sécurité et il fit à la Porte des offres directes de conciliation.

La Porte accueillit favorablement ces ouvertures. Elle n'avait plus d'espoir de reprendre la Roumélie, elle sentait que celles des puissances sur lesquelles elle comptait un peu avant la guerre de Serbie lui retiraient leur appui. L'Autriche n'avait plus, depuis la défaite de ses clients les Serbes, les mêmes raisons de s'opposer aux ambitions bulgares et se réconciliait avec la conception d'une Bulgarie indépendante, assez forte pour repousser la domination russe (3). L'Italie profitait de ce changement d'atti-

(1) Huhn, *Der Kampf der Bulgaren um ihre Nationaleinheit*. Westminster review, 1887, vol. 128, *The Bulgarian struggle for existence*.

(2) Cf. Rolin Jaequemyns. Il cite parmi les partisans de cette thèse généralement reconnue : Heffter, Bluntschli, Calvo, Neumann, De Martens, Bulmerincq, etc.

(3) « Un discours de vendredi à la chambre hongroise par le comte Andrassy a fait grande impression. Il déclare qu'il est partisan d'une

tude pour suivre plus librement ses sympathies anglaises (1); quant à l'Allemagne, à la France, à l'Angleterre, elles avaient applaudi au succès des Bulgares et semblaient encore moins disposées à remettre la Roumélie entre les mains de la Porte. La Russie restait à peu près seule à demander le retour au *statu quo ante*. Le Sultan n'eut pas confiance dans l'efficacité de ce seul appui. Du moment que la Roumélie était définitivement perdue, il avait tout avantage à se faire de la Bulgarie un allié plutôt qu'un ennemi : il se dit qu'il valait mieux pour la Turquie avoir à ses portes une Bulgarie plus forte, qu'une Bulgarie plus faible mais soumise à l'influence russe (2) et il consentit à entrer en pourparlers avec le prince Alexandre. Vers la fin de janvier 1886, un arrangement fut signé qui mettait fin à toutes les difficultés.

La Bulgarie reconnaissait la suzeraineté de la Porte, qui, de son côté, conférait au prince Alexandre le titre de gouverneur de la Roumélie orientale. Les pouvoirs du gouverneur devaient être renouvelés par la Porte tous les cinq ans. La Turquie et la Bulgarie contractaient de plus une alliance défensive et se promettaient leur appui réciproque contre toute puissance étrangère (3). Le 2 février

Bulgarie forte et indépendante, non telle que l'a constituée le traité de San-Stefano, mais moins étendue, plus concentrée, partant plus puissante, et surtout délivrée du double vasselage de la Russie et de la Porte, car un Etat vassal, remarque le comte Andrassy, est aujourd'hui un anachronisme ». dépêche de Vienne, *Times*, du 27 janvier 1886.

(1) Voir Bonghi, *La politica èstera dell'Italia*. *Nuova Antologia*, septembre 1886.

(2) V. *Times* du 29 janvier 1886. La presse européenne affirma qu'en agissant ainsi, le sultan suivait les conseils de lord Salisbury.

(3) « Dans le cas où une agression étrangère aurait lieu contre la principauté de Bulgarie ou contre la Roumélie orientale, qui font partie intégrante de l'Empire, il y sera expédié le nombre nécessaire de troupes ottomanes, qui seront placées sous le commandement en chef du prince et opéreront avec les troupes bulgares et rouméliotes pour la défense de ces territoires. Si une agression venait à se produire contre d'autres provinces de la Turquie d'Europe, le prince mettra au service de S. M. le Sultan le nombre nécessaire de troupes bulgares, etc... »

1886 la Turquie notifiait cet arrangement à l'Europe (1).

Accueillie, semble-t-il, avec peu de satisfaction par les Bulgares qui considéraient l'union personnelle comme insuffisante, la note turque reçut au contraire un accueil favorable de la part des cabinets européens (2). Seul le gouvernement russe ne désarma pas : il regardait l'union personnelle comme un simple subterfuge destiné à tromper l'Europe et il prévoyait qu'elle se changerait vite en union réelle. La convention passée entre la Bulgarie et la Turquie lui fournissait d'autres motifs d'irritation. Contre qui, sinon contre la Russie, avait été conclu le traité d'alliance défensive entre la Turquie et la Bulgarie ? Il attaqua vivement ce traité en feignant d'y voir une menace qui froisserait la Serbie et la Grèce.

Conseillée par l'Allemagne, la Turquie comprit qu'elle s'était rendue coupable d'une provocation gratuite à l'égard de la Russie et elle consentit à biffer la disposition qui l'irritait (3). Mais ce n'était pas assez pour satisfaire le ressentiment de la Russie ; elle rappela à la conférence que le traité de Berlin ne reconnaissait au Sultan le droit de nommer le gouverneur de Roumélie qu'avec le consentement de l'Europe (4) et pour un délai de cinq ans ; elle demanda en conséquence que la même règle fut appliquée au prince Alexandre, et qu'à l'expiration de chaque délai de cinq années, l'Europe eût à approuver sa réélection. C'était condamner le système inauguré entre la Turquie et la Bulgarie à l'instabilité ; c'était se donner le moyen d'intriguer contre le prince et de réduire, si possible, son triomphe à un succès de peu de durée.

Pourtant quoique l'Europe eût clairement vu quel était le but du cabinet de Saint-Pétersbourg, elle ne voulut pas

(1) V. *Livre jaune*, Circulaire de Saïd-Pacha, page 419, n° 399.

(2) En sens contraire quelques documents officiels, *Livre jaune*, 1886, pièces 394, page 414 et 396, page 416.

(3) *Livre jaune*, page 469, n° 454 et page 479, n° 468.

(4) *Livre jaune*, 1886, *Bulgarie*, page 445, télégramme de M. Hanotaux au ministre des affaires étrangères, n° 430.

lui refuser satisfaction. Les représentants des puissances n'écoutèrent pas les protestations de la Bulgarie et il se mirent d'accord pour reconnaître le traité passé entre la Bulgarie et la Porte en y apportant les changements proposés par la Russie (1).

L'Europe n'avait pas voulu s'incliner sans réserve devant le fait accompli, elle n'avait pas voulu qu'une des clauses du traité de Berlin fût complètement déchirée, mais les restrictions qu'elle mettait à l'union des deux Bulgaries étaient de celles qui tombent d'elles-mêmes par la force des choses. Le mouvement d'union, qui avait été assez fort pour faire la révolution, devait fatalement transformer l'union personnelle en union réelle et lier indissolublement l'une à l'autre la Bulgarie et la Roumélie.

Cette union que les puissances attendaient de l'avenir, le prince Alexandre trouva de son intérêt de la faire sans délai.

Rouméliotes et Bulgares lui reprochaient de n'avoir servi qu'à demi la cause de la nation. Pour calmer le ressentiment de ses sujets il ne trouva d'autre moyen que de violer le traité qu'il venait de signer. Il réunit à Sofia en une seule et même assemblée les députés rouméliotes et bulgares et, dans son discours du trône (14 juin 1886), il proclama l'union bulgare à la face de l'Europe.

« Les exploits héroïques des armes bulgares et les sacri-« fices énormes supportés par la nation ont acquis à la Bul-« garie la sympathie du monde civilisé, ont fait disparaître « les obstacles et les difficultés et ont pesé de toute leur « influence pour la satisfaction de ses désirs et aspirations « légitimes. Aussi, aujourd'hui, est-ce avec une joie pro-« fonde que nous constatons devant vous, Messieurs, que « l'union si longtemps attendue et si sincèrement désirée « est faite. La preuve en est qu'aujourd'hui une assemblée

(1) Voir le texte dans De Clerc, annexe au protocole nº 8 de la conférence de Constantinople, *Recueil des traités de la France*, tome XVIII, page 65.

« générale nationale bulgare examinera et décidera les « affaires concernant la patrie commune ».

Aucune puissance n'intervint : aucune, sauf la Russie, ne protesta. L'union de la Bulgarie et de la Roumélie était désormais un fait accompli et reconnu. La Bulgarie avait fait son premier et son plus grand pas vers sa complète émancipation.

IV

I. La Bulgarie était dorénavant assez forte pour se comporter à l'égard de la Turquie, en État complètement indépendant. Mais la Russie ne se résignait pas encore à la perte de son semi-protectorat sur les Bulgares. Le Tsar rendait le prince Alexandre particulièrement responsable de la brouille survenue entre les deux nations ; il voyait dans sa présence à la tête du gouvernement bulgare l'impossibilité d'un rapprochement entre la Bulgarie et la Russie.

Les Bulgares restés partisans de l'alliance russe, presque tous officiers de l'armée, partageaient ce sentiment ; ils voulurent profiter du refroidissement passager de la popularité du prince Alexandre, pour tenter un pronunciamiento, détrôner le prince et lui donner un successeur plus docile à l'influence russe. Les agents russes à Sofia, soit qu'un zèle imprudent les ait poussés à prendre d'eux-mêmes cette initiative, soit qu'ils fussent assurés de n'encourir aucun blâme de leur gouvernement, ne semblent pas avoir découragé cette tentative (1). Les conjurés crurent pouvoir au besoin compter sur leur appui et enhardis par l'espoir de ce soutien, ils se décidèrent à l'action. Ils surprirent, le 21 août 1886, le prince Alexandre dans son palais de Sofia et le transportèrent sur le territoire russe, puis sur le territoire autrichien.

Le jour même, un gouvernement provisoire se consti-

(1) L'attaché militaire de Russie à Sofia aurait même pris une part active au complot.

tuait et faisait afficher dans les rues de Sofia la proclamation suivante : « Le prince de Battenberg a adopté une « politique européenne ne convenant pas à notre race slave ; « nous ne pouvons suivre qu'une politique russe, et cela par « reconnaissance envers la Russie pour le sang qu'elle a « versé et l'argent qu'elle a dépensé pour nous. Le prince « Alexandre de Battenberg a renoncé pour toujours au trône « de Bulgarie... (1). la nation bulgare peut être assurée que « le tsar de Russie, protecteur de la Bulgarie, accordera au « pays sa puissante protection » (2).

La nouvelle de cet attentat ne causa aucune surprise à l'étranger (3), il était presque attendu. Il ne souleva non plus aucune protestation. sauf en Angleterre (4). Le gouvernement austro-hongrois, même, qui avait quelque raison de se montrer mécontent d'un événement qui rétablissait la puissance russe en Bulgarie, ne manifesta aucune mauvaise humeur (5) et sembla ne voir dans la déposition du prince Alexandre qu'un échec pour la politique anglaise. Le gouvernement allemand affecta d'applaudir au succès de la conspiration, le prince de Battenberg représentait pour lui l'influence de l'Angleterre avec qui l'Allemagne était en froid, elle tenait au contraire à affirmer ses bons sentiments à l'égard de la Russie (6).

Mais le peuple bulgare accueillit avec moins d'indifférence la nouvelle du coup de main qui le privait de son prince. La seule raison invoquée par les conspirateurs

(1) Les conjurés avaient fait alors courir le bruit que, sous la menace, le prince Alexandre avait consenti à signer son abdication. Cette nouvelle fut par la suite démentie. Sur le papier qui lui fut présenté, le prince n'avait écrit que ces mots : Dieu sauve la Bulgarie, Alexandre.

(2) Rolin Jacquemyns. *Chronique*, *Revue de droit international*, 1889, page 418.

(3) Voir la série des dépêches de l'agence Havas aux *Débats*, 23 août 1886.

(4) V. art. du *Times* du 24 août qui présente le coup d'État comme une annexion de la Bulgarie par la Russie.

(5) V. Journal des *Débats* du 24 août 1886.

(6) V. *Gazette de Cologne* du 22 août 1886.

pour expliquer leur conduite était que le prince Alexandre déplaisait à la Russie (1). La majorité des Bulgares n'était plus assez russophile pour se payer d'une semblable raison : une contre-révolution se produisit immédiatement à Philippopoli, ses chefs rappelèrent le prince Alexandre, et quelques jours après il rentrait à Sofia aux acclamations de son peuple.

La déposition du prince Alexandre avait eu le caractère d'une manifestation pour la Russie. Lorsque les nouvelles d'une contre-révolution parvinrent en Europe, on ne crut point tout d'abord que le prince Alexandre oserait répondre à l'appel qui lui était fait de reprendre son trône, ni qu'il braverait la colère du Tsar (2). Le prince ne pouvait compter que sur l'appui de l'Angleterre et ce n'était pas une protection suffisante.

Aussi lorsqu'il accepta de revenir en Bulgarie, il le fit, non dans l'espoir de gouverner malgré le Tsar, mais en se flattant qu'il parviendrait à le fléchir. A peine réintégré dans ses États, il essaya d'apaiser l'Empereur Alexandre par des marques de complète soumission ; il lui adressa un télégramme où il l'assurait de « son désir de gouverner

(1) Un des conspirateurs, le prince Dimitrieff adressait à un journal de Saint-Pétersbourg la lettre suivante : « Le patriotisme le plus pur nous a inspirés. Nous considérons la Russie comme la seule puissance à laquelle nous fussions redevables de notre indépendance et la seule qui fût capable de nous la garantir et de consolider effectivement notre union avec les Rouméliotes.

Notre rêve était de placer notre fédération slave sous la garde du Tsar. Tout marcha bien, tant qu'il nous fut possible de considérer le prince Alexandre comme un simple représentant de la Russie. Quand le prince fit sa révolution rouméliote, nous crûmes cet acte inspiré par le gouvernement de Saint-Pétersbourg et nous y applaudîmes.

Mais peu à peu nos yeux se sont dessillés, c'est avec horreur que nous avons appris après la guerre serbo-bulgare, qu'au lieu d'un rapprochement avec la Russie, le prince avait négocié avec la Turquie une entente en vertu de laquelle il mettait ses services et ceux de la Bulgarie à la disposition du Sultan contre tout ennemi étranger, donc contre les Russes ».

(2) V. *passim*, Journal le *Temps* septembre 1886.

conformément aux volontés de la Russie », où il protestait de son dévouement à l'Empereur et se déclarait prêt à agir selon ses ordres, quels qu'ils fussent : « La Russie m'a donné la couronne, c'est entre les mains de son souverain que je suis prêt à la remettre ». Mais le Tsar n'avait pas confiance en la sincérité de cette soumission ; il se sentait pour le moment en mesure d'imposer sa volonté, il agit en conséquence et répondit au prince Alexandre : « J'ai reçu le télégramme de Votre Altesse, « je ne puis approuver votre retour en Bulgarie en en pré- « voyant les conséquences sinistres pour un pays déjà si « éprouvé.... Je m'abstiendrai de toute immixtion dans le « triste état de choses auquel la Bulgarie a été réduite, tant « que vous y resterez. Votre Altesse appréciera ce qu'elle a « à faire ; je me réserve de juger ce que me commandent la « mémoire vénérée de mon père, l'intérêt de la Russie et la « paix de l'Orient. »

C'était un ultimatum. On peut le trouver peu conforme aux principes du droit ; car, nommé par les populations, approuvé par les puissances, ce n'était pas du tsar qu'Alexandre de Battenberg tenait sa couronne ; mais la Russie était maîtresse de la situation.

Le prince Alexandre vit dans la dernière phrase de la réponse du Tsar une menace de guerre ; les organes officieux russes réclamaient déjà l'occupation de la Bulgarie (1) ; la presse de l'Europe entière prédisait une nouvelle guerre (2), en rendait le prince responsable et blâmait son retour. Il ne recevait aucun encouragement des puissances, car aucune ne voulait contrarier les vues de la Russie. L'Angleterre, quoiqu'elle eût vu avec plaisir les deux Bulgaries réunies sous le sceptre d'un prince à sa dévotion, ne voulait pas courir le risque d'entrer seule en lutte avec la Russie, et impuissante à entraîner à sa suite

(1) Dépêches au journal des *Débats*, 26 août 1886.
(2) Voir *Débats*, dépêches du 26 août 1886.

l'Autriche contenue par l'Allemagne (1) elle n'offrait au prince Alexandre que ses « sympathies inactives » (2). La Turquie obéissait plus à l'influence russe qu'à l'influence anglaise et entendait conserver dans des événements qui la touchaient si peu la plus stricte neutralité (3). Abandonné de l'Europe, le prince Alexandre prit le parti de se soumettre et, plutôt que d'exposer son pays à une guerre civile qui sans doute aurait eu pour issue l'occupation de la Bulgarie par les troupes russes, il se résigna à abdiquer.

Mais il voulut, en quittant le trône, donner une dernière marque de sollicitude à son peuple : il demanda et obtint du consul général russe à Sofia l'assurance que l'indépendance de la Bulgarie serait sauve, et, dans son acte d'abdication, après avoir déclaré qu'il croyait sa résolution bonne pour son pays et qu'elle contribuerait à sa libération, il fit connaître en ces termes les promesses de la Russie : « Ayant reçu l'assurance de Son Impériale Majesté l'Empereur de Russie que l'indépendance, la liberté et les droits du pays resteraient intacts et que personne n'interviendrait dans nos affaires intérieures, je déclare à mon peuple bien-aimé que je renonce au trône de Bulgarie. »

La Bulgarie accueillit cette abdication avec douleur (4). Le prince lui-même fut-il regretté ? peut-être, mais les manifestations qu'occasionna son départ étaient surtout une protestation de la majorité du peuple bulgare contre ce qu'ils appelaient l'intolérable tyrannie de la Russie.

(1) Cf. *Preussische Jahrbücher*, année 1886, chronique politique, *Débats* 5 septembre 1886 et un article du *Times* dans Daniel, *Année politique*, 1886, page 232.

(2) V. discours de sir James Fergusson à la chambre des communes, 6 septembre 1886.

(3) Voir une circulaire du ministère turc (7 septembre 1886) où cette politique est exposée, Daniel, *Année politique*, 1886, page 238.

(4) Cf. Comte Grabinsky, *Alexandre de Battenberg, prince de Bulgarie. Correspondant*, 25 décembre 1893 ; Saturday review, 1887, vol. 64, *Bulgaria and Ferdinand of Saxe Cobourg* ; Quarterly review, 1886, vol. 163, *The bulgarian plot*.

Avant de quitter la Bulgarie, le prince Alexandre avait nommé un conseil de régence provisoire composé de trois membres, MM. Stambouloff, Mouktouroff et Karaveloff, ennemis déclarés tous les trois de l'influence russe. Hormis un parti militaire, qui chaque jour allait diminuant, la Russie ne comptait plus d'amis en Bulgarie, et le départ du prince Alexandre ne pouvait lui profiter que si elle se décidait à recourir à la force.

Reconquérir son ancienne influence sur la Bulgarie était pour la Russie d'une importance capitale. Si elle arrivait à refaire de la Bulgarie fortifiée et agrandie sa vassale, elle profitait de l'œuvre d'unification accomplie par le prince Alexandre, sans que personne fût en droit de lui reprocher d'y avoir prêté la main. Si au contraire la Bulgarie parvenait à affirmer son entière indépendance, la Russie voyait son influence sur les États slaves des Balkans menacée, la route de Constantinople lui était fermée et sa situation en Orient était plus mauvaise qu'avant la guerre de 1876 et la naissance de la Bulgarie.

Si l'Europe ne s'était pas intéressée à cette lutte, elle n'aurait même pas existé. La Russie, sous le premier prétexte, aurait broyé le peuple bulgare et se le serait annexé comme autrefois elle s'était annexé la Crimée (1). Mais les autres puissances n'eussent pas permis à la Russie d'envahir la Bulgarie sans raisons légitimes et dans le duel qui s'engageait le plus faible avait chance de triompher s'il savait conserver le droit pour lui et aussi la sympathie de l'Europe.

Le gouvernement provisoire, au moment du premier départ du prince, avait fait savoir à l'empereur de Russie

(1) Le traité de Kutschuk Kainardji de juillet 1774 entre la Porte et la Russie stipulait l'indépendance de la Crimée. « La Crimée doit être reconnue par les deux empires comme nation libre et entièrement indépendante de tout pouvoir étranger. Elle doit être gouvernée par son propre souverain de la race de Gingis Khan, etc... »

En 1783, la Crimée était occupée par les troupes russes et annexée à l'Empire.

qu'il acceptait l'envoi d'un haut commissaire chargé de remettre l'ordre dans les affaires bulgares. Le gouvernement russe s'autorisa de cette demande et de l'espèce de droit d'intervention qu'elle semblait lui reconnaître, pour envoyer, après le départ définitif du prince, un commissaire qui le représenterait et s'emparerait, si possible, du pouvoir.

En agissant ainsi la Russie outrepassait la limite de ses droits. Jusqu'alors ses interventions en Bulgarie avaient pu à la rigueur se justifier. Elle avait organisé la province en vertu d'un mandat que lui avait donné l'Europe au traité de Berlin, puis elle avait naturellement continué à se mêler de ses affaires. Par la suite, elle avait un peu abusé de son autorité, mais ses interventions étaient encore motivées par des appels du gouvernement et d'une partie du peuple bulgare : lorsque le peuple et le gouvernement s'étaient entendus pour repousser son ingérence, elle n'avait plus cherché à la leur imposer. Plus tard, ses agents favorisèrent le complot dont fut victime le prince Alexandre, mais rien ne prouva qu'ils eussent suivi des ordres venus de Saint-Pétersbourg, leur action resta occulte, il n'y eut pas là une intervention directe et avouée. Le Tsar refusa peu après, il est vrai, d'admettre que le prince de Battenberg rentrât en possession de sa couronne ; mais ce fait que le prince sollicitait une autorisation suffit encore à expliquer un refus. Le général Kaulbars, au contraire, envoyé officiel du gouvernement russe, agit malgré le gouvernement bulgare et la grande majorité du peuple, et il devint clair qu'il ne cherchait qu'un prétexte pour imposer par la force, à la Bulgarie, l'autorité de la Russie.

Aucun texte du traité de Berlin ne permettait à la Russie d'étendre aussi loin son ingérence, et ses dispositions au contraire étaient agencées de manière à sauvegarder l'indépendance des Bulgares. Mais pas une puissance n'était disposée à s'interposer sans motifs vraiment graves entre

la Russie et la Bulgarie (1); elles conservaient exactement l'attitude qu'elles avaient prise lorsqu'il s'était agi de l'abdication du prince Alexandre.

La Russie profitait comme alors, de l'antagonisme entre l'Allemagne et la France, elle n'avait à craindre que l'opposition de l'Angleterre et la mauvaise humeur de l'Autriche. Elle avait tout lieu d'espérer, si les événements la servaient, arriver à ressaisir une situation prépondérante en Bulgarie; peut-être même, si cela était nécessaire, affirmer sa suzeraineté par la force avant que les bonnes dispositions de l'Europe à son égard eussent eu le temps de changer.

Il eût pourtant été dangereux pour le gouvernement russe de tenter d'annexer la Bulgarie ainsi que l'opinion publique le lui demandait (2). L'Allemagne, il est vrai, avait déjà prévu cette éventualité et ses journaux officieux affectaient de croire qu'il n'y aurait dans cette annexion rien de contraire aux intérêts autrichiens (3); mais l'Autriche ne paraissait pas être de cet avis (4). Le gouvernement russe craignait que, soutenue par l'Angleterre, elle ne s'opposât résolument à l'occupation de la Bulgarie; et, dans ce cas, il devenait impossible de préjuger quelle conduite tiendrait l'Allemagne.

Le Tsar se contenta de chercher à rétablir son influence en Bulgarie par des moyens plus pacifiques. Le général Kaulbars qu'il y envoya en qualité de commissaire impérial avait mission « d'étudier en détail la situation des

(1) V. Traité de Berlin, art. 1, 2, 3 et suivants. Cf. également : Quarterly review, 1886, vol. 163. *The bulgarian plot.*

(2) Cf. Sir Charles Dilke, *Etat de l'Europe en 1887.*

(3) V. *Nord-deutsche allgemeine Zeitung*, 7 septembre 1886.

(4) A la session du Parlement hongrois ouverte le 18 septembre 1886, M. Tisza, président du conseil, avait, dans son discours d'ouverture, en réponse à diverses interpellations sur la situation en Bulgarie, déclaré que l'amitié de la Bulgarie avec l'Allemagne n'était en rien troublée et qu'il considérait qu'il était impossible à toute puissance autre que la Turquie d'intervenir à main armée dans la péninsule des Balkans.

affaires de Bulgarie et d'assister de ses conseils les Bulgares, afin de les faire sortir de la crise que traverse leur pays (1) ».

En réalité il devait par tous les moyens chercher à rétablir la suprématie de la Russie dans la principauté bulgare ; il devait essayer de se concilier le gouvernement, et tenter de le renverser, s'il se montrait réfractaire à ses avances, pour mettre à sa place des amis de la Russie : si tous ces plans échouaient, il devait faire naître dans les masses populaires un soulèvement qui légitimerait une occupation de la Bulgarie par les troupes russes.

Dès son arrivée en Bulgarie, le général Kaulbars porta à la connaissance du gouvernement bulgare les vœux de la Russie. Elle lui demandait d'ajourner de deux mois les élections pour le Sobranié qui devait procéder à l'élection d'un nouveau prince, de lever l'état de siège et enfin de mettre en liberté tous les conspirateurs arrêtés pour avoir pris part au complot de Sofia contre le prince Alexandre (2).

Ces exigences mettaient le conseil de régence bulgare dans une situation difficile. Ses membres ne se trompaient pas à l'attitude menaçante de la Russie : ils savaient qu'ils n'avaient pas à compter sur le secours des puissances ; la Russie avait encore des partisans dans le pays et résister à ses volontés risquait d'attirer sur eux et leur patrie les plus grands dangers. Ils ne voulaient cependant pas céder sous la menace et sacrifier une indépendance qui leur devenait d'autant plus chère qu'ils avaient plus de peine à la conserver. C'est pourquoi, agités par des sentiments contradictoires, ils conservèrent à l'égard du gouvernement russe une attitude amicale que leur crainte de le mécontenter et ce qui leur restait de reconnaissance suffisent à expliquer : mais en même temps ils se refusèrent aux exigences russes sur les points où

(1) *Livre bleu*, Turquie, 1, 1887, annexe au n° 394.

(2) Même *Livre bleu*, annexe au n° 421.

ils crurent que l'honneur et l'indépendance de leur pays étaient engagés ; ils ne voulurent ni retarder les élections, ce qui eût été contraire à leur constitution, ni relâcher les conspirateurs, ce qui eût été contraire à l'ordre public.

Le général Kaulbars, irrité de ce refus, menaça le gouvernement bulgare de la colère de son maître (1) ; et passant des paroles aux actes, il essaya de soulever le pays et seconda lui-même ses émissaires, en entreprenant au travers de la Bulgarie une tournée, dans laquelle il lui arrivait de s'adresser directement aux populations pour recommander par ses discours les candidatures des partisans de la Russie (2).

Le conseil de Régence ne pouvait supporter, sans déshonneur, cette ingérence illégale du représentant d'un État étranger dans les affaires bulgares, il se sentait d'ailleurs soutenu par les puissances qui commençaient à s'étonner de la singulière attitude du commissaire impérial russe. Il se décida donc à tenir tête au général Kaulbars, et, à la veille des élections, il envoya aux représentants des puissances une note qui visait spécialement le général, et les sujets russes établis en Bulgarie qui secondaient son action. Cette note priait les représentants des puissances de ne pas intervenir dans les élections ; elle ajoutait que le gouvernement se verrait forcé d'expulser tout étranger qui tenterait de s'y immiscer. En agissant ainsi, le gouvernement bulgare ne faisait qu'user de son droit, mais le général Kaulbars en jugea autrement, il avisa le conseil de régence qu'il rompait toute relation diplomatique avec la Bulgarie et, se com-

(1) Le 22 septembre 1886 à propos de la non libération des prisonniers, le général Kaulbars écrivait ceci : « La responsabilité des conséquences qui pourraient surgir par suite du non accomplissement des désirs susmentionnés du gouvernement impérial retombe entièrement sur les chefs actuels du gouvernement bulgare ».

(2) Voir, entre autres, une dépêche de Sofia aux *Débats* du 5 octobre 1886, au sujet d'un discours prononcé par le général Kaulbars sur une place de Sofia.

portant comme s'il avait eu qualité pour apprécier la conduite d'un État étranger, il joignit à cet avis « un blâme énergique au sujet du contenu et de la forme de la note circulaire précédente » (1).

Le gouvernement bulgare eût manqué à sa dignité en supportant ce blâme, il répondit au général Kaulbars dans des termes destinés à le lui faire comprendre (2). De tels rapports ne pouvaient se prolonger. La Russie maintint cependant son représentant en Bulgarie ; elle attendait les élections du Sobranié qui seraient, croyait-elle, un échec pour le conseil de régence et qui lui permettraient d'imposer sans violence son autorité à la Bulgarie. Les événements trompèrent son espoir. Malgré la pression exercée par le général Kaulbars, et ses menaces, le parti russe ne fut représenté que par une faible minorité dans la nouvelle assemblée (3), et si les membres du Sobranié se montrèrent dès les premières séances respectueux envers la Russie, ils se montrèrent encore plus patriotes, soucieux de conserver leurs droits et leur dignité (4).

La mission du général Kaulbars avait échoué. Il n'était

(1) *Livre bleu*, pièce 403, annexe.

(2) Après avoir fourni des explications au gouvernement de Russie sur la note circulaire, cause de l'algarade, le ministre des affaires étrangères ajoutait : « Pour ce qui concerne le blâme énergique que Son Excellence le général baron de Kaulbars vous a chargé de nous exprimer de sa part à ce sujet, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le gérant, de bien vouloir informer Son Excellence que les ministres bulgares ne reçoivent de blâme que de la représentation nationale, ainsi qu'il est établi dans les pays constitutionnels. »

(3) L'opposition réunit aux élections du 10 octobre 1886 cinquante sièges pour quatre cent cinquante acquis au gouvernement. Preussische Jahrbücher, octobre et novembre 1886, *Die bülgarische Krisis und die Rückwirkungen*.

(4) On a souvent relevé alors l'incohérence apparente des discours de cette assemblée bulgare, protestant à l'unanimité dans sa première séance de son attachement à la Russie et le surlendemain déclarant honteux et infâme le coup d'État qui avait chassé le prince Alexandre de Battenberg (*Débats* du 21 octobre 1886). La chose pourtant s'explique assez. De la Russie ils avaient reçu du bien et du mal et ils se souvenaient de l'un comme de l'autre.

parvenu, ni par persuasion, ni par violence, à rendre au parti russe le pouvoir en Bulgarie et il avait aliéné à la Russie un bon nombre de ses anciens partisans. La Russie n'avait plus d'autre moyen pour imposer sa tutelle à la Bulgarie que de la faire occuper par ses troupes. C'est devant cette extrémité qu'elle avait reculé quelques mois plus tôt, parce qu'elle n'avait pas la certitude d'obtenir l'approbation de l'Europe. Cette approbation, elle avait maintenant la certitude de ne pas l'obtenir. A mesure qu'une occupation de la Bulgarie par la Russsie leur paraissait davantage possible, les puissances en voyaient plus nettement tous les inconvénients et étaient moins disposées à la permettre. L'Autriche s'inquiétait de l'attitude conciliante que gardait l'Allemagne envers la Russie (1) et se rapprochait de l'Angleterre, qui, menacée dans ses intérêts (2), manifestait son intention de s'opposer par la force à toute intervention armée de la Russie dans les Balkans (3). L'Allemagne, à son tour, quoique avec plus de modération, blâmait les actes du général Kaulbars (4) et se montrait hostile à l'idée d'une occupation de la Bulgarie. Tel était aussi le sentiment public en France (5) et en Italie (6).

La Russie n'abandonna pourtant pas encore tout espoir. Elle croyait que le général Kaulbars amènerait peut-être par ses arrogances un éclat qui lui serait un prétexte pour intervenir, et que l'Europe fermerait les yeux sur ce subterfuge.

La nouvelle assemblée bulgare avait en vain, dans sa

(1) V. *Débats* du 25 septembre 1886. Lettre de Berlin à la *Gazette de Cologne*.

(2) Sur les intérêts économiques de l'Angleterre dans sa lutte avec la Russie, voir *The Economist*, octobre 1891, page 1392.

(3) V. Discours de Lord Randolph Churchill, *Débats* du 3 octobre 1886.

(4) V. *Standard*, 7 octobre 1886.

(5) Voir les *Débats* des 15 et 16 octobre 1886.

(6) Cf. Lamberteschi, *La politica italiana e la questione della Bulgaria. Nuova antologia*, septembre 1887.

première séance, protesté à l'unanimité de son attachement à la Russie (1), le général Kaulbars déclarait le 26 octobre au gouvernement bulgare que le Tsar considérait les élections comme nulles, et qu'il ne reconnaîtrait pas les décisions de l'Assemblée (2). Quelques jours plus tard, il prétextait d'agression dont les sujets russes avaient été victimes, pour exiger du gouvernement bulgare des révocations de fonctionnaires, des indemnités, et des excuses. Puis il annonçait à la régence que le gouvernement russe considérerait comme une insulte à la Russie la mise en jugement des officiers arrêtés pour la conspiration de Sofia.

Ces provocations dépassaient leur but ; elles étaient trop peu justifiées pour ne pas faire deviner aux Bulgares le piège où l'on voulait les attirer. Ils comprirent qu'il ne fallait pas donner à la Russie l'apparence d'un grief, et, à chaque réclamation nouvelle ils redoublèrent de protestations de dévouement pour le Tsar. Ils essayèrent même d'apaiser sa colère en lui donnant des marques de leur soumission et le 10 novembre 1886, l'assemblée de Tirnova nommait le prince Valdemar de Danemarck, beau-frère du Tsar, prince de Bulgarie. La Russie refusa de reconnaître la validité de cette élection, et le roi de Danemarck n'accepta pas la couronne pour son fils.

La Russie avait tort de se montrer aussi intraitable, et d'obéir à une irritation qui lui faisait perdre de vue son véritable intérêt. Elle aurait eu tout avantage à pactiser avec ceux qu'elle considérait, non sans un peu de raison, comme des rebelles et des ingrats. Elle avait en effet définitivement perdu l'espoir d'intervenir en Bulgarie, sous quelque prétexte que ce fût, et il n'y avait plus à se tromper devant l'attitude significative de l'Angleterre, de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie. Tandis que Lord

(1) V. *Débats* du 21 octobre 1886.

(2) *Livre bleu*, nº 462, annexe 2. Documents traduits dans les *Archives diplomatiques*, t. XXI.

Salisbury rappelait que, aux termes du traité de Berlin, aucune puissance n'avait le droit de s'ingérer exclusivement dans les affaires de la Péninsule et promettait presque formellement son appui à la cour de Vienne (1); que M. de Robilant, ministre des affaires étrangères d'Italie, promettait également à l'Autriche « son concours aussi actif et aussi énergique que les circonstances pourraient le comporter » (2); le ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, comte Kalnoky affirmait, devant la délégation hongroise, sa ferme volonté de « prendre résolument position en face de la Russie (3), si celle-ci voulait intervenir trop directement dans les affaires intérieures bulgares » ; et, après avoir rappelé que la politique de l'Allemagne en Orient était subordonnée aux intérêts austro-hongrois, il ajoutait que l'Autriche pouvait également compter sur le concours de l'Angleterre et de l'Italie (4).

Cette opposition des puissances paralysait la Russie. Alors même qu'elle se fût assuré la neutralité de l'Allemagne, que la plus grande cordialité des rapports entre

(1) Discours de Lord Salisbury du 9 novembre 1886 au banquet annuel du Lord Maire : « La politique que suivrait la cour de Vienne contribuerait puissamment à déterminer celle que l'Angleterre elle-même adopterait. »

(2) Discours de M. de Robilant, ministre des affaires étrangères, le 27 novembre : « Pour ce qui concerne l'Italie, personne ne saurait désormais douter que son concours aussi actif et aussi énergique que les circonstances pourraient le comporter ne soit absolument acquis à toute puissance voulant comme elle maintenir la paix et le respect des traités. »

(3) Discours prononcé par le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères, devant la délégation hongroise, à Pesth le 13 novembre 1886, *Archives diplomatiques*, tome XX.

(4) Il « espère fermement que l'Angleterre se trouvera également aux côtés de l'Autriche, le jour où il s'agira d'agir pour le maintien du traité de Berlin et de la situation légale qu'il a créée ».

« Il y a tout lieu de croire, ajoute-t-il, en ce qui concerne l'Italie, que ce royaume comprend, lui aussi, toute la gravité des intérêts que l'Europe a à défendre en Orient et que les intérêts orientaux de l'Italie coïncident sur beaucoup de points avec ceux de l'Autriche. »

Paris et Saint-Pétersbourg (1) inquiétait un peu, l'entente des cabinets de Vienne. Londres et Rome suffisait pour lui lier les mains. Elle savait leurs menaces sérieuses; et, plus encore que les déclarations faites à la tribune par MM. Salisbury et Kalnoky, la surexcitation de l'opinion publique en Autriche et en Angleterre (2) ne lui laissait pas de doute sur leur volonté de s'opposer par les armes à une attaque de la Bulgarie.

Le gouvernement russe se résigna enfin. Il envoya ses instructions au général Kaulbars qui prétexta, pour se retirer, d'un attentat sur la personne d'un cawass du consulat russe de Bulgarie pour lequel il ne put obtenir la satisfaction qu'il exigeait. Il proclama une fois de plus tous les griefs de la Russie contre la Bulgarie, il affirma la volonté du gouvernement russe, de rompre irrévocablement avec le gouvernement bulgare (3) et il quitta la principauté (20 novembre 1886), suivi de tous les consuls

(1) V. *passim*, première quinzaine de novembre 1886, *J. des Débats*, témoignages d'une orientation amicale de la Russie vers la France. V. également sur les inquiétudes causées à l'Allemagne par un rapprochement entre la France et la Russie, le *Times* du 13 novembre 1886.

(2) L'agitation des esprits en Angleterre et en Autriche a peut-être été pour beaucoup dans les déclarations de Lord Salisbury et surtout dans celles du comte Kalnoky. Ce dernier avait à sauver son portefeuille. On lui reprochait sa politique trop pacifique et trop conciliante vis-à-vis de la Russie. Mais, en supposant même qu'il ne voulût pas recourir aux mesures extrêmes, le mouvement des esprits, surtout dans le parti hongrois, l'aurait fatalement entraîné. V. les discours des députés Andrassy, Falk, Sturm, Apponyi réclamant tous une politique énergique vis-à-vis de la Russie. *Archives diplomatiques*, tome XX, page 325, voir également *Journal des Débats* du 7 novembre 1886.

(3) « Sa Majesté m'a envoyé en Bulgarie avec mission de faire connaître au peuple de Bulgarie tout entier ses sentiments. Aucun de ses conseils n'a été suivi de manière à pouvoir satisfaire l'attente légitime de la Russie. En outre, les agents diplomatiques du gouvernement impérial ont été témoins des attentats insolents commis sur les sujets russes, ainsi que sur des personnes ayant droit à la protection de la Russie. Le gouvernement bulgare continue à ne prêter aucune attention à ces attentats.

Enfin la grande assemblée a été réunie pour l'élection du nouveau prince, non seulement sans entente préalable avec le représentant de

russes, après avoir confié la protection de ses compatriotes établis en Bulgarie et en Roumélie aux consuls de France et d'Allemagne.

Après le départ du général Kaulbars, le conseil de régence adressait aux populations bulgares une proclamation qui se terminait par ces mots : « Le général Kaulbars parti, la cause des troubles est supprimée, la question bulgare est passée entre les mains de l'Europe (1) ».

II. La Bulgarie avait pourtant beaucoup encore à craindre de la Russie. Le gouvernement moscovite avait momentanément renoncé à l'exécution de ses projets, mais son irritation ne s'était pas calmée et il n'attendait qu'une occasion favorable pour satisfaire ses ambitions et ses rancunes. Tant que la Bulgarie resterait agitée par des querelles intérieures, tant qu'elle manquerait d'un gouvernement stable, la Russie trouverait dans sa situation troublée un prétexte à interventions.

Il fallait aux Bulgares un gouvernement. Là encore une grave difficulté se présentait ; le choix de leur prince était soumis à l'approbation de toutes les puissances, et certainement la Russie refuserait la sienne. La Bulgarie ne pouvait passer outre à ce refus, car l'appui de l'Europe lui eût alors manqué. Les mêmes puissances qui avaient manifesté leur ferme résolution d'empêcher la Russie de s'emparer de la Bulgarie parce qu'elle eût ainsi outrepassé ses droits et eût gravement lésé leurs intérêts, craignaient

la Russie, mais encore après sa déclaration formelle sur l'inopportunité d'un pareil acte.

Ces faits prouvent jusqu'à l'évidence la ferme volonté de la régence d'agir en dépit des vues du gouvernement impérial. Je considère, par conséquent ma présence en Bulgarie comme inutile. Je déclare que le gouvernement actuel du pays a complètement perdu la confiance de la Russie et que le gouvernement impérial se voit dans l'impossibilité de continuer ses relations avec le gouvernement bulgare, tant qu'il se composera de ses membres actuels. »

Rolin Jacquemyns, *Revue de droit international*, 1886, *chronique des faits internationaux, la question d'Orient*.

(1) Drandar, *Les événements politiques en Bulgarie depuis 1885*.

cependant de mécontenter gratuitement un puissant empire et elles entendaient tenir compte de ses décisions, alors qu'elles étaient conformes à son droit absolu. Il était certain que si la Russie ne reconnaissait pas le prince choisi par les Bulgares, les autres puissances refuseraient également de le reconnaître.

Il semblait n'y avoir d'autre solution possible à cette situation qu'une réconciliation de la Bulgarie avec la Russie, c'est-à-dire en d'autres termes sa soumission. Le conseil de régence avait envoyé, après le départ du général Kaulbars, une mission auprès des puissances pour leur demander de soutenir la cause bulgare et de désigner un prince qui accepterait le trône, vacant depuis l'abdication d'Alexandre. En France, en Allemagne (1), en Autriche, en Italie, les délégués ne reçurent que ce conseil, « mettez fin à l'antagonisme qui existe entre la Bulgarie et la Russie (2) ». « Tâchez de vous arranger avec les Russes (3). »

C'est que celles des puissances qui eussent volontiers soutenu les Bulgares ne se sentaient ni en nombre ni en force pour s'opposer aux vœux de la Russie; l'Autriche et l'Angleterre isolées en face de la Russie, de la France et de l'Allemagne, jugeaient inutile de manifester leurs réels sentiments devant cette presque unanimité de l'Europe.

Quelques mois plus tard, cependant, les Bulgares choi-

(1) Dépêche de Sir Edward Malet, ambassadeur d'Angleterre à Berlin du 18 décembre 1886, *Livre bleu* sur les affaires de Bulgarie de juin 1888.

(2) Rapport de M. Philipps au ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne du 11 décembre 1886, *Livre bleu* sur les affaires de Bulgarie de juin 1888 :

« Son Excellence le comte Kalnoky exprima à la députation bulgare la conviction que le gouvernement bulgare agirait dans son intérêt, s'il trouvait moyen de mettre fin à l'antagonisme qui existe entre la Bulgarie et la Russie, en adoptant une attitude conciliante vis-à-vis de cet empire ».

(3) Rapport de Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre en France du 10 janvier 1887 : « Le conseil qu'a donné à la délégation M. Flourens est en réalité résumé ce matin par un article du *Journal des Débats* qui se termine par les mots suivants : « Tâchez de vous arranger avec les Russes ».

sissaient un prince malgré la Russie, puis arrivaient à le faire reconnaître par l'Europe. Ce succès inattendu des Bulgares, cette modification dans les sentiments des puissances s'explique par un changement d'attitude de l'Allemagne qui les encouragea et les soutint dans leurs projets, tout en continuant, en apparence, à marcher aux côtés de la Russie.

L'Allemagne eût volontiers laissé les mains libres à la Russie en Bulgarie (1) au risque de mécontenter l'Autriche, mais en échange de ce sacrifice, elle réclamait le concours ou tout au moins la neutralité de la Russie, dans le cas d'une guerre franco-allemande.

Le gouvernement allemand était inquiet d'une renaissance des idées de revanche qui se manifestait à ce moment dans la presse et dans l'esprit public français; il eût désiré définitivement écraser des voisins incommodes et dangereux. Il ne leur ménageait plus les provocations (2), mais, pour engager la lutte en toute sécurité, il lui fallait l'approbation de la Russie. En 1871, la dénonciation du traité de Paris avait été le prix de son immobilité; ne serait-il pas possible de l'acheter cette fois en lui donnant la Bulgarie ?

Malheureusement pour l'Allemagne, la Russie dédai-

(1) Discours de M. de Bismarck devant le Reichstag, 11 janvier 1887 : « La Bulgarie et celui qui doit y gouverner me sont parfaitement indifférents et nous ne nous brouillerons jamais pour cette question, avec la Russie, dont l'amitié est plus importante pour nous que celle de la Bulgarie. Notre devoir est d'entretenir la paix entre l'Autriche et la Russie ; la mission est difficile à cause des intérêts divergents et parce que je cours le danger d'être pris en Autriche pour Russe, en Russie pour Autrichien. Mais nous continuerons nos efforts dans l'intérêt de la paix. »

(2) Décembre 1886. Discours de M. de Bismarck au Reichstag qui dénonce à l'Europe les désirs de revanche de la France et obtient un renforcement d'armements de 50.000 hommes. Le général Boulanger était alors en France ministre de la guerre. On se crut en Europe à la veille d'une guerre ; en France, le 3 0/0 baissa du jour au lendemain de 3 francs.

gnait ces avances (1), et elle manifestait de plus en plus au contraire ses sentiments amicaux pour la France. Elle comprenait trop bien le danger que ferait courir à l'Europe l'écrasement définitif de cette puissance, elle redoutait trop l'établissement de l'hégémonie allemande et elle appréciait trop les avantages du rôle d'arbitre que lui avaient donné les circonstances pour se laisser acheter par quelques maigres avantages en Orient. Son irritation contre la Bulgarie s'était en outre calmée (2), et elle n'était plus en disposition de sacrifier ses intérêts au simple plaisir de châtier des rebelles.

« La Russie, écrivait le 28 février 1887 *le Nord*, jour- « nal officieux du gouvernement russe, comprend tous les « avantages de la situation. Elle voit à n'en pas douter que « le sort de l'Europe est entre ses mains, qu'aucune puis- « sance n'y saurait rien entreprendre, sans savoir préalable- « ment de quel côté se rangera la Russie, et que, loin de se « sentir menacée d'une coalition, celle-ci constitue au con- « traire le précieux appoint dont chacun voudrait s'assurer « la possession en cas de conflit. Ceci explique son attitude « en Orient. Elle n'aurait qu'un mot à dire aujourd'hui à « Berlin pour que l'omnipotence du prince de Bismarck dé- « terminât aussitôt une profonde évolution en sa faveur « dans les affaires d'Orient, mais ce mot-là conduirait à « prendre des engagements vis-à-vis de l'Allemagne, tandis « qu'elle veut au contraire conserver sa pleine liberté d'ac- « tion : et c'est pourquoi aucune démarche en ce sens ne « sera faite par le gouvernement russe. En d'autres termes,

(1) La Russie témoignait à ce moment son éloignement pour l'Allemagne en persécutant ses sujets allemands des provinces baltiques.

(2) Cf. Rapport de sir A. Paget, ambassadeur d'Angleterre à Vienne du 19 janvier 1887. *Livre bleu* de juin 1886. « Mylord, dans une entrevue que j'ai eue avec le comte Kalnoky cette après-midi, son Excellence m'a informé qu'elle avait entendu dire de Saint-Pétersbourg que la Russie était maintenant sérieusement désireuse d'une solution pacifique de la question bulgare, conformément au traité de Berlin et d'accord avec les autres puissances. »

« la Russie n'aura pas la naïveté de se faire simple auxi-
« liaire, quand elle peut devenir arbitre. »

Lorsqu'elle vit qu'elle ne réussirait pas à attacher la Russie à sa politique, l'Allemagne se dit-elle qu'elle ne devait pas sacrifier ses autres intérêts à un but qui lui paraissait chaque jour plus difficile à atteindre, voulut-elle, tout en continuant à rechercher ostensiblement l'amitié de ses voisins, sauvegarder sous main ses intérêts en Orient, alors même qu'ils seraient contraires aux intérêts russes?

La décision énergique que prit la Bulgarie, sur ces entrefaites, donne tout lieu de le supposer.

L'attention de l'Europe avait été distraite des affaires bulgares par les différends graves survenus entre la France et l'Allemagne (1), les puissances n'avaient plus écouté ni les demandes du conseil de régence ni celles de la Porte qui, elle aussi, réclamait la régularisation de la situation de la principauté dont elle était suzeraine. Le conseil de régence comprit que la question s'éterniserait s'il ne prenait une décision hardie, et, secrètement encouragé peut-être, il tenta de forcer la main à l'Europe en la mettant en présence du fait accompli. Il convoqua le Sobranié qui, le 7 juillet 1887, nommait, sans l'assentiment des puissances, Ferdinand de Saxe-Cobourg prince de Bulgarie (2).

Le prince de Saxe-Cobourg n'attendit pas davantage le consentement des puissances pour accepter le trône qui lui était offert; il partit immédiatement pour la Bulgarie et, dès son arrivée, il constitua un ministère composé exclusivement d'ennemis de la Russie.

A l'unanimité, les puissances blâmèrent cette violation du traité de Berlin; elles ne pouvaient agir autrement. Mais ce blâme nécessaire, commandé par le respect du traité, n'excluait pas des sympathies à peine secrètes. En

(1) Affaire Schnaebelé.

(2) V. dépêches antérieures à cette élection, *Archives diplomatiques*, vol. XXIX, p. 302 à 332 (tirées du *Livre bleu* de juin 1888) et relatives à l'élection, *Arch. dipl.*, vol. XXX, p. 22 à 117.

réalité, les puissances se souciaient peu des conditions du traité de Berlin; et, sans le mécontentement qu'elle provoquait en Russie, elles eussent toutes approuvé une solution qui dénouait enfin une situation inextricable. Mais la Russie était bravée, et ses amis, ceux qui voulaient qu'elle crût à leur amitié, protestaient énergiquement avec elle. Tandis que la Turquie, indifférente, était prête à admettre toute décision des puissances, deux groupes se formaient en Europe. L'un comprenait les adversaires avérés de l'influence russe dans les Balkans : l'Autriche directement intéressée par la nomination d'un prince appartenant à l'armée autrichienne, l'Angleterre, et l'Italie qui se montrait nettement agressive (1) : ces trois puissances ne cherchaient qu'un prétexte pour reconnaître le prince Ferdinand. L'autre groupe, outre la Russie, comprenait la France et l'Allemagne. L'Allemagne protestait bruyam-

(1) *Livre vert* italien de mai 1890 sur les événements de Bulgarie du 15 novembre 1886 au 11 novembre 1889.

« Nous n'avons, écrit M. Crispi, dans une dépêche du 8 août 1887, nous n'avons pas de prédilection personnelle pour tel prince plutôt que pour tel autre ; mais le prince Ferdinand, par le fait de son élection, représente à nos yeux, jusqu'à preuve du contraire, l'expression de la volonté du peuple bulgare. L'Italie qui s'est politiquement constituée par des plébiscites, ne peut méconnaître la haute valeur de cette manifestation, qui satisfait à la première et à la plus importante à nos yeux des trois conditions stipulées dans le traité de Berlin. Convaincu qu'il est de l'intérêt général que la question bulgare, continuelle menace pour la paix générale, soit résolue le plus tôt possible, le gouvernement royal s'est toujours déclaré prêt à s'employer pour le succès de toute combinaison qui, sur la base des traités et le respect de la volonté des populations, pourrait assurer à la nation bulgare un gouvernement stable. Or, l'élection acquise du prince de Cobourg, laquelle représente pour nous un commencement de solution, nous paraît justement une combinaison qui, favorisée par le bon vouloir des puissances, réussirait, en maintenant fixes les deux bases susdites, à atteindre le but. Aussi devons-nous désirer que les puissances qui sont avec nous en communauté de fin et d'intentions pacifiques, lui prêtent, comme nous sommes disposés à le lui prêter nous-mêmes, un appui moral énergique. »

L'agent d'Italie recevait en outre la recommandation de ne pas rompre les rapports diplomatiques et d'observer vis-à-vis du prince les plus grands égards.

ment de son attachement à la politique russe (1), elle coopérait, ainsi que la France, à une note remise par la Russie au gouvernement turc pour notifier à la Bulgarie l'illégalité de l'élection de Ferdinand (2), et elle menaçait même la Bulgarie de son intervention (3). Était-elle sincère? De là dépendait toute la politique de la Russie; sûre de cet appui, elle pouvait sans crainte rappeler la Bulgarie au respect des traités.

Mais la Russie avait bien des causes de soupçons : l'Allemagne semblait jouer la même partie qu'en 1877. Ses protestations d'amitié à l'Autriche et à la Russie paraissaient habilement combinées pour conserver l'amitié des deux empires, mais il était certain que tous ses intérêts la portaient du côté de l'Autriche. L'attitude de l'Autriche et de l'Italie était également de nature à inspirer des doutes sur la sincérité de l'Allemagne. Il était encore possible d'admettre que l'Autriche suivît dans les affaires d'Orient une politique absolument distincte de celle de son alliée, mais comment s'expliquer l'attitude de l'Italie? Elle n'avait dans la question aucun intérêt direct à sauvegarder; elle devait par conséquent conformer ses vues aux désirs de ses alliés. Il était manifeste qu'elle prenait d'ordinaire ses inspirations à Berlin plus qu'à Vienne. On se fût donc

(1) Discours de M. de Bismarck du 6 février 1887 au Reichtag.

(2) Le 25 février, l'ambassadeur de Russie à Constantinople, de concert avec les ambassadeurs de France et d'Allemagne, remettait à la Porte la note suivante : « L'assentiment des puissances prévu par le traité de Berlin et nécessaire à la confirmation de Ferdinand de Saxe-Cobourg comme prince de Bulgarie n'a pas été donné. Dès lors sa présence à la tête de la principauté vassale est illégale et contraire à ce traité. Le gouvernement de Russie demande en conséquence à la Porte de notifier officiellement ce qui précède au gouvernement bulgare et de porter cette notification à la connaissance des grandes puissances. »

(3) Voir *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 5 septembre 1887, ce journal officieux attaque la conduite des princes « d'Orléans-Cobourg » et semble demander à l'Europe une action contre la Bulgarie et la France. Voir aussi Daniel, *Année politique*, août 1887. Menaces de l'Allemagne à la Bulgarie à propos d'une insulte faite à son consul à Routschouk.

attendu à la voir seconder la politique de l'Allemagne, blâmer la Bulgarie et soutenir la Russie ; ou tout au moins, si l'on suppose qu'elle craignait de mécontenter l'Autriche, elle eût dû adopter une politique intermédiaire et servir de trait d'union entre ses deux alliés. Tout au contraire, elle prit un ton tranchant, elle se montra plus hardie et plus agressive que l'Autriche et plus qu'elle encore, elle se mit en opposition apparente avec l'Allemagne (1).

Si l'Allemagne encourageait sous main Ferdinand de Saxe-Cobourg, la conduite de l'Italie s'explique. L'Allemagne, en conseillant secrètement à l'Italie de soutenir le prince, donnait à celui-ci un gage de ses bonnes intentions et commençait à exécuter ses promesses.

L'événement prouva bientôt à la Russie (2) que ses méfiances étaient justifiées. Le jour où elle voulut passer des paroles aux actes, elle se heurta à l'opposition de l'Allemagne, comme à celle de l'Italie, de l'Autriche et de l'Angleterre. Une proposition d'envoi d'un représentant

(1) Dépêche du 18 août 1887 de M. Crispi à Constantinople : « L'ambassadeur de Russie auprès de la Sublime Porte ayant tâché d'induire la Turquie à faire des démarches énergiques à Sofia dans le but d'éloigner de la Bulgarie le prince Ferdinand dont l'élection d'après M. Onou aurait été désapprouvée par toutes les puissances, je vous autorise à vous mettre d'accord avec vos collègues d'Autriche-Hongrie et d'Angleterre pour exprimer l'avis que dans l'élection qui a eu lieu, nous devons jusqu'à preuve contraire et équivalente, voir un témoignage valable de la volonté du peuple bulgare. »

(2) Au mois de novembre 1887, la Russie entra en possession de pièces qui éclaireraient un peu ce mystère si leur authenticité était démontrée. Le Tsar présenta en novembre 1887 ces pièces à M. de Bismarck, qui en affirma la fausseté et qui en fit, deux mois après, le 1er janvier 1888, publier le texte dans le *Reichsanzeiger* ou *Moniteur officiel* de l'empire allemand. Elles consistent en une correspondance entre le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et sa mère la princesse Clémentine qui, avant qu'il acceptât le trône de Bulgarie, l'assurait de l'appui de M. de Bismark qui lui promettait « de le soutenir, car cela était dans les intérêts de la politique générale de l'Allemagne ».

Diverses polémiques furent engagées depuis sur la question de la valeur à accorder à ces documents (V. *Nouvelle Revue*, 1891, article de Mme Adam, *Archives diplomatiques*, tome XXIV, page 306 et tome XXV, p. 108).

de la Russie en Bulgarie (septembre 1887) que les puissances paraissaient d'abord disposées à adopter, fut soudain repoussée sur l'initiative d'un refus prise par l'Italie, qui (1), sans doute, n'agissait pas contre le gré de ses alliés de Vienne et de Berlin. Sauf la France, l'Europe entière se tournait contre la Russie.

Quelques jours plus tard, l'Italie et l'Autriche, sans reconnaître ouvertement le prince Ferdinand, permettaient à leurs agents diplomatiques d'entrer en rapport avec lui. Puis les élections du Sobranié (10 octobre 1888) manifestaient hautement l'accord du peuple bulgare (2) et de son

(1) Dans une séance à la Chambre des députés italienne du 4 mai 1894, M. Crispi dit : « Les Bulgares avaient élu prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, les puissances n'avaient pas, disons les choses clairement, le courage de le reconnaître et se retranchaient derrière un article du traité de Berlin. On venait de décider l'envoi d'un commissaire à Sofia pour obliger le prince à partir et le peuple bulgare à se soumettre à l'Europe. Eh bien, je m'opposai à cela et mon opposition gagna l'adhésion de toutes les autres puissances, le commissaire ne fut pas envoyé et le prince de Bulgarie, quoique non reconnu, règne encore sur les populations qui l'avaient élu. . . . .

Tandis que la Russie faisait tout pour que son désir fût exaucé, nous faisions notre devoir pour qu'elle n'opprimât pas un peuple qui avait reconquis la liberté par sa propre valeur. . . . .

La Russie d'accord avec les puissances voulait envoyer un commissaire à Sofia pour obliger le prince à s'éloigner de cette ville. La seule question qui s'agitât encore à ce sujet était celle de la nationalité du commissaire. La Russie voulait un Russe, la Turquie un de ses sujets. Lord Salisbury acceptant l'envoi du commissaire se refusait à ce que celui-ci fût Russe ou Turc et voulait qu'il appartînt à une des autres puissances européennes, mais l'idée de l'envoi d'un commissaire était acceptée même par l'Angleterre. . . . .

Le dilemme que j'adressai aux puissances fut alors celui-ci : le commissaire que vous enverrez à Sofia n'y sera certainement pas accepté. Que ferez-vous alors ? Ou le commissaire se retire en laissant les Bulgares libres de leurs délibérations, et dans ce cas l'Europe fait preuve d'impuissance, ou l'Europe veut imposer sa volonté à la Bulgarie et elle est obligée d'envoyer une armée, c'est-à-dire d'allumer la guerre...

Lord Salisbury le premier dit : Crispi a raison, on n'enverra pas de commissaire, et toutes les puissances firent adhésion ». *Archives diplomatiques*, 1894.

(2) Voir dépêches antérieures à cette élection, *Archives dip.*, vol. XXIX, p. 302 à 332 (tirées du *Livre bleu* de juin 1888) et relatives à l'élection, *Arch. dipl.*, vol. XXX, p. 22 à 117.

prince. La Russie était vaincue. M. de Giers tenta encore, l'année suivante, de rouvrir la question bulgare, mais il échoua devant l'opposition de l'Autriche, de l'Italie et de l'Angleterre. Ce fut le dernier effort de la politique russe.

V

La Bulgarie avait triomphé de ses voisins du nord ; elle s'était débarrassée de la tutelle qu'ils voulaient lui imposer. Cependant sa victoire n'était pas encore complète. Les Russes avaient été ses libérateurs. La position géographique des deux pays, la similitude de race et de religion, tout tendait à les rapprocher, à faire de la Russie l'amie et la protectrice de la Bulgarie ; pour que les Bulgares pussent jouir en toute sécurité de leur succès, il leur fallait se rapprocher de la Russie et rétablir une entente cordiale entre les deux nations.

Il appartenait à ce petit peuple de se montrer ainsi digne de l'absolue liberté politique que par sa sagesse et sa vaillance il avait conquise. Dans la lutte qui avait séparé Russes et Bulgares, les premiers avaient eu le tort de ne prévoir ni de ne comprendre le désir de liberté qui animait leurs protégés, d'avoir cru que les bienfaiteurs ont le droit d'exiger de la reconnaissance pour leurs bienfaits et d'avoir trop souvent parlé non en amis, mais en maîtres. Les seconds avaient trop oublié les services rendus et avaient fait preuve d'un peu d'ingratitude. Les uns comme les autres n'avaient qu'un moyen de réparer leurs torts, c'était de se réconcilier. Ainsi firent-ils.

A la fin de l'année 1887, la Russie restait seule opposée à la reconnaissance officielle de l'union de la Bulgarie et de la Roumélie orientale, et à la reconnaissance du prince Ferdinand. Pour ne pas froisser le gouvernement russe par un acte qu'il eût considéré comme hostile, les autres puissances n'entretenaient avec le prince Ferdinand, par l'intermédiaire de leurs chargés d'affaires à Sofia, que des

relations purement de fait. Mais, par la force des choses, ces relations devaient se resserrer avec le temps et devenir peu à peu officielles.

La Bulgarie était toujours soutenue par l'Autriche et l'Angleterre. Elles ne voulaient pas violer les traités en reconnaissant le prince Ferdinand, avant qu'il eût obtenu l'investiture de la Porte retenue par la Russie, mais elles affirmaient ouvertement à chaque occasion leur désir de voir la situation bulgare enfin régularisée. « Je crois, déclarait Lord Salisbury, pouvoir exprimer l'espoir que peu à peu les principaux hommes d'État de l'Europe en viendront à considérer que la meilleure chose à faire, c'est de laisser la Bulgarie livrée à elle-même... Je crois qu'une politique pareille réunira les suffrages de toutes les nations européennes. Elle conviendra à l'Angleterre qui ne désire que la liberté et l'indépendance du peuple bulgare (1) ». L'Autriche, de son côté, donnait des preuves plus effectives de sa sympathie à la Bulgarie, qui entrait dans sa clientèle. Le gouvernement austro-hongrois admettait à la cote officielle des bourses de Vienne et de Pesth l'emprunt bulgare, ce qui était déjà une reconnaissance tacite du gouvernement du prince Ferdinand, et il manifestait ses regrets de l'obstination de la Porte à ne pas le reconnaître (2).

Pendant ce temps, le gouvernement bulgare ne restait

(1) Discours de Lord Salisbury le 8 août 1888 au banquet du Lord Maire.

(2) Discours de M. Falk, rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la délégation hongroise le 11 juin 1890.

« Nous apprenons avec une vive satisfaction que cette fois encore le Ministre a déclaré que la solution de la question de la reconnaissance du prince de Bulgarie était désirable.

Mais nous savons que dans cette question, quand même nous voudrions faire une démarche isolée, c'est seulement le deuxième pas qui peut nous incomber. Le premier pas ne peut être fait que par la Sublime Porte. La Turquie étant une puissance absolument souveraine, nous n'avons point le droit d'exercer une pression sur ses décisions. Mais, en raison des relations cordiales qui existent entre nous et la

pas inactif. Sûr de la bienveillance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Angleterre, délivré des plus graves parmi les soucis qui avaient un moment suspendu toute vie dans le pays, le prince Ferdinand travaillait à établir et à régulariser son pouvoir. Ses ministres l'aidèrent efficacement à affermir sa puissance ; ils recoururent trop souvent, il est vrai, à des mesures d'une telle violence qu'elles eussent soulevé contre eux l'opinion publique dans tout pays plus civilisé, mais ils étaient d'une race dont le sang restait un peu barbare et dont l'énergie s'accompagnait facilement de cruauté ; ils employaient contre leurs adversaires les moyens que ceux-ci eussent voulu employer contre eux-mêmes. Le premier ministre du prince Alexandre, M. Stambouloff, arriva par l'oppression et par la tyrannie à obtenir l'unité. Il mata ses compatriotes indisciplinés par une règle sévère, il leur imposa un gouvernement régulier qui fonctionna à peu près normalement, quoiqu'il fût souvent peu soucieux du droit des gens (1). Sous ce régime, l'ordre se rétablit, le commerce et l'industrie se développèrent, l'armée fut réorganisée et, si cruels, si odieux qu'ils aient

Sublime Porte, il serait peut-être possible de présenter des observations amicales, afin de porter cette question en avant ».

Ces paroles eurent l'approbation du comte Kalnoky qui ajoute que « s'il ne prend pas l'initiative d'un projet aux puissances de la reconnaissance du prince de Bulgarie, c'est dans la crainte d'un échec. La situation est bonne, qu'on laisse faire au temps ».

(1) Cf. entre autres faits, l'expulsion du journaliste français Chadourne, qui avait dénoncé à l'Europe diverses cruautés de Stambouloff (voir le *Journal officiel* du 29 décembre 1891, *The Economist*, 19 décembre 1891, *France and Bulgaria*. En vertu des capitulations qui régissent nos nationaux dans la Bulgarie, toujours vassale de l'Empire ottoman, les étrangers ne relèvent que de leur consul. Cette expulsion était donc illégale. Sur le refus du gouvernement bulgare de donner satisfaction à la France, le consul de France quitta Sofia et les relations diplomatiques furent rompues (*Arch. dipl.*, tome XLI, p. 25 à 36). Citons aussi une agression injustifiée de la Bulgarie vis-à-vis de la Turquie en 1888. La Bulgarie s'empara de force du matériel d'un chemin de fer qui appartenait à la Turquie.

parfois été, les hommes qui gouvernèrent alors la Bulgarie furent utiles à leur pays (1).

Mais M. Stambouloff avait amoncelé contre lui bien des haines et des désirs de vengeance ; sa cruauté avait fait oublier qu'il était un des auteurs principaux de la liberté de son pays. Il était de plus l'ennemi déclaré de la Russie. C'est en s'appuyant sur l'Autriche et sur l'Allemagne qu'il avait consolidé le trône ébranlé du prince Ferdinand ; c'est en luttant contre la Russie qu'il avait établi sa propre puissance ; c'est aussi sa haine contre la Russie qui fut la cause principale de sa chute.

Les Bulgares et le prince Ferdinand lui-même désiraient rétablir des relations d'amitié avec la Russie. De la part du prince Ferdinand c'était une politique habile. Il se séparait ainsi de M. Stambouloff et, en cessant de faire cause commune avec cet artisan dévoué mais peu scrupuleux de sa puissance, il évitait l'impopularité qui le menaçait. Il consolidait aussi sa situation extérieure : reconnu tacitement par toutes les puissances, sauf la Russie, il n'avait plus besoin de les courtiser pour obtenir leur concours ; ce qui lui importait, c'était de gagner les bonnes grâces du seul ennemi qui lui restât, du seul qui s'opposât encore à la confirmation par la Porte de son élection.

Les Bulgares de leur côté étaient revenus à des sentiments plus équitables envers la Russie, l'irritation causée par la lutte qu'ils avaient eue à soutenir contre elle était tombée ; ils avaient oublié leurs griefs pour se souvenir de ses bienfaits. « Où sont, disait l'exarque de Bulgarie, en visitant le village où mourut Nicolas Kiréeff, où sont

(1) V. sur la Bulgarie depuis l'avènement du prince Ferdinand : Drandar. *Les événements politiques en Bulgarie*. Saturday Review. 1887 : *Bulgaria and Ferdinand of Saxe-Cobourg*. vol. LXIV, pages 39, 68 et 342. Die Nation, 26 oct. 1889, *Moskovitische Politik auf der Balkan*. Statist, 11 janvier 1890, *Russia and Bulgaria*. Revue diplomatique, 27 août 1892 : *La Bulgarie et la presse française. The Economist* des 23 avril et 1er octobre 1892. *Mémorial diplomatique* des 8 octobre et 19 novembre 1892 et du 11 mars 1893.

les Circassiens et les Turcs de qui nous avons eu à endurer tant de violences et d'outrages? Turcs, Pachas et Zaptiehs ne nous troubleront plus. Il ne nous faut pas oublier qui nous a fait don de la liberté. C'est la Russie qui nous a faits libres. Et que n'a pas sacrifié la Russie pour nous donner cette liberté! Combien de pères et de mères qui pleurent leurs fils morts? Comment consolerons-nous ces inconsolables, dont les fils sont morts pour l'amour de nous, pour nous donner la liberté? Nous ne pouvons oublier ceux-là, dont le sang a coulé pour notre liberté (1) ». Après les avoir quelque temps oubliés, la Bulgarie se ressouvenait; la mémoire lui revenait du temps où, écrasée par la domination turque, elle n'attendait la fin de ses maux que de la Russie; puis des combats que ses libérateurs avaient eu à soutenir et des cent mille Russes restés sur les champs de bataille de Bulgarie et de Turquie. C'est pourquoi lorsqu'en 1894, le prince Ferdinand abandonna M. Stambouloff, les Bulgares accueillirent avec joie sa chute, comme un commencement de leur réconciliation avec la Russie.

« En ce qui concerne la Bulgarie, remarquait le 14 septembre 1894, le comte Kalnoky, dans un discours à la délégation, nous devons malheureusement regretter qu'il y ait eu changement à la présidence du conseil des ministres (2) ». Les successeurs de M. Stambouloff faisaient en effet tous leurs efforts pour calmer la colère du Tsar et pour remplacer à Sofia l'influence autrichienne par l'influence russe. L'empereur Alexandre III avait été trop profondément ulcéré de l'attitude passée des Bulgares à son endroit pour accueillir leurs avances; mais il mourut

(1) J. Cotton Minchin, *The growth of freedom in the Balkan Peninsula*, Londres, 1886.

(2) *Archives diplomatiques*, 1894. *Chronique politique*. La presse viennoise de même manifeste de vives inquiétudes. V. le *Temps* de septembre 1894, et Revue bleue, 9 juin 1894, *Choses d'Orient, Les coups d'Etat serbe et bulgare*.

et son successeur se montra plus disposé à écouter avec bienveillance leurs protestations d'amitié.

Lorsque la nouvelle de la mort de l'Empereur Alexandre III parvint en Bulgarie, le peuple et le gouvernement manifestèrent publiquement leur douleur de la mort du libérateur de leur pays (1) et ils envoyèrent en Russie une députation que le nouveau Tsar accueillit favorablement (2). Encouragé par ce premier succès, le gouvernement bulgare tenta plus sérieusement de renouer des relations amicales avec la Russie sans pourtant rien sacrifier de cette indépendance que la Bulgarie avait eu tant de peine à conquérir (3).

Il était de l'intérêt de la Russie de répondre à ces

(1) Une députation bulgare partait aussitôt porter une couronne d'or sur la tombe de l'Empereur. Le prince royal ordonnait des services solennels pour le repos de l'âme de l'Empereur dans toutes les églises de Bulgarie. M. Stoïlow, président du conseil des ministres, se faisait l'interprète des sentiments de ses compatriotes (Séance du Sobranié du 2 novembre 1894) en envoyant des protestations de dévouement au nouvel Empereur.

(2) V. discours du trône au Sobranié du 19 octobre 1895.

(3) Le 5 novembre 1894, dans son discours programme. M. Stoïlow, premier ministre de Bulgarie, rappelle aux députés bulgares que, « depuis la mission Kaulbars, les relations diplomatiques avec la Russie sont restées interrompues. Le prince Ferdinand, ajoute-t-il, a trouvé la situation telle qu'elle existe aujourd'hui et jamais n'a rien fait pour l'aggraver. Il déplore plus que tout autre la brouille entre les deux peuples unis par des liens de parenté, de tradition et de religion »..... « La conséquence que j'ai à tirer de ces paroles et de ces pensées, conclut M. Stoïlow, est celle-ci : Comme gouvernement, nous avons pour devoir d'agir et de faire tout ce qui dépend de nous afin de rétablir des relations normales entre la Bulgarie et la Russie (applaudissements prolongés). Et nous sommes les premiers avec vous, Messieurs les députés, qui sentons notre dette de reconnaissance envers la grande nation russe (cris retentissants, applaudissements), envers son puissant gouvernement, nous sommes les premiers qui saluerons avec joie le jour, où du haut de cette tribune, nous pourrons vous annoncer que nous avons pu établir des relations qui répondent aux besoins de la Bulgarie. Mais la Russie consentira-t-elle ? Le peuple bulgare ne fait pas sa soumission sans conditions.

Notre première condition, celle que je considère comme essentielle dans notre politique, c'est le maintien de notre indépendance sous le rapport territorial et moral. »

avances. Elle ne pouvait espérer rétablir par la force son ancienne suprématie en Bulgarie, elle avait tout avantage à entretenir des rapports de bon voisinage avec le peuple bulgare, elle reconquérait ainsi une partie de son ancienne influence sur les peuples slaves des Balkans et elle faisait échec à l'influence autrichienne. Puisque les Bulgares ne voulaient pas être ses sujets, il valait mieux en faire des auxiliaires de sa politique que de les traiter en ennemis.

Une concession du prince Ferdinand acheva de sceller le rapprochement. Le Tsar, chef spirituel des slaves orthodoxes, voyait avec déplaisir un prince catholique sur le trône de Bulgarie. Il fit de l'abjuration du fils du prince Ferdinand, le prince Boris, la condition d'une complète réconciliation. Le prince royal consentit à donner satisfaction au Tsar et son fils entra dans l'église orthodoxe (1).

« ..... Nous avons déclaré maintes fois, écrivait à cette « occasion le Messager du gouvernement, que nous n'attendions que le moment où les Bulgares sentiraient la nécessité d'un retour à une voie meilleure pour vouer le passé « à l'oubli et procéder au rétablissement de nos rapports « avec la principauté, sur la base d'une confiance réciproque « et en dehors de toutes visées égoïstes.

« Le premier pas dans cette direction vient d'être fait, le « prince Ferdinand, par une lettre adressée à Sa Majesté « l'Empereur, a sollicité l'envoi à Sofia d'un représentant « spécial de la Russie pour assister à la cérémonie de la ré-

(1) Discours du prince Ferdinand au Sobranié le 4 février : « Messieurs les députés, grâce à la haute bienveillance de S. M. I. le Sultan, la situation indéterminée de la Bulgarie au point de vue du droit international est sur le point d'être réglée. Cette heureuse issue de la crise internationale dans laquelle notre État se trouvait depuis de longues années n'est pas moins due à la bienveillance spéciale dont S. M. I. Nicolas II est animée envers la Bulgarie. Grâce à ces sentiments si précieux pour nous, l'empereur de Russie a honoré la maison princière de Bulgarie en acceptant d'être devant les saints autels le parrain de notre fils bien-aimé, l'héritier de la Bulgarie et a bien voulu renouer les relations politiques interrompues entre la Russie et la Bulgarie. »

« ception de son fils, le prince Boris, dans le giron de « l'église orthodoxe..... Ce fait a produit dans la Russie « entière l'impression d'une vive satisfaction.

« L'Empereur, s'inspirant de ses sentiments magnanimes « et de sa bienveillance sincère pour le peuple bulgare, a « accédé à la demande du prince Ferdinand en déléguant à « Sofia le Général Major de sa suite pour assister en son « nom à la cérémonie dans laquelle le jeune prince Boris « recevra le sacrement de la sainte onction. »

Depuis ce jour, le prince Ferdinand a été admis au couronnement du Tsar, il a été reconnu par la Porte et par toutes les grandes puissances de l'Europe ; la réconciliation entre la Russie et la Bulgarie est aujourd'hui complète. En vingt ans, la Bulgarie a conquis deux fois son indépendance, elle ne se reconnaît plus vassale de la Turquie (1), elle entretient avec la Russie des rapports, non plus de vassal à suzerain, mais de protégé à protecteur, elle a acquis une situation égale à celles des autres petits États de la péninsule des Balkans.

(1) Cf. Sentupéry, *L'Europe politique*, 1895. Bulgarie. La Bulgarie n'a pas payé une seule fois son tribut à la Turquie et ne veut pas participer à la dette ottomane.

CHAPITRE III

LA TURQUIE D'EUROPE

(QUESTIONS GRECQUE ET MACÉDONIENNE).

§ I. — La Macédoine et les compétitions des petits États des Balkans. — § II. — Les affaires grecques de 1885. — § III. — Conséquences pour l'hellénisme des affaires grecques de 1885. — L'état de la Macédoine. — § IV. — La question crétoise. — § V. — Le conflit gréco-turc de 1897. — § VI. — Toujours la question crétoise.

I

Les provinces de la Turquie d'Europe que le traité de Berlin avait laissées sous l'autorité directe du Sultan lui sont depuis restées fidèles. Unies dans la révolte, elles auraient souvent pu secouer le joug ottoman ; il ne paraît pas qu'elles aient jamais eu même le dessein de tenter une action commune. « Les habitants de la partie occidentale de la péninsule balkanique, écrivait un historien byzantin du XIII[e] siècle, sont tels qu'ils se livrent facilement à tout maître parce qu'ils ne désirent pas exposer au danger leur vie et leurs biens (1). » Ils ont depuis gardé cette prudence que leur avaient enseignée leurs malheurs.

La domination ottomane pèse moins lourdement sur eux, d'ailleurs, qu'elle n'a pesé sur les Grecs, les Serbes et les Bulgares. La Porte, avertie par la succession des révoltes, a un peu amélioré leur sort : elle a respecté leurs autonomies ; évèques grecs ou bulgares, métropolites serbes, consuls européens protègent dans une certaine mesure leurs administrés. Les chrétiens de la Turquie d'Europe souffrent moins de la misère que les autres sujets

(1) Georges Acropolite (1257). Cf. Ofeicoff : *La Macédoine au point de vue ethnographique, historique et philologique.*

du Sultan, leur pays est fertile, ils reçoivent des secours des petits peuples voisins qui veulent s'annexer leur pays; avec plus de ressources que les Turcs, ils n'ont pas à supporter plus d'impôts; ils sont exemptés du service militaire, et ces avantages leur ont jusqu'à présent fait supporter la domination ottomane.

La propagande même des petits États des Balkans a servi la Turquie. Les chrétiens de Macédoine se sont divisés en Hellènes, Bulgares, Serbes, Roumains, qui tous aspirent à leur indépendance, mais qui tous, jusqu'à aujourd'hui tout au moins, aiment encore mieux supporter l'oppression, l'incurie, les vices du régime turc, que de tomber entre les mains des Grecs, Serbes ou Bulgares qui auraient vite fait de supprimer les distinctions de nationalités que l'indolence du Turc a laissé subsister.

Mais ces mêmes ambitions qui, jusqu'à un certain point, assurent la domination de la Turquie sur la Macédoine, exposent d'autre part l'Empire ottoman à un grave danger. Il est sans cesse menacé dans sa sécurité par les voisins qui l'entourent, qui convoitent ses dernières provinces en Europe et toujours complotent pour les lui enlever. Jeunes, ils sont ambitieux « il leur faut bien agir puisqu'ils existent » et la possession de la Macédoine est le but principal de leurs efforts.

Marins et commerçants, les Grecs, s'ils s'emparaient de la Macédoine, deviendraient aussi agriculteurs, et dans ses plaines fertiles ils trouveraient les richesses du sol qui leur manquent aujourd'hui. Ils déplorent leur petit nombre, qui, malgré toute leur industrie, ne leur permet pas de faire de leur pays une nation puissante; s'ils s'incorporaient la Macédoine, ils grandiraient en force en même temps qu'en nombre, et n'auraient plus à craindre pour l'hellénisme le développement des États slaves leurs concurrents.

Ce que les Serbes et les Bulgares voient dans la Macédoine, c'est d'abord leur prépondérance politique assurée

dans la péninsule des Balkans ; c'est peut-être même la création, sous leur hégémonie, d'une confédération slave du sud ; c'est aussi le débouché maritime nécessaire à leur commerce. S'ils parvenaient à la mer, ils s'affranchiraient de la tutelle économique de l'Autriche et de l'Allemagne ; plus forts, ils pourraient aussi se soustraire à la tutelle politique de la Russie.

Leur ambition cause à la Turquie de sérieux embarras tantôt intérieurs, tantôt extérieurs, selon qu'ils agitent la Macédoine et cherchent à y fomenter des insurrections, ou qu'ils tentent de la conquérir par la force des armes. Chacun d'eux a, depuis le traité de Berlin, mis en œuvre l'un ou l'autre de ces deux moyens pour faire triompher ses droits, ou plutôt ses prétentions.

Grecs, Bulgares et Serbes sont également convaincus que leurs revendications reposent sur des droits incontestables. Tous s'appuient sur les mêmes arguments et invoquent pour démontrer la justice de leur cause l'histoire et l'ethnographie.

Il convient de ne pas tenir compte de leur prétention d'appuyer leurs droits sur des raisons historiques. La Macédoine a appartenu tour à tour à trop de maîtres, pour qu'y avoir autrefois régné soit un titre à y régner aujourd'hui. Depuis le jour où Philippe réunit sous son sceptre la Macédoine et la Grèce et fonda l'Empire macédonien, jusqu'à celui où elle tomba définitivement entre les mains des Turcs, la Macédoine devint successivement romaine, grecque, serbe et bulgare. Elle fut sujette de l'Empire byzantin (1), puis, un moment soumise à une dynastie macédonienne elle fit, à la fin du x[e] siècle, partie de l'Empire bulgare (2). Reconquise par les Grecs, elle fut

(1) Sous Basile le Macédonien, Nicéphore Phocas, Jean Tzimiscès, Basile II qui luttent contre les Slaves et les Bulgares. V. Bikélas, *Nicéphore Phocas*.

(2) Sous leur roi Samuel de 963 à 1018. V. Ofeicoff, *La Macédoine au point de vue ethnographique, historique et philologique*.

ensuite incorporée à l'Empire de Constantinople, retomba entre les mains des Bulgares de 1196 à 1241, et revint aux Grecs pour tomber au XIV[e] siècle sous la domination des Serbes (1) qui la conservèrent jusqu'à la mort de leur empereur Douschan en 1358; en proie de ce jour aux attaques de la Turquie, elle était, à la fin du XIV[e] siècle, définitivement réunie à l'Empire ottoman. Ce passé ne donne en réalité de droits sérieux sur la Macédoine à aucun des peuples qui en revendiquent la possession. La France pourrait, tout aussi bien que la Serbie ou la Bulgarie, se réclamer de ce qu'un de ses chevaliers y a régné (2), ses prétentions seraient à peine plus exagérées; si la possession donnait d'ailleurs quelques droits sur un pays, ce serait aux Turcs plus qu'aux Grecs ou aux Bulgares à invoquer ces droits.

Les Macédoniens sont-ils de race serbe, bulgare, roumaine ou turque? Question importante que les compétiteurs n'eurent garde d'oublier. Pour le géographe désintéressé, elle est presque insoluble. Il est bien des portions du sol macédonien où l'une ou l'autre race prédomine : les Hellènes sont en majorité dans la province de Salonique, les Serbes dans la province de Kossovo, les Bulgares dans la haute Macédoine sur les versants orientaux du mont Rhodope ; mais nulle part les populations encore mélangées de Koutzo-Valaques ou Roumains, d'Albanais musulmans et chrétiens, de Turcs et de Juifs, ne sont assez nettement séparées les unes des autres, ni n'offrent des caractères ethniques assez fortement tranchés, pour qu'il soit possible de déterminer avec certitude la race à laquelle les individus qui les composent appartiennent.

(1) Sous Douschan, couronné en 1340 empereur des Grecs, des Serbes, des Bulgares et des Albanais dans sa capitale Uskub au centre de la Macédoine. V. Gopsevics, *Macedonien und alt Serbien.*

(2) Après la conquête de l'Empire par les croisés français en 1204, la Macédoine fut attribuée à leur chef le marquis de Montferrat couronné roi de Salonique.

On ne peut évaluer exactement le nombre des Serbes, des Bulgares et des Roumains qui peuplent la Macédoine. Les statistiques sont contradictoires; elles ne sont d'ailleurs pas impartiales ; leurs auteurs sont presque tous serbes, grecs ou roumains et travaillent plus pour leur pays que pour la vérité. Pas un de ces petits peuples ne se contenterait des districts où sa race est en majorité ; chacun entend démontrer ses droits sur le pays tout entier et c'est ainsi que, selon la nationalité de leurs auteurs, les chiffres des documents varient assez pour que les Grecs soient évalués de 705.000 à 50.000 ; les Bulgares de 1.200.000 à 120.000 ; les Turcs de 1.300.000 à 350.000 ; les Valaques de 1.200.000 à 24.000. Enfin, tandis que certaines statistiques portent à 2.880.000 le nombre des Serbes en Macédoine et en Vieille Serbie, d'autres ne mentionnent même pas leur existence (1).

(1) M. Synvet, professeur au lycée de Galata, compte en Macédoine : 500.000 Musulmans et 650.000 Chrétiens, dont 424.000 Grecs, 176.000 Bulgares et 50.000 Gréco-Bulgares ou Grecs qui ont adopté la langue bulgare. Après le traité de San-Stefano, les syllogues grecs de Constantinople dressèrent un memorandum qui évaluait la population de la Macédoine à 1.330.000 habitants dont : 349.000 Musulmans, 438.000 Grecs, 70.000 Gréco-Valaques, 197.000 Bulgarophones, 140.000 Bulgares, 100.000 sujets de races diverses et 35.000 étrangers. La Macédoine, d'après d'autres renseignements compterait 1.531.000 âmes qui se répartiraient comme il suit : 410.000 Bulgares chrétiens, 46.000 Bulgares musulmans ou Pomaks, 350.000 Albanais (Skipetars), 280.000 Turcs, 145.000 Grecs, 120.000 Serbes, 95.000 Zinzars ou Koutzo-Valaques et 40.000 Juifs espagnols ; le reste se composerait de Tziganes, 15,000, et d'autres éléments étrangers. D'après d'autres travaux, le total serait plus élevé : il atteindrait 2.100.000 âmes ; mais les proportions ne seraient guère changées, du moins au profit des Grecs qui seraient 220.000 contre 1.060.000 Slaves (Serbes et Bulgares) et 600.000 Musulmans. M. Saripolos, professeur à l'Université d'Athènes, estime qu'il y a en Macédoine : 500.000 Grecs, 120.000 Slaves, 100.000 Turcs, 40.000 Juifs. M. H. Houssaye porte le nombre des Grecs à 600.000. Une statistique dressée par le gouvernement rouméliote (Voir Laveleye, *La Péninsule des Balkans*) compte 1.251.385 Slaves, 453.000 Musulmans, 57.480 Grecs. M. Bianconi, *La Turquie d'Europe*, compte dans toute la Turquie d'Europe, 1.410.000 Musulmans, 3.700.000 Grecs, 3.100.000 Bulgares, 370.000 Albanais, 10.000 Valaques (tenant à conserver leur nationalité). Le géographe allemand Risser estime à

On peut cependant affirmer que la Macédoine, hormis quelques parties où les Grecs et les Koutzo-Valaques sont en majorité, est surtout peuplée de Slaves.

On s'accorde en général à les considérer comme Bulgares (1). La question a d'ailleurs peu d'importance, car tous sont prêts à se dire, selon les moments et les influences auxquelles ils sont soumis, Bulgares, Serbes, Roumains, Hellènes et même Macédoniens (2).

Les revendications et la lutte d'influence des petits États des Balkans en Macédoine n'ont pris naissance qu'à une date relativement récente. Pendant longtemps les populations de la Macédoine restèrent unies, chrétiens en présence des musulmans ; et qui leur eût alors demandé, à quelle nationalité ils croyaient appartenir eût reçu pour réponse qu'ils étaient Hellènes. C'est que, même avant la guerre de l'indépendance hellénique la nation grecque

1.124.288 le nombre des Bulgares de Macédoine. La Macédoine serait en outre peuplée de 360.626 Musulmans, 422.357 Serbes, 59.833 Grecs. Le nombre des Musulmans de Macédoine, d'après M. Stein, serait de 795.000, celui des Serbes, d'après Gopsevics, est de 2.880.420. La statistique de Nénitsescu mentionne 1.400.000 Albanais, 1.300.000 Turcs, 1.200.000 Roumains, 700.000 Bulgares, 170.000 Grecs, 175.000 Serbes, 165.000 Juifs, 190.000 habitants divers ; total 5.300.000 ; enfin les Roumains sont évalués à 1.200.000 par Bolintineanu et 24.000 par Pétersmann.

(1) Cf. Oféicoff, *La Macédoine* (auteur bulgare) ; Téploff, *Matériaux pour la statistique de la Bulgarie, de la Thrace et de la Macédoine* (russe 1877). Voir dans le même sens Lejean, *Ethnographie de la Turquie d'Europe ;* Obroutcheff, *Recueil statistique ;* Rittich, *Le monde Slave ;* Heuschling, *L'Empire de Turquie ;* Ubicini, *L'Empire Ottoman ;* Ami Boué, *La Turquie d'Europe ;* Laveleye, *La Péninsule des Balkans ;* Iretchek, *Histoire des Bulgares ;* Vercovitch, *Chansons nationales des Bulgares Macédoniens*, Belgrade, 1860 (l'auteur est serbe) ; Mackenzie et Arbey, 1860, *Voyage dans les provinces slaves de la Turquie d'Europe* ; Grégorovitch, 1840, *Voyage dans la Turquie d'Europe* (russe)... etc...

Les cartes de Kiepert, Lejean, Rittich sont également en ce sens.

(2) La race grecque en réalité se différencie peu des races slaves de la Macédoine ; du VIII[e] au XI[e] siècle elle a été assez mélangée de Slaves, d'habitants de l'Asie-Mineure et d'Albanais pour perdre beaucoup de ses caractères ethniques primordiaux. Voir Fallmerayer, *Geschichte der Halbinsel Morea*.

existait un peu, tandis que rien ne groupait les Serbes ni les Bulgares. Les Turcs, après avoir conquis la Macédoine, avaient laissé à leurs sujets leur ancienne religion. mais ils avaient supprimé les patriarchats grec, serbe, bulgare et macédonien qui se partageaient la direction des pays régis autrefois par l'église gréco-romaine de Byzance, et ils avaient concentré toute la puissance ecclésiastique entre les mains du patriarche grec de Constantinople. Seule, la nation grecque avait conservé ainsi une certaine individualité. Les attributions des évêques grecs n'étaient pas exclusivement religieuses : ils surveillaient l'exécution des testaments, ils fondaient des écoles et administraient les hôpitaux. Ils avaient de la sorte sur les populations une haute influence, qu'ils mettaient au service de leur patrie future.

Les termes de chrétien orthodoxe et d'Hellène étaient dans toute la péninsule devenus synonymes. C'est chez les sujets du Sultan de race grecque, que naquirent les premiers désirs d'indépendance. Ils étaient les plus civilisés, les plus hardis, ils dominaient les autres chrétiens de leur volonté et de leur intelligence. Ils avaient conservé la mémoire de leur ancienne puissance, alors que les Slaves macédoniens avaient perdu presque tout souvenir du passé et, tandis que ceux-ci aspiraient à peine à la liberté, ils rêvaient déjà de reconstituer l'Empire de Byzance. Pendant longtemps, tous les chrétiens qui en Turquie d'Europe pensèrent, parlèrent, agirent, furent grecs ; la masse docile les suivit (1). Pour

(1) Le poète Rigas en 1797 appelait ainsi les chrétiens de Turquie au combat :

Frères chrétiens de la Save et du Danube,
Allons tuer les loups qui nous oppriment
Et qui osent tyranniser les Hellènes.

. . . .

Bulgares et Albanais, Serbes et Roumains,
Epirotes et insulaires, d'un même élan
Tirez le sabre pour la liberté
L'Hellade vous appelle et vous tend les bras.

Cf. Victor Bérard, *La Macédoine ;* Engelhardt, *La Turquie et la Tanzimat.*

tous ceux qui se révoltèrent contre le Sultan, l'hellénisme fut un drapeau. « La nation grecque, disait Capo d'Istria se compose des hommes qui, depuis la conquête de Constantinople, n'ont pas cessé de professer la religion orthodoxe et de parler la langue de leurs pères, et qui sont demeurés sous la juridiction spirituelle ou temporelle de leur église, n'importe le pays qu'ils habitent en Turquie (1) ». Si la fortune eut alors servi les Grecs, ils eussent pu peut-être réaliser leur « Grande Idée » et reconstituer le royaume de Byzance. Quelques années après il était déjà trop tard; un parti nouveau se constituait en Macédoine.

La Russie avait compris quel immense avantage elle retirerait d'une union de tous les Slaves groupés sous sa tutelle et elle s'efforçait de réveiller le sentiment de la nationalité chez les Slaves des Balkans. Elle fut aidée dans son œuvre par la Porte qui craignait les progrès de l'hellénisme et qui saisissait avec empressement tous les moyens de le combattre. Pendant trente ans le parti slave fit de rapides progrès en Macédoine. Le traité de Berlin et la création d'une Bulgarie qui devait désormais attirer à elle tous les Bulgares exilés de l'autre côté des Balkans assurèrent son triomphe.

Les Grecs ne perdirent pourtant pas courage et tentèrent un effort héroïque pour regagner une partie du terrain qu'ils avaient perdu. Ils comprirent que dorénavant ils élèveraient en vain des revendications sur la partie nord de la Macédoine, mais le sud et le centre n'étaient pas entièrement soustraits à leur influence. Ils continuèrent à affirmer leurs droits sur toute la Macédoine (2).

(1) L'Assemblée de Trézènes, dans ses proclamations, affirmait de même que : « Tous les habitants de l'Empire turc qui croient en Jésus-Christ sont compris dans la nouvelle nationalité grecque. »

(2) *Memorandum des Syllogues grecs de Constantinople. Livre bleu,* Turquie, n° 31, 1878, pièce 14.

Voir aussi la statistique annexée au memorandum.

Les Grecs soutiennent dans cette pièce que le pays macédonien est peuplé surtout d'Hellènes « que, du Ténare au Bosphore, on compte

mais ils concentrèrent spécialement leur action sur les territoires qui s'étendent entre Salonique et Janina.

Ils luttèrent vaillamment. De riches particuliers hellènes dépensèrent des sommes considérables pour la construction et l'entretien d'écoles macédoniennes, où seraient défendus les droits de l'hellénisme. De 1877 à 1885, le nombre de ces écoles tripla et elles comptèrent jusqu'à 19.000 élèves (1). Mais, quelque sérieux que fussent ces efforts, les Grecs n'en retirèrent pas les résultats qu'ils avaient attendus. Les Albanais, soutenus par l'Autriche, inquiète de tout développement territorial de la Grèce du côté de Salonique, et surtout les Bulgares, soutenus par la Russie leur protectrice (2), traversèrent leur action, et au moment de la révolte de Roumélie de 1885, l'influence grecque n'était plus prédominante que dans quelques îles de l'Archipel et la Crète. La majeure partie de la Macédoine et surtout les campagnes lui échappaient.

Les fautes des Grecs avaient secondé les efforts Bulgares. Alors qu'ils étaient les plus forts, avant la constitution en Macédoine d'une église bulgare, les Grecs avaient

plus de 4.000.000 de Grecs, que le nom même du pays Roumélie, Roumili, pays des Hellènes, qui lui a été donné par les Turcs, lors de la conquête, est une preuve de leur prépondérance. »

(1) Bérard, *La Turquie et l'Hellénisme contemporain.*

(2) Les Grecs distinguent l'Epire de l'Albanie et revendiquent Janina comme grecque (mémoire des plénipotentiaires hellènes du 5 novembre 1879. *Livre rouge* de 1880. *Frontière turco-grecque*, page 80.) Les Epirotes n'admirent pas ces prétentions ; ils protestèrent et se déclarèrent de race albanaise : « Il est absurde de dire les habitants de Janina grecs. Les parties de plaine de l'Albanie tomberaient d'ailleurs ainsi aux mains des Grecs, et les Albanais des contrées montagneuses qui vivent uniquement de leurs moutons qu'ils mènent en hiver dans ces plaines se trouveraient dépossédés, aussi les habitants de l'Albanie ne laisseront jamais ces territoires aux mains des Grecs. » Mémoire de Mehmed Ali Vrione au comte Andrassy. *Livre rouge* de 1880. *Rectification des frontières grecques*, pièce 75, page 55. V. également Protestation des députés albanais contre toute cession de territoires à la Grèce. *Livre rouge* de 1880, pièce 45, page 29 et pièce 54, page 37. « pour empêcher ce morcellement de leur pays, ils ne reculeraient pas devant les moyens que leur dicterait le désespoir. »

abusé de leur puissance. Les évêques révoltaient par leur avidité les populations qui leur étaient soumises; ils exploitaient leurs diocèses comme des biens de rapport, et réduisaient les membres du bas clergé, au rôle de collecteurs d'impôts. Ils acceptaient indifféremment comme prêtres, Slaves ou Grecs, ignorants ou lettrés, pourvu qu'ils fussent assez riches pour acheter une place, et ils les conservaient tant qu'ils remplissaient fidèlement leurs coffres (1). Ils faisaient ainsi peser indirectement sur leurs ouailles une seconde servitude aussi intolérable que la servitude turque ; ils tondaient plus qu'ils ne gardaient leur troupeau. Le troupeau finit par s'en plaindre : « Qui voudrait défendre la tyrannie turque et le frac des Fanariotes

(1) Cf. Albert Dumont, *Le Balkan et l'Adriatique*, 1873. « En trois siècles les évêques grecs des provinces slaves n'ont rien fait pour leurs fidèles ; ils n'ont fondé ni écoles, ni séminaires ; le bas clergé même est resté dans une ignorance qui lui permet à peine de comprendre les offices qu'il lit. Le grec a un si complet mépris pour le Bulgare, pour le Bosniaque ou l'ancien Serbe, qu'il n'a jamais songé que ces populations sortiraient un jour de leur torpeur. »

Un consul anglais de Salonique déclare « que les prêtres grecs chrétiens se rendent coupables envers leurs fidèles d'actes d'oppression et de cupidité qui, s'ils étaient commis par les Turcs, soulèveraient une révolte générale ». Saint-Marc-Girardin, *La Syrie en* 1861, *condition des chrétiens*, dit : « L'ensemble des taxes prélevées par le clergé dépasse le chiffre des impôts réguliers que perçoit l'administration ottomane. V. *Archives diplomatiques,* 1861, tome 1, page 158, Rapport du grand vizir Méhémet Kupruli : « Votre Majesté Impériale a daigné me confier la mission de faire une enquête sur les plaintes formulées au nom des populations chrétiennes de Roumélie. Parmi les abus que j'ai constatés, je crois de mon devoir d'en signaler un qui demande une répression prompte et efficace, je veux parler de la conduite peu édifiante du haut clergé grec en Roumélie... Tout en rendant justice à la respectabilité des membres qui composent ce corps, je ne puis m'empêcher d'avancer qu'il y en a qui méconnaissent la nature de leur mission religieuse et se livrent à des abus indignes de tout point du caractère dont ils sont revêtus. » V. également Bérard, *La Macédoine* et *La Turquie et l'Hellénisme contemporain*. Pypine et Spasovic, *Histoire des littératures slaves ;* Gervinus, *Histoire du* XIXe *siècle*, tome XI, page 147.

ne peut pas s'appeler un fils d'Ève (1) », disait l'un des premiers pamphlets que lancèrent les Bulgares pour attaquer une domination qui leur devenait odieuse. De 1840 (2) à 1870, les Bulgares redoublèrent d'attaques contre le clergé grec. Dans cette lutte, ils prirent peu à peu conscience d'eux-mêmes, de leur existence comme nation : « Les évêques grecs ont de toute antiquité brûlé nos « documents historiques ; ils ont poursuivi notre race de « leurs mensonges et de leurs calomnies. Ce qu'ils voulaient, « c'était faire de nous des barbares, anéantir toute cons- « cience, tout sentiment national, nous transformer en une « machine sans âme, dont ils auraient fait leur jouet. « L'œuvre s'annonçait bien, ils touchaient au but et voici, « au dernier moment, tout change (3) ». Le clergé grec s'inquiéta et s'irrita de ces plaintes et de ces menaces : mais il n'abandonna pas ses anciens errements. Il avait toujours traité les Slaves avec mépris, comme des êtres d'une race inférieure, bons seulement à être exploités et taillables à merci. Les résistances nouvelles le surprirent car il ne les avait pas crues possibles, mais elles ne l'éclairèrent pas. S'il vit le danger, il se crut de force à en triompher et à mater les Bulgares par la violence (4) : il repoussa leurs tentatives de conciliation et il s'entêta, mais en vain, à essayer d'anéantir la nation naissante « en étouffant la langue populaire, en chassant les idiomes slaves de l'église et de l'école (5) ».

(1) Periodicesko Spisanie, 1870 (Journal périodique de la société bulgare de Braïla). Pypine et Spasovic. *Histoire des littératures slaves.*

(2) C'est la date de la publication des premiers livres bulgares et de la fondation des premières écoles à Kazan, Tirnovo, Sistova, etc.

(3) Periodicesko Spisanie, Pypine et Spasovic.

(4) V. *Rapport* de Mgr Lazare Mladenoff, évêque de Satala, sur la situation religieuse des bulgares catholiques de la Macédoine. Lyon, 1889.

(5) Les Bulgares proposaient au Patriarchat de consentir à la nomination d'évêques bulgares, élus par les habitants, partout où les Bulgares se trouveraient en majorité, qui resteraient pour les questions religieuses sous la dépendance du Patriarchat et d'un synode également composé de Grecs et de Bulgares. Cf. Engelhardt, *La Turquie et la Tanzimat.*

Les prêtres grecs avaient contre eux la toute-puissance d'un peuple qui se réveille : ils furent vaincus et leur résistance n'aboutit qu'à exaspérer les populations qui leur avaient été soumises, et par conséquent qu'à les détourner davantage de l'hellénisme. En 1870 la Porte, qui voyait dans le schisme une diminution de la trop grande puissance de l'Église grecque, consentit sur les instances de la Russie à reconnaître l'Église bulgare (1). Partout où elle accorda des bérats aux évêques bulgares, la cause hellène succomba pour toujours.

Mais la Porte ne consentit à nommer des évêques bulgares que dans quelques districts où il était évident que leurs frères de race formaient la grande majorité de la population. Restait à conquérir les autres. La conduite du clergé continua à servir les revendications bulgares. Il fut aussi imprudent après qu'avant le schisme (2). Trop souvent arrogants, avides et simoniaques, les prêtres grecs n'étaient pas les pasteurs qu'il eût fallu pour retenir sous leur direction les populations sollicitées par la propagande bulgare ; de plus en plus leurs ouailles les abandonnèrent.

Les Bulgares possédaient le plus grand moyen d'action qui soit en Orient ; ils avaient une église, ils surent en user avec habileté. L'exarque de Constantinople devint le chef et le directeur de la bulgarisation de la Macédoine. C'est entre ses mains que se concentra, dès la naissance de la Bulgarie, tout l'argent envoyé par les notables patriotes de Sofia pour soutenir les œuvres de propagande. Il l'employa à répandre gratuitement des manifestes qui plaidaient la cause bulgare (3), à imprimer des livres

(1) V. 1re Partie, chap. II, § *La Bulgarie*, page 8.

(2) Periodicesko Spisanie, 1870.

(3) Un petit livre surtout, écrit à l'occasion du millénaire de saint Cyrille et de saint Méthode, les deux apôtres qui traduisirent les premiers les évangiles en slave, fut répandu dans toute la Macédoine. Il exposait les désirs des Bulgares, leurs droits, leurs moyens d'action. « Tout notre avenir, dit-il, est dans la Macédoine ; sans la Macédoine

d'éducation en langue bulgare, à fonder des écoles bulgares. La Macédoine en comptait une cinquantaine en 1804; en 1885, elle en comptait cent cinquante; deux cent quatre-vingt-treize en 1889.

Un plein succès couronna ces efforts. Les Slaves de la Macédoine, d'abord indifférents, se laissèrent gagner à prix d'or (1) et c'est ainsi qu'en 1885 l'influence hellène était compromise jusque dans les districts où les Grecs se croyaient le plus solidement installés.

Ces progrès des Bulgares ne faisaient pas seulement tort à la Grèce. Les droits de la Serbie sur la Macédoine valaient bien ceux de la Bulgarie. Elle l'avait autrefois possédée et elle n'avait cessé depuis de la réclamer (2). Les Serbes retrouvaient dans bien des districts macédoniens les types de leur race, leurs dialectes et leurs usages (3). Mais, tandis que les Bulgares s'évertuaient à conquérir la Macédoine, les Serbes étaient restés à peu près inactifs, et, soit parce qu'ils furent trop occupés par leurs luttes politiques intérieures et par les crises finan-

un Etat bulgare dans la presqu'île des Balkans serait sans importance et sans force, Salonique doit être la porte principale de cet Etat; elle doit être la fenêtre principale qui éclairera l'édifice. Si la Macédoine ne devient pas bulgare, la Bulgarie ne sera pas constituée. Voilà ce qu'il faut savoir et ne jamais oublier. Notre grandeur, notre unité, notre existence comme État ne sont qu'à Salonique » *La Macédoine, millénaire de St Méthode ou exposition de l'état présent du bulgarisme en Macédoine.* Cf. Bikélas, *La Grèce byzantine et moderne;* Bérard, *La Turquie et l'Hellénisme contemporain;* Gopsevics, *Macedonien und alt Serbien.*

(1) D'après Gopsevics, *Macedonien und alt Serbien*, le seul exarchat bulgare de Constantinople aurait dépensé 30.500 livres turques par an pour sa propagande. En y ajoutant les dons du gouvernement bulgare, on arriverait à un total de 3.700.000 francs par an. Ces évaluations semblent exagérées. Bérard, *La Turquie et l'Hellénisme*, évaluait à 400.000 francs par an les frais de la propagande bulgare.

(2) Cf. Gopsevics, *Macedonien und alt Serbien*, chap. : Que pensait-on au Moyen Age sur la nationalité des Macédoniens et des vieux Serbes ?

(3) Cf. Gopsevics, *Ethnographischen Verhältnisse Macedonien und alt Serbien* et *Macedonien und alt Serbien*, tableaux philologiques, chap. : Que parlent les vieux Serbes et les Macédoniens ?

cières qu'ils eurent à traverser (1), soit parce qu'ils donnèrent d'autres objectifs à leur politique, ils s'arrêtèrent dans l'œuvre de propagande qu'ils avaient commencée avant même l'existence de la Bulgarie. Au moment où ils auraient dû redoubler d'efforts, ils cessèrent d'entretenir leurs écoles (2) et d'envoyer des subsides à leurs partisans. Ils n'osèrent pas devenir schismatiques et se constituer en église indépendante, ils restèrent sous la domination de l'église orthodoxe qui, toute dévouée au parti grec, gêna systématiquement leur action et ils se laissèrent ainsi partout, sauf dans quelques districts de la vieille Serbie, supplanter par les nouveaux venus.

Grecs et Serbes ne pouvaient se résigner à laisser une partie de ce qu'ils regardaient comme leur héritage leur échapper. Ils étaient impuissants à lutter d'influence avec les Bulgares, un seul moyen de sauvegarder leurs droits leur restait, écraser la Bulgarie dans une guerre, ou enlever aux Turcs par la force les provinces qu'ils ne prenaient pas le souci de défendre contre les agissements de leurs rivaux.

L'immense progrès que fit faire à la Bulgarie la révolution de la Roumélie orientale, l'accroissement de ses forces, l'imminence du danger, décidèrent Serbes et Grecs à recourir aux armes. Mais ils poursuivirent le même but par des chemins différents. Les Serbes s'attaquèrent aux Bulgares et tentèrent de ruiner leur puissance. Les Grecs jugèrent plus profitable de satisfaire directement leurs ambitions et ils cherchèrent à arracher à la Turquie l'Épire et le sud de la Macédoine. Ces projets échouèrent. Le sort de la guerre trompa l'espoir de la Serbie, la volonté de l'Europe arrêta la Grèce.

(1) Cf. Appleton, *Servia Austria Turkey and Russia*; Dehn, *Les chemins de fer orientaux*.

(2) 101 écoles serbes existaient d'après Gopsevics, *Macedonien und alt Serbien* en Macédoine avant 1878; en 1885 elles étaient presque toutes fermées.

II

Les Grecs, plus que les Serbes, tenaient à la conservation de leurs droits sur la Macédoine : ils se sentaient plus qu'eux atteints par la révolution de la Roumélie orientale. Mais ils ne pouvaient, comme la Serbie, s'en prendre aux Bulgares, dont la Turquie les séparait et ils étaient beaucoup trop faibles pour s'attaquer aux Turcs. C'est pourtant à ce parti désespéré que l'opinion publique surexcitée poussait le gouvernement. « Nous ne pouvons, écrivait l'*Asty*, interprète de l'émotion générale, permettre aux Turcs de laisser envahir ou occuper les domaines historiques de l'hellénisme ; nous devons en prendre nous-mêmes la défense, comme s'ils faisaient partie intégrante du royaume de Grèce ».

Le gouvernement, qui sentait qu'engager une lutte avec la Turquie, c'était courir à la défaite, aurait désiré calmer l'exaltation de la foule ; mais il n'osait résister de peur d'être renversé, et il était, malgré lui, entraîné à prendre une attitude belliqueuse en face de la Turquie. La guerre était plus à craindre que lors des événements de 1880, car les Grecs se sentaient davantage menacés dans leurs droits ; ils savaient qu'ils perdraient à tout jamais la Macédoine, si elle tombait entre les mains des Bulgares (2).

(1) « M. Delyannis m'a donné à entendre qu'en présence du mouvement de l'opinion surexcitée par les syllogues et les journaux, il était forcé de prendre d'ores et déjà certaines mesures militaires..... Une fois engagé dans les préparatifs militaires, le gouvernement, entraîné par ses adversaires, aura bien de la peine à s'arrêter. » Dépêche du 28 septembre 1885, *Livre jaune. Affaires de Bulgarie*, 1885, v. page 50. V. aussi dépêches, p. 13 et 25.

(2) M. Tricoupis exposait ainsi le programme de la Grèce à un rédacteur de la *Pall mall Gazette*. « La Grèce s'intéresse à la Macédoine, qui peut être divisée en trois parties : la Macédoine méridionale qui est et restera grecque, quoi qu'il advienne, celle du centre qui contient une population grecque et celle du Nord, qui n'est point peuplée de Grecs. C'est la Macédoine centrale qui intéresse la Grèce. Les habi-

« Tandis qu'en 1881, écrivait le ministre de France à « Athènes, il s'agissait de savoir seulement si la Grèce « obtiendrait la totalité de la ligne frontière déterminée par « l'acte final de Berlin, sans qu'aucune autre nationalité fût « mêlée dans l'affaire, aujourd'hui l'hellénisme est en pré- « sence, non d'un avantage plus ou moins grand, mais de « l'accroissement des Bulgares, qui menacent toutes ses « forces éparses en Orient et ses développements éventuels. « En un mot, le sentiment général ici est que c'est une ques- « tion de vie ou de mort qui se pose devant la race grecque. « C'est pourquoi l'agitation est beaucoup plus grande qu'il « y a cinq ans. De là ces manifestations populaires si nom- « breuses, les emportements de la presse, unanime dans ses « discours belliqueux (1). »

« Il faut reconnaître, ajoutait-il, que l'effervescence « actuelle provient d'un patriotisme hellénisant, qui est le « cœur même de la nation : que la Grèce profondément ulcé- « rée envisage même sans crainte une défaite qu'elle préfé- « rerait à ce qui lui semblerait une « inaction honteuse » et « que ce sentiment ne saurait être refoulé brusquement, « sans qu'on risquât d'amener des désordres intérieurs. »

En effet, de toutes les provinces de la nation, de Crète même (2), arrivaient au gouvernement des injonctions d'engager la lutte. Le peuple manifestait dans les rues d'Athènes (3), de nombreux volontaires s'enrôlaient dans l'armée et tous les organes de la presse excitaient l'enthousiasme par des exhortations véhémentes.

Emporté par l'élan de l'opinion publique, le gouver-

tants reconnaissent le patriarche de Constantinople et non point l'exarque Bulgare. Mais, comme l'hellénisme n'y forme pas une masse compacte il est presque certain que, si le pays tombe au pouvoir de la Serbie ou de la Bulgarie, la population deviendra slave, tandis que, s'il était occupé par la Grèce, elle deviendrait tout entière grecque. »

(1) *Livre jaune.* Dépêche du 29 septembre 1885.

(2) V. Revendication des Crétois. Memorandum du 21 décembre 1885. *Archives diplomatiques*, 1886 et *Times* du 4 janvier 1886.

(3) *Livre jaune. Affaires grecques*, pièce 101, page 73.

nement grec affirmait à son tour sa volonté de faire respecter, fût-ce par les armes, les droits de l'hellénisme et avertissait les puissances de ses intentions (1). « J'espère, « déclarait à la tribune M. Rikaki, président de la Chambre « des députés, que les grandes puissances se détermineront « à reviser le traité de Berlin » (2). « Permettez-moi, Mes« sieurs, ajoutait-il, d'accompagner cet espoir de mes vœux « les plus ardents pour le maintien de la paix, dont je suis « le plus chaud partisan. Les petits États en ont grandement « besoin pour se développer et prospérer, mais, quelle que « soit ma manière de voir personnelle au sujet de la guerre « ainsi que des intérêts des petits États, *je ne puis oublier « et le ministère n'oublie pas non plus que le royaume hel« lénique a des devoirs envers les hommes de sa race* et « qu'il ne peut négliger ces devoirs, s'il veut vivre. »

L'Europe s'inquiétait. Elle voulait la paix, elle n'avait pu, ni prévenir la révolte de la Roumélie orientale, ni empêcher la guerre serbo-bulgare ; mais elle était décidée à ne pas permettre une autre guerre entre la Grèce et la Turquie.

L'état déplorable des finances et de l'armée grecques rassurait cependant un peu les puissances ; elles ne savaient si l'attitude belliqueuse du gouvernement était bien sincère, si elle n'était pas commandée par l'excitation du pays et dictée par l'idée qu'il obtiendrait peut-être de l'Europe, par la menace, une demi-satisfaction. L'armée n'était pas prête, les soldats n'étaient pas équipés, l'argent manquait dans les coffres de l'État et on se demandait comment il parviendrait à s'en procurer pour faire face aux dépenses extraordinaires d'une campagne. Il était à supposer que les Grecs allaient plus loin en paroles qu'ils n'étaient disposés à aller en actes. « Je crois, écrivait le comte de Mouy, en raisonnant du moins d'après les don-

(1) Circulaires du gouvernement grec du 28 octobre 1885 et du 31 décembre 1885. *Archives diplomatiques*, 1886, page 242.

(2) Discours du 4 octobre 1885. *Messager d'Athènes* des 12/25 oct.

nées du bon sens, que le gouvernement hellénique ne désire point précipiter les choses (1). » Mais d'autre part l'émotion des masses qui se surexcitaient et s'enivraient de cris et de discours restait un sérieux danger. La Grèce pouvait se trouver entraînée à quelque coup de tête. Leur impressionnabilité méridionale met les Grecs à la merci de tous les enthousiasmes. Comme au temps de Thucydide, « ils sont souvent les esclaves de l'extraordinaire, ils se laissent conduire par le plaisir des oreilles » et quelques mots sonores leur font oublier difficultés et périls. Ils étaient prêts à se jeter dans la plus folle aventure,

(1) Dépêche du 15 novembre 1885. Dans une dépêche précédente (18 oct. 1885) le comte de Mouy affirmait déjà que le gouvernement grec connaissait tous les périls de la situation. « Le ministère sait quelle est la situation de la Grèce... L'armée grecque n'est pas même en état de tenir contre les forces turques... » Dans sa dépêche du 15 novembre 1885, le comte de Mouy poursuit ainsi : « Ses troupes en effet ne sont pas prêtes et leur nombre ne saurait faire illusion sur leur faiblesse réelle ; l'habillement et le matériel sont insuffisants ; un tiers des soldats n'a pas encore d'uniformes ; aucun plan de campagne n'est arrêté et l'on n'a fait aucune répartition des grands commandements.

En second lieu l'état financier est de plus en plus précaire et la simple prudence indique la nécessité de créer des ressources effectives avant de rien entreprendre. Le budget ordinaire et extraordinaire pour 1886, présenté hier à la Chambre par le premier ministre, contient sur ce point des informations significatives. Le budget ordinaire des dépenses est de 88 millions, celui des recettes de 84 millions, le déficit prévu est donc de 4 millions.

Quant au budget extraordinaire, le gouvernement évalue à 62 millions les dépenses de la guerre et de la marine. On n'y pourra pourvoir que par de nouveaux emprunts qui, dans les circonstances présentes et dans l'état des finances grecques, ont peu de chance de succès. On paraît croire toutefois que la banque nationale consentirait un prêt de 25 millions en papier. Mais il ne semble pas douteux que, si la situation actuelle se prolonge, les dépenses de la guerre et de la marine dépasseront amplement les prévisions du budget extraordinaire... » *Livre jaune*, page 181, pièce nº 198. Il ajoutait le 26 novembre «... M. Delyannis persiste à affirmer à ses collègues et à moi qu'il sera impossible à la Grèce de ne point entrer en lice à un moment qu'il ne fixe pas encore... quels que soient les symptômes, je crois cependant, M. le ministre, que les résolutions sont moins accentuées qu'on ne voudrait nous le faire supposer. »

leur gouvernement aurait-il la volonté et la force de les retenir? Les puissances jugèrent sage de rappeler le cabinet d'Athènes à la prudence et de l'aviser de leurs intentions.

Elles n'étaient aucunement disposées à tenir compte des réclamations de la Grèce que rien, selon elles, ne justifiait. Les Grecs avaient beau affirmer que leur existence même était en jeu, les puissances, qui peut-être se fussent émues, si l'indépendance de ce petit peuple, sympathique par ses aïeux, avait été réellement menacée, ne lui pardonnaient pas de troubler la paix de l'Europe pour la conservation des droits, hypothétiques en somme, de l'hellénisme. Elles n'admettaient ni son ambition ni sa volonté d'étendre démesurément ses frontières, alors qu'il avait encore tant à faire pour s'organiser, pour assurer les services publics, construire des routes et des chemins de fer, bref pour se développer de toutes façons à l'intérieur, avant d'être en état de s'occuper sérieusement de ses affaires extérieures.

Puis, en même temps qu'elles atteignaient toutes les puissances dans leur tranquillité, les revendications de la Grèce inquiétaient quelques-unes d'entre elles dans leurs intérêts. L'Angleterre, protectrice des Bulgares, désapprouvait une agitation qui, si elle se prolongeait, déterminerait peut-être l'Europe à agir contre ses clients (1). L'Autriche et l'Allemagne craignaient une extension des frontières grecques du côté de Salonique (2). La Russie, à ce moment amie de la Turquie, ne voulait pas d'une guerre qui gênerait le commerce de ses villes de la Mer

(1) Voir le *Times* du 9 janvier 1886. Chambre des Lords, 21 janvier 1886, discours de Lord Salisbury « ..... Il est regrettable que la Serbie et la Grèce ne comprennent pas mieux leurs intérêts et leur devoir, et compromettent leur indépendance et la paix des Balkans et peut-être celle de l'Europe par l'exagération de prétentions qui sont irréalisables.

Ni le gouvernement anglais ni le peuple anglais n'auront de sympathies pour de pareilles demandes et nous userons de notre influence pour empêcher toute violation gratuite de la paix en Orient ».

(2) V. *Pester Lloyd*. 22 janvier 1889. *Soleil* du 11 mai 1886, correspondance de Saint-Pétersbourg.

Noire, si les Grecs bloquaient les Dardanelles. Pour ces raisons. les grandes puissances, « unanimement résolues à conserver la paix dans la Péninsule balkanique, tombèrent d'accord pour engager le gouvernement grec, ainsi que les gouvernements serbe et bulgare, à procéder à une démobilisation immédiate (1) ». Ces conseils de prudence et de paix ne furent pas écoutés ; peut-être indécis tout d'abord le gouvernement grec avait pris son parti. Il lui fallait résister à son peuple ou à l'Europe ; le premier parti était plus dangereux pour lui (2), le second plus dangereux pour la Grèce. Soit esprit de calcul, soit qu'il fût réellement influencé par l'enthousiasme populaire, il choisit le second. Un avis émanant des gouvernements de France et de Russie (3), puis une note collective signée des représentants de toutes les puissances (4) avertirent en vain le gouvernement grec des dangers qu'il courait en suivant une politique de provocation à l'égard de la Turquie. Il ne répondit à ces conseils que par de nouvelles réclamations (5).

Les puissances rédigèrent alors une dernière note sous l'initiative de la Russie (11 janvier 1885). Cette note témoignait du mécontentement de l'Europe et elle invitait la Grèce à cesser ses armements. M. Delyannis n'y répondit que par un « refus catégorique ». Il obtenait en même temps de la Chambre un vote de confiance et surexcitait l'enthousiasme du pays par ses discours belliqueux.

Les Grecs se mettaient ainsi fort inconsidérément dans la situation la plus dangereuse ; ils provoquaient la Turquie et irritaient l'Europe. La France, qui avait toujours eu des relations d'amitié avec la Grèce, la Russie, en raison

(1) *Livre jaune*, page 363, nº 336.
(2) *Livre jaune*, pages 156 et 157, pièce 176. Discours de M. Tricoupis sur les droits de l'hellénisme.
(3) *Livre jaune*, pièce 86, page 61 et pièce 99, page 72.
(4) *Livre jaune*, pièce 109, page 79, note du 11 janvier 1886.
(5) Circulaire du 31 décembre 1885, *Livre jaune*, page 350, nº 318.

des alliances qui unissaient la famille impériale à la cour de Grèce, se montraient peu offensées du manque de déférence du cabinet d'Athènes, mais il n'en était pas de même des autres puissances et spécialement de l'Angleterre. « In-« formez immédiatement, écrivait le 23 janvier Lord Salis-« bury au ministre d'Angleterre à Athènes, informez immé-« diatement le premier ministre que l'Angleterre a proposé « aux grandes puissances de signifier au gouvernement hel-« lénique que, vu l'absence de tout juste motif de guerre de « la part de la Grèce contre la Porte d'une part, et de l'autre, « vu le dommage qu'une telle guerre causerait aux intérêts « des autres nations, une attaque navale de la Grèce contre « la Turquie ne saurait être permise. L'assentiment de la « majeure partie des puissances à cette mesure collective a « déjà été reçu et l'Allemagne y a fortement adhéré.

« Attirez l'attention du premier ministre sur le sérieux « danger qu'il courrait de prendre une mesure quelconque « en opposition à la politique adoptée par les grandes « puissances » (1).

Le cabinet de Saint-James faisait en même temps accepter le projet d'une démonstration navale aux cabinets de Berlin et de Vienne et aussi à celui de Rome plus sympathique à la Grèce, mais qui subordonnait sa politique à celle de ses alliés. Après une nouvelle démarche infructueuse des représentants des puissances à Athènes (24 janvier) (2), des navires de guerre anglais, allemands, italiens et un peu plus tard des navires russes appareillèrent pour les eaux de Grèce.

Par ses refus, peut-être un peu aussi par la faute des puissances et surtout de l'Angleterre (3), qui dans leurs

(1) Le représentant de l'Angleterre à Athènes l'avait appuyée de ses menaces. V. *Livre jaune*, page 378, pièce 353. « Le ministre d'Angleterre a déclaré aujourd'hui au président du Conseil de la part de son gouvernement que, dans le cas où la Grèce attaquerait la Turquie sans motif légitime, l'Angleterre s'opposerait à toute action navale. »

(2) *Livre jaune*, page 396, pièce 373; *Livre jaune*, page 404, nº 384.

(3) La dépêche du 23 janvier fut communiquée à M. Delyannis par

rapports avec la Grèce s'étaient montrées trop hautaines et ne lui avaient pas assez laissé la possibilité d'une soumission honorable, le royaume hellène se trouvait exposé à un grand péril.

Tant que la Turquie avait accueilli avec calme les provocations de la Grèce, celle-ci pouvait sans grands risques fermer l'oreille aux représentations de l'Europe. Mais peu à peu les esprits se montaient à Constantinople (1). Les Turcs, qui d'abord avaient fait preuve de dispositions pacifiques, s'irritaient et prenaient courage en voyant que les puissances désapprouvaient leurs provocateurs. Le 20 janvier, la Porte remettait une note aux puissances pour les aviser que, « vu l'attitude de plus en plus belliqueuse de la Grèce insoucieuse des justes et salutaires recommandations des puissances », la Turquie « ne pouvait s'empêcher de déclarer qu'elle se verra obligée, à son regret, de relever le défi de la Grèce et qu'à la moindre provocation de sa part, elle ne saurait plus se soustraire aux devoirs que l'honneur et la dignité de l'Empire lui imposent (2) ». Cette note ne changea rien aux résolutions du gouvernement grec ; il pressa les armements, loin de les suspendre. L'arrivée des flottes des puissances dans les eaux d'Athènes n'ébranla pas davantage ses résolutions. Il répondit à une dernière tentative de conciliation (3), aux conseils pacifiques de la France et de l'Italie, aux menaces du cabinet britannique, que « le gouvernement royal ne pouvait renoncer au désir d'obtenir pour le Royaume les frontières indiquées par la conférence de Berlin, fron-

le représentant de l'Angleterre à Athènes. « Avec véhémence » et « dans les termes les plus vifs », il déclara à M. Delyannis que s'il persévérait dans sa politique il porterait dans l'histoire la responsabilité de la ruine de son pays ». *Livre jaune :* dépêche de M. de Mouy, page 394, pièce 371, et page 378, pièce 353.

(1) *Livre jaune :* dépêche du 25 janvier 1885, page 383, nº 361, sur l'agitation à Constantinople.

(2) *Livre jaune,* page 386, pièce 365.

(3) *Livre jaune,* page 440, pièce 442 et page 441, pièce 424.

tières que les grandes puissances lui ont elles-mêmes attribuées (1) » et il appuyait ces déclarations en appelant les réserves sous les drapeaux et en faisant voter à la Chambre, au milieu des acclamations populaires, les fonds nécessaires à la guerre.

Si l'Europe voulait empêcher la guerre, il lui fallait agir. La surexcitation des Grecs ne connaissait plus de bornes ; ils regardaient comme des lâches ou des traîtres leurs rares compatriotes qui ne partageaient pas l'aberration générale et voulaient les éclairer sur le danger que courait le pays (2). Ils se croyaient, dans leur enthousiasme, sûrs de la victoire et ils réclamaient chaque jour du gouvernement qu'il entamât la lutte (3).

A Constantinople, l'agitation n'était guère moins grande qu'à Athènes. Le gouvernement turc était en outre assuré de la supériorité militaire de ses armées. Résisterait-il à la tentation d'infliger une défaite à l'infidèle?

Des troupes étaient massées des deux côtés de la frontière de Thessalie ; le moindre incident pouvait les mettre aux prises et fournir aux deux adversaires une occasion d'engager le combat. Les puissances étaient déterminées à ne pas laisser les choses en arriver là. Elles avaient trop

(1) *Livre jaune*, page 577, annexe à la pièce 584.

(2) Dans la séance de la Chambre du 8 avril, un député, M. Theotoki « ayant parlé de l'impuissance de la Grèce à faire la guerre, a soulevé de telles huées dans le public des tribunes, que le président a dû les faire évacuer». Les discours belliqueux de M. Delyannis du 10 avril soulevèrent au contraire des acclamations « et le vote de la Chambre expliquant sa confiance dans la politique du gouvernement fut accueilli dans la foule par le cri de « Vive la guerre ». *Archives diplomatiques*, 1886, chronique.

(3) « Le 6 avril, anniversaire de l'indépendance nationale, plusieurs milliers de personnes ayant à leur tête un pope, porteur d'un drapeau avec l'inscription « l'union ou la mort » parcourent les rues d'Athènes... des députations crétoises et macédoniennes étant présentes, divers orateurs prononcèrent des discours très vifs et la foule répondit par les cris de Vive la guerre, vive l'union hellénique ! » Rolin Jaequemyns, *Chronique des faits internationaux. Revue de droit international*, année 1886, page 610.

fait en vue de prévenir la guerre, pour qu'il ne fût pas contraire à leur dignité de ne pas s'y opposer.

L'intérêt même de la Grèce devait d'ailleurs les décider à ne pas lui laisser commettre la folie où son imprudence l'entraînait. Il fallait passer des paroles aux actes. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche étaient résolues à ne pas permettre « que la paix de l'Europe fût menacée par la politique incendiaire d'un des petits États des Balkans » (1) et à signifier s'il le fallait, à la Grèce, leur volonté de recourir à des mesures de coercition pour obliger le gouvernement hellène à se désister de toutes ses revendications.

Seule en Europe, la France reculait devant l'emploi de mesures matérielles ; elle sentait, comme les autres puissances, la nécessité de retenir les Grecs, mais elle aurait voulu leur épargner l'humiliation de céder à la force. Depuis le commencement de la crise, elle n'avait voulu participer à aucun acte revêtant un caractère de contrainte contre la Grèce. Lorsque les puissances envoyèrent des navires de guerre dans les eaux de la mer Egée, la France, de crainte d'avoir à s'associer, le cas échéant, à des mesures de coercition « contre une nation qu'elle avait contribué à affranchir (2) » ne consentit pas, malgré les instances de l'Angleterre (3), à prendre part à cette démonstration navale. Mais d'autre part elle avait toujours agi de façon à ce que la Grèce ne crût pas, le cas échéant, pouvoir compter sur son appui (4).

(1) *Nord-deutsche Zeitung*, 25 janvier 1886.

(2) *Livre jaune*, page 406, pièce 385. Dépêche de l'ambassadeur de France à Berlin relatant un entretien avec le comte Herbert de Bismarck.

(3) « Ce matin lord Roseberry m'a renouvelé de la part de M. Gladstone le désir exprimé par lord Salisbury de voir le pavillon de la France associé à celui de l'Angleterre dans une démonstration contre la Grèce », 9 février 1886. *Livre jaune*, page 435, nº 418.

(4) *Livre jaune*, 378, nº 354 « j'ajoute à titre confidentiel, écrit M. de Freycinet au ministre de France à Athènes, que nous avons réservé notre liberté d'appréciation en ce qui touche l'emploi éventuel de me-

Elle ne lui avait pas ménagé ses conseils amicaux. Elle l'avait vivement engagée à abandonner des prétentions insoutenables, en même temps qu'elle l'assurait de son blâme le plus énergique pour toute tentative belliqueuse (1) » ; elle représentait au gouvernement hellénique quelle serait la situation périlleuse de la Grèce en cas de guerre. « J'ai dit, écrivait au ministre des affaires étrangères le chargé d'affaires de la République française à Athènes, que la Porte avait près de 150.000 hommes à jeter sur la Grèce, en cas d'attaque de celle-ci, et je n'ai pas eu de peine à faire comprendre à mon interlocuteur que son pays courait au devant d'un désastre par terre et par mer également. » J'ai tenté de lui prouver « que toute issue était fermée et qu'il n'y avait pas d'autre solution possible que de se résigner aux vœux de l'Europe » (2).

Le cabinet anglais prenait, le 19 avril, l'initiative d'une proposition d'ultimatum à la Grèce, qui devait être suivi de blocus s'il n'y était pas donné satisfaction dans les huit jours (3). Toutes les puissances donnèrent leur adhésion à ce projet. Seule la France hésita à l'approuver (4), elle ne pouvait cependant se séparer entièrement des autres États et agir isolément, puisque la question était soumise « à ce qu'on nomme le concert européen, c'est-à-dire le jugement collectif des six grandes puissances » (5). Mais, avant de recourir à des mesures extrêmes, elle voulut encore une fois « exercer son influence dans un sens pacifique » (6), profiter de ses rapports d'amitié avec la Grèce

sures coercitives. Il importe que le gouvernement grec n'ait pas connaissance de cette réserve, afin que l'efficacité de la démarche des puissances n'en soit pas affaiblie..... »

(1) Télégramme du président du conseil au ministre de France à Athènes. *Livre jaune*, page 440, n° 422, 11 février 1886.

(2) Télégramme du 17 février. *Livre jaune*, page 459, n° 547.

(3) *Livre jaune*, page 583, pièces 585, 588 et 602.

(4) *Livre jaune*, page 591, n° 683.

(5) *Journal officiel* du 20 août 1886. Discours de M. de Freycinet du 19 avril, sur la politique extérieure.

(6) 17 février 1886. *Livre jaune*, page 459, n° 447.

pour l'engager à céder, avant que l'Europe employât contre elle la violence.

Tout semblait légitimer cette action de la France (1). Elle était inspirée par l'intérêt général; les liens qui unissaient notre pays à la Grèce permettaient d'en présumer le succès et divers indices faisaient supposer que les Grecs, convaincus enfin de leur faiblesse, n'attendaient plus pour céder qu'une invitation de cette nature. Quelques mois plus tôt, ils avaient paru solliciter de la France qu'elle leur facilitât la sortie d'une situation sans issue (2). « M. Typaldo, écrivait notre chargé d'affaires à Athènes, « s'étendit longuement et avec une vive amertume sur l'in- « différence et même le dédain que la situation de la Grèce « avait rencontrés auprès des puissances, en disant que ja- « mais on ne lui avait offert la moindre issue, quand ce n'eût « été qu'une espérance, un ajournement.....

..... « Il ne m'est pas permis de présumer avec certitude « ce que le gouvernement grec entend faire en ce moment. « Toutefois je le regarde comme assez découragé et je crois, « si du moins un accident nouveau ne vient raviver ses espé- « rances, qu'il accueillerait volontiers un prétexte pour sor- « tir d'affaire... J'ai l'intention, si les circonstances ne nous « devancent, de pressentir, en mon nom personnel, et avec « toute la réserve nécessaire, le président du Conseil, dès « que je pourrai le voir, pour être en mesure d'apprécier si « quelque témoignage d'intérêt n'amènerait pas une solution « aussi prompte et moins pénible que des mesures coerci- « tives. »

Ainsi éclairé sur les vrais sentiments du gouvernement grec, notre ministre des affaires étrangères envoyait à M. Delyannis, le conseil d'écouter les représentations des puissances. « La France, dit M. de Freycinet, a donné à « la Grèce des marques non équivoques de son amitié, dans « ces derniers temps, elle lui a adressé à diverses reprises

(1) V. Contra. Rolin Jaequemyns.
(2) *Livre jaune*, p. 592, n° 605.

« des conseils dictés par la plus sincère sympathie. Aujour-« d'hui, sous l'influence du même sentiment, elle croit « devoir lui faire entendre un solennel avertissement. L'atti-« tude actuelle de la nation grecque l'expose aux plus « graves périls. En y persistant, elle court au devant d'une « catastrophe ou d'une humiliation. Sans vouloir préjuger « les résolutions de l'Europe, nous sommes certains qu'elle « opposera une barrière aux entreprises que la Grèce pour-« rait former contre la Turquie. Bientôt sans doute, les « puissances notifieront cette volonté au cabinet hellénique « et le mettront en demeure de renoncer à ses armements. « A ce moment quelle sera sa situation? ne sera-t-il pas « obligé, un peu plus tôt, un peu plus tard, d'obtempérer à « cette injonction? Nous voudrions éviter cette pénible extré-« mité à la Grèce : c'est pourquoi nous venons dire à son « gouvernement : « Rendez-vous à l'évidence, écoutez la « voix d'une puissance amie, suivez des conseils qui n'ont « rien de blessant pour votre amour-propre. Prenez, pendant « qu'il en est temps encore, une attitude dont vous êtes les « maîtres et dont vous aurez tout le mérite. Nous ajouterons « que si des jours plus favorables doivent luire pour la « Grèce, son gouvernement les préparera par cette attitude « prévoyante dont l'Europe entière lui saura gré. Nous-« mêmes, nous n'oublierons pas qu'en déférant à nos vœux, « la Grèce nous aura épargné le chagrin de nous associer à « des démarches d'un tout autre caractère, auxquelles notre « constant souci de la paix générale nous interdit de refuser « notre concours. »

La réponse à cette communication fut telle que la France l'attendait. Deux jours plus tard, M. Delyannis annonçait au représentant de la France à Athènes que le gouvernement grec s'était décidé à adhérer aux conseils du gouvernement de la République française. C'était la première promesse de paix donnée par le gouvernement grec ; elle indiquait, semblait-il, qu'il avait reconnu l'impossibilité de résister aux puissances et qu'il se soumettait à leurs volontés.

En Grèce comme en France, on considérait le conflit comme terminé. Satisfaction était donnée à l'Europe, puisque les Grecs renonçaient à leurs prétentions. Tel ne fut pas l'avis des autres puissances. Elles trouvèrent la soumission de la Grèce insuffisante, et dans le fond et dans la forme. Elles considérèrent que la promesse de désarmement donnée à la France par la Grèce n'était pas entourée d'assez de garanties. Le gouvernement grec ne spécifiait ni quand, ni comment il procéderait à ce désarmement, et, en ayant l'air de céder, il ne cherchait peut-être qu'à gagner du temps (1).

Les puissances avaient une autre raison d'être mécontentes ; elles avaient prévenu le gouvernement hellénique que, si dans le délai de huit jours, la Grèce ne faisait pas droit à leurs désirs et ne cessait pas ses armements, elles lui notifieraient leurs volontés par un ultimatum.

Or, au lieu de leur répondre directement, M. Delyannis s'était contenté de les aviser des promesses qu'il avait faites au gouvernement français. Le but du cabinet d'Athènes, en agissant ainsi, était de se dispenser d'un acte de soumission, il préférait paraître ne pas tenir compte des menaces et déférer au seul conseil d'une nation amie. C'était ménager sa dignité, mais aussi blesser l'orgueil des puissances. Elles le lui firent sentir.

Plusieurs d'entre elles enfin en voulaient à la France du succès de son intervention et n'étaient pas fâchées d'affirmer que c'était l'Europe entière et non la seule diplomatie française qui amenait la Grèce à céder.

C'est pourquoi elles oublièrent que seuls, la patience, le désir de conciliation, légitiment ce qu'a d'abusif leur intervention dans les affaires d'États, qui en somme ne

(1) V. le *Soleil* du 10 mai 1886, citations du journal le *Nord*.

V. également *Archives diplomatiques*. tome X, page 375. Discours de lord Salisbury à la Chambre des Lords du 10 mai 1886 où il déclare « que le refus de désarmement du gouvernement grec justifie la *défiance des puissances qui n'ont pas vu dans la promesse à la France une garantie suffisante* ».

sont pas sous la juridiction européenne ; elles ne se souvinrent pas que bien souvent, dans des circonstances où elles avaient été plus ouvertement bravées, elles avaient fait preuve d'une plus grande longanimité, elles ne pensèrent pas qu'en remettant précipitamment leur ultimatum à la Grèce, elles répondaient au manque d'égards du cabinet hellénique par une offense bien plus grave que celle qu'elles avaient reçue, et qu'elles risquaient bien de faire ainsi renaître une résistance qui touchait à sa fin : elles ne voulurent pas voir qu'elles faisaient une insulte gratuite à la France en affectant de ne pas tenir compte du résultat de ses efforts et en méconnaissant le succès avec lequel elle avait joué le rôle de médiatrice (1).

(1) Dans une remarquable étude sur le conflit gréco-turc (*Revue de droit international*, 1886), M. Rolin Jacquemyns blâme également la conduite de la Grèce, qu'il estime peu correcte à l'égard des puissances, et la conduite de la France. « Il me semble, dit-il à propos du refus de la France de participer à des mesures de coercition, que ces scrupules étaient sinon exagérés, du moins en contradiction avec le langage auquel la France s'est effectivement associée. Si l'on ne voulait, en aucun cas et à aucun prix, d'une sanction matérielle donnée au langage de la diplomatie, il ne fallait pas signer le 25 janvier une déclaration collective dans laquelle on lit : « aucune attaque nouvelle de la Grèce contre la Turquie ne saurait être admise ». On peut répondre à ce reproche que, pour menacer la Grèce de mesures de coercition si elle ne cédait pas aux injonctions des puissances, la France ne s'interdisait pas l'emploi d'autres moyens de persuasion. Mais au moment où elle s'entendait avec les puissances pour menacer la Grèce de mesures de coercition matérielles, la France les avisa-t-elle de son intention d'agir isolément auprès de la Grèce, par ses conseils amicaux ? Après avoir participé à leur action collective ne s'est-elle pas, au risque de les froisser, brusquement séparée du concert européen ? M. de Freycinet, dans des explications rétrospectives sur sa politique, a récemment répondu à cette question : « En 1886 nous avons eu constamment la main dans la main des puissances ; dès le premier jour nous leur avons dit : « Nous irons avec vous jusqu'à la solution de cette question, avec vous nous presserons de tout notre poids sur la Grèce. Au nom des services que nous leur avons rendus, au nom de l'amitié traditionnelle que nous lui portons et de la reconnaissance qu'elle nous doit, nous lui demanderons de s'incliner devant vos réclamations ; nous lui demanderons de faire ce que vous avez

Le soir même du jour où ils reçurent communication de la réponse de M. Delyannis au ministre de France, les représentants des puissances, celui de France excepté, remettaient au cabinet d'Athènes un ultimatum l'invitant « à mettre l'armée hellénique sur le pied de paix dans le plus bref délai et à leur donner l'assurance, dans le cours d'une semaine, à dater de la présente déclaration, que des ordres conformes auraient été promulgués. Si, à l'expiration de ce terme, les soussignés ne recevaient pas de réponse, ou en cas qu'elle ne fût pas satisfaisante, la responsabilité des conséquences qu'entraînerait ce refus retomberait tout entière sur le gouvernement hellénique.

La Grèce était à bout de forces, la mobilisation de son armée avait épuisé ses finances, l'enthousiasme populaire tombait ; mais les sommations de l'Europe la blessèrent dans sa fierté, elle crut de sa dignité de résister et refusa de promettre autre chose que ce qu'elle avait déjà promis (1). Peut-être espérait-elle encore un peu en l'appui de la France et de la Russie (2). La notification du blocus faite le 8 mai par toutes les puissances, sauf la France, au gouvernement hellénique, le départ d'Athènes de tous les représentants de l'Europe, y compris M. de Mouy, rappelé sous un prétexte quelconque, enfin la coopération d'un vaisseau russe au blocus, firent tomber ce dernier espoir. Toute résistance devenait impossible. Si la guerre éclatait, comme des engagements aux frontières commençaient à le faire craindre, la Grèce, paralysée par l'Europe, privée par l'immobilisation de sa marine de sa principale

raison de lui imposer, mais il est un ordre de mesures dans lesquelles nous croyons ne pas devoir entrer.

Les puissances avaient toutes accepté cette attitude..... » (discours au Sénat du 16 mars 1897). Si, comme M. de Freycinet l'affirme, « à aucun moment la France ne s'est séparée du concert européen », l'échec de sa tentative serait uniquement dû à l'insuffisance des promesses auxquelles consentit la Grèce.

(1) V. *Archives diplomatiques,* 1886, page 375. Réponse de la Grèce.

(2) V. *Mémorial diplomatique* du 15 mai 1886.

ressource militaire, était infailliblement battue, sans pouvoir même causer quelques dommages à son adversaire. Si la paix durait, la Grèce était également ruinée; le blocus arrêtait totalement son commerce et il n'y avait pas d'espoir de le voir diminuer de rigueur tant que les bâtiments de ses concurrentes commerciales dans la Méditerranée, l'Autriche et l'Angleterre, y prendraient part. La Grèce n'avait plus qu'à céder. M. Delyannis, qui avait organisé la résistance, abandonna les affaires, et son successeur, M. Tricoupis, commença immédiatement la démobilisation (24 mai 1886). Ce ne fut cependant qu'un mois plus tard, le 8 juin 1886, et sur une proposition de la Turquie, que les puissances cessèrent les hostilités (1) et levèrent enfin le blocus.

La tentative de la Grèce avait échoué. Elle ne pouvait pas réussir. Si la révolution de la Roumélie orientale avait été couronnée de succès, si la guerre entre la Serbie et la Bulgarie s'était déroulée avant que les puissances se fussent entendues pour intervenir, c'est que Rouméliotes, Serbes et Bulgares avaient agi avec rapidité et décision, ils ne s'en étaient pas remis à l'Europe, et, après avoir conçu leurs plans ne s'étaient fiés qu'à eux-mêmes pour les exécuter, La Grèce avait au contraire manqué d'habileté, ou avait montré trop de prudence; elle s'était crue trop faible pour prendre hardiment ce qu'elle convoitait et elle avait pensé qu'elle l'obtiendrait des puissances par la menace de troubles; elle avait commis la même faute

(1) De fréquentes discussions se sont élevées depuis, à propos des affaires grecques et d'autres analogues sur la nature du blocus dit pacifique. On le considère en général comme un véritable acte de guerre et les Etats auquel il est imposé auraient le droit de le repousser s'ils en avaient la force. Cf. Fauchille, *Les Blocus*, etc. Si l'on admet les blocus pacifiques, il faut reconnaître que le blocus de 1885 fut l'idéal du genre, V. Annuaire de l'Institut de droit international, *Compte rendu de la séance de Heidelberg* du 7 septembre 1887. Rapport de M. Perels. Le blocus ne fut appliqué qu'aux navires grecs, et la peine décrétée ne fut que la détention de tout navire grec qui tenterait de forcer la ligne du blocus. Aucun navire ne fut confisqué.

qu'en 1878 et en 1880. Si elle avait brusquement déclaré la guerre à la Turquie, battu les armées ottomanes et sauvegardé les droits de l'hellénisme en s'emparant de la Macédoine, il est probable que l'Europe se serait inclinée devant le fait accompli. En menaçant sans agir, elle s'était au contraire attiré la malveillance des puissances et elle s'était heurtée contre leur volonté de conserver le *statuquo*.

Ce n'est pas faire l'apologie de la force que dire qu'un peuple n'a droit qu'à ce qu'il peut prendre, il n'y a là qu'une règle de politique prudente. Si la Grèce avait été dirigée par de vrais hommes d'État, au lieu d'être entraînée par les passions populaires, elle eût renoncé à une tentative impossible; elle eût attendu une occasion plus favorable pour affirmer ses droits. L'intervention de l'Europe, pour la contraindre à la sagesse, n'avait pas été sans dureté; mais elle l'avait sauvée d'un désastre.

III

L'union de la Bulgarie et de la Roumélie orientale avait rendu les agissements bulgares suspects à la Porte, et si, par leurs provocations, les Grecs n'avaient alors inquiété aussi la Turquie, l'hellénisme eût profité de la situation pour reconquérir en Macédoine une partie du terrain qu'il avait perdu. Mais les revendications de la Grèce irritèrent la Porte. Depuis 1885, elle s'est attachée à contrarier la propagande de la Grèce, à soutenir ses ennemis, à lui en susciter de nouveaux; et, malgré les efforts des comités helléniques, les Bulgares, les Serbes et les Roumains ont augmenté pendant ces dix dernières années leur influence en Macédoine au détriment du parti hellène.

En 1890, la Bulgarie réclamait du Sultan l'obtention de nouveaux bérats pour les districts de Samakow, Veles, Uskub et Okrida. Elle appuyait sa demande sur la nécessité où elle se trouvait de résister aux intrigues dont elle accusait les prêtres grecs. La Porte résista longtemps, mais elle

finit par satisfaire les Bulgares soutenus par l'Allemagne. Elle leur accorda successivement trois bérats, malgré les protestations du patriarcat de Constantinople attaqué dans son influence et dans ses revenus, et malgré les réclamations des Serbes qui, restés orthodoxes, préféraient encore les évêques grecs aux évêques bulgares et rappelaient à la Porte que, sous le régime des anciens patriarcats, les districts qu'elle faisait passer sous la domination de l'exarque bulgare dépendaient exclusivement de l'église serbe et de l'église grecque (1).

L'expansion du parti roumain en Macédoine atteignait en même temps et plus profondément l'hellénisme. Les Koutzo-Valaques ou Roumains de Macédoine, encore appelés Valaques noirs et Zinzares sont principalement concentrés vers Vodena, Larissa et Salonique dans l'ouest de la Macédoine, le massif de l'Olympe et la Thessalie. Quoique de race latine, comme les Daco-Valaques (2) leurs frères du nord, fortement mêlés de Grecs ils furent longtemps les fermes soutiens de l'hellénisme. Ce fut seulement en 1864 que quelques Koutzo-Valaques prirent conscience de leur individualité et fondèrent la première école roumaine à Tirnovo. En 1879 leur nombre s'était un peu accru, et ils se constituaient en une société pour le développement de la nationalité roumaine en Macédoine, mais longtemps encore, ils bornèrent là leur propagande. En 1887 seulement, à la suite d'une nouvelle insurrection crétoise qui indisposa encore davantage la Porte contre les Hellènes, le parti valaque acquit, sous la protection turque, une réelle importance. Son chef Apostolo Margariti fondait une revue destinée à répandre ses proclamations (*La Macédoine*); il intriguait auprès des puissances et inté-

(1) Cf. Mathias Ban, *Solution de la question d'Orient*, Carte des anciens patriarcats.

(2) Le mot de Valaque comme celui de Roumain paraît indiquer leur origine latine; il semble avoir la même racine que les dénominations de Welche, Wallon, par lesquelles les Germains désignent les peuples latins.

ressait à sa cause la Roumanie, l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie. Grâce à ces appuis, le parti nouveau a vite acquis de la puissance. La Roumanie le soutient; comme tous les autres peuples des Balkans, elle a ses ambitions, et elle est heureuse de voir se constituer un solide noyau roumain en Macédoine. L'Allemagne, l'Autriche secondent naturellement la Roumanie leur alliée. Elles ont avantage à combattre dans la Macédoine l'influence des Bulgares tout dévoués à la Russie. L'Autriche, en outre, ne renonce pas à ses ambitions sur Salonique; elle cherche à se créer un parti en Macédoine et elle protège tout particulièrement les Koutzo-Valaques qui, moins fervents orthodoxes que les Slaves et les Grecs, accepteraient plus volontiers le protectorat d'une puissance catholique. Le programme des Koutzo-Valaques leur assure enfin la sympathie et l'aide des Turcs. Séparés de la Roumanie par la Turquie et la Bulgarie, les Roumains de Macédoine n'espèrent pour aucun temps leur réunion à leur mère-patrie. Ce qui peut leur arriver de plus heureux est de rester sous la domination ottomane qui respecte leur nationalité. Aussi se montrent-ils fidèles sujets du Sultan. En eux, la Porte trouve des appuis contre Serbes, Bulgares, Hellènes, contre tous ceux en un mot qui, plus que les pachas, menaceraient leur indépendance. « Les peuples valaque et albanais, écrit Apostolo Margariti, considéreront l'Empire ottoman comme un tuteur et une sauvegarde, le tuteur de leur nationalité, la sauvegarde de leurs intérêts politiques, attendu que les uns et les autres étant également menacés d'être engloutis par le panhellénisme ou le panslavisme, non seulement ne feront jamais cause commune avec les Grecs, ni avec les Serbo-Bulgares, mais encore s'attacheront de la manière la plus indissoluble à l'Empire ottoman, sachant bien que leur existence nationale est étroitement liée au sort de cet Empire (1). » Durant les derniers événements

(1) *Les Grecs, les Valaques, les Albanais et l'Empire ottoman*, Bruxelles, 1886, cité dans Bérard, *La Macédoine*.

dont la Macédoine a été le théâtre, si l'on en croit des nouvelles qui n'ont pas été démenties. Apostolo Margariti, à la tête d'un corps de volontaires valaques et albanais, se joignit aux troupes régulières turques pour les seconder dans leur lutte contre les Grecs. La Porte récompense cette fidélité en soutenant les Koutzo-Valaques contre les Hellènes, en leur permettant d'ouvrir des écoles, en les appelant à occuper des postes importants dans l'administration de l'Empire; ils sont les mieux traités des chrétiens de Macédoine (1). Ces avantages amènent chaque jour au parti de nouveaux adhérents. Il fait une active propagande dont les frais sont couverts par la ligue roumaine de Bucharest et les subsides envoyés par le gouvernement roumain pour l'entretien des écoles nationales (2). Les Koutzo-Valaques ont déjà obtenu de la Porte le droit de célébrer les offices dans leur langue (3), et il est à prévoir que le jour où ils obtiendront des bérats et auront la liberté de se constituer en Église indépendante, ceux d'entre eux qui restent encore attachés à la cause grecque l'abandonneront.

Ce schisme aurait des conséquences fatales pour l'hellénisme. Non que, malgré tous leurs efforts, les Valaques soient assez nombreux pour constituer seuls un parti puissant (4), mais ils appellent à eux tous ceux qui, pour une

(1) Cf. *Livre jaune* de 1897, *conflit gréco-turc*. Dépêche du 21 avril 1897, pièce 575.

(2) La ligue roumaine de Bucharest envoie 100.000 francs par an pour les frais de propagande selon Weigand, *Die Aromunen* et Gopsevics, *Macedonien und alt Serbien*. Ce chiffre monterait à 400.000 francs par an selon Carol Stefani, *La lotta dei popoli nella peninsula balcanica, Nuova antologia*, janvier 1895. Le gouvernement roumain enverrait chaque année environ 240.000 francs pour l'entretien des écoles (Weigand) où seraient instruits environ 1.500 enfants (statistique de Burada citée par Weigand).

(3) V. A. G.; *Les Roumains de la Turquie d'Europe, Annales des sciences politiques*, janvier 1897.

(4) Des évaluations qui leur sont très favorables portent leur nombre à 149.000 répartis dans la Macédoine, l'Albanie, l'Epire et la Thessalie : mais il faut reconnaître que le nombre de ceux qui ont conservé

raison quelconque, ne sont pas enrôlés dans un des partis qui se disputent le pays. Ils leur proposent un programme qui n'est contradictoire qu'en apparence et qui convient à tous : attachement au Sultan, la Macédoine aux Macédoniens. Les Koutzo-Valaques se rapprochent ainsi de deux autres partis : le parti albanais et le parti macédonien-bulgare.

Quoique musulmans, les Albanais ne sont pas des sujets dévoués de l'Empire. Les Sultans ont longtemps acheté leur fidélité à prix d'or; mais maintenant que l'argent baisse dans les caisses de l'État et que leurs services ne sont plus aussi rémunérés qu'autrefois, ils s'accommoderaient de tout autre régime, pourvu seulement qu'il leur laissât l'absolue liberté dont ils jouissent sous le régime turc. Ils repoussent cependant les sollicitations de l'Italie (1) et quoiqu'il y ait bien des ressemblances entre Albanais et Hellènes, quoique la guerre

les mœurs et les caractères distinctifs de leur race est bien plus restreint. Sans opposer d'autres chiffres à des chiffres qui sont certainement au dessus de la vérité, on peut affirmer que les Valaques ne forment qu'une faible minorité au milieu des populations de la Macédoine.

Cf. Weigand, *Die Aromunen*. Le docteur Weigand arrive, en comptant les Roumains village par village, à un total de 149.528 dont 90.000 environ auraient conservé intacte la pureté de leur race. D'après d'autres statistiques, les Roumains de Macédoine seraient au nombre de 100.000, Apostolo Margariti, *Annales de l'Académie roumaine*, 1879-1880 ; 24.000, Petersmanns Mittheilungen ; 45.000, Picot, *Les Roumains de Macédoine* ; 800.000, Balacescu (qui fait monter le chiffre total des Roumains à 16.000.000) ; 400.000, Carol Stefani, *Nuova antologia*, 1895 ; 75.000, Pouqueville, *Voyage en Grèce*, 1821 ; 1.200.000, Nenitsescu, *Les Roumains de la Turquie d'Europe* ; 1.200.000, Bolintineanu ; 3.134.000, Bagav (en comptant ceux de Bulgarie et de Serbie) : 70.000, de Gubernatis, *Bulletin de la société géographique d'Italie*, novembre 1879.

(1) L'Italie qui redoute les progrès de l'Autriche vers l'Adriatique, (V. M. Canieri, *La questione Balcanica l'Epiro e l'Albania*, Venise, 1880) désirerait par contre s'étendre sur les côtes d'Albanie. Des agents cherchent à gagner les Albanais catholiques, mais ceux-ci paraissent prêter une oreille plus attentive aux promesses de l'Autriche. — Voir Carol Stefani, *La Lotta dei popoli nella peninsula Balcanica*. *Nuova antologia*, février 1895 et l'*Albania* nos de février et mars 1897.

de l'indépendance hellénique ait pris naissance en Albanie, que plusieurs de ses héros fussent albanais (1). ils refusent également de se rallier à l'hellénisme. Ils se rapprochent au contraire des Koutzo-Valaques; ils ont mêmes vues, mêmes désirs, mêmes sympathies et probablement ils auront même destinée.

Ils sont en ce moment d'accord pour manifester leurs bons sentiments à l'Autriche et à la Turquie. Rien ne paraît devoir rompre cette entente. Il est au contraire probable que l'union entre Valaques et Albanais ne fera que se resserrer, et qu'ils s'accorderont, soit pour consolider l'autorité du Sultan, soit pour se donner à l'Autriche, ou encore et surtout pour se constituer en État autonome; les trois solutions qui actuellement leur sourient le plus.

C'est une idée qui fait de plus en plus de progrès en Macédoine et dans toute la Péninsule des Balkans, que former dans la Turquie d'Europe un État nouveau serait résoudre de la meilleure façon la question macédonienne. Des Slaves, des Hellènes macédoniens, fatigués des conflits et de la lutte des races, souhaitent de conquérir leur liberté, sans devenir pour cela Serbes, Hellènes, ni Bulgares; car ils ne voient pas la nécessité, en quittant un ancien maître, d'en prendre un nouveau. Pourquoi n'y aurait-il pas un État macédonien? L'excessive confusion même des races assurerait son unité; et il arriverait plus facilement à la cohésion que si deux ou trois partis seulement devaient s'y disputer le pouvoir. Placé au milieu de la Péninsule des Balkans, il serait le trait d'union entre les petits États déjà constitués; sa naissance ferait disparaître toutes les compétitions qui les séparent aujourd'hui en supprimant l'objet de leurs ambitions; il deviendrait tout naturellement le centre d'une confédération balkanique.

L'idée a souri à quelques hommes politiques; la Serbie, la Bulgarie, la Grèce ne lui sont pas absolument défavo-

(1) Entre autres, Marco Botzaris et Miaoulis, Karaiskaki, Boulgaris, etc. V. Wassa Effendi, *La vérité sur l'Albanie*. Paris, 1879.

rables (1). Mais cette solution qui satisferait les intérêts des puissances occidentales, en ne rompant ni l'équilibre dans les Balkans, ni l'équilibre européen, ne saurait, pour la même raison, plaire à l'Autriche et à la Russie qui convoitent la Macédoine pour elles-mêmes ou pour leurs clients. Selon les moments, elle est également repoussée par ceux des petits États des Balkans qui croient à la possibilité de s'emparer un jour de la plus grosse portion de la proie à partager. Pour la Porte, elle ne peut que combattre un projet qui serait sa ruine. Quoique sage, cette solution lèse donc trop d'intérêts pour avoir d'ici longtemps chance d'être adoptée, et le développement du parti autonomiste en Macédoine rend seulement l'avenir de cette province encore plus incertain.

Cette incertitude, l'impossibilité où est chacun de prévoir en quelles mains le sort fera tomber la proie que tous convoitent, ont éprouvé rudement la patience des petits peuples, qui depuis qu'ils existent attendent la mort de la Turquie pour se partager sa succession, et surtout la patience de la Grèce. La Bulgarie peut attendre, elle espère. Les Serbes, les Roumains se résignent à l'échec probable d'ambitions qui n'eurent jamais grande chance de se réaliser, mais les Grecs, qui crurent un moment que toute la Macédoine leur appartiendrait et qui en sont chassés chaque jour davantage, supportent plus difficilement l'inquiétude de l'attente. C'est leur impatience qui les a poussés en 1885 à tenter de sauver par un coup de force leurs derniers espoirs ; cette même impatience leur a conseillé depuis, de porter ailleurs leurs ambitions. En dédommagement de ce qu'ils perdaient en Macédoine, ils cherchèrent du moins à préparer le triomphe immédiat de l'hellénisme, là où il n'avait pas à craindre de concurrents. Le peuple et les comités secrets, sinon le gouvernement plus conscient des dangers d'une pareille aventure, cherchèrent à

(1) V. *Livre jaune, Conflit gréco-turc*, pièce 495.

agiter la Crète, à la pousser à la révolte qui devait l'arracher à la domination turque. Le gouvernement grec à son tour n'a pas craint les conséquences d'un conflit qu'il aurait redouté davantage s'il eût attendu du temps et de la patience quelques bénéfices. et il s'est plus facilement laissé entraîner par le mouvement populaire.

IV

La position de la Crète, l'importance stratégique et commerciale qu'elle acquerrait aux mains des Grecs, sa proximité de la péninsule de Morée, en font une dépendance géographique naturelle du royaume hellénique; elle est peuplée de descendants des anciens Pélasges; toujours ils ont désiré se réunir à leurs frères du continent et souvent ils l'ont tenté. Depuis qu'ils ont conquis leur indépendance, les Grecs nourrissent le même désir; les puissances leur ont souvent reconnu des droits éventuels sur la Crète et c'est une idée admise par beaucoup. qu'en cas de partage de l'Empire ottoman elle devrait leur revenir. Autant de raisons qui ont poussé les Grecs à faire de la Crète l'objet principal de leurs ambitions et à seconder les efforts des Crétois chaque fois que, poussés à bout par les excès de la domination turque. ils ont tenté de s'émanciper.

Au lendemain du traité de Berlin, l'Angleterre avait obtenu du Sultan qu'il augmentât les avantages reconnus aux Crétois par le firman de 1868. Le pacte de Halepa, passé par ses bons offices, le 30 octobre 1878, entre la Porte et les insurgés. accordait à ces derniers de sérieuses satisfactions.

Il étendait considérablement les attributions de l'assemblée générale crétoise en lui donnant le droit d'élaborer les lois nouvelles et de modifier les règlements en vigueur avec l'approbation de la Porte (1); il augmentait le nombre

(1) Firman de 1868 (art. 12), pacte de Halepa, art. 4. Voir *Livre jaune* de 1897 sur les affaires de Crète, pages 1 à 9.

des caïmacans (sous-gouverneurs) chrétiens (art. 5); il donnait la préférence aux indigènes pour l'entrée dans les fonctions publiques (art. 10), et dans la gendarmerie de l'île (art. 12); il déchargeait l'île de quelques impôts et lui abandonnait la moitié de l'excédent total des revenus en cas de bénéfice, et la moitié du revenu des douanes dans le cas où les recettes ne couvriraient pas les dépenses (art. 13).

Ces concessions, et surtout l'administration bienveillante et éclairée de leur nouveau gouverneur, Photiadès bey, satisfirent les Crétois. Ils n'oubliaient pourtant pas qu'ils avaient voulu la liberté. Lorsqu'en 1880 les représentants des puissances, réunis en conférence à Constantinople, se demandèrent s'ils ne régleraient pas les contestations de frontière entre la Turquie et la Grèce en réunissant la Crète au royaume hellénique, les Candiotes chrétiens firent parvenir leurs vœux à la conférence, et la prièrent de prononcer l'annexion (1). Mais ils ne faisaient qu'exprimer un désir, ils se résignèrent lorsqu'ils le virent repoussé et ils restèrent soumis comme devant à l'autorité du Sultan,

L'agitation de la Grèce en 1885 réveilla plus complètement leurs anciennes espérances. Conseillés par les agents des comités helléniques et même par le représentant du gouvernement grec à la Canée (2), persuadés que l'occasion était favorable et que l'heure du triomphe définitif de l'hellénisme allait enfin sonner, ils manifestèrent énergiquement leur volonté d'être réunis à la Grèce. « Les grandes « puissances, lisons-nous dans un memorandum du 21 dé- « cembre 1885, signé de toutes les notabilités chrétiennes de

(1) Deuxième *Livre jaune* sur les affaires de Grèce en 1880, page 50, n° 56; et dépêche du 26 mars 1881, page 52, n° 59.

(2) *Livre jaune* de 1885, dépêche du 18 avril 1886 (n° 586) et du 21 avril 1886 (n° 599). Le gouvernement ottoman se vit dans l'obligation d'expulser le vice-consul grec à la Canée qui poussait les Crétois à la révolte. V. *Archives diplomatiques*, 1886, tome XVII, pages 110 et 228.

« l'île et communiqué aux ambassadeurs des gouvernements « européens à Constantinople, les grandes puissances ont re- « connu, à plusieurs reprises, les droits du peuple crétois à « l'émancipation et à l'union avec la Grèce indépendante. « Par là elles lui ont donné des titres à faire valoir ces droits, « lorsque les circonstances seraient favorables. Ces circons- « tances se présentent évidemment en ce moment, où est « soulevée la question de l'union de la Roumélie orientale « avec la Bulgarie. Les grandes puissances feraient une « œuvre de justice et en même temps d'humanité en saisis- « sant cette occasion pour résoudre aussi la question cré- « toise et pour couronner les vœux exprimés tant de fois par « ce peuple et scellés de son sang (1) »... « Si cette question, « ajoutent-ils, restait encore pendante, la conséquence ne « serait autre que le renouvellement de la lutte contre la « domination ottomane à la première occasion, des collisions « sanglantes et désastreuses qui depuis si longtemps ont dé- « montré l'impossibilité pour le peuple crétois de se plier au « joug ottoman ». Des réunions populaires avaient en même temps lieu dans la plupart des communes et partout l'union à la Grèce était votée. Mais l'intervention de l'Europe, puis l'échec complet de la Grèce, anéantirent chez les Crétois toute velléité de résistance et ils retournèrent sans trop murmurer sous la domination de la Porte.

Les désirs d'indépendance avaient cependant été ranimés par ces espoirs d'un moment, les Crétois déçus se re- trouvaient moins dociles, plus sensibles aux défauts de l'administration ottomane, plus accessibles au méconten- tement. Quelque douce que fût la situation dont ils jouis- saient en comparaison de celle des autres sujets de l'Empire, il leur restait bien des motifs de plainte. Ils souffraient des maux qui n'épargnent personne en Turquie, indo-

(1) *Archives diplomatiques*, 1886, page 119. Voir aussi lettre d'un groupe de Crétois au *Times* (*Times*, 4 janvier 1886) où ils rappellent qu'ils ont combattu côte à côte avec la Grèce dans la grande guerre de l'indépendance et affirment qu'ils sont prêts à recommencer.

lence, inertie et vénalité des fonctionnaires, gaspillage des fonds publics et manque d'argent pour tous les besoins de première nécessité. En 1887, une première explosion de mécontentement suivie de quelques troubles fut apaisée par de nouvelles concessions de la Porte ; mais le parti libéral crétois, partisan de l'annexion à la Grèce, ne les jugea pas suffisantes, et il profita en 1889 de ce que le mécontentement croissant dans l'île lui avait assuré la majorité aux élections de l'assemblée annuelle, pour réclamer de la Porte de nouvelles concessions. La situation s'annonça vite grave ; la discorde éclatait entre le parti chrétien libéral et le parti conservateur moins violemment hostile à la Turquie (1) ; les relations de l'assemblée générale et de la Porte se tendaient rapidement et aboutissaient à une rupture que Crétois et Turcs désiraient également.

S'ils avaient cru à l'abandon de l'Europe, les Crétois auraient peut-être eu la sagesse de ne pas s'exposer à perdre les privilèges qu'ils avaient déjà obtenus dans une insurrection dont le résultat était au moins douteux ; mais ils avaient compté sur l'appui de l'Allemagne et de l'Angleterre ; peut-être même avaient-ils reçu des encouragements directs du cabinet de Saint-James.

L'Angleterre convoite la Crète ; de là, elle commanderait à la fois les côtes de la Grèce, de l'Afrique et de l'Asie Mineure, et elle affermirait dans la Méditerranée la prédominance que lui assure déjà la possession de Malte et de Gibraltar. Depuis la guerre de l'indépendance hellénique, elle s'est toujours efforcée d'encourager les Crétois dans leurs désirs d'indépendance et toujours elle leur a promis son appui, afin de se concilier leurs sympathies et de les

(1) Dans cette île, peuplée à peine comme un département français, il y a un gouverneur, deux secrétaires généraux, quatre préfets avec autant d'adjoints, quatorze sous-préfets avec vingt-quatre adjoints; vingt-quatre conseillers de préfecture, une cour d'appel, cinq tribunaux, vingt-cinq justices de paix, soit 445.000 francs pour les frais de l'administration, 400.000 pour ceux de la gendarmerie. *Livre bleu. Turquie*, nº 2. 1889, pages 36, 47 et 48.

amener à accepter le protectorat britannique. Elle s'est toujours, par contre, opposée à l'union désirée par les Crétois et par la Grèce, car cette union eût été la ruine de ses espérances ; et chaque fois qu'une insurrection, qu'elle avait peut-être encouragée à ses débuts, semblait avoir quelque chance d'aboutir à l'annexion de la Crète au royaume hellénique, l'Angleterre intervenait et mettait son veto. « Si la Turquie, écrivait en 1878 le *Blackwood magazine*, tombe en morceaux, l'Angleterre doit, par rapport à la Crète comme par rapport à l'Égypte, user de sa puissance navale, pour empêcher l'île de tomber en d'autres mains que les siennes (1) ». L'Angleterre offrait en même temps aux Crétois son protectorat (2) ; et ce ne fut qu'après s'être convaincue de leur résistance qu'elle se résigna à demander à la Turquie Chypre et non la Crète. Cet échec ne la découragea pas un instant ; elle n'abandonna pas ses plans, ne désespéra pas d'annexer à elle les Crétois, et, peu de jours après le traité de Berlin, elle obtenait pour eux, de la Turquie, la signature du pacte de Halepa. L'occupation de l'Égypte redoubla ses convoitises. Déjà maîtresse de l'Égypte, de Chypre, de Malte, de Gibraltar, elle dut plus ardemment désirer une conquête nouvelle qui de la Méditerranée ferait un véritable lac anglais. Divers indices permettent de conjecturer que ces ambitions ne furent pas étrangères à la conduite du gouvernement anglais en 1889. Il n'encouragea pas directement le mouvement insurrectionnel, mais il ne paraît pas qu'il ait rien fait pour empêcher quelques-uns de ses nationaux de travailler à soulever le pays (3), ni pour désabuser les Crétois qui, trompés par la sympathie de la presse britannique, formaient de fausses espérances.

(1) Cf. Deloncle. *La question crétoise*. Correspondant. *Les Anglais dans la Méditerranée. Chypre ou la Crète ?* 10 avril 1895.

(2) *Livre bleu. Turquie*, n° 3. 1879. Dépêche du consul anglais à la Canée du 17 février 1878 sur les dispositions des Crétois à accepter le protectorat britannique.

(3) Les périodiques de 1889 sont presque unanimes à affirmer l'action

La Crète comptait également sur l'appui de l'Allemagne. Le prince héritier de Grèce était sur le point d'épouser une princesse allemande et le bruit courait que l'empereur Guillaume, sollicité par la Grèce, devait demander au Sultan d'abandonner ses droits sur la Crète, afin de la donner en cadeau de noce aux jeunes époux. Cet espoir, les encouragements venus du cabinet d'Athènes qui envoyait une circulaire aux grandes puissances pour leur demander l'union (1), une manifestation sympathique du chef du gouvernement anglais (2) firent tomber les dernières hésitations des Crétois. A ses précédentes réclamations, l'assemblée nationale crétoise en ajouta de nouvelles (3), elle somma la Porte d'y faire droit, et, sur le refus du Sultan, elle rompit toute relation avec le gouvernement ottoman et fit appel à la Grèce (4).

de l'Angleterre. Voir notamment : Le journal des *Débats* du 25 juillet et 2 août 1889, lettre de Crète, à propos des agissements de M. Stillmann, correspondant du *Times*. Voir aussi : Lavisse, 1889, *La vie politique à l'étranger*. Les publications inspirées par les derniers événements rejettent au contraire presque toutes sur la Turquie la responsabilité de l'insurrection. Cf. Streit, *La question crétoise* ; Philarétos, *Les insurrections de Crète* ; Arnaud Jeanti, *La Crète et la question crétoise* ; Mariani, *Nel regno di Minosse* ; Ypsiloritis, *The situation in Crete*. Contra. Deloncle, *La question crétoise*.

(1) *Livre bleu*, 1889, Turquie, deux dépêches du 8 juillet 1889, p. 50, conversation avec M. Tricoupis.

(2) Le 4 juillet 1889 lord Salisbury prononçait un discours où il avançait que « la Crète devait en fin de compte échapper à la Turquie ». Ces paroles firent sensation en Crète et à Constantinople. La Porte inquiète demanda au gouvernement anglais des explications. Un second discours de lord Salisbury du 31 juillet expliqua et atténua le premier, mais l'effet en Crète était déjà produit. *Archives diplomatiques*, 1889.

(3) Les Crétois réclamaient : 1° Un gouverneur général chrétien nommé pour cinq ans avec l'assentiment des puissances ; 2° L'indépendance économique de l'île ; 3° La proportion entre le nombre des fonctionnaires chrétiens et musulmans et le chiffre des deux classes de la population ; 4° La concentration des troupes turques dans les forteresses et la réduction de l'effectif à 4.000 hommes ; 5° L'admission d'officiers européens dans la gendarmerie ; 6° La liberté de la presse.

(4) *Livre bleu*, *Turquie*, 2, 1889. Dépêche, n° 127. Appel de la Crète à la nation grecque. Avant que l'insurrection se fût ouvertement

La Porte n'avait pas essayé de prévenir cette révolte. Les principaux conseillers du Sultan se repentaient d'avoir, depuis le traité de Berlin, accordé aux Crétois trop de faveurs, de leur avoir laissé une liberté dont ils ne profitaient que pour tenter d'arracher à leur souverain des concessions nouvelles. Une insurrection était la bienvenue; elle servirait de prétexte pour mater des sujets rebelles et pour leur retirer les privilèges que dans un accès de libéralisme le Sultan leur avait imprudemment accordés.

Le gouvernement grec avait été, tout d'abord, peu disposé à intervenir en faveur de la Crète ; mais l'opinion publique, agitée par l'arrivée de réfugiés crétois et par le spectacle de leur misère, ne lui permit pas longtemps de se désintéresser du conflit. Le 7 août 1889 le cabinet d'Athènes faisait parvenir une circulaire aux puissances (1) pour leur demander leur médiation entre la Crète et la Turquie, et pour leur exposer que si la situation des Candiotes n'était pas améliorée la Grèce se verrait forcée d'intervenir.

Dès que la Porte eut connaissance de l'envoi de la note grecque, elle communiqua à son tour ses intentions aux puissances (2). Elle savait que l'intervention de la Grèce avait été partout blâmée, que l'Italie (3), l'Allemagne (4), puis l'Angleterre et l'Autriche (5), bientôt suivies de la Russie (6) et de la France (7) avaient d'un avis unanime désapprouvé l'initiative du cabinet d'Athènes, comme

déclarée, elle existait déjà de fait et partout, et dans l'intérieur de l'île il y avait des engagements entre les Crétois et les troupes turques chargées d'assurer le recouvrement des impôts. V. *Journal des Débats* du 10 juillet 1889.

(1) *Livre bleu. Turquie*, II, 1889, pièce 143.

(2) *Livre bleu*, note du 12 août, pièce 165.

(3) *Livre bleu*, pièces 148 et 161.

(4) L'Allemagne manifesta très vivement sa désapprobation. V. *Journal des Débats*, 13 août 1889, *Livre bleu*, pièce 156.

(5) *Livre bleu*, pièce 159.

(6) *Livre bleu*, pièce 162.

(7) *Livre bleu*, pièces 175 et 178.

contraire au principe de l'intégrité de l'Empire ottoman et à la souveraineté du Sultan. Assurée de l'approbation de l'Europe, elle censura à son tour les actes du gouvernement grec ; elle les présenta comme « un encouragement malsain à la révolte », et elle informa les puissances que la conduite des Crétois la mettait dans l'obligation de sévir et d'envoyer dans l'île un nouveau gouverneur « à l'effet d'y établir l'état de siège et d'y instituer des cours martiales ». Les puissances ne trouvèrent rien à objecter à cette résolution et, libre d'agir, la Turquie en profita pour réprimer l'insurrection avec vigueur. Le nouveau gouverneur. Chakir Pacha, investi de la toute-puissance militaire et civile, débarqua en Crète à la tête de 40.000 hommes. Écrasés par des forces supérieures, chassés de district en district, traqués dans leurs montagnes, les insurgés durent, au bout de six semaines de résistance, déposer les armes. La première répression fut sanglante ; les irréguliers turcs, des Albanais pour la plupart, pillaient, brûlaient et tuaient. D'abord l'Europe laissa faire, mais, quand le calme fut un peu rétabli et lorsqu'il s'agit d'organiser à nouveau dans l'île un gouvernement régulier, elle intervint auprès de la Porte pour lui recommander de ne pas abuser de sa victoire, de ne pas priver les Crétois de toutes leurs anciennes libertés et pour lui conseiller de les faire bénéficier d'une large amnistie.

Le 1er décembre 1889, le gouvernement ottoman promulguait un firman (1) qui enlevait aux Crétois une forte part des privilèges dont ils avaient jusqu'alors joui. Il tirait prétexte des « luttes intestines, des rivalités politiques, de la déplorable administration des finances de l'île, pour procéder à quelques modifications ayant pour but d'améliorer l'ordre public et l'état économique, de consolider la tranquillité et de développer la richesse et le bien-être du pays ». Dans ce but, le firman restreint considérablement les pou-

(1) *Livre jaune*, sur les affaires de Crète de 1897, page 10.

voirs de l'assemblée générale et augmente ceux du gouverneur nommé par la Porte (1). Le service du gouverneur n'aura plus de durée déterminée ; dans le choix des employés, on préférera ceux qui possèdent le turc : le nombre des députés de l'assemblée générale est réduit à 57, dont 35 seront chrétiens et 22 musulmans ; ils ne seront plus nommés par le suffrage universel, mais désignés par des électeurs choisis dans chaque commune. Le firman accorde au gouverneur le droit de rejeter les propositions soumises aux délibérations de l'assemblée sur les questions échappant à sa compétence. Il réorganise le recrutement du corps de gendarmerie, supprime le droit de préférence accordé aux indigènes dans le choix des gendarmes et y admet des habitants des autres provinces de l'Empire. Il soumet à la sanction du ministère de la justice l'élection des juges et réserve au gouvernement ottoman la nomination des présidents des tribunaux et des procureurs. Dans toutes ses dispositions, il remet les Crétois sous l'autorité plus directe de la Porte.

La manière dont le nouveau firman fut appliqué n'était pas propre à calmer les colères et les rancunes que sa promulgation avait suscitées. Le gouvernement ottoman était libre d'abuser de son pouvoir sans craindre une révolte. Affaiblis, décimés, abattus par leur défaite, les Crétois avaient besoin de temps pour perdre le souvenir de la répression et retrouver leurs audaces. De 1889 à 1894, les impôts furent perçus avec rigueur ; l'assemblée générale ne fut pas convoquée une seule fois, la Porte ne nomma pas un seul gouverneur chrétien, et la prépondérance dans l'île appartint sans conteste aux musulmans.

Les Crétois affaiblis mais non découragés par l'insuccès de la révolte de 1889, n'attendaient cependant qu'une occasion favorable pour se soulever à nouveau. Lorsque les massacres d'Asie Mineure agitèrent tout l'Empire otto-

(1) *Livre jaune*, sur les affaires de Crète, 1897 (art. I).

man, qu'entre chrétiens et musulmans l'antagonisme partout s'accrut, les Crétois gagnés par l'irritation générale crurent l'occasion bonne pour obtenir de la Porte des réformes. Ils voulurent profiter de ce que les puissances s'occupaient du sort de l'Arménie pour attirer leur attention. Ils réclamèrent la réforme des impôts, ils revendiquèrent l'exercice du droit confié à l'assemblée générale de régler le budget de l'île, et prièrent le Sultan de mettre fin, par l'envoi d'un gouverneur général chrétien, au régime provisoire qu'ils supportaient depuis 1889 (1).

Déjà aux prises avec les puissances, le Sultan ne voulait pas de nouveaux conflits qui auraient accru les difficultés de sa situation ; il se décida à faire en partie droit aux demandes des Crétois, il envoya un gouverneur chrétien dans l'île. Mais satisfaire les chrétiens, c'était mécontenter les musulmans. Ceux-ci ne voulaient pas perdre la suprématie que depuis 1889 ils avaient reconquise : à leur tour ils protestèrent et, afin d'appuyer leurs paroles par des actes, ils massacrèrent quelques chrétiens (2). Naturellement l'irritation de la population chrétienne augmenta. Ce que les Crétois avaient demandé tout d'abord ne leur suffisait plus, ils réclamèrent le retour au pacte de Halépa et tous leurs anciens privilèges (3).

A ces réclamations, la Porte ne répondit que par des envois de troupes. Si elles avaient mis l'ordre dans le pays et l'avaient soumis à une discipline sévère, la révolte eût pu encore être évitée, mais la présence des détachements turcs ne fit que surexciter les musulmans et qu'irriter les chrétiens. La Porte n'avait d'abord envoyé que quelques faibles renforts. Aux prises avec les insurgés, les Turcs furent partout battus. L'audace des vainqueurs s'en accrut, travaillés d'ailleurs par les excitations du comité insurrec-

(1) *Livre jaune*, 1897. *Affaires de Crète*, page 13.
(2) *Livre jaune*, 1897, page 20.
(3) Saturday review, 30 mai et 1er août 1896 : *The crisis in Crete*.

tionnel crétois et des comités d'Athènes (1), ils en vinrent à la révolte ouverte. Ils se soulevèrent en grand nombre et livrèrent de violents combats aux troupes ottomanes (2). Des renforts venus de Constantinople, assurèrent vite le dessus aux troupes turques ; mais elles se signalèrent par de tels actes de cruauté, leur répression fut si inhumaine, leur présence devint le prétexte de tels excès de la part de la population musulmane (3) que, loin de se calmer, l'insurrection s'étendit et qu'à la fin du mois de juin 1896, elle menaçait de gagner toute l'île (4).

Le gouvernement hellénique prenait en même temps une attitude menaçante. Dès le commencement de l'insurrection, il avait laissé entendre aux puissances qu'il ne permettrait pas à la Turquie d'écraser la Crète et que, sous la pression du sentiment populaire, il se verrait forcé d'intervenir (5). Il n'avait cessé depuis de protester contre

(1) *Livre jaune*, page 44, n° 50. Les causes des troubles sont : 1° Le mécontentement qui existe dans le pays depuis la promulgation du dernier firman de 1889 et la suppression d'une partie des privilèges crétois ; 2° le mécontentement provoqué dernièrement par la nomination d'un vali musulman ; 3° l'état de désorganisation administrative et d'anarchie dans lequel se trouve le pays depuis plusieurs mois ; 4° la détresse financière administrative et la misère de la population des campagnes ; 5° l'existence d'un comité insurrectionnel qui cherche à fomenter les troubles ; 6° l'incurie et l'imprudence des autorités militaires qui ont exposé l'armée à subir plusieurs échecs ; 7° les excitations continuelles du comité d'Athènes ; 8° le mécontentement de la population musulmane qui veut le remplacement de Turkhan Pacha par un Vali militaire et la proclamation de la loi martiale dans le pays : 9° enfin les assassinats journaliers entre chrétiens et musulmans, qui risquent de provoquer la séparation des deux éléments, la rentrée des musulmans dans les forteresses et le départ des chrétiens pour la montagne.

Si donc le printemps de 1896 voit éclore une insurrection dans l'île de Crète, il faudra en rechercher la cause dans ces raisons (dép. du consul de France).

(2) Blocus de Vamos par les insurgés et délivrance par les troupes ottomanes.

(3) *Livre jaune*, page 73, n° 112.

(4) *Livre jaune*, page 76, n° 115.

(5) *Livre jaune*, page 27, n° 27. Dépêche de M. Bourée, ministre de France à Athènes, à M. Berthelot, ministre des affaires étrangères.

la conduite de la Turquie (1), et d'appuyer auprès des puissances les demandes des insurgés (2); il avait laissé les comités insurrectionnels soutenir les Crétois par des envois permanents d'armes et d'argent (3). Il était à craindre qu'entraîné par l'opinion publique, confiant peut-être en l'appui de l'Angleterre (4), il ne se décidât à une guerre qui eût compromis la paix de l'Europe.

Pour éviter ce danger, pour faire cesser des troubles qui entretenaient en Orient une situation pleine de périls, les puissances intervinrent. Dès le début de la crise, leurs consuls en Crète avaient cherché à apaiser l'irritation des insurgés et à calmer le mécontentement des représentants du gouvernement ottoman. Lorsque, malgré leurs efforts, l'insurrection eut pris un caractère de réelle gravité, les puissances jugèrent nécessaire de s'adresser au Sultan et de le presser d'accéder aux justes demandes des insurgés crétois (5). Elles conseillaient en même temps au

« Au cours d'une visite à bord d'un cuirassé autrichien, le roi vient de me dire, devant des personnes qui l'ont certainement entendu : « Vous savez que les Turcs envoient décidément cinq bataillons en Crète. C'est évidemment pour ne pas rester sur leur dernier échec et renouveler leurs agressions. Si les choses prennent cette tournure, je vous déclare que je ne pourrai plus répondre de rien ici et que les événements suivront leur cours ». Sa Majesté a tenu un langage analogue presque aussitôt après à mon collègue de Russie », 21 déc. 1895.

(1) *Livre jaune*, page 43, n° 48 ; page 45, n° 52 ; page 46, n° 54.

(2) *Livre jaune*, p. 67, n° 100.

(3) Voir Streit, *La question crétoise. Revue générale de droit international public* citant l'*Asty* du 5 mai. *Livre jaune*, 1896, page 68, n° 73 ; page 145, n° 238 ; page 159, n° 251 ; page 186, n° 312.

(4) Lavisse, *Notre politique orientale. Revue de Paris*, 15 juin 1897.

(5) *Livre jaune*, page 71, n° 108 ; page 73, nos 112 et 114. Première action isolée de la France, page 87, n° 134 ; p. 88, n° 135, etc. De l'Autriche, page 86, n° 182. Etablissement de l'accord, page 88, n° 135 ; page 89, n° 138 ; page 140, n° 90. Remise de la note, page 91, n° 43. Les ambassadeurs conseillent à la Porte les mesures suivantes : 1° nomination d'un Gouverneur général chrétien ; 2° remise en vigueur du règlement de 1878 en exécution de l'acte de Halépa ; 3° convocation de l'Assemblée générale ; 4° amnistie générale. Nouvelle insistance, page 98, n° 160.

cabinet d'Athènes plus de prudence et de modération (1). Le Sultan se rendit aux représentations des puissances avec une promptitude surprenante, mais il promit les réformes et ne les exécuta pas. Il avait bien consenti à nommer un gouverneur général chrétien, mais « il s'était empressé de lui ôter toute autorité et tout prestige en donnant le titre de maréchal au commandant militaire (2). » Il retirait d'une main ce qu'il donnait de l'autre. Les mois cependant passaient et augmentaient les exigences des Crétois, plus intraitables à mesure qu'ils se croyaient plus sûrs de l'appui de l'Europe. Seule une action directe des puissances, exercée pour ou contre les insurgés, pouvait résoudre le conflit. Elles se demandèrent un moment si elles ne tenteraient pas de réduire l'insurrection en établissant, conformément aux demandes de la Porte, un blocus pacifique, sur les côtes de l'île (3), blocus qui eût eu pour objet d'empêcher l'entrée en Crète des secours d'hommes et d'argent qui partaient de Grèce; mais elles abandonnèrent vite ce projet qui eût trop favorisé la Porte et lui eût permis d'étouffer l'insurrection sans accorder aucune des réformes que l'Europe jugeait nécessaires.

La Turquie cependant, entravée dans son action par la surveillance des puissances, impuissante à réprimer la révolte, désirait aussi la fin du conflit; elle déclara aux puissances qu'elle accepterait « leurs bons offices pour terminer cette question sur une base qui, tout en donnant satisfaction au peuple crétois, sauvegarderait ses droits souverains » (4). Les envoyés crétois, consultés, acceptèrent l'arbitrage des puissances. La solution du conflit était

(1) *Livre jaune*, page 103, n° 169; page 110, n° 178; page 133, n° 221; page 150, n° 243.

(2) *Livre jaune*, page 128, n° 214.

(3) « D'accord et conjointement avec la Porte et avec la coopération effective de toutes les puissances. » *Livre jaune*, page 160, n° 263.

(4) *Livre jaune*, page 200, n° 336.

trouvée. Les ambassadeurs élaborèrent un projet de réformes inspiré par les revendications des insurgés et le remirent à la Porte qui, le 26 août 1896, déclara lui donner son approbation (1). Ce règlement ne satisfaisait pas à tous les vœux de la Crète ; mais, devant la volonté de l'Europe, toute résistance devenait inutile. Conseillés par la Grèce, les Crétois se décidèrent, le 4 septembre 1896, à accepter la nouvelle constitution (2).

« Les puissances s'assureront de l'exécution de toutes ces dispositions », tel était le dernier article de la charte accordée aux Crétois : il leur assurait une protection spéciale de l'Europe qui s'engageait à veiller à l'exécution des promesses faites par le Sultan. Si les puissances elles-mêmes avaient tenu leur promesse, si elles avaient su contraindre la Porte à remplir ses engagements, la Crète aurait bénéficié d'une situation privilégiée, analogue à celle dont avait joui, de 1878 à 1885, la Roumélie orientale ; l'agitation se serait peu à peu calmée et les Crétois se seraient, au moins pour un temps, contentés des larges privilèges qui leur étaient accordés. Mais, quoique des expériences sans cesse répétées, et à ce moment même leurs tentatives infructueuses pour améliorer la situation lamentable de l'Asie Mineure, eussent dû éclairer les puissances sur la nécessité d'une pression non seulement énergique mais continue sur la Porte, elles ne surent pas conserver l'entente qui seule assure quelque efficacité à leur action en Orient, et comme toujours, après avoir, par un effort momentané,

(1) *Livre jaune*, page 203, n° 343. V. Texte du projet *Livre jaune*, page 208. Ses principales dispositions sont les suivantes : 1° Le gouverneur général de Crète sera chrétien et nommé pour cinq ans par le sultan avec l'assentiment des puissances ; 5° les fonctions publiques seront attribuées pour les deux tiers aux chrétiens et pour un tiers aux musulmans ; 6° Les élections à l'assemblée générale et les sessions de cette assemblée auront lieu tous les deux ans ; 8° § 1 Les dispositions du firman de 1887 accordant à la Crète la moitié du revenu des douanes de l'île seront remises en vigueur ; 14° les puissances s'assureront de l'exécution de toutes ces dispositions.

(2) *Livre jaune*, page 223, n° 378.

obtenu de la Turquie quelques promesses, elles ne parvinrent pas à lui en imposer l'exécution.

La Porte avait joué son éternel jeu de faux-fuyants et de fourberies, elle avait promis mais elle ne voulait pas tenir. Elle sut par ses intrigues, trop souvent favorisées par le désaccord et les rivalités qui se produisirent au sein des commissions européennes chargées de la réorganisation de la justice et de la gendarmerie (1), entraver l'œuvre de réformes et perpétuer l'état de troubles à l'intérieur de l'île. Elle surexcitait à dessein le mécontentement des musulmans (2) et cherchait à rallumer la colère mal éteinte des chrétiens. Elle envoyait en Crète, auprès du gouverneur chrétien un commandant militaire musulman (3), Saadeddin Pacha, qui surveillait chacun de ses actes, annihilait son action, devenait le véritable gouverneur de l'île, s'opposait à l'exécution des réformes « et violait de propos délibéré la constitution (4) ». Sur les injonctions des puissances (5), Saadeddin Pacha fut rappelé, mais les agents de la Porte n'en continuèrent pas moins à travailler la population musulmane (6).

L'agitation chez les chrétiens n'avait pas eu le temps de se calmer; ils étaient exaspérés par les retards et la mau-

(1) *Temps*, 5 février 1897.

(2) V. plaintes des musulmans. *Un coup d'œil aux événements crétois*, brochure publiée par l'Alliance philanthropique musulmane de Crète. Paris 1897.

(3) *Livre jaune*, page 281, n° 461.

(4) V. Lavisse. *Notre politique orientale. Livre bleu, Turquie*, et Streit, *La question crétoise. Revue générale de droit international public*, août 1897 (retards apportés à l'exécution des réformes, abolition des garanties judiciaires stipulées par l'arrangement de 1896).

(5) « Les ordres formels donnés à Saadeddin Pacha, disaient les ambassadeurs dans une note à la Porte, prouvent qu'elle a fait une nouvelle tentative pour fausser dans son principe l'application du règlement crétois et qu'elle viole de propos délibéré une de ses plus importantes prescriptions. » *Livre bleu, Turquie*, n° 8, page 120.

(6) Voir dépêche du consul de France à la Canée du 15 janvier 1897, *Livre jaune*, page 321, n° 511. « On doit, dit-il, escompter sans doute en haut lieu la possibilité de nouveaux désordres comme un moyen d'empêcher la mise en application des réformes. »

vaise volonté évidente de la Porte : les agents des comités grecs les poussaient à reprendre les armes. Des meurtres de musulmans par les chrétiens, de chrétiens par les musulmans entretenaient encore la surexcitation ; « le pays était dans un état de nervosité indicible (1) », il eût suffi d'un accident, d'un malentendu, d'une panique pour jeter les deux partis l'un sur l'autre.

Pendant le mois de janvier 1897, les consuls s'inquiétaient de l'émigration des musulmans dans les villes, et y soupçonnaient l'exécution d'un plan prémédité. Ils ne se trompaient pas ; les musulmans se préparaient à la lutte. Lorsqu'ils furent prêts, ils ouvrirent les hostilités. Ils prirent prétexte de rixes dans la ville de Candie pour courir aux armes avec l'approbation des autorités (2), et, le 4 février 1897, malgré la présence de deux navires de guerre français et anglais envoyés pour rétablir l'ordre, à la suite d'une nouvelle rixe dans les rues de la Canée, ils se ruaient sur les chrétiens. Trois jours après, la Canée était en feu, l'agitation avait gagné les provinces voisines, les musulmans massacraient les chrétiens dans les campagnes ; l'insurrection recommençait. La situation prit vite un caractère d'exceptionnelle gravité. Leurrés une première fois par la Porte, les insurgés n'en attendaient plus rien, ils prêtaient l'oreille aux avis venus d'Athènes ; les promesses de réforme ne leur suffisaient plus, ce qu'il leur fallait, c'était l'extermination des musulmans de l'île et ensuite l'annexion à la Grèce.

Les Grecs leur avaient promis leur appui, ils ne les abandonnèrent pas. Le cabinet d'Athènes n'avait peut-être fait parvenir aucun encouragement direct aux Crétois, mais

(1) *Livre jaune*, page 321, n° 511.

(2) « J'ai la preuve que le soulèvement simultané des musulmans à Candie, Rethymo et la Canée est la conséquence d'instructions envoyées de Constantinople de créer des troubles pour empêcher l'application des réformes. » Dépêche du consul de France à la Canée. *Livre jaune*, page 333, n° 540. Voir le *Temps* du 16 février 1897, citation de la *Correspondance politique* de Vienne.

son attitude avait été de nature à leur donner de l'espoir. Depuis les événements d'Arménie, il prenait une allure provocatrice à l'égard de la Turquie (1) : il accueillait les réfugiés candiotes, il permettait aux comités privés et principalement à la fameuse Ethniki Hétairia ou ligue nationale, d'agiter l'opinion publique et de lui présenter comme nécessaire une guerre avec la Turquie ; il laissait ses émissaires pousser les Crétois à la révolte (2). L'exaltation populaire ne permit pas au gouvernement grec de manquer à ces demi-engagements (3). A la nouvelle des troubles de la Canée, le prince Georges, second fils du roi, prenait le commandement d'une flottille de torpilleurs et partait pour la Crète (10 février). Trois jours après, deux mille hommes de troupes s'embarquaient sous les ordres du colonel Vassos qui, descendu dans l'île, déclarait en prendre possession au nom du roi Georges.

Non seulement le gouvernement grec était gravement coupable en violant aussi ouvertement les règles les plus absolues du droit des gens, mais encore son intervention téméraire exposait bien inutilement la Grèce au danger d'une guerre avec la Turquie. La présence de bâtiments

(1) Proclamation du roi de Grèce du 4 décembre 1876 sur la réorganisation de l'armée.

(2) Cf. Politis, *La guerre turco-grecque, Chronique des faits internationaux, Revue générale de droit international public*, juillet-août 1897.

(3) Déclaration de M. Delyannis à la Chambre, *Temps* du 12 février 1897.

Livre jaune, 1897. *Conflit gréco-turc*, dépêche du 10 février, p. 26, n° 51. « L'opposition, après des séances d'une violence extrême, devient à tout instant plus exigeante. S'appuyant sur la presse et l'opinion publique surexcitées, sur les hétairies qui se sont emparées de l'armée, elle réclame maintenant l'envoi de torpilleurs « pour couler les navires qui transporteraient en Crète des soldats turcs ». Au point où nous en sommes, il faudrait s'attendre aux pires extrémités à Athènes et à des attaques de la population et de l'armée contre le palais lui-même, si des renforts turcs venaient à être débarqués à la Canée. On se résignerait plus volontiers à subir les conséquences de la défaite, qu'à se renfermer dans une abstention équivalant, pense-t-on, pour les Hellènes, à un suicide. »

de guerre envoyés par les grandes puissances dans les eaux de Crète au commencement des troubles, ne permettait pas aux troupes grecques d'enlever l'île d'un coup de main et d'en chasser les garnisons turques. L'attitude des puissances, leurs représentations antérieures au cabinet d'Athènes, ne permettaient pas davantage de douter qu'elles désapprouveraient la conduite de la Grèce et s'opposeraient à l'exécution de projets trop hardis. Il n'y aurait eu qu'un moyen de leur persuader de laisser la Crète à la Grèce : les mettre en présence du fait accompli. Les Grecs s'y étaient pris trop tard.

Aussitôt qu'elles apprirent l'arrivée en Crète de troupes grecques, les puissances envoyèrent l'expression de leur blâme au cabinet d'Athènes et décidèrent, d'un commun accord, de faire occuper les principales villes de Crète par des détachements de marins de la flotte internationale, qui y maintiendraient l'ordre et les défendraient contre toute entreprise des troupes grecques et des insurgés. A moins d'entrer en conflit avec les grandes puissances, la Grèce se trouvait condamnée à l'inaction et était réduite à attendre les décisions du concert européen.

Que faire de la Crète ? Trois solutions se présentaient : Rétablir l'autorité turque dans l'île, l'annexer à la Grèce, ou adopter un régime intermédiaire et accorder aux Crétois leur complète autonomie sous l'autorité nominale du Sultan.

Quelque désireuses qu'elles fussent de respecter le dogme de l'intégrité de l'Empire ottoman, les puissances étaient bien obligées de reconnaître qu'il a pour corollaire nécessaire la transformation intérieure de l'Empire et l'établissement d'un régime garantissant la sécurité de ses sujets, sans lequel l'existence de la Turquie serait une honte pour l'Europe civilisée. Or, rendre les Crétois au Sultan, c'eût été, non seulement violer le droit à l'indépendance qui appartient à tout peuple opprimé, mais encore contrarier leur propre action auprès de la Sublime Porte

pour la réforme générale de l'Empire : c'eût été confirmer le Sultan dans l'idée qu'il peut tout se permettre contre ses sujets et qu'il aura toujours quand même l'appui de l'Europe : c'eût été donner une approbation tacite à ses intrigues et à ses crimes. A côté des raisons d'honneur, d'humanité et de justice qui ne permettaient pas aux puissances d'abandonner les Crétois à la merci de la Turquie, leur intérêt leur commandait de trouver aux troubles qui agitaient l'Orient une solution plus prompte. Les Crétois n'étaient pas disposés à se soumettre à la Porte, la répression de l'insurrection serait longue et pénible. Puis dix ans ou vingt ans après ce serait une nouvelle révolte et tout serait remis en question. Il était impossible de rendre la Crète à la Turquie.

Mais les puissances n'étaient pas disposées davantage à la donner à la Grèce. Si, en France, en Italie, en Angleterre, une importante fraction de l'opinion publique manifestait sa sympathie pour les Grecs et les Crétois et était disposée à considérer la situation déplorable faite aux Crétois, et le vœu tant de fois formulé par eux de se réunir à la Grèce, comme une excuse suffisante à la violation des droits de souveraineté d'un État dont l'existence ne paraît que trop souvent un outrageant défi, non seulement à la justice, mais encore à l'humanité ; si beaucoup pensaient qu'en somme, la Grèce était moins coupable que les grandes puissances qui n'avaient pas su remplir leur tâche en Orient et prévenir l'insurrection en faisant accorder aux Crétois les satisfactions auxquelles ils avaient droit et qu'elles ne devaient donc pas punir la Grèce d'une faute dont elles avaient leur part ; s'ils ajoutaient que l'on pouvait donner la Crète à la Grèce sans rompre l'équilibre européen, que c'était seulement lui accorder l'équivalent des territoires en vain promis à la conférence de Berlin, et que de toutes, cette solution était à la fois la plus équitable et la plus simple, les gouvernements, sans méconnaître la justesse de ces arguments, étaient obligés d'obéir

à d'autres considérations. Avant tout, les puissances voulaient la paix. Convaincues que l'annexion de la Crète à la Grèce aurait pour conséquence immédiate des demandes de compensation de la part de la Bulgarie et de la Serbie et une révolte des populations macédoniennes, elles ne voulaient pas risquer d'ouvrir « un gouffre d'hostilités, vers lequel, non seulement les peuples rivaux des Balkans, mais d'autres aussi et plus éloignés, se trouveraient peut-être invinciblement entraînés » (1).

(1) Discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, à la Chambre, 22 février 1897. Sur l'état de la Macédoine voir une intéressante lettre dans le *Temps* du 7 avril 1897. V. aussi *Livre jaune*, page 67, nº 128 ; page 77, nº 149, sur l'attitude de la Serbie ; page 34, nº 67, sur la situation en Albanie. Sur la situation de l'Europe et les dispositions des puissances, V. discours de M. Visconti-Venosta au Parlement italien, *Temps* du 11 avril 1897, *Livre vert* italien, circulaire de M. Visconti-Venosta aux représentants de l'Italie à l'étranger, 12 février 1897 et dépêche du 15 février 1897 à l'ambassadeur d'Italie à Paris. Discours de M. de Marschall au Reichstag, de M. Curzon et de M. Balfour au Parlement anglais : « La situation actuelle de l'Europe est de nature à rendre anxieux tous ceux qui tiennent à la cause de la paix. Si, par une erreur ou par un malheur, une étincelle tombe dans la matière combustible amoncelée, une catastrophe européenne peut devenir imminente. Ceux qui sourient de ces frayeurs refusent de voir les faits les plus évidents de l'histoire contemporaine.

Il y a eu des périodes de l'histoire contemporaine où l'Europe surveillait avec soin telle ou telle puissance dont elle craignait une menace de guerre ; mais il existe en ce moment un désir absolument unanime parmi toutes les grandes puissances d'empêcher tout ce qui est de nature à créer un danger de guerre. Aucune ambition particulière ne se mêle ou ne se mêlera à ce désir. »

Ainsi l'Angleterre même, que l'Europe soupçonnait d'avoir poussé les Crétois à la révolte et d'avoir encouragé la Grèce, abandonnait leur cause. Quelle que fût leur sympathie pour la Grèce, les peuples partageaient les craintes et l'opinion des gouvernements ; si en France, en Angleterre, en Italie, une partie considérable de la presse se montrait favorable à l'annexion à la Grèce, les parlements obligés à plus de prudence sanctionnaient la conduite de leurs gouvernements respectifs. En France une majorité de 408 voix contre 81 approuvait le projet d'autonomie de la Crète. Le gouvernement anglais obtenait une majorité de 243 voix contre 125 et le Reichstag, sans voter, donnait sa complète adhésion au programme développé devant lui par le baron de Marschall.

La Russie, l'Allemagne et à leur suite l'Autriche se montraient d'ailleurs complètement hostiles à la Grèce et bien déterminées à ne lui rien accorder. Cette dernière circonstance et la volonté commune de ne pas rompre le concert européen, devaient entraîner les puissances que leurs intérêts particuliers ou leurs sympathies pour la Grèce rendaient encore indécises (1). Peut-être même l'Europe se fût-elle décidée à prendre immédiatement des mesures de coercition contre la Grèce, si l'Angleterre n'avait suggéré au concert européen l'idée de s'entendre préalablement sur ce qu'il entendait demander et accorder, et n'avait proposé l'autonomie de la Crète (2).

La proposition anglaise fut facilement acceptée par toutes les puissances et, le 2 mars 1897, elles avisaient la Grèce qu'elles avaient résolu « de doter la Crète d'un régime d'autonomie absolument effectif, destiné à lui assurer un gouvernement séparé sous la haute suzeraineté du Sultan (3). » La réalisation de ces vues, ajoutait la note des puissances, ne saurait s'obtenir que par le retrait des navires et des troupes grecques qui sont actuellement dans les eaux et sur le territoire de l'île. La note avisait enfin le gouvernement grec « que les grandes puissances étaient irrévocablement déterminées à ne reculer devant aucun moyen de contrainte si, à l'expiration d'un délai de six jours, le rappel des navires et des troupes grecques n'était effectué » (4).

(1) V. *Livre vert*, circulaire de M. Visconti Venosta, 9 fév. 1897.
(2) *Livre jaune*, page 73, nº 139.
(3) *Livre jaune*, page 121, nº 221.
(4) Il serait téméraire pour des époques aussi contemporaines de ne pas s'en tenir au sommaire exposé des faits, de chercher si des mobiles secrets ont pu guider l'action des puissances, de supposer à leur conduite d'autres raisons que celles qui ressortent des déclarations de leurs gouvernements. Divers publicistes ont cependant cru remarquer, et nous reproduisons leur supposition à titre de simple renseignement et sans vouloir apprécier leurs conjectures, que les puissances paraissent avoir constamment gardé une certaine méfiance des agissements de l'Angleterre, l'avoir soupçonnée de projets sur la Crète et du désir

Quelques mois plus tôt, cette décision des puissances eût comblé les vœux des Crétois et même des Grecs. Mais, dans la présence du colonel Vassos, les Crétois avaient vu un gage assuré d'union à la Grèce; les Grecs, de leur côté, étaient trop grisés par leur demi-succès pour faire aucune concession; les uns comme les autres se refusaient à accepter une autre solution que l'union.

L'occupation des principales villes de Crète par les troupes internationales, rendait toute action impossible au gouvernement hellénique: il n'y avait pas d'autre issue à sa situation que de se rendre de bonne grâce à la sommation des puissances et de rappeler ses troupes de Crète, mais l'effervescence populaire toujours croissante ne lui permettait pas de céder. L'immense majorité du peuple grec voulait la guerre avec la Turquie, et s'il se fût rendu aux injonctions des puissances, le roi Georges eût probablement perdu sa couronne (1). Le 8 mars 1897, le cabinet d'Athènes faisait savoir aux puissances qu'il refusait de rappeler ses troupes (2).

La réponse était prévue. L'Europe s'était déjà demandé quels moyens de coercition elle emploierait pour réduire la Grèce. Les cabinets agitèrent le projet d'un blocus des côtes grecques, mais ils ne purent se mettre d'accord et en fin de compte ils renoncèrent à l'emploi de la force. Ils se contentèrent de décider l'occupation de la Crète par des

de créer en Orient des conflits dont elle profiterait d'une façon ou d'une autre. La presse européenne a accusé l'Angleterre avec une unanimité caractéristique. Voir notamment, *Revue des questions diplomatiques et coloniales*, 1er mai 1897, articles des *Novosti; Pester Lloyd; Volks-Zeitung; Deutsche Rundschau; Correspondencia de Espàna;* etc. L'Allemagne, d'autre part, aurait poussé la Turquie contre la Grèce.

(1) Voir *Livre jaune*, page 139, no 263.

(2) « Le séjour de l'armée grecque dans l'île est indiqué par le sentiment d'humanité aussi bien que par l'intérêt même du rétablissement définitif de l'ordre. Notre devoir notamment nous impose de ne pas abandonner le peuple crétois à la merci du fanatisme musulman et de l'armée turque qui a participé aux actes agressifs de la population contre les chrétiens. » *Livre jaune*, page 147, no 273.

contingents internationaux, d'en proclamer solennellement l'autonomie et enfin de procéder au blocus des côtes de l'île (1). Le 20 mars 1897, les amiraux notifiaient le blocus de l'île de Candie « à la Turquie et aux puissances neutres » (2) et invitaient le gouvernement grec à rappeler ses navires encore présents dans les eaux de Crète.

Ces mesures étaient purement conservatrices des droits du Sultan ; le but des puissances n'était que de préserver la Crète d'une agression, mais cette simple précaution mettait la Grèce dans l'impossibilité d'agir et devait suffire à éviter tout conflit (3).

V

L'autonomie de la Crète prononcée, le blocus établi, il ne restait aux puissances, pour ramener progressivement l'ordre et la paix en Orient, qu'à conjurer tout danger de conflit entre la Grèce et la Turquie à la frontière thessa-

(1) Sur la politique de la France, voir *Journal officiel*. Interpellation à la Chambre du 15 mars 1897. Discours de M. Goblet, de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, de MM. Millerand, Denys Cochin, Jaurès et interpellation au Sénat du 16 mars, discours de MM. Franck-Chauveau et de Freycinet.

(2) *Livre jaune*, page 204, nº 368. Notons ce qu'avait d'étrange l'emploi du mot : puissances neutres, alors qu'il n'y avait pas de guerre et par conséquent pas de puissances belligérantes. Il ne pouvait, dans la circonstance, être question que de puissances tierces. M. Renault, *op. cit.*

(3) Faisons observer qu'il a fallu prendre dans un sens très large le mot blocus pour l'appliquer à la surveillance exercée par les bâtiments des puissances autour de la Crète. Cette surveillance, loin d'être une mesure de coercition prise contre la Turquie dont la Crète dépend, était au contraire prise dans le seul but de garder une portion de son territoire. On ne peut d'autre part présenter ce blocus comme exercé contre la Grèce, en effet, prendre des mesures de coercition contre un Etat en bloquant une partie du territoire d'un Etat voisin ne se comprendrait pas. Il faut en outre remarquer que le blocus ne fut levé que longtemps après le départ des troupes grecques de l'île et que par conséquent il ne fut pas dirigé contre elles.

lienne. La tâche était difficile. En envoyant des troupes en Crète, la Grèce savait qu'elle risquait une guerre avec la Turquie ; cette perspective ne l'avait pas effrayée. Dès le départ du colonel Vassos pour la Crète, elle avait commencé à renforcer ses effectifs en Thessalie, imitée par les Turcs qui mobilisaient et accumulaient rapidement des forces considérables à la frontière. Malgré leur infériorité numérique, les Grecs souhaitaient la lutte et croyaient au succès ; ils étaient convaincus qu'à l'ouverture des hostilités, la Macédoine, travaillée par les agents de l'Ethniki Hétairia, se soulèverait tout entière ; ils comptaient sur le concours des autres petits États des Balkans ; les souvenirs de la guerre de l'indépendance les transportaient, ils se persuadaient que leur valeur suffisait pour triompher des forces de la Turquie ; ils croyaient enfin que l'Hellénisme ne pouvait périr. Les déclarations belliqueuses du gouvernement et surtout celles d'une presse dont la violence dépassait toutes mesures, les surexcitaient jusqu'à leur faire perdre le bon sens. Ils se grisaient de paroles. « Même isolé, disait un journal d'Athènes, l'Hellénisme se sent assez fort pour envisager froidement les circonstances ; il doit lutter contre de puissants ennemis visibles et invisibles, mais le sentiment de son droit décuple ses forces, et sa confiance dans ses hautes destinées lui fera braver tous les périls » (1).

Le Roi, étranger, forcé par cela même à manifester plus de patriotisme pour écarter tout soupçon, ne pouvait rien faire pour calmer l'agitation de son peuple. Il n'était plus maître de la Grèce. Le véritable gouvernement passait aux mains de l'Ethniki Hétairia ; elle envoyait une véritable armée de volontaires à la frontière qui n'obéissaient qu'à elle et n'attendaient que son signal pour pénétrer en Macédoine ; d'un mot, elle pouvait faire éclater la guerre.

(1) Cf. Politis, *La guerre turco-grecque*. *Revue générale de droit international public*, juillet 1897, citant la *Néa Ephimeris* du 1er/13 mars 1897.

Cette situation rendait inutiles tous les efforts des puissances pour conserver la paix ; la Grèce n'entendait plus le langage de la raison. Elles notifièrent en vain, le 4 avril, à la Grèce et à la Turquie : « qu'en cas de conflit, elles rendraient l'agresseur responsable de toutes les conséquences du trouble apporté à la paix générale » et que « quelle que fût l'issue de la lutte, elles n'admettraient pas que l'agresseur en retirât le moindre profit » ; l'attaque qu'elles avaient prévue (1) ne fut retardée que de quelques jours. Le 9 avril, une bande de volontaires commandée par des officiers de l'armée active et composée de plus de 2.000 hommes (2) passait la frontière et tentait de traverser les lignes turques, afin d'aller soulever la Macédoine. Ces irréguliers se heurtèrent aux troupes turques et durent battre en retraite.

Quoique cette inqualifiable violation du territoire turc donnât à la Porte le droit absolu d'entamer immédiatement les hostilités, et quoique le gouvernement grec dût être rendu pleinement responsable d'une agression qu'il n'avait pas su ou qu'il n'avait pas voulu prévenir (3), sur les conseils des puissances et notamment de la Russie, le Sultan patienta encore quelques jours ; mais au fond, cette dernière provocation l'avait décidé à la guerre. La supériorité numérique et la valeur de ses soldats, la parfaite organisation de son armée l'assuraient de la victoire ; il transmit à ses troupes l'ordre de se préparer à avancer et attendit qu'un nouvel incident se produisît à la frontière. Il n'eut pas à attendre longtemps : le 17 avril, à la suite d'un deuxième engagement, il envoyait au commandant des forces tur-

(1) *Livre jaune*, page 258, n° 474. Sur la situation aux frontières voir pages 176, 202, 205, 211, 214, 230, 265. La notification des puissances fut faite le 4 avril afin de précéder l'anniversaire de l'indépendance hellénique (6 avril). On craignait qu'à cette occasion les Grecs n'attaquassent la Turquie. Voir p. 257 et 258, pièces 473 et 474.

(2) *Livre jaune*, page 286, n° 535.

(3) V. sous toutes réserves, les déclarations du général Macris commandant en chef de l'armée de Thessalie avant l'arrivée du Diadoque, reproduites dans le *Temps* du 27 décembre 1897.

ques, l'ordre d'engager les hostilités, en même temps qu'il faisait remettre ses passeports au ministre de Grèce à Constantinople.

La guerre ne fut pas longue. Malgré le courage dont ils firent preuve dans les premiers engagements, les Grecs ne purent résister au nombre et à la discipline. Leur flotte sur laquelle ils comptaient plus que sur leur armée ne joua qu'un rôle insignifiant; la Macédoine ne fit pas mine de se soulever; les petits États des Balkans, retenus par la Russie, observèrent la plus stricte neutralité (1) et les troupes ottomanes seraient parvenues jusqu'à Athènes, si, définitivement vaincue, la Grèce ne s'était enfin résignée à accepter la médiation des puissances.

Sur une proposition du gouvernement français en date du 24 avril, l'Angleterre, la Russie, puis bientôt toutes les puissances s'étaient entendues pour offrir au gouvernement hellénique leur médiation. Elles mettaient comme condition à leurs bons offices le rappel des troupes grecques de Crète et la soumission de la Grèce à leurs arrêts. Le cabinet d'Athènes, entièrement disposé à déférer au désir de l'Europe, répondait le 10 mai à la note collective des ambassadeurs des puissances en les avisant « que la Grèce remettait avec confiance entre leurs mains le soin de ses intérêts. »

Les Puissances se mirent aussitôt en devoir d'agir auprès de la Porte pour obtenir la suspension des hostilités, mais la Turquie tenait trop à profiter de sa victoire pour se laisser arrêter sans résistance. Assuré de la sympathie de l'Allemagne (2), le Sultan ne tint pas compte des injonctions de l'Europe et il n'envoya à ses troupes

(1) Ils étaient d'ailleurs heureux de l'échec de la Grèce. Un précédent permettait de prévoir leur attitude. Lors de l'insurrection de Crète de 1889, la Bulgarie assura la Porte de son amitié, mais « à condition qu'aucune concession ne serait faite à la Grèce, ni du côté de la Crète ni du côté de la Macédoine. » V. *Débats* du 5 octobre 1889.

(2) V. *Livre jaune*, sur les Affaires grecques du 2 février 1898. Dépêche de M. Cambon du 15 mai 1898.

(20 mai 1898) l'ordre de cesser les opérations que sur une lettre personnelle du Tsar et qu'après la victoire de Dhomokos et l'occupation par ses armées des dernières lignes de défense de la Grèce. Les négociations de paix entre la Turquie et les représentants des Puissances s'ouvrirent presque immédiatement à Constantinople.

La Turquie élevait des prétentions excessives, elle réclamait la Thessalie, une indemnité de guerre de 230 millions et la suppression des capitulations qui protégeaient les Grecs de Turquie. Mais l'Europe ne voulait pas de conditions qui eussent achevé la ruine de la Grèce, et après deux mois de négociations pénibles, encore compliquées par l'attitude de l'Allemagne et de l'Angleterre toujours prêtes à se séparer du concert européen, l'une pour soutenir, l'autre pour attaquer la Turquie (1), elle vint à bout des résistances de la Porte. L'accord entre les négociateurs portait sur les points suivants : La Grèce consentirait à une rectification stratégique des frontières de la Thessalie et paierait une indemnité de guerre de 4 millions de livres turques.

La somme était forte, elle était en disproportion avec les ressources de la Grèce, mais les puissances étaient obligées de tenir compte des intérêts des créanciers de la Turquie. Restait à assurer le paiement, restait aussi à sauvegarder les intérêts des créanciers de la Grèce. Si la Turquie n'était pas en possession d'un gage sérieux jamais elle n'obtiendrait le paiement de sa créance, si l'Europe ne venait au secours de la Grèce jamais elle ne trouverait à emprunter 3 millions de livres à un taux acceptable. La situation des anciens porteurs de fonds grecs exigeait d'autre part une protection immédiate, car abandonnée à elle-même la Grèce, déjà sur le point de faire faillite avant la guerre, démoralisée, ruinée, déchirée par la discorde (2) était inévitablement acculée à la banqueroute.

(1) V. *Livre jaune*, dépêches du ministre des Affaires étrangères de France du 15 et du 17 août.

(2) La Grèce s'était jetée dans une équipée folle, elle ne voulut pas

L'Allemagne, amie de la Turquie, principale créancière de la Grèce, prit sur-le-champ l'initiative d'une double proposition. L'empereur Guillaume demanda aux puissances l'établissement d'un contrôle sur les finances grecques et le maintien des troupes turques en Thessalie jusqu'à complet paiement de l'indemnité de guerre. Ces propositions étaient trop sages pour n'être pas approuvées par les puissances et elles décidaient dans l'article 2 des préliminaires de paix, signés le 18 septembre à Tophané, que les finances grecques seraient soumises au contrôle d'une commission internationale, et qu'il serait procédé à l'évacuation de la Thessalie, non pas après l'entier paiement de l'indemnité de guerre, mais dès que les puissances jugeraient la créance de la Turquie efficacement garantie (1).

La Grèce se résigna, bien qu'à regret, à ratifier ces conditions, et, après qu'entente fut intervenue sur quelques dernières difficultés de détail, les plénipotentiaires de Grèce et de Turquie signaient à Constantinople le traité de paix définitif le 4 décembre 1897 (2).

convenir de son erreur et pour excuser une défaite qui pourtant était fatale elle s'en prit au Diadoque et au haut commandement. L'opposition grandit et le roi vit un moment son trône compromis. D'autre part de nombreux scandales, de graves révélations sur l'Ethniki Hetairia et la conduite de M. Delyannis jetaient un trouble profond dans le pays. V. correspondances d'Athènes au *Temps*. *Temps*, 27 et 31 décembre 1897. Déclarations du Diadoque, 4 février 1898.

(1) Article 2 des préliminaires : « La Grèce paiera à la Turquie une indemnité de guerre de 4 millions de livres turques. Un arrangement pour faciliter le paiement rapide de l'indemnité de guerre sera fait avec l'assentiment des puissances de manière à ne pas porter atteinte aux droits acquis aux anciens créanciers détenteurs de titres de la dette publique de la Grèce. A cet effet, sera instituée à Athènes une commission internationale des représentants des puissances médiatrices, à raison d'un membre nommé par chaque puissance. Le gouvernement hellénique fera adopter une loi, agréée par les Puissances, réglant le fonctionnement de la commission et d'après laquelle la perception et l'emploi des revenus suffisants au service de l'emprunt pour l'indemnité de guerre et des autres dettes nationales seront placés sous le contrôle absolu de la dite commission. »

(2) Voir Texte, annexe B.

Depuis, les événements ont particulièrement favorisé la Grèce. Dans l'organisation du contrôle sur ses finances, l'Europe a respecté ses justes susceptibilités, l'institution nouvelle ne porte en rien atteinte à son indépendance, elle assure au contraire la bonne gestion des revenus de l'État et augmente son crédit (1). La France, l'Angleterre et la Russie ont à ce moment donné à la Grèce une marque éclatante de leur sympathie : reprenant une proposition faite par l'Angleterre quelques mois plus tôt, elles se sont entendues pour garantir l'emprunt que contractait l'État grec afin de payer la Turquie (2). La Grèce a pu ainsi trouver des fonds aux conditions les plus avantageuses et son emprunt émis au taux de 2.512 fr. 50 par obligation de 2.500 francs rapportant 2 1/2 p. 0/0 a été immédiatement couvert.

Les puissances avaient décidé que les troupes turques évacueraient la Thessalie dès le paiement du premier quart de l'indemnité de guerre. La Grèce effectua ce premier versement le 15 mai 1898 ; l'évacuation commença aussitôt et dans l'ordre le plus parfait. Le 6 juin le territoire grec était entièrement libéré.

Cette série d'événements heureux, qui réparent dans une forte mesure les désastres de la guerre, a rendu aux Grecs la confiance qu'ils avaient perdue. Avec de la sagesse et du travail la Grèce peut maintenant, grâce à l'Europe,

(1) Le contrôle est exercé par une commission internationale composée de 6 délégués des grandes puissances. La commission surveille l'administration et la perception des revenus affectés au service de la dette, soit : les produits des monopoles, de l'impôt sur le tabac, le timbre, et les droits d'entrée au Pirée : montant à environ 39.600.000 drachmes. Une société, la société de régie des revenus affectés au service de la dette, perçoit les sommes et les verse à la commission de contrôle. V. *Rapport des commissaires du contrôle. Temps.* 27 janvier 1898, et Kebedgy. *Chronique des faits internationaux. Revue générale de droit international public*. juillet-août 1898.

(2) Convention du 29 mars 1898, texte *Journal Officiel*, 2 juin 1898. Kebedgy, *Chronique des faits internationaux. Revue générale de droit international public*. juillet-août 1898.

conquérir plus de prospérité qu'elle n'en a jamais connu et bien qu'elle soit encore profondément affaiblie, il est presque certain aujourd'hui qu'elle se relèvera.

Aux défauts qui ont causé son malheur, correspondent les qualités qui permettent de surmonter la mauvaise fortune : le peuple grec croit à lui-même, il a confiance dans ses destinées, il peut donc vaincre ses revers. Comme J. Ampère l'écrivait en 1859 : « Ce qui malgré toutes les difficultés du présent, répond de l'avenir, c'est que le peuple grec a un profond sentiment de nationalité, un vif et sincère amour de la patrie. Il peut faire des fautes, mais il est plein de foi et de courage. Il se sent Grec, il veut être libre, il se rêve grand. Avec cela, on peut tâtonner, hésiter, souffrir : on ne périt pas. »

Mais si la Grèce est immortelle, l'hellénisme semble mort, et les derniers événements paraissent être la ruine de ses prétentions sur les provinces qui bornent le nord du royaume (1). Ils ont commencé par montrer sa faiblesse. Non seulement, pendant les hostilités, les chrétiens de Macédoine, qui pourtant depuis les massacres d'Arménie sont dans l'agitation et l'inquiétude et sont animés de sentiments malveillants envers la Turquie, n'ont pas voulu écouter les sollicitations qui leur venaient de Grèce et ne se sont pas révoltés, mais encore, là où l'occasion s'est présentée, ils ont pris fait et cause pour le Sultan. Aux environs de Salonique, les paysans se joi-

(1) Lorsque j'écrivais ces lignes, les dispositions du traité de paix, pas plus que les événements qui suivirent, n'étaient encore connus. Bien qu'elles répondent encore à mon sentiment ; je dois cependant reconnaître que la situation de l'hellénisme s'est un peu, depuis, améliorée ; la Turquie fait des avances à la Grèce (V. sur une prétendue alliance turco-grecque *Standard*, 25 août 1898 et Lettre de Grèce au *Temps*, 11 sept. 1898) et traite avec bienveillance les Grecs de Macédoine ; l'accord qui un moment avait réuni les petits États des Balkans (V. *Livre jaune. Guerre turco-grecque*, page 35, n° 69) est rompu ; à Athènes j'ai pu constater enfin que beaucoup de patriotes hellènes n'ont pas perdu courage et regardent toujours vers la Macédoine.

gnirent aux soldats turcs pour repousser un parti hellène qui tentait de couper l'unique voie ferrée qui servait au transport des forces turques à la frontière ; en Epire, les Albanais et les Koutzo-Valaques s'enrôlaient pour aller combattre la division grecque arrêtée au siège de Preveza, d'autres suivaient les armées turques en Thessalie et prétendaient garder cette province pour le compte de la Turquie (1). La défaite de la Grèce a encore affaibli un parti déjà si faible ; son prestige se trouve amoindri auprès des populations qui croyaient à sa force et qui maintenant espèrent trouver dans la Serbie et la Bulgarie de plus puissants protecteurs. Le gouvernement grec n'est plus en état de fournir les mêmes sommes pour les frais de propagande et c'est pour l'hellénisme une infériorité grave dans une lutte où l'argent est l'auxiliaire le plus nécessaire.

Les petits États slaves des Balkans au contraire ont mis à profit le conflit entre la Grèce et la Turquie pour affermir leur influence et augmenter leurs moyens d'action en Macédoine. Pour prix de leur neutralité, les Bulgares ont obtenu de la Porte trois nouveaux bérats : à Melnick, Koukouch et Stroumnitza ; ils ont fait accréditer des agents commerciaux à Vitolia, Uskub et Salonique ; ils construisent actuellement une ligne de chemin de fer de Sofia à Kustendit qui mettra directement sous leur influence tout le sud-est de la Macédoine ; les Serbes de leur côté ont obtenu le droit d'ouvrir des écoles dans les vilayets de Salonique et de Monastir (2), ils ont fait rem-

(1) « 4.000 Albanais en armes ont déclaré qu'ils ne quitteront la Thessalie que lorsqu'un traité de paix aura rendu cette province à la Turquie » *Daily News*, 20 juin 1897. V. aussi dépêches au *New-York Herald*, 23 juin et au *Berliner Lokalanzeiger*, 25 et 27 juin 1897.

(2) *Livre jaune*, p. 315, nº 594. La Serbie reçut également alors l'avis que la reconnaissance de la communauté serbe sera déférée à l'examen de la Porte, et que le monastère de Kilendar au mont Athos sera reconnu comme serbe. *Livre jaune*, p. 318, nº 602.

« Le mont Athos, écrit Bérard *(La Macédoine)*, cause à l'hellénisme

placer le métropolite grec d'Uskub par un métropolite de race et de langue serbe.

Peu rassurants pour l'avenir de l'hellénisme, ces progrès de l'influence slave en Macédoine ne sont pas moins menaçants pour la Turquie. La Macédoine est agitée et inquiète, ses habitants sont las des troubles, des pillages, et de trembler à chaque instant pour leurs intérêts et leur existence (1). « Il est à prévoir, écrivait, le 14 février 1897, « le ministre de France à Belgrade, que l'incendie allumé « ailleurs ne tardera pas à s'étendre en Macédoine et en « Albanie. Quelles que soient les imperfections des admi- « nistrations serbe et bulgare, la comparaison avec l'admi- « nistration turque est toute à leur avantage. Les facilités « de communications ont permis aux habitants de la Macé- « doine de constater cette différence. Le terrain est donc « bien préparé pour un mouvement d'émancipation que, il « y a quelques années encore, de bons observateurs n'au- « raient cru possible que dans un avenir lointain » (2). La

bien des inquiétudes et lui causera peut-être bien des embarras. Ses couvents ont été, depuis la conquête turque, le refuge toujours inviolé de la foi orthodoxe... Les disputes de race et d'églises ont pénétré sur ce territoire sacré. Les quatre cinquièmes des moines sont russes... et sous la bure cachant à peine l'uniforme... Le Phanar, dévoué à l'hellénisme et prévoyant en ce coin quelque Gilbraltar russe, s'efforce de maintenir les monastères entre les mains des Grecs. »

(1) « Les renseignements qui proviennent de Roumanova, Uskub, Prizrend, Prischtina notamment, font prévoir des troubles graves, surtout en cette dernière localité où les habitants chrétiens s'attendent journellement à être massacrés. » *Livre jaune,* p. 34, nº 67. Dépêche du ministre de France à Belgrade.

(2) Dépêche de M. Patrimonio, ministre de France à Belgrade. *Livre jaune*, p. 34, nº 67. *Temps* du 7 avril 1897. Agitation en Bulgarie et en Macédoine. *Temps* du 14 février 1897. Il s'est formé en Albanie plusieurs comités qui travaillent à répandre l'idée d'une « Albanie autonome ». Ce mouvement autonomiste prenait en octobre 1897 des proportions inquiétantes, et la Porte alarmée ordonnait des mesures répressives. (V. *Temps*, 9 octobre 1897) néanmoins en décembre 1897 des insurrections éclataient dans les districts de Diakova, Spek et Prizrend. Depuis tout est rentré dans l'ordre, cependant les comités

Macédoine ne s'est cependant pas soulevée pendant la guerre gréco-turque, mais n'est-ce pas parce qu'elle est soumise à l'influence bulgare et non à l'influence hellène? Si la Serbie et la Bulgarie, qui aujourd'hui entretiennent des rapports cordiaux avec la Porte se retournaient contre elle, la conduite des Macédoniens serait-elle la même? C'est le secret de l'avenir. La Turquie a des raisons sérieuses de craindre. Dans tout l'empire son intérêt demande qu'elle se décide à des réformes, en Macédoine il l'exige.

VI

Le gouvernement grec s'était incliné devant la volonté du concert européen, il avait rappelé le colonel Vassos et avait renoncé à ses prétentions sur la Crète ; les puissances restaient donc seules chargées du règlement de la question crétoise.

Leur tâche paraissait facile. Elles étaient d'accord sur les points essentiels, puisqu'elles avaient résolu « de doter la Crète d'un régime d'autonomie absolument effectif, destiné à lui assurer un gouvernement séparé, sous la haute suzeraineté du Sultan » et qu'elles avaient solennellement proclamé cette autonomie (1) ; elles n'avaient aucune résistance extérieure à vaincre puisquelles avaient la main sur la Crète, puisque la Grèce s'en remettait à leur bon plaisir, et que la Porte, seule à protester, ne pouvait rien contre leur volonté.

Les puissances ne crurent cependant pas possible de mener en même temps les négociations relatives à la Crète et à la Grèce, et, malgré les insistances de la France, lors

insurrectionnistes et les journaux *Skiperia* (édité en Italie) et *Albania* (édité à Bruxelles), organes du parti révolutionnaire albanais, continuent à prêcher la révolte.

(1) V. page 336.

de la signature du traité gréco-turc aucune mesure n'avait encore été prise en faveur des malheureux Crétois (1).

En réalité, c'est alors qu'elles n'avaient plus qu'à commander pour être obéies, que les puissances se heurtaient aux plus grandes difficultés. Leurs intérêts n'avaient pas d'abord été sérieusement en conflit, et réunies dans un commun sentiment d'humanité, elles s'étaient facilement entendues pour arracher l'île aux mains des Turcs et aux massacres. Mais maintenant qu'il s'agissait de passer des mesures de conservation aux décisions définitives, les intérêts, directement mis en jeu, se réveillaient et l'accord cessait. Après avoir organisé la Crète, il fallait lui donner un gouverneur. Quel serait-il et quels seraient ses pouvoirs ? Aurait-il pour mission de rendre au Sultan son autorité sur l'île, de la rapprocher de la Grèce, ou enfin, de la soumettre à quelque influence étrangère ?

Successivement, trois candidatures échouèrent. La France, la première, avait mis en avant le nom de M. Numa Droz, ancien président de la Confédération helvétique, mais éclairé sur les difficultés de la situation, celui-ci refusa; les puissances repoussèrent ensuite la candidature du colonel Schaefer, suspect de trop grandes sympathies pour

(1) Le 25 mai 1897 le gouvernement français soumet à l'examen des puissances ses vues sur le régime à appliquer à la Crète. Il propose : La nomination d'un gouverneur, la neutralisation et l'autonomie de l'île, le retrait des troupes turques. Quoiqu'elle les acceptât en principe, l'Angleterre accueillit ces propositions avec une certaine froideur ; les autres puissances formulèrent des réponses favorables et l'on s'en tint là.

Après une nouvelle initiative de la France (20 septembre 1897) qui ne semble pas avoir été beaucoup plus heureuse, la Russie (28 octobre 1897) demande aux puissances de s'entendre sur l'organisation à donner à la Crète. Un mois après les ambassadeurs des puissances à Constantinople avaient élaboré un règlement provisoire (V. texte *Standard* du 20 décembre 1897) mais de la nomination d'un gouverneur il n'était toujours pas question.

l'Angleterre : elles arrêtèrent un moment leurs vues sur le voïévode monténégrin Bojo Pétrovitch, mais abandonnèrent aussi cette candidature sur le veto de son cousin, le prince de Monténégro (1).

Huit mois s'étaient ainsi écoulés en négociations vaines, lorsque la Russie prit soudain une initiative inattendue et informa les puissances de sa résolution de faire du prince Georges, second fils du roi de Grèce, le gouverneur de la Crète (2). C'était donner la Crète à la Grèce, c'était revenir sur les solennelles affirmations de tous les cabinets européens qui, avant la guerre turco-grecque, avaient, d'un commun accord, déclaré l'impossibilité absolue de satisfaire aux vœux des Grecs (3). Néanmoins, la France, puis l'Angleterre et l'Italie firent le meilleur accueil à ce projet. Il était en effet de nature à satisfaire les amis de la Grèce ; il fallait, d'autre part, en finir, car la situation de la Crète réclamait une prompte solution (4).

Accueillie avec enthousiasme à Athènes, la candidature du prince Georges souleva naturellement à Constantinople une vive opposition (5). L'Allemagne, par contre, dont les amis de la Grèce redoutaient l'hostilité, affecta de ce jour de se désintéresser entièrement de la question crétoise (6). Cette indifférence est-elle sincère, il est permis d'en douter. Si la Turquie ne se sentait soutenue, au-

(1) Le prince Nicolas pour justifier ce veto déclarait que la Crète « pays héroïque et martyr » n'aspirait point à l'autonomie mais à son union avec la Grèce ; il ajoutait que ses rapports d'amitié avec la Grèce ne lui permettaient point d'agréer une candidature contraire aux vœux de la dynastie hellénique. On a soupçonné cette déclaration d'avoir été formulée sous l'instigation de la Russie.

(2) V. *Frankfurter Gazette*, 3 février 1898. Texte de la note russe.

(3) V. page 335.

(4) V. Le discours de l'adresse de Lord Salisbury. Il y affirme la nécessité d'un gouvernement régulier en Crète et déclare que, sans la présence des contingents internationaux, des troubles éclateraient dans toute l'île.

(5) V. Dépêche de Constantinople aux *Débats* du 29 janvier 1898.

(6) V. le discours de M. de Bülow au Reichstag du 8 février 1898.

rait-elle résisté si longtemps, résisterait-elle encore aux volontés des puissances ?

En établissant le blocus de Candie, les puissances avaient donné de larges pouvoirs aux amiraux, commandants de leurs forces respectives. Leur premier soin fut d'affirmer leurs droits sur l'île en instituant un tribunal militaire qui jugeait sans appel tout acte contraire à la sécurité publique et tout attentat aux soldats et gendarmes internationaux. Ils s'occupèrent ensuite de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre dans le pays, mais les intrigues de la Porte, favorisées par l'inertie des grandes puissances, paralysèrent bientôt leur action.

Le Sultan tout d'abord avait fait le sacrifice de la Crète, mais le succès de ses armées en Thessalie augmenta sa confiance en ses forces, le désaccord de l'Europe lui rendit quelque espoir, et il entreprit de rétablir les droits auxquels il avait renoncé. En juillet 1897, bravant les puissances qui venaient de réclamer le retrait des troupes ottomanes de l'île, la Porte leur annonçait le départ de Djevad Pacha comme gouverneur de la Crète au nom d'Abdul-Hamid. L'audace était forte, les puissances s'en émurent et protestèrent. Djevad Pacha n'en partit pas moins, avec le titre plus modeste il est vrai, de commandant des forces militaires turques et dès qu'il fut débarqué, il sut si bien manœuvrer qu'il établit son autorité à côté de celle des amiraux et que de fait, sinon de droit, il devint gouverneur.

On avait promis aux chrétiens l'autonomie complète de l'île et sa prompte évacuation par les troupes turques; non seulement les Turcs étaient toujours là, mais les représentants du Sultan ne perdaient plus une occasion de manifester qu'ils étaient les vrais maîtres de la Crète; les amiraux représentants des puissances les laissaient faire et les puissances elles-mêmes, revenant sur leurs pre-

mières décisions, semblaient prêtes à discuter à nouveau le droit de souveraineté qu'elles avaient retiré au Sultan (1). Les chrétiens déçus s'irritaient, ils se plaignaient des violences des irréguliers ottomans et réclamaient l'exécution des promesses qui leur avaient été faites.

Les musulmans, de leur côté, entassés dans les villes, y souffraient de la misère : ils voulaient, sous la protection des troupes turques, retourner dans les campagnes et reprendre leurs biens dont les chrétiens s'étaient emparés dès le début de l'insurrection (2). Les autorités turques ne cherchaient qu'à exciter les ressentiments de la population musulmane ; elles prenaient ouvertement son parti contre les chrétiens et laissaient les bachi-bozouks, aux portes même de Candie, piller et tuer (3).

Les amiraux impuissants se concertaient en vain, élaboraient en vain des règlements provisoires qui n'étaient même pas exécutés ; seuls le départ des troupes turques et l'établissement d'un gouvernement régulier pouvaient rendre le calme à la Crète (4).

On sait quels lamentables événements ont enfin décidé les puissances à agir. Enhardis par les hésitations de l'Europe, par l'attitude des autorités turques, les musulmans d'Hérakléion osèrent attaquer les contingents anglais qui

(1) V. entre autres le discours du comte Goluchowski devant la délégation du budget de la délégation hongroise, du 21 novembre 1897.

(2) V. texte de l'Adresse des musulmans de Crète aux grandes puissances, *Temps*, 29 juillet 1898 et le Mémoire de l'Assemblée générale Crétoise aux Amiraux du 15 juin 1898.

(3) V. dépêches au *Times* du 19 décembre 1897, au *Standard* du 25 décembre 1897 ; au *Temps* du 25 décembre 1897 et la *Protestation adressée par l'Assemblée Crétoise aux Amiraux touchant les désordres de Candie*. *Temps*, 20 janvier 1898.

(4) Les amiraux signaient le 29 juillet 1898 un nouveau règlement concernant la Crète. Ils décidaient « la création d'un comité exécutif qui serait nommé par l'assemblée Crétoise et à qui serait confiée la mission d'administrer les parties de l'île obéissant actuellement à l'Assemblée Crétoise ». Ils établissaient en outre un projet d'administration provisoire par le comité exécutif et les amiraux.

occupaient la ville, ils les chassaient et massacraient quelques centaines de chrétiens (1).

L'Angleterre s'est montrée décidée à venger la mort de ses soldats et à en finir avec la question crétoise ; encouragées par son exemple, peu désireuses peut-être aussi de la laisser seule en face des Crétois (2), la France, la Russie, l'Italie ont pris à leur tour à Candie les mesures énergiques que la situation nécessitait. Elles agissaient en même temps à Constantinople et remettaient au Sultan un ultimatum exigeant le prompt retrait de ses troupes (3). Devant leur accord, le Sultan a cédé, et bientôt, à moins de complications imprévues, les garnisons ottomanes auront quitté la Crète.

Que feront ensuite les puissances ? La question Crétoise est encore loin d'être résolue, il faut rétablir l'accord entre musulmans et chrétiens, pacifier l'île, lui donner un gouverneur.

Et si le concert européen vient à bout de toutes ces tâches, si même il va jusqu'à exaucer les derniers vœux de la majorité des Crétois et prononce leur union à la Grèce, aura-t-il enfin assuré à ce coin de l'Orient une tranquillité durable ? Les Crétois oublieront-ils toutes les haines qui les divisent, resteront-ils longtemps docilement soumis à de nouveaux maîtres ?

(1) V. lettre de Grèce au *Temps* du 10 septembre 1898. La cause de l'émeute fut l'installation des agents fiscaux du gouvernement provisoire, que les musulmans regardèrent comme une atteinte aux droits du Sultan. Les Anglais eurent 25 hommes tués, on évalue à 400 ou 500 le nombre des chétiens massacrés.

(2) V. dépêche de Constantinople au *Temps*, 22 septembre 1898.

(3) L'ultimatum déclare que l'évacuation de la Crète doit avoir lieu quinze jours après la remise de la note et être terminée en un mois à dater du cinq octobre. Les puissances s'engagent à garantir la sécurité des musulmans; elles consentent à reconnaître la suzeraineté du Sultan sur la Crète, si les troupes turques évacuent l'île de bon gré.

CHAPITRE IV

LA TURQUIE D'ASIE

(QUESTION ARMÉNIENNE)

§ I. — L'Arménie du traité de Berlin à 1885. — Période de mauvais gouvernement. — § II. — Naissance du mouvement nationaliste chez les Arméniens. — Irritation croissante des Arméniens et de la Turquie. — Période de persécution, 1890-1897. — § III. — L'intervention des Puissances.

I

L'article 61 du traité de Berlin donnait aux puissances le droit de contrôler l'action de la Porte en Arménie, la Porte s'engageait par le même article à exécuter les réformes nécessaires à la sécurité et au bien-être de la race arménienne ; dix-sept ans s'écoulent, pendant ces dix-sept ans, la situation des Arméniens devient chaque jour plus déplorable et les Turcs en arrivent enfin à les exterminer en masse, à presque les anéantir.

« Que tous les Arméniens reviennent dans leur pays, « que les malheureux chassés de leurs foyers par la misère « et par la peur des Kurdes s'empressent d'y retourner, car « désormais il n'y aura plus en Arménie ni oppression, ni « entraves au travail, ni arbitraire d'aucune sorte ; sans « compter les améliorations qui y seront introduites ». Ainsi parlait Mgr Nersès, patriarche arménien à Constantinople, en revenant du congrès de Berlin (1). Cet espoir, partagé un instant par toute l'Arménie, n'eut pas de lendemain. Les jours passèrent sans apporter aucune des réformes promises ; les Kurdes poursuivirent impunément le cours

(1) Discours de Mgr Nersès du 2 août 1878. *Portefeuille diplomatique*, tome VI, page 21.

de leurs déprédations et les fonctionnaires turcs, au lieu de protéger leurs administrés, continuèrent à les piller comme devant.

La situation des Arméniens devenait même pire qu'elle ne l'était avant la guerre turco-russe. Un grand nombre de Tcherkesses qui avaient abandonné leurs territoires, cédés par le traité de Berlin à la Russie, étaient venus renforcer les rangs des Kurdes (1) et ils avaient adopté leur moyen d'existence, le pillage et le meurtre. L'Arménie en était revenue aux plus mauvais jours de son histoire, elle endurait des bandits kurdes les mêmes maux que de ses premiers dévastateurs. Après quinze siècles de souffrances, les mêmes termes pouvaient peindre son état déplorable : « Ils tombent sur les malheureux habitants de l'Arménie et les dévorent ; trouble et désordre sont partout ; des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants sont massacrés ; les villes et les villages sont désolés ; partout on voit le sang, partout on entend le soupir des mourants et les cris de joie des vainqueurs et les sanglots et les larmes des vaincus (2) ».

Entre les pillards kurdes et les beys turcs, il y avait souvent entente. « Hadj Bey, écrit le major Trotter, a sous son patronage, comme tous les autres beys, des bandes féroces de Kurdes qu'il emploie à ses vengeances contre ceux qui osent lui résister. Ils sont, à cause de cela, la terreur des pauvres paysans, dont le sort dépend du bon plaisir du bey. En même temps, le gouvernement ottoman est souvent représenté dans ces régions par des

(1) *Livre bleu, Turquie*, nº 4, page 26, 1880 et nº 6, pages 26 et 44, 1881. Rolin Jaequemyns, *L'Arménie, les Arméniens et les traités. Revue de droit international,* 1889. Dans cette savante étude, dont nous avons tiré grand parti, M. Rolin Jaequemyns analyse tous les livres bleus parus sur l'Arménie de 1878 à 1889.

(2) Lettre de S. Jean Chrysostome sur les Isauriens qui dévastaient l'Arménie. Il y fut exilé, en l'an 404, dans la ville de Cucuse, après sa querelle avec l'impératrice Eudoxie.

agents corrompus, dont les intérêts personnels sont d'accord avec ceux du bey (1) ».

Partout dépouillés, les Arméniens nulle part n'obtenaient justice. Les autorités envoyaient bien parfois des troupes pour réprimer les meurtres et les pillages des Kurdes, mais celles-ci ne se souciaient nullement d'exécuter leur tâche; encore sous le coup de l'irritation que leur avait causée l'issue de la guerre avec la Russie, elles ne songeaient qu'à se dédommager de leurs fatigues et à se venger de leurs défaites sur tout ce qui portait le nom de chrétien. Ces simulacres d'expéditions militaires n'avaient jamais d'autres résultats que d'imposer des charges écrasantes aux malheureux habitants, qui devaient entretenir et loger les troupes; heureux encore, quand elles n'achevaient pas l'œuvre des Kurdes en pillant et en incendiant les villages que ceux-ci avaient épargnés (2), en tuant les hommes, en enlevant les femmes pour les harems de Constantinople.

Seuls les Kurdes n'avaient rien à craindre, et si par hasard, par un semblant de justice, quelqu'un d'entre eux était arrêté, il était sûr d'échapper en achetant ses juges avec une partie du produit de ses vols (3). Non contents de ces gains, les fonctionnaires ottomans trafiquaient de leurs charges, percevaient plusieurs fois les impôts, écrasaient sous les mêmes exactions musulmans et chrétiens, vivaient comme en pays conquis et traitaient leurs administrés en vaincus (4).

(1) *Livre bleu, Turquie*, n° 10, 1881, page 111. Voir également Rolin Jaequemyns. Rapports du capitaine Clayton et du lieutenant Kirchener, page 307.

(2) Un rapport du *Livre bleu, Turquie*, 10, page 168, parle de 144 villages détruits dont 100 par les Kurdes et le reste par les troupes envoyées pour rétablir l'ordre.

(3) Rolin Jaequemyns, rapport du consul Everett, page 330. Lepsius, *L'Arménie et l'Europe*.

(4) Cf. Vandal, *Conférence sur l'Arménie*. Denys Cochin, Discours à la Chambre des députés du 3 novembre 1896, etc., etc.

En l'année 1880 une famine atroce, conséquence de l'état misérable auquel les Kurdes les avaient réduits, augmenta encore la misère des Arméniens (1). Privés par le pillage de leur bétail et de leurs instruments aratoires, ils n'avaient pu cultiver leurs champs. Ils ne vivaient que de leurs récoltes et la rapacité des collecteurs d'impôts ne leur permettant pas de conserver des réserves bien considérables, leurs faibles ressources furent vite épuisées. Comme s'il avait prémédité d'augmenter leur misère, le gouvernement ottoman choisit ce moment pour faire rentrer tous les impôts arriérés (2). La faim dépeupla des districts entiers; beaucoup mouraient, d'autres se décidaient à abandonner leurs biens et émigraient en Russie dans l'espoir d'y trouver du pain.

Le gouvernement, loin de soulager ces souffrances, accueillait au contraire avec satisfaction la nouvelle des calamités qui décimaient les Arméniens, trop nombreux à son gré. « Ne vous inquiétez pas de cela, répondait le grand Vizir au Vali d'Erzeroum qui l'avisait de la dépopulation de son district, nous remplirons les places vides avec des Circassiens (3) ». En effet, en même temps qu'il favorisait l'émigration des habitants de race arménienne en pays étranger (4), le gouvernement turc inondait l'Arménie de milliers d'émigrants, tcherkesses et autres, afin sans doute de diminuer la proportion des Arméniens dans le chiffre total de la population et de les noyer sous le nombre. Cette invasion de hordes sauvages, jetées sans moyen d'existence

(1) *Livre bleu*. Turquie, nº 23, 1880, pages 12, 22, 62, 73, 76, 109, 113, 145, 317, 318, 319. *Livre bleu*, nº 6, 1881, pages 134, 180.

(2) *Livre bleu*, 1880, page 320. Les impôts exigés par la Turquie pesaient bien plus lourdement sur les Arméniens que sur les Turcs; c'est ainsi, pour citer un fait, qu'à Erzeroum où l'on compte 8.000 maisons de mahométans et 2.000 maisons de chrétiens, les mahométans paient 395.000 piastres et les chrétiens 430.000. Dillon, *Condition of Armenia. Contemporary review*, août 1895.

(3) Cf. Contemporary review, 1880, *The situation of Armenia.*

(4) *Livre bleu, Turquie*, nº 4, 1880, page 113; nº 6, 1881, page 89.

dans un pays déjà dévasté par la famine, rendit plus misérable encore la situation de ceux de ses habitants qui n'étaient pas morts ou qui n'avaient pas fui. Ils durent pourvoir à la subsistance des immigrants et supporter leurs violences (1). « Les Turcs pillent et tuent, télégraphiaient le 6 juin 1889 les Arméniens de Van aux représentants des puissances. La terreur est générale, est-ce donc un crime que d'être Arménien? Secourez-nous! (2). » En même temps qu'ils s'adressaient ainsi à l'Europe, les Arméniens faisaient parvenir leurs doléances à la Porte, mais partout en vain.

La situation « déchirante » *heart rending* (3) des Arméniens ne laissait cependant pas les puissances indifférentes. L'Angleterre surtout était prête à prendre leur défense. Souvent, depuis le traité de Berlin, elle avait cherché à porter remède à leur malheureux sort. Elle se trouvait, en effet, directement touchée par les affaires d'Arménie et elle considérait qu'en vertu de la convention de Chypre du 4 juin, elle avait des droits et des devoirs plus étendus que les autres puissances en Asie Mineure. Son intérêt lui commandait également de prendre en pitié les Arméniens et de veiller à ce que l'excès de leurs maux ne les poussât pas à appeler la Russie à leur secours. Si les Arméniens devaient avoir un protecteur, il convenait au cabinet de Saint-James que ce fût le peuple anglais (4).

Aussitôt après la signature du traité de Berlin, Lord Salisbury avait rappelé à la Porte les engagements qu'elle avait pris par la convention de Chypre, et les obligations qu'elle avait contractées vis-à-vis de l'Angleterre de pro-

(1) *Livre bleu*, Turquie, nº 6, 1880, page 55; nº 4, 1880, page 26; nº 14, 1880, page 112; nº 6, 1881, page 26.
(2) *Journal des Débats* du 6 juin 1880.
(3) Discours de Lord Granville au Parlement anglais du 21 mai 1880.
(4) V. dépêche de Sir A. Layard du 12 juin 1879. *Livre bleu, Turquie*, nº 18.

céder à des réformes (1). Le Sultan ne voulait pas exécuter des promesses auxquelles il n'avait consenti que par force en faveur de sujets dont les revendications lui semblaient une rébellion ; il trouvait des raisons pour se refuser à toute réforme de la magistrature et pour repousser l'introduction d'éléments étrangers dans la gendarmerie (2) et c'est tout au plus s'il promit d'améliorer dans l'avenir le système des impôts. Il n'était pas dans la politique du parti conservateur, alors au pouvoir, de trop presser la Turquie, et il se serait longtemps contenté de ces réponses si, en 1879, l'opposition libérale ne lui avait vivement reproché son inaction. Tandis que les autres dispositions du traité de Berlin étaient presque toutes exécutées, qu'en Europe la Bulgarie et la Roumélie étaient constituées, que la Bosnie et l'Herzégovine s'organisaient, la situation des provinces de l'Asie Mineure protégées de l'Angleterre restait aussi précaire. Il importait, et l'opposition le signifia au gouvernement, d'obtenir de la Turquie les réformes qu'elle avait trop longtemps différées et de sauvegarder l'honneur de l'Angleterre. Lord Salisbury prit alors une attitude plus énergique ; il fit à la Porte, de concert avec les puissances, des représentations pressantes, et les appuya par l'envoi d'une flotte dans le golfe de Smyrne.

La Porte n'était pas disposée à donner satisfaction au cabinet britannique, car, depuis la convention de Chypre, elle craignait les empiétements de l'Angleterre sur les droits de souveraineté de la Turquie en Asie (3) ; mais elle crut sage de cacher sa mauvaise volonté, et elle répondit aux injonctions des puissances en leur annonçant l'envoi

(1) Lord Salisbury à Sir A. Layard, *Livre bleu sur l'Arménie*, 1881, dépêche du 8 août 1878.

(2) *Livre bleu*. Note du 24 octobre 1878.

(3) « Il y a une opinion fortement enracinée dans l'esprit des hommes d'État ottomans... c'est l'idée que l'Angleterre peut empiéter sur les droits de souveraineté de la Turquie en Asie. Cette idée est née sans doute des dispositions de la convention anglo-turque. » Discours de M. Gladstone à la Chambre des communes du 21 mai 1880.

à Erzeroum d'une commission chargée de dresser un plan de réformes. « Un ancien officier anglais au service du Sultan, Baker Pacha, partit examiner en Asie ce qu'on voudrait bien lui laisser voir, et pour que la mise en scène fût complète, on publia un avis officiel témoignant « de la haute et constante sollicitude de S. M. Impériale pour le bien-être de ses sujets (1) ». A cela se bornèrent les réformes ; et malgré les constantes représentations du Foreign Office qui faisait observer à la Porte « que si elle n'y prenait garde, il y aurait un jour en Asie une question arménienne semblable à la question bulgare en Europe (2) »

(1) Engelhardt. *La Turquie et le Tanzimat.*

(2) Dépêche de Sir A. Layard. *Livre bleu, Turquie*, 12 juin 1879. « En conséquence de l'anarchie qui prévaut, du mauvais traitement des chrétiens, de l'absence générale de bonne administration et de l'échec probable des commissions nommées par la Porte pour redresser les griefs dont on se plaint, j'ai cru le moment venu d'adresser de ce chef de très sérieuses représentations à la Porte... Si la Porte n'y prend garde, si elle n'agit avec sagesse et prévoyance, il y aura sous peu une question arménienne en Asie semblable à la question bulgare en Europe, d'où est sortie la dernière guerre. »

Le 23 juin 1879, Sir A. Layard expose au Grand Vizir : « Non seulement l'importance mais l'absolue nécessité de commencer à mettre à exécution dans la Turquie d'Asie les réformes que le Sultan s'est engagé, envers le gouvernement de Sa Majesté, à introduire dans cette partie de ses domaines..... Rien n'est fait à cet égard..... En bien des endroits, les autorités locales voudraient sincèrement mettre fin à cet état de choses, mais ne le peuvent pas, faute d'une police convenable. Malgré les assurances réitérées du Grand Vizir, aucune mesure ne paraît avoir été prise pour l'établissement d'une gendarmerie effective. Si encore on pouvait commencer, ne fût-ce que dans une province, on aurait quelque preuve de l'intention sérieuse de la Porte d'exécuter le traité. »

La Porte répondait par des promesses, mais s'en tenait aux promesses : « Aujourd'hui que les graves soucis que la guerre laisse derrière elle, ont été en grande partie écartés, Sa Majesté a daigné ordonner de rechercher et de mettre à exécution les réformes les plus propres à assurer à toutes les classes de la population les bienfaits d'une égale justice, et à développer en général la prospérité du pays... La réalité et l'efficacité des réformes ne tarderont pas à être publiquement démontrées par des faits certains et éclatants. » V. Geffcken, *The Eastern question, Nineteenth Century*, décembre 1895.

pas une mesure effective ne fut prise pour soulager les malheureux Arméniens.

« J'ai épuisé, écrivait Sir A. Layard à son gouverne-
« ment, toutes les ressources diplomatiques pour faire
« comprendre au Sultan et à ses conseillers le danger
« auquel l'Empire est exposé par l'état de choses que j'ai
« décrit. J'ai employé toutes les représentations, toutes les
« remontrances, je pourrais dire toutes les menaces pour
« les engager à exécuter loyalement les réformes promises...
« J'ai indiqué au Sultan les conséquences inévitables de
« son indifférence aux avertissements qu'il a reçus, la perte
« de la sympathie et de l'amitié de l'Angleterre et peut-être
« un nouveau démembrement de ses États, le jour où les
« puissances européennes se verraient obligées d'intervenir
« pour mettre fin à l'anarchie..... tout jusqu'ici a été
« vain (1). »

Mais sur ces entrefaites M. Gladstone arrivait au pouvoir. Dès les premiers jours de son ministère, il affirma : « que si l'Angleterre n'avait aucun intérêt individuel à défendre l'existence de l'Empire ottoman, elle s'intéressait au contraire tout particulièrement à l'exécution des réformes imposées à la Turquie par le traité de Berlin ». En conséquence il invitait les puissances à adresser à la Turquie une note collective « la sommant de mettre à exécution les réformes promises en Arménie (2) ». Sa proposition fut acceptée et le 12 juin 1880 les représentants des puissances à Constantinople remettaient à la Porte, la sommation de l'Europe. Mais toutes les puissances n'étaient pas disposées à suivre plus loin l'Angleterre dans son action contre la Turquie. L'Autriche, puis l'Allemagne et la France se montrèrent hostiles à une intervention armée, et, lorsqu'il fallut passer des menaces aux actes, l'Angleterre se trouva complètement isolée. Elle ne pouvait

(1) *Journal des Débats* du 4 juin 1881.

(2) Voir pour ce qui concerne cette note, la conduite du cabinet anglais et des puissances, IIe partie, chap. I, pages 157 et suivantes.

intervenir, sans manquer à toute prudence, que d'accord avec l'Europe. Après avoir encore proféré quelques menaces contre la Turquie (1), M. Gladstone dut lui-même se résigner à convenir qu'il lui était impossible de se séparer du concert européen (2) ; sa tentative avait échoué.

L'Europe ne se décidait pas à employer la force, elle voulut recourir une dernière fois aux moyens pacifiques. Les Arméniens avaient fait part aux puissances des réformes qu'ils jugeaient nécessaires à leur sécurité (3). Ils demandaient un gouverneur chrétien choisi sous le contrôle des puissances et qui serait nommé pour cinq ans, afin que la Porte ne le tînt pas sous sa dépendance par la menace perpétuelle de sa destitution ; ils voulaient en outre que leur sécurité fût assurée par la constitution d'une gendarmerie commandée par un officier chrétien et recrutée indifféremment parmi les chrétiens et les musulmans. Ils demandaient enfin l'élaboration d'un code civil, la suppression des juges ottomans, l'établissement de l'impôt foncier à la place du système des dîmes.

C'était le moment où, pressée d'exécuter ses engagements vis-à-vis du Monténégro et de lui délivrer les territoires que lui avait enlevés le traité de Berlin, la Turquie répondait par une bravade aux injonctions des puissances, reniait toutes ses promesses ultérieures et faisait fi des

(1) « Si désireux que nous soyons d'éviter les complications qui naîtraient de la destruction de l'Empire turc, l'accomplissement des devoirs du gouvernement turc vis-à-vis de ses sujets n'est plus la question secondaire, c'est la question primordiale, c'est le but principal vers lequel tendent nos efforts. Si la Turquie ne se décide pas à accomplir ses devoirs, son indépendance et son intégrité devront se tirer elles-mêmes d'affaire comme elles pourront. » Discours à la Chambre des communes du 22 juillet 1880.

(2) Voir discussion à la Chambre des communes du 24 juillet 1880. Discours de M. Bryce et de M. Gladstone.

(3) Voir Memorandum de Mgr Nersès de juin 1880. *Portefeuille diplomatique*, tome VI, 1881, page 22. Voir le *Temps* du 16 août 1880 et le rapport du comité central arménien exposant la situation de l'Arménie. *Temps* du 16 septembre 1880. *Portefeuille diplomatique*, tome V, 1881, page 325.

réclamations de l'Europe. La demande des ambassadeurs concernant l'Arménie fut repoussée comme les autres. Le concert européen était entièrement disloqué par l'initiative hardie du gouvernement ottoman ; les puissances purent à peine s'entendre pour obtenir du divan une satisfaction suffisante dans les affaires pendantes de Monténégro et de Grèce, ce dernier effort épuisa ce qui leur restait de bonne volonté et la question des réformes en Arménie fut enterrée pour de longues années.

II

De ce jour la question arménienne entre dans une phase nouvelle. Quelques maux qu'ils eussent endurés jusqu'alors, les Arméniens n'avaient que partagé le sort commun à tous les habitants de l'Empire. « La question arménienne, en dehors de la question générale des réformes de la Turquie n'avait pas de raison d'être. Certes les Arméniens souffraient, mais ils n'étaient pas les seuls à souffrir » (1). Il est probable que, sans s'améliorer, leur condition n'aurait pas empiré si l'imprudence de quelques-uns d'entre eux n'avait appelé de plus grands maux sur leur tête.

« Lors du traité de Berlin, écrivait M. Cambon, le réveil de la nationalité arménienne ne s'était pas encore produit; l'idée de l'indépendance arménienne n'existait pas, ou, si elle existait, c'était seulement dans l'esprit de quelques lettrés réfugiés en Europe » (2). L'Arménie était encore

(1) Mourad Bey, *Le palais de Yildiz et la Sublime-Porte.*

(2) *Livre jaune* de 1897 sur les affaires d'Arménie, page 11. Lettre du correspondant du *Times* à Erzeroum, 1er octobre 1877. « L'idée de se libérer eux-mêmes et de former une Suisse d'Asie-Mineure n'entre pas dans leur tête. J'ai entretenu nombre d'Arméniens instruits et intelligents, ils la repoussent comme impraticable et absurde. Quelques-uns de ceux qui ont voyagé en Europe, ont conçu l'idée d'un royaume dans les montagnes d'Anatolie, mais l'idée est rejetée avec dédain par les habitants de la région même. »

« la nation fidèle » (1). Mais depuis, les Arméniens avaient continué à souffrir. Ils s'étaient plaints. Loin d'écouter leurs plaintes, la Turquie s'en était irritée et ils avaient compris qu'ils ne pouvaient compter ni sur sa pitié ni sur sa justice. Ils avaient alors mis leur espoir dans l'intervention des puissances et les puissances les abandonnaient. L'Angleterre même renonçait à les protéger (2). Il ne leur restait donc plus qu'une chance de salut, celle qui viendrait d'eux-mêmes; beaucoup crurent obtenir par la violence ce qu'ils n'avaient pas obtenu par leurs supplications. L'idée d'une résistance à la Turquie se fit jour dans leurs esprits, et dans les écoles et les églises on commença à parler à mots couverts de la reconstitution de l'ancien royaume d'Arménie.

L'émancipation de la Roumélie en 1885, l'approbation donnée par l'Europe aux insurgés, encouragèrent ces premiers et encore timides espoirs. Tandis que les Arméniens d'Asie Mineure envoyaient aux puissances des mémoires pour réclamer les réformes que leur promettait le traité de Berlin (3), ceux d'entre eux qui avaient fui leur pays et qui s'étaient fixés dans les principales villes de l'Europe, à Londres, à Vienne, et aussi en Russie, en Perse, se constituaient en comités de propagande, lançaient des manifestes, demandaient à l'Europe de proclamer l'indépendance de l'Arménie, dénonçaient l'incapacité de la Porte et conseillaient à leurs frères de travailler à la libération de leur patrie et de résister par la force à leurs oppresseurs (4).

(1) Mourad Bey, *Le palais de Yildiz et la Sublime Porte*. « Quand en Turquie on prononçait le mot : nation fidèle, tout le monde comprenait : nation arménienne. »

(2) De 1881 à 1889 aucun livre bleu ne renseigne l'opinion sur les affaires d'Arménie. Il en avait été publié cinq (nos 1, 4, 7, 9, 23), en 1880 et quatre (nos 5, 6, 8, 10) en 1881.

(3) *Temps* du 22 novembre 1885.

(4) Voir manifeste dans le *Voltaire* du 13 août 1887. *Livre jaune* de 1890 sur les affaires d'Arménie, page 10, pièce 6, et Bronssali, *Revue française de l'étranger et des colonies*, 1887.

Pour leur malheur, un certain nombre d'Arméniens écoutèrent ces conseils ; ils se firent les agents des comités révolutionnaires étrangers, ou se réunirent en sociétés secrètes dont le but était d'exciter contre la Turquie leurs coreligionnaires, de réveiller le désir de l'indépendance dans le peuple ignorant des campagnes, de rompre les résistances des Arméniens aisés attachés à la Porte en les terrorisant au besoin par l'assassinat et par la bombe et de forcer par tous les moyens, même par la révolte, le gouvernement ottoman à leur accorder des réformes.

La Porte s'alarma peu d'abord de ces menées; les protestations de dévouement des notables Arméniens, banquiers, fonctionnaires, commerçants, établis à Constantinople, qui affichaient d'autant plus leur loyalisme que l'agitation croissait en Asie Mineure et qui présentaient les menées insurrectionnelles comme l'œuvre de quelques rares brigands, la rassuraient sur la fidélité de tout le peuple. Mais un commencement d'insurrection qui eut pour cause la destitution arbitraire de l'archevêque arménien de la province de Van, puis la hardiesse des manifestes que lançaient les comités, le développement du comité révolutionnaire, le Huntchak, qui fondé à Paris en 1888 recrutait bientôt dans toute l'Asie Mineure de nombreux adhérents, inquiétèrent bientôt plus sérieusement les autorités ottomanes et changèrent leurs dispositions. Il était encore temps pour le Divan de prévenir le danger d'une insurrection et de calmer toute irritation : il n'avait qu'à accorder quelques réformes. Au lieu de ramener à elle les Arméniens, la Porte préféra les écraser, au mauvais gouvernement succéda la persécution. De nombreuses écoles furent fermées, les professeurs soupçonnés d'idées indépendantes, déportés ; le clergé fut privé de ses privilèges ; partout les Arméniens furent soumis à une étroite surveillance et les suspects arrêtés, emprisonnés ou exilés. Les Kurdes, au contraire, jouissaient d'une impunité plus complète que jamais ; même lorsqu'ils étaient

convaincus de brigandage et de meurtres, ils échappaient à toute peine (1). Ce n'était pas un crime de s'attaquer aux Arméniens.

Jusqu'alors pourtant, la lutte ne s'était pas ouvertement engagée. Deux événements successifs en juin et juillet 1890 mirent fin de part et d'autre à toute espèce de ménagements, augmentèrent la haine des Arméniens et confirmèrent le gouvernement turc dans ses soupçons. Le préfet d'Erzeroum avait reçu avis que les comités révolutionnaires cachaient des armes dans les églises et les écoles de la ville. Le dimanche 20 juin 1890, il ordonnait aux troupes de faire une perquisition. Les Arméniens ne voulurent pas laisser profaner leurs églises, ils en défendirent l'entrée et engagèrent un combat dans lequel une quinzaine des leurs furent tués (2). Quelques jours plus tard à Coum Capou, des Arméniens soupçonnés d'espionnage pour le compte de la Turquie étaient assassinés par les émissaires des comités révolutionnaires. Le gouvernement turc faisait aussitôt arrêter et mettre en jugement un grand nombre de suspects. Leur procès révéla les tendances séparatistes de plusieurs hauts personnages Arméniens. Tous ils devinrent alors suspects à la Porte ; elle les rendit tous responsables de la faute de quelques-uns d'entre eux.

Jamais les Turcs n'avaient reculé devant les moyens les plus sanglants pour maintenir sous leur domination les peuples asservis. « S'ils ne s'abstiennent pas de vous combattre, enseigne le Koran, saisissez-les et mettez-les à mort partout où vous les trouverez, nous vous donnons sur eux un pouvoir absolu » (3). Les massacres de Scio

(1) Situation de l'Arménie. 1889. V. discours de lord Salisbury du 28 juin 1889. Discours de M. Channing au Parlement anglais du 16 août 1889. Un chef kurde, Moussa Bey, convaincu de nombreux crimes, est mis en jugement, et malgré les protestations de l'Angleterre, est acquitté.

(2) De 2 à 30 tués, de 45 à 300 blessés selon les sources.

(3) *Koran,* chap. VI, verset 93.

et de Syrie, les horreurs bulgares attestent que jamais ces sanglants conseils ne furent oubliés ; c'est par l'extermination que les Osmanlis ont établi leur domination sur les races conquises ; c'est également à l'extermination qu'ils ont recours depuis, chaque fois que la nécessité se fait sentir d'assurer leur autorité (1).

Les Arméniens devaient être victimes de cette odieuse politique. « Je ferai tant et si bien, disait Saïd Pacha, alors qu'il était grand vizir, que la race arménienne disparaîtra de la face du monde et que l'Arménie ne sera plus qu'une expression géographique (2) ». Un peuple exaspéré prête volontiers à ses persécuteurs de ces phrases cruelles, mais si celle-ci ne fut pas prononcée, elle aurait pu l'être. La Porte était décidée à les exterminer par le fer, le feu et la famine.

Déjà en 1890, le colonel Chermside, consul d'Angleterre à Erzeroum, dénonçait les cruautés des autorités ottomanes et accusait la Turquie de pousser les Kurdes à exaspérer les Arméniens par leurs ravages (3) dans le but d'amener une insurrection qui servirait de prétexte à une répression sanglante (4). La création de la cavalerie Hamidieh, dévoile aussi l'intention du Sultan de provoquer en même temps la révolte et de s'assurer les moyens de la réprimer. Les Kurdes, retranchés dans leurs montagnes, étaient restés jusqu'alors indépendants du gouverne-

(1) « De toutes les populations originaires des pays soumis, dit Finlay, seuls les Arabes de Syrie ont adopté immédiatement la nouvelle religion de leurs frères de race, mais la grande masse des chrétiens en Syrie, Mésopotamie, Egypte, Cyrénaïque et Afrique restèrent fidèles à leur foi et le déclin du christianisme dans ces contrées doit être attribué à l'extermination méthodique plutôt qu'à la conversion des chrétiens ». Finlay, *History of the greek revolution*, et Malcolm Mac Coll, *Are reforms possible under musulman rule*.

(2) *Sémaphore de Marseille* du 12 novembre 1885 cité par Broussali.

(3) « Les Kurdes, dit M. Clifford Lloyd, consul à Erzeroum, déclarent hautement recevoir les encouragements du gouvernement turc. » V. Dillon, *The condition of Armenia. Contemporary review*, août 1895.

(4) *Contemporary review. Armenia and the Powers*, mai 1896.

ment ottoman, la Porte conçut le projet de les embrigader afin de s'assurer leur concours contre les Arméniens. Le maréchal Chakir Pacha, envoyé en Asie Mineure afin de procéder à leur organisation, les groupa en régiments irréguliers, constitués sur le modèle des régiments cosaques. Il créa ainsi quarante-huit régiments de 500 à 600 hommes chacun, et commandés par les chefs des Khans. Restait à s'assurer de leur fidélité ; le Sultan leur donna son nom afin de témoigner la haute faveur en laquelle il les tenait : à l'honneur il joignit le profit et leur abandonna les biens de ceux qu'ils étaient destinés à combattre.

De leurs montagnes, les Kurdes convoitaient les plaines fertiles qui appartenaient aux Arméniens ; dans plusieurs districts, les autorités leur permirent de s'y installer ; à Van, elles les invitaient à chasser les Arméniens et à s'établir à leur place (1). Les Kurdes pour la plupart préféraient rester dans leurs montagnes, mais ils profitaient de la permission de descendre dans la plaine pour exécuter de vastes razzias et enlever tout ce qui se trouvait à leur convenance. « La situation est telle, écrivait en 1891 M. Clifford-Lloyd, consul d'Angleterre à Erzeroum, que si elle persiste, elle causera la destruction de la population chrétienne dans de vastes provinces » (2).

En faisant des Arméniens des victimes, la Porte devait fatalement en faire des rebelles. De 1891 à 1894, ils supportèrent avec une impatience croissante une oppression qui toujours allait en augmentant : enfin, quelques-uns d'entre eux, poussés à la dernière extrémité, secourus par leurs frères de Perse et de Russie, firent un premier essai de résistance. Un émissaire des comités insurrectionnistes, un certain Mourad, avait parcouru le district de Sassoun et encouragé ses habitants à la révolte en leur promettant

(1) *Livre bleu*, 1896, tome VI, page 140.
(2) Seymour Stevenson, *Armenia*, *Contemporary review*, février 1895.

le secours de la Russie. Ils écoutèrent ses conseils, ils refusèrent aux Kurdes leur tribut habituel et au gouvernement ottoman le paiement des impôts. La Porte ne recourut pas immédiatement à la force mais il n'en fut pas de même des Kurdes : ils eurent le dessous dans quelques engagements avec les Arméniens et se plaignirent aux autorités (1) qui envoyèrent alors des troupes contre les Sassounlis. Écrasés par les réguliers ottomans, les Arméniens furent pendant deux mois, en août et septembre 1894, partout traqués et massacrés ; deux districts furent livrés aux flammes et plus de 900 d'entre eux périrent (2).

Cette fois les puissances s'émurent, la France, l'Angleterre et la Russie intervinrent énergiquement auprès du Sultan. Devant leur volonté formellement exprimée, la Porte semblait se résigner à accepter le plan de réformes qui lui était présenté et qui garantissait la sécurité des Arméniens. Mais au moment où elle paraissait céder, une imprudence des Arméniens de Constantinople, habilement exploitée par le Palais qui y vit un moyen d'empêcher les négociations d'aboutir (3), devint le signal d'un massacre en masse.

Quelques Arméniens, désireux de hâter l'action des puissances, avaient résolu de porter eux-mêmes leurs réclamations au gouvernement ottoman. Le 30 septembre 1895, ils se réunissaient au nombre de deux ou trois cents, et malgré les conseils de prudence que leur avait adressés leur patriarche, ils se dirigeaient vers la Sublime Porte. Des soldats furent envoyés pour leur barrer le passage ; le chef qui les commandait s'avançait pour engager les manifestants à se retirer, lorsqu'il tomba tué d'un coup de pistolet tiré par un Arménien. Les soldats ripostèrent aussitôt et chargèrent la foule. Cette échauf-

(1) *Livre jaune*, 1898, nº 13, page 18.
(2) Voir rapport des consuls, *Archives diplomatiques*, 1896. Traduction du *Livre bleu* sur les massacres de Sassoun.
(3) *Livre jaune*, page 140, pièce 195.

fourée excita contre les Arméniens la population de Constantinople ; une émeute éclata le lendemain et pendant plusieurs jours la populace et les softas se ruèrent sur les Arméniens et les assommèrent sans que la police fît rien pour réprimer les troubles (1).

De Constantinople et avec la complicité des autorités, l'agitation gagna bientôt l'Asie Mineure. Le 8 octobre, le massacre commençait à Trébizonde où, et avec l'aide de la troupe, les Musulmans égorgeaient les Arméniens (2).

Les populations musulmanes étaient depuis longtemps surexcitées. Dix ans de lutte et de vengeance réciproques avaient partout créé, dans les villes et les campagnes où Turcs et Arméniens vivaient côte à côte, des haines et des rancunes personnelles qu'aggravaient la différence de religion et un fanatisme toujours facile à réveiller. Marchands, prêteurs d'argent, les Arméniens excitaient aussi l'envie par leur richesse, et l'intérêt armait contre eux leurs nombreux débiteurs.

L'annonce en Anatolie de l'exécution des réformes demandées par l'Europe coïncidant avec la nouvelle des troubles de Constantinople, fut le signal des massacres. Les Turcs avaient jusque-là supporté comme les Arméniens les conséquences de la mauvaise administration de l'Empire, ils ne pouvaient admettre que des chrétiens fussent favorisés, alors qu'ils continueraient à souffrir. Ils voyaient dans les réformes une violation du Koran qui fait de l'infidèle le serviteur des croyants, une insulte à leur souverain à qui l'Europe les imposait ; ils en rendaient les Arméniens responsables, ils les accusaient de complicité avec les puissances. Les affaires de Constantinople n'étaient pour eux qu'un complot organisé pour arracher par la force des concessions au Sultan. Les plaintes des Arméniens étaient « des tentatives crimi-

(1) « L'autorité, loin de mettre un terme aux excès, a tout l'air de les avoir encouragés. » *Livre jaune*, page 144, pièce 101.

(2) *Livre jaune*, 1897 *supplément*, page 13, pièce 10.

nelles, nuisibles aux intérêts de la patrie commune » (1). Loin de les combattre, les fonctionnaires partageaient ces sentiments et excitaient au lieu de la calmer la fureur de leurs administrés (2).

De leur côté, les Kurdes, les Lazes, les Druses, tous les pillards des montagnes, toujours prêts à profiter du premier mouvement populaire et de l'impunité qu'il leur assurait, jetaient le filet sur les plaines, volaient et tuaient. Après qu'on eut tué à Trébizonde, ce fut le tour d'Erzeroum, puis de Eznijdjian, Kharpont, Van, Mouch, Sassoun. Pendant trois mois, dans toutes les villes d'Asie Mineure, la populace turque, secondée par les Hamidiés et les troupes régulières, assomma, égorgea. Les résistances partielles tentées par les Arméniens ne servirent qu'à exaspérer les meurtriers et, sauf dans quelques rares villes où les muftis et les autorités s'opposèrent au massacre, sauf aussi dans le district de Zeitoun, où les Arméniens prévinrent le dessein des Turcs en s'emparant de la forteresse de la ville de Zeitoun et en se retranchant assez fortement dans leurs montagnes pour repousser les troupes turques, envoyées pour châtier leur rebellion, dans toute l'Asie Mineure les Arméniens furent impitoyablement massacrés.

Tout semblait enfin terminé et la colère des égorgeurs paraissait assouvie, lorsque, en août 1896, le carnage recommença à Constantinople. Une folle tentative des membres d'un comité révolutionnaire arménien en fut le prétexte. Une vingtaine d'Arméniens, armés de bombes et de revolvers prirent d'assaut la banque ottomane et s'y retranchèrent. En l'abandonnant sans dégâts, ils obtinrent la vie sauve, mais par cette manifestation inutile, ils donnèrent au gouvernement ottoman l'occasion de faire massacrer encore plusieurs milliers des leurs. Pendant les

(1) Mourad Bey, *Le palais de Yildiz et la Sublime Porte.*
(2) *Livre jaune*, page 199.

jours suivants, des assommeurs « organisés et dirigés par la police » (1) tuaient à coups de bâtons les Arméniens dans les rues de Péra et de Galata.

Après deux ans de tuerie, à la fin de février 1896, plus de 37.000 Arméniens avaient péri (2). Si l'on ajoute ceux qui furent massacrés depuis cette date dans le district de Van et à Constantinople, ceux qui ont péri dans les districts où l'Europe n'entretient pas de consuls et n'ont pu être comptés dans les statistiques dressées par les ambassadeurs, ceux qui dépouillés de tout ce qu'ils possédaient sont morts de misère et de faim, le chiffre des victimes devient incalculable.

III

I. « L'horreur des massacres d'Arménie, dit Lord Salisbury, fit pâlir l'Europe. » Cependant elle ne sut pas les empêcher. Avant que les puissances se fussent entendues sur les moyens d'exercer leur action, l'œuvre de mort était accomplie. Lorsque toute l'Asie Mineure fut en sang, il ne leur était plus en effet possible d'agir en Arménie sans mettre en question l'existence même de l'Empire ottoman, et sans risquer une conflagration générale. Avant que les massacres eussent partout éclaté, alors qu'il eût

(1) *Livre jaune*, page 268, nº 246. V. récit des événements et revendications des révolutionnaires. *Revue générale de droit international public*, juillet 1897. Chronique, page 5.531.

(2) Tableau des massacres, *Livre jaune*, p. 238. Brochure du Père Charmetant, *Le martyrologe arménien*. Beaucoup d'autres documents donnent des chiffres plus élevés et comptent jusqu'à 300.000 victimes. Mais certains sont fortement suspects d'exagération. La presse anglaise en particulier a toujours fortement enflé le nombre des morts. En 1879 les journaux de Londres annonçaient déjà le massacre de 500 Arméniens à Alep alors que le nombre des victimes, d'après le rapport du consul américain, se réduirait à 8. V. Richard Davey, *Turkey and Armenia*, *Fortnightly review*, février 1895. Lors des massacres de Sassoun en 1894 les dépêches de source anglaise annonçaient également plus de 10.000 morts, chiffre que le rapport détaillé des consuls réduit à 900.

suffi pour garantir la sécurité des Arméniens d'obtenir des réformes et qu'une pression sur le gouvernement ottoman eût pu être efficace, la divergence des intérêts des puissances, leurs méfiances réciproques avaient paralysé leur action.

Deux puissances surtout étaient désignées pour intervenir par l'importance de leurs intérêts en Asie Mineure, la Russie et l'Angleterre ; mais leur but et leur politique étaient contraires. « Depuis longtemps, dit M. Hanotaux, la diplomatie anglaise surveille avec attention une contrée qui avoisine de si près le Caucase, la mer Noire, et dont la situation aux sources du Tigre et de l'Euphrate peut être décisive dans les problèmes qui touchent aux destinées de l'Asie (1). » Ce qu'elle craint par-dessus tout, c'est que la Russie ne s'en empare.

Du Caucase, la Russie menace les provinces arméniennes. Leur possession augmenterait considérablement sa puissance. Des hauts plateaux de l'Arménie, elle dominerait les côtes de la Méditerranée d'une part, la Perse et le canal de Suez de l'autre. Qui est maître des sources des fleuves est maître des fleuves mêmes. Etablie à la naissance du Tigre et de l'Euphrate, la Russie commanderait la plaine qu'ils arrosent et qui s'étend des montagnes d'Arménie jusqu'au golfe Persique. La proie est facile à saisir, Erzeroum, le point culminant de cette forteresse naturelle, n'est qu'à 50 milles de la frontière russe. « C'est, écrit le « colonel Niox, le point de convergence des routes qui viennent du Caucase et de celles qui conduisent dans l'Asie « Mineure, dans la Syrie et vers le golfe Persique. . . . « C'est la ligne la plus courte par laquelle les Russes peuvent « atteindre le littoral de la Méditerranée, et par conséquent, « un des objectifs principaux de leurs entreprises. Les An- « glais surveillent avec attention leurs progrès, et les entra- « vent par tous les moyens possibles. La conquête d'Alexan-

(1) Discours à la Chambre, 3 novembre 1896.

« drette par les Russes, en leur donnant un débouché sur la « Méditerranée à peu de distance du canal de Suez, aurait « une importance plus grande peut-être que la conquête de « Constantinople (1)... Aussi l'Angleterre s'est-elle hâtée de « négocier avec la Sublime Porte l'occupation de l'île de « Chypre et s'immisce-t-elle dans les questions d'organisa- « tion intérieure des provinces d'Asie Mineure (2). »

« La Russie, disait sir A. Layard en 1877, menace spécialement les intérêts anglais en Asie Mineure. L'Angleterre doit considérer l'effet de l'annexion à la Russie de cette importante province sur ses possessions de l'Inde. La Russie commanderait alors toute l'Asie Mineure et la grande vallée de l'Euphrate et du Tigre qui tomberaient inévitablement avec le temps dans ses mains. La Perse serait entièrement à sa merci (3). »

Depuis que la constitution d'une Bulgarie indépendante a fermé à la Russie l'accès de Constantinople par la Turquie d'Europe, son intérêt à arriver à la Méditerranée par l'Asie Mineure s'est encore accru et avec lui les craintes de l'Angleterre.

Mais la trop rapide expansion de la Russie a diminué ses forces intérieures, et elle a tout intérêt à attendre le moment où elle aura organisé les vastes territoires qu'elle a récemment conquis, pour s'annexer des populations turbulentes qui passeraient avec mécontentement sous son autorité et qu'elle gouvernerait avec peine. Seulement, il n'est pas probable que pour différer l'exécution de ses pro-

(1) Lorsque le colonel Niox écrivait ces lignes, l'Angleterre n'occupait pas encore l'Egypte.

(2) Colonel Niox. *Géographie militaire*, tome V, 2e partie, pages 18 et 19.

L'opinion du colonel Niox sur la valeur stratégique d'Erzeroum est également celle de M. de Moltke, du général Malckoff, de Lord Wolseley. Cf. J. Malcolm, *An Armenian's cry for Armenia*. Nineteenth Century, 1896, vol. XXVIII.

(3) Lettre de sir A. Layard du 30 mai 1877, Lynch, *The Armenian question* (I et II, *In Russia*, III *in Turkey*). *Contemporary review*, juin, juillet, septembre 1894 (étude d'un grand intérêt).

jets elle y ait renoncé, elle doit ménager l'avenir et veiller à ce que ses plans sur l'Arménie restent toujours exécutables. Si, le jour où elle sera à même de s'en emparer, l'Arménie était comme aujourd'hui dans un état instable, la Russie profiterait de quelque trouble, d'une insurrection contre la Turquie, pour intervenir en faveur des révoltés, puis se les annexer. Si d'ici là, au contraire, les Arméniens acceptaient de plein gré la domination de la Turquie, si leur condition s'améliorait assez pour que, satisfaits de leur sort, ils restassent attachés à leurs maîtres, ou si encore ils profitaient des libertés plus grandes qui leur seraient accordées pour se constituer en nation indépendante, le succès des ambitions de la Russie serait bien compromis.

La Russie ne doit donc pas tenir à ce que la situation des Arméniens de Turquie s'améliore et elle doit redouter également la reconstitution d'une nationalité arménienne. Non seulement l'indépendance de l'Arménie, c'est-à-dire l'existence d'une Bulgarie d'Asie Mineure lui coupant la route vers la Méditerranée, serait un obstacle presque insurmontable à ses projets, mais elle lui causerait encore de sérieux embarras intérieurs.

Un royaume d'Arménie serait un foyer d'agitations dangereuses aux flancs de son Empire. Plusieurs provinces de l'ancienne Arménie appartiennent aujourd'hui à la Russie, mais, malgré tous ses efforts, elle n'a pu s'assimiler leurs habitants. Ceux-ci écouteraient volontiers les suggestions de leurs frères indépendants de l'Asie Mineure et la paix des provinces frontières serait perpétuellement troublée (1).

(1) Voir Manifeste de l'association patriotique arménienne, le *Voltaire* du 13 août 1887. Broussali, *La question arménienne*. Ce sont surtout des écrivains anglais, un peu suspects en la circonstance, qui affirment l'antagonisme des Russes et des Arméniens. Cf. Lynch, *Europe or Russia. Contemporary review*, juin 1896; R. K. Wilson, *Shall we invite the russian to Constantinople*, *Contemporary review*, février 1897.

Tout autres apparaissent les intérêts de l'Angleterre ; elle tient à ce que le calme règne en Asie Mineure ; s'il pouvait se former une Arménie indépendante qui verrait naturellement dans la Russie son plus dangereux ennemi, elle applaudirait à sa fondation. Mais il ne paraît pas qu'elle cherche à aider à la réalisation d'un projet que le petit nombre des Arméniens rend presque impossible. Elle préfère essayer de rétablir l'entente entre Arméniens et Musulmans. Si l'accord s'établissait entre eux, si les Arméniens obtenaient des libertés et des droits suffisants pour s'attacher au régime turc, l'Angleterre en profiterait, tant au point de vue politique, qu'au point de vue commercial (1). Voilà pourquoi l'Angleterre a signé la convention de Chypre, pourquoi elle n'a pas cessé pendant les années qui suivirent le traité de Berlin de réclamer de la Turquie l'exécution des réformes nécessaires, de presser l'Europe d'intervenir, de protester contre la situation malheureuse faite aux Arméniens. L'initiative privée même, seconda l'action du gouvernement. Des campagnes de presse furent menées par les principaux journaux anglais en faveur des Arméniens ; le *Daily News*, organe du parti libéral, soutint énergiquement leur cause ; il est, depuis 1890, le porte-parole des revendications du comité anglo-arménien, composé partie d'Arméniens, partie d'hommes politiques anglais, et dont le but est d'obtenir de la Porte l'exécution des réformes garanties par le traité de Berlin.

Lorsque les événements devinrent plus graves, lorsque la persécution contre les Arméniens commença, la Russie prit le parti de la Turquie, l'Angleterre se fit le défenseur de la race arménienne. Elle chercha à entraîner l'Europe contre le Sultan ; elle ne voulait pas que les Arméniens disparussent, car l'Asie Mineure, débarrassée d'une race difficile à gouverner, tenterait davantage l'ambition de la Russie.

(1) *Livre bleu*, 6, 1896, page 193.

Le gouvernement russe soupçonnait d'autre part l'Angleterre de chercher à provoquer en Orient des troubles dont elle profiterait pour affermir sa domination sur l'Égypte, et lorsque les massacres de Sassoun rendirent nécessaire une intervention européenne, les deux puissances croyaient avoir l'une contre l'autre de justes motifs de suspicion.

Devant la mauvaise volonté du gouvernement turc, qui rejetait toute la responsabilité des massacres d'Erzeroum et de Sassoun sur les Arméniens, qui se refusait à faire aucune enquête et dénaturait visiblement les faits, l'Angleterre réclamait du Sultan la nomination d'une commission d'enquête composée de membres désignés, les uns par les puissances, les autres par la Turquie. Tant qu'elle le put, la Porte tergiversa, puis, lorsqu'elle se vit près d'être forcée de consentir à cette demande appuyée par la France, l'Italie, puis la Russie, elle l'éluda en envoyant subitement en Asie Mineure une commission d'enquête, exclusivement turque, chargée d'éclaircir « la conduite criminelle des brigands arméniens » (1).

La Turquie avait cru esquiver ainsi tout contrôle européen, mais l'Angleterre était résolue d'en arriver à ses fins. Elle demanda que des délégués des trois consuls européens d'Erzeroum, c'est-à-dire des consuls d'Angleterre, de France et de Russie, allassent rejoindre la commission sur les lieux.

Il était dans les traditions de la France, qui toujours avait protégé les chrétiens en Orient et particulièrement les Maronites contre les Druses en 1860 et les Zeitounlis contre la Porte en 1869, de ne pas se désintéresser de la situation des populations de l'Asie Mineure. La Russie de son côté tenait à contrôler l'action de l'Angleterre. Toutes deux soutinrent la proposition anglaise et les délégués des

(1) *Livre jaune, Arménie,* page 20, pièce 14.

consuls des trois puissances, se joignirent à la commission turque (1).

Les commissaires arrivèrent à Mouch le 21 janvier 1895, mais pendant les six premiers mois de l'enquête, la mauvaise volonté de la Porte entrava de façon constante leurs travaux. Les autorités turques empêchaient les témoins de déposer, ils nommaient des interprètes qui dénaturaient sciemment les dépositions et qui ne furent remplacés par un drogman arménien qu'après une énergique intervention des ambassadeurs à Constantinople. Néanmoins, les délégués de l'Europe arrivèrent à réunir un nombre suffisant de témoignages pour évaluer approximativement le nombre des victimes (2). Le résultat de leurs investigations démontrait surabondamment la nécessité de réformes qui garantiraient la sécurité des habitants de l'Anatolie. Les ambassadeurs élaborèrent un projet inspiré par les revendications que leur avait adressées, au nom de ses compatriotes, le patriarche arménien de Constantinople, et le 11 mai 1895, ils remettaient à la Porte un plan de réformes qui visait (3) :

1° La réduction éventuelle du nombre des vilayets ;

2° Des garanties pour le choix des Valis ;

3° L'amnistie des Arméniens condamnés ou détenus pour faits politiques ;

4° La rentrée des Arméniens émigrés ou exilés ;

5° Le règlement définitif des procès pour crimes et délits de droit commun, alors en cours ;

6° L'examen de l'état des prisons et de la situation des prisonniers ;

7° La nomination d'un haut commissaire de surveillance pour la mise en application des réformes dans les provinces ;

(1) *Livre jaune*, page 22, pièce 24.

(2) *Livre bleu*, I. 1895. Voir le rapport de la commission d'enquête du 15 août 1895. pièce annexe au n° 252. *Archives diplomatiques* de sept. 1896. *Livre jaune*, page 96.

(3) *Livre jaune*, page 45, annexe à la pièce 43.

8° La création d'une commission permanente de contrôle à Constantinople ;

9° La réparation des dommages subis par les Arméniens victimes des événements de Sassoun, de Talori, etc. ;

10° La régularisation des affaires de conversion religieuse ;

11° Le maintien de la stricte application des droits et privilèges concédés aux Arméniens ;

12° La situation des Arméniens dans les autres vilayets de la Turquie d'Asie.

« Les puissances, ajoutait le plan de réformes, attachant une grande importance au choix des Valis, dont dépendra essentiellement l'efficacité des réformes prévues par le traité de Berlin, sont résolues à faire à la Sublime Porte des représentations chaque fois que le choix se porterait sur des personnes dont la nomination présenterait des inconvénients. » A côté de ce contrôle direct de l'Europe, le projet de réformes en créait un autre par la constitution d'une commission permanente composée de six membres dont trois musulmans et trois chrétiens, qui aurait pour mission de surveiller l'exacte exécution des réformes, de veiller à l'application des lois et règlements et d'examiner les vœux et les doléances des populations. « Les ambassades pouvaient lui faire parvenir, par l'intermédiaire de leurs drogmans, tous les renseignements et communications qu'elles jugeraient nécessaires. »

Le Sultan ne refusa pas péremptoirement ce qu'il ne voulait pas accorder, mais il suivit la politique traditionnelle de la Turquie et pendant cinq mois, de mai à septembre 1895, il ne répondit aux demandes des puissances que par des notes confuses, des promesses vagues, s'arrêtant à tous les points de détail, soulevant sans cesse des objections, demandant des délais, affirmant puis se rétractant, cherchant par tous les moyens possibles à gagner du temps jusqu'à ce que quelque événement heureux le

débarrassât des instances des trois puissances. En vain. l'Angleterre prend une attitude menaçante, le Sultan compte toujours sur une rupture; il sait la Russie plus modérée dans ses revendications et hostile aux mesures de coercition (1), ou même de réformes « qui aboutiraient dans l'Asie Mineure à la constitution d'une province arménienne privilégiée pouvant servir de noyau à un royaume arménien » ; il profite de la situation, il remet aux ambassadeurs « un travail informe, ne contenant aucune disposition sérieuse et n'offrant aucune garantie, qui ne constitue même pas une base de discussion (2) » (3 juin); puis, lorsque sur les instances de l'Europe, il semble accéder aux réformes, il fait des réserves qui enlèvent toute valeur à sa promesse : pas de droit de représentation des puissances, pas de commission permanente de surveillance (3) (11 juin).

Les puissances, et particulièrement l'Angleterre, perdaient patience ; celle-ci notifia à la Turquie qu'elle avait l'intention d'exiger l'établissement d'une commission de surveillance composée de quatre délégués ottomans et d'un représentant de chacune des trois puissances. La Porte, inquiète de cette menace d'intervention, s'adressa aux ambassades de France et de Russie, mais les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg étaient prêts cette fois à soutenir le cabinet de Saint-James, ils répondirent à la Porte que ses refus amèneraient bientôt de la part des trois puissances « une proposition formelle de la commission internationale » (4).

Devant l'accord des puissances, la Porte était obligée de céder. Trop à propos les événements de Constantinople vinrent alors rompre « l'accord qui paraissait sur le point

(1) *Livre bleu*, 1896, I, pages 70, 73. *Livre jaune*, 1897, page 76, n° 66.

(2) *Livre jaune*, page 71, pièce 65.

(3) *Livre jaune*, page 79, pièce 70.

(4) *Livre jaune*, page 135, pièce 90.

d'aboutir (1) » et l'on a quelques raisons de soupçonner le Sultan d'avoir vu dans le massacre une diversion, un moyen de se dispenser pendant quelque temps de répondre, et de l'avoir sinon ordonné tout au moins autorisé. L'explosion du fanatisme musulman arrêta les ambassadeurs dans leur œuvre, ils interrompirent toute autre action pour parer au plus pressé. Il fallait sauver la vie aux Arméniens de Constantinople, réfugiés par milliers dans leurs églises; assurer la sécurité des Européens; veiller à ce que les troubles ne se propageassent pas dans tout l'Empire.

Le 6 octobre, les représentants des puissances conseillèrent à la Porte de « prendre des mesures nécessaires pour mettre un terme à un état de choses dont la conscience européenne ne manquerait pas de s'indigner, s'il devenait évident que l'inaction de l'autorité encourageait de regrettables passions » (2). Ils jugeaient en même temps plus nécessaire que jamais d'obtenir de la Porte des réformes en Asie Mineure (3) et les réclamaient sans relâche.

Le 17 octobre, le Sultan se décidait enfin à signer le projet de réformes qui lui était présenté (4). Devant l'obstination du Sultan à repousser tout contrôle européen, obstination qu'aucun moyen pacifique ne semblait devoir vaincre, les ambassadeurs avaient renoncé à réclamer le droit de faire des représentations sur la nomination des Valis : le projet accepté par le Sultan était sur tous les autres points conforme à celui que les ambassadeurs lui avaient présenté. Il admettait l'institution d'une commission de contrôle « composée d'un président musulman et par moitié de membres musulmans et non musulmans chargés de surveiller l'exacte exécution des réformes. Les

(1) *Livre jaune*, page 140.
(2) *Livre jaune*, page 143, pièce 101.
(3) *Livre jaune*. page 146, pièce 105 et page 151, pièce 111.
(4) *Livre jaune*, pièce 155, page 115.

ambassades conservaient le seul droit de faire parvenir à la commission les avis, communications et renseignements qu'elles jugeraient nécessaires ». Les autres dispositions principales de ce décret sont les suivantes :

Art. 1er. — Auprès de chaque vilayet (gouvernement général) sera nommé un Moavin non musulman.

Art. 5. — Les fonctions administratives seront confiées aux sujets impériaux musulmans et non musulmans, proportionnellement aux chiffres des populations musulmane et non musulmane des vilayets d'Erzeroum, Van, Bitlis, Diarbékir, Mamouret-ul-Aziz, Sivas. Le nombre des fonctionnaires non musulmans de l'administration de la police et de la gendarmerie, sera fixé par la commission permanente de contrôle.

Art. 19. — Des inspecteurs judiciaires dont le nombre ne sera pas moindre de six, et qui seront par moitié musulmans et non musulmans, seront chargés dans chaque vilayet d'accélérer le jugement de tous les procès en cours et de surveiller l'état des prisons, conformément aux prescriptions du deuxième chapitre de la loi sur la formation des tribunaux civils. Les inspections devront être faites en même temps par deux inspecteurs, dont l'un musulman et l'autre non musulman.

Art. 22. — Les officiers, sous-officiers et soldats de la gendarmerie seront recrutés parmi les habitants musulmans et non musulmans de l'Empire, proportionnellement aux chiffres des populations musulmane et non musulmane de chaque vilayet.

Art. 27. — Les localités de migration des Kurdes seront fixées d'avance, de façon à éviter tout dommage aux habitants de la part des Achirets. Un officier, ayant sous ses ordres une force armée suffisante et des gendarmes, accompagnera chaque tribu dans sa migration. Un commissaire de police lui sera adjoint. Les Kurdes remettront à l'autorité certains d'entre eux pour garantir leur bonne conduite jusqu'à leur retour dans les quartiers d'hiver. Les règle-

ments sur les feuilles de route et le port d'armes seront appliqués aux Kurdes. Les tribus nomades et errantes seront engagées à se fixer sur des terres qui leur seront concédées par le gouvernement.

Art. 28. — Le port d'armes et d'uniformes par les cavaliers Hamidiés, en dehors des périodes d'instruction, est prohibé. En dehors de ces périodes, les cavaliers Hamidiés seront justiciables des tribunaux ordinaires.

Art. 31. — La perception de la dîme se fera par voie d'affermage. L'affermage en gros demeure aboli et est remplacé par la mise en adjudication par village et au nom des habitants. En cas de difficulté, ceux-ci pourront recourir aux tribunaux. Dans le cas où personne ne se présenterait pour l'affermage des dîmes de certains villages, ou bien si le prix offert était inférieur à la valeur réelle des dîmes à adjuger, ces dîmes seront administrées en régie, conformément au règlement sur la matière. La corvée étant abolie, la prestation en nature et en argent est maintenue pour les travaux d'utilité publique. Le budget de l'instruction publique dans chaque vilayet est fixé par le ministère de l'instruction publique. La vente, pour cause de dettes fiscales ou personnelles, de la demeure du contribuable, des terrains nécessaires à sa subsistance, de ses instruments de travail, de ses bêtes de labour et de ses grains demeure interdite.

Le succès obtenu par les trois puissances était plus apparent que réel et elles le reconnaissaient les premières. « Si le Sultan n'est pas résolu, disait lord Salisbury, à donner justice aux Arméniens, les constitutions les plus ingénieuses ne seront d'aucun secours » (1).

Là se termine la première période d'intervention et l'action combinée des trois puissances. Elles avaient à grand'peine arraché quelques promesses au Sultan, mais il était à prévoir que de nouvelles luttes seraient néces-

(1) Discours de Lord Salisbury, 10 novembre. *Mémorial diplomatique* du 17 novembre.

saires pour les lui faire exécuter. L'horreur toujours croissante des massacres et aussi la crainte d'une intervention isolée de l'Angleterre (2) déterminèrent à ce moment toutes les puissances à s'entendre pour agir de concert. Cette action collective de l'Europe n'eut pas beaucoup plus d'efficacité que celle de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

II. L'Europe était en effet désarmée. Son moyen ordinaire d'action sur la Turquie, la menace d'une intervention armée, restait inefficace. Il n'y avait rien à attendre du Sultan. Les abus de pouvoir, la mauvaise administration de l'Empire avaient indisposé contre lui presque tous ses sujets musulmans : laisser massacrer les chrétiens, c'était donner des gages de fidélité au parti vieux turc, accorder une satisfaction à ses plus fidèles sujets : s'il la leur eût retirée, il risquait son trône. il ne gouvernait qu'appuyé sur le parti fanatique de l'Empire, il était obligé à ne pas le mécontenter. En désobéissant à l'Europe, il courait un autre danger ; mais, risque pour risque, il préférait suivre son penchant et ne pas s'incliner devant les puissances. L'Europe était impuissante si des paroles elle ne passait à l'action. Mais comment intervenir ? Si encore il ne s'était agi que de faire céder le Sultan, le blocus d'un port, l'occupation d'une province, une démons-

(2) La recrudescence des massacres avait ému l'opinion publique en Angleterre, le gouvernement semblait prêt à prendre des mesures belliqueuses, il avait réuni une escadre de 18 bâtiments de guerre à Salonique qui pouvait se jeter brusquement sur Constantinople ; il était en outre assuré du concours effectif de l'Italie (*Livre bleu*, 1897, pages 38 et 39 ; dépêche de M. Gosselin, chargé d'affaires du gouvernement anglais à Paris, du 4 novembre 1896 ; *Temps* du 23 janvier 1897, et *Livre jaune*, page 176, pièce 139). Le comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères d'Autriche, proposa alors aux puissances de s'entendre pour agir en commun : il appuya sa proposition de deux arguments : des représentations collectives seraient plus efficaces, *une intervention isolée deviendrait impossible*. L'Angleterre n'accepta qu'à regret cette proposition. V. Discours de Lord Salisbury du 18 novembre où il déplore que l'action collective de l'Europe arrête l'Angleterre.

tration contre Constantinople eussent peut-être suffi, mais le gouvernement turc était désorganisé, affolé ; s'il eût voulu faire cesser les troubles il n'y serait probablement pas parvenu ; ce n'était plus seulement à la tête que les puissances avaient affaire, elles avaient devant elles tout un peuple qui n'obéissait plus à ses guides, la moitié de l'Empire ottoman était en feu. Attaquer Constantinople, s'en prendre au pouvoir régulier, ce n'eût pas été assez, il fallait une expédition en Asie Mineure, débarquer des troupes dans l'Anatolie et le Kurdistan.

Les puissances n'auraient pas permis une autre expédition de Syrie, elles craignaient trop une intervention isolée pour autoriser aucune d'entre elles à se séparer du concert européen. Aucune, sauf l'Angleterre dont chacun redoutait particulièrement les convoitises, n'était prête d'ailleurs à se jeter dans une telle aventure. Restait l'intervention collective, mais elle nécessitait la participation de toutes les puissances. condition bien difficile à obtenir, car toutes, de l'intégrité de l'Empire ottoman, avaient fait un dogme, et se refusaient par conséquent à une expédition qui aurait peut-être pour conséquence le massacre général des chrétiens dans tout l'Empire, la mort de plusieurs centaines de mille hommes, l'effondrement de la Turquie et la guerre en Europe. Ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Autriche, ni la Russie, ni même l'Angleterre ne voulaient courir un tel danger. « Tant, disait Lord Salisbury exprimant la volonté générale. tant que la puissance ottomane est debout. la seule action que les puissances européennes puissent avoir, c'est l'action sur l'esprit du Sultan. »

A quoi dans ces conditions se réduisait l'action des puissances? tenter d'atténuer le mal, faire tout son possible, sans grand espoir de succès, pour effrayer la Porte, insister, menacer, et obtenir ainsi, tout au moins, quelques faibles avantages ; puis une fois la tempête passée, les

esprits calmés, s'adresser à la sagesse du Sultan et le persuader de son intérêt à consentir aux réformes.

Telle fut à peu près la conduite des puissances. Sans agir de concert, elles avaient déjà fait au Sultan, à diverses reprises, des représentations identiques. Leurs représentants avaient, le 5 novembre 1895, rappelé au Sultan, la conduite de l'Europe lors des événements de Syrie de 1860, ils l'avaient averti qu'elle ne pouvait supporter une pareille anarchie, et que les gouvernements seraient obligés d'intervenir, si la Porte ne prenait immédiatement des mesures efficaces (1). A cette démarche, la Porte avait répondu, le 13 novembre, « que des instructions précises étaient données aux Valis pour la répression des désordres et que 128 bataillons de rédifs étaient mobilisés (2) ».

Les massacres cependant continuaient ; à Constantinople même, la sécurité des sujets européens était menacée. Les représentants des puissances remirent alors, sur la proposition de M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie (3), une première note collective à la Porte, pour lui demander de les laisser assurer la sécurité de leurs nationaux par le doublement des stationnaires que chaque légation a le droit d'entretenir pour son service à Constantinople. Cette simple mesure ne fut pas prise sans difficulté ; le Sultan qui, d'après l'article 2 de la convention annexée au traité de Paris du 30 mars 1856, a seul le droit d'autoriser l'entrée de stationnaires, se refusait avec obstination à délivrer l'autorisation demandée, en alléguant que l'arrivée de ces bâtiments de guerre surexciterait les esprits et renouvellerait les troubles (4). Après de longues négociations, le 11 décembre 1895 seulement, il consentit à l'entrée des seconds stationnaires dans les eaux de Constantinople (5). Pendant tout ce temps, les massacres avaient

(1) *Livre jaune*, page 173, pièce 123.
(2) *Livre jaune*, page 178, pièce 135.
(3) *Livre jaune*, page 165, pièce 118.
(4) *Livre jaune*, page 185, pièce 152.
(5) *Livre jaune*, page 190, pièce 165.

continué en Arménie, sans que l'intervention des puissances pût les arrêter. La Porte n'écouta leurs avis que dans l'affaire de Zeitoun.

Les Zeitounlis s'étaient emparés du fort de Zeitoun, en avaient chassé la garnison, et renforcés par les Arméniens des districts voisins, avaient, au nombre d'environ 4.000 (1), repoussé les troupes envoyées contre eux. Mais les Turcs revenaient en force. Les ambassadeurs offrirent alors au Divan leur médiation (fin décembre 1895, commencement de janvier 1896). A la suite probablement d'un nouvel échec, celui-ci l'accepta ; et le 12 février 1896 un accord intervenait entre la Porte et les Zeitounlis sous les conditions suivantes : « Reddition des armes de guerre, amnistie générale, expulsion du territoire de l'Empire des cinq membres des comités révolutionnaires venus de l'étranger, abandon par la Porte des arriérés d'impôts, promesse de dégrèvement pour l'impôt foncier, application des réformes contenues dans l'acte général » (2). Ce fut pendant la période des massacres la première et la seule intervention efficace de l'Europe.

Lorsque le calme fut un peu rétabli en Asie Mineure, les puissances rappelèrent au gouvernement ottoman ses promesses de réforme. Pendant les mois de février, mars, avril et mai 1896, la France, l'Angleterre et la Russie prirent de nouveau l'initiative d'une action auprès de la Porte. Elles lui rappelèrent qu'elle avait promis de constituer une commission de contrôle et la pressèrent d'autant plus d'effectuer de nouvelles réformes, que l'agitation un moment calmée menaçait de renaître.

Avant que la Porte eût rien fait pour contenter les puissances, les troubles avaient recommencé. Dans le cours de la première quinzaine de juin 1896, l'Europe était successivement informée de conversions en masse à l'islamisme des Arméniens qui se faisaient musulmans pour

(1) *Livre jaune*, page 192, pièce 169.
(2) *Livre jaune*, page 214, pièce 184.

n'être pas massacrés (1), puis de la dévastation de la province de Van opérée avec la connivence des autorités et de la destruction de la ville, canonnée par l'armée ottomane (2) : enfin survenaient les massacres de Constantinople où pendant trois jours la populace, embrigadée par les autorités, recherchait et assommait méthodiquement les Arméniens.

La patience de l'Europe était épuisée. Le 27 août, les représentants des puissances « s'adressaient directement à la personne du Sultan pour lui demander instamment de donner des ordres précis et catégoriques propres à mettre fin immédiatement à un état de chose inouï qui est de nature à amener pour son empire les conséquences les plus désastreuses (3) », et le 2 septembre ils remettaient à la Porte une note collective ainsi conçue (4) :

« En se référant à leur note collective du 15/27 août, les « représentants des grandes puissances croient devoir attirer l'attention de la Sublime Porte sur un côté exceptionnellement grave des désordres qui ont ensanglanté « dernièrement la capitale et ses environs. C'est la constatation par des données positives du fait que les bandes « sauvages qui ont assommé les Arméniens et pillé les « maisons et les magasins où ils pénétraient, en prétendant y chercher des agitateurs, n'étaient point des « ramassis accidentels de gens fanatisés, mais présentaient tous les indices d'une organisation spéciale connue

(1) *Livre jaune, affaires arméniennes, supplément,* 1895-1896, page 90. « A Biredjik, écrit à M. Cambon l'ambassadeur d'Angleterre, la population comptait 240 maisons le jour du massacre ; après que 150 chrétiens ont été massacrés, les survivants, au nombre de 1.500, grégoriens, protestants et catholiques, se sont convertis à l'Islamisme devant les cadavres saignants de leurs parents et sous la pression de la foule ; pas un seul chrétien ne reste à Biredjik ».

(2) Voir dans Bérard, *La politique du Sultan*, page 348. Récit d'un religieux français, témoin oculaire.

(3) *Livre jaune*, page 280, pièce 254.

(4) *Livre jaune*, page 271, pièce 252.

« de certains agents de l'autorité, sinon dirigée par eux.

« Les circonstances suivantes le prouvent :

« 1° Les bandes ont surgi simultanément sur différents « points de la ville à la première nouvelle de l'occupation « de la Banque par les révolutionnaires arméniens, avant « même que la police et la force armée aient paru sur les « lieux du désordre ; or la Sublime Porte reconnaît que des « avis étaient parvenus d'avance à la police sur les projets « criminels des agitateurs ;

« 2° Une grande partie des gens qui composaient ces « bandes étaient habillés et armés de la même manière ;

« 3° Ils étaient conduits ou accompagnés par des softas, « des soldats ou même des officiers de la police qui, non « seulement assistaient impassibles à leurs excès, mais y « prenaient même parfois part ;

« 4° On a vu quelques-uns des chefs de la sûreté publique « distribuer à ces bachi-bouzoucks des gourdins et des « couteaux et leur indiquer aussi la direction à prendre « pour trouver des victimes ;

« 5° Ils ont pu circuler librement et accomplir impuné- « ment leurs crimes sous les yeux des troupes et de leurs « officiers. aux environs mêmes du palais impérial ;

« 6° Un des assassins. arrêté par le drogman d'une des « ambassades, a déclaré que les soldats ne pouvaient pas « l'arrêter ; conduit au palais de Yildiz, il a été accueilli « par les gens de service comme une de leurs connais- « sances ;

« 7° Deux Turcs employés par des Européens qui avaient « disparu pendant les deux jours de massacre ont déclaré « à leur retour qu'ils avaient été réquisitionnés et armés « de couteaux et de gourdins pour tuer des Arméniens.

« Ces faits se passent de commentaires.

« Les seules observations à y ajouter seraient qu'ils rap- « pellent ceux qui ont affligé l'Anatolie, et qu'une force « pareille. qui surgit sous les yeux de l'autorité et avec le « concours de quelques-uns de ses agents, devient une

« arme extrêmement dangereuse, dont le tranchant dirigé « aujourd'hui contre telle ou telle nationalité du pays, peut « être employé demain contre les colonies étrangères ou « se retourner contre ceux-là mêmes qui en ont toléré la « création.

« Les représentants des grandes puissances ne se « croient pas en droit de dissimuler ces faits à leurs gou- « vernements et estiment qu'il est de leur devoir de récla- « mer de la Sublime Porte que l'origine de cette organi- « sation soit recherchée et que ses inspirateurs et ses « principaux acteurs soient découverts et punis avec la « dernière rigueur.

« Ils sont prêts, de leur côté, à faciliter l'enquête qui « devra être ouverte, en faisant connaître tous les faits « qui leur ont été rapportés par des témoins oculaires et « qu'ils prendront soin de soumettre à une investigation « spéciale. »

Les puissances ne s'en tinrent pas là, car elles connaissaient par expérience l'insuffisance de leurs menaces, et elles cherchèrent, avec plus d'entente qu'elles n'en avaient jusqu'alors montré, les moyens de mettre le Sultan à la raison. Après s'être mis d'accord avec l'Autriche (1), le Foreign Office adressait aux puissances, le 20 octobre 1896, une circulaire proposant que les ambassadeurs à Constantinople fussent chargés, conformément au précédent qui avait été suivi pour la Crète, d'élaborer un projet de réformes, et, après acceptation de ce projet par leur gouvernement, que des mesures coercitives fussent adoptées au cas où le Sultan le repousserait.

« L'avis général des puissances européennes, écrivait Lord Salisbury, est que l'Empire turc doit être soutenu, attendu qu'aucun arrangement destiné à le remplacer ne peut être suggéré sans entraîner le risque sérieux d'un

(1) Analyse du *Livre bleu*, sur les affaires d'Arménie, en 1896. *Temps* du 23 janvier 1897.

conflit européen. » L'adoption des réformes, ajoute Lord Salisbury, pourra conjurer quelque temps le danger qui menace l'Empire ottoman et c'est l'imminence des périls qui oblige les puissances à s'ingérer dans l'administration de l'Empire, puis il continue : « Je propose que les six puissances donnent comme instruction à leurs représentants d'examiner et de rapporter à leurs gouvernements quels changements seraient les plus efficaces en vue de maintenir la stabilité de l'Empire... Si toutes les recommandations faites par les ambassadeurs semblaient à toutes les puissances dignes d'être adoptées, il ne saurait être admis, au point où nous en sommes maintenant, que les objections du gouvernement turc puissent être un obstacle à leur exécution. »

Toutes les puissances envoyèrent leur adhésion. Néanmoins l'Allemagne et surtout la France et la Russie témoignaient une certaine répugnance à admettre l'emploi éventuel des mesures coercitives. L'accord s'établit enfin sur un programme présenté par le gouvernement français qui posait comme « condition préalable de l'action commune une entente sur les trois points suivants :

1° L'intégrité de l'Empire ottoman sera maintenue ;

2° Il n'y aura d'action isolée sur aucun point ;

3° Il ne sera pas établi de condominium » (1).

Ces conditions ne répondaient pas entièrement au désir du cabinet britannique ; mais les puissances étaient unanimes à les approuver. L'Angleterre ne pouvait pas sortir du concert européen et elle se décida à les accepter à son tour (2). Le 26 décembre, la conférence des ambassadeurs s'ouvrait à Constantinople.

L'attitude de la Turquie faisait présumer que les ambas-

(1) Chambre des députés, discours de M. Hanotaux du 3 novembre 1896. *Livre bleu*, note du baron de Courcel. *Temps* du 23 janvier 1897.

(2) *Livre jaune*, dépêche du ministre des affaires étrangères du 4 novembre.

sadeurs ne trouveraient pas trop de difficultés dans leur tâche. Le Sultan avait compris qu'il ne pouvait plus repousser toute concession, que « tout le monde en Europe se tournait contre lui », que l'opinion publique emportait les gouvernements, qu'on ne lui permettrait plus « de verser une seule goutte de sang » (1), et que toutes les puissances y compris l'Allemagne et la Russie se décideraient s'il était nécessaire à une intervention (2).

Le 5 novembre, le Sultan faisait savoir à M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, « que les mesures suivantes seraient prises dans les plus brefs délais :

« Mise en liberté de tous les détenus contre lesquels il n'existe aucune charge ;

« Publication du décret relatif à l'extension des réformes ;

« Convocation immédiate de l'assemblée arménienne et élection du patriarche ;

« Révocation d'Anis Pacha ;

« Envoi d'instructions à tous les Valis pour assurer la répression des désordres par les autorités. »

Quelques jours après le Sultan signait un ordre général d'amnistie pour tous les Arméniens condamnés pour cause politique (3). Le 10 février 1897, la conférence avait enfin terminé ses travaux.

Mais à la question d'Arménie une question nouvelle succédait, qui absorbait à son tour l'attention de l'Europe : la Crète se soulevait et la Grèce prenait son parti.

Tout entière à ses nouvelles préoccupations, l'Europe a

(1) *Livre jaune,* dépêche de M. Hanotaux à M. Cambon.

(2) Le 21 décembre, M. Cambon télégraphie : « M. de Nélidoff a été reçu hier par le Sultan. Il lui a déclaré par l'ordre de son souverain qu'il s'exposerait aux plus grands dangers et même à une intervention étrangère s'il refusait de se conformer aux conseils des ambassadeurs. Abdul Hamid a répondu qu'il espérait qu'on respecterait sa souveraineté et qu'il ne recevrait pas de conseil trop pénible à suivre. Il a protesté de sa bonne volonté et il a parlé de l'exécution des réformes. » Voir également *Livre bleu*, dépêche du 25 novembre 1896. *Temps* du 23 janvier 1897.

(3) *Livre jaune*, page 345, pièce 335.

oublié l'Arménie. Cependant les réformes ne sont pas exécutées, chaque jour les massacres peuvent recommencer. Si ce n'est demain, ce sera plus tard, il n'est pas de réconciliation possible entre ce qui reste des Arméniens et les Turcs, il y a entre eux trop de sang. Le devoir de l'Europe serait de prévenir le retour de ces atrocités. Mais comment y parvenir? Enlever les provinces arméniennes à la Turquie est impossible, à qui les donnerait-on? reconstituer le royaume d'Arménie? autre rêve. La Russie n'y consentirait jamais, les Arméniens sont d'ailleurs trop disséminés, ils sont trop peu, au milieu de trop de musulmans.

Un moment, il eût été possible d'assurer le calme à ce malheureux pays. L'Europe pouvait imposer à la Porte l'entretien dans l'Asie Mineure d'une gendarmerie internationale exclusivement commandée par des officiers et des sous-officiers européens, et assez forte pour maintenir l'ordre malgré la Turquie elle-même. La nature du pays, le caractère pacifique malgré tout de ses habitants, rendaient ce projet exécutable; mais il aurait fallu plus d'entente entre les puissances, une plus ferme volonté de vaincre les résistances de la Turquie, plus de désintéressement, qu'elles n'en ont jamais montré.

Depuis, la Turquie a vaincu la Grèce, soutenue par l'Allemagne, elle a repris sa place dans le concert européen, elle est redevenue une puissance avec laquelle il faut compter. Il ne saurait plus être question de lui imposer des réformes; on ne le tentera même pas, on attendra de nouveaux troubles, de nouveaux massacres qui peut-être seront suivis de nouvelles fautes, et la question d'Arménie durera aussi longtemps que la question d'Orient elle-même (1).

(1) Note bibliographique. — Les derniers événements d'Arménie ont inspiré dans toute l'Europe un grand nombre d'articles de revues et de journaux. On consultera très utilement, outre ceux que nous avons déjà eu l'occasion de citer les : *Chroniques des faits internatio-*

naux dans la *Revue générale de droit international public* de janvier-février, mai-juin 1896 et juillet-août 1897 qui constituent un résumé complet des affaires arméniennes, durant ces deux dernières années. *** *En Orient, Revue de Paris,* décembre 1895; Engelhardt, *La question arménienne et les réformes projetées au traité de Berlin, Revue générale de droit international public,* 1895; V. aussi Vaujany, *La question arménienne,* Paris. 1890; Des Coursons, *La rébellion arménienne,* Paris. 1895. Revue britannique, juillet 1895, *Effondrement de la question arménienne.* Revue de Paris, 1er sept. 1895. *Les massacres de Sassoun;* F. de Pressensé, *La question d'Arménie, Revue des Deux-Mondes,* 1er déc. 1895; Correspondant, 10 nov. 1895, *La Question d'Arménie.* Revue bleue, 14 déc. 1895, *La vérité sur la question arménienne.* Revue du monde catholique, mai 1896, *Les massacres d'Arménie;* Godet, *Souffrances de l'Arménie* (Neuchâtel, 1896); Saturday Review, 24 juillet, 24 août, 31 août, 21 sept. 1889; 9 nov., 16 nov., 14 déc. 1895; 19 sept., 26 sept. 1896. Contemporary review, 1880 (vol. XXXVII), *Question of Armenia;* sept. 1889, *Christians and Kurds in eastern Turkey;* août 1895, *Armenia;* janv. 1897, *Armenia and the forward mouvement* (by G. Russel); Sandwith, *Armenia and Turkey, Nineteenth Century,* 1870 (vol. III); Benjamin, *The Armenia and the Porte, Atlantic Monthly* (vol. LXVII, p. 524); Sevasly, *The armenian question, New Review,* 1889 (vol. I); J. Malcolm, 17 janv. *An Armenian's cry for Armenia, Nineteenth Century,* oct. 1890; Nation, 1895, *Armenian troubles;* Statist, 25 juillet 1895, *Armenia.* Economist, 5 oct. 1895, *The situation in Constantinople;* Fortnightly review, fév. 1895, *Turkey and Armenia;* mars 1896, *The fiasco in Armenia;* Deutsche Rundschau, fév. 1896, *Armenien und Kurden* et les ouvrages cités, 1re partie, chap. II, § Arménie.

TROISIÈME PARTIE

ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION D'ORIENT

CHAPITRE PREMIER

LA TURQUIE PEUT-ELLE COMPTER SUR LA PROTECTION DE L'EUROPE POUR ASSURER SON EXISTENCE ?

Le dogme de l'intégrité de l'Empire ottoman. — I. *La Russie.* — II. *L'Angleterre.* — III. *L'Autriche.* — IV. *L'Allemagne.* — V. *La France.* — Conclusion.

Mais la question d'Orient n'est pas insoluble et si les puissances ne protègent pas efficacement l'Empire ottoman, s'il ne parvient pas à se régénérer, il partagera probablement le sort de tous les royaumes vieillis, devenus incapables de se défendre contre les vices du dedans et les ennemis du dehors. Ce qui a été est, dans une certaine mesure, l'image de ce qui sera. Outre les causes particulières, les événements naissent de causes générales qui ne passent pas avec eux et continuent à engendrer dans l'avenir des faits semblables à ceux qu'elles ont déterminés dans le passé. Si l'affaiblissement progressif de la Turquie et l'insuffisance de l'Europe à la protéger sont dus, non pas à un simple caprice du hasard, ni à des causes accidentelles qui demain ne seront plus, mais à des raisons profondes qui continuent à agir, alors la Turquie est perdue et sa chute prochaine.

Il est un dogme sacré pour tous les diplomates : le prin-

cipe de l'intégrité de l'Empire ottoman. Encore plus souvent invoqué que violé il a légitimé bien des interventions en faveur de la Turquie et quelques-unes même contre elle (1).

Les chefs d'État en 1839 parlaient ainsi (2) : « Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane sous la dynastie actuellement régnante ; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet équilibre essentiel de l'Empire ottoman » (Maréchal Soult, 17 juillet 1839).

« Le cabinet anglais, comme le cabinet français, désire soutenir l'intégrité et l'indépendance de l'Empire ottoman » (Lord Palmerston, 23 juillet 1839).

« S. M. I. a déclaré qu'elle était décidée à ne point s'écarter de la décision qu'elle avait prise de vouer tous ses soins et tous ses efforts à la conservation intacte de l'Empire ottoman, par tous les moyens d'influence et d'action dont elle pourra disposer » (Prince de Metternich, 24 juillet 1839).

« Comme le roi, mon auguste maître, est persuadé que l'Empire ottoman forme l'un des éléments les plus essentiels de l'équilibre politique de l'Europe, la Prusse usera de toute l'influence dont elle dispose pour préserver de toute atteinte l'intégrité et l'indépendance de cet empire et l'autorité souveraine du Sultan » (Baron de Werther, 16 août 1839).

« Ma dépêche du 13 juillet vous a fait connaître itérativement l'intention invariable de notre auguste maître de consolider de plus en plus la paix de l'Orient et de contribuer à fonder l'affranchissement de l'Empire ottoman. Le système de l'Empereur ne repose point sur de simples

(1) La France l'invoquait pour soutenir Méhémet Ali contre le Sultan.

(2) Cf. Emile de Girardin. *Questions de mon temps*, t. IX, politique de l'Europe.

apparences, il s'appuie sur des faits dont le témoignage est irrévocable » (Comte de Nesselrode, 25 juillet 1839).

Berryer entendait et répondait : « Maintenir la stabilité et l'indépendance de l'Empire ottoman, mais il y a quinze ans que je l'entends dire. Mais la France et l'Angleterre n'ont pas tenu un autre langage, mais tous les actes diplomatiques, tous les traités ont sans cesse renfermé des articles stipulant qu'il s'agissait pour les nobles États contractants de maintenir et de garantir la stabilité et l'indépendance de l'Empire ottoman, d'empêcher qu'aucune autre puissance ne tirât en conséquence du traité des moyens d'influence particulière. Et qu'en est-il résulté ? C'est, que de chacune des négociations diplomatiques, c'est, que de chacun des traités, il est résulté un affaiblissement, un démembrement de l'Empire ottoman, et avec ces garanties données solennellement, depuis quinze ans on n'a pas fait autre chose que de consacrer, de cimenter les actes successifs qui ont décomposé, démantelé, affaibli et conduit presque à la mort l'Empire ottoman (1). »

Ce que Berryer disait en 1839 on l'eût aussi justement répété en 1856 et plus justement encore en 1878. Au principe d'intégrité, substituera-t-on le principe plus modeste de conservation de l'Empire ottoman ? mais il n'est guère plus respecté, car, si l'Europe à la vérité ne veut pas que la Turquie périsse brusquement dans quelque convulsion violente, elle ne s'est pas jusqu'à présent opposée à ce qu'elle meure lentement de démembrements successifs. Le but des puissances paraît être de retarder et d'adoucir, non d'empêcher la chute de la Turquie et si elles ne veulent pas d'un anéantissement brusque, qui les laisserait en présence de difficultés inextricables, elles consentent à diminuer leurs embarras futurs en soulageant de temps en temps de quelques parcelles la succession du moribond.

(1) Discours à la Chambre des députés du 2 juillet 1839.

Depuis que le principe de l'intégrité de l'Empire a été posé, la Turquie a perdu ses droits de suzeraineté sur la Moldo-Valachie et la Serbie ; en 1878 elle s'est vu enlever la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzégovine, elle a satisfait en outre à ses dépens, la Russie et la Perse en Asie Mineure ; le Monténégro, la Serbie et la Grèce en Europe. Les puissances ont laissé l'Angleterre mettre la main sur Chypre, puis sur l'Égypte ; elles ont permis à la Bulgarie de s'annexer la Roumélie orientale ; elles accordent en ce moment à la Crète une autonomie qui se changera un jour ou l'autre en complète indépendance et si, lors de la dernière guerre, la Grèce avait vaincu la Turquie, elles l'auraient probablement autorisée à prendre quelques portions des territoires occupés par ses armées victorieuses.

C'est que, si une ou deux puissances ont un intérêt direct à sauvegarder l'existence de la Turquie, une ou deux autres désirent toujours aussi sa fin ; leurs forces à peu près s'équilibrent, se neutralisent, et les décisions qui finissent par prévaloir dans le concert européen sont des décisions intermédiaires, acceptables comme une transaction par les puissances dont les intérêts sont les plus opposés, mais qui satisfont surtout les puissances moins directement intéressées dans la question et qui ne tiennent à l'existence de la Turquie qu'autant que cette existence est nécessaire au maintien de la paix et à la conservation de l'équilibre européen. Il en résulte que toutes les fois que, pour assurer la paix, la Turquie doit être sacrifiée, l'Europe malgré le dogme de la conservation de l'Empire ottoman, n'hésite pas à le faire.

Pour que l'avenir ressemblât moins au passé, il faudrait que cet équilibre entre les puissances fût rompu et que la Turquie se fît de nouveaux amis sans perdre ceux qu'elle a déjà. Or, un examen attentif de la politique et des intérêts des puissances ne permet pas de supposer qu'il sera possible à l'Empire ottoman de se créer de nouveaux défenseurs, ni même de conserver ses protecteurs actuels.

I.— Depuis quinze ans, la Russie entretient avec la Turquie les plus cordiales relations. L'Empire moscovite a rompu en apparence avec ses anciennes traditions et a cessé de menacer le Sultan de ses armes. Mais la Russie n'a pas abandonné pour cela le but qu'elle poursuit depuis des siècles; elle a simplement changé de moyen pour y atteindre. Pour soutenir momentanément les sultans, elle n'a pas renoncé au désir de recueillir leur héritage, et, si elle protège aujourd'hui l'Empire ottoman contre ses ennemis, c'est afin de le trouver encore entier le jour où elle aura la force de s'en emparer.

La Russie se croit l'héritière de l'ancien empire de Byzance, elle veut recueillir cet héritage; elle se croit la fille de la civilisation grecque, elle veut perpétuer ses traditions et elle persistera toujours dans ce double désir, parce qu'il n'est pas seulement né dans le cerveau de ses hommes politiques mais parce qu'il est le vœu du peuple tout entier. Sa politique est immuable parce qu'elle s'appuie sur l'âme même du peuple russe; si les gouvernements renoncent pour un temps à travailler vers le but que leurs prédécesseurs ont fixé, la nation n'y renonce point et bientôt le leur rappelle.

Constantinople est le rêve de la Russie, elle est l'ambition du lettré, du croyant, du patriote: elle les attire et les fascine. Elle est posée entre deux océans, dit le poète arabe, « comme un diamant enchâssé entre deux saphirs ». Elle s'est appelée Byzance et elle est encore parée des magnifiques souvenirs qu'évoque le nom de la ville d'or et de pourpre qui réunit et conserva dans son enceinte toutes les richesses et toutes les sciences de l'univers. Elle a régné sur deux civilisations; deux grands Empires l'ont eue pour capitale; elle a abrité la majesté des Césars et des Khalifes. Aujourd'hui, sa grandeur éclatante s'est évanouie, son importance politique, militaire et commerciale a décru; mais son prestige reste entier,

Napoléon a dit que qui la posséderait serait maître du monde (1).

Pour les Russes, Constantinople est plus encore que tout cela. elle est le berceau de leur religion. comme Moscou et comme Jérusalem elle est « la ville sainte ». et le noble et le moujick ne seront satisfaits que le jour où la croix remplacera le croissant sur le dôme de Sainte-Sophie.

La Russie est profondément religieuse, ses soldats, ses généraux vont à la guerre comme à la croisade. « Je suis, disait le général Kiréeff, le fils de mon église avant d'être le fils de ma patrie (2) ». Dans la guerre contre le Turc le patriotisme et la foi se confondent, les Russes combattent à la fois pour leur religion et pour la grandeur de leur pays ; ils servent en même temps Dieu et le Tsar. Le « Père blanc », le « Tsar libérateur » est sûr du concours enthousiaste de tous ses enfants chaque fois qu'il s'agira de combattre contre l'infidèle, que ce soit pour secourir les chrétiens opprimés. les frères slaves, ou simplement pour chasser les musulmans du sol qu'ils profanent. — « Nous voulons gagner la couronne du martyre », disaient les volontaires russes, qui, pendant la guerre de 1876, partaient pour secourir la Serbie (3) ; et lorsque la Russie entra à son tour dans la lutte, le grand-duc Nicolas dans son premier ordre du jour enflammait le courage de ses soldats en leur rappelant qu'ils luttaient « pour la foi du Christ, pour défendre leurs frères opprimés (4) ». Tant que les

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. A Sainte-Hélène « mesurant avec un compas des distances sur la carte. l'Empereur dit : « Constantinople est placée pour être le centre et le siège de la domination universelle ». « L'idée de chasser les Turcs de l'Europe, ajoute-t-il dans un autre passage, me sourit, mais je savais ce que valait la possession de Constantinople et j'ai abandonné l'Empire de la moitié du monde. plutôt que de donner à la Russie ce mince détroit. Et j'ajoute aujourd'hui que je ne regrette pas ce que j'ai fait ». Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*. V. aussi Vandal. *Napoléon et Alexandre*, tome I, p. 268.

(2) Mme Olga Novicoff, *The Eastern question*.

(3) Mme Olga Novicoff. *Russia and England*.

(4) Ordre du jour du grand-duc Nicolas : « Le joug turc pèse de-

Turcs ne seront pas chassés d'Europe, la Russie ne croira pas sa mission religieuse remplie.

Son intérêt aussi la pousse vers Constantinople. Depuis qu'elle peut prétendre au rang de nation, la Russie a toujours cherché à étendre sa puissance au détriment de la Turquie. Sa patience a parfois trompé les hommes d'État de l'Occident qui cherchent davantage les succès immédiats, dussent-ils être éphémères, et leur a fait croire qu'elle renonçait à ses projets, mais jamais elle ne les a réellement abandonnés. Ce n'est pas une génération que ses diplomates veulent faire triompher; serviteurs d'un gouvernement immuable et qui lui-même connaît d'autres intérêts que ceux du moment ils n'ont pas besoin des acclamations populaires, ils peuvent employer toutes leurs forces à faire la grandeur du peuple russe dans l'avenir, ils ont une foi profonde en la mission de leur race, le temps n'existe pas pour eux et leur persévérance fait leur force.

« La vigilance à l'égard de la Russie, écrivait en 1760 un de nos ministres, est d'autant plus nécessaire qu'il y a longtemps que la cour de Saint-Pétersbourg a un plan de politique tout formé, dont elle ne s'écarte pas, et qui paraît bien lié dans toutes ses parties, mais qu'elle ne développe que successivement et à mesure que les événements et les circonstances lui en fournissent l'occasion, et que ses mi-

puis des années sur des chrétiens, nos frères. Cruelle est leur oppression... La guerre est déclarée à la Turquie, ce n'est pas pour des conquêtes que nous marchons, c'est pour défendre nos frères insultés et opprimés, pour défendre la foi du Christ. En avant! notre cause est sainte et Dieu est avec nous ».

Note du prince Gortchakoff, 20 mai 1877 : « L'intérêt de la Russie est de mettre fin à la situation déplorable des chrétiens soumis à la domination russe et à l'état de trouble chronique dont elle est la cause... car cet état de choses et les actes de violence qui en résultent, répandent en Russie une agitation provoquée par le sentiment chrétien si profondément enraciné dans le peuple russe et par les liens de race et de religion qui rattachent ce peuple à une grande partie de la population chrétienne de la Turquie ».

nistres défiants et soupçonneux joignent à la dissimulation naturelle à leur nation, la suite la plus méthodique dans leurs propos et dans leurs démarches (1). »

Ce plan est formulé dans le testament de Pierre le Grand qui, pour être une pièce apocryphe, n'en résume pas moins fidèlement les intérêts et la politique de la Russie (2).

Il faut à la Russie des côtes ; posséder les rivages de la mer est un élément nécessaire à toute puissance militaire et commerciale ; la Russie, l'héritière des anciens Rois de la Mer scandinaves, maîtresse aujourd'hui de la septième partie du globe, ne peut rester privée de la plus essentielle des voies de communication. Il lui faut d'autres mers que des océans glacés où la navigation est presque toujours impossible. Si elle possédait les détroits des Dardanelles, de la Mer Noire qu'en cas de guerre ses ennemis peuvent aujourd'hui facilement bloquer, elle ferait un immense port où sa marine militaire et sa marine marchande se développeraient en sûreté. Dans la Mer Noire aboutissent, sauf le Volga, les principaux fleuves de son empire, elle deviendrait le grand entrepôt de son commerce. Pour l'Angleterre qui tient Suez, pour l'Autriche qui convoite Salonique, les Dardanelles ont perdu une partie de leur importance politique et économique ; pour la Russie ils l'ont gardée tout entière. Constantinople, les Détroits, sont les « clefs de sa maison », elle ne peut les laisser entre des mains étrangères.

Les Russes veulent Constantinople. Ils ne veulent pas

(1) Instruction au baron de Breteuil du 16 mars 1760. Rambaud, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*, tome IX, page 132.

(2) V. Rambaud, *Instructions*, tome IX, note de la page 132. Mille autres faits caractéristiques ne font-ils pas d'ailleurs éclater la merveilleuse constance de la politique russe ? « Je ne mourrai pas, disait Catherine II, avant d'avoir chassé les Turcs de Constantinople, *humilié l'orgueil de la Chine* et ouvert un chemin vers les Indes. »

en faire la capitale de la Russie, ce titre restera toujours à Moscou, à la Mère, mais elle deviendrait la capitale de la fédération panslave. Ils y rétabliraient le chef suprême de la religion orthodoxe ; et par l'unité de race et de religion, ils grouperaient aux côtés de la Russie tous les Slaves des Balkans.

« L'extension de la Russie vers l'Orient, disait le premier des hommes d'Etat ottomans, est une loi fatale de la destinée moscovite : si moi-même j'étais un ministre russe, j'aurais bouleversé le monde pour m'emparer de Constantinople » (1).

Et pourtant depuis près de cinquante ans la Russie paraît avoir entièrement renoncé à poursuivre ses projets de conquête de la Turquie. Il y a à ce changement, en partie apparent, en partie réel, de nombreuses causes dont les principales sont l'échec du mouvement panslaviste dans la péninsule des Balkans et l'attitude des puissances européennes à l'égard de la Russie dans la question d'Orient.

Bien que morcelés, les Slaves ont toujours continué à se considérer comme les membres d'une seule famille et ont conservé le souvenir de leur unité primitive (2). Hormis ceux d'entre eux qui se sont convertis au catholicisme, ils ont même civilisation, même race, même religion, ils pourraient ne former qu'un peuple. Fiers des vertus de la race slave, des littérateurs et des hommes politiques russes conçurent la pensée de réaliser, non son unité politique mais son unité intellectuelle et morale. Selon eux, « la civilisation slave devait rénover et en même temps rem-

(1) V. Testament politique de Fuad Pacha, 1869 (l'authenticité de cette pièce est douteuse, mais si les paroles qu'on lui prête n'ont été dites, elles auraient dû l'être). En vérité, dit M. Kamarowsky, la Russie devrait appliquer à la Turquie le célèbre adage de l'antiquité : Carthago delenda est. V. Kamarowsky, *La question d'Orient; Revue générale de droit international*, juillet-août 1896.

(2) Perwlof. *Le panslavisme depuis les temps les plus reculés jusqu'au* XVIIIe *siècle*.

placer la civilisation européenne » (1), il était certain qu'un jour la lutte s'engagerait entre « l'héritière de la civilisation byzantine et la civilisation germano-latine » (2), les Slaves étaient dignes de triompher et s'ils étaient unis, la victoire leur resterait.

Lorsque les idées de droit des peuples, de principe des nationalités se répandirent en Europe, lorsque se constitua l'unité italienne, le parti libéral russe entrevit que les doctrines panslavistes étaient susceptibles d'une tout autre portée qu'il ne l'avait cru tout d'abord. L'immense émotion causée par la bataille de Sadowa et la chute de l'hégémonie autrichienne, aida au développement des idées nationalistes en Russie ; ce que la France avait fait pour l'unité italienne, ce que la Prusse avait fait pour l'unité allemande, beaucoup de Russes crurent que leur pays pourrait le faire pour l'unité slave ; et le parti libéral affirma hautement le droit à l'existence de toute nationalité, « pourvu seulement qu'elle manifeste la conscience de cette existence et y aspire » (3).

Le gouvernement ne prit pas ombrage de ce mouvement qui cependant, par d'autres côtés, menaçait sa toute-puissance, mais il s'en empara et le dirigea dans un sens favorable à ses ambitions. Le panslavisme devint le panrussisme. Jusqu'alors, les Tsars avaient agi en Orient comme protecteurs de la religion orthodoxe ; dans l'idée de natio-

(1) Danilewsky, *La Russie et l'Europe*, publié par *La Liberté Roumaine* à Bucarest, 1890.

(2) Klaczko, *Deux chanceliers*, page 333, article de la *Gazette de Moscou* du 17 février 1867.

Cf. Skupiewsky, *La doctrine panslaviste;* Pypine et Spasovic, *Histoire des littératures slaves;* Cyprien Robert, *Le monde slave* et les *Slaves de Turquie;* Immisch, *Der Panslavismus*, Leipzig, 1884; Ostrowski, *Sur le panslavisme moscovite*, Versailles, 1842; Bratiano, *Le panslavisme et ses dangers pour l'Europe*, Paris, 1877; Louis Léger, *Le monde slave;* Louis Léger, *Un précurseur du panlavisme au* XVIIe *siècle, Georges Krijanitch*, *Revue suisse*, août 1877; Tchernoff, *L'idée russe et le panslavisme*, *Nouvelle revue*, février 1889.

(3) Danilewsky, *La Russie et l'Europe*.

nalité, le gouvernement russe trouva un appui nouveau. Il ne voulut pas prêcher directement aux chrétiens des Balkans l'union à la Russie, mais il aida à la formation de comités privés dont le but était de soulever les Slaves d'Orient et de les unir sous le drapeau russe, pour constituer une immense confédération dont la Russie eût été la tête et qui aurait compris tout l'est de l'Europe (1).

Les premières tentatives des comités panslavistes parurent devoir être couronnées de succès. Ils commençaient par organiser à Moscou, sous prétexte d'exposition ethnologique, une retentissante démonstration panslaviste; puis ils poussaient les dix-huit millions de Slaves de la confédération autrichienne et spécialement les Tchèques de Bohême. alors exaspérés par la promulgation de la constitution dualiste qui assurait la suprématie à l'élément germano-magyar en Autriche-Hongrie, à protester contre l'organisation nouvelle de la monarchie, et à diriger tous leurs efforts en vue de l'union avec le grand empire slave. Dans les Balkans, leurs émissaires excitaient également les Slaves orthodoxes à la révolte contre la Turquie (2).

(1) Projet de confédération slave de Danilewsky (le livre de Danilewsky est considéré en Russie comme le code du panslavisme).

1° L'empire russe avec la Galicie et la Ruthénie hongroise;

2° Le royaume Tchèque-Moravo-Slovaque avec l'annexion du nord-ouest de la Hongrie;

3° Le royaume Serbo-Croate-Slovène (avec Serbie, Monténégro. Bosnie. Herzégovine. Vieille Serbie, Albanie du Nord. Serbie hongroise. Croatie, Dalmatie. Istrie et Trieste);

4° Le royaume bulgare (Bulgarie, Roumélie, Macédoine);

5° Le royaume roumain (Roumanie et Transylvanie);

6° Le royaume hellénique (Grèce, Macédoine, Crète, Chypre, l'Archipel, etc.);

7° Le royaume hongrois;

8° La province de Constantinople.

(2) Debidour. *Histoire diplomatique de l'Europe*, tome II. Klaczko. *Deux chanceliers*. « Un comité permanent pour les intérêts de l'unité slave s'était formé au lendemain du traité de Moscou sous les auspices d'un grand-duc, ... de nombreux convois d'armes arrivaient de Russie dans les provinces danubiennes ». Voir *Documents parlementaires* anglais, français, autrichiens de 1868. notamment les rapports de

Ils crurent un moment leurs vœux près de se réaliser. Lorsque éclata la guerre de 1876, ils espéraient assister à la chute de l'Empire ottoman et s'imaginaient que les Slaves des Balkans, bientôt suivis des Slaves d'Autriche, consentiraient à se réunir à l'Empire russe. L'événement trompa leurs espérances. Ils s'étaient fait illusion quand ils avaient cru les Slaves prêts à abdiquer leur indépendance au profit de la Russie. Non seulement ceux du centre de l'Europe : Polonais, Tchèques, Croates « qui n'ont des vrais Slaves ni la foi, ni la civilisation, ni les idées » (1), mais même les Slaves des Balkans se montrèrent réfractaires à tout projet d'union. Ils avaient bien accueilli avec enthousiasme les offres d'aide qui leur venaient de Russie, ils étaient prêts encore à acclamer le Tsar libérateur, mais s'ils avaient secoué le joug de leurs oppresseurs c'était pour être libres et non pour se donner à d'autres maîtres. Ils n'acceptaient la formule panslaviste que comme un mot d'ordre, un moyen de combat contre la domination turque dans les Balkans, un programme à opposer au programme pangermain en Autriche (2).

Les Russes panslavistes avaient oublié que ce qui fait un peuple ce n'est pas seulement l'homogénéité des éléments ethniques qui le composent, mais l'unité de sentiments, de mœurs et de souvenirs, et que cette unité

l'agent autrichien à Bucarest, « ..... des proclamations appelaient les Bulgares à la guerre (dépêche du consul autrichien au baron de Prokesch, 24 août 1868). « il est de fait, écrit à M. de Beust le représentant de l'Autriche en Roumanie, qu'il existe des comités bulgares dont le but est de provoquer des troubles en Bulgarie qui permettraient à la Russie de déclarer la guerre à la Turquie..... etc. ».

(1) Skupiewsky, *La doctrine panslaviste*, Bucarest, 1890.

(2) Dehn, *Deutschland nach Osten*. « Notre souci actuel, écrivait en 1889 le Dr Gregr, le chef du parti jeune Tchèque, doit être de nous soustraire au joug allemand et magyar ; comment la famille slave s'organisera-t-elle quand elle se sera délivrée du joug étranger, que décidera-t-elle au sujet de sa langue et de sa réorganisation religieuse, ce sont là questions qu'on ne pourra examiner de sitôt ». V. aussi *Preussische Jahrbücher*, novembre 1889, *Russland und die Balkanländer*.

n'existait pas entre les différents rameaux de la branche slave. Les peuples que la Russie contribuait à émanciper étaient jaloux de leur jeune indépendance et se méfiaient à juste titre de la protection un peu intéressée de leurs libérateurs (1) ; si bien que la Russie vit diminuer, au lieu de s'accroître, l'influence dont elle jouissait dans la Péninsule, alors qu'elle se posait en protectrice des chrétiens orthodoxes opprimés par les Turcs.

Cet échec du panslavisme en dehors de Russie, la répugnance des Slaves « à voir un seul Tsar pour toutes les terres des Slaves » (2) eut pour résultat d'éteindre l'ardeur du mouvement panslaviste russe. Il est revenu à sa forme primitive, le désir d'émancipation des races slaves, il ne cherche plus à les annexer à la Russie, et ses anciens chefs ont reporté leur activité sur le développement intérieur de leur pays, ses progrès économiques et industriels, la mise en valeur de ses immenses territoires (3).

Du jour d'ailleurs où il devenait inutile, le mouvement panslaviste devenait suspect. Le gouvernement russe s'avisa que les panslavistes étaient presque tous des libéraux, que leur programme était sur bien des points un programme socialiste (4). Il prononça, après le traité de

(1) V. Skupiewsky, *La doctrine panslaviste*. L'organisation des églises nationales contribua aussi à arrêter les progrès du panslavisme. L'église orthodoxe n'a plus depuis Pierre le Grand son unité primitive; le patriarche de Constantinople était autrefois le seul chef de toute l'église orthodoxe : le premier schisme vint de Pierre le Grand : il rendit l'église russe indépendante, elle est depuis gouvernée par un synode formé de ses seuls évêques; l'église serbe dépend de Constantinople : la Bulgarie a son église nationale. Ces scissions ont favorisé le développement des autonomies particulières.

(2) Ostrowsky, *Vassilissa Melentieva*.

(3) Cf. De Stieglietz. *De l'équilibre politique, du légitimisme et du principe des nationalités* (partie I, chap. IV et partie III, chap. I) et A. Tchernoff, *L'idée russe et le panslavisme*. *Nouvelle revue*, février 1889.

(4) « L'avenir est au moujiek russe, le monde slave formera une vaste communauté socialiste où seront abolis la propriété et l'héritage ». V. Contemporary review, août 1881, *Russian social panslavist programm*.

Berlin, la dissolution de la Société Slave de bienfaisance de Moscou, qui était le comité central de la propagande panslaviste, et depuis, il s'opposa à la reconstitution du parti.

Le courant populaire ne pousse donc plus aussi vivement la Russie vers l'Orient et ne l'entraîne pas à une politique d'hostilité envers la Turquie. Les petits États que la Russie a aidés à se constituer des dépouilles de l'Empire ottoman ne consentent plus d'autre part à seconder sa politique que s'ils sentent leur indépendance garantie, et elle a ainsi elle-même entouré la Turquie d'une couronne de défenseurs qui deviennent un obstacle à ses propres agrandissements. Elle s'est retiré le droit d'intervenir dans la péninsule des Balkans. Les souffrances des chrétiens opprimés étaient autrefois pour la Russie une raison d'attaquer le Turc et de le dépouiller ; si elle voulait aujourd'hui poursuivre ses idées de conquête, elle serait obligée de violer ouvertement le droit à l'existence de la Roumanie et de la Bulgarie ; elle aurait aussi à surmonter leur résistance acharnée et ils se laisseraient peut-être moins facilement absorber qu'une Pologne énervée et vieillie.

D'ailleurs si la Russie peut gagner des batailles, la prudence lui interdit pour le moment de faire des conquêtes. Ce n'est pas tout de vaincre les peuples, il faut se les assimiler, et à cela la force militaire ne suffit pas. Le gouvernement russe le sait ; il n'oserait entreprendre aujourd'hui une conquête difficile pour un peuple qui règne déjà sur de trop vastes étendues, dont la population n'est pas assez dense, dont la vigueur n'est pas assez concentrée. S'emparer prématurément de la péninsule des Balkans ou de l'Asie Mineure serait pour la Russie une cause de faiblesse et une source de dangers.

Peut-être, cependant, la Russie eût-elle quand même tenté l'aventure, si dans l'opposition de l'Europe elle n'eût trouvé un obstacle encore plus sérieux. Depuis que son

ambition menace l'Empire ottoman, les autres États. justement effrayés par des projets dont la réussite possible accroîtrait assez les forces de l'Empire russe pour rompre à son profit l'équilibre européen, protègent la Turquie contre son puissant voisin.

L'Empire moscovite n'est pas assez fort pour résister à l'Europe et le gouvernement de Saint-Pétersbourg sait que, sans exception, les puissances sont absolument déterminées à ne pas laisser la Russie s'emparer de Constantinople. Devant cette volonté évidente il s'est résigné, et à maintes reprises, il a affirmé en toute sincérité qu'il n'avait pas l'intention de prendre ce qu'il était bien certain de ne pouvoir garder. Avant toutes choses il veut rester en paix avec l'Europe.

En 1829, l'armée russe était aux portes de la capitale de l'Empire ottoman et elle eût pu y pénétrer avant que les puissances surprises eussent le temps de s'y opposer. L'empereur Nicolas avait constitué un comité secret composé des plus hauts fonctionnaires de l'empire russe pour discuter quelle résolution le bien de l'Empire commandait. Ce comité décida « que l'existence de l'Empire ottoman était plus utile que nuisible aux vrais intérêts de la Russie et qu'aucun ordre de choses ne saurait balancer l'avantage d'avoir pour voisin un État faible » (1).

(1) Mémoire du comte Nesselrode du 4 septembre 1829 ; De Martens, *La politique russe dans la question d'Orient*. *Revue de droit international et de législation*, 1877. Dans une lettre de la même époque, le comte Nesselrode, après avoir affirmé la possibilité de s'emparer de Constantinople ajoute : « Mais un empire ottoman affaibli et sous la tutelle russe est plus avantageux à nos intérêts politiques et commerciaux que toute combinaison qui nous forcerait à étendre nos territoires par conquête et à substituer à l'Empire ottoman des États qui ne seraient pas longs à entrer en concurrence avec nous. C'est d'après ce principe que Sa Majesté Impériale a toujours réglé ses relations avec le Sultan ». Dans le même sens, Mme Olga Novicoff. *Russia and England* ; Malcolm Mac Coll, *Russia and England*. *Contemporary review*, janvier 1895 ; Klaczcko, *Evolution actuelle de la question d'Orient*. *Revue des Deux-Mondes*, octobre, novembre, décembre,

En 1833, les troupes russes parurent devant Constantinople pour défendre la ville contre Méhémet-Ali. La Russie ne chercha pas davantage à effectuer une occupation à laquelle l'Europe se fût opposée.

Plusieurs fois encore depuis, la Russie a protesté de son désintéressement dans la question d'Orient. « Si l'heure de l'Empire turc sonnait, disait en 1860 le prince Gortchakoff, nous ne convoitons aucun agrandissement territorial, aucun avantage exclusif pourvu que les autres puissances fassent preuve du même désintéressement (1). » Lorsqu'en 1876 la Russie déclara la guerre à la Turquie, le Tsar, pour rassurer l'Angleterre inquiète, affirmait à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il n'avait aucun projet sur Constantinople. « L'Empereur m'a donné sa parole d'honneur, « écrit Lord Loftus, de la manière la plus grave et la plus « solennelle, qu'il n'avait aucune intention de prendre « Constantinople et que si la nécessité l'obligeait à occuper « une partie de la Bulgarie, ce ne serait que provisoirement « et jusqu'au moment où la paix et le salut des populations « chrétiennes seraient assurés. On attribue à la Russie, a dit « Sa Majesté, l'intention de faire la conquête de l'Inde et de « s'emparer de Constantinople. Peut-il y avoir rien de plus « absurde ? La première supposition est d'une impossibilité « parfaite et quant à la seconde, je réitère l'assurance la « plus solennelle que je n'en ai ni le désir ni l'intention(2) ».

Un an plus tard, dans une dépêche du 18 mai 1877, le prince Gortchakoff ajoutait : « En ce qui concerne Constantinople, le cabinet impérial ne peut que répéter que « l'acquisition de cette capitale est en dehors des vues de Sa « Majesté l'Empereur. Nous reconnaissons qu'en tous cas « l'avenir de Constantinople est une question d'intérêt

1878 ; Laveleye, l'*Angleterre et la Russie en Orient*. *Revue des Deux-Mondes*, janvier 1880.

(1) Dépêche du prince Gortchakoff au baron de Brunnow, 5 août 1860.

(2) Rapport de Lord Loftus. *Livre jaune* de 1879, 2 novembre 1876, p. 233.

« commun, qui ne peut être réglée que par une entente « générale ; ce qui doit être admis, c'est que cette ville ne « peut appartenir à aucune des grandes puissances. »

De ce moment, la Russie s'est attachée encore davantage à mettre ses affirmations en accord avec ses actes ; si jusqu'en 1878 elle ne cherchait pas à s'emparer de Constantinople elle restait cependant l'ennemie acharnée de la Turquie, mais depuis, elle est devenue la protectrice du Sultan et peut-être même a-t-elle repoussé des avances directes de l'Angleterre, qui paraît un moment lui avoir offert son concours pour un partage de l'Empire ottoman.

Il serait cependant dangereux pour la Turquie d'avoir une confiance trop illimitée dans l'amitié de la Russie. Depuis cinquante ans, elle affirme ne pas vouloir s'emparer de Constantinople, et il est évident que ses protestations sont sincères ; seulement, elles n'ont jamais engagé la Russie que pour le présent et nullement pour l'avenir ; elles constatent simplement qu'à l'heure où elles ont été faites, que maintenant encore, la Russie n'a aucun intérêt à combattre la Turquie, ni à affronter la colère de l'Europe. Mais que demain la situation change, qu'une ou plusieurs alliances, que sa force accrue, lui donnent la possibilité, sans trop de risques, de s'agrandir aux dépens de ses anciens ennemis, qu'elle puisse s'entendre avec les petits peuples slaves des Balkans pour partager l'Empire ottoman en leur abandonnant la Turquie d'Europe et en prenant pour sa part Constantinople et l'Asie Mineure, et la Turquie aura à faire face de nouveau à son plus terrible adversaire. Et cette supposition n'a rien d'impossible, une guerre, un nouveau groupement dans les alliances peuvent modifier les rapports des puissances européennes et laisser les mains libres à la Russie ; le mouvement qui depuis vingt ans la pousse vers l'Extrême-Orient et absorbe la majeure partie de ses forces vives peut se calmer aussi brusquement qu'il est né ; ses activités réclameront peut-être alors un champ nouveau où s'exercer, les petits États des Balkans

rentreront peut-être un jour sous sa tutelle (1), un accord avec eux est possible. La Turquie déjà soumise à d'autres influences, peut repousser les avis qui lui viennent du cabinet de Saint-Pétersbourg et ne plus faire participer la Russie aux avantages qu'elle réserve à ses amis (2). Qui sait.

(1) Les limites que nous nous sommes fixées ne nous ont pas permis, sauf pour la Bulgarie, d'étudier en détail les fluctuations de l'influence russe dans les petits États des Balkans, depuis le traité de Berlin. Le Monténégro est toujours resté fidèle à la Russie. En Roumanie, le parti des Boyards, uni au parti radical avancé, fit triompher un moment l'influence russe en 1889 après la chute du ministère Bratiano, mais cette victoire fut courte et quoique la question de la navigation du Danube mît la Roumanie en lutte avec l'Autriche, elle est depuis définitivement entrée dans la triple alliance. La Serbie, gouvernée par les conservateurs, se jetait en 1878 entre les bras de l'Autriche ; mais le parti conservateur privait le pays de ses libertés : en 1880, devant le mécontentement général, il quittait le pouvoir et était remplacé par les libéraux progressistes qui recherchèrent également la protection de l'Autriche ; ils entraînèrent le pays dans des entreprises financières malheureuses dont la masse de la nation rendit l'Autriche responsable (Appleton, *Servia, Austria, Turkey and Russia ;* Minchin, *The growth of freedom in the Balkan Peninsula ;* Miss Clarke, *The slaves states of Balkan, Dublin review,* janvier 1886). En 1886, le roi Milan, impopulaire depuis la guerre serbo-bulgare, fut forcé de constituer un ministère libéral russophile aux acclamations du peuple qui criait dans les rues de Belgrade : « Vive Ristitch et la Russie » (*Preussische Jahrbücher*, juillet et décembre 1889; *Russland und die Balkan-Länder : Oesterreich und die Balkan Staaten).* Le parti radical encore plus dévoué à la Russie progressait cependant, il combattait le roi Milan qui, le 22 février 1889, sentant le pouvoir lui échapper, abdiquait en faveur de son fils ; c'était le triomphe de la Russie. « Garder en cas de guerre la neutralité entre la Russie et l'Europe centrale, écrivait à ce moment le *Serbsku Nesavimost*, journal officieux de Belgrade, est contraire aux intérêts de l'indépendance nationale. La Serbie prendra le parti de la Russie. » Peu après la Serbie se brouillait avec l'Autriche. V. *Archives diplomatiques,* 1890, tome XXXV, p. 116. Discours du comte Kalnoky. Lavisse, *La vie politique à l'étranger*, 1889. Depuis, particulièrement en 1894, la Serbie s'est à plusieurs reprises rapprochée de l'Autriche, pour retourner ensuite à la Russie ; aux élections de 1897 pour la Skouptchina, les radicaux avaient une immense majorité, cependant peu après le roi Milan retournait en Serbie, il y gouverne aujourd'hui, qui sera le maître demain ?

(2) Il semble que, depuis le moment où pour la première fois j'écrivais ces lignes, cette dernière hypothèse s'est pleinement réalisée.

lorsque ces éventualités se produiront, si la Russie ne profitera pas d'une occasion favorable pour se retourner contre la Turquie, si elle ne joue pas en ce moment avec elle comme elle a joué autrefois avec la Pologne, et si elle ne voudrait pas la conquérir tantôt en l'attaquant, tantôt en la protégeant (1).

II. L'éternel adversaire de la Russie en Orient, l'Angleterre, s'opposerait-elle, le cas échéant, à ce que la Turquie tombât sous les coups de l'Empire moscovite ? Prendrait-elle de nouveau, par une évolution inverse à celle de la Russie, la défense de la Turquie ?

Ce n'est pas seulement parce que la Russie s'est quelque temps faite la protectrice de l'Empire ottoman que l'Angleterre désire aujourd'hui sa ruine. Elle a des raisons plus sérieuses pour souhaiter la chute de la Turquie. L'une d'entre elles est capitale : sa situation en Égypte.

Avant qu'elle eût occupé l'Égypte, l'Angleterre redoutait vivement un démembrement de l'Empire ottoman qui eût donné l'Asie Mineure à la Russie et menacé ses communications avec l'Inde. Un moyen s'offrait à elle de sauvegarder ses intérêts, qui avait en plus l'avantage de satisfaire ses ambitions. « Le démembrement de l'Empire, écrivait en 1877 M. Dicey, met en danger nos communications avec l'Inde par le canal de Suez ; le contrôle absolu du canal doit désormais nous appartenir ; et comme il ne peut être exercé par une puissance maîtresse du Delta, il faut de toute nécessité que l'Angleterre occupe la Basse-Egypte (2). »

(1) Note bibliographique. — Outre les ouvrages déjà cités, v. pour la politique de la Russie en Orient : Rustow, *La question d'Orient*, 1888 ; Westminster review, vol. CX, 1876, *Turkey and future of Russia* ; Economist, 8 oct. 1889, *Russia in the Balkan* ; Die Nation, 26 oct. 1889, *Moskowitische Politik auf der Balkan* ; id., 7 déc. 1889, *Russische Politik* ; Marin, *Autour des dépouilles de l'Empire ottoman, Bulgares et Russes vis-à-vis de la triple alliance*, Paris, 1891 ; Economist, 31 oct. 1891, *The influence of Russia in south eastern Europa* ; Fortnightly review, juillet 1893, *Russian intrigues in south eastern Europa* ; Die Nation, 12 sept. 1896, *Russland und die Turkey*.

(2) Dicey, *Our route to India, Nineteenth century*, 1er juillet 1877.

L'Angleterre, en 1882, a mis la main sur « ce chaînon essentiel de ses communications avec l'est (1) » et maintenant qu'elle est, en fait, maîtresse du canal de Suez, que « le nouveau Bosphore de la nouvelle question d'Orient (2) » est entre ses mains, elle désire le démembrement qu'elle redoutait naguère, parce qu'il lui assurerait sans doute sa conquête.

A conserver l'Égypte, l'Angleterre a un intérêt essentiel. L'anglais est surtout marchand, et chez ce peuple fortement individualiste, l'intérêt de la nation représente trop exactement la somme des intérêts de chacun des particuliers qui la composent, pour qu'aux considérations commerciales la politique anglaise n'accorde pas une place prépondérante ; la possession de l'Égypte c'est la sécurité de ses communications avec l'Extrême-Orient assurée, son influence dans la Méditerranée considérablement accrue et un nouveau débouché ouvert à son commerce. L'Égypte entre ses mains, c'est encore et surtout un instrument de conquête en Afrique. Depuis qu'elle s'y est installée, l'Angleterre n'a cessé de diriger vers le Sud, des expéditions, parfois sanglantes et malheureuses, dans le but avéré de conquérir le Soudan et de le rattacher par la dépression des grands lacs à sa colonie du Cap. Deux grands obstacles l'arrêtaient : l'état belge du Congo et le Soudan. En 1894, l'Angleterre obtenait à bail du Congo belge une bande de territoire large de 25 kilomètres qui lui donne passage du lac Tangangya au Mwoutan Nzighé ; en 1896, elle préparait une campagne au Soudan qui vient de se terminer par la chute de Khartoum.

Tous les obstacles à ses plans ne sont cependant pas levés, car la France a des droits sur les pays qui lui restent à conquérir, car l'Allemagne n'a pas reconnu la convention de 1894 ; mais un succès trop brillant a jusqu'à pré-

(1) Dicey, *England in Egypt*, *Nineteenth century*, novembre 1882.
(2) Nineteenth century, 1er décembre 1882. *The egyptian question and the french Alliance.*

sent couronné ses efforts, la possession de l'Égypte lui assure d'autre part de trop grands avantages, enfin « trop d'or et de sang anglais ont coulé comme de l'eau sur les bords du Nil » (1), pour que l'Angleterre consente à reculer si ce n'est à la dernière extrémité, soit en Égypte, soit au Soudan. Pour tout anglais, la question d'Égypte est devenue une question nationale.

Mais les droits de l'Angleterre sur l'Égypte ne suffisent pas à légitimer ses prétentions. En occupant cette province de l'Empire ottoman, elle lèse les droits du Sultan.

Avant l'occupation anglaise, l'Égypte s'était, il est vrai, rendue à demi indépendante. Mais si la Porte avait consenti, à plusieurs reprises, à déléguer aux Khédives égyptiens l'exercice d'un certain nombre de ses droits d'administration sur cette « province faisant partie intégrante de l'Empire ottoman » (2), elle a toujours pris le soin de spécifier qu'elle n'entendait pas leur en faire l'abandon définitif. En prolongeant malgré la Porte une occupation que seule justifiait la nécessité de rétablir l'ordre un instant troublé, l'Angleterre viole les droits de souveraineté auxquels le Sultan n'a pas renoncé; elle les viole encore plus en substituant entièrement son autorité à la sienne, et en modifiant par ses décrets les règles édictées par les firmans. Elle viole également l'engagement solennel pris d'un commun accord, par les puissances au traité de Paris, de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman.

Ni les puissances, ni le Sultan n'ont consenti à reconnaître la légitimité de l'occupation de l'Égypte. L'Angleterre, en 1884, s'engageait à évacuer le pays dès que les troupes anglaises pourraient le faire sans que l'ordre intérieur en fût troublé (3). C'est en vain qu'elle cherche depuis à se

(1) Discours de Lord Salisbury. Cf. Selim Faris, *The decline of the british prestige in the East*. Londres, 1887.

(2) Note collective des puissances à la Porte, du 13 mars 1841.

(3) Lors de la Conférence de Londres, réunie par le ministère Gladstone en avril 1884, pour régler les questions relatives à la dette égyp-

faire relever de cet engagement par la Turquie (1); les réclamations de diverses puissances européennes qui ont des intérêts aux bords du Nil, de la France, de l'Allemagne et de la Russie, lui rappellent perpétuellement ses promesses.

Jusqu'à présent, l'Angleterre a fait peu de cas de ces protestations purement platoniques, elle semble bien définitivement établie sur les bords du Nil; mais une entente plus étroite, engendrée par la communauté d'intérêts, entre la Turquie, la France, l'Allemagne et la Russie est encore possible. La Turquie, qui dans ses anciens protecteurs voit aujourd'hui ses ennemis les plus acharnés, est toujours prête à s'élever contre les agissements de l'Angleterre et c'est tout ce qu'elle peut faire, mais la France, l'Allemagne et la Russie ont des moyens d'action plus efficaces.

La France qui, jusqu'à l'occupation anglaise, avait une situation prédominante en Égypte (2), est lésée par cette

tienne, la possession de l'Egypte ne semblait pas devoir rapporter de bien grands avantages à l'Angleterre et j'espère démontrer dans un prochain travail, que jusqu'à l'échec de la convention Drummond Wolff elle aurait volontiers consenti à l'évacuation.

(1) le 22 mai 1887, une convention était signée entre la Turquie et l'Angleterre à propos de l'Egypte. « Les troupes anglaises, disait cette convention, quitteront l'Egypte dans trois ans; si à l'expiration du délai d'occupation il existe un danger intérieur, le séjour des Anglais se prolongera jusqu'à la disparition de ce danger. Si après l'évacuation, il était nécessaire d'envoyer des troupes, les deux gouvernements s'entendront pour les envoyer. Les grandes puissances seront invitées à adhérer à cette convention. Si une seule des puissances méditerranéennes, à l'expiration des trois ans, refuse de donner son adhésion, l'occupation anglaise continuera. Cette convention donnait toute liberté à l'Angleterre de s'établir définitivement au Caire; les vives représentations de la France et de la Russie déterminèrent le Sultan à la repousser au dernier moment. En 1889, l'Angleterre proposa aux puissances intéressées une conversion de la dette égyptienne ayant pour but de diminuer les charges qui pèsent sur le pays. Le gouvernement français saisit cette occasion de protester à nouveau contre l'occupation anglaise (*Journal officiel* du 10 juin 1898, discours de M. Ribot, ministre des affaires étrangères), de rappeler au gouvernement anglais ses engagements et de lui faire observer que le meilleur moyen de diminuer les charges qui pesaient sur l'Egypte c'était de la faire évacuer par les troupes anglaises.

(2) En 1882, 326 Français touchant 9.812 livres étaient au service de

occupation qui la frappe dans ses intérêts politiques, financiers et commerciaux ; elle est inquiète d'une situation qui assure à l'Angleterre la prépondérance dans la Méditerranée et qui lui permettrait, en cas de conflit, de lui fermer la route de ses possessions de l'Extrême-Orient et de l'Afrique australe. Mécontente enfin de voir le marché égyptien se fermer à ses produits, la France a fait de l'évacuation de l'Égypte un des buts de sa politique extérieure.

L'Allemagne, qui en 1881 déjà avait conseillé à la Turquie de ne pas laisser l'Angleterre agir seule en Égypte (1), peut prendre encore plus ombrage aujourd'hui

l'état égyptien : les fonctionnaires étrangers les plus nombreux après eux étaient les Anglais au nombre de 115. La langue française était et du reste est encore, avec l'arabe, la langue usuelle du pays ; la colonie française était la plus riche sinon la plus nombreuse ; elle est aujourd'hui encore, d'après le dernier recensement de 1897, forte de 14.000 âmes. les Anglais, armée d'occupation mise à part, sont environ 8.000. Les fonds égyptiens étaient enfin en grande partie entre des mains françaises.

(1) Cf. Selim Faris. *The decline of the british prestige in the east.* Lorsque Saadullah Pacha, alors ambassadeur à Berlin, demanda au prince de Bismarck ce qu'il pensait de la coopération des troupes turques et anglaises en Egypte alors demandée par l'Angleterre, le prince répondit que les Turcs ne devaient pas perdre un instant et envoyer leurs soldats sur les bords du Nil. Mais la Sublime Porte fit observer que les troupes du Sultan seraient exposées en Egypte à des complications fâcheuses et que les mahométans ne voyaient pas d'un bon œil cette coopération.

M. de Bismarck répondit qu'une fois les troupes turques en Egypte, elles pourraient y rester le temps qu'elles voudraient. Le gouvernement trouverait toujours un prétexte pour ne pas évacuer le pays. La Sublime Porte ne prit pas ces avis en considération, s'imaginant à tort que le Prince n'était pas franc avec elle et avait une arrière-pensée. Elle refusa donc d'envoyer ses troupes avec celles de l'Angleterre et refusa également de les envoyer seules, bien qu'elle en eût été longtemps sollicitée.

Quelque temps après l'occupation, Lord Granville, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, déclara au parlement anglais que M. de Bismarck avait conseillé à l'Angleterre d'aller en Egypte. Cette révélation fut amèrement commentée par la presse allemande et les organes de Berlin en exprimèrent leur étonnement. M. de Bismarck contredit ces affirmations devant le Reichstag ; il dit avoir déclaré au ministre anglais que, s'il était un des membres de leur cabinet, il voudrait dans la question égyptienne agir de concert avec le Sultan.

d'une occupation qui menace ses colonies de l'Est-Africain. Si les Anglais parvenaient à occuper les territoires qui séparent l'Égypte du Cap, les Allemands seraient jetés à la mer : quoique ce ne soit là qu'un danger éloigné, l'Allemagne s'en préoccupe. Partout sur le terrain économique, elle est la concurrente de l'Angleterre et cherche à ruiner sa puissance commerciale ; les deux peuples, de rivaux, sont devenus ennemis ; il se peut qu'un jour l'hostilité latente éclate ; si l'Allemagne n'approuve la présence de l'Angleterre en Égypte que parce qu'elle a intérêt à la tenir brouillée avec la France, si par hasard un accord entre la France et l'Allemagne devenait possible, l'Angleterre serait menacée sur les bords du Nil.

La Russie enfin, qui partout est l'ennemie de l'Angleterre, qui depuis un siècle l'a toujours trouvée sur son chemin, qui un jour ou l'autre engagera avec elle une lutte décisive dans l'Inde ; qui, elle aussi, a des possessions dans l'Extrême-Orient et tient à la neutralité du canal de Suez ; qui peut-être projette d'arriver un jour par l'Asie Mineure à l'Égypte et doit désirer la trouver sans défense, peut se prêter aux projets, soit de l'une soit des deux nations qui sollicitent son alliance et consentir à agir avec elles contre son ennemie héréditaire.

La situation de l'Angleterre en Égypte n'est donc pas absolument assurée ; elle le sait et, malgré l'affectation que mettent ses hommes d'État à peu se soucier des réclamations de l'Europe, ils cherchent le moyen de s'en débarrasser. L'Angleterre voudrait provoquer une nouvelle déchéance de l'Empire ottoman, qui affaiblirait les droits du Sultan sur les parties qui lui resteraient de son empire et légitimerait indirectement l'occupation anglaise, un démembrement nouveau de la Turquie où chaque puissance prendrait son lot et où la part de l'Angleterre serait au moins l'Égypte.

Pour conserver l'Égypte, elle abandonnerait même, s'il le fallait, Constantinople à la Russie. « Constantinople,

dit Lord Salisbury, présente maintenant moins d'intérêt pour nous qu'autrefois : c'est en Égypte, c'est à Suez qu'est pour nous la porte de l'Orient ; et, si la Russie veut reconnaître notre occupation en Égypte, nous ne voyons pas d'obstacle à son établissement, un jour non éloigné, à Constantinople. » L'Angleterre ne craint pas la suprématie militaire de la Russie sur la Méditerranée. Quand même la Russie posséderait les Dardanelles, il lui faudrait bien des années avant d'être capable de construire une flotte de guerre assez puissante pour tenir tête à la flotte anglaise. Elle ne craint pas davantage sa concurrence commerciale; si la Russie s'emparait de Constantinople, de nouveaux débouchés seraient, il est vrai, ouverts à son commerce, mais il ne suffit pas de posséder les débouchés, il faut les utiliser et le commerce russe aurait fort à faire, avant de rivaliser pour le bon marché et pour la qualité, avec les produits anglais : l'Angleterre ne perdrait que les marchés du Danube et l'Allemagne les lui a déjà presque entièrement enlevés. Enfin elle n'a plus à redouter comme autrefois que les Russes se tracent, par l'Asie Mineure, une route jusqu'à l'Inde, puisque de ce côté le mal est sans remède et que la construction du chemin de fer transcaucasien met la Russie aux portes de l'Inde, à Samarkand, en plein Afghanistan (1).

C'est pourquoi l'Angleterre, si elle se sentait sérieusement menacée dans l'Égypte, achèterait volontiers l'appui de la Russie et conclurait avec plaisir une alliance peu probable, mais que cependant « croient impossible ceux-là seuls qui sont encore imbus des superstitions d'une diplomatie vieillie » (2).

(1) Cf. Curzon, *Russia in central Asia*. Colonel Hanna, *Can Russia invade India ?* Capitaine de Beylé, *L'Inde sera-t-elle russe ou anglaise ?* Paris, 1884 ; Major von Haymerlé, *England und Russland in central Asien*, Vienne, 1885.

(2) Discours de Lord Salisbury. En même sens : Malcolm Mac Coll, *Turkey or Russia. Fortnightly review*, décembre 1895. Mme Olga Novikoff, *Russia and England*. Captain Gambier, *The foreign po-*

Jusqu'à présent, la Russie n'a pas répondu aux invitations de l'Angleterre ; elle espère sans doute assez pouvoir prendre un jour tout l'Empire ottoman pour ne pas tenir à le partager.

III. L'appui de l'Autriche n'est pas plus assurée à la Turquie que celui de la Russie. Depuis plus d'un siècle cependant, l'Autriche s'est faite la protectrice de l'Empire ottoman. Cette politique lui a été inspirée d'abord par le danger qu'il y aurait pour elle à laisser prendre aux Russes l'embouchure du Danube, sa grande artère fluviale, ensuite par le rôle prépondérant, dans l'Empire austro-hongrois, de l'élément magyar hostile au développement des nationalités slaves, mais il est probable qu'elle serait modifiée si les Slaves de l'Autriche conquéraient dans la direction des affaires intérieures et extérieures de l'Empire, la prédominance à laquelle leur nombre leur donne droit.

« L'Autriche, disait le prince Gortchakoff, n'est point une nation, ce n'est qu'un gouvernement. » L'histoire de l'Autriche, la variété des éléments ethniques qui la composent, son manque d'unité politique et administrative et même l'absence de ces frontières naturelles qui contribuent à donner leur unité aux autres États, tout justifie ce juge-

licy of England. Fortnightly review, octobre 1895. Duc d'Argyll, *Our responsabilities for Turkey*, 1876. R. Knyvet Wilson, *Shall we invite the Russian to Constantinople? Contemporary review*, février 1897. Sir A. Layard, *Our relations with Turkey* et *Turkey and England, Contemporary review*, 1885. Mac Coll, *Eastern question*. *Contra*, French, *Russia and England. Fortnightly review*, juin 1895. Les intérêts de l'Angleterre en Orient ont, depuis vingt ans, inspiré une multitude de livres et articles : en voici quelques-uns outre ceux que nous avons déjà cités : Congrève, *Angleterre et Turquie* (1877). Laveleye, *L'Angleterre en Orient. Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1880. *Revue diplomatique*, 19 janvier 1889. *L'Anglerre et la Russie en Perse. Fortnightly review*, janvier 1892. *Conservative foreign policy. Economist*, 10 janvier 1891, *Foreign affairs and party politics*. Correspondant, 10 octobre 1895. *Les Anglais dans la Méditerranée, Chypre ou la Crète? Saturday review*, 12 octobre 1895, *The Turk and english diplomacy*.

ment sévère. Les États dont elle est constituée; la Hongrie, la Bohême, la Styrie, le Tyrol. etc., n'ont été réunis que par le hasard des successions royales qui ont mis plusieurs couronnes sur un même front (1). Juxtaposés sans autre raison que des intérêts dynastiques, les peuples d'Autriche-Hongrie ont conservé le sentiment de leur nationalité propre et chacun travaille à la faire triompher (2).

Trois grands partis sont en présence : le parti allemand, le parti hongrois, le parti slave. Le parti allemand a été longtemps le seul maître de l'Autriche : puis il a été contraint par les événements à partager le gouvernement de l'Empire avec le parti hongrois et peut-être sera-t-il bientôt obligé d'agir de même avec le parti slave. Chacun de ces trois partis a sa politique particulière dans la question d'Orient. Les Allemands sont attachés par dessus tout au sol allemand, leurs vraies aspirations les poussent à l'ouest vers l'Allemagne, mais les événements politiques les ont rejetés à l'est, du côté des Balkans. Ils désirent vivre en bons rapports avec la Turquie, mais le mouvement qui entraîne l'Autriche vers l'Orient amènera malgré eux un choc entre les deux empires.

Ce mouvement commença le jour où l'Europe brisa l'hégémonie de la maison d'Autriche. La bataille d'Austerlitz, le traité de Presbourg, qui la chassèrent de l'Italie et de l'Allemagne occidentale, le traité de Vienne qui la dépouilla au profit de la Saxe et de la Bavière, la rejetèrent

(1) Cf. Himly, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*. De Stieglitz, *De l'équilibre politique et des nationalités*. Sir Charles Dilke, *États de l'Europe en* 1887 (réunion d'articles de la *Fortnightly review* et de la *Nouvelle Revue*, Paris. 1887). Louis Léger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie, des origines à* 1894. Duc d'Abrantès, *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et l'alliance allemande*. *Nouvelle Revue*, déc. 1884.

(2) Tant que la Turquie fut puissante, le danger extérieur les maintenait unis : ils avaient besoin de toutes leurs forces pour résister au Turc. La faiblesse de l'Autriche est la conséquence de celle de l'Empire ottoman.

vers l'Orient (1). La bataille de Sadowa fit de la Hongrie le centre de l'Empire et, depuis, l'Allemagne ne cesse de pousser ses alliés plus loin encore vers l'est, vers Salonique.

Dépossédée de l'Italie, chassée de la confédération allemande, l'Autriche a vu dans une expansion de sa puissance en Orient une compensation à ses pertes ; malgré les inquiétudes du parti hongrois, elle s'est laissé entraîner en 1878 à s'emparer de la Bosnie et de l'Herzégovine, dont la possession assurait ses communications avec la Turquie et lui permettait de surveiller de plus près les intrigues russes dans les Balkans. Quelques mois après, elle occupait encore le Sandjak de Novi Bazar qui la rapprochait de la Macédoine.

Les Hongrois ont aujourd'hui la prépondérance dans l'Empire ; mais longtemps ils furent soumis à la maison d'Autriche et ce n'est que de nos jours que le succès a couronné leurs rébellions. Lorsqu'en 1848 la marche irrésistible des idées libérales eût culbuté dans Vienne le gouvernement absolu et son plus dévoué ministre, le prince de Metternich, les Hongrois profitèrent du désarroi de l'Empire pour réclamer leur autonomie. Ils se révoltèrent contre l'Autriche et proclamèrent l'indépendance de la Hongrie, mais ils furent écrasés par les armées russes, envoyées par l'empereur Nicolas Ier au secours de son frère d'Autriche, et perdirent leurs principaux privilèges. Grâce à cette victoire, l'élément allemand conserva encore quelque temps la suprématie ; mais en 1866 elle lui fut ravie à Sadowa.

(1) La France et l'Allemagne se trouvaient alors d'accord pour se débarrasser de la domination autrichienne en poussant l'Autriche vers l'est. « En 1805, Talleyrand soumettait à Napoléon un plan qui consistait à écarter l'Autriche de l'Allemagne et de l'Italie et à tourner son ambition vers le Danube inférieur. Gentz écrivait à Jean de Müller que Vienne devait cesser d'être capitale, que les provinces allemandes devaient désormais être frontières et la Hongrie le centre de l'empire. » Sayous, *Histoire des Hongrois*. Napoléon approuva l'esprit de ce projet tout en jugeant son exécution immédiate impossible. Vandal, *Napoléon et Alexandre*, t. I.

La victoire de la Prusse, en même temps qu'elle enlevait à l'Autriche l'hégémonie en Allemagne, privait la race allemande de son principal moyen de domination sur les autres races de l'Autriche-Hongrie ; le parti allemand ne pouvait plus compter sur l'appui effectif et moral de la confédération germanique.

Plutôt que de déchoir de sa toute-puissance, il aima mieux s'entendre avec les Hongrois et partager avec eux la souveraineté. Le système dualiste, qui fut alors inauguré, est tout au profit de la Hongrie et lui donne la véritable direction des affaires (1). Or, les Hongrois veulent le maintien de l'Empire ottoman et ils s'opposent à toute extension de l'Autriche vers l'Orient qui augmenterait le nombre de ses sujets slaves, parce qu'ils ont sous leur domination des peuples slaves à qui ils refusent les libertés qu'ils ont obtenues pour eux-mêmes, et qu'ils craignent le développement parallèle des nationalités slaves dans les Balkans et en Autriche.

Cependant leurs efforts sont restés vains, ils n'ont pu empêcher l'Autriche de se reporter vers l'Orient, ils n'ont pu empêcher davantage les slaves de l'Empire de se compter et de s'organiser.

C'est vers la fin du XVIII[e] siècle que les premiers, les Tchèques de Bohême commencèrent à se souvenir d'eux-mêmes et de leur parenté avec les autres Slaves. Ils reconnurent alors la nécessité de s'entendre et de se défendre s'ils ne voulaient être absorbés par l'élément allemand. De Bohême, le mouvement patriotique s'étendit peu à peu à toutes les populations slaves de l'Autriche (2).

(1) Toutes les fois, en effet, que les délégations des parlements cisleithan et transleithan se trouvent en désaccord sur une des questions qui leur sont soumises par un des ministres de l'Empire, il est certain que l'intérêt des Hongrois triomphera, car, très unis, ils ont toujours la majorité sur leurs adversaires slaves et allemands qui ne savent pas se mettre d'accord et restent divisés même lorsque le conflit amène la réunion des deux délégations pour un vote général.

(2) V. Pypine et Spasovic, *Histoire des littérateurs slaves.* (Etudes

Mais jusqu'à ces dernières années les éléments slaves, trop différents de langue, de mœurs et de religion pour s'unir facilement dans une action commune contre l'oppresseur, s'étaient contentés de lui opposer une résistance passive, ils se bornaient à garder jalousement leurs traditions et leurs coutumes et à ne pas se laisser germaniser.

Aujourd'hui la lutte a changé de caractère et Tchèques, Polonais, Slovènes-Croates, unis dans un commun mécontentement, fatigués de la domination austro-hongroise et las « d'être isolés en Autriche comme Israël dans Babylone » (1), revendiquent dans les affaires de l'Empire la part qui leur revient.

Les élections de 1896 voyaient le triomphe du parti jeune tchèque en Bohème, il se formait dans le nouveau Reichsrath un groupe de plus de cent députés autonomistes avec lequel le gouvernement eut à compter dès les premiers jours pour constituer sa majorité (2).

Le caractère du Parlement était ainsi brusquement modifié, les ministres de l'empereur François-Joseph avaient jusqu'alors réussi à retarder la terrible crise qui éclaterait le jour où se poserait ouvertement dans le Reichsrath la question des nationalités, et ils avaient étouffé les luttes de races sous les luttes de partis. L'importance du nouveau groupe slave autonomiste rendait cette politique dorénavant impossible. Le comte Badeni, forcé d'en faire le noyau de sa majorité, dut rémunérer son concours

historiques ethnographiques et linguistiques des Slaves au XVIIIe siècle); Louis Léger, *Histoire d'Autriche-Hongrie*, p. 414 et *Revue suisse, L'Historien national de la Bohême, François Palacky*, oct. et nov. 1876.

(1) Discours de M. Gregr, chef des jeunes Tchèques, 23 décembre 1891.

(2) Selon la carte des élections de M. Freytag on compte actuellement au Reichsrath : Allemands progressistes et libéraux, 77 ; nationaux, 44 ; chrétiens sociaux antisémites, 30 ; Allemands cléricaux et conservateurs, 34 ; Tchèques, 79 ; Slovènes, 16 ; Croates, 11 ; Serbes, 2 ; Polonais, 68 ; Ruthènes, 11 ; Roumains, 6 ; Italiens, 19 ; Socialistes, 14. V. Benoist, *La monarchie Austro-Hongroise et l'équilibre européen*.

et l'ordonnance sur les langues satisfit les premiers vœux des Tchèques (1). Mais en même temps, elle groupait les différents partis allemands épouvantés contre l'ennemi commun, et par contre-coup, consolidait les liens jusque-là bien faibles qui joignaient les divers groupes de la majorité slave. La lutte des races est ainsi commencée, quand finira-t-elle? Comment l'Autriche sortira-t-elle de la crise qui la déchire ! l'avenir reste obscur : il est toutefois improbable que les Slaves, plus nombreux (2) et aussi unis que les Allemands, consentent à capituler. Les Tchèques veulent que la Bohême prenne place à côté de l'Autriche et de la Hongrie dans le gouvernement de l'Empire, les Galiciens à la tête des autres groupes slaves réclament une extension des pouvoirs des diètes locales et le développement de leurs autonomies. Petit à petit, le Reichsrath cède à ces vœux, trialisme et peut-être ensuite fédération, voilà semble-t-il, les dons de l'avenir (3).

Quelque solution qu'il intervienne, la part des Hongrois

(1) Les ordonnances d'avril 1897 sont au nombre de deux, la première établit l'égalité de la langue tchèque et de la langue allemande en Bohême, dans toutes les administrations et devant les tribunaux, la seconde règle le choix des fonctionnaires en Bohême. L'article 1er de cette ordonnance est ainsi conçu : « Les fonctionnaires des tribunaux, des parquets et de toutes les administrations du royaume de Bohême..... auront, à partir du 1er juillet 1901, à fournir la preuve de leur capacité de parler et d'écrire correctement les deux langues. »

(2) Sinon dans le Reichsrath au moins dans l'Empire ; les statistiques sont difficiles à établir et vagues. Himly, *Histoire de la formation des Etats de l'Europe centrale*, compte : Slaves, 20 millions; Allemands, 10 millions ; Magyars, 7 millions ; Roumains, 3 millions.

(3) V. Correspondance de Vienne au *Temps*, 21, 26 novembre, 11 et 20 décembre 1897. Bourlier, *Les Tchèques et la Bohême contemporaine*, Paris, 1897. Benoist, *La monarchie Austro-Hongroise et l'équilibre européen. Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre et 1er décembre 1897, 15 juillet 1898. Lefaivre, *Le dualisme en Autriche-Hongrie*. Fort, *Le compromis Austro-Hongrois et son renouvellement en 1897. Revue des questions diplomatiques et coloniales*, mai 1897. Beaumont, *La politique intérieure de l'Autriche. Revue des questions diplomatiques et coloniales*, octobre 1898, etc., etc.

dans le gouvernement de l'Empire en sera diminuée (1). et ce n'est plus leur influence qui suffira désormais à arrêter l'Empire dans sa marche vers l'est.

Déjà. depuis le traité de Berlin, l'Autriche obéit à la force qui. malgré elle. la pousse vers l'Orient, elle s'est fait un instrument de la Serbie, elle a construit le chemin de fer qui réunit Vienne à Salonique. Ses marchands inondent la Péninsule des Balkans de leurs produits et seuls y peuvent faire concurrence au commerce allemand. Elle assure sa domination en Bosnie et Herzégovine, et menace chaque jour davantage le Monténégro (2). elle augmente, autant qu'il est en son pouvoir, son crédit en Macédoine ; ses consuls y font une active propagande, y combattent l'influence russe, et de Salonique à Monastir créent un parti autrichien ; elle soutient les Koutzo-Valaques, elle s'attache les Albanais catholiques. Quand même les Hongrois resteraient les maîtres de l'empire. à moins qu'il ne périsse. il est à prévoir qu'un jour où l'autre il se trouvera entraîné à rompre avec la Turquie pour s'annexer les provinces qu'il travaille aujourd'hui.

L'Autriche alors s'étendra vers Salonique, elle appellera à elle les populations slaves des Balkans, elle s'incorporera définitivement la Bosnie et l'Herzégovine, puis elle

(1) On sait que le compromis. revisable dans les dix ans (1877, 1887, 1897) au point de vue économique, n'a pu encore être renouvelé. Les Allemands même sont las des exigences des Hongrois, ce sont eux d'ailleurs qui par leur obstruction systématique empêchent le Reichsrath de discuter la question. Un accord contre les Hongrois entre Slaves et Allemands n'est pas sur ce terrain entièrement impossible.

(2) Le gouvernement austro-hongrois décidait en juillet de cette année la construction d'une ligne de chemin de fer reliant le réseau de la Bosnie et de l'Herzégovine aux ports de Raguse et Castelnuovo. Par cette ligne se complète l'investissement militaire des frontières du Monténégro.

cherchera à s'annexer les populations de la Macédoine, et, dans ses protecteurs d'aujourd'hui, l'Empire ottoman trouvera ses plus dangereux ennemis.

IV. Jusqu'à présent la politique de l'Allemagne en Orient a été simple et stable ; ses intérêts se sont toujours trouvés d'accord pour en faire la protectrice de la Turquie et, à moins de circonstances nouvelles, toujours possibles mais impossibles à prévoir, l'Empire ottoman doit voir en elle son plus ferme défenseur.

L'Allemagne fut d'abord indifférente au sort de la Turquie (1) ; sans frontières communes, sans côtes sur la Méditerranée et par conséquent sans désir d'y établir sa prépondérance maritime, sans commerce dans le Levant, elle ne se souciait pas des questions orientales, elle n'avait aucun intérêt à défendre sur le Bosphore ni aux bords du Nil. Elle ne voyait dans la question d'Orient qu'un moyen de tenir en balance l'Autriche et la Russie et de s'assurer leur amitié.

A mesure que l'alliance entre les trois Empires devint moins étroite, l'Allemagne se rapprocha de l'Autriche. Au traité de Berlin elle prit parti pour elle contre la Russie et l'aida à défendre la Turquie. Tant qu'elle eut néanmoins l'espoir de conserver l'alliance de la Russie, elle ne voulut pas fixer irrévocablement son attitude en Orient et en 1868 le prince de Bismarck disait encore : « Si la crise orientale « éclate, nous n'y sommes pas engagés au premier plan. « Sans manquer à aucun engagement, nous pouvons attendre « que les puissances intéressées dans la Méditerranée ou le « Levant prennent leur décision et se décident à un com« promis ou à une guerre avec la Russie. Nous ne sommes « pas appelés à prendre l'initiative dans un sens ou dans « l'autre. Toute puissance qui cherche à peser, à agir sur la « politique des autres pays et à diriger les choses, périclite

(1) V. sur la Prusse en Orient au XVIII[e] siècle : Sorel, *La question d'Orient au* XVIII[e] *siècle*; Duncker, *Aus der Zeit Friedriechs des Grossen*. Leipsig, 1876.

« en dehors du territoire que le bon Dieu lui a assigné, elle « ne fait pas une politique d'intérêts, mais elle est à la chasse « du prestige. Nous ne ferons rien de pareil : dans le cas où « une crise orientale viendrait à éclater, nous attendrons « l'attitude que prendront les puissances plus intéressées, « avant de fixer notre attitude à nous (1). »

Mais depuis, l'Allemagne a vu diminuer de jour en jour son espérance de contracter alliance avec la Russie : son commerce pour se développer a exigé l'établissement de rapports cordiaux avec la Turquie ; l'empereur Guillaume, monté sur le trône (1888) a partout affirmé plus hardiment les visées et les volontés que les finesses du prince de Bismarck dissimulaient davantage. En Orient, il a franchement pris parti, il a rapproché l'Allemagne de la Turquie. En 1889 il est allé rendre visite au Sultan à Constantinople et l'a traité en allié (2) ; depuis, il lui a toujours témoigné son active sympathie. Ce sont des officiers allemands qui ont réorganisé l'armée turque, des officiers allemands l'ont commandée dans la guerre turco-grecque tandis que la diplomatie allemande appuyait la Turquie de toute son influence. Aujourd'hui dans un nouveau voyage, l'empereur Guillaume va recueillir le fruit de ses services et affermir encore la prépondérance de l'Allemagne à Constantinople et dans l'Asie Mineure. Il s'assure ainsi dans l'Europe orientale un allié dont le concours accroît considérablement sa puissance et ses forces militaires.

Cette politique sert également les intérêts commerciaux du peuple allemand. L'Allemagne veut la paix en Orient, elle veut la confiance de la Turquie et des petits États des Balkans, parce qu'elle veut, par son commerce, par le développement de son influence, par l'expansion de la

(1) Discours au Reichstag du 6 février 1886.

(2) V. *Preussiche Jahrbücher* de novembre 1889, *Revue de la presse allemande*. Maxime Petit, *La Turquie et la Triple alliance*. *Revue bleue*, novembre 1889.

langue allemande, s'assimiler toute l'Europe orientale. Si cette ambition ne paraissait démesurée, on dirait que de ces contrées l'Allemagne veut se faire une colonie européenne.

C'est lorsque l'adoption du système protecteur en Italie, en Autriche, en Russie et surtout aux États-Unis ferma au commerce allemand quelques-uns de ses principaux débouchés que les Allemands commencèrent à jeter les yeux sur la Péninsule des Balkans (1). Ils s'avisèrent qu'elle recélait d'importantes richesses naturelles, qu'elle offrait de merveilleux débouchés à leur commerce, que son sol pouvait nourrir bien plus d'habitants qu'il n'en porte (2), qu'il y aurait tout avantage pour la patrie allemande et aussi pour les colons à s'établir « sur les provinces du Danube et du nord de la Turquie, sur les rives de la mer Noire qui offrent un terrain vaste et fécond, assez grand pour doubler la superficie de l'empire allemand », au lieu d'aller se perdre dans la masse des habitants de l'Amérique du Nord (3). De ce jour, l'Allemagne travaille à germaniser l'Europe orientale. Dans cette conquête elle a pris l'Autriche pour son pionnier, elle la pousse vers Salonique et l'encourage dans ses plans sur la Macédoine.

En 1878 l'Allemagne apporta une attention spéciale (4) à assurer à l'Autriche et par conséquent à elle-même, des voies de communication vers l'est. Le traité de Berlin confirma la liberté de navigation du Danube déjà stipulée par le traité de Paris ; il chargeait en outre l'Autriche

(1) Au XVIIIe siècle déjà, les grands économistes allemands et particulièrement Roscher et Justus Mœser, avaient prévu que l'avenir commercial de l'Allemagne était dans l'Europe orientale.

(2) La moyenne des habitants en Allemagne est d'environ 79 par kilomètre carré, elle est de 30 par kilomètre carré dans la Péninsule des Balkans.

(3) *Deutsches Volksblatt*, de Munich, 15 février 1894. V. également Dehn, *Deutschland nach Osten*, Frary, *Le péril national* (chap. 1er, le rêve de M. Bismarck), 1888.

(4) Voir le discours de M. de Bismarck au Reichstag du 19 février 1878.

d'exécuter les travaux nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation aux Portes de Fer. Ce n'était pas encore assez pour satisfaire l'Autriche et l'Allemagne : les transports par le Danube sont incommodes, il n'est navigable qu'une partie de l'année, en tout temps, et malgré les travaux qu'on peut y effectuer, les communications par cette voie resteront longues et difficiles : aussi les articles 10 et 30 du traité de Berlin décidèrent qu'aussitôt après la conclusion de la paix, une conférence se réunirait entre l'Autriche, la Hongrie, la Porte, la Serbie et la Bulgarie, afin de s'entendre sur la construction de chemins de fer qui mettraient l'Orient en communication avec le centre de l'Europe (1).

Le 9 juin 1883, une convention signée entre l'Autriche et la Turquie permettait à l'Autriche de raccorder les lignes autrichiennes avec le chemin de fer turc de Salonique à Mitrovitza (2).

Par la construction de la ligne Vienne-Salonique, les Allemands et les Autrichiens avaient un instrument de pénétration de premier ordre. Les premiers surtout surent en user. Le commerce austro-allemand se développa rapidement, au détriment du commerce anglais, que les

(1) Sur les chemins de fer orientaux, V. Dehn, *Les chemins de fer orientaux*. Vladan Georgevitch, *La Serbie au congrès de Berlin*. Appleton, *Servia, Austria, Turkey and Russia*.

L'une des conditions de l'appui que l'Autriche prêta à la Serbie au congrès de Berlin fut que celle-ci construirait à ses frais sur son territoire des lignes de chemin de fer administrées par des compagnies autrichiennes et qui devaient mettre la Serbie sous la domination économique de l'Autriche.

(2) La conférence stipulée par le traité de Berlin, avait eu lieu à Vienne en 1881, mais c'est la convention de 1883 qui trancha définitivement les dernières difficultés. Vranja, le lieu où l'Autriche a obtenu que se fît le raccordement est une position stratégique importante qui commande les défilés donnant accès en Turquie. Aussi la Porte fit-elle quelques difficultés, mais inquiétée d'un autre côté par l'Angleterre au sujet de l'Arménie, elle finit par céder. Sur l'importance stratégique de la ligne Vienne-Salonique, V. Baratieri, *La situazione militare in Oriente*.

tronçons de ligne construits depuis 1867 et reliant les grands ports à l'intérieur du pays avaient jusqu'alors seul favorisé (1). Les Allemands inondèrent la Turquie de leurs produits ; partout leurs articles à bon marché chassèrent les articles anglais. Le chiffre de leurs exportations qui n'était en 1882 que de deux millions de francs, était monté en 1889 à seize millions (2) ; depuis, il n'a fait que croître. Les ingénieurs et les capitalistes allemands à Constantinople exploitent d'autre part l'amitié qui unit la Turquie à l'Allemagne, et presque toutes les concessions avantageuses sont aujourd'hui entre leurs mains (3).

En Serbie, en Bulgarie, en Roumanie, le commerce austro-allemand a suivi la même marche ascendante, les marchés serbes sont presque entièrement aujourd'hui entre les mains de l'Autriche (4) ; la Roumélie appartient à

(1) Cf. Dehn, *Deutschland nach Osten*, 2e partie (Œsterreich-Ungarn im Reichsdeutschen Licht). Munich, 1890. Laveleye. *La Péninsule des Balkans* (interview de MM. Kalnoky et Haymerlé). Discours du comte Andrassy aux délégations, *Archives diplomatiques, Chroniques*, 1886. Georgiadès, *Les Allemands en Orient*, *Economiste français*, 3 nov. 1888. Stroell, *Die Handelspolitik der Balkan Staaten*, Leipzig, 1892. Flammermont, *L'expansion de l'Allemagne*, Paris 1885.

(2) En 1898 les deux Etats signaient un traité de commerce, les capitalistes allemands obtenaient la même année d'importantes concessions de chemins de fer à continuer en Asie-Mineure. V. Economist, 9 novembre 1889, *The German emperor and the Sultan*. Saturday review, 9 novembre 1889, *Germany and the Porte*.

(3) Après la guerre grecque notamment, leur finance, énergiquement soutenue par les représentants de l'Allemagne à Constantinople, profita largement de la reconnaissance de la Turquie, la Deutsche Bank de Constantinople faisait au gouvernement ottoman une avance de 600.000 livres à des conditions onéreuses, la compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie obtenait des concessions nouvelles, enfin toutes les fournitures d'armes et de matériel de guerre tombaient entre des mains allemandes.

(4) « La création des chemins de fer orientaux dans les anciennes provinces danubiennes, l'ouverture du commerce de la Macédoine et des vilayets d'Andrinople ne nous ont apporté aucun profit,

l'Allemagne, elle y importe maintenant cent dix-sept millions de marchandises par an, soit depuis 1883 une augmentation de cent pour cent (1); en Bulgarie de même, l'exportation allemande de deux millions de francs en 1885 est montée à douze millions en 1894.

En même temps qu'elle s'empare du commerce de l'Orient, l'Allemagne cherche à y développer l'influence, la langue et les habitudes allemandes; la société scolaire pour l'expansion du germanisme à l'étranger a fondé des écoles à Constantinople, Jassy, Bucharest, Belgrade (2);

tandis que l'Allemagne et l'Autriche en tiraient pour leur influence un puissant moyen de pénétration. En Bulgarie, notre chiffre d'exportation nous a fait descendre au cinquième rang; en Serbie, il n'est consommé en 1894 que pour 446.689 francs de nos produits, contre une importation austro-hongroise de 20 millions, anglaise de 3 millions et allemande de 2 millions 814.133 francs. En Roumanie, nos envois n'ont progressé que de 11 millions 1/2 pendant la dernière période décennale, tandis que l'Allemagne augmentait les siens de 74 millions. » *Rapport de M. Raiberti sur le budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1896*, chapitre : La crise de nos exportations. V. égal. passim, *Moniteur officiel du commerce*, 1895 et Chousserie, *Le commerce français en Roumanie*, 1884.

La décadence du commerce anglais et français n'est pas seulement due au plus d'habileté des marchands autrichiens ou allemands, et aux plus grandes facilités que leur donnent les voies de communications. L'Autriche et l'Allemagne profitent dans mille circonstances de leurs rapports amicaux avec les Etats des Balkans et la Turquie. La réorganisation de l'armée turque, l'organisation de l'armée roumaine ont valu de nombreuses commandes à l'Allemagne. L'Autriche a conclu des traités de commerce avantageux avec le Monténégro et la Serbie qui sont entrés dans le Zollverein austro-hongrois. Ces traités ouvrent également la Bulgarie, qui après 1885 a établi une ligne de douanes entre la Roumélie et la Turquie (Voir *Débats* du 23 février 1886), ce qui frappe les produits anglais et français qui ont à payer doubles droits de douane : les premiers, en débarquant dans les ports turcs, les deuxièmes à la frontière rouméliote, tandis que les produits autrichiens passent en franchise par la Serbie.

(1) V. Statistiques détaillées dans Schwob, *Le danger allemand*, p. 47 et suivantes.

(2) Cf. Müller, *Die deutschen Schulen im Auslande*, Breslau, 1885. L'Allemagne travaille aussi à la germanisation de l'Autriche et surtout de la Bohême. La société scolaire de Berlin est secondée par l'association allemande fondée à Vienne en 1880 et qui en 1885 comptait déjà près de 100.000 membres.

le gouvernement allemand est toujours disposé de son côté à prêter ses officiers et ses fonctionnaires aux gouvernements des États des Balkans. Pour pouvoir continuer tranquillement cette conquête pacifique de l'Orient, l'Allemagne veut la paix. Il n'est pas aujourd'hui un commerçant de Hambourg ou de Francfort dont les affaires ne souffrent « lorsque là-bas, dans l'Orient, les peuples se battent (1) », aussi toutes les fois que les sujets du Sultan tentent de se révolter, que les petits États des Balkans menacent la Turquie, l'Allemagne intervient et s'efforce de maintenir le *statu quo*. Elle est en outre prête à défendre la Turquie contre l'Angleterre qu'elle ne veut pas laisser définitivement installée en Égypte, et sans croire absolument comme le général Skobeleff que « le chemin de Constantinople conduit à Berlin (2) », elle ne voudrait pas cependant d'une extension de la Russie vers le sud qui accroîtrait trop considérablement la puissance moscovite.

V. Comme l'Allemagne, la France semble fidèle à sa politique en Orient. Elle protège l'Empire ottoman, mais elle met à cette protection des conditions et des réserves considérables qui en atténuent singulièrement la valeur.

Du XVI[e] au XVIII[e] siècle, la France s'est dite l'alliée de la Turquie. L'amitié de la Porte lui était utile dans sa lutte contre la maison d'Autriche, elle était profitable à son commerce, elle lui donnait la prépondérance sur toutes autres nations chrétiennes en Orient.

Grâce aux secours que lui apportèrent les armées de Soliman, François I[er] put résister à Charles-Quint, Mohammed IV servit Louis XIV en investissant la ville de Vienne et en décidant ainsi l'empereur Léopold à conclure la trêve de Ratisbonne.

(1) « Wenn dort in dem Orient die Völker auf einander schlagen » (Gœthe).

(2) V. Preussische Jahrbücher, janvier 1896, *Politische Träumereien*.

Les Français jouissaient dans l'Empire ottoman de privilèges exclusifs ; les capitulations n'accordaient qu'à eux le droit d'y faire du commerce (1) et si quelque négociant étranger voulait trafiquer avec la Turquie, il devait se couvrir de notre pavillon (2). Aussi, presque tout le commerce de l'Orient était entre des mains françaises et l'industrie de Lyon, Paris, Marseille, vivait de ses rapports avec la Turquie (3). C'était une raison pour décider la France à prendre la défense de la Porte contre ses ennemis. « L'Empire des Turcs, écrivait Montesquieu, est à présent à peu près dans le même état de faiblesse où était autrefois celui des Grecs, mais il subsistera encore longtemps, car si quelque prince que ce fût mettait cet empire en péril en poursuivant ses conquêtes, les trois puissances commerçantes de l'Europe (c'est-à-dire la France et après elle l'Angleterre et la Hollande) connaissent trop leurs affaires pour n'en pas prendre la défense sur-le-champ. »

La France était la protectrice des chrétiens dans l'Empire ottoman. Cette prérogative rehaussait considérablement son prestige auprès des populations chrétiennes de l'Orient, auprès des puissances qui avaient des nationaux en Turquie et auprès de la Porte. L'ambassadeur de

(1) V. Benoit, *Etude sur le régime des capitulations conclues par l'Empire ottoman avec la France;* Féraud Giraud, *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie.*

(2) Ce privilège fut stipulé par un traité de 1556 entre la France et la Turquie, la France le réclama jusqu'au XVIII[e] siècle avec jalousie. V. comte de Saint-Priest, *Mémoire sur le commerce français dans le Levant.*

(3) Comte de Saint-Priest, *Mémoire sur le commerce des Français dans le Levant ;* (V. dans l'édition publiée par l'école des langues orientales en 1877, page 326 un *Tableau général du commerce français dans le Levant*, extrait de documents officiels du Bureau du Commerce;) Rambaud, *Recueil des instructions aux ambassadeurs*, tome VIII, *Russie*, introduction; Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV.*

France en Turquie y était regardé comme « un vice-empereur, comme le grand Vizir des chrétiens » (1).

Ces avantages n'empêchaient cependant pas la France de se tourner souvent contre la Turquie. « Nous rencontrons partout dans les rangs de nos ennnemis, disait un grand Vizir à un envoyé de Louis XIV, les Français qui se disent nos amis. » Henri IV et Sully reprenant un projet autrefois caressé par Charles VIII (2) voulaient, dans le « grand dessein », expulser les Turcs d'Europe (3). Sous le règne de Louis XIV, des armateurs français « entreprenaient une guerre privée contre la Turquie, ils se faisaient corsaires, écumaient les mers orientales » (4), tandis que le Grand Roi proposait au Pape, à l'Empereur et à Venise de se liguer avec lui contre l'infidèle. Il accordait en 1604 à l'empereur Léopold un secours de six mille hommes qui assurait la victoire des Autrichiens sur les troupes de Mohammed IV à la bataille de Saint-Gothard ; de 1645 à 1669 il soutenait les Vénitiens assiégés par les Turcs dans Candie et leur envoyait successivement plus de 50.000 hommes. C'est que la « nation très chrétienne » ne pouvait aimer les Turcs, elle les méprisait en se servant d'eux (5), et lorsqu'elle écoutait ses intérêts, elle faisait violence à ses sentiments.

(1) Vandal, *Une ambassade française en Orient.*

(2) Charles VIII qui désirait s'emparer de Constantinople avait en 1474 acheté à André Paléologue ses droits sur l'Empire Grec. Conseillé par Commines, qui, dans ses mémoires, présente la conquête de la Turquie d'Asie comme facile, il essaya d'entrainer Venise dans une guerre contre les Turcs, rechercha le concours de Zizim, frère de Bajazet, et tenta de conquérir le royaume de Naples pour s'en faire une base d'opérations contre la Turquie. Louis XII, son successeur, eut quelques projets analogues.

(3) Faisons cependant observer que Henri IV n'a jamais sérieusement songé à exécuter le *Grand Dessein*. Les projets contre la Turquie particulièrement, n'avaient été pour lui que « spéculation lointaine, matière de causerie avec son confident et s'étaient transformés dans l'esprit plus passionné de celui-ci en un plan d'opérations immédiates. » Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, page 494.

(4) Vandal, Louis XIV et l'Egypte, Broch., Paris, 1889.

(5) « Il est constant, Sire, écrivait le chevalier d'Arvieux, ambassa-

Avec la décadence de la maison d'Autriche, avec l'ouverture de la Turquie au commerce étranger sans distinction de nationalités, avec l'extension aux sujets de toutes les puissances des privilèges dont les Français étaient autrefois les seuls à jouir, avec l'affaiblissement de l'Empire ottoman qui n'était plus en état de secourir ses amis mais au contraire réclamait perpétuellement leur secours, les intérêts qui liaient la France à la Turquie disparurent. La France se montra dès lors plus prête à démembrer son alliée qu'à la défendre. Louis XIV avait un moment pris en considération le plan de Leibnitz et caressa le projet d'une conquête de l'Égypte (1). Louis XVI en 1789 le reprit, il voulait s'allier avec l'Autriche et la Russie pour partager l'Empire, et demandait l'Égypte pour sa part.

La Révolution fit oublier à la France ces projets de conquête, mais Bonaparte, sous le Directoire, y revint et il attaqua l'Empire ottoman en Égypte (2).

Les populations sujettes de la Turquie espéraient toutes alors en la France. Dans la Révolution, elles avaient vu l'affirmation du droit des peuples à l'indépendance, elles

deur de France à Constantinople, au roi Louis XIV, que les Turcs sont les plus fiers et les plus arrogants de tous les hommes. Un très long usage m'a convaincu *qu'ils ne sont jamais amis que de ceux qui les maltraitent*, et qu'ils n'accordent jamais rien que par la force. Ils sont incapables de goûter les meilleures raisons que quand elles partent de la bouche du canon. »

(1) Leibnitz écrivit-il réellement un mémoire sur l'Egypte, la question est douteuse, certainement il avait compris l'importance de ce pays : *est isthmus mundi principalis... Orientis occidentis que vinculum* disait-il. Il est probable qu'il a fait part de ses idées à Louis XIV. Depuis longtemps Colbert voulait, avec le concours de la Porte, « ramener dans la Méditerranée le commerce de l'Extrême-Orient en le faisant passer par l'Egypte, et le mettre tout entier entre nos mains. L'hostilité de la Porte fit échouer ce projet et il est certain qu'à la fin du règne de Louis XIV quelques-uns de nos hommes d'État rêvaient de s'emparer de l'Egypte par la force s'il le fallait : Vandal, *Louis XIV et l'Egypte*. Twiss, *Leibnitz and Egypt*. Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, tome I, chap. II, § 12.

(2) *Commentaires de Napoléon*, tomes II et III. *Expédition d'Egypte* : Boulay de la Meurthe, *Le Directoire et l'expédition d'Egypte*.

espéraient que les Français viendraient les sauver puisque, après avoir su conquérir leur liberté, ils proclamaient que dans toute l'Europe ils secoueraient le joug des tyrans. La Grèce, la Serbie appelèrent Bonaparte à leur secours (1). Il avait d'abord écouté ces appels ; il rêvait de conquérir l'Empire ottoman avec l'aide de ses sujets soulevés, d'aller écraser la puissance anglaise dans les Indes, puis de se retourner vers l'Europe et de la prendre à revers pour revenir chercher les trônes de France et d'Italie (2) ; mais bientôt il fut trop absorbé par son duel avec l'Europe pour poursuivre ses projets de jeunesse et il ne regarda plus vers l'Orient. Plus tard, selon les besoins de sa politique et les intérêts du moment, il s'unit à la Turquie, l'abandonna à la Russie, rechercha encore son alliance, mais elle n'entrait plus que comme appoint dans ses combinaisons : tantôt il s'en servait pour se concilier l'Autriche en lui montrant les dangers de l'ambition russe, tantôt il la présentait comme appât à la Russie (3), mais jamais les circonstances ne lui permirent de travailler à la réalisation d'un rêve qui ne l'abandonna pas (4).

(1) Cf. Bikélas, *Conférence au Cercle Saint-Simon sur la Grèce*, 1883. *Nouvelle revue*, 15 septembre 1889. Annales des sciences politiques, *La France et le développement du principe des nationalités*, 15 mai 1895.

Lorsque Bonaparte, en Egypte, porta les premiers coups à l'antique Empire ottoman, les Grecs jaloux déjà de recouvrer leur indépendance tournèrent les yeux vers lui. Le poète Rigas s'adressait au général français victorieux et lui demandait de l'aider à faire triompher le mouvement dont il était le chef. En 1797, Bonaparte avait envoyé en Grèce deux Corses, les frères Stephanopoli pour préparer une révolte. Karageorge s'adressa de même à Napoléon.

(2) « Sans le corsaire anglais et l'émigré français qui dirigèrent le feu des Turcs, et qui joints à la peste me firent abandonner le siège de Saint-Jean d'Acre, j'aurais achevé de conquérir une moitié de l'Asie et j'aurais pris l'Europe à revers pour revenir chercher les trônes de France et d'Italie. » Entretien de Napoléon avec M. de Narbonne, Villemain. *Souvenirs Contemporains*.

(3) Vandal, *Napoléon et Alexandre de Tilsit a Erfurt*.

(4) La conduite qu'eût tenue Napoléon à l'égard de la Turquie, s'il avait été libre d'agir à sa guise, ne reste pas douteuse, il eût détruit

Ce fut lors de la révolution grecque, sous la Restauration, que la France commença à fixer sa politique orientale. Malgré l'opposition du gouvernement, qui n'entendait en rien se faire le protecteur de la Turquie mais qui craignait le développement des idées libérales, l'opinion publique se prononça d'une manière irrésistible en faveur de la Grèce. Depuis Navarin, la France est restée en Orient la protectrice des nations opprimées.

La France ne se borne pas à protéger les nationalités contre la Turquie ; elle protège aussi la Turquie contre les ambitions des grandes puissances. C'est vers 1830 qu'elle posa cette deuxième règle de sa politique. En 1829 encore M. de Polignac entamait des négociations avec la Russie pour un partage de la Turquie ; la Russie aurait eu Constantinople ; la France, Candie, les provinces belges et Sarrelouis (1). Ce projet n'aboutit pas. La France, au contraire, s'inquiéta soudain des progrès de la Russie en Orient qui depuis longtemps inquiétaient les autres puissances ; son gouvernement adopta alors le principe de conservation de l'Empire ottoman. A M. Guizot revient l'honneur de l'avoir le premier formulé avec netteté, et en indiquant les restrictions qu'il comporte.

La France soutenait alors Méhémet Ali, pacha d'Égypte, contre le Sultan et cherchait à détacher l'Égypte de l'Empire ottoman (2). Invité à s'expliquer sur sa politique, M. Guizot parla ainsi : « La politique qui convient à la « France consiste dans le maintien de l'équilibre européen « par le maintien de l'Empire ottoman selon la situation des

l'Empire ottoman. Ce gouvernement désordonné et impuissant, écrit M. Vandal, lui était odieux parce qu'il répugnait à son esprit épris de la force et de la règle;... pressentant pour les peuples du Levant une destinée nouvelle, il voulait l'avancer. Vandal, *Napoléon et Alexandre*.

(1) V. Emile de Girardin, article du 31 décembre 1840, *Questions de mon temps*, t. IX.

(2) Lorsqu'il affirmait consolider la puissance du Sultan en le délivrant du fardeau de l'Egypte M. Guizot, malgré son immense talent, commettait un sophisme. Il se trompait doublement aussi en croyant à la force de Méhémet-Ali et à sa reconnaissance.

« temps et dans les limites du possible, ces deux lois du gou-
« vernement des États...

« Voici donc la véritable question ? la politique histo-
« rique et nationale de la France, le maintien de l'équilibre
« européen par le maintien de l'Empire ottoman, est-elle
« encore praticable ?...

« Qu'est-il arrivé ? comment l'Empire ottoman a-t-il déjà
« presque perdu les principautés danubiennes, puis tout à
« fait la Grèce, puis déjà, à moitié, l'Égypte ? Ce sont, per-
« mettez-moi cette expression, ce sont des pierres qui sont
« tombées naturellement de l'édifice. Que les ambitions et
« les intrigues étrangères aient eu quelque part à ces événe-
« ments, je le veux bien, mais elles ne les ont pas faits, elles
« ne les auraient pas menés à fin : ce sont des démembre-
« ments naturels, spontanés ; ces provinces se sont d'elles-
« mêmes et par leur mouvement intérieur détachées de
« l'Empire ottoman qui s'est trouvé hors d'état de les retenir.

« ... Regardez bien, Messieurs, à tout ce qui s'est passé
« depuis trente ans en Orient et dans les domaines de l'Em-
« pire ottoman, vous reconnaîtrez partout le même fait, vous
« verrez cet empire se démembrer naturellement sur tel ou
« tel point, non au profit de telle ou telle des grandes puis-
« sances européennes, mais pour commencer, pour tenter
« du moins la formation de quelque souveraineté nouvelle
« et indépendante.

« Personne en Europe n'eût voulu souffrir que la conquête
« donnât à telle ou telle des anciennes puissances de tels
« agrandissements : c'est là la vraie cause du cours qu'a pris
« la désorganisation progressive de l'Empire ottoman et
« c'est à ces conditions et dans ces limites que la France s'y
« est prêtée. Maintenir l'Empire ottoman pour maintenir
« l'équilibre européen et quand par la force des choses, par
« le cours naturel des faits, quelque démembrement s'opère,
« quelque province se détache de cet empire en décadence,
« favoriser la transformation de cette province en une sou-
« veraineté nouvelle et indépendante qui prenne place dans

« la famille des États et qui serve un jour au nouvel équi-
« libre européen, à l'équilibre destiné à remplacer celui dont
« les anciens éléments ne subsisteront plus, voilà la poli-
« tique qui convient à la France, à laquelle elle a été natu-
« rellement conduite et dans laquelle elle fera bien, je
« crois, de persévérer (1). »

Longtemps la France resta fidèle à ce programme. Pour défendre la Turquie contre la Russie, elle faisait la guerre de Crimée; au traité de Paris qui la terminait, elle prenait en main les intérêts de la Moldavie et de la Valachie et demandait à l'Europe de prononcer leur union. Deux ans après la guerre de Crimée, elle s'entendait avec la Russie pour protéger le Monténégro et la Serbie contre les agressions de la Turquie; en 1860, elle envoyait une expédition en Syrie au secours des Maronites égorgés par les Druses; en 1869 elle notifiait à la Porte de respecter l'indépendance des habitants du district de Zeitoun; au traité de Berlin, elle plaidait devant l'Europe la cause de la Grèce et de la Roumanie; à la conférence de Berlin, elle prenait encore en main les intérêts grecs. Depuis, sa politique n'a pas varié, elle reste la protectrice des nationalités, elle veille à ce que l'intégrité de l'Empire ottoman ne soit pas menacée (2). Elle n'a pas, il est vrai, lors des événements

(1) Discours de M. Guizot, 20 juillet 1889, Chambre des députés. V. aussi Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, chap. xxxiii.

(2) Parmi les raisons qui font redouter à la France une dissolution trop rapide de la Turquie, il ne faut pas oublier la raison financière. Les créanciers de la Turquie sont Français pour les deux tiers; ils ont entre les mains pour environ deux milliards 229 millions de créances. Depuis 1881, cette créance est largement garantie par de sérieux gages et les intéressés sont régulièrement payés. La conservation de la Turquie, c'est la conservation de cette créance; son affaiblissement, c'est une diminution de sécurité; sa chute c'est probablement la faillite. Les puissances avaient paru prendre ces intérêts en considération, lorsqu'elles stipulèrent en 1878 que la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro participeraient à la dette ottomane pour leur quote-part, et plus tard, que les territoires cédés à la Grèce en 1880 y participeraient également. Mais ni la Grèce ni la Bulgarie n'ont rien

d'Arménie, songé à recommencer l'expédition de Syrie; dans les dernières affaires grecques elle n'a pas, comme en 1885, proposé au cabinet d'Athènes sa médiation; mais on ne peut conclure de là à un changement dans sa politique. il n'y a eu de changement que dans les circonstances. En ce qui concerne l'Arménie. le concert européen était, à bon droit. unanime à repousser une expédition dont les conséquences pouvaient être la chute de la Turquie et une guerre générale en Europe. et en ce qui regarde la Grèce, la tentative de 1885 avait trop mal réussi pour que la France consentît à se séparer du concert européen pour risquer un nouvel échec.

Rien par conséquent ne peut faire supposer que la France change ou changera un jour de politique en Orient; elle y a des intérêts qu'elle n'oublie pas, qu'il lui est impossible d'oublier. Depuis des siècles, la France est la protectrice des catholiques en Orient (1). Légalement, cette protection ne s'étend qu'aux ecclésiastiques, pèlerins et moines catholiques séjournant ou voyageant en Turquie, et qu'à un droit de surveillance sur les Lieux-Saints; mais dans la pratique. les prérogatives de la France sont plus étendues. tous les catholiques et même tous les chrétiens de Turquie comptent sur sa protection; c'est pourquoi, aux yeux des Orientaux qui confondent la puissance religieuse et la puissance civile, la France est et sera toujours un peu la chrétienté. Par là, elle acquiert dans le Levant un prestige incomparable. Les autres puissances catholiques, l'Italie, l'Autriche, comprennent trop bien quels avantages la France tire de son droit de protection, pour ne pas tenter d'empiéter sur ses prérogatives. L'Alle-

payé et ne veulent rien payer à la Turquie qui reste seule à supporter son énorme dette. Dans ces conditions. chaque démembrement nouveau de la Turquie est une diminution du gage de ses créanciers. v. Francis Charmes, *Chronique. Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1897.

(1) Les puissances n'avaient jamais solennellement reconnu ce droit de protection avant 1878. L'article 62 du traité de Berlin le confirme expressément.

magne même aujourd'hui, forte des récents succès de sa politique en Orient, travaille tant à Rome qu'à Constantinople à la supplanter dans la protection des chrétiens d'Orient. La France fait bonne garde ; mais il ne lui suffira bientôt plus pour conserver sa suprématie d'exercer fidèlement les droits qui lui sont conférés par les traités. C'est en étendant sa protection à des peuples entiers qu'elle a développé son influence ; c'est parce qu'elle a défendu les nations opprimées, que partout elle est aimée, qu'on espère toujours en elle, qu'on se souvient de ses bienfaits (1). Son intérêt lui commande de conserver cet héritage d'affection acquis au prix de tant d'efforts et de

(1) L'Italie cherchait en 1870 à profiter des désastres de la France pour devenir la protectrice des catholiques en Orient. Le gouvernement italien fit alors au Pape les promesses les plus séduisantes pour le décider à retirer à la France ses anciennes prérogatives mais ce fut en vain. (V. Valfrey, *La diplomatie du gouvernement de la défense nationale.*) A plusieurs reprises le gouvernement italien a prétendu depuis se charger exclusivement de la protection de ses nationaux, de religion catholique, en Orient (V. *Temps*, lettre de Syrie du 11 juillet 1880 et de Constantinople du 18 mars 1880). En 1888 notamment, il faisait en ce sens une démarche auprès du Saint-Siège. Le pape y répondait le 22 mai 1888 par une déclaration formelle des droits de la France. L'Autriche est protectrice des chrétiens Coptes en Orient. Sa sphère d'action comprend l'Albanie, la Macédoine et la Haute-Egypte, comme l'Italie elle a souvent protesté contre les droits exclusifs revendiqués par la France.

La politique de l'Allemagne est encore plus entreprenante. Il est à remarquer que du jour où elle est entrée dans la voie de la politique d'expansion coloniale, l'Allemagne a cherché à toujours entretenir de bons rapports avec le Saint-Siège (V. Lefebvre de Béhaine, *Léon XIII et M. de Bismarck*, Paris, 1898). En même temps qu'il cherchait à gagner les bonnes grâces de Rome, le gouvernement allemand favorisait le développement des missions tant catholiques que protestantes. A tout propos aujourd'hui en Orient ces missions prétendent échapper à la protection des Consuls français. Il y a peu de mois, sans contredit, sur l'instigation de l'Allemagne, le Sultan annonçait son désir d'accréditer un ambassadeur auprès du Souverain Pontife. Si le Pape n'avait repoussé cette idée, c'en était fait de notre rôle d'intermédiaire entre Rome et l'Orient, et avec lui de nos droits. L'Allemagne vaincue de ce côté ne se décourage pas (V. Anon, *La Politique allemande et le protectorat des missions catholiques. Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1898) et il est impossible de ne pas attribuer un but politique

dévouement (1), de continuer à protéger les chrétiens et les nationalités en Orient.

Son devoir le lui commande aussi. Toutes les nations

et religieux au prochain voyage de l'Empereur Guillaume en Palestine. Le Pape l'a compris et il a consenti, dans une lettre publique adressée le 20 août 1898 au cardinal Langénieux, à confirmer solennellement une fois de plus les droits de la France « consacrés non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par les traités internationaux ». Le congrès des catholiques allemands qui se tient en ce moment à Crefeld, proteste d'un autre côté par son attitude contre les déclarations du pape et encourage l'empereur Guillaume dans ses idées de propagande.

(1) Lorsqu'en 1870 la Grèce apprit que la France était en guerre avec l'Allemagne, plus de 1.500 volontaires grecs partirent pour la France, faisant pour elle ce que Fabvier avait fait pour leurs pères (V. Mézières, *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1871). Un corps des Montagnards du Zeitoun que la France, quelques années avant, avait protégés contre la Turquie vint également combattre sous ses drapeaux (V. Vandal, *Conférence sur l'Arménie.)* — Sur la France en Orient, V. Charmes, *Le protectorat catholique. Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1882, 15 fév. 1883. Louis de Baudicour, *La France au Liban (Expédition de Syrie)*. Saint-Marc Girardin, *La Syrie en 1861*. De Vogüé, *Les événements de Syrie*. Discours de M. Deschanel à la Chambre, 29 février 1888. Discours de M. de Mun (en tête de la conférence de M. Vandal sur l'*Arménie*, 1897). Seulesco, *Lettre à M. Clémenceau, la question d'Orient et la France*. Scudamore, *France in the East*, Londres, 1882. Gaston Deschamps, *L'influence de la France dans le Levant. Revue bleue*. 16 mars 1889. *L'Orient*, 14 avril 1889. *Rôle de la France dans la lutte pour l'indépendance grecque*. Bikélas, *Le Philhellénisme en France. Revue d'histoire diplomatique*, 1891. Ghika, *La France et le développement du principe des nationalités. Annales des sciences politiques*, 15 mai 1895, etc.

Non seulement au point de vue politique mais même au point de vue commercial, la France pourrait tirer de grands avantages de son influence en Orient. Autrefois le commerce français avait la clientèle de la Turquie. Il l'a vite perdue. Aujourd'hui son exportation en Turquie ne dépasse pas 53 millions. Mais vers 1830 le commerce français avait pris dans le Levant une force nouvelle due à la protection accordée par la France aux jeunes nationalités; le commerce français ne subsiste aujourd'hui en Syrie que grâce à la fidélité reconnaissante des populations chrétiennes. V. Schwob, *Le danger allemand*, et *l'Economiste français*, 27 septembre 1890. *La Turquie et les intérêts français*. Il est indéniable qu'en Orient les questions de sympathie politique ont une influence sur les rapports commerciaux, ainsi à la suite de la dernière guerre turco-grecque, les marchands grecs de Smyrne refusèrent quelque temps de se fournir de produits allemands à cause de l'atti-

ont leur idéal : il n'est aucun peuple qui ne s'abaisserait et ne diminuerait lui-même ses forces en ne s'attachant à obtenir de sa politique que des avantages purement matériels; l'intérêt ne suffit pas à gouverner le monde et c'est une force, parce que c'est une source d'enthousiasme, que d'avoir une cause à servir.

Il est dans le tempérament de la France plus que dans celui des autres nations de régler sa conduite d'après des théories et des principes. Parfois elle a souffert de ses idées généreuses. Elle a dépensé en des expéditions inutiles des forces qui lui eussent été nécessaires alors qu'elle a été obligée de lutter pour son existence. Une douloureuse expérience lui a appris à redouter la politique d'aventures, elle ne doit pas cependant pousser la prudence jusqu'à renier les traditions et les idées qui ont fait sa grandeur. Si elle obéissait au dépit qui suit la défaite, si par un calcul mal compris, elle sacrifiait trop complètement ses dogmes généraux à des intérêts d'un moment, elle se mentirait à elle-même, elle violenterait sa nature, elle se priverait d'une de ses forces essentielles. Une telle politique amènerait tôt ou tard une réaction qui la rejetterait dans l'excès opposé, et qui contrarierait tout au moins la suite et l'unité de vues sans lesquelles il n'est pas de succès possible pour un pays.

« Une nation, disait Jules Favre, se résume dans une idée. Le dogme politique qui est le nôtre, qui a prévalu depuis 1848, qui après avoir été le ciment avec lequel l'édifice social de la France s'est constitué et qui rayonnera, je l'espère, sur le monde entier, c'est le principe de la souveraineté nationale (1). »

La France a reconnu aux peuples le droit de se gouverner eux-mêmes. Elle a aidé de ses sympathies les na-

tude de l'Allemagne, protectrice de la Turquie, pendant le conflit. V. Psichari, *Les Arméniens, les Crétois et l'Europe*. *Nouvelle revue*, 1er mai 1897.

(1) Discours du 9 juillet 1868, à la Chambre des députés.

tions opprimées qui revendiquent leur indépendance. Ce n'est pas qu'en Orient qu'elle a protégé les nationalités ; même avant la Révolution, ses soldats combattaient en Amérique pour la cause de la liberté, elle a depuis assuré l'indépendance de la Belgique, elle a fait l'unité italienne, elle s'est émue du sort de la Pologne asservie par la Russie, elle a plaint la Hongrie écrasée par l'Autriche. Pendant tout le XIX[e] siècle, elle a été le champion du droit des peuples, elle ne peut, aujourd'hui, brusquement changer ; les nouvelles générations ne peuvent rejeter le patrimoine d'idées que leur ont légué leurs ancêtres, l'existence même de la France exige qu'elle continue à être telle qu'elle a été.

C'est pourquoi il est probable qu'elle restera en Orient la protectrice de l'Empire ottoman contre les ambitions des puissances européennes, mais que, dans la mesure où la prudence et les intérêts du moment le lui permettront, elle continuera à seconder de sa sympathie et peut-être même de son aide effective les jeunes nationalités qui se fondent sur les débris de la Turquie. « Il ne reste pas de plus bel espoir à l'humanité, écrivait un grand homme d'État anglais, que la résurrection d'une nationalité opprimée » (1). C'est ce qu'ont cru les hommes d'État et les historiens de la France d'hier et cette croyance a inspiré la politique orientale des Guizot, des Thiers, des Michelet, des Villemain, d'Edgard Quinet, de M. de Bonald, de Benjamin-Constant, de Saint-Marc Girardin ; c'est encore ce que croit la France d'aujourd'hui et il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas la foi de la France de demain.

En résumé, il ne paraît pas que les sentiments des puissances doivent sensiblement changer en faveur de la Turquie. Au contraire, il semble que l'amitié de quelques-unes des protectrices actuelles de l'Empire ottoman chancelle,

(1) Disraëli, *Lothair*.

Toutes les puissances paraissent être lasses de ses forfaits, plusieurs désirent qu'il se régénère ou qu'il meure. Il ne peut donc réellement compter que sur lui-même pour défendre son existence menacée.

CHAPITRE II

LA TURQUIE PEUT-ELLE PAR ELLE-MÊME ASSURER SON EXISTENCE?

§ I. — État actuel de la Turquie. — § II. — La Turquie est-elle susceptible de réformes? 1. — *Projets de réforme de la Turquie.* — 2. — *Organisation de l'État musulman.*

I

La Turquie est entourée d'ennemis. Elle a à craindre la révolte de ses sujets chrétiens qui, un jour ou l'autre, essaieront de conquérir l'indépendance à laquelle ils aspirent et pour laquelle ils sont faits; elle a à craindre aussi les ambitions des petits États des Balkans qui, depuis le traité de Berlin, consolident leur constitution intérieure, organisent leurs finances, développent leur richesse, leur force militaire, et se mettent en état de lutter sans trop de désavantage avec l'Empire ottoman (1). Leur désunion seule

(1) *Grèce* en 1877. Population : 1.457.894 habitants. Finances : recettes 38.826.800, dépenses 39.063.841 de drachmes. Commerce (1874) : importation 120.367, exportation 75.485 de drachmes. Armée : Pas d'armée active organisée, en cas de guerre 29.000 hommes sous les armes, 1 monitor, 2 frégates.

Grèce en 1897. Population : 2.187.208 habitants. Finances : recettes 95.262.196, dépenses 90.923.540. Commerce : importation 106.822, exportation 71.156. Armée : paix 23.453, guerre 158.925, flotte de guerre 69 bâtiments, 27.493 tonneaux.

Serbie 1877. Population : 1.377.068 habitants. Finances : recettes 35.256.692, dépenses 34.806.884. Commerce (1873) : importation 27.261.509, exportation 27.381.381. Armée permanente : 4.212 hommes, guerre 150.000 hommes.

Serbie 1897. Population : 2.314.153 habitants. Finances : recettes 63.659.720, dépenses 63.355.607. Commerce : importation 28.240.000, exportation 43.990.000. Armée : paix 21.200, guerre 337.323.

Bulgarie 1885 (avant la révolution de Roumélie). Population 2.007.919

fait leur faiblesse ; ils le comprennent, depuis quelques années ils cherchent sur quel terrain baser une entente commune, s'ils parviennent à s'unir, si par exemple ils acceptent le patronage de la Russie, et que le Tsar leur accorde son appui, à la première occasion favorable, ils accableront la Turquie sous leurs forces coalisées (1).

habitants. Commerce : importation 41.563.505, exportation 34.221.984. Armée : paix 17.670 hommes, guerre 52.000 hommes.

Bulgarie 1896. Population : 3.309.816 habitants. Finances : recettes 91.143.900, dépenses 90.956.609. Commerce : importation 69.020.000, exportation 77.689.000. Armée : paix 39.308, guerre (chiffre indéterminé).

Monténégro 1877. Population : 190.000 habitants. Armée : pas d'armée, 20.000 hommes peuvent porter les armes.

Monténégro 1897. Population 250.000 habitants. Armée : pas d'armée, 40.000 hommes peuvent porter les armes.

Roumanie 1877. Population : 5.073.000 habitants. Finances : recettes 97.894.427, dépenses 97.894.427 (en lei). Armée : permanente, paix 16.222, guerre 42.449 avec territoriale 144.668. Commerce : importation 92.363, exportation 135.585 (en lei).

Roumanie 1897. Population : 5.038.342 habitants. Finances : recettes 199.620.405, dépenses 209.985.905. Commerce : importation 304.574, exportation 265.048 (en lei). Armée permanente : paix 44.000, guerre 68.000, avec territoriale 140.032.

Almanach de Gotha, années 1877, 1885, 1897 (Il importe de faire remarquer que les effectifs d'armées en temps de guerre sont purement théoriques, et en général ne seraient pas atteints).

(1) La Bulgarie et le Monténégro ont, il y a un an, conclu une convention dont les clauses sont restées secrètes mais dont l'existence n'a alors été mise en doute par personne. Un texte que l'on prétendit être celui de cette convention a circulé à Sofia. Il stipulait un engagement solidaire de défendre l'intégrité du territoire des contractants, une union douanière entre la Serbie et la Bulgarie à l'expiration des traités existants, un engagement d'agir en commun pour l'émancipation des nationaux Serbes et Bulgares sujets de la Turquie, ou soumis (Bosnie et Herzégovine) à la domination autrichienne ; le tout sous la protection du Tsar. Voir texte cité *Revue des questions diplomatiques et coloniales*, 1er mai 1897. Sur les rapports entre Serbie et Bulgarie, voir le *Temps* du 28 mars 1897. Sur l'attitude de la Serbie vis-à-vis de l'Autriche, voir Loiseau : *Le conflit serbo-croate*, *Revue des Deux-Mondes*, 1897. Une alliance des petits peuples des Balkans contre la Turquie ne serait pas chose nouvelle. En 1868 un traité d'alliance offensive et défensive vis-à-vis de la Turquie était passé entre la Serbie et la Roumanie ; cette alliance reçut au moins l'approbation de la Grèce et du Monténégro. Une même entente réunit en 1878 tous les

Ce ne sont cependant là que les moindres parmi les dangers qui la menacent; ses ressources actuelles, la valeur de ses soldats lui permettraient peut-être encore de tenir tête à la fois à ses sujets et à ses voisins, mais, au contraire, elle mourra immanquablement de sa corruption.

L'Empire turc n'a pas de plus cruel ennemi que lui-même. Il périt des vices de son gouvernement et, malgré les efforts incessants de l'Europe, il se refuse à les combattre. Voici dix-huit ans que les puissances se sont réunies à Berlin : l'Empire ottoman s'est-il en rien, depuis, amélioré? les réformes qu'il avait alors solennellement promis d'accomplir, que sont-elles devenues? Il a subi celles qui lui ont été imposées, il a volontairement enterré les autres. Les mêmes troubles, les mêmes excès se sont renouvelés et, plus impuissant encore qu'autrefois, le gouvernement musulman s'est fait un argument de son impuissance même : il y a trouvé une excuse à tous les maux qu'il ne songe pas à réprimer.

Il n'y a plus aujourd'hui en Turquie qu'une force qui n'ait pas été atteinte par la corruption générale : l'armée. Réorganisée après la guerre de 1876 sous la direction d'officiers instructeurs allemands (1), composée de soldats mal payés, mal nourris, mais qui ont quand même gardé toutes les vertus militaires de leurs ancêtres, elle reste la seule sauvegarde de l'Empire. Mais que pourra-t-elle faire le jour où tout tombera autour d'elle? Ce jour semble s'approcher ; la Turquie en est arrivée à ce point de décrépitude qu'il ne peut plus y avoir de troubles sur un point quelconque de l'Empire, sans que son existence ne paraisse

Slaves des Balkans. Engelhardt, *La confédération balkanique. Revue d'histoire diplomatique*, janvier 1892. En 1894 on parla également d'une alliance entre la Bulgarie et la Roumanie (voir *The Économist*, 17 février 1894), convention militaire contre une invasion extérieure, soit de la Russie, soit de la Serbie.

(1) V. Cronie. *The Turkish army. Colburn's United service magazine*, 1883, page 453.

menacée, qu'à chaque secousse nouvelle qui l'agite, l'Europe craint que sa dernière heure n'ait sonné?

Au sommet de l'Empire, le Sultan toujours pressé par le besoin d'argent, ne cherche qu'à s'en procurer : il gaspille ses énormes revenus et les dépenses du palais absorbent inutilement une grosse part des revenus publics (1). Quelques grands fonctionnaires se disputent le reste; ils rançonnent leurs inférieurs et ils ferment les yeux sur toutes leurs malversations pourvu qu'ils partagent leurs larcins. Les places sont à qui les achète, les fonctionnaires ne sont pas payés (2), ou ne cherchent qu'à faire fortune, et leur incurie (3), leur négligence amoindrissent encore les ressources de l'État déjà appauvri par leur infidélité (4).

(1) V. Bérard. *Politique du Sultan.* « La liste civile ne peut suffire aux soldes toujours grandissantes de la domesticité, de la bureaucratie, de la police et de la garde impériales. » « Le Sultan s'est d'abord efforcé d'augmenter ses revenus personnels en augmentant ses propriétés particulières. Il a fait passer dans son domaine privé les terres de la couronne, de l'Etat, des mosquées et les biens des condamnés à mort, des exilés et des suspects. Il est ainsi devenu le propriétaire du sixième au moins de son Empire. » « ... Puis il a cherché des bénéfices et comme des parts de fondateur, dans une série d'emprunts ou de concessions aux syndicats financiers, régie des tabacs, quais, chemins de fer, monopoles. » «... Il a mis la main sur certains revenus publics. Autrefois les postes et les douanes s'administraient elles-mêmes, et les bénéfices servaient à l'entretien de la diplomatie. C'est le Palais aujourd'hui qui les exploite ; depuis six mois, le corps diplomatique n'a pas touché de traitement. » «... Aujourd'hui les fonctionnaires de la Porte ne touchent plus de traitements : les revenus de l'Etat ne vont plus qu'aux employés du Palais. » « ...Il faut pourtant que les fonctionnaires vivent, et le Palais doit fermer les yeux sur leurs *mangeries*, d'autant plus que chacun d'eux a dans l'entourage d'Yildiz un patron qui partage ses petits bénéfices », etc., etc.

(2) V. par exemple sur la situation du corps diplomatique turc une correspondance de Constantinople au *Temps*, 20 nov. 1897, inspirée par le départ de Ghalib Bey, ex-ambassadeur de Turquie à Berlin, qui, à bout de ressources, venait d'abandonner brusquement son poste ; et lettre de Constantinople au *Temps* du 3 octobre 1898.

(3) Mémoire d'Ali Pacha du 20 mai 1861. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat.*

(4) En 1886 les créanciers de la Turquie dont les intérêts étaient

Il ne reste plus d'argent pour les dépenses les plus nécessaires; les travaux publics sont négligés, « les cours d'eau abandonnés affluent sans profit à la mer ; on ne les utilise ni comme moyens de transport, ni comme moteurs industriels, ni pour l'irrigation. Nos ports s'ensablent de jour en jour et sont dépourvus pour la plupart de quais, de magasins et des établissements propres aux usages commerciaux. Des marais s'étendent jusqu'aux portes de nos villes sans qu'on songe à les assainir !... (1) » et le commerce et l'industrie souffrent de cette incurie, « le manque de sécurité, le défaut des voies de communication, le prix des transports arrêtent tout développement »(2). Puis, comme malgré tout il faut de l'argent à l'État et que la détresse de l'industrie et du commerce diminue ses revenus, il les frappe de droits d'autant plus exorbitants qu'ils périclitent davantage. Des impôts exagérés, et aussi les malversations des fonctionnaires, les confiscations à leur profit des denrées supposées falsifiées ou avariées empêchent l'exploitation des richesses naturelles de la Turquie (3), arrêtent la circulation des marchandises à l'intérieur de l'Empire.

Pour les mêmes raisons, l'agriculture souffre des mêmes

compromis par la mauvaise administration des finances de l'Empire obtinrent que les revenus des cinq monopoles (sel, timbres, alcools, pêcheries, soie) fussent affectés au paiement de la dette, puis, qu'ils fussent administrés par un comité composé des délégués des créanciers. Les revenus qui, en 1880, étaient de 14.790 francs, montèrent en dix ans à 27.889 francs, soit près du double, simplement obtenus par une meilleure gestion et une surveillance plus attentive pour empêcher les fraudes des fonctionnaires. V. Hennion, *Réformes fiscales en Turquie*, Paris, 1883 ; Mancardi, *Debito turco*, Rome, 1882 ; Bourke, *Rapport of Turkish debt*, Lond., 1882 ; *Administration of public debt*, rapport, Constantinople, 1887 ; Caillard, *Report on revenues ceded by Turkey to the bondholders*, Londres, 1888.

(1) Rapport du ministre Hassan-Fehmi-Effendi au grand vizir, du 6 juin 1880. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*.

(2) Rapport du consul général à Constantinople du 16 juin 1892.

(3) V. énumération des gisements connus. Rapport de M. Donner, consul général de Belgique à Salonique. Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie universelle*.

maux : des provinces entières se dépeuplent, de vastes territoires restent en friche et leurs habitants, las de se voir arracher le fruit de leur travail, ne travaillent plus. « L'état déplorable de la Turquie, dit dans un rapport au Sultan, Mustafa-Fazil Pacha, vient d'abord de ce que l'impôt est prélevé par les procédés les plus vicieux, mais surtout de ce que la population travaillant peu et ignorant tout est arrivée au dernier degré de la misère. L'agriculture décline dans l'Empire, les peuples semblent avoir perdu le besoin et l'art de produire ; ils voient leur détresse et cette détresse ne secoue pas leur léthargie et ne les pousse à aucun effort. »

L'Empire présente ainsi le spectacle de la plus profonde corruption, de la plus complète désorganisation à laquelle un État puisse arriver avant de périr. Partout le mal y couve le mal, l'illégal y règne légalement ; le fonctionnaire et le juge sont à qui les achète et s'associent au brigand qu'ils ont à punir. « L'administration entière est un modèle d'oppression et d'iniquité ; l'obéissance et la discipline des soldats sont entamées (1), la force de la marine est réduite à rien ; les finances sont non seulement ruinées, mais dans un état si critique qu'on ne peut le concevoir » (2) et, comme conséquence de tous ces maux, les populations réduites à la misère, écrasées d'impôts, rançonnées par les fonctionnaires rapaces, pillées par les hordes indisciplinées de Kurdes, Albanais, Druses, Lazes, Tcherkesses, que l'Empire n'a plus la force de contenir, sont lasses de souffrir et disposées à la révolte ; elles sont prêtes à tout, car elles n'ont plus rien à risquer. Les haines entre musulmans et chrétiens semblent par moments s'assoupir, en réalité elles continuent alors à couver

(1) Les soldats turcs ne sont point payés et il arrive que pour vivre ils vendent leurs armes et leurs cartouches. Voir *Monde économique*, 26 sept. 1896.

(2) Rapport d'Ismaïl-Kémal Bey, ancien gouverneur de Tripoli, *Temps*, 8 avril 1897.

sourdement ; qu'une occasion favorable se présente et une moitié de la population d'Asie Mineure égorge l'autre, la Crète se soulève, la Macédoine se révolte. Il n'est pas un point du territoire de l'Empire où un chrétien puisse dormir avec sécurité, pas un qui ne soit menacé d'une révolution ou d'une guerre civile et personne ne sait si demain, après quelques mois d'un calme trompeur, la Turquie ne sera pas tout entière un immense champ de carnage.

II

Une telle situation n'a que deux issues. Il faut que la Turquie meure ou qu'elle se régénère. Les puissances, un moment, parurent en être convaincues ; leurs ambassadeurs à Constantinople avaient dressé un plan de réformes ; ils devaient le présenter au Sultan. Puis les mois ont passé, l'Empire ottoman s'est peu à peu endormi dans la torpeur qui suit les convulsions violentes, et sans doute cette tranquillité suffit à satisfaire la diplomatie européenne, puisque de réformes il n'est plus question.

On ne peut cependant croire à une renaissance réelle de la Turquie ; un jour ou l'autre le problème se posera de nouveau et tellement pressant qu'il faudra bien prendre une décision, tenter de réformer la Turquie ou la laisser périr.

Une réforme de la Turquie est-elle possible, et dans la mesure où elle est possible, suffirait-elle à sauver l'Empire ?

Lorsque, il y a de cela environ soixante-dix ans, les Sultans s'avisèrent que la Turquie perdait ses forces pendant que l'Europe augmentait les siennes, et que, figée dans sa barbarie, elle ne serait bientôt plus en état de résister aux attaques de ses ennemis, ils crurent rendre une nouvelle vigueur à l'antique Empire ottoman en empruntant à l'Europe son organisation et ses lois. Le ré-

gime qu'ils voulaient imposer à leur pays ne répondait en rien à ses besoins ni à ses mœurs. Les réformateurs supprimèrent les institutions qui assuraient le bon fonctionnement de l'État sans les remplacer par d'autres ; ils augmentèrent l'autorité gouvernementale et son absolutisme ; ils soumirent plus complètement l'Empire à la tyrannie du Sultan ; les populations n'en furent que plus malheureuses. L'œuvre de réformes fut une œuvre de désorganisation et de démoralisation.

Puisque seul un régime mauvais a engendré une partie des maux dont souffre l'Empire, il est facile de le soulager de ces maux. Que l'on supprime la cause et l'on supprimera l'effet. Ainsi raisonnent les hommes d'État Jeunes Turcs et les quelques publicistes qui croient encore à l'avenir de la Turquie. Diminuez, disent-ils, l'omnipotence du Sultan et de ses fonctionnaires, décentralisez, rétablissez les anciennes autonomies, vous rétablirez avec elles l'ordre et la prospérité. Le pays souffre, il accueillera une réforme avec joie ; quand il sera maître de ses destinées, il saura se conduire, car si les hautes classes se sont corrompues, la masse du peuple est restée honnête (1).

Admettons avec les défenseurs de la Turquie qu'elle n'est pas gangrenée jusqu'à la moelle (2) et qu'elle con-

(1) Cf. Mourad Bey, *Le palais d'Yildiz*, du même : *La force et la faiblesse de la Turquie*, Genève, 1897. Moulâvi Cheragh Ali, *Reforms under musulman rule*, Londres, 1897. Fuad Pacha, *Testament politique*. Rafiuddin Ahmad, *How the Sultan can save his empire*, *Nineteenth century*, décembre 1895. Mémoire d'Ismaïl Kémal Bey, *Temps*, du 8 avril 1897. Von der Golz, *Stärke und Schwäche des turkischen Reiches*, *Deutsche Rundschau*, octobre 1897. — « Mettez à la place de la Turquie, dit Mourad Bey, n'importe quelle puissance, exposez-la en butte aux mêmes convoitises, aux mêmes curées extérieures et intérieures et vous jugerez de la valeur de la Turquie. Non seulement elle résiste merveilleusement, mais elle donne des signes d'une vitalité juvénile étonnante ».

(2) J'ai toujours voulu, écrivait dès 1852 Lord Stratford de Redcliffe, protéger efficacement le gouvernement ottoman dans l'accomplissement de l'œuvre difficile qu'il poursuit depuis de longues années. A

serve encore quelque vitalité, sa régénérescence ne sera encore possible qu'à deux conditions : il faut que le système de réformes qu'elle adoptera soit approprié à ses désirs et à ses besoins, sinon il ne fera que hâter sa ruine ; il faut en second lieu que ces réformes soient suffisantes et qu'elles soient conformes aux idées du droit public européen.

Deux systèmes de réformes sont en présence, l'un serait volontiers accepté par la masse de la nation turque, mais il est inique, l'autre respecte la justice mais il est inapplicable.

Le premier consisterait à faire rétrograder l'Empire, et à le ramener à l'état de choses antérieur aux premières tentatives de réformes. « N'empruntez pas, écrivait en 1840 « le prince de Metternich, n'empruntez pas à la civilisation « européenne des institutions qui ne cadrent pas avec les « vôtres, car les civilisations occidentales reposent sur des « principes différents de ceux servant de fondement à votre « Empire... Nous n'entendons pas arrêter la Porte dans « l'amélioration de son système administratif, mais nous lui « conseillons de ne point chercher le prototype de cette amé- « lioration dans des modèles qui n'ont rien de commun avec « les conditions de l'Empire turc ; de ne point imiter les États « dont la législation fondamentale est en opposition avec les « mœurs de l'Orient, de se défendre avec soin de réformes « qui ne peuvent agir sur des pays musulmans que comme « dissolvants, parce qu'elles sont privées, dans la circons- « tance donnée, de toute idée créatrice ou organisatrice. »

une autre époque, j'ai un instant espéré le succès, mais aujourd'hui je me vois à même de déclarer que, malgré les bonnes intentions du souverain, malgré le talent d'un petit nombre d'hommes dévoués à leur pays, le succès est impossible. La masse de la nation est essentiellement corrompue, le gaspillage, le vol, la vénalité sont partout, l'affaissement se trahit de tous côtés et à mes yeux le mal est désormais sans remède ». Dix ans plus tard, Lord Clarendon écrivait à Lord Stratford de Redcliffe : « Mahometan rule is incompatible with civilisation and humanity ». V. discours de Lord Carnevon, Chambre des Lords, 27 juillet 1879.

Soyez Turcs, ajoutait-il. Il poussait la Turquie à reconstituer selon ses anciennes lois son ancienne puissance, à agir selon ses idées et son tempérament, à revenir à l'exacte observation du Koran. Elle reprendrait ainsi sa force, mais en même temps elle asservirait plus étroitement ses sujets chrétiens. M. de Metternich songeait plus aux intérêts de la Turquie qu'à ceux de l'humanité. il se souciait peu du droit des peuples. Les puissances s'en soucient davantage aujourd'hui et, alors même qu'elles pourraient ainsi rendre aux Ottomans leur force et leur vertu première, elles ne voudraient pas d'une réforme qui consacrerait la servitude des peuples sujets de l'Empire. Un état de choses durable en Turquie ne doit être basé que sur l'égalité absolue de tous les sujets du Sultan.

Puisque l'Europe ne doit ni ne veut rendre à la Turquie sa force avec sa barbarie, elle n'a qu'un moyen de réformer l'Empire, le civiliser. Mais, à moins que l'autorité des puissances ne se substitue entièrement à celle du Sultan et qu'elles ne gouvernent directement la Turquie, elles ne parviendront pas à y établir le seul régime qui lui assurerait le droit de vivre ; elles ne décideront pas les musulmans à entrer dans la voie du progrès ; elles ne les convertiront pas aux mœurs et aux coutumes européennes.

Quelques chefs du parti Jeune Turc s'agitent et s'effraient de la décadence de leur pays ; la masse du peuple se plaint de la misère ; tous se contenteraient cependant de quelques réformes qui assureraient quelques années d'existence à l'Empire et qui leur rendraient la vie plus supportable. Ils s'opposeraient à tout autre changement, car les plus européanisés d'entre eux, restent beaucoup plus attachés aux vieilles traditions qu'à première vue on ne le suppose ; ils veulent éclairer leur barbarie au gaz, non la supprimer.

II. La foi musulmane, la constitution de l'État musulman sont des obstacles invincibles à toute réforme.

L'État musulman repose sur l'Islam et la base même de l'Islam c'est son immuabilité.

Les musulmans ont la foi ; c'est elle qui fait leur force et leur faiblesse, elle seule les unit. Hors la foi, pas de rapports entre un Turc, un Arabe, un Tcherkesse, un Kurde, un Albanais ; ils n'ont de commun ni la langue, ni la race, ni l'histoire, ni les mœurs, mais tous sont musulmans. Ils sont fils de la grande église de l'Islam et ils obéissent au Sultan parce qu'il est le Khalife. Le monde mahométan forme une vaste papauté plus compacte et plus organisée que celle de Rome ; l'État musulman est une théocratie, la loi et la religion y sont confondues ; tout croyant est prêtre ; tout exercice de pouvoir un acte de prêtrise ; la mosquée est l'église, l'école et le tribunal ; le Koran est l'Évangile, le code et la constitution (1). Il est même plus qu'un évangile, il est le livre saint par excellence « envoyé par Dieu puissant et sage » ; le fidèle doit croire en lui comme en la parole de Dieu même (2), il

(1) Le morcellement du monde musulman en États séparés est une infraction à la loi du prophète, tous les musulmans devraient être réunis dans l'Islam. Le sultan Abdul Hamid a fait ce rêve, ses projets n'ont pu se réaliser. Khalife, il reste pour tous les musulmans le chef suprême. Il est établi à Constantinople, l'Islam a ainsi deux capitales : Constantinople et La Mecque. D'Estournelle de Constant, *Les sociétés secrètes chez les Arabes*. Barthélemy Saint-Hilaire, *Mahomet et le Koran*. Malcolm Mac Coll, *Are reforms possibles under musulman rule*. Wan den Berg, *Principes de droit musulman selon les principes d'Abou Hanifah et de Châfi i*, Alger, 1896 ; *Lettre d'un homme d'Etat turc aux Débats*, 18 juin 1880. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*. Vambéry, *Turkische Reformen und die Gefahr eines Weltkrieges, Cosmopolis*, mars, avril, mai 1897.

(2) *Koran*, ch. XL, v. 1. « La révélation du Koran vient de Dieu puissant et sage. »

Ch. XLV, v. 1. « La révélation du livre vient de Dieu puissant et sage. »

Ch. XLVI, v. 1. « Le Koran a été envoyé par Dieu le Puissant, le Sage. »

Ch. LXXXI, v. 27. « Le Koran est un avertissement pour l'univers. »

renferme la perfection absolue (1), hors de lui il n'y a pas de vie ni de vérité (2).

« Vous êtes, dit-il aux croyants, le peuple le plus excellent qui ait jamais surgi parmi les hommes, vous ordonnez ce qui est bon, vous défendez ce qui est mauvais et vous croyez en Dieu (3). » Depuis mille ans les croyants ont donc atteint la perfection ; ils n'ont plus à changer ; le progrès est pour eux un mot vide de sens ; ils s'enferment dans l'immuable de leur loi et méprisent tout ce qui n'est pas elle, au nom d'une morale immuable aussi. Ils reconnaissent la force plus grande de l'infidèle, non sa supériorité ; qu'un progrès en appelle un autre, qu'à un plus grand développement de la civilisation corresponde chez les hommes une plus grande valeur morale, que l'homme monte en même temps que la société, l'Occident le croit, mais eux ne le croient pas et même les plus éclairés méprisent les institutions et les mœurs de l'Europe. « J'avoue, dit Midhat Pacha, qu'en tout ce qui a rapport aux arts et aux sciences, en activité industrielle et commerciale nous cédons le pas à l'Europe..... Mais la grande différence entre l'islamisme et le christianisme c'est que nous tâchons de vivre comme il plaît à Dieu,

(1) *Koran*, chap. III, v. 142. « O croyants ! si vous écoutez les infidèles ils vous feront revenir à vos erreurs et vous serez renversés et défaits. »

(2) « Le *Koran* est admis partout, nous dit Carlyle, comme le type de toute loi et de toute pratique ; la chose sur laquelle il faut regarder dans la spéculation et dans la vie ; le message envoyé directement du ciel auquel la terre doit se conformer et selon lequel elle doit marcher ; la chose à lire. Leurs juges décident d'après lui ; tous les musulmans sont tenus de l'étudier, de chercher en lui la lumière de leur vie. Ils ont des mosquées où il est lu tout entier quotidiennement. Là pendant douze cents années la voix de ce Livre, à tous moments, n'a cessé de résonner à travers les oreilles et le cœur d'un si grand nombre d'hommes. » Thomas Carlyle, *Les Héros*. « Pour le musulman plus encore que pour le chrétien, dit Gœthe, la foi est un impératif catégorique. » Gœthe, *Entretiens avec Eckermann*, tome II, page 245.

(3) *Koran*, chap. III, v. 106.

tandis que les chrétiens sont avant tout des égoïstes acharnés, et ne s'accordent qu'en apparence avec la morale » (1).

« Ne prenez point, leur dit le Koran, pour amis les Juifs et les chrétiens, ils sont amis les uns des autres. Celui qui les prendra pour amis finira par leur ressembler et Dieu ne sera point le guide des pervers » (2). S'ils pouvaient

(1) Midhat Pacha continue ainsi : « c'est le culte de l'argent et l'amour de l'ambition qui dicte leur conduite... l'infidélité n'est pas chez nous réduite en système comme chez vous... vous ne direz pas qu'une religion vraie puisse s'allier avec le polythéisme idolâtre des chrétiens... L'Europe prétentieuse nous traité de barbares... la France servile s'est ameutée contre nous... la nation anglaise est dans une débâcle spirituelle, morale et politique qui fait pitié... elle est corrompue jusqu'à la moelle des os... je ne vois pas que sa justice vaille la justice turque ; *sa liberté assurément ne vaut pas la nôtre*. La Russie aveuglée par sa haine nationale, en y mêlant le fanatisme, viole la religion et la morale. »

« On a crié haro sur nous à cause des atrocités commises en Bulgarie par les troupes asiatiques qui devaient combattre la révolte suscitée par les émissaires russes et slaves... Qui ne sait pas que jamais insurrection armée n'a été combattue sans qu'il y ait eu des écarts déplorables. Naguère la commune de Paris a provoqué des atrocités qui faisaient pâlir les souvenirs de la Révolution. Les troupes des puissances chrétiennes offrent les mêmes exemples partout, dans les Indes, à Alger, en Chine, en Pologne, en Espagne, à Cuba et ailleurs... Partout et surtout en Angleterre des atrocités ont été commises qui rivalisent avec celles dont M. Gladstone a brodé ses libelles. » *Mémorial* de Midhat Pacha au prince de Bismarck. La supériorité de la civilisation musulmane même apparaît à certains d'entre eux comme évidente : « La victoire de Charles Martel sur les Sarrazins, dit Symed Ameer Ali *(Spirit of Islam)* a été un malheur pour la civilisation et a ouvert une des plus sombres périodes dans les annales du monde. Sans elle, la Renaissance, la croissance de la liberté de la pensée eût été avancée de 600 ans. Nous n'aurions massacré ni les albigeois ni les huguenots, l'inquisition, les massacres des Aztèques et des Incas, la guerre de Trente ans et ses misères n'auraient pas existé ».

Ils jugent avec la même fantaisie les événements contemporains. Voici un récit succinct de la guerre de Crimée et du Traité de Paris : « Abd-ul-Medjid força le dragon et le conquérant à implorer son pardon, il réduisit la toute-puissante Russie, le grand cauchemar de l'Etat, à la position d'un simple vali d'une province, et lui infligea une inoubliable défaite. Plus tard, par un brillant traité dont on n'a jamais vu le pareil, il contraignit les puissances à confirmer ses droits souverains. » Ismaïl Kémal Bey, *Temps*, 8 avril 1897.

(2) *Koran*, chap. v, verset 56.

sans violer leurs mœurs ni leurs croyances et tout en restant eux-mêmes, profiter des inventions, s'approprier les méthodes, l'organisation, la force des infidèles, c'est à peine s'ils consentiraient à le faire ; il n'est point de progrès sans efforts, et tous ils méprisent l'effort, les plus nombreux par apathie naturelle, les plus sages par philosophie ; pourquoi disent-ils s'agiter pour acquérir une science qui ne donne pas le bonheur ? (1). Ils tiennent au royaume du ciel plus qu'au royaume de la terre, la base de leur foi c'est qu'il faut non seulement se soumettre à la nécessité, mais l'accepter, mais révérer la volonté d'un Dieu dont l'homme n'a pas le droit de juger les desseins.

(1) Dans une conférence à la Sorbonne, sur l'*Islamisme et la Science*, Renan citait la lettre suivante d'un cadi de Mossoul à M. Lagarde qui désirait quelques renseignements sur la ville : « Ce que tu me demandes est à la fois inutile et nuisible, bien que tous mes jours se soient écoulés dans ce pays, je n'ai jamais songé à en compter les maisons ni à m'informer du nombre des habitants. Pour l'histoire de cette cité, Dieu seul la sait et seul il pourrait dire de combien d'erreurs les habitants se sont abreuvés avant la conquête de l'islamisme; il serait dangereux à nous de vouloir le connaître. O mon ami ! ô ma brebis ! ne cherche pas à connaître ce qui ne te concerne pas. Selon la coutume des hommes de la nation, tu as parcouru beaucoup de contrées jusqu'à ce que tu n'aies plus trouvé nulle part le bonheur, nous (Dieu en soit béni), nous sommes nés ici et ne désirons point en partir.

Ecoute, ô mon fils, il n'est point de sagesse égale à celle de croire en Dieu, il a créé le monde. Devons-nous tenter à l'égaler en cherchant à pénétrer les mystères de sa création. Vois cette étoile qui tourne là-haut autour de cette étoile, regarde cette autre étoile qui traîne une queue et met tant d'années à venir et tant d'années à s'éloigner, laisse-la mon fils; celui dont les mains la formèrent saura bien la conduire et la diriger.

Mais tu me diras peut-être : « O homme, retire-toi car je suis plus savant que toi et j'ai vu des choses que tu ignores ». Si tu penses que ces choses t'ont rendu meilleur que je ne le suis, sois doublement le bien-venu. Mais moi je bénis Dieu de ne pas chercher ce dont je n'ai pas besoin ; tu es instruit dans des choses qui ne m'intéressent pas et ce que tu as vu, je le dédaigne. Une science plus vaste te créera-t-elle un second estomac et tes yeux qui vont furetant partout te feront-ils trouver un paradis ?

O mon ami, si tu veux être heureux, écrie-toi : Dieu seul est Dieu. » Ne fais point le mal et alors tu ne craindras ni les hommes ni la mort car ton heure viendra. »

« Il ne nous arrivera, dit le Koran, que ce que Dieu nous a destiné : il est notre maître, et c'est en Dieu que les croyants mettent leur confiance » (1). « Dis aux infidèles : Qu'attendez-vous ? que sur deux belles destinées, il vous en arrive une : la victoire ou le martyre. Quant à nous, nous attendons que Dieu vous visite de son châtiment ou du châtiment opéré par nos mains. Eh bien, attendez, nous attendrons aussi avec vous » (2).

Ils attendent et ne changent point. Ils changent d'autant moins que non seulement les réformes que leur demande l'Europe, et qui seules pourraient les sauver, sont, en leur simple qualité de réformes, contraires à l'esprit de leur loi, mais encore sont en opposition absolue avec ses préceptes.

L'Europe veut, en effet, la laïcisation de l'État, et l'égalité dans l'Empire entre chrétiens et musulmans (3).

Les sultans qui, d'eux-mêmes, pensèrent à une réforme n'entendaient pas affaiblir la constitution religieuse de l'État et la suprématie des croyants sur leurs sujets infidèles. Le sultan Mahmoud repoussait l'ingérence des puissances dans l'administration de son empire parce que, disait-il, « ses affaires sont réglées par les principes de la législation sacrée, car tous les règlements sont strictement liés aux principes de la religion » (4). Pendant l'ère du Tanzimat, malgré la pression de l'Europe, les réformateurs ne tentèrent pas davantage de séparer les affaires civiles

(1) *Koran*, chap. IX, v. 51.

(2) *Koran*, chap. IX, v. 52.

(3) Dans les écoles et dans les églises, les ulémas maudissent le renégat qui croit par le progrès pouvoir sauver sa patrie. « Je sais, écrivait Fuad Pacha, le plus grand des hommes d'État ottomans, que la plupart des musulmans me maudissent comme giaour et ennemi de notre religion, parce que j'ai combattu pour sauver cet empire qu'ils amèneront à une perte infaillible. » Fuad-Pacha, *Testament politique*.

(4) Malcolm Mac Coll, *Are reforms possibles under musulman rule*, *Contemporary review*, août 1881.

des affaires religieuses (1). Au moment du traité de Berlin pour sauver l'Empire à l'agonie. Midhat Pacha proposa bien de séparer dans le gouvernement le spirituel et le temporel, mais « quoique à ce moment l'homme malade semblât à toute extrémité, l'on n'osa porter un tel coup à l'édifice séculaire de la puissance impériale » (2).

Depuis, la théocratie n'a fait que s'affermir, le parti vieux turc qui aujourd'hui triomphe ne veut pas « de changements inadmissibles parce qu'ils sont opposés aux incommutables principes de la loi sacrée » (3): il veut conserver à l'État, dans son intégrité, sa forme primitive ; le Sultan doit rester le Khalife. Aux injonctions de l'Europe il répond ceci : « Détruisez le Khalifat, nous dit-on, et il ne restera qu'un gouvernement civil. Ce serait vrai, s'il y avait une distinction entre le gouvernement civil et l'autre ; quelque étrange que cela vous paraisse, cette distinction n'existe pas. Le vrai Turc a donc horreur de vos réformes qui, selon lui, ne peuvent s'exécuter sans la chute de son empire, car cette théocratie religieuse et militaire qu'est la Turquie est condamnée à rester immuable ou à périr telle qu'elle est... » (4). Les musulmans ne consentiraient pas davantage à reconnaître dans les chrétiens leurs égaux. « Ne demandez pas, ajoute le même homme d'État, l'émancipation des chrétiens, ce serait un non-sens. La société musulmane est une sorte de congrégation religieuse entièrement basée sur la foi musulmane ; introduire dans un tel ordre des membres d'une religion hostile serait le détruire. »

On a vanté la tolérance religieuse des musulmans, on a longtemps eu raison (5). En principe le musulman n'est

(1) Van den Berg, *Les réformes législatives en Turquie*, *Revue de droit international et de législation comparée*, 1896.

(2) Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat.*

(3) Fetwa du Conseil des ulémas, en 1879.

(4) Lettre d'un homme d'Etat turc aux *Débats*, 18 juin 1886.

(5) Aujourd'hui cette tolérance n'existe plus. Le dernier livre jaune

pas convertisseur. « Point de violence en matière de religion, dit le Koran, la vérité se distingue assez de l'erreur » (1). Mais si le vrai croyant autorise le culte de l'infidèle et ne cherche pas à le convertir, il le traite avec mépris (2). Il ne reconnaît aucun droit au giaour, pas même le droit à l'existence. Lorsqu'il l'a vaincu (3), il le

sur les massacres d'Arménie est rempli du récit de conversions forcées opérées par les Turcs en Asie Mineure.

(1) *Koran*, chap. II, verset 257.

(2) *Koran*, chap. VIII, verset 57. — « Il n'y a point auprès de Dieu d'animaux plus vils que ceux qui ne croient pas et qui restent infidèles. » Telle est toujours la conviction des vrais croyants. Canon Mac Coll, *Islam and its critics*, donne de ce mépris des Turcs pour le Chrétien des exemples caractéristiques. Voici l'un d'eux. C'est le permis d'inhumer d'un chrétien arménien délivré par les autorités musulmanes : « Nous certifions au prêtre de l'Eglise de Marie que l'impure, putride et puante carcasse de Sardeh, damné (c'est-à-dire décédé) peut être enfouie sous terre. »

(3) *Koran*, chap. XVI, verset 91. — « Nous ferons subir châtiment sur châtiment pour prix de leur méchanceté à ceux qui n'ont point cru et qui ont détourné les autres du chemin droit. » Chapitre XVIII, verset 86. — « Nous châtierons tout homme impie; ensuite nous le livrerons à Dieu qui lui fera subir un supplice affreux. » Chapitre II, verset 187. — « Tuez-les partout où vous les trouverez et chassez-les d'où ils vous auront chassés. La tentation à l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre. Ne leur livrez point de combat auprès de l'oratoire sacré à moins qu'ils ne vous y attaquent. S'ils le font, tuez-les. Telle est la récompense des infidèles. »

Et le *Hédaya*, qui depuis le XIIe siècle est avec le Koran le Code de l'Islam, ajoute : « Quand les musulmans attaquent leurs ennemis, ils doivent les inviter à embrasser la foi parce que Ibn Abbas rapporte que le prophète a ordonné « de ne tuer personne avant de l'inviter au préalable à embrasser la foi » et plus loin : « si un musulman attaque des infidèles après les avoir invités à embrasser la foi, et les tue, il ne mérite ni amende ni châtiment ». La guerre sainte est ordonnée par la parole de Dieu qui a dit dans le Koran : « tue les infidèles, etc., etc. » On affirme généralement que les lois religieuses font une différence entre les infidèles idolâtres et ceux qui ont une révélation écrite, chrétiens et juifs. Ceci n'est vrai que dans une très faible mesure. Le *Hédaya* (traduction anglaise, Grady, p. 213) reconnaît en plusieurs passages les mêmes droits aux musulmans sur tous les infidèles Kitabis (juifs et chrétiens) majooses (Persans) ou idolâtres. Le Koran de même ne fait pas de différence entre les diverses classes d'infidèles; tous « sont

laisse vivre, mais il considère que c'est de sa part pure tolérance (1) et il le traite en maître absolu chaque fois que son intérêt le demande.

A maintes reprises, pour obéir à l'Europe, les sultans ont proclamé l'égalité absolue de tous leurs sujets, sans distinction de religion ; mais pas un musulman n'eût toléré l'application de ces édits. Les chrétiens, leurs inférieurs, sont restés les serviteurs des croyants : ils n'ont pas le droit de participer à la défense de l'Empire ; ils paient plus d'impôts que les musulmans : ils ne peuvent, sauf de rares exceptions, devenir fonctionnaires de l'État ; devant les tribunaux ils n'obtiennent pas justice ; et, malgré les édits, les juges refusent de recevoir leur témoignage contre le témoignage de musulmans. L'égalité civile leur est refusée (2). « Il y a, écrit un consul d'Angleterre à Lord

les plus pervers de tous les êtres créés » (*Koran*, chap. cxviii, v. 5) et parmi eux il range les chrétiens. *Koran*, chap. v, v. 76. « Infidèle est celui qui dit : Dieu c'est le Messie le fils de Marie. Quiconque associe à Dieu d'autres dieux, Dieu lui interdira l'entrée du jardin, et sa demeure sera le feu. Les pervers n'auront plus de secours à attendre. » Ch. v, v. 77. « Infidèle est celui qui dit : Dieu est un troisième de la Trinité. S'ils ne désavouent ce qu'ils avancent, un châtiment douloureux atteindra les infidèles. »

(1) « Le porteur de ce papier, disaient il y a encore une trentaine d'années les reçus délivrés par les porteurs d'impôts, est un chrétien ayant payé la contribution capitulaire. Il lui est permis de porter sa tête sur ses épaules pendant un an. »

(2) Dans le hatti humayoun de 1856, le Sultan décidait que les témoignages de chrétiens et de musulmans seraient également reçus par les cours de justice. Les tribunaux ont cependant continué depuis à repousser le témoignage des chrétiens, lorsqu'un musulman est plaignant ou défendant. Voir *Consulars reports*, 1867, pages 1, 4, et 29, rapport de Sir Dalzell, sur un cas de refus, par les tribunaux, de témoignage de chrétien approuvé par la Porte. Voir également Canon Mac Coll, *Islam and its critics*, *Fortnightly review*, octobre 1895. En 1860, Lord John Russel, alors ministre des affaires étrangères, demanda au major Cox un rapport sur la situation des chrétiens en Turquie. A cette question : Les témoignages des chrétiens sont-ils admis devant les tribunaux, le major Cox répondit : « dans les procès entre chrétiens, oui, mais dans les procès entre chrétiens et musulmans, non ».

Report from her Majesty's Consuls relating to the condition of

Lyons, un point sur lequel les mahométans sont intraitables : recevoir en justice le témoignage d'un chrétien contre un musulman. J'ai interrogé là-dessus (1) des docteurs de la loi et voici leur réponse. « Ce sont là des dogmes basés sur les principes de notre religion et si Sa Majesté le Sultan voulait y déroger en rien, ses sujets mahométans refuseraient de lui obéir et se révolteraient (2). »

Ils n'admettent pas que, fût-ce par ordre de l'Europe, fût-ce pour sauver l'Empire, le Sultan viole la loi du Prophète.

La conclusion s'impose. L'Islam est immuable, la masse des Turcs lui est fidèle, le reste est profondément corrompu : ni les uns ni les autres ne veulent sauver leur pays ; il périra plutôt que de changer. Une expérience de cinquante années ajoute son évidence à la certitude qu'en 1840 exprimait M. Guizot : « Il n'y a rien à espérer du monde musulman, ni pour sa propre réforme, ni pour les chrétiens que le malheur des événements a placés sous ses lois (3). »

Christians in Turkey, 1860, page 58. « Dans une cour de justice mahométane dans laquelle le Koran et ses commentaires sont le seul code de jurisprudence, un témoignage de musulman n'est pas accepté contre un musulman, sinon un principe fondamental de la religion musulmane serait détruit. » Rapport de Lord Lyons, consul à Beyrouth, 1867, page 51, autres rapports, 1867, page 3.

(1) Malcolm Mac Coll, *Reforms under musulman rule*. G. Charmes, *Situation en Turquie*.

(2) Malcolm Mac Coll, *Reforms under musulman rule*, *Contemporary review*, août 1887 ; V. également G. Charmes, *Situation en Turquie*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. 1885. Du même : *L'avenir de la Turquie*. *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1881, février 1885 ; John Lemoinne, *L'intégrité de l'Empire ottoman*.

(3) Guizot, *Mémoires*, t. VII, p. 240.

CONCLUSION

Les puissances ont en Orient des devoirs à remplir.

Elles n'ont pas de devoirs envers la Turquie ; leur mission n'est pas de maintenir en Europe « ces étrangers qui, après un millier d'années, ne sont et ne veulent être que des barbares d'Asie (1) ». Ils ne se sont acquis aucun droit à la possession du sol sur lequel ils campent. Leur domination établie par la violence ne s'est maintenue que par la violence ; une conquête ne se légitime que le jour où les vainqueurs font accepter leur joug par les vaincus ; le Turc qui ne s'est pas assimilé les peuples qu'il a soumis, n'a pu remplacer leurs droits par les siens. Il a toujours fait preuve au contraire d'une telle barbarie, il emploie de tels moyens pour assurer son pouvoir lorsqu'il se sent menacé, que l'existence d'un État turc est devenue un défi à l'humanité, et que si les puissances avaient un devoir envers lui, ce serait le devoir de le détruire.

Mais si l'Europe n'est pas obligée à sauver un empire justement condamné, elle doit sa protection à ses sujets. La Turquie se meurt ; sa fin, depuis longtemps déjà attendue et prédite (2), peut cependant tarder encore à venir. Il ne faut pas que, d'ici au jour de leur délivrance, les populations qu'elle opprime continuent à souffrir. Les puissances, et particulièrement celles qui croient de leur intérêt de prolonger l'agonie de l'Empire et d'empêcher ses

(1) Herder, *Philosophie de l'histoire de l'humanité*, liv. XVI, ch. v.

(2) « La première grande révolution qui arrivera probablement en Europe, écrivait déjà le marquis d'Argenson, sera la conquête de la Turquie. Cet empire devient trop faible par son mauvais gouvernement, par l'impossibilité qu'il devienne meilleur, par la sûreté qu'il deviendra pire. Tout se soulève dans l'Empire ottoman, tous les jours une plume de l'aile est ôtée. » Mémoires du marquis d'Argenson, t. I, page 361. Vandal, *Une ambassade en Orient sous Louis XV*.

ennemis de se précipiter à la curée, deviennent responsables des fautes commises par un gouvernement auquel elles conservent le pouvoir de les commettre.

Si l'entente existait entre toutes les puissances, si elles agissaient comme une grande association politique capable d'exécuter les décisions prises en commun et sans arrière-pensée, si quelques-unes d'entre elles ne subordonnaient pas leurs devoirs envers les sujets du Sultan aux intérêts qui leur conseillent de retarder la fin de la Turquie, si surtout leurs méfiances réciproques ne les empêchaient toutes de s'engager dans une action commune qu'elles craindraient toujours de voir tourner au profit de leurs adversaires, elles imposeraient à la Porte leur volonté, elles exigeraient d'elle autre chose que des promesses, elles la forceraient à rompre avec son système de centralisation à outrance, elles donneraient à chaque province de l'Empire une demi-autonomie, politique, administrative, judiciaire et partout elles nommeraient elles-mêmes des gouverneurs qui continueraient, après leur nomination, à dépendre de leur autorité autant que de celle du Sultan (1). Elles supprimeraient ainsi les principales causes

(1) Quelques diplomates et hommes politiques ont proposé de mettre entièrement la Porte sous la tutelle des puissances. Elles nommeraient des fonctionnaires européens à côté des fonctionnaires musulmans et elles mettraient au service de leurs agents un corps d'occupation composé de troupes européennes (V. Benedetti, *La question d'Orient*, *Revue des Deux-Mondes*, 1[er] janv. 1897. Saint-Marc Girardin, *Mise en tutelle de la Turquie par l'Europe*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1860). Un tel système nécessiterait un accord absolu des puissances, accord qui n'est pas près de se réaliser, en outre et surtout, pas un musulman ne voudrait de cette domination directe de l'infidèle, il faudrait écraser la Turquie pour la lui imposer. Autant alors, de suite, se la partager.

Les projets de partage de la Turquie, nombreux au XVIII[e] siècle, sont de nos jours plus rares. Ils présentent tous l'inconvénient de rompre l'équilibre européen en favorisant très inégalement les diverses puissances. « Ma maison a deux côtés, disait en parlant de l'un d'eux M. Gladstone, nous allons la partager. Si vous voulez prendre le dehors ?... » Les principaux projets de partage de la Turquie sont : le projet grec élaboré par Catherine II qui proposait à l'Autriche de

de troubles en Turquie, elles adouciraient sa chute, et, peut-être même, malgré elle, elles la sauveraient.

Cette solution, que malheureusement l'Europe divisée accepterait difficilement, est, selon moi, celle qui sauvegarderait le mieux les intérêts de la France.

En cherchant à la faire adopter par les autres puissances, en travaillant à la réforme de la Turquie, la France resterait fidèle aux deux principes directeurs de sa politique en Orient : maintien contre l'Europe de l'intégrité de l'Empire ottoman, développement des jeunes nationalités.

Si, d'accord avec les autres puissances, elle améliorait le sort des sujets du Sultan, elle préviendrait le retour des

s'entendre avec elle pour partager une partie de l'Empire et pour reconstituer avec le reste l'Empire de Byzance. En 1833 la Russie, en 1839 l'Autriche se montrèrent disposées à reprendre cette idée (Kamarowsky, *La question d'Orient, Revue générale de droit international public*, juillet 1896). En 1800, le comte Rostopchine proposa un partage complet de la Turquie. La France aurait eu l'Egypte ; la Russie aurait pris la Roumanie, la Bulgarie ; l'Autriche, la Bosnie et l'Herzégovine. Cf. Kamarowsky citant Solowioff *(La question d'Orient.)* Talleyrand en 1805 projeta le démembrement de la Turquie (V. note p. 422). Napoléon et Alexandre à Tilsitt ébauchèrent un projet de partage de la Turquie. (Vandal, *Napoléon et Alexandre*, tome I.) En 1830 la France et la Russie projetèrent encore un partage où pour sa part la Russie aurait eu Constantinople. V. aussi Dufau : *Partage de la Turquie d'Europe entre la Russie, la Turquie, l'Angleterre et les Grecs*, Paris, 1822 et Marochetti, *Partage de la Turquie*, Paris, 1827.

On a proposé encore bien d'autres solutions à la question d'Orient, qui presque toutes d'ailleurs négligent la grosse difficulté du problème, le défaut d'entente de l'Europe. La solution préférée par la majorité des auteurs consiste à remplacer la Turquie par une confédération des Etats des Balkans (V. Kamarowsky, *La question d'Orient*. Casati, *Le réveil de la question d'Orient*. Rollin, *Solution de la question d'Orient* (confédération et occupation par les grandes puissances combinées). Bikélas, *La Turquie et l'hellénisme contemporain*. Keith, *The Oriental problem*. Argyriadès, *La Macédoine* ; v. aussi Courrière, *Deux patriotes bulgares* et discours de M. Tricoupis à Belgrade du 3 juin 1894. *Arch. dipl.*, 1891, chronique). Constantinople deviendrait alors une ville libre (Rattos, *Constantinople ville libre*. Lorimer, *On the denationalisation of Constantinople*) ou deviendrait la capitale de la confédération balkanique ou resterait aux Turcs avec la Turquie d'Asie.

convulsions qui agitent périodiquement l'Empire et dont, presque chaque fois, les puissances ses voisines profitent pour lui arracher quelque lambeau de territoire. Si elle parvenait à imposer à la Turquie un régime de réformes basé sur la reconstitution des anciennes autonomies et sur la décentralisation administrative, elle lui préparerait sur son sol même des héritiers.

Les réformes ainsi comprises relâcheraient en effet les liens entre le Sultan et ses sujets, elles leur permettraient de commencer leur apprentissage de la liberté, et diminueraient les obstacles à leur désir, le jour où leur demi-servitude commencerait à leur peser.

Si, dans la mesure du possible, la France les aidait alors à se substituer peu à peu à la Turquie, elle empêcherait les modifications qu'elle redoute dans l'équilibre européen; elle accroîtrait dans le Levant l'influence que des siècles de générosité lui ont acquise, enfin elle continuerait son passé en affirmant, une fois de plus, le droit des peuples à l'indépendance.

ANNEXES

A

LE TRAITÉ DE BERLIN

Au nom de Dieu Tout-Puissant.

Le Président de la République française, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Bohême, etc., et Roi apostolique de Hongrie, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, Sa Majesté le Roi d'Italie, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur des Ottomans, désirant régler, dans une pensée d'ordre européen conformément aux stipulations du traité de Paris du 30 mars 1856, les questions soulevées en Orient par les événements des dernières années et par la guerre dont le traité préliminaire de San-Stefano a marqué le terme, ont été unanimement d'avis que la réunion d'un congrès offrirait le meilleur moyen de faciliter leur entente.

Le Président de la République française et Leursdites Majestés ont, en conséquence, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :...

Lesquels, suivant la proposition de la Cour d'Autriche-Hongrie et sur l'invitation de la Cour d'Allemagne, se sont réunis à Berlin, munis de pleins pouvoirs qui ont été trouvés en bonne et due forme.

L'accord s'étant heureusement établi entre eux, ils sont convenus des stipulations suivantes :

BULGARIE ET ROUMÉLIE ORIENTALE

Art. 1er. — La Bulgarie est constituée en principauté autonome et tributaire sous la suzeraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan ; elle aura un gouvernement chrétien et une milice nationale.

Art. 2. — La principauté de Bulgarie comprendra les territoires ci-après... (Suit une description détaillée des frontières.)

Cette délimitation sera fixée sur les lieux par la commission européenne où les Puissances signataires seront représentées. Il est entendu :

Art. 1er. — Que cette commission prendra en considération la

nécessité, pour Sa Majesté Impériale le Sultan, de pouvoir défendre les frontières du Balkan de la Roumélie orientale.

Art. 2. — Qu'il ne pourra être élevé de fortifications dans un rayon de dix kilomètres autour de Samakow.

Art. 3. — Le prince de Bulgarie sera librement élu par la population et confirmé par la Sublime Porte, avec l'assentiment des Puissances. Aucun membre des dynasties régnantes des Grandes Puissances européennes ne pourra être élu prince de Bulgarie.

En cas de vacances de la dignité princière, l'élection du nouveau prince se fera aux mêmes conditions et dans les mêmes formes.

Art. 4. — Une assemblée de notables de la Bulgarie, convoquée à Tirnovo, élaborera, avant l'élection du prince, le règlement organique de la principauté.

Dans les localités où les Bulgares sont mêlés à des populations turques, roumaines, grecques ou autres, il sera tenu compte des droits et des intérêts de ces populations en ce qui concerne les élections et l'élaboration du règlement organique.

Art. 5. — Les dispositions suivantes formeront la base du droit public de la Bulgarie :

La distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit.

La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous les ressortissants de la Bulgarie, aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Art. 6. — L'administration provisoire de la Bulgarie sera dirigée, jusqu'à l'achèvement du règlement organique, par un commissaire impérial russe. Un commissaire impérial ottoman ainsi que les consuls délégués *ad hoc* par les autres Puissances signataires du présent Traité seront appelés à l'assister, à l'effet de contrôler le fonctionnement de ce régime provisoire. En cas de dissentiment entre les consuls délégués, la majorité décidera, et, en cas de divergence entre cette majorité et le commissaire impérial russe ou le commissaire impérial ottoman, les représentants des Puissances signataires à Constantinople, réunis en conférence, devront prononcer.

Art. 7. — Le régime provisoire ne pourra être prolongé au delà d'un délai de neuf mois, à partir de l'échange de ratifications du présent Traité.

Lorsque le règlement organique sera terminé, il sera procédé

immédiatement à l'élection du prince de Bulgarie. Aussitôt que le prince aura été institué, la nouvelle organisation sera mise en vigueur et la principauté entrera en pleine jouissance de son autonomie.

Art. 8. — Les traités de commerce et de navigation, ainsi que toutes les conventions et arrangements conclus entre les Puissances étrangères et la Porte et aujourd'hui en vigueur, sont maintenus dans la principauté de Bulgarie, et aucun changement n'y sera apporté à l'égard d'aucune Puissance avant qu'elle n'y ait donné son consentement.

Aucun droit de transit ne sera prélevé en Bulgarie sur les marchandises traversant cette principauté.

Les nationaux et le commerce de toutes les Puissances y seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

Les immunités et les privilèges des sujets étrangers, ainsi que les droits de juridiction et de protection consulaires, tels qu'ils ont été établis par les capitulations et les usages, resteront en pleine vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés du consentement des parties intéressées.

Art. 9. — Le montant du tribut annuel que la principauté de Bulgarie payera à la Cour suzeraine, en le versant à la banque que la Sublime Porte désignera ultérieurement, sera déterminé par un accord entre les Puissances signataires du présent Traité, à la fin de la première année du fonctionnement de la nouvelle organisation. Ce tribut sera établi sur le revenu moyen du territoire de la principauté.

La Bulgarie devant supporter une part de la dette publique de l'Empire, lorsque les Puissances détermineront le tribut, elles prendront en considération la partie de cette dette qui pourrait être attribuée à la principauté sur la base d'une équitable proportion.

Art. 10. — La Bulgarie est substituée au Gouvernement impérial ottoman dans ses charges et obligations envers la Compagnie du chemin de fer de Roustchouk-Varna, à partir de l'échange des ratifications du présent Traité. Le règlement des comptes antérieurs est réservé à une entente entre la Sublime Porte, le gouvernement de la principauté et l'administration de cette Compagnie.

La principauté de la Bulgarie est de même substituée, pour sa part, aux engagements que la Sublime Porte a contractés tant envers l'Autriche-Hongrie qu'envers la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe, par rapport à l'achèvement et au raccordement ainsi qu'à l'exploitation des lignes ferrées situées sur son territoire.

Les conventions nécessaires pour régler ces questions seront conclues entre l'Autriche-Hongrie, la Porte, la Serbie et la principauté de Bulgarie, immédiatement après la conclusion de la paix.

Art. 11. — L'armée ottomane ne séjournera plus en Bulgarie; toutes les anciennes forteresses seront rasées aux frais de la principauté, dans le délai d'un an, ou plus tôt, si faire se peut ; le gouvernement local prendra immédiatement des mesures pour les détruire, et ne pourra en faire construire de nouvelles. La Sublime Porte aura le droit de disposer à sa guise du matériel de guerre et autres objets appartenant au Gouvernement ottoman et qui seraient restés dans les forteresses du Danube déjà évacuées en vertu de l'armistice du 21 janvier, ainsi que de ceux qui se trouveraient dans les places fortes de Schoumla et de Varna.

Art. 12. — Les propriétaires musulmans ou autres qui fixeraient leur résidence personnelle hors de la principauté pourront y conserver leurs immeubles en les affermant ou en les faisant administrer par des tiers.

Une commission turco-bulgare sera chargée de régler, dans le courant de deux années, toutes les affaires relatives au mode d'aliénation, d'exploitation ou d'usage, pour le compte de la Sublime Porte, des propriétés de l'Etat et des fondations pieuses (vakoufs), ainsi que les questions relatives aux intérêts des particuliers qui pourraient s'y trouver engagés.

Les ressortissants de la principauté de Bulgarie qui voyageront ou séjourneront dans les autres parties de l'Empire ottoman seront soumis aux autorités et aux lois ottomanes.

Art. 13. — Il est formé au sud des Balkans une province qui prendra le nom de *Roumélie orientale* et qui restera placée sous l'autorité politique et militaire directe de Sa Majesté Impériale le Sultan, dans des conditions d'autonomie administrative. Elle aura un gouverneur général chrétien.

Art. 14. — La Roumélie orientale est limitée au nord et au nord-ouest par la Bulgarie et comprend les territoires inclus dans le tracé suivant... (Suit une description détaillée des frontières.)

Art. 15. — Sa Majesté le Sultan aura le droit de pourvoir à la défense des frontières de terre et de mer de la province en élevant des fortifications sur ces frontières et en y entretenant des troupes.

L'ordre intérieur est maintenu dans la Roumélie orientale par une gendarmerie indigène assistée d'une milice locale.

Pour la composition de ces deux corps, dont les officiers sont nommés par le Sultan, il sera tenu compte, suivant les localités, de la religion des habitants.

Sa Majesté Impériale le Sultan s'engage à ne point employer de troupes irrégulières, telles que Bachibouzouks et Circassiens, dans les garnisons des frontières. Les troupes régulières destinées à ce service ne pourront, en aucun cas, être cantonnées chez l'habitant. Lorsqu'elles traverseront la province, elles ne pourront y faire de séjour.

Art. 16. — Le gouverneur général aura le droit d'appeler les

troupes ottomanes dans les cas où la sécurité intérieure ou extérieure de la province se trouverait menacée. Dans l'éventualité prévue, la Sublime Porte devra donner connaissance de cette décision, ainsi que des nécessités qui la justifient, aux représentants des puissances à Constantinople.

Art. 17. — Le gouverneur général de la Roumélie orientale sera nommé par la Sublime Porte, avec l'assentiment des puissances, pour un terme de cinq ans.

Art. 18. — Immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, une commission européenne sera formée pour élaborer, d'accord avec la Porte ottomane, l'organisation de la Roumélie orientale. Cette commission aura à déterminer, dans un délai de trois mois, les pouvoirs et les attributions du gouverneur général, ainsi que le régime administratif, judiciaire et financier de la province, en prenant pour point de départ les différentes lois sur les vilayets et les propositions faites dans la huitième séance de la conférence de Constantinople.

L'ensemble des dispositions arrêtées pour la Roumélie orientale fera l'objet d'un firman impérial qui sera promulgué par la Sublime Porte et dont elle donnera communication aux puissances.

Art. 19. — La Commission européenne sera chargée d'administrer, d'accord avec la Sublime Porte, les finances de la province jusqu'à l'achèvement de la nouvelle organisation.

Art. 20. — Les traités, conventions et arrangements internationaux, de quelque nature qu'ils soient, conclus ou à conclure entre la Porte et les puissances étrangères, seront applicables dans la Roumélie orientale comme dans tout l'Empire ottoman. Les immunités et privilèges acquis aux étrangers, quelle que soit leur condition, seront respectés dans cette province. La Sublime Porte s'engage à y faire observer les lois générales de l'empire sur la liberté religieuse en faveur de tous les cultes.

Art. 21. — Les droits et obligations de la Sublime Porte en ce qui concerne les chemins de fer dans la Roumélie orientale sont maintenus intégralement.

Art. 22. — L'effectif du corps d'occupation russe en Bulgarie et dans la Roumélie orientale sera composé de six divisions d'infanterie et de deux divisions de cavalerie et n'excédera pas cinquante mille hommes. Il sera entretenu aux frais du pays occupé. Les troupes d'occupation conserveront leurs communications avec la Russie, non seulement par la Roumanie, d'après les arrangements à conclure entre les deux Etats, mais aussi par les ports de la mer Noire, Varna et Bourgas, où elles pourront organiser, pour la durée de l'occupation, les dépôts nécessaires.

La durée de l'occupation de la Roumélie orientale et de la

Bulgarie par les troupes impériales russes est fixée à neuf mois à dater de l'échange des ratifications du présent traité.

Le Gouvernement impérial russe s'engage à terminer, dans un délai ultérieur de trois mois, le passage de ses troupes à travers la Roumanie et l'évacuation complète de cette principauté.

RÉFORMES EN TURQUIE D'EUROPE

Art. 23. — La Sublime Porte s'engage à appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète le règlement organique de 1868, en y apportant les modifications qui seraient jugées équitables.

Des règlements analogues adaptés aux besoins locaux, sauf en ce qui concerne les exemptions d'impôts accordées à la Crète, seront également introduits dans les autres parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue par le présent traité.

La Sublime Porte chargera des Commissions spéciales, au sein desquelles l'élément indigène sera largement représenté, d'élaborer les détails de ces nouveaux règlements dans chaque province.

Les projets d'organisation résultant de ces travaux seront soumis à l'examen de la Sublime Porte, qui, avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la Roumélie orientale.

GRÈCE

Art. 24. — Dans le cas où la Sublime Porte et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur la rectification de frontière indiquée dans le treizième protocole du congrès de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent d'offrir leur médiation aux deux Parties pour faciliter les négociations.

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

Art. 25. — Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement d'Autriche-Hongrie ne désirant pas se charger de l'administration du Sandjak de Novibazar qui s'étend, entre la Serbie et le Monténégro, dans la direction sud-est jusqu'au-delà de Mitrovitza, l'administration ottomane continuera d'y fonctionner. Néanmoins, afin d'assurer le maintien du nouvel état politique ainsi que la liberté et la sécurité des voies de communication, l'Autriche-Hongrie se réserve le droit de tenir garnison et d'avoir des routes militaires et commerciales sur toute l'étendue de cette partie de l'ancien vilayet de Bosnie.

A cet effet, les Gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie se réservent de s'entendre sur les détails.

MONTÉNÉGRO

Art. 26. — L'indépendance du Monténégro est reconnue par la Sublime Porte et par toutes celles des Hautes Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore admise.

Art. 27. — Les Hautes Parties contractantes sont d'accord sur les conditions suivantes :

Dans le Monténégro, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes, seront assurées à tous les ressortissants du Monténégro, aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Art. 28. — Les nouvelles frontières du Monténégro sont fixées ainsi qu'il suit :..... (Suit une description détaillée des nouvelles frontières).

Art. 29. — Antivari et son littoral sont annexés au Monténégro sous les conditions suivantes :

Les contrées situées au sud de ce territoire, d'après la délimitation ci-dessus déterminée, jusqu'à la Bojana, y compris Dulcigno, seront restituées à la Turquie.

La commune de Spica, jusqu'à la limite septentrionale du territoire indiqué dans la description détaillée des frontières, sera incorporée à la Dalmatie.

Il y aura pleine et entière liberté de navigation sur la Bojana pour le Monténégro. Il ne sera pas construit de fortifications sur le parcours de ce fleuve, à l'exception de celles qui seraient nécessaires à la défense locale de la place de Scutari, lesquelles ne s'étendront pas au delà d'une distance de six kilomètres de cette ville.

Le Monténégro ne pourra avoir ni bâtiments, ni pavillon de guerre.

Le port d'Antivari et toutes les eaux du Monténégro resteront fermés aux bâtiments de guerre de toutes les nations,

Les fortifications situées entre le lac et le littoral, sur le territoire monténégrin, seront rasées, et il ne pourra en être élevé de nouvelles dans cette zone.

La police maritime et sanitaire, tant à Antivari que le long de la côte du Monténégro, sera exercée par l'Autriche-Hongrie au moyen de bâtiments légers gardes-côtes.

Le Monténégro adoptera la législation maritime en vigueur en

Dalmatie. De son côté, l'Autriche-Hongrie s'engage à accorder sa protection consulaire au pavillon marchand monténégrin.

Le Monténégro devra s'entendre avec l'Autriche-Hongrie sur le droit de construire et d'entretenir, à travers le nouveau territoire monténégrin, une route et un chemin de fer.

Une entière liberté de communications sera assurée sur ces voies.

Art. 30. — Les musulmans ou autres qui possèdent des propriétés dans les territoires annexés au Monténégro et qui voudraient fixer leur résidence hors de la principauté, pourront conserver leurs immeubles en les affermant ou en les faisant administrer par des tiers.

Personne ne pourra être exproprié que légalement pour cause d'intérêt pubic et moyennant une indemnité préalable.

Une commission turco-monténégrine sera chargée de régler, dans le terme de trois ans, toutes les affaires relatives au mode d'aliénation, d'exploitation ou d'usage, pour le compte de la Sublime Porte, des propriétés de l'État et des fondations pieuses (vakoufs), ainsi que les questions relatives aux intérêts des particuliers qui s'y trouveront engagés.

Art. 31. — La principauté du Monténégro s'entendra directement avec la Porte Ottomane sur l'institution d'agents monténégrins à Constantinople et dans certaines localités de l'Empire ottoman où la nécessité en sera reconnue.

Les Monténégrins voyageant ou séjournant dans l'Empire ottoman seront soumis aux lois et aux autorités ottomanes, suivant les principes généraux du droit international et les usages établis concernant les Monténégrins.

Art. 32. — Les troupes du Monténégro seront tenues d'évacuer dans un délai de vingt jours, à partir de l'échange des ratifications du présent Traité, ou plutôt si faire se peut, le territoire qu'elles occupent en ce moment en dehors des nouvelles limites de la principauté.

Les troupes ottomanes évacueront les territoires cédés au Monténégro dans le même délai de vingt jours. Il leur sera toutefois accordé un terme supplémentaire de quinze jours tant pour quitter les places fortes et pour en retirer les approvisionnements et le matériel, que pour dresser l'inventaire des engins et objets qui ne pourraient être enlevés immédiatement.

Art. 33. — Le Monténégro devant supporter une partie de la dette publique ottomane pour les nouveaux territoires qui lui sont attribués par le Traité de paix, les représentants des Puissances à Constantinople en détermineront le montant, de concert avec la Sublime Porte, sur une base équitable.

SERBIE

Art. 34. — Les Hautes Parties contractantes reconnaissent

l'indépendance de la principauté de Serbie, en la rattachant aux conditions exposées dans l'article suivant :

Art. 35. — En Serbie la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit.

La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de la Serbie, aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Art. 36. — La Serbie reçoit les territoires inclus dans la délimitation ci-après... (suit une description détaillée des nouvelles frontières).

Art. 37. — Jusqu'à la conclusion de nouveaux arrangements, rien ne sera changé en Serbie aux conditions actuelles des relations commerciales de la principauté avec les pays étrangers.

Aucun droit de transit ne sera prélevé sur les marchandises traversant la Serbie.

Les immunités et privilèges des sujets étrangers, ainsi que les droits de juridiction et de protection consulaires, tels qu'ils existent aujourd'hui, resteront en pleine vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés d'un commun accord entre la principauté et les Puissances intéressées.

Art. 38. — La principauté de Serbie est substituée, pour sa part, aux engagements que la Sublime Porte a contractés, tant envers l'Autriche-Hongrie qu'envers la compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe, par rapport à l'achèvement et au raccordement ainsi qu'à l'exploitation des lignes ferrées à construire sur le territoire nouvellement acquis par la principauté.

Les conventions nécessaires pour régler ces questions seront conclues, immédiatement après la signature du présent Traité entre l'Autriche-Hongrie, la Porte, la Serbie et, dans les limites de sa compétence, la principauté de Bulgarie.

Art. 39. — Les musulmans qui possèdent des propriétés dans les territoires annexés à la Serbie, et qui voudraient fixer leur résidence hors de la principauté pourront y conserver leurs immeubles en les affermant ou en les faisant administrer par des tiers.

Une commission turco-serbe sera chargée de régler, dans le délai de trois années, toutes les affaires relatives au mode d'aliénation, d'exploitation ou d'usage, pour le compte de la Sublime Porte, des propriétés de l'État et des fondations pieuses (vakoufs),

ainsi que les questions relatives aux intérêts des particuliers qui pourraient s'y trouver engagés.

Art. 40. — Jusqu'à la conclusion d'un traité entre la Turquie et la Serbie, les sujets serbes voyageant ou séjournant dans l'Empire ottoman seront traités suivant les principes généraux du droit international.

Art. 41. — Les troupes serbes seront tenues d'évacuer dans le délai de quinze jours, à partir de l'échange des ratifications du présent Traité, le territoire non compris dans les nouvelles limites de la principauté.

Les troupes ottomanes évacueront les territoires cédés à la Serbie dans le même délai de quinze jours. Il leur sera toutefois accordé un terme supplémentaire du même nombre de jours tant pour quitter les places fortes et pour en tirer les approvisionnements et le matériel que pour dresser l'inventaire des engins et objets qui ne pourraient être enlevés immédiatement.

Art. 42. — La Serbie devant supporter une partie de la dette publique ottomane pour les nouveaux territoires qui lui sont attribués par le présent traité, les représentants à Constantinople en détermineront le montant, de concert avec la Sublime Porte, sur une base équitable.

ROUMANIE

Art. 43. — Les Hautes Parties contractantes reconnaissent l'indépendance de la Roumanie, en la rattachant aux conditions exposées dans les deux articles suivants :

Art. 44. — En Roumanie, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit.

La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de l'Etat roumain aussi bien qu'aux étrangers et aucune entrave ne sera apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Les nationaux de toutes les puissances, commerçants ou autres, seront traités en Roumanie, sans distinction de religion, sur le pied d'une parfaite égalité.

Art. 45. — La principauté de Roumanie rétrocède à Sa Majesté l'Empereur de Russie la portion du territoire de la Bessarabie détachée de la Russie en suite du traité de Paris de 1856, limitée à l'ouest par le thalweg du Pruth, au midi par le thalweg du bras de Kilia et l'embouchure de Stary Stamboul.

Art. 46. — Les îles formant le delta du Danube, ainsi que l'île des Serpents, le Sandjak de Toultcha comprenant les districts (cazas) de Kilia, Soulina Mahmoudié, Isaktcha, Matchin, Babadagh, Hirsovo, Kustendje, Medjidié, sont réunis à la Roumanie. La principauté reçoit en outre le territoire situé au sud de la Dobroutcha jusqu'à une ligne ayant son point de départ à l'est de Silistrie et aboutissant à la mer Noire au sud de Mangalia.

Le tracé de la frontière sera fixé sur les lieux par la commission européenne instituée pour la délimitation de la Bulgarie.

Art. 47. — La question du partage des eaux et des pêcheries sera soumise à l'arbitrage de la commission européenne du Danube.

Art. 48. — Aucun droit de transit ne sera prélevé en Roumanie sur les marchandises traversant la principauté.

Art. 49. — Des conventions pourront être conclues par la Roumanie pour régler les privilèges et attributions des consuls en matière de protection dans la principauté. Les droits acquis resteront en vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés d'un commun accord entre la Principauté et les parties intéressées.

Art. 50. — Jusqu'à la conclusion d'un traité réglant les privilèges et attributions des consuls entre la Turquie et la Roumanie, les sujets roumains voyageant ou séjournant dans l'Empire ottoman et les sujets ottomans voyageant ou séjournant en Roumanie jouiront des droits garantis aux sujets des autres Puissances européennes.

Art. 51. — En ce qui concerne les entreprises de travaux publics et autres de même nature, la Roumanie sera substituée, pour tout le territoire cédé, aux droits et obligations de la Sublime Porte.

DANUBE

Art. 52. — Afin d'accroître les garanties assurées à la liberté de la navigation sur le Danube, reconnue comme étant d'intérêt européen, les Hautes Parties contractantes décident que toutes les forteresses et fortifications qui se trouvent sur le parcours du fleuve depuis les Portes de Fer jusqu'à ses embouchures seront rasées et qu'il n'en sera pas élevé de nouvelles. Aucun bâtiment de guerre ne pourra naviguer sur le Danube en aval des Portes de Fer à l'exception des bâtiments légers destinés à la police fluviale et au service des douanes. Les stationnaires des Puissances aux embouchures du Danube pourront toutefois remonter jusqu'à Galatz.

Art. 53. — La commission européenne du Danube, au sein de laquelle la Roumanie sera représentée, est maintenue dans ses fonctions et les exercera dorénavant jusqu'à Galatz dans une complète indépendance de l'autorité territoriale. Tous les traités,

arrangements, actes et décisions relatifs à ses droits, privilèges, prérogatives et obligations sont confirmés.

Art. 54. — Une année avant l'expiration du terme assigné à la durée de la commission européenne, les Puissances se mettront d'accord sur la prolongation de ses pouvoirs ou sur les modifications qu'elles jugeraient nécessaire d'y introduire.

Art. 55. — Les règlements de navigation, de police fluviale et de surveillance depuis les Portes de Fer jusqu'à Galatz seront élaborés par la commission européenne, assistée de délégués des Etats riverains, et mis en harmonie avec ceux qui ont été ou seraient édictés pour le parcours en aval de Galatz.

Art. 56. — La commission européenne du Danube s'entendra avec qui de droit pour assurer l'entretien du phare sur l'île des Serpents.

Art. 57. — L'exécution des travaux destinés à faire disparaître les obstacles que les Portes de Fer et les cataractes opposent à la navigation est confiée à l'Autriche-Hongrie. Les Etats riverains de cette partie du fleuve accorderont toutes les facilités qui pourraient être requises dans l'intérêt des travaux.

Les dispositions de l'article 6 du traité de Londres du 13 mars 1871, relatives au droit de percevoir une taxe provisoire pour couvrir les frais de ces travaux, sont maintenues en faveur de l'Autriche-Hongrie.

ASIE

Art. 58. — La Sublime Porte cède à l'Empire russe en Asie les territoires d'Ardahan, Kars et Batoum, avec ce dernier port, ainsi que tous les territoires compris entre l'ancienne frontière russo-turque et le tracé suivant :

La nouvelle frontière, partant de la mer Noire, conformément à la ligne déterminée par le traité de San-Stefano, jusqu'à un point au nord-ouest de Khorda et au sud d'Artwin, se prolonge en ligne droite jusqu'à la rivière Tchoroukh, traverse cette rivière et passe à l'est d'Aschmichen, en allant en ligne droite au sud pour rejoindre la frontière russe indiquée dans le traité de San-Stefano à un point au sud de Nariman, en laissant la ville d'Olti à la Russie. Du point indiqué près de Nariman la frontière tourne à l'est, passe par Tebrenec qui reste à la Russie, et s'avance jusqu'au Pennek Tschaï.

Elle suit cette rivière jusqu'à Bardouz, puis se dirige vers le sud, en laissant Bardouz et Jonikioy à la Russie. D'un point à l'ouest du village de Karaougan, la frontière se dirige sur Medjingert, continue en ligne directe vers le sommet de la montagne Kassadagh et longe la ligne du partage des eaux entre les affluents de l'Araxe au nord et ceux de Mourad-Sou au sud, jusqu'à l'ancienne frontière de la Russie.

Art. 59. — Sa Majesté l'Empereur de Russie déclare que son intention est d'ériger Batoum en port franc, essentiellement commercial.

Art. 60. — La vallée d'Alaschkerd et la ville de Bayazid, cédées à la Russie par l'article 19 du traité de San-Stefano, font retour à la Turquie.

La Sublime Porte cède à la Perse la ville et le territoire de Khotour, tel qu'il a été déterminé par la commission mixte anglo-russe pour la délimitation des frontières de la Turquie et de la Perse.

RÉFORMES EN TURQUIE D'ASIE.

Art. 61. — La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances, qui en surveilleront l'application.

LIBERTÉ ET PROTECTION RELIGIEUSES

Art. 62. — La Sublime Porte ayant exprimé la volonté de maintenir le principe de la liberté religieuse en y donnant l'extension la plus large, les Parties contractantes prennent acte de cette déclaration spontanée.

Dans aucune partie de l'Empire ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les tribunaux.

La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines de toutes les nationalités voyageant dans la Turquie d'Europe ou la Turquie d'Asie jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges

Le droit de protection officielle est reconnu aux agents diplomatiques et consulaires des Puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes susmentionnées que de leurs établissements religieux, de bienfaisance et autres dans les Lieux Saints et ailleurs.

Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux Saints.

Les moines du mont Athos, quel que soit leur pays d'origine,

seront maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs et jouiront, sans aucune exception, d'une entière égalité de droits et prérogatives.

TRAITÉS DE PARIS ET DE LONDRES

Art. 63. — Le Traité de Paris du 30 mars 1856 ainsi que le traité de Londres du 13 mars 1871 seront maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui ne sont pas abrogées ou modifiées par les stipulations qui précèdent.

Art. 64. (Ratifications.....)

B

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Du 4 Décembre 1897.

Article premier. — (Description détaillée de la nouvelle frontière).

Art. 2. — La Grèce payera à la Turquie une indemnité de guerre de quatre millions de livres turques conformément aux conditions prévues à l'article 2 des préliminaires de paix.

Art. 3. — L'évacuation de la Thessalie s'effectuera suivant les conditions posées dans l'article 4 des préliminaires de paix; elle aura lieu dans le délai d'un mois à partir du moment où les puissances auront reconnu comme remplies les conditions prévues aux deux derniers alinéas de l'article 2 des préliminaires de paix et où l'époque de la publication de l'emprunt pour l'indemnité de guerre aura été établie par la commission internationale, en conformité avec les dispositions de l'arrangement financier mentionné dans cet article.

Le mode d'évacuation et de remise aux autorités helléniques des localités évacuées sera déterminé par les délégués des deux parties intéressées avec le concours des délégués des grandes puissances.

Art. 4. — Les prisonniers de guerre seront rendus de part et d'autre immédiatement après la ratification du présent traité.

Art. 5. — Une amnistie pleine et entière est accordée de part et d'autre à toutes les personnes qui ont été compromises dans les événements qui ont précédé ou suivi la déclaration de guerre.

Art. 6. — Les sujets de chacun des deux États, dont la situation est régulière devant la loi, pourront séjourner et circuler librement, comme par le passé, sur le territoire de l'autre, chacune des deux autres parties contractantes se réservant la faculté de refuser l'accès de son territoire à ceux des sujets de l'autre partie qui auraient subi des condamnations judiciaires d'ordre

pénal ou qui auraient été l'objet d'un arrêté d'expulsion à raison de leurs antécédents et méfaits de droit commun.

Avis préalable en sera donné aux légations respectives.

Art. 7. — Les musulmans habitants ou originaires de Thessalie qui, en vertu de l'article 13 de la convention du 24 mai 1881, avaient acquis ou non la nationalité hellénique auront, en vertu d'une déclaration préalable, à faire à l'autorité compétente dans un délai de trois ans, à partir de l'échange des ratifications du présent acte, la faculté d'opter pour la nationalité ottomane. Tous ces émigrés continueront à jouir pleinement et sans aucune entrave, conformément à ladite convention, de leurs propriétés immobilières sises en Grèce et à les administrer.

Les mêmes avantages seront accordés par réciprocité aux habitants ainsi qu'aux individus originaires des territoires rétrocédés à la Turquie par suite de la nouvelle rectification de la frontière, ou bien actuellement domiciliés dans ces localités.

Ces mêmes habitants ou bien originaires des territoires rétrocédés à la Turquie ainsi que les représentants des institutions ou communes sises dans ces localités qui auraient des propriétés immobilières en Thessalie seront libres de passer la frontière pour les cultiver, comme par le passé, sans qu'aucune entrave puisse leur être suscitée de ce chef.

Des avantages identiques sont accordés tant aux habitants ou originaires de Thessalie qu'aux représentants des institutions ou communes s'y trouvant, qui posséderaient des propriétés immobilières dans les territoires rétrocédés à l'empire ottoman.

Art. 8. — En exécution de l'article 4 des préliminaires de paix, la Grèce payera à la Turquie, pour l'indemnisation des particuliers en raison des pertes causées par les forces grecques, la somme de 100.000 livres turques.

Le payement de cette somme sera effectué en même temps que l'indemnité de guerre.

Art. 9. — Sans toucher au principe des immunités et privilèges dont les Hellènes jouissaient avant la guerre sur le même pied que les nationaux des autres Etats, des arrangement spéciaux seront conclus entre la Grèce et la Turquie en vue de prévenir l'abus des immunités consulaires, d'empêcher les entraves au cours régulier de la justice, d'assurer l'exécution des sentences rendues et de sauvegarder les intérêts des sujets ottomans et étrangers dans leurs différents avec les sujets hellènes, y compris les cas de faillite.

Jusqu'à la conclusion et à la mise en vigueur de la convention prévue par l'article 5 (paragraphe B) des préliminaires de paix, les consuls hellènes en Turquie et les consuls ottomans en Grèce exerceront leurs fonctions administratives sur les mêmes bases qu'avant la guerre.

Quant aux affaires judiciaires entre sujets hellènes et sujets ottomans, celles qui ont été portées par devant les tribunaux à

une date antérieure à la déclaration de guerre continueront à être traitées en Turquie conformément au régime en vigueur avant la guerre ; les affaires qui auront surgi postérieurement à la déclaration de guerre seront traitées conformément aux principes du droit européen, sur la base de la convention turco-serbe 26 février/9 mars 1896.

Art. 10. — Les stipulations de la convention du 24 mai 1881 pour la cession de la Thessalie à la Grèce sont maintenues, sauf celles qui sont modifiées par le présent acte.

La Sublime Porte se réserve de saisir de ses propositions pour le règlement des questions découlant de ladite convention les puissances qui en sont signataires et dont les décisions doivent être acceptées par la Grèce.

Art. 11. — Les deux Hautes Parties contractantes conviennent de conclure, dans un délai de trois mois, à partir de la ratification du présent traité, les arrangements suivants :

a) Une convention réglant les questions de nationalités contestées sur les bases du projet négocié en 1876, entre la Grèce et la Turquie ;

b) Une convention consulaire dans les conditions prévues au premier paragraphe de l'article 9 (article 3 des préliminaires de paix) ;

c) Un traité d'extradition pour la remise réciproque des criminels de droit commun ; et

d) Une convention pour la répression du brigandage sur les frontières communes.

Les deux parties se réservent de conclure ultérieurement un traité de commerce et de navigation.

En attendant la conclusion de ce traité, la liberté de commerce et de navigation est rétablie d'une manière réciproque.

Art. 12. — Les relations postales entre la Grèce et l'Empire ottoman, qui avaient été interrompues depuis quelques années, seront rétablies conformément aux accords généraux qui règlent la matière aussitôt que les administrations postales des deux pays auront conclu une convention spéciale à ce sujet.

En attendant, les deux administrations pourront échanger directement, dans les localités qu'elles désigneront comme siège d'échange, leurs valises et colis dûment scellés et expédiés par voie de terre ou de mer à destination des deux pays ou pour le transit.

Art. 13. — Les administrations des télégraphes des deux pays devront prendre les mesures nécessaires pour rétablir les communications entre leurs réseaux respectifs et pour entretenir convenablement leurs lignes télégraphiques de manière à imprimer un cours ininterrompu et rapide aux échanges des dépêches.

Art. 14. — En vue d'assurer le maintien des rapports de bon voisinage entre les deux Etats, les gouvernements de la Grèce et de

la Turquie s'engagent à ne pas tolérer sur leur territoire des agissements de nature à troubler la sécurité et l'ordre dans l'Etat voisin.

Art. 15. — En cas de divergences dans le cours des négociations entre la Grèce et la Turquie, les points contestés pourront être soumis, par l'une ou l'autre des parties intéressées, à l'arbitrage des représentants des grandes puissances à Constantinople, dont les décisions seront obligatoires pour les deux gouvernements.

Cet arbitrage pourra s'exercer collectivement ou par désignation spéciale des intéressés et soit directement, soit par l'entremise de délégués spéciaux.

En cas de partage égal des voix, les arbitres choisiront un surarbitre.

Art. 16. — Les ratifications du présent traité définitif de paix par Sa Majesté le Roi des Hellènes et par Sa Majesté Impériale le Sultan seront échangées à Constantinople dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait en double à Constantinople, le 22 novembre/4 décembre 1897.

Voici le résumé des deux protocoles annexes signés en même temps que le traité de paix. Le protocole A porte :

1° Sur les privilèges douaniers et les immunités consulaires;

2° La garantie de l'exécution des jugements prononcés par les tribunaux ottomans contre les consuls grecs en matière civile ou commerciale ;

3° Formalités à observer dans les perquisitions domiciliaires ;

4° Reconnaissance de la juridiction de la cour de cassation ottomane ;

5° Compétence des tribunaux ottomans dans les faillites des sujets grecs ainsi qu'en matière pénale, même si des sujets d'autres pays sont incriminés en même temps que les sujets hellènes;

6° Exécution des jugements rendus par les tribunaux ottomans dans les procès des ministres, exécution qui sera assurée par les autorités ottomanes.

Sur ce point des demandes de la Turquie, les délégués grecs font des réserves formelles ; ce point sera de nouveau discuté lors des conférences pour la convention consulaire projetée.

Le protocole B stipule :

Le régime relatif au tarif douanier, au service du cabotage et aux pêcheries, en vigueur avant la guerre, sera maintenu pendant deux ans et si, au bout de ce temps, un traité de commerce et de navigation n'a pas été conclu, on reviendra au régime établi par l'article 7 des préliminaires.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

Les nationalités.

CHAPITRE III

Les Puissances.

DEUXIÈME PARTIE

LA QUESTION D'ORIENT DEPUIS LE TRAITÉ DE BERLIN

CHAPITRE PREMIER

L'exécution du traité de Berlin.

(Affaires de Grèce et de Monténégro de 1878-1881.)

CHAPITRE II

Le développement de la nation bulgare.

CHAPITRE III

La Turquie d'Europe.

(Question Macédonienne.)

CHAPITRE IV

La Turquie d'Asie.

(Question Arménienne.)

CHAPITRE II

La Turquie peut-elle par elle-même assurer son existence ?

CONCLUSION.

ANNEXES.

Le Mans — Association Ouvrière Hetrot-Guênet et Cie